This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

$B 4 674

EXCHANGE

SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
LVX
FIAT
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

EXCHANGE

SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
LVX
FIAT
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

816 68
CENTRALE
EXCHANGE
MAR 29 1918

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON

QUATRIÈME SÉRIE. — TOME XII

ANNÉES 1910-1913

DIJON
NOURRY, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Place du Théâtre, 12

1914

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON

qui le conduisirent au doctorat en médecine, puis à la licence et au doctorat ès sciences naturelles. Sa thèse sur les *Terminaisons nerveuses* fut remarquée. Pendant cinq ans, il travailla dans le laboratoire des hautes études sous la direction du professeur Henri Milne-Edwards. L'année 1870 le trouvant à Paris, fit de lui, pour la durée du siège, le chirurgien militaire des mobiles de Seine-et-Marne.

» Le 28 janvier 1873, il était chargé du cours de zoologie et physiologie à la Faculté des sciences de Dijon, dont il devenait titulaire deux ans après. Mais alors l'esprit aventureux dont il avait témoigné déjà, en naviguant comme médecin sur les paquebots de la Compagnie Fraissinet, dans la Méditerranée, et en faisant un séjour en Perse, lui fit demander un congé en vue d'une fonction à remplir au Brésil. Il occupa pendant trois ans (1875-1878) une chaire à l'Ecole polytechnique de Rio-de-Janeiro. Après un voyage dans l'Amazone, il rapporta en France une importante collection de poissons donnée au Muséum de Paris et un assortiment des plantes employées par les Indiens pour la préparation du curare. De temps en temps, ayant repris sa chaire de Dijon, il revenait à l'étude des principes actifs de ces plantes, mais son esprit primesautier lui faisait trop facilement tourner les regards vers des sujets divers et cette étude n'aboutit pas à de grands résultats.

» Il écrivait peu, mais si l'on se mettait en contact avec lui, on rencontrait une pensée très vivante, un esprit fin, et sa conversation, alimentée par les souvenirs de ses nombreux voyages, aussi bien en Europe qu'au delà des mers, était toujours pleine d'intérêt.

» Il appartenait à la Compagnie depuis le 13 mai 1874.

» Il fut membre du conseil municipal de Dijon et en profita pour faire inscrire au budget annuel de la ville les 500 francs qui nous permettent de distribuer des prix alternativement aux lettres, aux sciences et aux arts.

» Jobert était officier de l'Instruction publique, commandeur de la Rose du Brésil, du Medjidié de Turquie, du Lion et du Soleil de Perse, officier du Nicham Iftikar.

» Il est mort à Dijon le 26 juillet 1910.

» Gillot (François-Xavier), docteur en médecine à Autun, président de la Société d'histoire naturelle d'Autun, officier de l'Instruction publique, correspondant du Muséum de Paris et du ministère de l'instruction publique, est décédé à Autun le 18 octobre 1910, dans sa soixante-huitième année.

» En 1902, notre Académie lui avait décerné une de ses médailles d'or, sur le rapport de notre cher ancien président, M. d'Arbaumont, l'autre fut attribuée en même temps à Bernard Brunhes, autre disparu de cette année. L'Académie l'avait aussi nommé membre non résidant. Gillot fut également lauréat de l'Institut de France. C'est surtout à ses importants travaux sur les champignons qu'il devait ces récompenses et la notoriété dont il jouissait. »

M. Chabeuf offre à l'Académie, de la part de M. Alfred Muteau, député de la Côte-d'Or, membre non résidant, une photographie représentant, dans son cabinet de travail, M. Charles Muteau, son père, membre non résidant, décédé à Paris le 23 avril 1910. L'Académie remercie M. Alfred Muteau du précieux souvenir reçu.

M. Oursel fait la communication suivante sur *la mort de Philippe le Bon :*

« *La Revue du Nord*, publiée sous les auspices de l'Université de Lille, édite, dans son numéro de novembre 1910 (p. 321-326), sous la signature du docteur L. Lemaire, un curieux document relatif à la mort de Philippe le Bon. On sait que cette mort est généralement attribuée à une congestion cérébrale. Or, M. le docteur Lemaire a exhumé des Archives du Nord, à Lille (B. 1087, n° 16124 du Trésor des chartes), la lettre fort intéressante d'un serviteur du duc, du nom de Poly Bullant, alors à Bruges avec son maître, aux mayeur et échevins de Lille. Il y donne des détails très précis sur les symptômes du mal, sur son évolution rapide, et, en outre, le résultat de l'autopsie faite pour l'embaumement du corps. Le commentaire médical qui accompagne l'édition, permet au docteur Lemaire de conclure en toute certitude, par un diagnostic rétrospectif, que Philippe le Bon

(alors âgé de soixante et onze ans) a succombé à une *pneumonie*, compliquée peut-être d'œdème aigu du poumon, pneumonie qui, chez beaucoup de vieillards (et c'est ici le cas), prend la forme apoplectique. La lettre de Poly Bullant prouve également que le duc de Bourgogne ne fut nullement, comme le veut une tradition trop facilement admise, abandonné à son lit de mort par ses serviteurs.

» Il m'a semblé que mention devait être faite dans les *Mémoires* de l'Académie de Dijon, de la très intéressante découverte de M. le docteur Lemaire. »

M. Fyot donne lecture d'une supplique adressée en 1774, par l'Académie, au vicomte mayeur de Dijon, à l'effet d'obtenir l'autorisation de réparer l'hôtel situé à l'angle du pont Arnaud et de la rue des Carmes, que la Compagnie venait d'acheter à M. de Grandmont; c'est actuellement l'hôtel de l'Université de Dijon.

« A Monsieur,

» A Monsieur le vicomte mayeur de la ville et commune de Dijon,

» Supplie humblement l'Académie des sciences, arts et belles-lettres établie à Dijon par lettres patentes du mois de juin 1740,

» Et dit qu'ayant plu à Sa Majesté lui accorder la permission d'acquérir et posséder l'hôtel appartenant cy devant à Monsieur de Grand Mont, rue des Carmes, et les lettres patentes portant une permission ayant été enregistrée de votre consentement le 10 décembre dernier, ladite académie est actuellement occupée à faire mettre cet hôtel en état.

» La nécessité où elle se trouve de changer la destination et l'usage de partie de ladite maison pour la rendre propre à recevoir les collections de livres, d'instruments et d'histoire naturelle qui lui appartiennent, et même pour ne pas laisser inoccupé ce qu'elle n'occupera pas, l'a déterminée à prendre un plan qui répondît à ses vues, qui pût convenir à la décoration publique, préparer, à l'avenir, des ressources et des

commodités à mesure que l'augmentation des collections l'exigera et, jusque-là, former des logements qu'elle puisse donner à ceux dont le service lui est nécessaire, et qu'il lui importe de placer dans les bâtiments. Et comme le plan desdites constructions exige non seulement que les cinq croisées supérieures de l'aile qui donne sur la rue Pont-Arnault soient démurées mais encore qu'il soit fait six autres ouvertures à l'étage du bas de ladite aile,

L'Académie recourt

» A ce qu'il vous plaise, Monsieur, vû le plan ci-joint, permettre à l'Académie de faire ouvrir le mur de l'aile de ladite maison sur le pont Arnault, pour y prendre les fenêtres et portes ainsi qu'elles sont figurées et distribuées sur ledit plan, à la charge de s'y conformer,

» Et ferez justice.

» *Signé :* MARET,
» *Secrétaire perpétuel de l Académie*
» *pour la partie des sciences.*

» Autorisation est donnée à condition que l'adjudicataire des travaux couvrira le puits et le garantira des décombres qui pourraient le combler en démolissant les ouvertures; on devra aussi couronner la porte à ouvrir d'une corniche moins difforme que celle indiquée sur la façade jointe à la présente.

» Dijon, le 7 may 1774.

» *Signé :* SERVIÈRES, LEJOLIVET.

» *Deuxième note.* — L'artiste qui a fait le dessin de la façade et qui n'est certainement pas de l'Académie, a oublié de mettre une échelle de proportion sur son dessin. Ainsi le voyer ne peut faire celui de la corniche de la porte, mais pour quel le tout soit simple et uniforme, il n'en faut point du tout. Il suffit que cette porte ait un bandeau de six pouces comme aux croisées.

» A Dijon, le 12 may 1774.

» SERVIÈRES, LEJOLIVET (1). »

(1) Arch. mun. de Dijon, J. 61.

M. Chabeuf, absent, a envoyé la communication suivante, relativement à un manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne, dont M. le président donne lecture.

Les ducs bourguignons de la seconde race, celle des Valois, furent, comme on sait, non seulement des magnifiques, mais aussi des curieux de manuscrits aux riches enluminures. Aussi la provenance, la marque bourguignonnes sont-elles parmi les plus haut cotées dans le monde des bibliophiles. La plus grande partie de ces beaux livres est concentrée à Bruxelles où ils forment le fonds dit : « Bibliothèque de Bourgogne. » On sait que Philippe le Bon vint peu dans ses états français, et fit de Bruxelles, de Bruges et de Lille ses résidences habituelles. Mais de cette inestimable « librairie », pour employer le terme du temps, il existe hors de Bruxelles quelques unités dispersées un peu partout, et l'une d'elles vient d'être identifiée par M. le comte Durrieu dans la séance de l'Académie des inscriptions du 5 août dernier.

Il s'agit du *Romuléon*, une histoire romaine un peu romanesque allant de Romulus à Constantin, écrite au quatorzième siècle, surtout d'après Tite Live, par le Bolonais Roberto della Porta, et traduite du latin en français au quinzième siècle, par un chanoine de Lille, Jean Miélot. Deux exemplaires de cette traduction sont conservés à Bruxelles, mais l'origine et les destinataires en sont inconnus. Philippe le Bon en possédait deux autres, dont l'un n'était pas achevé à sa mort en 1467. Son fils Charles le fit « historier », c'est-à-dire enrichir de miniatures à pleine page, de vignettes et de lettrines. On sait que l'ornementation, nous dirions aujourd'hui l' « illustration » des manuscrits était confiée à des artistes spéciaux et non aux simples scribes. La première miniature représente le duc visitant l'auteur de la traduction dans son « escriptoire ». La reliure fut aussi exécutée par les ordres de celui qui est encore Charles le Hardi, mais sera bientôt pour l'histoire Charles le Téméraire.

Le texte écrit en grosse bâtarde flamande débute par une dédicace au prince pour qui avait été faite cette traduction du *Romuléon*. Mais à une époque inconnue, le volume fut

scindé en deux tomes ; une rubrique postérieure établit qu'il a passé le 6 juin 1510 entre les mains d'Antoine le Bon, duc de Calabre, Lorraine et Bar, qui en fit don à son médecin, Symphorien Champier. Or, Antoine était le troisième fils du duc René II de Lorraine, l'adversaire, le vainqueur de Charles le Téméraire, en 1477. On peut donc tenir pour très vraisemblable que cet exemplaire est un trophée de la bataille de Nancy. Le *Romuléon* était avec le *Roman d'Alexandre*, un des livres de chevet de ce rêveur de chevalerie et d'impossible que fut le Téméraire. Nous savons, en effet, par Olivier de la Marche, son fidèle serviteur, que Charles ne s'endormait jamais sans s'être fait lire pendant une heure ou deux les « haultes istoires de Rome ». Peut-être en fut-il ainsi dans cette nuit tragique, sa dernière, du 4 au 5 janvier 1477, et le duc chercha-t-il le sommeil en se faisant faire sa lecture accoutumée. Hélas ! des annales de la Ville éternelle, il ne s'assimila jamais que la partie guerrière, chevaleresque, si l'on peut employer ce mot en parlant du peuple le plus pratique de l'antiquité ; mais l'exemple de ce que peuvent dans les choses humaines l'esprit de suite, la constance dans les desseins, surtout le sentiment de ce qui est possible ou ne l'est pas, devait être perdu pour le Téméraire.

Le manuscrit de Jean Miélot est aujourd'hui à la Bibliothèque laurentienne, celle des Médicis, à Florence, où il était connu et apprécié, non toutefois identifié. M. le comte Durrieu le date, avec toute vraisemblance, de 1465, mais pour le texte s'entend, puisque les enluminures sont postérieures à la mort de Philippe le Bon, survenue le 15 juin 1467. C'est, au point de vue de l'illustration par la miniature, un des plus beaux manuscrits de ce quinzième siècle, qui en a tant produit.

Disons enfin que le *Romuléon* semble avoir été très populaire au quinzième siècle, et on en connaît d'autres traductions, notamment celle qui fut faite en 1470, par Sébastien Mamerot, pour la maison de Châtillon.

Séance du 30 novembre 1910.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président.*

M. le président annonce en ces termes la mort d'un des hommes politiques les plus éminents de la période contemporaine.

« M. Pierre-Joseph Magnin, ancien député au Corps législatif et à l'Assemblée nationale de 1871, sénateur inamovible et vice-président du Sénat, ancien ministre des finances, ancien gouverneur de la Banque de France, conseiller général de la Côte-d'Or et président du Conseil de 1871 à 1909, est décédé à Paris le 23 novembre 1910. Il était né à Dijon, le 1er janvier 1824, dans l'ancien hôtel Lantin, rue des Bons-Enfants, de Jean-Hugues Magnin, maître de forges, qui fut député de la Côte-d'Or, et de Mme Julie-Marie Philippon. Nous n'avons pas à retracer ici la longue et belle carrière publique de M. Magnin, mais le nom et le souvenir de cet homme éminent, notre compatriote, méritent d'être inscrits dans les actes de l'Académie et elle se doit à elle-même, comme étant la plus ancienne, la plus insigne des sociétés savantes bourguignonnes, d'offrir à la famille l'hommage respectueux de ses sympathies et de ses regrets. »

M. Pierre Huguenin chargé de représenter l'Académie au millénaire de la fondation de l'abbaye de Cluny rend compte des différentes phases de ces fêtes à la fois historiques, religieuses et littéraires, dues à l'initiative de l'Académie de Mâcon.

LE MILLÉNAIRE DE CLUNY

SEPTEMBRE 1910

« Que si, Messieurs, je prétendais vous faire un compte rendu savant des fêtes du millénaire de Cluny, ce serait présomption de ma part.

» Je vous dirai donc, en toute simplicité, ce que j'ai pu

voir et entendre et vous présenterai les impressions et pensées que m'inspira le spectacle offert.

» Avant que de commencer ce court récit de voyage, un aveu de ma part s'impose. Votre compagnie m'avait confié la mission très honorable de la représenter à Cluny. J'ai fort mal répondu à votre confiance ; en voici les raisons :

» Une rare assemblée de pontifes — ce ne sont pas les évêques que je veux dire — s'était réunie à l'appel de l'Académie de Mâcon. Séduits par la hardiesse de cette invitation un peu téméraire pour une Académie provinciale, nos grands et illustres confrères de l'Institut étaient arrivés nombreux. Ils avaient accepté les rôles d'importance ; l'affiche était bondée de noms indiscutés ou sonores. Mes connaissances archéologiques bien pesées, je suivis le seul parti raisonnable, ce fut de prendre la place modeste qui me revenait en toute équité, parmi les représentants confondus des autres sociétés savantes. Je passai donc ignoré, et vous, Messieurs, vous eûtes l'injuste fortune de l'être avec moi.

» Et, cependant, qu'il me soit permis de regretter — ceci n'est une critique pour personne — que l'Académie de Dijon, de la capitale de l'ancienne Bourgogne, n'ait point fait une figure plus marquante aux jours d'une telle commémoration.

» L'autre motif qui m'empêcha de vous représenter mieux : c'est que croyant assister à un Congrès archéologique, je me trouvai présent à une série de remarquables conférences où la mondanité curieuse et superficielle l'emportait de beaucoup sur l'érudition, j'entends du côté des auditeurs. Des congressistes, des touristes, des sportsmen, des snobs, des curieux de tous poils, des femmes charmantes et d'autres, transformèrent ces assises historiques et religieuses en cohue et en foire. On montait sur les chaises pour mieux voir. La place était rare. J'en découvris une fort petite que je comblai toute, comme je pus, à l'ombre de deux immenses chapeaux féminins, la mode ayant tous les droits. Votre représentant, submergé par la foule, contenu par un vieux reste de galanterie et d'éducation ne représenta plus rien. C'était encore justice, mais le malheur, c'est qu'il vous associa aussi à cette autre disgrâce.

» Cluny, qui n'a guère conservé de ses splendeurs anciennes que le souvenir, est une ville petite, fraîche et paisible, un chef-lieu de canton sans tourmentes hormis celles de la politique. Des prés et des bois l'environnent. Sa situation est gracieuse, ses maisons se groupent et se serrent les unes contre les autres au milieu de la vallée où coule encore la Grosne, sans mémoire des images grandioses qu'elle a jadis reflétées. Cette rivière est d'une clarté profonde et ses eaux sont abondantes. Dans cet opulent miroir, les fils de saint Benoît pouvaient contempler le ciel aussi aisément qu'en levant les yeux. Des collines boisées, où l'air se purifie en passant d'où qu'il vienne, dominent la vallée. Elles se resserrent au nord et au sud, et leurs masses en amphithéâtre semblent isoler ce coin de terre du reste de l'univers. C'était à souhait pour la méditation, pour la prière et le travail.

» Le paysage n'a pas dû changer du tout au tout depuis le jour où Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine, jeta les premiers fondements de l'abbaye; mais on se peut convaincre, une fois de plus, que les moines excellaient à situer leurs demeures.

» L'intérieur de la ville est tortueux, inégal, sans ordonnance géométrique. On comprend que les habitants s'abritaient où et comme ils pouvaient, à l'ombre de l'abbaye souveraine, qu'ils savaient être leur providence continuelle et leur refuge à l'occasion.

» Ce fut dans cette minime et pourtant fameuse ville que j'arrivai le vendredi 9 septembre dernier, vigile, si je puis dire, des fêtes du millénaire.

» Durant le trajet, par le chemin de fer, j'avais laissé mon esprit incliner aux évocations du passé.

» J'avais facilement imaginé le Cluny monacal; son église immense avait surgi de ses ruines, et l'imagination me permettait d'entendre la psalmodie grave de laudes ou de matines dont le rhythme berçait mon rêve médiéval.

» Je m'étais si bien transporté en esprit dans cette vie lointaine que je n'eusse éprouvé aucun étonnement en trouvant à l'arrivée un frère convers, envoyé par le seigneur abbé, pour me recevoir.

» Mon réveil fut une déception. La gare avait une parure de comice agricole; les lampions fraternisaient avec les trophées de drapeaux. Près de moi, des fanfares descendaient, bruyantes, des trains, et au lieu du frère convers rêvé, je trouvai l'omnibus ridicule et suranné d'un hôtel médiocre. Le cocher me parut avoir l'insolente indifférence des jours de prospérité.

» Je n'avais que faire de l'omnibus et du cocher. Mon gîte était confortablement assuré dans un village voisin où j'ai une parenté agréable et accueillante. Je pris donc, insoucieux et sans hâte, le chemin de la ville, la classique avenue de la gare. Mais là encore, on hésitait entre la fête nationale et le concours agricole; des couleurs trop violentes déshonoraient la décoration. Les armoiries de l'abbaye se prostituaient aux devantures des mastroquets; vraiment, la joie avait de trop modernes manifestations.

» Mais en pénétrant dans la ville même, ma surprise se fit agréable. Ce n'étaient plus les oripeaux de l'avenue de la gare; une inspiration ingénieuse avait guidé les décorateurs, et la verdure remplaçait avec avantage la camelote criarde. Une suite d'arceaux gothiques faits de buis et de pin transformait les principales rues en cloîtres verdoyants d'un effet pittoresque. Les lampions se dissimulaient sous le feuillage et les écussons étaient à leur place.

» Je passai l'après-midi à me procurer les cartes d'entrée aux différentes cérémonies. Ce fut laborieux et compliqué. L'Académie de Mâcon, novice encore dans l'organisation d'une telle entreprise, était un peu débordée. Elle en sortit avec honneur. Il y eut comme partout et toujours quelques mécontents. Le secrétaire de l'Académie, dans son discours, le lendemain, leur présenta ses excuses avec esprit. « Nous ferons mieux, ajouta-t-il, pour le prochain millénaire! »

» Muni de toutes mes entrées, je gagnai Lournand, un joli village, distant de cinq kilomètres, égaré dans une combe boisée et dominé par les ruines du château de Lourdon, où, suivant une tradition populaire et que je ne garantis point, les abbés de Cluny trouvaient un refuge en temps de guerre.

» Le samedi 10 septembre fut une journée bien remplie. J'arrivai vers huit heures du matin dans la petite ville envahie et parcourus avec difficulté les rues, en attendant l'ouverture du Congrès, et cette flânerie ne fut pas sans intérêt; la solitude me parut cependant pénible, et je regrettai, une fois de plus, l'absence de notre aimable confrère, M. Gabriel Dumay, qui m'avait fait espérer la bonne fortune de sa présence et l'agrément de son commerce.

» Ils étaient venus d'ici, d'ailleurs et de partout les gens qui fourmillaient dans la cité trop exiguë.

» Les maîtres cheminaient sans hâte; leur marche avait la lenteur qui convient au génie et la dignité qui sied à la renommée. Suivis ou entourés d'un cortège d'hôtes crevant d'orgueil, de disciples déférents et de curieux indiscrets, ces Messieurs se rendaient en cortège à l'abbaye où devait s'ouvrir le Congrès. Des gens s'accolaient à eux pour bien marquer qu'ils avaient quelque habitude auprès de ces hommes rares.

» Je vis défiler d'abord M. René Bazin, le président du Congrès. Vous savez déjà, Messieurs, par la lecture de ses romans, que c'est un homme de talent, je vous apprendrai peut-être que c'est un homme fort chic. Excusez cette locution ou plutôt ce néologisme. Mais il dit bien ce que je souhaite dire.

» M. René Bazin paraît avoir le souci de l'élégance et de la tenue. Le bon faiseur l'habille, un coiffeur expérimenté collabore, chaque jour, sans doute, à l'ordonnance de sa physionomie sympathique. On voit que nous sommes loin du temps où le mérite avait l'obligation d'être hirsute et négligé.

» M. René Bazin avait revêtu l'habit vert dont M Henri Lavedan parla récemment en si jolis termes; mais sous cette tenue officielle, il demeurait un parfait gentleman. Si j'étais femme, Messieurs, c'est-à-dire admiratrice de M. René Bazin, je vous avouerais une déception, car j'aurais trouvé petit un héros que j'imaginais très grand. Quel élégant attelage M. Bazin ferait avec M. Paul Deschanel pour traîner le char d'Apollon!

» Des jeunes filles assaillaient l'auteur de *Donatienne*, en quête d'autographes qu'il accordait avec une inlassable bienveillance. C'est la rançon de la gloire.

» Aussi vêtu de l'habit vert parut M. Babelon, de l'Académie des inscriptions. M. Babelon est ce qu'en langue vulgaire on appelle un excellent homme. La modestie paraît sa qualité maîtresse, le renom semble l'opprimer. Il est visiblement gêné sous sa livrée de gloire qu'emplit copieusement le ventre de l'âge mûr; il est plus gêné encore de la curiosité qui l'entoure.

» Il échangeait quelques mots en se gantant de blanc avec son collègue, M. Imbart de la Tour, aussi en costume « à cresson », de l'Institut, comme dit Pailleron dans *Cabotins*. M. Imbart de la Tour a une physionomie de tout repos. Il ne pare point sa marchandise. On dirait d'un sous-préfet jovial et résigné à l'oubli dans les ivresses de Brives-la-Gaillarde ou de Pithiviers. Ma première impression ne lui fit pas confiance. Vous verrez, Messieurs, que cette fois encore les apparences mentaient effrontément.

» Un voisin anonyme et documenté, heureux de me montrer qu'il n'ignorait rien, me nomma au passage les autres personnalités.

» Ce furent MM. Héron de Villefosse, de Lasteyrie, Cagnat, Châtelain, Bernier, l'abbé Thédenat, dont la figure fine avait des yeux distraits. Je pensai que son esprit était ailleurs, sur le Forum romain ou à la villa d'Hadrien, peut-être. Après ces Messieurs on me désigna Me Jacquier, l'avocat lyonnais que je connais bien; M. Lefèvre-Pontalis; le président de l'Académie de Mâcon, M. Virey, et le secrétaire, M. Duréault.

» Ces Messieurs pénétrèrent dans l'abbaye, suivis des seigneurs sans importance dont j'étais, poussés par une foule que j'appellerais une horde, si mes vieux principes de galanterie me le permettaient. C'étaient surtout des femmes.

» On se précipita dans la salle du Congrès, organisée dans une longue pièce, et c'est là que je trouvai, à l'ombre des immenses chapeaux, l'humble place que je vous ai dite.

» A peine étions-nous installés dans ce boyau gigantesque,

où se dressait une estrade pour les personnes de qualité et les orateurs, qu'un cortège de robes violettes fit son entrée.

» Une de mes voisines, assise devant moi, se retourna et avec une volubilité bienveillante nous désigna les évêques au passage. Je pensai que cette dame bien renseignée avait trouvé dans la dévotion un adoucissement à sa disgrâce physique : l'eczéma et la couperose fraternisaient sur son visage acide; je la remerciai néanmoins avec politesse.

» Je vis donc Messeigneurs Dubillard, archevêque de Chambéry; Gauthey, archevêque de Besançon; Villard, évêque d'Autun; Magnier, évêque de Belley; Baudrillart, recteur de l'Institut catholique de Paris, et d'autres encore. Quelques robes noires d'abbés bénédictins s'effaçaient parmi les évêques.

» L'accalmie venue, le président de l'Académie de Mâcon ouvrit la séance par un discours fort bien tourné. Il remercia les dieux d'avoir quitté l'Olympe pour venir à Cluny, leur démontra avec aisance que Cluny en valait la peine, et jeta des fleurs oratoires mouillées de larmes officielles, mais sincères, sur la tombe récente de Léopold Delisle qui avait accepté la présidence du Congrès et apporté à l'Académie de Mâcon le concours aimable que son immense érudition ne refusa jamais.

» La parole fut alors donnée à M. René Bazin. Son discours fut agréable et harmonieux, mais on sentait qu'il n'était point dans son élément. Il parla comme un romancier de questions historiques, sans y trop insister, insinuant même qu'il les ignorait un peu. Toutefois, il dit bien un discours bien écrit. On ne lui demandait pas autre chose. L'auditoire féminin fut satisfait et fit une ovation à l'académicien.

» M. Babelon, qui lui succéda, fut substantiel et documenté. Il insista sur le rôle social et politique de Cluny, rappela les services rendus à l'érudition française par les Bénédictins et leur offrit avec magnificence les actions de grâces de l'Institut et de tous ceux qui ont le culte du passé.

» J'ignore quelles sont les opinions philosophiques et religieuses de M. Babelon, j'ai cru comprendre qu'elles n'étaient point celles des moines qu'il célébrait, mais qu'il les oubliait,

pour rendre justice à ces hommes qui firent tant pour la civilisation, les lettres et l'histoire.

» Il fut applaudi, cette fois, par les hommes.

» Je vous ai dit, Messieurs, que M. Imbart de la Tour m'avait mis en défiance et que les apparences m'avaient indignement trompé.

» Je confesse mon erreur.

» Si je n'avais connu M. René Bazin, j'aurais, après l'audition des deux discours, affirmé sans hésitation que c'était M. Imbart de la Tour qui appartenait à l'Académie française.

» Vous comprendrez sans peine, Messieurs, qu'il est malaisé de vous analyser, en ce bref tableau, un tel discours. Ceux de vous qui le voudraient lire le trouveront dans le volume que publiera prochainement l'Académie de Mâcon. Je vous dirai seulement que M. Imbart de la Tour se montra excellent écrivain, érudit de premier ordre, et que son style et son érudition enfantèrent des pensées rares de la plus haute élévation morale. Les deux sexes l'acclamèrent, tant la grâce et la force caractérisèrent son discours.

» Un religieux vêtu de noir se leva. Il n'avait point écrit son discours comme ses devanciers.

» Les mains enfouies dans ses larges manches, il s'avança simplement. Sa figure était superbe et ses yeux insondables. Pensez au visage de Lacordaire, si vous l'avez connu ou avez vu ses portraits. L'impassible sérénité que donne le renoncement aux intérêts du monde et aux soucis de la vie, s'épandait sur lui. Pendant une demi-heure, ce religieux parla, présentant le plan d'une histoire générale de Cluny, telle qu'à son sens elle devrait être écrite.

» Je dois avouer que jamais je n'entendis une exposition plus magistrale. La brièveté n'excluait point la plénitude ; la clarté en était merveilleuse et la méthode atteignait à la perfection.

» Ce moine, sans une note, indiqua de mémoire la foule des érudits français ou étrangers qui travaillèrent sur Cluny, les noms propres s'accumulèrent sur ses lèvres, les références les plus ardues furent citées avec une impeccable assurance.

» Il me parut réaliser l'historien idéal. On n'eût pas cru qu'il parlait de son ordre, il en dit les gloires avec sobriété, ne céla rien de ses faiblesses qui amenèrent la décadence.

» En un instant, par une succession de tableaux énergiques et définitifs, nous apprîmes le grand rôle de Cluny à travers les siècles de troubles, de guerres, de barbarie enfin, et pûmes assister avec émotion à l'agonie et à la mort de cette grande institution qui mourut de ses abbés commendataires.

» Ainsi, nous eûmes l'exemple du résultat que peuvent obtenir les facultés humaines, spécialisées sur un grand sujet, une intelligence isolée du monde, insoucieuse de la gloire comme de l'intérêt littéraire.

» Dom Besse, le grand Bénédictin, — car c'était lui, — avait su, par cette magistrale conférence, donner la plus éclatante justification aux hommages que trois hommes éminents venaient de rendre à son ordre, au nom du monde savant.

» Je ne veux point, Messieurs, vous lasser par une analyse fastidieuse et une énumération complète des travaux du Congrès. Je citerai simplement les sujets des mémoires les plus marquants qui furent lus ou déposés. Vous y trouverez peut-être quelques indications profitables à vos curiosités érudites.

» M. l'abbé Terret, ancien professeur au séminaire d'Autun, étudia les sculptures de l'abbatiale de Cluny et parla de leur influence sur l'art bourguignon du douzième siècle. L'orateur a constaté que l'imagerie et le décor clunisiens avaient de nombreux rapports avec ceux du Languedoc ; il en conclut au rayonnement lointain de Cluny dans le monde médiéval.

» M. le chanoine Pottier parla ensuite des relations de Cluny et de Moissac, qui, par suite de l'intrusion des laïcs, était devenu une caverne de brigands. Moissac demanda donc à Cluny de mettre de l'ordre dans la maison. Cluny lui envoya Odilon et le pape Urbain II consacra l'union salutaire des deux abbayes.

» M. de Lasteyrie ajouta une observation à cette communication. « Moissac, dit-il, possédait une école de sculpture » d'un art extrême, mais différente de celle de Cluny. On en » peut conclure que les hommes de Cluny, tout en jouant un

» rôle immense dans le domaine des arts, eurent l'esprit » assez large pour conserver aux différentes écoles monu- » mentales leur individualité.

» M. Lefèvre-Pontalis parla de l'architecture clunisienne et constata lui aussi que les artistes de l'ordre ont construit généralement selon le caractère du pays. Les Bénédictins donnèrent une importance particulière au « narthex ». L'orateur loue leur technique, la beauté du décor et spécialement celle des chapiteaux de Vézelay et de Moissac.

» M. Héron de Villefosse lut une monographie remarquable de M. Camille Jullian, de l'Institut, sur les camps de César établis dans la région. L'auteur se demande si ces camps ne sont pas devenus, dans la suite, des lieux de pèlerinage et de dévotion, et si les Romains n'ont pas édifié leurs cités sur l'emplacement de ces camps. Tel semble être le cas d'Autun. Si ces hypothèses se vérifient, on peut dire que César n'a pas seulement fortifié la Gaule, mais donné aussi l'impulsion à son développement social.

» M. Houdayer traita de l'administration rurale de l'abbaye. « Les moines, conclut-il, surent accroître leur puissance par » des acquisitions territoriales, et loin d'abuser de cette » puissance, ils en usèrent pour protéger les faibles et aider » à l'établissement des étrangers sur les terres incultes du » domaine abbatial. Les Clunisiens surent, grâce à une admi- » nistration sérieuse, fixer les chemineaux du temps sur leur » territoire. Une grande prospérité fut la conséquence de » cette administration ; pour l'abbaye et ses vassaux, les » institutions de prévoyance et de charité s'y muliplièrent. »

» Je signalerai encore :

» Un mémoire de M. le docteur Barbat sur « Les épisodes de la destruction des archives de l'abbaye de Charlieu et de la mutilation des sculptures du porche ».

» Un autre mémoire de M. l'abbé Chevalot sur « L'authenticité de la bulle de Gélase II à l'évêque d'Arras, Robert, datée de Cluny le 18 janvier 1119 ».

» Un mémoire de M. Penjon sur « Abélard à Cluny » ; un autre de M. de Contençon sur « Le château de Berzé-le-Châtel et l'église de Saint-Gengoux-le-National ».

» Enfin, M. Omont, de l'Institut, signala deux nouveaux cartulaires de Cluny, conservés à la Bibliothèque nationale.

» J'en passe, dont le souvenir ne m'est point demeuré, et note un dernier mémoire que M. Léopold Delisle avait envoyé quelques jours avant sa mort, sur un manuscrit de Raban-Maur, provenant de l'abbaye de Cluny.

» Après cet aperçu bien imparfait des travaux du Congrès, je reviens à mon récit.

» A la sortie de la première séance du Congrès, je pris une nourriture dérisoire, à un prix excessif, dans un hôtel sans pudeur. Quelle aubaine pour les hôteliers. Un Dijonnais n'avait pas lieu d'être satisfait !

» Vers 1 heure de l'après-midi, par un tramway que nous inaugurions, s'il vous plaît, nous fûmes transportés à Saint-Point, pour y visiter le château de Lamartine. Ce château, qui a des airs de manoir écossais, est situé sur une hauteur isolée, sorte de bosse du terrain, au milieu d'une vallée fraîche et verte.

» Il est malaisé d'en définir le style ; les siècles y travaillèrent sans méthode ni plan d'ensemble et le romantisme fit le reste. Le parc est charmant et planté de grands arbres, au travers desquels on aperçoit, en contre-bas, des paysages bucoliques et variés. Le propriétaire actuel, M. de Montherot, petit-neveu de Lamartine, nous fit les honneurs de sa résidence, aidé de ses gracieuses filles.

» Quelle infortune, Messieurs, d'être propriétaire d'un château historique, et de n'avoir point l'espoir, comme dans la comédie connue, que le château cesse un jour d'être historique.

» Nous envahîmes la demeure de ce galant homme grevée de ce pénible usufruit. Les congressistes se pressèrent dans un fort beau salon où des portraits de grande allure attestent la race et la gloire de la famille. Je songeais au sac des Tuileries par la populace, les jours de révolution.

» Nous traversâmes le cabinet de travail du poète. C'est l'antre de vacation d'un avocat de petite ville. Sa chambre est affligée d'un mobilier fantastique... Un lit bizarrement

incrusté tient du vénitien et de l'oriental, et ferait une honorable figure dans une féerie du Châtelet.

» Ce lit, petit pour l'homme grand que fut Lamartine, incita un congressiste, homme aux déductions ingénieuses, à assurer que le poète couchait « en chien de fusil ». C'était d'un goût détestable devant cette famille émue et résignée.

» Je pensai que la solitude est indispensable aux pèlerinages historiques et littéraires, et quittai Saint-Point un peu agacé.

» Nous partîmes ensuite pour Berzé-le-Châtel. Devant la perspective d'une ascension fatigante, je demeurai à la gare, accompagnant de mes vœux les fanatiques résolus à tenter l'escalade. On voyait, paraît-il, au château de Berzé des fresques d'une curiosité hors de pair. Je pensai que c'étaient sans doute des horreurs grimaçantes qui n'ont d'autre prix que leur valeur documentaire. Je passai une heure profitable avec M. Petit (de Vausse) qui, comme moi, recula devant l'effort après une telle journée. Nous revînmes alors à Cluny.

» Le soir, un banquet fut servi à l'abbaye, dans un des cloîtres du dix-huitième siècle encore debout.

» Je vous fais grâce, Messieurs, des toasts portés par MM. Bazin, Héron de Villefosse, de Lasteyrie, qui reprocha aux académies de province de sommeiller un peu, et leur donna l'Académie de Mâcon pour exemple d'initiative; il appuya sur cette idée que les sociétés archéologiques doivent veiller au respect des monuments. Il s'insurgea contre les restaurations qui compromettent tant de vestiges intéressants. Les Bénédictins présents remercièrent, comme il convenait, les organisateurs des fêtes du millénaire.

» Charles Jacquier claironna un fort beau discours, et sa voix emplit le cloître.

» Un grand et gros monsieur se leva.

» J'avais remarqué, le matin, dans la foule, un homme vaste, un peu colossal, qui s'appuyait sur une canne rustique et vénérable,

» Sa démarche avait la lenteur, conséquence du poids et du rhumatisme. Un visage d'une rondeur lunaire, rouge et comme cuit au feu, la moustache en brosse courte, l'expres-

sion fine mêlée à la rudesse bienveillante du grognard, en un mot un type qu'on ne pouvait laisser passer avec indifférence. En ce pays d'élevage, ma première idée fut que c'était un ancien officier qui occupait les loisirs de sa retraite en faisant « l'embouche ». Je pensai qu'il était venu là par une curiosité désœuvrée et j'attribuai les rites dont on l'entourait à la bravoure incontestée de sa carrière militaire.

» Ce gros monsieur se leva donc et, du haut de sa bedaine importante, barrée d'une lourde chaîne d'or, les mains dans les poches d'un vaste pantalon, commença de parler, et ce fut un délice. J'allais de la surprise à l'hébétement, puis à l'enthousiasme. Il passa de la politique à l'histoire, fit l'oraison funèbre de la liberté, à propos des religieux proscrits, passa des beaux-arts à l'archéologie et à l'éducation du goût avec une maîtrise qui ne laissait aucun doute sur la perfection du sien. Son organe était un charme, sa diction sans défaillance, en un mot il parla si bien qu'on l'eût écouté toute la vie.

» Lorsqu'il termina, on cria : « Vive Aynard ! »

» J'étais renseigné et revins de mon étonnement. Décidément je n'avais pas de chance dans mes jugements *a priori*.

» Le dimanche 11 septembre fut le jour de Dieu et celui du peuple.

» J'assistai, le matin, à l'église de Cluny, prise d'assaut, à la grand'messe où s'étaient rendus les évêques et les abbés bénédictins, crosses en mains et mitres en tête.

» A la sortie, les prélats défilèrent au nombre de vingt environ, dans l'église d'abord, puis dans les rues jusqu'au couvent où ils étaient logés.

» Ce défilé d'un autre âge offrait un aspect magnifique. Les profils de médaille des abbés mitrés, la dignité recueillie des évêques, me parurent faire sur la foule une impression profonde.

» L'après-midi, nous assistâmes au cortège historique autour duquel on fit tant de bruit et qui attira à Cluny au moins trente mille personnes.

» Ce cortège figurait l'arrivée de Louis IX et de sa mère, Blanche de Castille, à Cluny, pour y visiter le pape

Innocent IV. Il fut réussi dans la mesure où il le pouvait être. Quelques anachronismes dans les costumes sont les seules critiques qu'il y ait à formuler.

» A dire vrai, l'entrevue du pape et du roi fut un peu ridicule dans ce décor du dix-huitième siècle, parmi nos contemporains en complet fantaisie et les personnages officiels en redingote.

» Je passe en constatant que cette cavalcade élégante demanda beaucoup d'efforts et de bonne volonté, auxquels il faut rendre hommage.

» Le lundi 12 septembre, les congressistes se rendirent à Charlieu et à Paray-le-Monial.

» Ces deux jours passés au milieu du bruit et de la cohue me donnèrent la nostalgie de l'isolement. Je quittai Cluny et voyageai en compagnie de M. René Bazin qui fut l'homme agréable et indulgent que je soupçonnais.

» Je n'assistai donc pas aux excursions dernières et, comme je ne suis point de ceux qui écrivent sur ce qu'ils n'ont pas vu, vous m'excuserez, Messieurs, de ne vous en rien dire.

» Ma tâche est terminée. Je ne sais si je l'ai remplie à votre satisfaction, la mienne est incomplète.

» A mon tour, j'aurais voulu, m'inspirant des paroles entendues, vous retracer le rôle de Cluny dans l'histoire; l'ampleur d'un tel travail, comme mon défaut de préparation générale et particulière à l'entreprendre, m'ont arrêté.

» Cependant, j'aurais été curieux de pénétrer la vie morale et intellectuelle de ces hommes qui apprivoisèrent avec patience et douceur leurs frères barbares et leur apprirent à s'aimer les uns les autres. Le contraste entre ces moines du moyen âge, familiers des grands esprits de l'antiquité, qui avaient lu Platon et qui scandaient Virgile, et les brutes de tous rangs dont ils étaient environnés, serait séduisant à montrer. Leur œuvre accomplie au nom du Christ le serait plus encore.

» Ils firent le bien, soulagèrent les misères, empêchèrent, autant qu'ils le purent, les injustices, apprirent au peuple ses droits comme enfants de Dieu et persuadèrent aux puissants

de la terre de respecter ces droits au nom de la charité chrétienne.

» Ils furent artistes et formèrent des artistes, ils nous conservèrent les trésors de l'humaine pensée.

» La société moderne a une dette considérable envers ces semeurs de paroles pacifiques, pitoyables, fraternelles et didactiques, envers ces guérisseurs de l'infortune et de la douleur.

» En ces temps d'amertume, où leur foi bénit encore la volonté de Celui qui les éprouve, je suis certain que les Clunisiens modernes ont remercié Dieu d'avoir permis qu'un baume coulât sur leurs cœurs blessés de religieux et de Français.

» L'élite de leur nation, par des bouches autorisées, est venue, dans ces assises triomphales, affirmer la reconnaissance de leur patrie.

» Ils ont constaté que l'incompréhension des choses religieuses n'est point le fait des grands esprits, ils ont entendu des hommes supérieurs s'indigner qu'on osât leur refuser la liberté qu'ils aidèrent les humbles à conquérir autrefois. Puis ils ont repris la route de l'étranger, heureux de cette justice rendue et des regrets exprimés, plus heureux encore d'avoir respiré l'air de la patrie et foulé son sol.

» Les hommages de toutes les consciences libres et impartiales les accompagnèrent à leur départ. J'y ai joint les miens et les vôtres, Messieurs, en pensant que vos âmes sont trop hautes pour me désavouer. »

Séance du 14 décembre 1910.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président.*

Avant l'ouverture de la séance, M. le président donne la parole à M. Auguste Baudot, docteur de l'Université de Paris, pharmacien de première classe, élu membre résidant le 4 mai dernier.

M. Baudot prend place à la droite de M. le président et prononce un discours de remerciement à la compagnie, puis traite, au point de vue historique et scientifique, la question des eaux minérales en Côte-d'Or. Cette partie du discours de M. Baudot en sera détachée et publiée dans les *Mémoires*. M. le président répond au récipiendaire, l'invite à prendre part aux travaux de l'Académie et déclare la séance ouverte.

M. le président dépose la correspondance sur le bureau. Il signale notamment le fascicule contenant le procès-verbal de la séance du 5 novembre de la *Société d'économie politique*, contenant une étude complète sur la renaissance de l'industrie aurifère en France.

M. le secrétaire fait savoir qu'il a été adressé un exemplaire du rapport sur les prix à M. le maire de Dijon et à chacun des lauréats.

M. Chabeuf fait la communication suivante sur les « pleurants » des tombeaux de la Chartreuse, au musée de Dijon.

« Parmi les innombrables statuettes de « pleurants » ou « deuillants », que les quatorzième et quinzième siècles ont prodiguées dans les mémoriaux d'évêques et de seigneurs sous les gisants endormis les mains croisées ou jointes en un geste de prière, il n'en est pas de plus célèbres que celles des tombeaux des ducs bourguignons, transférés de la Chartreuse de Champmol au musée de Dijon. C'est assurément la marque la plus recherchée : aussi maints musées publics ou privés se font-ils grand honneur de posséder quelques morceaux soustraits aux hommes dévoués qui entreprirent, sous la Restauration, de rétablir dans leur intégrale beauté les deux monuments mutilés, en 1793, par la volonté vandale du conseil général de la commune. Comme cette question des deuillants est à l'ordre du jour et a donné lieu à des travaux documentaires récents, notamment à une étude très serrée de M. Charles Oursel dans le *Bulletin archéologique*, année 1909, il n'est peut-être pas sans intérêt d'en entretenir l'Académie. Qu'il me soit aussi permis de citer un article signé de mon nom, publié dans le *Bulletin des musées de France*, année 1910, n° 3, page 43.

» Quand il s'agit de la Chartreuse de Dijon et de ses monuments, toute référence bibliographique doit d'abord indiquer loyalement et avec une mention exceptionnelle de dignité, l'ouvrage en trois volumes de mon confrère et ami, feu Cyprien Monget. L'auteur a dépouillé tous les registres du fonds spécial aux archives de la Côte-d'Or ; il a été complet, ou presque complet — on va voir dans un instant pourquoi je fais cette restriction — et on pourrait employer ici le mot définitif, s'il n'était pas toujours imprudent de déclarer close une discussion historique.

» Le livre de Cyprien Monget est le répertoire infini de faits, de documents et de preuves où ont puisé à pleines mains les auteurs qui se sont occupés des monuments de la Chartreuse. Je ferai exception pour Louis Courajod, venu le premier, et aussi pour Mgr Dehaisnes, dont les ouvrages sont antérieurs. Mais Courajod n'a fait qu'effleurer le sujet, posant, d'ailleurs, des bases d'information dont la solidité défie la critique. Quant à Mgr Dehaisnes, sa documentation est surtout empruntée aux riches archives de Lille. Mais tels livres publiés plus tard sur la Chartreuse et Claus Sluter, n'ont été faits que d'emprunts au grand ouvrage de Cyprien Monget.

» J'ai fait entendre qu'un document avait échappé à Cyprien Monget : c'est l'acte par lequel, le 11 juillet 1404, trois mois par conséquent après la mort de Philippe le Hardi, marché est passé entre messieurs des Comptes et Claus Sluter, en réalité avec Claus de Werve, qui portait déjà la qualification de « varlet de chambre de Monseigneur et son tailleur d'ymaiges » pour la continuation et l'achèvement du tombeau de Philippe le Hardi. Nous avons de ce marché une analyse très détaillée, que l'on trouvera, d'après feu Bernard Prost, dans : *Musée de sculpture comparée (moulages). Palais du Trocadéro. Catalogue raisonné, par Louis Courajod et P. Frantz Marcou, quatorzième et quinzième siècles*, Paris, Imprimerie nationale, 1891. Négligeant ce qui est relatif aux figures du gisant et des deux grands anges tenant le heaume à sa tête, je me bornerai à noter que l'effigie ducale doit « être accom-» pagnée de 40 imayges pleurants, semblables aux deux qui » sont déjà faites ». Ainsi, en 1404, il y avait deux « pleurants »

exécutés de la main de Claus Sluter, et il n'est aucun visiteur ou admirateur du monument, c'est tout un, qui ne cherche avidement, parmi ce peuple de figurines ciselées dans l'albâtre vivant, les deux unités qu'a touchées le ciseau souverain du plus grand artiste de son temps. On notera que ce passage a trompé certains critiques, notamment M. Alexandre Masseron ; dans un article inséré dans le *Journal des Débats*, du 5 avril 1910, M. Masseron, interprétant à la lettre l'acte de 1404, conclut qu'il devait y avoir en tout quarante-deux statuettes pour chaque tombeau, puisqu'il y en a deux de faites et qu'il en reste quarante à exécuter.

» Disons nettement que c'est là une erreur manifeste ; l'examen même sommaire des deux monuments prouve jusqu'à l'évidence que la plantation du décor architectural comporte seulement quarante unités, ni une de plus, ni une de moins. J'emploie intentionnellement le mot unité et l'on verra bientôt pourquoi. Enfin, la bibliothèque du château de Compiègne a récemment cédé à la Nationale les huit grands dessins du peintre dijonnais Gilquin, qui les a exécutés pour être offerts au prince de Condé, gouverneur de Bourgogne au dix-huitième siècle. Or ils donnent pour chaque tombeau les quatre faces, et si le caractère archéologique est médiocrement exprimé, le souci d'exactitude est manifeste. Eh bien ! on constatera d'abord que le personnel des figures était au complet ; ensuite, qu'il se composait de quarante unités par monument ; que l'ordre de la procession, car c'en est une, a été singulièrement interverti par les restaurateurs, Saint-Mesmin et Saint-Père ; enfin qu'ils ont distribué au hasard les figurines dans les deux tombeaux. Il est vrai qu'ils ignoraient les dessins de Gilquin et se guidaient d'après les gravures de l'*Histoire générale et particulière de Bourgogne, par dom Urbain Plancher et dom Merle*, qui pour chaque tombeau donnent seulement un des côtés en longueur.

» Ce serait une œuvre utile, en vérité, que de rétablir, au moins sur le papier, l'ordre général si outrageusement méconnu.

» Il y a quarante places ou niches sous les arcatures en albâtre orfévré et étincelé de dorures du portique ; cepen-

dant, de fait, elles abritaient non pas quarante, mais quarante et une figures. La procession, en effet, commençait à l'angle inférieur de dextre, par un aspergeant, jeune garçon un peu moins grand que les autres personnages. Il en existe un au tombeau de Jean sans Peur, mis aussi mal à propos que possible et en arrière, dans le grand côté de senestre. Ensuite, plus petits encore, venaient, conjugués et taillés dans le même morceau d'albâtre, deux enfants de chœur tenant des cierges ; ils occupaient la place d'une figurine ordinaire ; puis c'était la foule des clercs et des laïcs.

» Quand on entreprit, en 1818, de réparer les ruines dues au vandalisme révolutionnaire, il restait dans les dépôts du musée soixante-dix statuettes. Les papiers très précis de Saint-Mesmin, conservés à la bibliothèque publique de Dijon, établissent que deux furent aussitôt rachetées à un amateur lyonnais, M. de Saint-Thomas ; trois appartenaient à un M. Hocquart, qui s'offrait à les céder, mais elles étaient en mauvais état et on ne les accepta pas, ce en quoi on commit une lourde faute. Deux étaient entre les mains d'un brocanteur dijonnais, Barthelomé, qui eut soin de les faire disparaître tout d'abord, et peu avant sa mort, survenue en 1842, les revendit à un inconnu. Nous voici à soixante-dix-sept.

» La soixante-dix-huitième faisait partie de la riche collection de M. le comte de Vesvrotte qui la refusa obstinément à Saint-Mesmin. Le cabinet de M. de Vesvrotte a été dispersé par l'effet de ventes successives et la trace de la figurine est perdue. Notons, le fait est important, qu'elle était l'un des deux aspergeants et non un « deuillant » proprement dit.

» La soixante-dix-neuvième faisait partie du cabinet de M. Jacquinot-Pampelune, procureur général à la Cour royale de Paris, mort en 1835. Qu'est-elle devenue? Saint-Mesmin (1) n'a pu en suivre la destinée non plus que la quatre-vingtième dont le sort lui est demeuré inconnu. Quant aux trois figu-

(1) Charles-Balthazard-Julien Févret de Saint-Mesmin, né à Dijon, le 12 mars 1770, de Bénigne-Charles Févret de Saint-Mesmin, conseiller au Parlement, et de Victoire de Motmans, conservateur du musée en 1817, mort sans alliance à Dijon, rue d'Assas, 1, le 23juin 1852.

rines frustes et rongées par les intempéries — elles étaient demeurées pendant de longues années exposées en plein air — il se pourrait qu'elles eussent été recueillies dans la famille de Broissia qui les conserve peut-être encore, ou pourrait par tradition faire connaître en quelles mains elles ont passé.

» Que si maintenant nous tirons la conclusion de cette suite de notes et de nombres, nous verrons qu'il reste seulement quatre statuettes intactes de pleurants qui courent le monde ; en effet, nous en avons soixante-douze au musée, trois frustes et ruinées, un aspergeant chez M. de Vesvrotte, nous voici donc à soixante-seize. Reste à quatre « pleurants ». Mais comment compterons-nous les deux couples d'enfants de chœur? Si nous les ajoutons au nombre obtenu, il ne demeure plus que deux pleurants à retrouver et non quatre. Or, comme Saint-Mesmin ne parle jamais de ces enfants de chœur, on peut en conclure que leur existence révélée seulement par les dessins de Gilquin lui était inconnue ; si donc il a rencontré ces figurines, très vraisemblablement il ne les a pas considérées comme provenant des tombeaux, tandis qu'il possédait au musée un des aspergeants connu, comme celui de M. de Vesvrotte, pour appartenir aux monuments à rétablir. Donc, selon toute probabilité, il faut ajouter les deux groupes d'enfants au chiffre connu, et ce qui nous fait arriver à soixante-dix-huit ; en ce cas, et c'est l'opinion à laquelle je me rallie volontiers, il ne reste plus que deux « pleurants » proprement dits à retrouver. Or, pour ces deux-là, il y a concurrence ; voyons.

» J'écarte d'abord nettement les figures ayant appartenu à M. le baron Schickler, et exposées en 1900 ; ni la matière, ni le style ne permettent d'y retrouver les congénères de nos bonshommes dijonnais. Une statuette très expressive du Louvre est également fort dissemblable aux originaux incontestés de notre musée. Celui de Cluny en offre quatre au concours, intactes du reste — le fait est à noter — et qui sont fort belles ; on les trouvera reproduites en de bonnes photolypies dans un ouvrage récent : *Les Néerlandais en Bourgogne, par Alphonse Germain. Collection des grands artistes des Pays Bas*, Bruxelles, G. Van Oest et Cie, édi-

teurs, 1909. Mais de ces quatre statuettes de Cluny, une, celle qui est donnée en regard de la page 44, me paraît devoir être écartée délibérément du concours. Il suffit, en effet, d'un examen quelque peu attentif pour reconnaître que, placée parmi les « pleurants » authentiques des tombeaux, elle serait une étrangère. Les figures données aux pages 48, 52 et 58 sont beaucoup plus acceptables, surtout la troisième, et une confrontation minutieuse s'impose. Et je prie le lecteur de me faire l'honneur de croire que je ne juge pas d'après les seules impressions reçues de la vue des quatre photographies données par M. Alphonse Germain. Je connais depuis plus d'un demi-siècle les moinillons de Cluny et n'ai jamais fait de voyage à Paris sans les aller voir, cherchant de bonne foi la vérité, et aimant mieux sans doute que la France possédât nos dépouilles que de les savoir outre Manche, outre Rhin, ou en Amérique.

» Enfin M. le commandant Sadi Carnot m'a signalé chez un amateur de Beaune un « pleurant » qui proviendrait des collections Baudot, et c'est une bonne marque. Il serait considéré comme appartenant aux tombeaux de Dijon. Tout de même voilà bien des appelés sans compter les prétendants épars un peu partout ! Quant au second aspergeant et aux enfants porteurs de flambeaux, aucune trace, aucun souvenir.

» Il me reste maintenant à dire comment ont été remplacés les huit « pleurants » disparus. Sept ont été refaits par J.-B.-Louis-Joseph Moreau, de Dijon, le père de M. Mathurin Moreau ; le huitième par un autre Dijonnais, Couchery ; trois de ces figurines ont pris place dans le tombeau de Philippe le Hardi, les cinq autres dans celui de Jean sans Peur. L'une de celles-ci représente vêtu en moine et tenant un fragment de dais, le sculpteur Marion, de Semur, qui avait restitué les détails d'architecture. Si ce bonhomme passe à peu près inaperçu, il n'en est pas de même de son voisin qui se prélasse à l'angle inférieur de senestre : « Il n'y a que trente-neuf figurines, dit Victor Hugo dans une lettre du 10 octobre 1839 (1), la quarantième est remplacée par un

(1) *En voyage, France et Belgique*, Paris, 1892, p. 284.

monsieur en redingote. Qui est ce monsieur? » C'est l'architecte Claude Saint-Père à demi drapé dans le manteau classique et le col dégagé, comme dans les portraits familiers du dix-huitième siècle. La statuette est parfaitement ridicule et mise ainsi en belle place éclate un peu trop aux yeux. Ce serait charité que de l'enlever et de mettre à la place quelque copie intelligente d'un des « pleurants » en rupture de cloître, choisi parmi les plus probables et les meilleurs.

» Je termine en demandant à l'Académie de s'associer au vœu que j'ai émis, de voir restituer la procession conformément aux dessins de Gilquin, dont les photographies sont à la bibliothèque de Dijon. »

Après en avoir délibéré, l'Académie homologue le vœu exprimé par M. Chabeuf.

M. Chabeuf entretient ensuite la Compagnie d'une statue de saint Christophe, provenant, avec sa niche, d'une commune rurale dont le nom n'a pas été donné par les journaux et qui vient d'être achetée par le musée de Cluny. Il exprime le regret de voir disparaître un à un tous ces vestiges des croyances locales: du moins, ce morceau de sculpture populaire est-il demeuré en France.

Séance du 11 janvier 1911.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président.*

M. Chabeuf transmet à l'Académie les souvenirs, les amitiés et les vœux de M. Mocquery, inspecteur général des ponts et chaussées, actuellement fixé à Paris.

La Société batave de philosophie expérimentale de Rotterdam, envoie le programme d'un concours ayant pour but de récompenser, par une médaille d'or du poids de trente ducats, la meilleure description statistique d'une circonscription des Pays-Bas.

La Société nationale d'horticulture de France organise la quatrième conférence internationale de génétique qui doit

avoir lieu du 18 au 23 septembre 1911 et invite l'Académie à déléguer l'un de ses membres à ce congrès.

M. Bataillon, professeur de biologie à la Faculté des sciences de l'Université de Dijon, membre résidant de l'Académie, faisant partie du Comité de patronage et d'organisation, l'Académie le délègue pour la représenter à la conférence internationale.

M. Picard signale l'intérêt pour l'histoire du luxe au moyen âge, l'inventaire du mobilier du duc Philippe le Hardi, dressé après sa mort et conservé aux Archives départementales. M. Picard l'a étudié et se propose d'en faire l'objet d'une communication ultérieure. Il se contente aujourd'hui de donner la note suivante sur un des objets compris dans cet inventaire :

« Saichent tuit que Je Pierre Labourebien marchant de gennes confesse avoir eu et reçu de Pierre Varopel receveur général des finances Monseigneur le Duc de Bourgoingne, conte de Flandres Dartois et de Bourg^ne^ la somme de neuf vins quinze frans dor en deducion et rabat de la somme de VI^m^ IIII^c^ fr. d'or à moy deuz par ledit Monseigneur pour la vendue et delivrance dune ymaige dor de saint Christofle par moy faite à mondit seigneur, comme par ces lettres sur ce faites le VIII^e^ jour de fevrier CCC IIII^xx^ et huit puet apparoir. »

En valeur actuelle, on peut dire que le saint Christophe avait une valeur intrinsèque d'environ 128,000 francs.

La dévotion à saint Christophe était fort répandue au moyen âge ; on croyait, en effet, que la vue d'une de ses images préservait de mort violente dans la journée. Aussi les figures, le plus souvent colossales, du saint porteur de l'enfant Jésus, se rencontraient-elles nombreuses dans les églises du moyen âge.

M. Chabeuf rappelle qu'il existait à Notre-Dame de Paris, à l'entrée de la nef, une statue colossale de saint Christophe, élevée en 1413 par messire Antoine des Essarts pour remercier le saint de l'avoir sauvé de la vengeance des Bourguignons. Ce monument précieux de la sculpture médiévale française du quinzième siècle avait disparu bien avant la

Révolution. Dans les cathédrales de Séville et de Cordoue il existe encore des images peintes et colossales de saint Christophe, ce sont des œuvres du seizième siècle. Enfin, dans l'église abbatiale, aujourd'hui paroissiale de Saint-Seine-l'Abbaye (Côte-d'Or), parmi les peintures murales dont est revêtue la clôture méridionale du chœur, on voit un saint Christophe des premières années du seizième siècle.

M. Dumay communique un épisode de la vie militaire au quinzième siècle, tiré d'une enquête dressée à l'occasion d'un procès relatif à la propriété de la seigneurie des Laumes :

« En 1418, Guyard de Pontailler, seigneur de Talmay et de Courcelles-sous-Grignon, campait avec sa troupe aux environs des Laumes, seigneurie appartenant à Marie du Trembloy, femme de Katherin de Serin, qui guerroyait en Flandres. Guyard, profitant de l'isolement et de la naïveté de Marie, lui réclama avec instance les termes échus d'une rente qu'il prétendait lui être dus : et, pour agir plus efficacement sur elle, le seigneur de Talmay plaça dans le village des Laumes environ deux cents cavaliers qui y commirent toutes sortes de déprédation. Marie eut beau se jeter aux pieds de son créancier pour le supplier de faire déloger ses gens : « Paouve brebis, répondit-il, ils n'en délogeront point » devant que m'aye baillié et délivré la terre des Lames. »

» Emue de pitié par les réclamations incessantes de ses vassaux, Marie du Trembloy alla trouver Guyard en son château de Courcelles et céda à ses instances : un témoin qui fut présent à son retour déclare qu'étant dans sa chambre « elle se tiroit les cheveux, criant et brayant, disant « qu'elle » estoit femme perdue, qu'elle estoit détruite, qu'elle » avoit perdu le plus beau de sa chevance, qu'elle avoit » donné à messire Guyard tout ce qu'elle avoit au lieu des » Lames, à savoir la haute justice, moyenne et basse, les » main-mortes et formariages, les censives, les courvées de » bratz et de charrues, coustumes d'avoine et de gélines. »

Il y a loin, de la conduite de Guyard de Pontailler en cette circonstance, à la légende qui fait des preux chevaliers du moyen âge, les défenseurs de la veuve et de l'orphelin.

Séance du 25 janvier 1911.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

M. le président fait en ces termes l'éloge de M. le conseiller Chevalier, membre résidant, récemment décédé :

« Un deuil bien imprévu frappe notre compagnie. M. Louis-Nicolas Chevalier est décédé le 16 janvier 1911, après une courte maladie. Né à Bar-sur-Aube, le 8 août 1843, il entra dans la magistrature, comme juge suppléant à Nevers, à l'âge de 31 ans ; en 1883, il fut chargé de l'instruction à Chalon-sur-Saône avec le même titre, et y devint titulaire l'année suivante. Il présida le tribunal de Mâcon de 1885 à 1891, date à laquelle il fut appelé à Dijon comme conseiller à la Cour. Depuis un an, il en était le doyen.

» Il avait à un haut degré toutes les qualités qu'on recherche chez un magistrat : celles du caractère et celles de la science acquise. Sa conscience était extrême et, à l'occasion des assises qu'il présida souvent en Haute-Marne, en Saône-et-Loire et en Côte-d'Or, il ne reculait pas devant la copie de sa propre main, des dossiers qu'il avait à étudier. Son labeur intelligent, sa haute dignité professionnelle avaient été récompensés, il y a trois ans, par la décoration de la Légion d'honneur.

» Il publia, dès 1872, une *Histoire de l'évêché de Bethléem*, ce diocèse minuscule dont le territoire n'était qu'un faubourg de Clamecy. On ne s'expliquerait pas l'existence d'un pareil évêché si on ne savait qu'il fut créé pour donner un asile à l'évêque de Bethléem de Palestine, chassé de Terre sainte par la conquête de Saladin, en 1187. Le prélat expulsé eut une longue suite de successeurs jusqu'à la Révolution française. M. Chevalier fréquentait aux archives et se préparait à refondre son ouvrage dans une deuxième édition : la mort ne lui en pas laissé le temps.

» Ce volume fut son titre le plus apparent à entrer à l'Académie de Dijon, le 16 juin 1901 ; il était déjà membre de

la Commission des antiquités depuis mai 1893. C'était pour nous un plaisir de rencontrer un homme d'une aussi exquise urbanité et d'un esprit aussi distingué. L'Académie s'associe de grand cœur aux témoignages d'estime donnés à sa mémoire et de sympathie apportés à sa famille, par la foule nombreuse qui a fait cortège à son cercueil. »

M. le président présente le onzième volume de la quatrième série de nos *Mémoires* (1907-1910) et le distribue aux membres présents.

M. Claudon est élu membre de la Commission administrative, en remplacement de M. le général de Piépape qui, ayant quitté Dijon, est devenu membre non résidant.

Revenant sur la question des *pleurants*, étudiée à la séance du 14 décembre dernier, M. Picard, qui avait bien voulu se charger de rechercher la trace de l'une de ces statuettes, ayant appartenu à M. Jacquinot-Pampelune, procureur général à la Cour royale de Paris, lit une lettre de M. Thil, arrière-petit-neveu de M. Jacquinot. Les recherches faites par M. Thil dans ses papiers de famille sont restées infructueuses. Il n'a pu retrouver aucune trace de cette statuette qui, à la mort de M. Jacquinot, décédé sans enfant, a dû passer à sa veuve.

M. le secrétaire donne lecture d'une pièce de vers inédite, envoyée à l'Académie par l'auteur, M. Eugène Ravassard, de Saint-Rambert-en-Bugey. Elle a pour titre : *A la mémoire de Moll.*

Si Dijon ne peut se glorifier d'avoir donné le jour au colonel Henri Moll, mort le 9 novembre 1910, au combat livré à Dridgelé, capitale du Massalit, notre vieille cité bourguignonne était devenue pour lui comme une seconde patrie, depuis l'époque où ses parents y avaient fixé leur domicile. Aussi, est-ce avec une émotion profonde que fut accueillie la nouvelle de sa mort glorieuse et l'Académie se fait un devoir de saluer, avec M. Ravassard, la mémoire de ce héros.

M. Picard lit quelques fragments d'un mémoire auquel il a donné pour titre : *La dévotion de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre.*

L'auteur étudie successivement, d'après les registres de

comptes conservés aux archives départementales, les diverses dépenses du duc et de la duchesse au point de vue des œuvres pies.

Elles consistaient notamment en frais de pèlerinages, dons aux jeunes prêtres, charges de parrainage, achat d'objets pieux, calices, croix, images, tableaux en or ornés de balays, de rubis, de diamants, de livres, vases à sujets religieux, chapelle de la duchesse, ses patenôtres à boules creuses, renfermant des parfums, etc.

Une commission composée de MM. Chabeuf, Glaudon et Fyot, est chargée de présenter, à l'une des plus prochaines séances, un rapport sur ce travail qui est destiné au nouveau volume des *Mémoires*, actuellement sous presse.

Séance du 8 février 1911.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

A l'ouverture de la séance, M. le président annonce la nouvelle perte que vient de faire la Compagnie en la personne de M. Hugues-Charles-Robert Méray, professeur honoraire à la Faculté des sciences de l'Université de Dijon, correspondant de l'Institut, membre résidant, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Dijon, à 75 ans, le 2 février 1911. Ce n'est pas dans ce court espace de temps écoulé depuis les funérailles de cet homme éminent qu'il a été possible de préparer les éléments d'une notice. M. le président renvoie donc sa lecture nécrologique à la prochaine séance et se borne à notifier à la Compagnie le grand deuil qui la frappe.

M. le président dépose sur le bureau :

1° De la part de MM. les docteurs Jules Bauzon et Georges Zipfel, un volume dont ils sont les auteurs : *Impressions et souvenirs de voyage : Budapesth, Constantinople, Athènes.* Cette magnifique publication, de format in-8°, ornée de dix planches hors texte, sort des presses de M. Bertrand, imprimeur à Chalon-sur-Saône, 1910 ;

2° De la part de M. Rodolphe Guimaraës, capitaine du génie à Amadora, près Lisbonne : *Les mathématiques en Portugal*, Coïmbre, imprimerie de l'Université, 1 vol. in-8°, 1909.

Le secrétaire donne lecture d'une nouvelle poésie : *Le Pèlerin*, adressée à la Compagnie par M. Eugène Ravassard, et présente le portrait de l'auteur.

Au nom de la commission nommée à la précédente séance, M. Chabeuf présente un rapport favorable à la publication, dans le prochain volume des *Mémoires*, de l'étude sur *La dévotion de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre*, par M. Picard. Les conclusions de ce rapport, mises aux voix, sont adoptées.

M. Bataillon, membre titulaire, accepte volontiers de représenter l'Académie au congrès de génétique, qui doit se tenir à Paris du 18 au 23 septembre 1911.

M. Fabre lit une note sur la situation fiscale des communes forestières du plateau côte-d'orien. En voici le résumé :

« Actuellement et depuis une dizaine d'années, 80 pour 100 des forêts soumises au régime forestier, situées sur l'arrière-côte et sur le plateau côte-d'orien, ne donnent pas en moyenne plus de 8 à 15 francs comme revenus annuels. Les forêts particulières non soumises, qui les avoisinent, donnent encore moins de revenus. Seules, les forêts de la plaine donnent des revenus relativement supérieurs. Les communes forestières du plateau s'appauvrissent progressivement par suite de l'exode rural et de la dépréciation des bois de feu.

» Les mesures susceptibles d'alléger leurs charges seraient : 1° une réduction de l'impôt foncier et de la taxe de main-morte ; 2° une exonération de la taxe administrative du vingtième pour les communes à très faibles revenus forestiers. »

M. Picard fait remarquer que, dans ses recherches sur Philippe le Hardi et Marguerite de Flandre, il a constaté que le duc, en descendant le Rhône en bateau, avait fait un don aux ouvriers qui construisaient le pont d'Avignon ; ce qui confirme une fois de plus l'époque de cette construction (1343-1390).

M. Picard indique également certains pourboires donnés par le duc à des ouvriers occupés à la construction d'autres édifices publics.

La Compagnie prie M. Picard de vouloir bien grouper ces documents qui sont intéressants au point de vue de l'histoire locale et précisent des dates.

Séance du 22 février 1911.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

M. le président rappelle en ces termes le souvenir de M. Charles Méray, membre titulaire, récemment décédé:

« A si peu de distance de la mort du conseiller Chevalier, j'ai encore aujourd'hui le devoir d'ouvrir la séance par des paroles de deuil. Nous avons perdu, le 2 février 1911, Hugues-Charles-Robert Méray. Né au Bourgneuf (Saône-et-Loire) le 12 novembre 1835, successivement élève du collège de Chalon, du lycée de Dijon et du lycée Saint-Louis, il entra à l'Ecole normale supérieure dès 1854. Après quelques années passées en partie dans le professorat des lycées, en partie en congé, il vint professer à la Faculté des sciences de Dijon les mathématiques pures en 1867, et prit sa retraite le 12 novembre 1905.

» De bonne heure, il s'était montré, dans ses recherches, dédaigneux de creuser les sillons amorcés par d'autres. L'originalité de l'esprit, l'indépendance du caractère ne tardaient pas à se faire jour dès que la conversation se poursuivait avec lui ou qu'il prenait part à une discussion, allant au besoin jusqu'au paradoxe s'il croyait par là mettre mieux la vérité à nu.

» Ses travaux furent d'abord des mémoires isolés, puis ils prirent corps en un édifice harmonieux et complet, où tout dérive d'un grand principe fondamental, le *Traité d'analyse infinitésimale*, terminé en 1898.

» Notre confrère profita de l'achèvement de ce travail, non

pour se reposer, mais pour reprendre et perfectionner un essai qu'il avait fait en 1874 relativement à l'enseignement de la géométrie. Ses *Nouveaux éléments de géométrie* sont encore plus révolutionnaires que son *Traité d'analyse infinitésimale*. L'enseignement de la géométrie qui nous a été donné était renouvelé des Grecs, ou même hérité d'eux sans renouvellement. Il y substitua audacieusement une méthode plus simple, homogène, fondée sur les propriétés les plus élémentaires du mouvement des corps solides. Pour introduire cette méthode dans l'enseignement, il utilisa d'abord le zèle intelligent de quelques professeurs de l'Ecole normale, puis la méthode pénétra dans l'enseignement secondaire. Il fut secondé dans ses vues par MM. les recteurs Adam et Boirac, admirateurs de ses travaux, et il eut la satisfaction de ne pouvoir s'appliquer le proverbe : « Nul n'est prophète en son pays. » Ce n'est pas sans vaincre des résistances prolongées, sans lutter contre l'inertie apathique ou voulue, qu'il put réaliser cette pénétration. Aussi conserva-t-il grande reconnaissance à ceux qui s'étaient faits les apôtres de sa méthode, et comme il était entré le 17 avril 1889 dans cette Académie, il obtint d'elle, en 1903, deux médailles de vermeil pour deux de ses collaborateurs de la première heure, MM. Chancenotte et Billiet. Les médailles d'or avaient été données à Gillot, d'Autun, et à B. Brunhes, encore deux récents disparus, pour leurs travaux originaux. C'est d'ailleurs sur son rapport que le dernier fut couronné.

» Ceux qui connaissent la grande simplicité de la vie de Méray savent qu'il ne fut pas un chercheur de renommée et de distinctions. Elles lui vinrent néanmoins. Le 12 juillet 1887, il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur, et le 11 décembre 1899, l'Académie des sciences de Paris élargit à son intention le cadre de ses correspondants dans la section de géométrie, où n'entraient jusque-là que les plus éminents mathématiciens étrangers, et elle lui conféra ce titre si recherché.

» L'heure tardive de nos séances s'accordait mal avec les habitudes extrêmement matinales de ce grand travailleur. Mais s'il n'était guère assidu, il ne faudrait pas croire qu'il

se désintéressait des choses de l'Académie ; il a témoigné le contraire, notamment en aidant à notre recrutement. Il dirigea notre choix sur des personnalités qui ont enrichi la collection de nos travaux ou dont la renommée scientifique rehausse le lustre de notre Compagnie.

» La formation si logique de l'esperanto, la possibilité qu'entrevoyait Méray de faciliter dans l'avenir, au moyen de cette langue auxiliaire, les contacts intellectuels entre tous les peuples, le séduisirent de bonne heure. Il en devint à Dijon l'apôtre très actif et ne manqua pas de plaider cette cause devant nous, en apportant à l'appui une volumineuse correspondance d'origine géographique très variée.

» Bon et affectueux sous une apparence un peu rude, il n'épargnait pas ses démarches pour rendre service, et ceux qu'il avait choisis pour ses amis savent combien son attachement était profond. Cet attachement, il le montra de même au pays bourguignon qu'il ne voulut plus quitter dès qu'il lui eût été donné d'y revenir.

» L'Académie de Dijon conservera avec fierté le souvenir de cet enfant du pays qui a brillé au premier rang parmi les mathématiciens de son temps par l'originalité et l'ampleur de ses conceptions. »

M. le président dépose sur le bureau une brochure de M. L. Ray, chef d'escadron d'artillerie en retraite, contenant la critique de l'*Histoire du diocèse de Troyes pendant la Révolution* (Troyes, Frémont, 1908-1909), par M. l'abbé A. Prévost. — Don de l'auteur.

M. Picard donne lecture de la note ci-jointe énumérant certains pourboires donnés par Philippe le Hardi dans ses divers voyages et pouvant servir à fixer ou à confirmer la date de la construction de quelques monuments publics :

« Les comptes des receveurs généraux du duché de Bourgogne sous Philippe le Hardi font de temps à autre mention de pourboires donnés par le duc aux ouvriers des édifices qu'il visite au cours des travaux dans ses nombreux déplacements, et ces textes pourraient très utilement servir à dater des monuments ou parties de monuments.

« Ainsi :

» 1368, 16 janvier. Le duc gratifie de 4 francs les « maçons » et charpantiers » qui travaillaient à Nostre Dame du Vivier en Brie.

» 1369, 30 avril. Le duc fait don de 3 francs « aux maçons » et autres ouvriers qui euvrent en la forteresse de messire » Pierre de Villiers en l'Ille Adam ».

» 1375, 12 novembre. Le duc fait don de 2 francs « aux » maçons qui ovroient en lostel de leveque dudit lieu ». L'évêque d'Amiens était alors Jean de la Grange, de l'ordre de Saint-Benoît, qui allait être élevé au cardinalat le 25 décembre suivant.

» 1375, 16 novembre. 1 franc « aus ovriers de leglise Nostre » Dame d'Amiens ».

» 1376, 4 septembre. 1 franc « aux ouvriers du pont d'Avignon ».

» Ces mêmes comptes relatent également des dons aux marguilliers qui fournissent d'utiles indications :

» 1372, 22 juillet. Le duc fait don de 4 francs « aux marri- » gliers de la Magdeleine de Troicz pour convertir es » ouvraiges de la dite eglise ».

» 1377, 8 janvier. Passé en compte 12 francs payés « aux » margliers de l'eglise de Guillon pour don quant Mgr fust » darrenierement en ladite ville, pour aidier à parfaire icelle » eglise ».

» Le chapitre des amendes et exploits de justice fournit aussi sa contribution à cette précision de dates :

» 1371. D'un homme « d'Aunay, sur ce que le procureur » Mgr le porsuigoit... sur ce que deit à Henri de Toulx, qui » gardoit les ovriers qui ovrient es fossés d'Avalons, en li » signiffiant qu'il estoit sergens de Mgr, qu'il estoit uns ribaus, » truans, garçons, et qu'il ne faroit pour li un estrons ; » composé pour ce, consideré sa poureté à xxv frans ».

» 1390. « Aux paveurs, qui pavent la ville de Dijon, pour don » à eulx fait par mondit seigneur, pour une fois, pour leur vin ; » pour ce payé à eulx, par mandement de mondit seigneur » sur ce fait, donné le III de fevrier CCC IIIIxx et X sans quit- » tance — VI fr. »

» Enfin les comptes, en relatant un mandement du 24 août

1375, permettent de fixer à l'année 1371 l'incendie de la première chartreuse de Grenoble. Le duc par ce mandement donne au prieur et couvent de la chartreuse de Grenoble « cc franz » dor pour eulx aidier à supporter les frais à reffaire leur » eglise et ostel qui furent ars de feu daventure à environ » IV ans. »

M. le général de Piépape envoie à la Compagnie une pièce de vers, toute d'actualité, sur un portrait de Racine, existant au musée de la ville de Langres; cette image donne un démenti formel à la version de M. Masson-Forestier qui fait de Racine une espèce de monstre au moral.

« Ce portrait, ajoute M. le général de Piépape dans sa lettre d'envoi, est bien authentique. Voici son histoire. Racine avait une fille qui épousa un M. Moramber, lequel habitait Langres. Cette dame Moramber eut elle-même une fille, qui épousa M. d'Ablancourt, habitant également Langres. Les deux filles de cette dernière, Mlles d'Ablancourt, donnèrent le portrait, en 1809, à l'un de mes grand-oncles, M. Guyot de Gyé, qui le donna à son tour au musée de Langres en 1844. Le tableau porte un authentique au dos, écrit et signé par M. Guyot de Gyé. Mlles d'Ablancourt, que ma mère a connues, vers 1830, étaient les arrière-petites-filles de Racine.

» Ces détails me sont confirmés par M. Charles Royer, secrétaire de la Société historique et archéologique de Langres. »

M. le secrétaire donne ensuite lecture de la pièce de vers du général de Piépape et est chargé de le remercier.

M. Metman communique les notes suivantes, extraites du *Catalogue d'une collection importante d'estampes historiques concernant les sciences, les mœurs, les coutumes, les professions et les métiers. En vente avec prix marqués chez Godefroy-Mayer, 41, rue Blanche, Paris, 1911.*

626. « Georges Chenne, fils aîné, Cartier ordinaire de Mgr le Premier Président du Parlement de Bourgogne à Dijon. » Superbe adresse avant la lettre, gravée par Monnier, à Dijon, vers 1780.

627. « A l'Empereur des Turcs. Nouvelle manufacture de

cartes très fines à jouer faitte par Nicolas Thibault, à Dijon. » Belle adresse gravée par Monnier, vers 1760.

670. « Je m'instruis pour la patrie. L'an second de la liberté. 1791. » Petite gravure ronde et deux charmants dessins originaux par L.-G. Monnier pour la Société de tir de Dijon.

Ces renseignements constituent une importante contribution à la liste des œuvres du graveur Louis-Gabriel Monnier, né à Besançon le 11 octobre 1733, mort à Dijon le 8 ventôse an XI (28 février 1804).

Pour M. Chabeuf, empêché, M. le président communique à l'Académie le document d'état civil suivant :

« Paroisse Saint-Médard de Dijon.

» Le 18 avril 1731, ont été mariés en l'église de Saint-Etienne [de Dijon] (1) très haut et très puissant Seigneur Messire Louis Henry Deviennes fils de très haut et très puissant Seigneur Monseigneur Louis Deviennes Baron de Chateauneuf, ancien Elu de la noblesse de Bourgogne chevalier d'honneur au parlement de Dijon. Et de très haute et très puissante Dame Madame Marie Comeau ses père et mère de la paroisse de S[t] Médard d'une part. Et Demoiselle Henriette-Marie-Pélagie de Saulx-Tavannes fille de très haut et très puissant Monseigneur Henry Charles de Saulx de Tavannes, Seigneur de Trichatel, Luce (2) et autres terres, Brigadier des armées du Roy premier lieutenant gnal en Bourgogne, Commandant pour Sa majesté dans la d. province sous les ordres de S. A. S. Monseigneur le Duc et de très haute et très puissante dame Madame Marie Anne Ursule Amelot, ses père et mère de la paroisse de S[t] Jean d'autre part. Leurs bancs y ayant été publiés et en cette Eglise une fois seulement sans opposition ainsi qu'il nous a apparu par le certifi-

(1) Depuis la démolition, sous Louis XIV, de la très ancienne église Saint-Médard, qui s'élevait sur l'emplacement de la rue Vaillant actuelle, le service paroissial se faisait en l'église abbatiale puis cathédrale Saint-Etienne, dans le collatéral au côté de l'Evangile.

(2) Trichatel, ancien nom de Til-Châtel, canton d'Is-sur-Tille, Côte-d'Or ; Luce, pour Lux, qui se prononce Luce, même canton, où les Saulx-Tavanes possédaient un château rebâti au seizième siècle, sur l'emplacement d'un plus ancien, dont subsistent deux tours, par le maréchal Gaspard de Saulx-Tavanes.

cat de M. le Doyen Curé de S[t] Jean, En Datte du 14 de ce mois dispense des deux autres publications ayant été accordée par Monsieur Massin Trésorier chanoine de S[t] Etienne Vice gerant de l'officialité, ils ont reçu la bénédiction nuptiale par les mains de très haut et très puissant Seigneur Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Nicolas de Saulx-Tavannes Eveque comte de Chalons, pair de France En présence de très haut et très puissant Seigneur Mon susdit seigneur Henry Charles de Saulx Tavannes pour lequel on a dressé un Prie Dieu dans cette Eglise de très haut et très puissant Seigneur Mon susdit Seigneur Louis devienne et des parens et temoins soussignés avec les parties contractantes La Célébration du présent Mariage faite. En presence du soussigné Trésorier chanoine de S[t] Etienne Curé de S[t] Médard.

» Le comte de Vienne, — Tavannes Vienne — M. Comeau de Vienne — H. Ch. de Saulx-Tavannes — B. de Vienne — Amelot de Tavannes — Bouhier Lantenay — Le comte de Saulx — Guye de Vornes — De Saulx de Tavannes — Fyot de Mimeure † Nicolas de Saulx Tavanes eveq. comte de Chalons — Massin. »

On a respecté l'orthographe de ce document où le nom des Vienne est écrit en un seul mot : Deviennes. Louis-Henri, comte de Vienne, le marié, mestre de camp de cavalerie, Elu de la noblesse de Bourgogne aux Etats de 1760, mourra en émigration à Constance, le 4 mai 1793; comme il ne laissait que des filles, se trouva éteint le nom des Vienne, les premiers nobles de la Bourgogne. Il avait eu un fils, colonel du régiment de son nom, officier d'avenir, qui mourut, à l'âge de 23 ans, de la petite vérole, à l'armée, en 1758. La mariée avait 16 ans, étant née le 14 juillet 1706.

La famille de Saulx-Tavanes s'est éteinte au dix-neuvième siècle en la personne de Roger, duc de Saulx-Tavanes (1), pair de France par hérédité, mort sans alliance en 1845.

Henry-Charles, le père du marié, né le 7 décembre 1686, était fils de cette Marie-Catherine Daguesseau, sœur du

(1) Son grand-père Jean-Francois-Casimir avait été fait duc héréditaire, mais non pair, le 29 mai 1786; le duché fut formé du comté de Beaumont et de la baronnie de Lux.

chancelier, une personne assez singulière, paraît-il, sur laquelle le fabricateur des *Souvenirs de Mme de Crequi* raconte une histoire mystérieuse de disparition, conte à dormir debout, absolument contredit par ce fait que *La Gazette de France* du 29 janvier 1729 annonce tout uniment la mort de la comtesse, survenue à Paris quatre jours auparavant. Mais l'aventurier intrigant, assez spirituel, d'ailleurs, Cousen, fils d'un caboteur de Saint-Servan, qui, pour faire figure dans le monde légitimiste, s'était offert le titre reluisant de comte de Courchamp, a été de ces hommes qui ont inné le génie de l'inexactitude. La disparition mystérieuse de Mme de Saulx aurait eu lieu au château de Lux, transformé pour la circonstance d'amène résidence du seizième siècle en une sombre forteresse féodale et romantique. Henry-Charles mourut en ce même château de Lux, le 30 août 1761, à soixante-quinze ans. Les sépultures des Saulx-Tavanes en l'église paroissiale du lieu ont disparu.

Quant à son frère, Nicolas, qui bénit le mariage, il était né le 17 septembre 1690, et eut l'honneur d'être désiré par Fénelon comme coadjuteur de Cambrai, ce qu'empêcha la mort de l'archevêque, survenue le 7 janvier 1715. L'abbé de Saulx fut d'abord grand-vicaire de Pontoise, au diocèse de Rouen, et à trente-quatre ans il était fait évêque de Châlons-sur-Marne, un riche évêché qui conférait le titre de comte et la cinquième pairie ecclésiastique, après les duchés de Reims, Laon et Langres, le comté de Beauvais, et avant celui de Noyon. Dans l'effervescence causée par la bulle *Unigenitus*, il se montra modéré, diplomate et prudent, mais au fond très « constitutionnaire », comme on disait alors des partisans de la bulle de 1713. Après douze ans d'épiscopat à Châlons, il fut transféré en 1733 au siège archiépiscopal de Rouen où il se fit fort estimer pour ses vertus et sa prudence. Il était très aumônier et s'occupait avec zèle de l'instruction de ses prêtres, de l'instruction tout court. L'archevêché de Rouen lui fournissait, d'ailleurs, les moyens d'être généreux, puisqu'il rapportait plus de 100,000 livres; mais si le prélat vivait assez simplement à Rouen, il avait à Gaillon, le château de plaisance des archevêques, le train d'un grand

seigneur. La vérité oblige à reconnaître qu'il saccagea, par ses constructions et ses prétendus embellissements, le palais bâti, de 1502 à 1510, par le cardinal-archevêque Georges d'Amboise, merveille toute française de magnificence et de goût, dans laquelle le gothique expirant et la Renaissance à son aurore s'unissaient pour produire des œuvres surprenantes de richesse et de grâce. Naturellement, on a fait honneur autrefois de cet ensemble à un architecte italien, mais les comptes publiés vers le milieu du dernier siècle ne donnent que des noms français : Guillaume Senault; Pierre Fain, qui exécuta le charmant portique transporté dans la cour de l'Ecole des beaux-arts, à Paris; Pierre Delorme; Colin Byart, de Blois; Pierre Valence, de Tours. Quarante peintres et vingt et un « menusiers » (à entendre ce mot au sens de sculpteurs sur bois) furent employés dans les intérieurs; ils étaient tous Rouennais, à l'exception de Andrea Solario, de Milan, un des maîtres de l'Ecole lombarde, qui peignit la chapelle. Deux architectes et sculpteurs italiens, seulement, figurent dans ces comptes: encore ne furent-ils employés qu'aux fontaines. D'autres envoyèrent d'Italie des œuvres d'art (1).

Nicolas de Saulx-Tavanes fut fait grand-aumônier de la reine en 1743, à la mort du cardinal Fleury, commandeur du Saint-Esprit le 21 mai 1747, cardinal en 1754, grand-aumônier de France en 1757. Les contemporains ont rendu hommage au tact parfait dont il fit preuve dans ses fonctions et à la dignité avec laquelle, sans offenser le roi, il évita une visite royale dont il était menacé à Gaillon; Mme de Pompadour, en effet, devait être de la partie. Le roi et la favorite eurent l'esprit de ne pas lui en garder rancune. Il avait fait partie de la commission ecclésiastique qui tenta, en 1752, de mettre fin aux querelles jansénistes, et cette même année présida l'assemblée du clergé; enfin, ce qui était

(1) De cet ensemble sans supérieur il ne reste que quelques débris, au Louvre, à Saint-Denis, à l'Ecole des beaux-arts; le château vendu et démoli en 1796, par l'administration départementale comme étant « d'une architecture gothique » a fait place à une maison centrale de détention.

considéré comme un des plus grands honneurs ecclésiastiques, il reçut le titre de proviseur de Sorbonne ; Richelieu l'avait été.

Le cardinal de Saulx-Tavanes mourut à Paris, de l'opération de la pierre, le 10 mars 1759; son testament fut celui d'un évêque pieux et charitable. En 1718, il avait eu en commande l'abbaye de Montbenoît, au diocèse de Besançon, d'un revenu officiel de 10,000 livres, où existait encore le servage. Nicolas de Saulx-Tavanes l'y abolit par une charte du 11 mai 1744. La main-morte y était qualifiée de « macule odieuse et méprisable »; tout de même, le seigneur n'y perdit pas, puisque la concession fut compensée par une augmentation des dîmes. Plus tard, étant archevêque de Rouen, il échangea Montbenoît contre Saint-Etienne de Caen, au diocèse de Bayeux, au revenu officiel de 75,000 livres. Il avait, en outre, Signy, au diocèse de Reims, de 50,000 livres, et Saint-Michel en Thierache, du diocèse de Laon, de 24,000 livres. Tout cela lui faisait bien près de ces 300,000 livres auxquelles le cardinal Bernis évaluait la portion congrue d'un cardinal.

Mgr de Saulx-Tavanes ne passait ni pour un orateur ni pour un écrivain; il paraît même, ses portraits en font foi, qu'il n'avait pas le grand air des prélats de son temps; comment les habiles portraitistes de l'époque ne le lui ont-ils pas donné? on le comprend mal; l'art charmant, admirable même du dix-huitième siècle, eut, en effet, tous les dons, excepté celui de la vérité, dont, d'ailleurs, il se souciait peu. La vie privée du cardinal fut digne et pure, et s'il eut, comme on l'a vu, ses parties de magnificences seigneuriales, il fit à tout prendre un noble usage de ses énormes revenus. On peut donc le prendre comme un type, après tout, honorable du prélat de cour bien renté.

Les Saulx-Tavanes portaient : *D'azur au lion d'or*, alias *au lion d'or couronné et lampassé de gueules*, avec la devise : *Semper leo*. Ces armes se voient en plusieurs lieux au château de Lux, notamment sur le manteau de la cheminée du salon gothique, reste de l'ancienne forteresse féodale, conservé dans la structure de l'habitation élevée par le maréchal Gaspard de Saulx-Tavanes, un grand bâtisseur qui

construisit le château du Pailly, près de Langres, œuvre de Ribonnier, une merveille d'architecture ornée, et celui plus ample de Sully, près d'Autun. On voit que, en 1731, les Saulx-Tavanes n'habitaient plus à Dijon l'hôtel de famille, rue Vannerie, 15, paroisse Saint-Nicolas, mais sur la paroisse Saint-Jean; quant aux Vienne, ils occupaient un logis inconnu sur la paroisse Saint-Médard, mais non leur hôtel patrimonial, rue Saint-Etienne, aujourd'hui Chabot-Charny, 32, passé depuis près d'un siècle et demi à des parlementaires. Leur résidence ordinaire en Bourgogne était le château de Commarin, canton de Pouilly-en-Auxois (Côte-d'Or), construit au quatorzième siècle par les Courtiamble, une grande famille d'épée bientôt éteinte. Par un insigne privilège, le château de Commarin a toujours passé de main en main par héritage direct depuis le quatorzième siècle jusqu'au vingtième, sans avoir été jamais aliéné, pour venir en la possession de M. le comte Arthur de Vogüé, son propriétaire actuel. C'est ainsi qu'il a appartenu, après les Courtiamble, aux Dinteville, aux Vienne, puis aux Damas, et par ceux-ci aux Vogüé.

Séance du 8 mars 1911.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président.*

Le Comité constitué dans le but d'élever un monument à la mémoire d'Etienne-Jules Marey, membre de l'Institut (Académie des sciences), né à Beaune le 5 avril 1851, mort à Paris le 15 mai 1904, sollicite de l'Académie une souscription.

Bien qu'il ne soit pas dans les traditions de la Compagnie d'accueillir favorablement les demandes de cette nature, l'assemblée, consultée, décide, à l'unanimité, qu'une exception sera faite en faveur de Jules Marey, qui fut membre honoraire de l'Académie de 1885 à sa mort, et vote une somme de 25 francs. M. le président est chargé de vouloir bien informer le Comité de la présente décision.

La section littéraire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de La Rochelle met au concours, pour l'année 1911, une ode en l'honneur du maire, Jean Guiton, à l'occasion de l'érection d'un monument destiné à perpétuer le souvenir du défenseur de la ville lors du siège de 1628.

Les manuscrits devront être déposés avant le 30 juin 1911.

M. Armand Bourgeois, membre de la Société des gens de lettres, fait hommage à l'Académie de : *Pages inédites ou ignorées sur Cazotte, et son séjour à Pierry, près Epernay* (1760-1792). On sait que Cazotte, né à Dijon le 7 octobre 1720, mourut à Paris sur l'échafaud révolutionnaire le 25 septembre 1792, le jour même de sa condamnation.

M. le président dépose également sur le bureau :

De la part de M. l'abbé Petet, curé de Saint-Julien (Aube) : *Le temple de Bonlieu et ses dépendances*, notice dont il est l'auteur.

Les fils et gendres de feu M. le docteur Gillot, ancien président de la Société d'histoire naturelle d'Autun et membre non résidant de la Compagnie, font hommage de la dernière œuvre de leur père : *Les mammifères du département de Saône-et-Loire*, Autun, Dejussieu, 1910, in-8°. M. le secrétaire est chargé de remercier MM. Bourgeois, Petet et Gillot.

M. Chabeuf communique l'acte de naissance de Clément-Pierre Marillier, l'un des plus aimables dessinateurs et vignettistes du style Louis XVI; et celui de Marguerite Chardon, qui devint Mme Ancelot.

« Paroisse Saint-Philibert de Dijon.

» Clement-Pierre, fils de Jean-Baptiste Marillier, joueur d'instruments et de Catherine Brouée, est né le 28 et a été baptisé le 29 juin 1740. Il a pour parein (*sic*) Clement Marilier (*sic*) tixier en toile et pour maraine Pierrette Deniset, femme de Claude Brouée épicier. Le parain a déclaré ne savoir signer — Pierrette Nizet (*sic*) — J. Marillier — Millot, pretre. »

Clément-Pierre Marillier fut un des plus féconds dessinateurs et illustrateurs de la seconde moitié du dix-huitième siècle, cet âge d'or des beaux livres français à images. Venu après Gravelot et Eisen, nés, le premier en 1699, le second en

1711, il personnifia le style dit assez improprement Louis XVI, puisque il apparaît, et avec ses meilleures œuvres, bien avant la mort de Louis XV. Il excellait aussi dans la composition des vignettes, fleurons, culs-de-lampe. Marillier passa les dernières années de sa vie à la campagne, près de Melun, et y mourut le 11 août 1808.

« Paroisse Notre-Dame de Dijon.

» Le 15 mars 1792 a été baptisée Marguerite fille de Thomas Chardon negotiant en ceste ville et de Barbe-Edmée Vernizy, son epouse née aujourd'hui en legitime mariage ; elle a eu pour parrain Louis-Nicolas Frantin, imprimeur, et oncle de l'enfant, et pour marraine Marguerite Vernizy, sa tante maternelle, représentés à la paroisse par le sieur Sylvestre Colone, masson en cette ville et la marraine par Marguerite Perrin, domestique de la maison, qui ont déclaré ne savoir signer. Le père présent a signé avec nous — Chardon, — Lafoy, vicaire. »

Marguerite Chardon épousa vers 1818 l'écrivain Jacques-Arsène-Polycarpe-François Ancelot, né au Havre en 1791, membre de l'Académie française en 1841, mort en 1854. Elle a été aussi une femme de lettres, mais son principal mérite fut d'avoir un salon littéraire, et un salon tout court des plus distingués ; elle mourut, un peu oubliée, à Paris en 1875 ; ses œuvres, pièces de théâtre et romans, étaient mortes bien avant elle.

M. Fyot donne lecture de quelques notes complémentaires sur le sculpteur Attiret :

« S'il est vrai qu'Attiret séjourna à Rome, il n'y fut pas envoyé par le gouvernement français, mais fit le voyage à ses frais. Il y remporta un prix à l'Académie de Saint-Luc, et c'est à son retour en France qu'il fut admis à l'Académie de Saint-Luc de Paris où il devint professeur.

» Il habita quelque temps Besançon, puis Dijon, où il épousa Denise Petit, fille d'un menuisier de la ville, en 1762.

» Dans la suite, il partagea sa vie entre Paris et Dijon, d'où il rayonnait aux alentours.

» C'est ce qui explique la quantité d'œuvres qu'on retrouve

de lui en Bourgogne et en Franche-Comté, bien qu'il eût son domicile à Paris.

» Il reçut, en 1784, 3,200 francs pour les quatre bas-reliefs de la porte de Condé, à Dijon, aujourd'hui porte Guillaume.

» Comme ses séjours à Dijon devenaient plus fréquents et plus prolongés, le fisc en prit ombrage et l'imposa, en 1789, comme habitant. Le sculpteur adressa tout aussitôt à la Chambre de ville une demande en modération qu'il est intéressant de citer :

« Le Sr François Attiret, sculpteur statuaire demeurant à » Paris remontre à... que quoiqu'il n'ait jamais été habitant » de ladite ville de Dijon, il se trouve compris sur le rôle de » la taille et imposé à la somme de... qu'il ne croit pas être » dans le cas de payer. Le remontrant a contracté mariage » en 1762 avec la Delle Petit, fille du Sr Petit, Me menuisier en » cette ville; à la faveur de ce mariage, il a fait des connais- » sances dans la province qui lui ont procuré des ouvrages » et des entreprises qui l'ont forcé de faire de fréquents » voyages dans les saisons propres au genre de travail dont » il étoit chargé.

» Et toutes les fois qu'il est venu à Dijon, il a toujours vécu » chez son beau père; conséquemment, n'ayant jamais tenu » ménage particulier et n'ayant résidé que momentanément » en cette ville, pendant la durée de ses ouvrages, il n'a pu » être considéré que comme artiste étranger et non comme » habitant.

» D'ailleurs, ses entreprises n'étoient point pour Dijon » seulement. Il en avoit à Dôle, à Navilly, dans les canaux de » Bourgogne et dans les différents endroits qu'il habitoit » encore plus qu'à Dijon, car il ne venoit, à vrai dire, dans » cette ville que par délassement, comme un fils de famille » chez son père.

» Aussitôt ses travaux finis, il est retourné à Paris, son » vrai domicile.

» Signé : Petit, fr Attiret, comme ayant charge. »

» Cette requête est suivie d'une renonciation à l'incolat (Arch. comm., L. 116), mais aucune réponse n'est indiquée.

» Les baptêmes de deux enfants d'Attiret figurent aux regis-

tres de Saint-Philibert: un fils, François, né le 11 avril 1775, et une fille, Philiberte-Thérèse, née le 16 octobre 1782. L'acte de 1775 mentionne que le père est professeur de l'Académie de Saint-Luc, à Paris.

» A Dôle, Attiret sculpta en marbre la première statue qui fut élevée à Louis XVI, statue naturellement détruite par la Révolution. La fontaine monumentale qu'il composa, en 1779, existe encore.

» Au château de Bussy, arrondissement de Semur (Côte-d'Or), il avait sculpté un *Jupiter lançant la foudre*, qu'on avait placé au-dessus d'une masse de rochers, sur le revers nord du coteau. Des jardins, on apercevait la statue au-dessus de la cime des arbres. D'Attiret encore était, sur la terrasse du potager, une *Cybèle* qui faisait pendant à la *Junon* de Dubois.

» Le rôle du sculpteur, pendant la Révolution, eut une certaine importance. C'est lui qui, le 20 mars 1792, rédige une pétition pour la conservation de la rotonde de Saint-Bénigne, pétition qui reçut tout d'abord un accueil favorable, mais n'empêcha pas la destruction du monument religieux le plus vénérable de Dijon et de la Bourgogne; lui encore qui est chargé, par l'arrêté du 23 mars suivant, de surveiller la démolition, le transport et le rétablissement des tombeaux des ducs, transportés de la Chartreuse en l'église Saint-Bénigne.

» Le 12 juin 1792, il dresse l'état descriptif de ces tombeaux avant leur transfert, et, le 29 du même mois, il avise que les cercueils ont été transportés.

» En 1793, enfin, il est nommé commissaire pour la conservation des monuments nationaux.

» On sait qu'Attiret, âgé de quatre-vingts ans, mourut à Dôle, le 15 juillet 1804, mais on ignore généralement qu'il y mourut dans la misère, à l'hôpital.

» *Le Journal de la Côte-d'Or*, du 30 messidor an XII, lui consacre un article nécrologique où il fait l'éloge de ses mœurs douces, de sa probité austère et de sa philosophie.

» C'était le meilleur sculpteur de la ci-devant Bourgogne; » ses œuvres sont d'un grand caractère et d'une exécution » savante. »

Séance du 22 mars 1911.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président.*

M. le président dépose sur le bureau deux volumes qui méritent de retenir l'attention de la Compagnie :

Œuvres complètes de Christian Huggens, publiées par la Société hollandaise des sciences ;

Publication à l'occasion du deuxième centenaire de la Société royale d'Upsal.

M. le trésorier lit le compte du dernier exercice. Ce compte est approuvé et M. le président adresse à M. Cornereau les remerciements de l'Académie.

M. le président rappelle que les prix de l'année 1910 sont attribués aux lettres et il propose que les membres de la section des lettres se réunissent le vendredi 31 mars, à 5 heures du soir, pour examiner les publications des trois dernières années, dont les auteurs remplissent les conditions pour obtenir les médailles de l'Académie.

M. Claudon signale à l'Académie les positions de la thèse soutenue à la fin de janvier dernier par M. Joseph Billiard, élève de l'Ecole nationale des chartes, pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe, thèse qui a pour titre et pour sujet : *Les Etats du duché de Bourgogne jusqu'en 1498* (1).

Dans son *Introduction* relative à l'*Origine des Etats*, l'auteur s'efforce d'établir que les premières réunions des trois ordres remontent, « non pas en 1282, date où le duc obtient du seul clergé la dîme pour deux ans, moyennant l'immutabilité des monnaies », mais aux « assises des baillis ou du Parlement de Beaune, soit pour y former le jury des causes importantes, soit pour légiférer avec le duc », et donne des exemples s'échelonnant de 1286 à 1351.

C'est avec l'année 1352 que Jean le Bon, agissant comme

(1) *Ecole nationale des chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1911.* Paris, 1911, in-18, p. 1-5.

tuteur du duc de Bourgogne en requérant l'impôt des Etats, reconnaît par là même la nécessité de leur consentement et inaugure « la série des Etats purement financiers, dont la tenue est rendue plus nécessaire, dès 1360, par la levée de la rançon promise aux Anglais ».

La première partie de cette thèse : *Fonctionnement des Etats*, se divise en quatre chapitres intitulés : *Composition des Etats ; Convocation des Etats ; La session ; Les Etats et l'impôt.*

Le total des membres des Etats varie suivant l'importance numérique de la noblesse. Au début, on compte jusqu'à quarante nobles, mais généralement de quinze à vingt grands seigneurs seulement. La présence des évêques d'Autun et de Chalon n'est constatée que tardivement, en 1397, et leur convocation est assez irrégulière. Les abbés des seize monastères du duché, quelques prieurs, les doyens des cinq chapitres les plus importants, du moins au quinzième siècle, sont convoqués en personne. On trouve au quatorzième siècle, quelques abbesses, dames de fiefs et commandeurs d'Hospitaliers. Les villes de Dijon, Autun, Beaune, Chalon, Semur, Montbard, Châtillon et Avallon élisent deux ou trois députés. Au quinzième siècle, Nuits et Saint-Jean-de-Losne députent aux Etats à la place de Flavigny et d'Arnay-le-Duc. Plusieurs bourgs ruraux, représentés au début, disparaissent des listes au quinzième siècle. Enfin, parmi les baillis, procureurs et receveurs convoqués jusqu'en 1450 et siégeant avec la noblesse, seul le bailli de Dijon garde le droit de présence aux Etats.

Tels sont les principaux renseignements fournis par le premier chapitre.

Dans le second, l'auteur nous indique de qui émane l'ordre de convocation, comment et où il est rédigé. Dans le troisième, il traite successivement des lieux de convocation, assez variés jusqu'à 1386, et depuis cette date, le plus souvent Dijon, et par exception Beaune ; de la présidence, des préséances, de la durée des sessions, de la rédaction des actes des Etats et de leurs archives. Le quatrième chapitre se divise en trois articles : 1° octroi de l'impôt ; 2° droit de voter l'impôt ; 3° droit du roi à l'impôt en Bourgogne.

Cinq chapitres composent la deuxième partie : *Recouvrement de l'impôt*, sous les titres suivants : *Les élus; L'assiette; Les receveurs; Les arriérés d'impôt; Le budget des Etats.*

La troisième partie : *Influence sur le gouvernement*, comprend huit chapitres, dont il faut se borner à donner ici les titres : *Les ambassades; La gabelle du sel; Rôle politique; La justice; Le commerce; Les monnaies; Le droit privé; Le procureur des Etats.*

La thèse proprement dite se termine sur cette conclusion ainsi formulée : « Ayant assuré un juste recouvrement de l'impôt par leur propre personnel, les Etats, dont l'autorité s'est accrue en défendant le pays contre les Ecorcheurs, s'ingèrent dans son administration dès 1440, et désormais résistent mieux au duc. Louis XI, Charles VIII tentent de s'en passer, mais doivent reconnaître tous leurs droits (1484). »

Enfin, M. Billiard a complété son travail par un *Appendice* consacré aux Etats des « pays adjacens », un catalogue des sessions et un certain nombre de pièces justificatives.

Le fonds des Etats de Bourgogne, conservé aux Archives de la Côte-d'Or, très riche en documents à partir de la deuxième moitié du seizième siècle, n'offrait à un travailleur s'arrêtant à la fin du siècle précédent, que des ressources fort limitées; si l'on excepte quelques liasses de ce fonds consacrées aux privilèges politiques et financiers des Etats. C'est à des sources indirectes, plus difficilement accessibles, que M. Billiard a dû puiser à peu près exclusivement la documentation du sujet très neuf qu'il vient d'aborder avec succès, en dépouillant notamment, pour la période dans laquelle il s'est cantonné, plusieurs centaines de registres de comptes de la série sans égale de la Chambre des comptes, le joyau de nos archives provinciales.

M. Claudon exprime le vœu, auquel s'associent ses confrères de l'Académie, que la thèse de M. Billiard, dont les positions imprimées ne sont pas autre chose qu'une table des matières, ne reste pas trop longtemps à l'état de manuscrit.

Il signale, en terminant, une autre thèse soutenue cette année à l'Ecole des chartes, par M. Georges Mazeran, de la

même promotion que M. Billiard, et intitulée : *Essai sur la politique religieuse de Philippe le Bon dans les Pays-Bas* (1). L'auteur est venu en 1910 faire quelques recherches aux Archives de la Côte-d'Or.

Séance du 5 avril 1911.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

M. l'abbé Parat envoie à l'Académie le résumé de ses observations sur les grottes du bassin de l'Yonne et le répertoire analytique dressé par lui. Des remerciements lui seront adressés pour cet hommage.

L'Académie Stanislas, de Nancy, envoie le programme de ses concours pour 1912 et 1913.

M. Guitel, professeur à la Faculté des sciences et directeur de la station entomologique de Rennes, qui publie une revue illustrée d'entomologie sous le titre de *Insecta*, demande à échanger cette publication avec les *Mémoires* de la Compagnie.

L'échange est accepté.

La Société de médecine légale de France, dont le siège social est à Paris, au Palais de justice, informe l'Académie qu'elle a restreint, en ces derniers temps, l'échange de son bulletin avec les seules publications qui s'occupent exclusivement de médecine et de droit.

Les *Mémoires* de l'Académie cesseront donc d'être envoyés à cette société.

M. le secrétaire expose que, pour se conformer à la décision prise par l'Académie, le 16 novembre 1898, il a avisé, il y a quelques semaines, les membres non résidants de la Compagnie, que le tome XI, 4e série, était à leur disposition.

La lettre adressée à M. de Carvalho, désigné dans nos listes sous le titre de *pair de Portugal*, lui ayant été retournée avec cette mention : *adresse incomplète*, M. le secrétaire pria un

(1) *Positions des thèses... 1911*, p. 95-98.

autre de ses confrères habitant Lisbonne, M. Xavier da Cunha, directeur de la Bibliothèque nationale, de le renseigner.

Sa réponse ne se fit pas attendre. Le 28 mars, M. da Cunha l'informait que M. de Carvalho était le conseiller Mathias de Carvalho e Vasconcellos, ancien ministre des affaires étrangères et, pendant longtemps, ambassadeur de Portugal à la cour du Quirinal, à Rome, où il est décédé il y a plusieurs mois. Il est heureux que cette circonstance permette à la Compagnie de retenir, dans ses procès-verbaux, le souvenir de cet illustre confrère.

En même temps, M. da Cunha annonce qu'il est *ancien* directeur de la Bibliothèque de Lisbonne, actuellement *en retraite.*

Il habite le numéro 12 de la rue de San-Bartholomeu.

M. le président communique une lettre de M. Hurion, professeur de physique à la Faculté des sciences de l'Université de Dijon, qui sollicite le titre de membre titulaire de l'Académie.

MM. Collot, Fabre et Picard sont chargés de faire, à une prochaine séance, un rapport sur cette candidature.

Les membres de la commission des prix sont appelés à développer les propositions provisoirement arrêtées à la séance particulière du 31 mars dernier.

Il est tout d'abord décidé que M. l'abbé Thomas, curé de Notre-Dame de Dijon, ne saurait être, une seconde fois, à l'occasion de la publication de sa très remarquable *Histoire du concordat de 1516*, l'objet d'une distinction de la part de l'Académie, qui, en lui décernant une médaille d'or, lui a attribué la plus haute récompense dont elle dispose.

Sur les rapports de MM. Roy, Dumay, Champeaux, Chabeuf et Calmette, des médailles d'or sont attribuées à M. MONTARLOT, pour l'ensemble de ses publications sur la période révolutionnaire dans le département de Saône-et-Loire, et notamment sur les *Députés de Saône-et-Loire aux assemblées de la Révolution*, dont deux volumes ont été publiés (le troisième est sous presse), et à MM. les abbés Eugène LEVESQUE et Charles URBAIN qui publient une nouvelle édition de la *Correspondance de Bossuet.*

Des médailles de vermeil à MM. Bertucat, Drouot, Roupnel, Viard.

Des médailles d'argent à MM. Bastide, Bauzon et Zipfel, Belle et Fondet.

Suivant l'usage, la décision de l'Académie sera notifiée individuellement par lettre à chacun des lauréats, et ne sera considérée comme définitive qu'après les réponses d'acceptation. Enfin, les rapports seront insérés dans le volume des *Mémoires* en cours de publication, et tirés à part en brochure.

Séance du 3 mai 1911.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

M. le président annonce la mort, le 24 avril, d'un correspondant, M. le chanoine Morillot, qui appartenait à l'Académie depuis le 30 novembre 1887.

Né à Bissey-la-Côte, le 24 avril 1838, ordonné prêtre le 25 mai 1861, Louis Morillot exerça successivement les fonctions de vicaire à Seurre (1861), de curé à Corgengoux (1863), à Buncey (1872), à Beire-le-Châtel (1875) et de doyen à Sombernon (1895). Son état de santé l'ayant obligé de quitter le service paroissial, l'abbé Morillot donna sa démission en 1903 et se retira à Dijon. Chanoine honoraire de la cathédrale de Dijon dès 1899, il fut nommé titulaire le 27 janvier 1906.

L'abbé Morillot s'intéressait avidement aux questions d'archéologie. L'Académie n'a rien publié de lui, mais les volumes de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, dont il était membre titulaire, contiennent plusieurs de ses travaux. On se rappelle notamment la part prépondérante qu'il prit dans la discussion, élevée il y a quelques années, à l'occasion de la détermination des sépultures des ducs de Bourgogne, à la cathédrale de Dijon. Il s'intéressa beaucoup aux fouilles reprises à Alise, et chercha toujours à y faire une part importante à l'archéologie chrétienne.

Mais son œuvre capitale est son *Etude sur l'emploi des clochettes chez les anciens et depuis le triomphe du christianisme*, qui lui valut l'honneur d'être élu membre de la Société royale des antiquaires du Nord, à Copenhague.

On n'oubliera pas l'étude importante et d'une rare documentation, que M. le chanoine Morillot a consacrée à la belle statue agenouillée et peinte, d'Antoinette de Fontette, œuvre distinguée du seizième siècle, provenant de l'église de Drée, canton de Sombernon. Si cette statue est entrée au musée par suite d'un don généreux de M. et de Mme Henri Grangier, M. le chanoine Morillot qui était fort lié avec les donateurs, eut une part active d'influence et de conseil dans l'acte accompli en 1902. La statue figure aujourd'hui dans la salle des Gardes, où elle représente dignement l'art bourguignon de la Renaissance. La brochure de M. le chanoine Morillot est accompagnée d'une excellente reproduction en couleurs.

Il appartient surtout à la Commission des Antiquités dont M. le chanoine Morillot était l'un des membres les plus zélés et les plus compétents, de rendre à sa mémoire l'hommage dont elle est digne, mais l'Académie doit mentionner dans ses actes le souvenir d'un confrère qui, on le peut regretter, ne lui a donné, à la vérité c'était déjà beaucoup, que son nom. Ce fut celui d'un érudit distingué, d'un homme bon et cordial avec de rapides vivacités d'archéologue et qui n'a laissé que des regrets partout où il a passé.

L'Académie a reçu en hommage des auteurs les publications suivantes :

1° *Les finances municipales de Dijon depuis la liquidation des dettes (1662) jusqu'en 1789*, par M. Bertucat, Dijon, Nourry, 1910, in-8° ;

2° *Histoire de la dîme ecclésiastique principalement en France*, par M. Viard ;

3° *La première excommunication de Robert Ier, duc de Bourgogne*, par M. Valat ;

4° *Un cas de formariage au quinzième siècle*, par le même ;

5° *A travers la Bourgogne, à la suite de l'ambassade ottomane de 1741*, par le même ;

6° *Végétaux fossiles du Travertin de Passignac (Charente-Inférieure)*, par le docteur Maurice Langeron ;

7° *Un nouveau champignon parasite de l'homme, le sporotrichum Jeanselmi*, par le même ;

8° *Hématies en demi-lune dans le sang du rat et du cobaye*, par le même ;

9° *Emploi du chloralphénol de Amann, pour le montage des arthropodes*, par le même ;

10° *Remarques sur la ponte du stomoxys calcitrans et l'élevage des larves de muscidés*, par le même ;

11° *L'affranchissement de Bragelogne*, par M. l'abbé Petet.

MM. Montarlot, abbé Urbain, Bertucat, Drouot, Roupnel, Viard, Bastide, Belle, Fondet, Zipfel et Bauzon, remercient des médailles qui leur ont été attribuées par l'Académie. M. le secrétaire est chargé de commander comme de coutume les médailles à la Monnaie.

La Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, fondée par arrêt du conseil du roi du 24 février 1761, annonce que du 27 au 31 mai courant auront lieu à Tours, à l'occasion du 150e anniversaire de sa fondation, des fêtes auxquelles elle invite l'Académie à se faire représenter.

Dans l'un de ses derniers numéros, le *Polybiblion* rendant compte du tome XI, quatrième série, des *Mémoires* publiés par l'Académie de Dijon, exprime le regret que les procès-verbaux où se trouvent un grand nombre d'utiles renseignements, ne soient pas accompagnés d'une table qui permette de les consulter utilement. L'observation est prise en considération par l'Académie.

La *Société d'économie politique de Paris* envoie le bulletin périodique, contenant le compte rendu de sa séance du 5 mars 1911, où se trouve une étude très documentée sur la coopération et les coopératives agricoles en Irlande, avec comparaison avec les coopératives fondées dans les autres Etats du Nord.

M. André Girodie, directeur du *Répertoire d'art et d'archéologie*, 19, rue Spontini, à Paris, demande à échanger cette publication contre les *Mémoires*. Cette proposition est accueillie favorablement par la Compagnie.

M. Girodie demande, en outre, quelles seraient les conditions d'achat de la collection complète des *Mémoires* de l'Académie.

Il est impossible de fournir cette collection complète ; mais la liste des volumes existant lui sera adressée. Il a été décidé qu'ils seraient cédés au prix de faveur de 2 francs l'un.

Le département du commerce et du travail de Washington demande également l'échange de ses publications contre celles de l'Académie.

Cet échange est accepté.

M. Dumay lit ensuite une pièce de vers intitulée : *Une dignité*, qui lui a été adressée par M. François Fertiault, le doyen des correspondants de la Compagnie. M. François Fertiault, en effet, né à Verdun-sur-le-Doubs, en 1814, Bourguignon par conséquent, appartient à l'Académie, à titre de correspondant, depuis le 19 juillet 1848.

L'Académie qui a entendu cette lecture avec un vif intérêt, a prié M. Dumay de remercier M. Fertiault de cette communication.

Séance du 17 mai 1911.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *vice-président.*

La Société d'économie politique adresse le compte rendu de sa séance du 5 avril, au cours de laquelle M. Paul Renaud a étudié les méthodes modernes d'établissement des salaires ; dans la séance du 5 mai, M. Yves Guyot doit traiter la question du protectionnisme intérieur et des délimitations.

La Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure annonce la création d'une plaquette commémorative des fêtes du millénaire de Normandie, qui seront célébrées à Rouen du 3 au 11 juin 1911.

MM. Bigeard et Guillemin, auteurs de la *Flore des champignons supérieurs de France les plus importants à connaître*, annoncent, comme devant paraître en avril 1912, le complé-

ment du volume déjà publié : cet ouvrage considérable décrira et classera environ 2,000 champignons.

M. le président dépose sur le bureau trois ouvrages offerts par leurs auteurs, auxquels des remerciements seront adressés.

Ce sont : 1° *La réforme à Dijon* par M. Belle, professeur adjoint d'histoire au Lycée de Dijon ; 2° *Un épisode de la Ligue à Dijon, l'affaire La Verne*, par M. Henri Drouot, diplômé d'études supérieures d'histoire; 3° *Le prieuré du val Saint-Benoit*, par M. l'abbé Muguet, curé de Sully.

La parole est donnée à M. Fabre pour la lecture du rapport de M. Collot sur la candidature de M. Hurion, professeur à l'Université de Dijon.

Il est procédé au vote et M. Louis-Alphonse Hurion est nommé membre résidant.

L'ordre du jour appelle l'examen de la demande de subvention faite pour l'impression de la carte géologique de la Côte-d'Or au trois cent vingt millièmes qui doit être insérée dans le volume publié à l'occasion du congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, qui se tiendra à Dijon au mois d'août 1911.

M. le président donne lecture d'une note de M. Collot proposant diverses combinaisons possibles. Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs des membres présents, il est délibéré que l'Académie accorde au comité local de l'association une subvention de 300 francs; en outre, l'Académie recevra 450 exemplaires de la carte, destinés à être insérés dans le prochain volume des *Mémoires*, avec une notice explicative. Ces exemplaires seront payés 21 francs le cent.

M. Baudot, au nom du comité, remercie l'Académie du vote qui vient d'avoir lieu.

Séance du 31 mai 1911.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

Avant l'ouverture de la séance, M. Louis-Alphonse Hurion, professeur de physique à la Faculté des sciences de l'Université de Dijon, élu membre résidant à la séance du 17 de

ce mois, est introduit, prend place à la droite de M. le président et remercie l'Académie. M. le président répond au discours de M. Hurion, déclare la séance ouverte et invite M. Hurion à prendre séance.

M. Gabriel Jeanton, ancien lauréat de l'Académie, adresse à la Compagnie son discours de réception à l'Académie de Mâcon, contenant une *étude sur le droit criminel en Bourgogne, Bresse et Bugey, dans les villes de franchises, du douzième au quatorzième siècle.* Des remerciements seront adressés à l'auteur.

M. Arsène Thevenot, membre de la Société des gens de lettres, adresse la seconde édition de *Souvenirs, impressions et réflexions d'un vieux bonapartiste*, brochure in-12.

L'Académie royale de Belgique envoie celui des concours pour 1913. Il comprend des questions d'histoire ; un prix de 800 francs sera attribué à l'auteur du meilleur portrait gravé d'un Belge notable.

M. Armand Boussey, agrégé de l'Université et membre de l'Académie de Besançon, sollicite le titre de résidant de celle de Dijon. Il envoie à l'appui de sa demande divers ouvrages dont il est l'auteur. Une commission, composée de MM. d'Arbaumont, Roy et Dumay, est chargée de présenter sur cette candidature un rapport à l'une de ses plus prochaines séances.

M. Oursel communique la note suivante sur *Un manuscrit de l'Académie de Dijon.*

« Le manuscrit de l'Académie contenant des documents sur la Sainte-Chapelle et les armoiries des chevaliers de la Toison d'or lui fut légué par l'abbé Philippe Deschamps, curé de Saint-Michel de Dijon, mort le 12 octobre 1831. Celui-ci le tenait de son ami intime, l'abbé Leprince, ancien chanoine de la Sainte-Chapelle, exilé par la Révolution pendant plusieurs années, mort à Dijon le 15 mars 1825. Une note marginale de l'abbé Leprince nous apprend que l'histoire de la Sainte-Chapelle (qu'on trouve en tête) fut composée par l'abbé Clément, abbé de Marcheroux, confesseur de Mesdames, aumônier ordinaire de Stanislas Leczinski, à la demande du doyen de la Sainte-Chapelle, Perreney de Grosbois. Le manuscrit de l'Académie est l'original, en partie

autographe, de l'abbé Clément, avec notes et corrections de Perreney de Grosbois, et il a été copié en 1825 par L.-B. Baudot dans un de ses recueils (manuscrit 1601 de la bibliothèque de Dijon). Il est vraisemblable que les autres pièces et l'armorial qui complètent le manuscrit de l'Académie ont été également rassemblés par l'abbé Leprince. On y a joint plus tard la notice d'un manuscrit possédé par M. Des Rotours sur les blasons des chevaliers de la Toison d'or, notice rédigée en 1835, et, vers le même temps, on a donné à ce petit corpus une reliure en demi-chagrin rouge, plats papier chagriné. »

M. Calmette fait ensuite la communication suivante :

« La Bibliothèque nationale a récemment acquis un lot de trois documents, mis en vente en Italie, et relatifs au projet de mariage, négocié sans succès en 1474 entre Frédéric d'Aragon, second fils du roi de Naples Ferrand Ier, et Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire.

» Ces trois documents ont été reliés à leur entrée à la Bibliothèque nationale et ont reçu la cote *Nouvelles acquisitions latines*, 1907.

» M. Omont, conservateur du département des manuscrits, m'a communiqué ces documents dès leur acquisition et m'a demandé de les publier dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*. Je crois utile de les signaler dès maintenant, et en attendant cette édition, à l'Académie.

» Ce sont trois titres sur parchemin, savoir :

» 1° Une lettre portant pouvoirs et instructions du roi de Naples (Château-Neuf de Naples, 18 octobre 1474) à son fils Frédéric, chargé de se rendre auprès de Charles le Téméraire pour y négocier son propre mariage avec la fille du duc ;

» 2° Une lettre portant provisions du même souverain (Foggia, 26 novembre), à l'évêque de Capaccio, Francesco Bertini, ambassadeur napolitain à la cour de Bourgogne ;

» 3° Une lettre d'Alphonse, duc de Calabre, héritier présomptif du trône de Naples (Cassano, 28 novembre), ratifiant toutes les conventions qui pourraient être passées par son frère cadet à propos de son union projetée avec la princesse.

» Ces documents montrent avec quelle insistance le roi de

Naples poursuivait cette affaire matrimoniale. Il ne s'agissait pas seulement d'un établissement avantageux pour Frédéric, mais encore d'une consolidation de l'alliance conclue à Saint-Omer, le 1er novembre 1471, entre la Bourgogne et les deux branches de la maison d'Aragon. C'est surtout parce que la négociation de 1474 touche à la politique générale de l'Etat bourguignon que l'acquisition faite par les soins de M. Omont mérite d'être retenue. »

Séance du 14 juin 1911.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

La Société d'agriculture de Seine-et-Oise envoie le programme du prix Lamayran, qui sera décerné en 1912 ; le sujet mis au concours est : *De la fièvre aphteuse.*

Dans sa séance du 5 mai 1911, la Société d'économie politique a discuté une question toute d'actualité : *Le protectionnisme intérieur et la délimitation.* Le bulletin reçu donne une analyse de la discussion.

M. Hippolyte Marlot, correspondant, adresse à l'Académie une brochure de lui, compte rendu d'un ouvrage de M. Ch. Morot, vétérinaire municipal à Troyes : *Des pelotes stomacales des léporidés ; de leur origine (ingestion des crottes), de leur nature et de leur rôle*, 1 volume in-8°, extrait des *Mémoires* de la Société centrale de médecine vétérinaire de Paris, Asselin, libraire-éditeur, Paris, 1882. En remerciant M. Marlot, M. le président rappelle que, en 1896, l'Académie a décerné à M. Morot une médaille de vermeil.

Au nom de la Commission nommée pour examiner les titres de M. Boussey, agrégé de l'Université, qui sollicite le titre de membre résidant, M. E. Roy lit un rapport concluant à l'admission ; ces conclusions sont adoptées au scrutin secret ; en conséquence, M. Boussey est proclamé membre résidant de l'Académie de Dijon, pour prendre place dans la section des Lettres, et avis de son élection lui sera transmis par M. le secrétaire.

Séance du 29 juin 1911.

PRÉSIDENCE DE M L. COLLOT, *président.*

Le Comité international d'hygiène de l'habitation annonce que la session de 1911 se tiendra du 2 au 7 octobre, à Dresde. Il invite l'Académie à s'y faire représenter.

La Société pour l'étude de la gravure française, récemment fondée à Paris, adresse à l'Académie un exemplaire de ses statuts.

L'Académie royale néerlandaise adresse le programme d'un concours de poésie ouvert pour 1912.

M. E. Ravassard envoie à l'Académie une pièce de vers : *La phare de Herdonis, sur la mort du gardien Matelot.* M. Ravassard célèbre la belle conduite et le dévouement de la femme Matelot et de ses deux jeunes enfants, incident qui a eu en France et on peut dire dans le monde entier un grand retentissement. M. le président remercie M. E. Ravassard.

Lecture est donnée d'une circulaire signée de M. Jean Richepin, de l'Académie française, et contenant un pressant appel en vue de l'organisation de la défense de la *culture française.* L'Académie ne peut que s'associer à tous les efforts qui seront faits pour sauvegarder la haute culture française, une des dignités ancestrales de la France.

M. Pera, de Turin, sollicite de l'Académie le titre de correspondant ; MM. Calmette, Champeaux et Collot sont nommés commissaires à l'effet de présenter à une prochaine séance un rapport sur cette candidature.

M. Chabeuf fait les deux communications suivantes :

LA NAISSANCE DE PHILIPPE LE BON

« Au palais ducal de Dijon sur la face extérieure de la salle, dite des Gardes, une plaque de marbre noir avec inscriptions en lettres dorées, mémorial qui remonte à 1853, rappelle que sont nés ici : Jean sans Peur, 28 mars 1371 ; Philippe le Bon, 30 juin 1396 ; Charles le Téméraire, 10 novembre 1433. Pour

le premier et le troisième, il n'y a aucun doute, ils sont bien nés à Dijon et au palais ducal. Toutefois, celui-ci ayant été reconstruit à peu près entièrement par Philippe le Bon, rien dans les logis existant au quinzième siècle, sauf la tour dite postérieurement de Bar, n'est contemporain de la naissance du duc Jean. Enfin la réédification générale était tout au plus commencée quand naquit Charles le Téméraire.

» Mais Philippe le Bon est-il né à Dijon ? Le fait pouvait, peut encore être contesté. En effet, Georges Chastellain (1), « indiciaire », c'est-à-dire historiographe de la maison ducale, titre que lui conféra Philippe le Bon en 1455 aux appointements de 657 livres, avec logement au vieux palais de la Salle le Comte, et que lui confirma Charles le Téméraire, écrit ceci (2): « Sy est vrai que le père de luy estoit le duc Jehan de » Bourgongne, celuy qui fut pris en Hongrie en bataille » contre les Turcs, et là où le jour qu'il fut pris lui vinrent » les nouvelles de cestui son fils, qui fut né à Rouvre lez » Dijon (3), en une maison de plaisance et fut engendré en » (Marguerite), fille au duc Aubert, en Bavière, comte de » Haynau, d'Hollande et de Zelande et de Frise, fils de l'em- » pereur » (4).

» La bataille de Nicopolis, où une fois de plus, après Crécy et Poitiers et préludant à Azincourt, la folie de la chevalerie française fut cause d'un des plus insignes désastres militaires de notre histoire, est du 25 septembre 1396. Le témoignage de l' « indiciaire » dont les contemporains ont loué la véracité — Olivier de la Marche avait tant de considération pour lui, qu'il le nomme son « père » — paraît donc concluant, et si

(1) Georges Chastellain, né à Gand en 1404/5, mort au siège de Nevers le 20 mars 1475, inhumé à Notre-Dame de la Salle le Comte à Bruxelles, fait chevalier le 2 mai 1473. Il portait *de sable à une fasce d'argent.*

(2) *Œuvres de Georges Chastellain*, édition Kervyn de Lettenhove, V, p. 236.

(3) Rouvres, canton de Genlis, arrondissement de Dijon, Côte-d'Or, à 14 kilomètres au sud de Dijon. Les ducs de Bourgogne y avaient un château où ils résidaient volontiers, et dont il ne subsiste plus aujourd'hui que quelques décombres.

(4) Louis V, de Bavière, né en 1284, empereur en 1314, mort en 1347.

nous n'avions que celui-là, aucun doute ne serait admissible.

» Mais en histoire, dans les petits faits comme dans les grands, la certitude est un point mathématique dont on se rapproche plus ou moins, où l'on n'est jamais. Voici, en effet, un document qui remet tout en question. Il est cité par M. Charles Bertucat, un des lauréats de l'Académie de Dijon en 1911, un élève de notre confrère M. Champeaux, dans une étude très érudite : *La juridiction municipale de Dijon. Son étendue* (1). Il s'agit de défendre l'immunité du palais de Dijon contre les entreprises de la justice municipale et Philippe le Bon écrit ceci le 4 juin 1460 : « Attendu mêmement qu'est (le palais) le » lieu de notre nativité et l'avons nouvellement fait cons- » truire et réédifier tout à neuf, en intention de au plaisir de » notre benoît créateur, nous y retraire en nos anciens » jours (2). »

» Que devient dès lors l'assertion si positive de Chastellain ? Lequel se trompe ? Le duc en parlant de sa « nativité », entend-il cela de son baptême qui eut lieu certainement en la Sainte-Chapelle après ondoiement à Rouvres? Veut-il rehausser à ses yeux et aux yeux des autres la dignité du palais de Dijon ? En l'état, nous l'ignorons et peut-être l'ignorerons-nous toujours.

« Mais voici autre chose : l'inscription commémorative donne le 30 juin pour le jour natal ; le messager envoyé au comte de Nevers, c'était, on le sait, le titre de Jean avant son avènement en 1404, aurait donc mis plus de cinquante jours pour aller de Bourgogne au Danube, ce qui peut paraître beaucoup, on voyageait plus vite en ce temps. Toutefois la date du 30 juin est généralement admise. Mais selon Georges Chastellain, Philippe serait né dans la nuit du 31 juillet au 1er août, ce qui l'induit à dire de belles choses : « ...cuy » attribué le nom vray d'*Auguste Duc*, tant pour ses fortunes » et félicités qui tousjours estoient augustes et multi-

(1) *Revue Bourguignonne publiée par l'Université de Dijon*, 1911, t. XXI, n° 2, p. 100.

(2) Archives de Dijon, c. 5.

» pliantes comme pour ce que, le dernier jour de juillet, au » commencement d'aoust, il naqui en la monstrance du » signe du Lyon, dont, et par nature et par propriété du » mois et du signe, il se doit et peut nommer Auguste (1). »

» Sont-ce là seulement propos flatteurs de courtisan ? Il est difficile de le croire, d'autant plus qu'une anecdote confirme le fait. Le chroniqueur raconte, en effet, qu'en sa présence, Philippe le Bon étant à Hiseltein, le dimanche 1er août 1456, fit une plaisanterie sur ce que la veille il avait achevé sa soixantième année (2).

» Il paraît dès lors bien difficile d'accepter comme assurée la date du 30 juin. Le fait n'a d'ailleurs qu'une importance minime, mais en définitive, comme l'écrivait Saint-Beuve dans une lettre à Darimou, du 14 novembre 1865, *Correspondance*, II, p 29 : « Il n'y a pas deux manières d'être exact. » Nous n'avons plus qu'à attendre la découverte du document vainqueur qui sortira peut-être un jour de quelque liasse inexplorée des archives publiques ou privées. En l'état, les choses peuvent donc demeurer ce qu'elles sont, et il n'y a pas de raisons péremptoires pour modifier les mentions inscrites sur la table commémorative posée en 1853 »

FR. RUDE ET A. RODIN

« Vient de paraître un beau volume copieusement illustré, *A. Rodin, l'Art*, titre un peu grandiloquent et que j'aurais voulu plus simple, dans lequel M. Gsell a réuni tout une série de propos, de causeries sur l'art et les artistes, recueillis de la bouche du sculpteur. M. Gsell ne remplit ici que le rôle du confident qui provoque et reçoit les paroles magistrales comme un élève l'enseignement du maître. Et pour bien accentuer ce caractère respectueux, impersonnel de l'œuvre, d'abord celui qui, comme on disait au dix-septième siècle, a « procuré » l'édition, non seulement met sur le titre le seul nom de Auguste Rodin, mais encore a voulu que par le

(1) Lettres du 4 juin 1460, II, 150.
(2) *Id.*, III, 134.

calibre des lettres employées, le verbe entendu apparût dans la composition typographique avec une dignité prééminente. Ce livre de « bonne foi » est tout à l'honneur du maître imagier, et sans professer jamais, il y apprend beaucoup de choses au lecteur; rien, en vérité, du pontife promulguant des dogmes artistiques ou autres parmi les éclairs et les tonnerres. Rodin parle simplement, je dirais volontiers modestement, loue avec une bienveillance éclairée les hommes et les œuvres, n'est doucement sévère que à quelques-uns, et sait admirer les génies les plus divers. Plusieurs même seront tentés de le trouver désuet et vieux jeu, puisque, s'il met Rembrandt au sommet de l'art universel moderne, il maintient à la hauteur où les ont portés les siècles Raphaël et Michel-Ange qui ne sont plus à la mode, et c'est tant pis pour la mode.

» Je n'ai pas à faire ici la biographie de Auguste Rodin, et note seulement que né à Paris en 1840, il a été pendant quelque temps l'élève de Antoine-Louis Barye, dont on fait volontiers un simple animalier alors qu'il fut un grand sculpteur tout court. Et sans entrer dans le détail d'une vie pleine de labeur et d'œuvres diverses, je me borne à dire que par la pensée comme par la technique, Auguste Rodin est un des plus insignes travailleurs du marbre et du bronze qu'ait produit l'art français, l'art universel dans l'âge moderne. Et il me souvient du premier contact pris avec Donatello; en voyant les figures de bronze debout à l'extérieur du baptistère de Florence, je me dis : « Mais c'est du Rodin tout pur. » Entendez bien qu'il s'agissait d'égalité dans la représentation personnelle du mouvement et de la vie. nullement d'imitation. Rodin est un semblable non un élève.

» J'ai vu l'exposition particulière du maître en 1900, je connais ses œuvres au Luxembourg, à l'exposition des beaux-arts de Venise, en 1901, je l'ai rencontré remplissant presque à lui seul la grande salle de la sculpture. Il y avait là son groupe d'un réalisme si pathétique, les *Bourgeois de Calais*, des bustes sans supérieurs dans l'âge moderne que je fais remonter, bien entendu, aux grands Italiens du quinzième siècle, enfin, puissante et simplifiée comme un Pharaon ou

plutôt un sphinx du haut empire, la tête du Balzac, dont j'avais vu le plâtre tout entier en 1900. Ici, je dois avouer que je n'ai jamais pu comprendre ; ce personnage en peignoir de bain aussi sommairement modelé qu'un bonhomme de neige, me parut, me paraît encore dans le recul du souvenir une erreur complète. Enfin, dans le masque même, je ne saurais retrouver le gros homme jovial et vulgaire mais à la face illuminée par la flamme du génie que fut l'auteur de la *Comédie humaine*. C'est une abstraction non un être réel.

» J'en reviens maintenant au livre de M. Gsell, pour dire qu'il montre dans A. Rodin, et je m'en doutais bien, un analyste profond des idées et des œuvres des autres. Je connais peu de livres sur l'esthétique aussi suggestifs, aussi autorisés ; non sans doute que je n'aie çà et là certaines objections, certains doutes à exprimer, oh ! bien humblement. Mais si l'œuvre d'un penseur ne provoque pas certains étonnements, parfois même un peu de révolte — je force le mot, tout de même il y a de cela — il n'était pas besoin de l'écrire et on n'a pas à le lire.

» Mais ce n'est pas pour essayer, ce serait trop disproportionné à mes forces, d'ailleurs ce n'est pas le lieu, une étude raisonnée sur Auguste Rodin, que je fais cette communication à l'Académie, mon objet est plus modeste. Je prétends seulement à noter une rencontre intéressante entre notre François Rude, tant admiré de Rodin, — ne sont-ce pas des génies de même famille ? — et l'auteur des *Bourgeois de Calais*. Voici :

» Un jour, nous conte M. Gsell, le maître lui fit étudier, à la clarté mobile d'une lampe, le corps de la *Vénus de Médicis*, et lui fit remarquer tout ce qu'il y a de délicatesse, de nuances infinies dans le modelé, si simple en apparence, de ces formes parfaites. Je noterai d'abord le choix de l'antique pris pour exemple ; beaucoup considèrent aujourd'hui la *Vénus de Médicis* comme une œuvre démodée ; c'est ce que, dans le jargon du jour, on appelle dédaigneusement « une première médaille ». Rodin n'a pas de ces mépris-là ; sans doute il met la *Vénus* de Florence au-dessous de celle de Milo et de la *Victoire de Samothrace*, mais incomparablement

au-dessus d'une *Nymphe* d'Allegrain, voire même de Falconet. Ces agréables figures du dix-huitième siècle supporteraient sans doute mal la démonstration expérimentale par l'éclairage artificiel. Eh bien ! mais c'est du Rude, cela ; voici, en effet, ce que je lis dans le petit volume modestement anonyme, mais que l'on sait être du docteur Maximin Legrand, un ami du grand Bourguignon : *Rude, sa vie, ses œuvres, son enseignement*, publié chez Dentu en 1856, par conséquent dans l'année qui suivit la mort de l'artiste, en novembre 1855 :

« Rude recommandait d'étudier à la lampe la *Vénus de* » *Médicis*. En faisant varier l'angle d'incidence de la lumière, » on trouve toute la myologie dans cette figure, en apparence » si unie ». La rencontre n'est-elle pas curieuse, et que dire du choix de la même statue ? C'est, pour la *Vénus de Médicis*, une double et inestimable consécration.

» J'ai employé le mot de rencontre ; y aurait-il plus que cela, et Rodin, qui n'a sans doute jamais connu Rude mort quand il avait quatorze ans, a-t-il eu connaissance, par tradition, de son enseignement expérimental ? Qu'il y ait ici réminiscence réflexe ou parallélisme de doctrine, qu'importe ! J'enregistre seulement cet hommage rendu par deux grands maîtres à l'art antique, personnifié dans une œuvre trop dépréciée aujourd'hui.

» Pour terminer cette communication, je noterai une observation qui me semble digne d'être méditée. Quand Rodin fait remarquer que la supériorité du nu antique vient surtout de ce que les Hellènes vivaient parmi les beaux corps dévêtus, il ne fait qu'exprimer une vérité axiomatique, mais voici qui est tout à fait rare. De nos jours, et depuis des siècles, la vision du nu n'est plus qu'un accident d'atelier, je ne parle pas, bien entendu, de certaines exhibitions, théâtrales ou autres, qui sont sans beauté comme sans dignité. Aussi, artistes, peintres ou statuaires, se contentent-ils d'un beau modèle — Rodin assure qu'ils sont assez communs — et s'immobilisant dans une attitude sur la table de pose, souvent à grand renfort d'escabeaux, de supports ou même de cordes secourables. Rodin procède autrement ; il ne compose pas, comme un photographe, le mouvement, la posture,

laborieusement étudiés; il les prend tout faits. Aussi, dans son atelier, se plaît-il à faire marcher, agir de beaux êtres nus, hommes, femmes ou enfants, et du crayon note les gestes, les attitudes, les mouvements naturels. Puis la vérité une fois saisie dans sa fleur, il la poursuit dans le détail, et c'est alors qu'intervient le travail d'après la pose. Sans doute, il n'y a rien là d'absolument nouveau ; de tout temps, les peintres et sculpteurs ont eu des carnets où ils notaient au vol les attitudes naturelles et les mouvements. Carpeaux, un grand artiste de la race de tous les maîtres de la vérité surprise dans son évolution rapide, recherchait et trouvait ces accents de la vie, et telle de ses œuvres serait née, selon la tradition des ateliers, d'une de ces rencontres de fortune. Mais ce qui caractérise Rodin, c'est d'avoir érigé en principe, en méthode, de tels accidents d'observation. Or, rien ne me semble plus conforme à la conception antique, comme à celle des grands Italiens des quinzième et seizième siècles. Ne dit-on pas, par exemple, que la *Vierge à la chaise*, la plus maternelle de toutes celles qu'a créées Raphaël, n'est autre chose qu'une belle contadine de Velletri, une ville célèbre pour la beauté de ses femmes, saisie par le crayon du peintre dans cette attitude de caresse sereine et tendre ?

» Cette manière de chercher le vrai est assez peu conforme à la tradition dite « académique », ne dit-on pas une « académie » pour dire une figure nue qui pose ? En d'autres termes, c'est l'éternelle distinction entre le vraisemblable et le vrai. Reconnaissons, toutefois, qu'il peut y avoir beaucoup de vérité dans ces poses laborieusement étudiées, et il n'y a pas besoin, pour nous autres Dijonnais, d'aller bien loin en chercher la preuve. Nous avons, en effet, au musée, dans la salle Devosge, toute une série d' « académies » dessinées à l'école par Prud'hon, sur ce papier bleuté dont le maître a appris à se servir sous François Devosge et dont il conservera toute sa vie l'usage. Eh bien ! si assurément on sent ici le modèle qui pose, le choix de l'attitude est si heureux, le jeune Pierre-Paul Prud'hon a su mettre dans ses dessins tant de vie et de vérité, que telle de ses études deviendrait aisément un tableau. Voyez, par exemple, cette figure assise

dont l'énergie latente se révélerait terrible dans une brusque détente ; mettez-lui aux mains un glaive et vous aurez un *Spartacus* bien autrement redoutable que celui de Foyatier.

» Sans doute, le résultat obtenu par la méthode de Rodin pourra quelquefois surprendre, et désagréablement, parce que la vérité a, parfois, des à-coups déplaisants, mais c'est une question de goût, de mesure et de choix. Or, par définition, l'art, selon moi, du moins, est un choix dans le vrai : je ne sais, d'ailleurs, si Rodin admettrait pleinement cette idée, j'imagine que ce serait une question de limite. Mais c'est à ce prix, quoi qu'il en soit, que l'on conquiert ce bien inestimable sans lequel on tombe facilement dans le convenu et le poncif, autant dire le mensonge. Et cela vaut bien quelques sacrifices, pas tous cependant ; notre époque, éprise de vérité en art comme en littérature et en histoire, fait passer le caractère avant la beauté. Soit, il ne faudrait pas en conclure, cependant, que celle-ci exclut celui-là. On a prêté à Richard Wagner ce mot qu'il n'a jamais dit et contre lequel proteste son œuvre entière : « Quand un son est agréable, ce » n'est plus de la musique. » De nos jours, on dirait volontiers : « Quand une forme, une couleur sont agréables, ce » n'est plus de l'art. » Et Dieu sait si, sous prétexte d'art, on nous donne, de toutes façons, du laid, du difforme et, disons-le nettement, du faux. Jamais ni Rude, ni Carpeaux, ni Rodin ne l'ont entendu ainsi, et c'est par là qu'ils sont, quoique très indépendants et personnels, dans la vraie tradition de l'antiquité, du moyen âge, de la Renaissance et de ce qu'il y a de plus grand, de meilleur, de plus sain dans les écoles modernes. »

M. le président déclare clos pour 1910-1911 les travaux de l'Académie, qui s'ajourne au mercredi 15 novembre 1911.

Séance de rentrée du 15 novembre 1911.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président.*

L'Ecole supérieure d'agriculture de Portici (Italie) demande à échanger les annales qu'elle publie, contre les volumes des *Mémoires.*

L'Université de l'Illinois, à Urbana, fait la même demande.

Il sera statué ultérieurement sur ces deux questions.

De nombreuses sociétés correspondantes accusent réception du tome XI des *Mémoires*, qui leur a été adressé avant les vacances.

M. Henriksen, inspecteur des mines à Bergen, adresse à l'Académie des *Notes géologiques*, publiées en 1910, à Christiania. Des remerciements seront adressés à l'auteur de cette brochure.

La Société d'économie politique envoie le compte rendu de ses trois dernières séances :

A la séance de juin, a été traitée par M. Schelle et MM. Artaud, vice-président de la chambre de commerce de Marseille, et Harmand, ambassadeur honoraire, la question du régime douanier colonial.

A celle de juillet, M. Raphaël-Georges Lévy a étudié, devant MM. Lacombe, ancien chargé d'affaires de France à Rio-de-Janeiro, et Andréadès, professeur de sciences financières à Athènes, la meilleure méthode à adopter pour un pays qui veut passer du régime du cours forcé à celui du paiement en espèces.

A cette même séance, M. Frédéric Passy prononçait l'éloge funèbre de M. Emile Levasseur, de l'Institut, président de la Société.

Au mois d'octobre, M. Daniel Zolla a traité de la hausse des produits agricoles en France et à l'étranger.

M. le ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie les discours prononcés par MM. Camille Bloch et Vidal de la

Blache, à la séance de clôture du congrès des sociétés savantes, tenu à Caen, le 22 avril 1911.

A cet envoi est joint le programme du cinquantième congrès qui doit s'ouvrir à la Sorbonne, le mardi 9 avril 1912, à 2 heures.

Envoi est fait du programme du concours littéraire ouvert, pour 1911, par la Société des gens de lettres des Alpes-Maritimes.

M. Ravassard adresse à l'Académie une série de poésies dont voici les titres : *Les vœux du poète ; Morts pour la patrie ; Hommage au matin ; Regarde cet oiseau. Hommage au poète Gœran Bjorkman*, qui a traduit cette dernière poésie en suédois.

M. Chabeuf lit la notice suivante :

« Le peintre orientaliste et romantique Félix Ziem vient de mourir à Paris, dans la très originale maison, faite à sa mesure, au n° 72 de la rue Lepic, anciennement rue de l'Empereur, à Montmartre. Il avait 90 ans et était en pleine possession de toutes ses facultés physiques et intellectuelles, ayant tenu d'une main ferme le pinceau jusqu'à ses derniers jours

» Félix-François-Georges-Philibert Ziem était né à Beaune, le 25 février 1821, dans la maison natale de Gaspard Monge, de Georges-Barthélemy Ziem, tailleur d'habits, et de sa seconde femme Anne-Marie Goudot. Les curieux de faits d'atavisme auront beau jeu pour noter que cet orientaliste, ce coloriste ardent avait ancestralement une origine orientale. Son grand'père Jean Ziem était, en effet, un Arménien d'Erzeroum, musulman, sans doute, puisqu'il servit dans cette troupe turque irrégulière et de mauvais renom extérieur, les Bachi-Bouzouks. Il fit ainsi la guerre de 1770 contre la Pologne, fut fait prisonnier, se fixa dans le pays, s'y maria et se convertit. Seuls de tous les Orientaux les Arméniens sont capables de s'européaniser réellement. Aussi son fils, devenu tout Européen, fut-il soldat au service de la Prusse, après le démembrement. Prisonnier des Français à Dantzig en 1807, envoyé en captivité à Beaune, il trouva le pays à son gré, s'y établit comme tailleur et s'y maria.

» Voilà, on peut dire, la légende et très savoureuse de Félix Ziem, d'après le livre de M. Fournier. Mais il se pourrait qu'une fois de plus l'histoire vraie fut autre Certains témoignages, en effet, contredisent celui-là ; le père de Ziem aurait été tout simplement un soldat croate, c'est-à-dire Autrichien, venu en France, non en prisonnier de guerre, mais à la suite des invasions de 1814 ou 1815 ; il se fixa à Beaune, y travailla de son métier de tailleur et devint tout Français. Au surplus, qui sait si ce Croate n'était pas de souche arménienne, l'erreur ne porterait donc que sur sa nationalité adventice. Maintenant le lecteur a sous les yeux les éléments du procès d'état civil. Peut-être Félix Ziem qui avait beaucoup d'imagination en toutes choses, s'est-il amusé à se faire une généalogie orientale. Il ne craignait pas de colorer les choses de la vie comme les visions du monde extérieur, et il y eut toujours en lui du romantique ; les orientalistes de l'école française du dix-neuvième siècle ne sont-ils pas, eux aussi, dans les lettres, les arts et aussi dans les paroles, de purs romantiques et de la bonne branche ?

» Pour en venir au terrain solide des faits certains, disons que le jeune Félix montra dès l'enfance des dispositions marquées pour les arts, mais qu'il s'orienta d'abord du côté de l'architecture, et entra à l'école de Dijon, alors dirigée par Anatole Devosge, où il étudia sous Claude Saint-Père, professeur d'architecture. Il passa d'ailleurs peu de temps à l'école dijonnaise et la quitta à la suite d'un coup de tête que raconte son historien beaunois, M. Louis Fournier, dans son ouvrage important et bien documenté, *Un grand peintre : Félix Ziem*, publié à Beaune en 1897, chez Henri Lambert fils, imprimeur, et qui fait grand honneur à la typographie locale.

» Félix Ziem se tourna bientôt vers le paysage et la marine ; toutefois de sa première vocation il conserve un goût prononcé pour les compositions où figurent des monuments, mais sans jamais donner dans le classique. Marseille, la « Porte française de l'Orient », comme l'a nommée d'une appellation qui restera, le grand peintre Puvis de Chavannes, le captive tout d'abord, et il a du premier jour le coup de soleil méridional.

» Ziem a beaucoup voyagé en Orient, à Constantinople, sur

le littoral d'Asie-Mineure, en Egypte, aussi en Russie et en Hollande, mais sa vraie patrie artistique est Venise, la Venise des palais roses, des hauts campaniles, frères de la Giralda mauresque de Séville, qui flamboient au soleil couchant, de la lagune apaisée et bleue, des barques aux grandes voiles latines d'un blanc hâlé. Dans ces splendeurs des espaces, de la lumière et des choses, Ziem prend surtout Venise aux heures violentes des embrasements du soir, où s'abolissent les lèpres des longs siècles, où d'ailleurs l'être humain ne joue aucun rôle ; sans doute il n'est pas tout à fait absent de l'œuvre, mais il n'y apparaît qu'à l'état de quelques touches d'étoffes éclatantes, et ne vit pas comme les spirituels bons-hommes de Canaletto et de Guardi.

» La première récompense reçue aux Salons de Paris fut une médaille de troisième classe en 1851, pour le paysage ; puis vint une première, « marine », en 1852 ; pour le *cursus honorum* complet, on ne peut que renvoyer au *Dictionnaire* de Bellier de la Chavignerie et surtout au livre de M. Louis Fournier.

» Le musée du Luxembourg acquit une de ses premières œuvres, « Venise vue du jardin public », ample toile que l'auteur ne dépassera jamais.

» Ziem fut donc le peintre souverain des splendeurs de la lumière, des eaux de lapis lazuli liquide, des monuments rougeoyant sous les rayons horizontaux du soleil couchant. Il y a un peu, beaucoup de féerie là dedans et c'est tout au plus si, par accident, Venise et le Bosphore nous offrent ces incandescences un peu uniformes. Mais Ziem sait au besoin apaiser les flammes de sa palette, ainsi dans une admirable « Venise le soir », qui appartenait au comte, plus tard duc de Morny, et figura en 1855 à l'Exposition universelle. La vue est prise un peu avant que le Grand canal débouche dans la plaine d'eau qui s'étale devant le palais des Doges. A droite, la masse de Santa Maria della Salute profile en violet déjà assombri la courbe harmonieuse et solide de sa coupole, tandis que le ciel laiteux, transparent, se reflète dans les moirures de la lagune. C'est un grand calme des clartés et des choses, mais on sent que ce sont les cendres à peine refroidies d'un embrasement qui vient de finir, un crépuscule perlé qui succède à une journée

ardente. Cette note mineure vibre rarement dans l'œuvre de l'artiste, pourtant le tableau de la galerie de Morny n'y est point un accident isolé.

» Le nombre de ces peintures et aquarelles est, on peut dire, incalculable, car Ziem avait une facilité extrême et était le plus laborieux des hommes. On ne le saurait cependant ranger parmi les fervents de l'école du plein air, presque tous ses tableaux, en effet, ont été peints à l'atelier sur des esquisses prises sur place, d'après des souvenirs, de chic, si l'on veut. Aussi beaucoup préfèrent-ils comme plus sincères ses aquarelles à ses toiles toujours plus ou moins composées et arrangées. Il en résulte encore que si dans cette production prodigieuse, rien, à la vérité, n'est négligeable, et si la griffe du maître a mis partout son empreinte souveraine, il y aura quelque sélection à faire. Sans doute on ne rencontre ici aucune œuvre dite « d'atelier », à prendre ce mot au sens de travaux d'élèves exécutés sous les yeux et sous l'inspiration du maître, Ziem n'eut jamais de collaborateurs et ne signa jamais les peintures des autres, on ne parle pas de ses imitateurs et des faussaires dont il n'est pas responsable. Mais, comme tant d'autres, il a été la victime de son succès, parce que tout le monde voulut avoir de lui une « Venise » ou un « Bosphore », surtout une « Venise » ; de là ces cargaisons de tableaux hâtifs partis pour l'Amérique et qui, pour être du métier supérieur, n'en sont pas moins du métier.

» Au Petit Palais des Champs-Elysées, propriété de la ville de Paris, une salle entière est tapissée d'œuvres de F. Ziem, un don royal du vieil artiste en 1904. Il s'y rencontre des morceaux très variés, entre autres, le « Coup de canon », une des peintures préférées du maître qui ne voulut jamais s'en séparer ; des aquarelles maîtresses, notamment des scènes très étoffées de personnages, ainsi une « Caravane en marche pour le Caire », qui montre que quand il le voulait Ziem se tirait d'affaire comme un autre en fait de représentation des êtres vivants. Mais il voulait rarement Enfin, il y a de nombreux et inestimables albums de croquis d'après nature, impressions jetées sur le papier d'une main alerte et sûre. A Dijon, dans leur riche collection de tableaux et dessins

anciens et modernes, MM. Albert et Gaston Joliet possèdent plusieurs Ziem du meilleur choix, dont le plus beau, peut-être, la « Voile blanche, Venise », a été offert par M. Albert au musée dont il est conservateur. C'est une toile en travers, de petite dimension, mais un diamant, sans supérieur dans une production de soixante années; jamais Ziem n'a offert aux yeux un régal plus complet de couleurs et de formes ; le bleu vibrant et doux de la lagune, le vieux rose des architectures, le ciel profond et léger font la plus riche harmonie. Quant aux personnages, ce sont, comme toujours, de simples taches d'étoffes brillantes mises où il faut et qui suggèrent l'idée d'êtres humains sans rien préciser, du pur « impressionnisme » enfin. Diderot eut appelé Ziem un « grand magicien », à supposer que Diderot eût compris quelque chose à cette peinture-là. On a dit aussi de Ziem qu'il était le « Turner français », mais a-t-il pénétré l'âme des choses et la vie de la lumière comme le grand peintre anglais?

» Pour évoquer des souvenirs lointains, on rappellera que, à l'exposition de Dijon en 1849, Ziem avait envoyé deux aquarelles, « Entrée du port de la Ciotat » et « Le Passage », vue de Provence, près de Marseille. Bien que j'aie vu, lycéen de cinquième, l'exposition de 1849 et en aie conservé quelque impression, j'avoue que j'ignore ces deux pages dont le souvenir doit être conservé dans les comptes rendus de l'époque. Mais la vision de la mémoire me fait, au contraire, très présent le salon des beaux arts à l'exposition universelle de Dijon en 1858. Ziem était représenté par trois petites toiles peintes en pleine pâte, éclatantes et sommaires, qui éteignaient tout autour d'elles. Il y avait, bien entendu, une vue de Venise au soleil couchant, une autre du Bosphore, montrant en plein midi, « roi des étés », une ligne indéterminée d'architectures blanches entre la nappe d'un bleu intense de la mer et l'azur plus doux du ciel ; enfin un paysage des bords du Rhône dressait des verdures d'un charme plus discret et pourtant lumineuses encore et ardentes. Ces trois tableaux qui furent pour les visiteurs une révélation, eurent un succès d'artistes comme de grand public; mais le règlement de l'exposition portait que seraient hors concours les membres de la Légion

d'honneur et Ziem avait été décoré l'année précédente. Il devait être fait officier en 1878 et commandeur en 1905. La cravate rouge lui fut remise par le Président de la République, le 13 décembre, à l'inauguration au Petit-Palais des salles Dalou, Ziem et de Sèvres.

» On a plusieurs portraits de Ziem ; le musée de Dijon en a reçu de M. Gaston Joliet un excellent par Armand-Dumaresq, peint en 1885 ; l'artiste y est représenté dans la verdeur de la soixante-cinquième année, l'âge de la vieillesse pour la plupart des hommes, la plénitude de la maturité pour cet être de vitalité et de force qui vient de s'éteindre tout d'un coup à l'extrême limite de la longévité humaine. La tête seule achevée et vivante surgit d'un fond demeuré blanc où vibrent seulement quelques légères mouchetures colorées.

» Admiration pour l'artiste, sympathie pour l'homme original, généreux et bon, en vrai Beaunois qu'il était, honneurs officiels, rien n'a manqué à cette belle carrière; on ajoutera une cote élevée et sans grandes fluctuations, sur le grand marché mondial de la curiosité, l'hôtel Drouot. Plus heureux que Corot, qui connut seulement, à la fin de sa vie, la vraie célébrité et n'eut qu'une gloire posthume, Ziem a joui lui-même de toute sa renommée. Peut-être même, une réaction d'un moment suivra-t-elle sa mort ; si, en effet, on fait une vente, il y aura d'un seul coup beaucoup trop de Venises et de Bosphores jetés sur le marché, l'atelier regorge. Toutefois, l'équilibre se rétablira vite, parce que le peintre de la lumière vénitienne a eu le don entier, non seulement des couleurs, mais encore de la couleur tout court, ce qui n'est pas du tout la même chose. Or, c'est par cette vertu-là que vivent durables les renommées, même quand son prestige éclate quelque peu aux dépens de la vérité commune.

» Aux funérailles qui eurent lieu le 13 novembre, les cordons du poêle étaient tenus par MM. César Caire, vice-président du conseil municipal de Paris ; Jules Claretie, de l'Académie française, administrateur du Théâtre français ; Tony Robert Fleury, président de la Société des artistes français (1); Vin-

(1) M. Tony Robert-Fleury est mort peu après, en décembre 1911, à 74 ans.

cent, maire de Beaune; Montoy, vice-président de la Commission administrative des hospices de Beaune; Tony Lambert, Léon Blot, représentant de la Société d'enseignement moderne, et Louis Ponsot, conseiller municipal de Beaune. Le deuil était conduit par MM. Camille Lambert, Roger-Milès, inspecteurs des beaux-arts, et Henry Lapauze, conservateur du Petit-Palais enrichi par le vieil artiste; Mme Ziem assistait à la cérémonie funèbre en l'église Saint-Jean de Montmartre; l'inhumation a eu lieu au cimetière du Père-Lachaise.

» Cette notice ne vise pas à être complète et surtout digne de celui qui vient de disparaître plein de jours et d'œuvres; ce n'est qu'une improvisation jetée au lendemain de la mort. Mais l'Académie de Dijon, la plus ancienne, la plus illustre des sociétés savantes de la Bourgogne, à laquelle rien n'est étranger de ce qui appartient aux sciences, aux lettres et aux arts du passé et du présent provincial, se doit à elle-même d'inscrire dans ses actes le nom, le souvenir d'un tel compatriote, bien qu'elle ait le regret de ne l'avoir pas compté parmi les siens. »

M. Metman donne lecture de la note suivante :

Parmi les objets précieux appartenant à l'Académie (*V. Les œuvres d'art appartenant à l'Académie de Dijon, Mémoires*, 4e série, t. XI, p. 169), M. Cornereau à noté trois vieux livres dont deux incunables (p. 227), offerts par M. Bernard, demeurant à Bourg-en-Bresse, et présentés à la séance du 19 juin 1777, par Guyton de Morveau. Il s'agit du *Liber Bibliæ figurarum*, imprimé à Milan, par Uldéric Scinzenzler en 1494, et du *Sophologium*, imprimé à Paris en 1477.

M. Cornereau, en signalant ces raretés bibliographiques, déclare, que « tous ces volume sont disparu ». Cela n'est heureusement pas tout à fait exact. Des trois ouvrages mentionnés, deux, la *Mer des histoires* et le *Sophologium*, semblent bien perdus pour l'Académie et rien ne permet d'espérer qu'on les retrouve jamais dans un coin de ses rayons ; mais le troisième existe encore et il est catalogué dans la bibliothèque sous le no 764. M. Metman présente ce volume qui a conservé sa vieille reliure et est en bon état de conservation, bien que quatre fois centenaire.

Il porte plusieurs mentions manuscrites, notamment les suivantes :

Cholin, Ex libris Frillet, J. Frillet, 1670, donné à l'Académie le 19 juin 1777.

C'est un in-quarto de 0m 16 de hauteur, sur 0m 12 de largeur, portant les réclames A. *a-u* et la marque de l'imprimeur, avec cette mention à la fin du volume : *Explicit liber biblie figurarum. Impressus Mediolani, per Magistrum Uldericum Scinzenzeler, anno salutis dominice 1494, die 6 septembris.*

M. Dumay propose de confier ce volume à la Société des bibliophiles de Bourgogne.

En adoptant cette mesure, non seulement la Compagnie assurera cet ouvrage contre tout danger de perte, mais encore elle le mettra à la disposition des lecteurs qui désireront y recourir, puisque les livres appartenant à la Société sont déposés en fonds spécial à la bibliothèque de la Ville.

L'Académie, adoptant ces conclusions, décide que, pour assurer la conservation de cet incunable, la Société des bibliophiles de Bourgogne, dont le siège est à la bibliothèque publique de Dijon, le recevra à titre de dépôt, l'Académie s'en réservant la propriété et se réservant également la faculté de le retirer à quelque époque que ce soit.

Séance du 29 novembre 1911.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président.*

Avant l'ouverture de la séance, M. Armand Boussey, récemment élu membre résidant, est introduit, prend place à la droite de M. le président et prononce un discours de remerciement auquel il joint une notice sur Augustin Cournot, recteur de l'Académie universitaire de Dijon, philosophe et mathématien, ancien membre de l'Académie de Dijon.

M. le président répond à M. Boussey déclare la séance ouverte et invite M. Boussey à prendre siège.

M. le président dépose sur le bureau :

1° De la part de M. le préfet de la Côte-d'Or les *Procès-verbaux des séances tenues par le Conseil général* au mois d'août dernier.

2° *Histoire des princes de Condé au dix-huitième siècle* par le général de Piépape, membre non résidant. — Don de l'auteur.

3° *Contribution à l'étude des relations existant entre les circulations atmosphériques, l'électricité atmosphérique et le magnétisme terrestre*, par M. Alfred Vialay, ingénieur, Paris, Dunod, 1911, in-8°. — Don de l'auteur.

4° *Chants royaux et tableaux de la Confrérie du Puy-Notre-Dame d'Amiens*, reproduits en 1517, pour Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, éditée par Georges Durand; magnifique publication de la Société des antiquaires de Picardie.

5° *Géologie, hydrologie et agronomie appliquées; la vallée de Beaulche* (*Yonne*), par Pierre Larue, avocat, ingénieur agronome à Auxerre, Paris, Baillières, 1911, in-8°. — Don de l'auteur.

Sur la proposition de M. Roy, la compagnie décide qu'un échange de publications sera demandé à la Société des antiquaires du Centre. M. le président veut bien se charger de démarche.

Séance du 13 décembre 1911.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

Dans sa séance du 4 novembre, la Société d'économie politique a examiné la question de « l'influence de l'encaisse des grandes banques dans la dernière crise, tant en France qu'à l'étranger ». Ont pris part à la discussion qu'analyse le bulletin reçu par l'Académie, MM. Hausser, Raphaël-Georges Levy, Charles Laurent et Paul Leroy-Beaulieu.

M. le président fait connaître à la Compagnie le départ de M. Joseph Calmette, professeur d'histoire de Bourgogne et d'histoire de l'art bourguignon à l'Université de Dijon.

M. Calmette appartenait à l'Académie au titre de membre résidant depuis le 9 mars 1910.

M. Calmette nommé par décret inséré au *Journal officiel* du 3 décembre, professeur d'histoire de la France méridionale à la Faculté de Toulouse, s'était fait en six ans de séjour parmi nous un véritable Bourguignon. Ses cours avaient attiré dès le début de nombreux auditeurs captivés par le charme d'une parole élégante et claire tout en demeurant rigoureusement scientifique. De plus, M. Calmette a su susciter de nombreuses vocations historiques et créé tout un personnel de travailleurs, ses élèves, qui ont déjà produit maintes œuvres importantes d'art et d'histoire. Le départ de M. Calmette sera donc vivement ressenti par tous ceux qui l'ont connu, par ses collègues de l'Université, par ses confrères de l'Académie avec laquelle, d'ailleurs, il ne rompt pas puisqu'il lui demeure attaché au titre de membre non résidant.

M. le président a le sentiment qu'il est l'interprète de toute la Compagnie en adressant à M. Calmette, avec les félicitations que lui vaut un avancement mérité, l'expression des plus sincères regrets.

M. le général de Piépape, membre non résidant, remercie l'Académie du bon accueil qu'elle a bien voulu faire à son *Histoire des princes de Condé au dix-huitième siècle.*

M. le président signale à l'Académie la distinction que vient de recevoir un de ses membres de la section des sciences, M. Baudot, à qui l'Académie des inscriptions et belles-lettres vient de donner une de ses plus hautes récompenses pour ses *Etudes historiques sur la pharmacie en Bourgogne avant 1807.* Il rappelle que l'Académie de Dijon avait devancé le jugement de l'Académie des inscriptions, puisque, en 1905, elle avait attribué à M. Baudot une de ses médailles d'or pour ce même ouvrage.

La demande d'échange de publications présentée par l'Ecole royale supérieure d'agriculture de Portici est accueillie.

M. E. Champeaux constate l'importance et l'intérêt très varié des communications et documents insérés dans les

comptes rendus analytiques des procès-verbaux de l'Académie. Mais, faute d'une table analytique, ces richesses sont à peu près inutilisables et les recherches sont aussi longues que pénibles dans les *Mémoires*. En conséquence, il exprime le vœu qu'une table analytique soit annexée à chaque volume. Cette proposition est prise en considération par l'Académie, et sera mise à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Au nom de la commission spéciale nommée pour examiner le manuscrit déposé par M. Bilia, professeur de philosophie à l'Université de Turin, correspondant de l'Académie, M. Champeaux lit un rapport concluant à l'impression dans les *Mémoires*, et qui est homologué par l'Académie.

M. Boussey termine la lecture de son étude sur Augustin Cournot, ancien recteur de l'Académie universitaire de Dijon, qui était entré à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, le 28 mai 1856. Il expose et résume le système philosophique basé sur les données de la science exacte, de ce penseur éminent qui n'eut pas de son vivant la renommée qu'il a conquise après sa mort. Cournot est actuellement un des esprits philosophiques les plus appréciés non seulement en France, mais encore à l'étranger, surtout en Allemagne.

La lecture de M. Boussey donne lieu à un échange d'observations. En suite de quoi, une commission, composée de MM. Chabeuf, Champeaux et Picard, est nommée pour présenter à l'une des plus prochaines séances un rapport en vue de l'insertion dans les *Mémoires* de l'œuvre de M. Boussey.

M. Chabeuf lit la notice suivante sur un artiste d'origine dijonnaise qui vient de mourir en Angleterre :

« L'artiste éminent qui vient de mourir à Londres le 8 décembre 1911, n'appartenait pas à l'Académie, mais il est dans les traditions de la Compagnie de conserver dans ses actes le souvenir des hommes qui disparaissent après avoir fait honneur à la Bourgogne par leurs services, leur caractère et leurs talents. D'ailleurs, il existait un lien entre l'Académie et Alphonse Legros, puisque, le 11 juillet 1888, elle lui décernait une de ses médailles d'or (1).

(1) Le rapport ouvre le tome Ier de la quatrième série des *Mémoires*, années 1888-1889.

» Alphonse Legros est né à Dijon, rue Verrerie, le 8 mai 1837, dans une condition des plus modestes. A onze ans, on le place chez un peintre industriel, Nicolardot, mais déjà sa vocation pour les arts apparaît irrésistible et il passe à crayonner tout son temps de liberté ; aussi ses parents se décident-ils à le faire entrer à l'Ecole des beaux-arts où il étudie le dessin sous Philippe Boudair (1). Il travaille à Lyon aux ornements de la chapelle de Bonald, et en 1851 part pour Paris et l'atelier du célèbre peintre décorateur Cambon.

» Mais le décor n'était pas ce qui convenait au talent naissant du jeune Bourguignon fait pour réussir, comme le notera plus tard le critique anglais Commyns Carr, dans les sujets isolés. Aussi quitte-t-il Cambon pour entrer à l'école municipale de dessin dirigée d'abord par Belloc, puis par un professeur excellent, Lecoq de Boisbaudran, et se fait remarquer tout d'abord par la sûreté d'un dessin très personnel. Enfin, le 11 octobre 1855, il est admis à l'Ecole des beaux-arts ; dans ces premières années, et elles furent longues, A. Legros eut, comme tant d'autres, à lutter contre la pauvreté, mais il soutint le combat fièrement, sans plier et sans déserter un seul jour les voies de l'art pur.

» En 1837, il débute au Salon par un portrait de son père, œuvre d'un faire large et précis en même temps, qui est remarquée de Beaudelaire et de Champfleury toujours en quête de talents personnels et nouveaux. En même temps, il se prend de passion pour le bel art de l'eau-forte, le seul procédé par lequel l'artiste qui a pour toile une planche de cuivre plané puisse rivaliser avec la peinture. Legros surveille lui-même ses tirages chez Delatre, et n'admet que des épreuves irréprochables, c'est-à-dire en petit nombre et tirées sous ses yeux. Les planches gravées au burin s'impriment pour ainsi dire mécaniquement et il y suffit d'un peu de soin pour obtenir des effets uniformes. Avec l'eau-forte, c'est autre chose et le cuivre ne se livrera tout entier que si l'encrage et le coup de presse sont le fait d'un ouvrier consommé. Des glacis habilement posés peuvent varier l'effet à

(1) Dijon, 17 floréal an V (6 mai 1797) et 27 juillet 1870.

chaque épreuve. Mais, en ce temps malgré le talent prodigué par des maîtres comme Meryon et Bracquemon, l'eau-forte n'est pas à la mode en France, et Legros ne travaille que pour se plaire à lui-même.

» Sans prétendre à donner le catalogue complet de l'œuvre peinte de notre compatriote, on notera : au Salon de 1859, une petite toile, *l'Angelus;* en 1861, l'*Ex-voto*, peint l'année précédente et mal placé, n'est remarqué de personne. C'est le tableau qu'il a donné en 1868 au musée de sa ville natale, et qui figura avec éclat au Salon centennal de l'exposition universelle de 1900. Ce fut une révélation pour le plus grand nombre, même pour bon nombre de Dijonnais qui n'estimaient pas assez haut cette œuvre de vérité et de force. Nous sommes à l'orée d'un bois aux futaies droites; à un arbre est accroché un tableau votif peint, et mis là sans doute en commémoration d'un crime, d'un accident ou d'une apparition miraculeuse. Parmi les hautes herbes est agenouillé un groupe de femmes priant. En avant, vue de dos, au profil perdu et vêtue de blanc, une demoiselle de campagne, un peu en arrière des vieilles en coiffes bourguignonnes et en noir, que domine une femme debout tenant un cierge. La personne en blanc se montre lourde, sans élégance mais c'est un effet voulu; quant aux vieilles endeuillées, ce sont des types achevés de pauvreté humble et propre de dévotes rustiques, mais à son importance un peu revêche, on peut reconnaître dans la première figure du groupe la servante de M. le curé Ah! ce n'est pas ici la grâce idyllique des paysanneries de Jules Breton, mais plutôt la résignation morne, peu pensante des figures de Millet ou de Courbet. Comme elles sont vraies, cependant, ces Bourguignonnes de l'Auxois voisin du Morvan, comme, sans la rigidité abstraite de Millet et les laideurs intentionnelles de Courbet, elles nous paraissent sympathiques et bonnes; elles prient de toute leur âme, de tout leur corps; voyez surtout cette vieille à figure blême de parchemin ridé, pauvre créature usée jusqu'aux moelles par le labeur épuisant d'une dure vie, dont les mains se serrent osseuses et exsangues, tandis que les lèvres desséchées marmonnent machinalement une prière.

» Quant à l'exécution elle est d'un maître. Zurbaran et Velazquez, ces rois de la couleur sans couleur, des noirs, des bruns et des gris, se reconnaîtraient dans cette peinture savoureuse et simple. Toute la partie humaine du tableau est de premier ordre, mais peut-être le paysage est-il trop sommairement indiqué, les herbes sont en papier, le fond heureusement est de belle allure, lumineux à demi, profond et grave. Les nouveaux « primitifs » anglais, disciples de Ruskin, eussent détaillé avec soin les fleurettes et le fouillis de la prairie, ce qui eût été un défaut, mais, tout de même, on aimerait à rencontrer ici un peu plus de vérité végétale. En quatre coups de pinceau, Corot nous montrerait reconnaissables les plantes et les fleurs familières de nos prairies et de nos bois (1).

» En 1901, le musée a reçu de M. Slinger, un Anglais, une expressive tête d'étude peinte.

» L'*Amende honorable* du Luxembourg, au contraire, est un drame moyenâgeux comme aime à les rendre J.-P. Laurens. La scène est volontairement glaciale, inexorable, parce que l'artiste a voulu nous montrer l'homme demeuré à demi barbare du moyen-âge écrasé devant la majesté morale et féodale de l'Eglise. L'exécution est solide, austère, un peu appuyée peut-être, mais quelle force sûre d'elle-même, quel dédain viril pour tout ce qui est agréable et facile !

» En Angleterre, on a surnommé Legros l'Alceste de la peinture, soit. Cependant on peut faire quelques réserves. *Le Misanthrope* de Molière est un homme de salon, de cour même, franc et rude. Alphonse Legros qui, enfant, a vécu dans le monde des artisans, est demeuré par l'âme et le

(1) Dans *L'oblat*, 1903, p. 219, J.-K. Huysmans si sévère, on peut dire si injuste pour le musée de Dijon où il s'est complu, selon la tendance de son esprit, à ne voir que le médiocre et le mauvais, et non le bon, déclare « superbe » et il a raison, l'*Ex-voto*. Mais il a tort d'insinuer dédaigneusement que la ville de Dijon n'a pas conscience de ce chef-d'œuvre. L'insupportable Durtal, ou pour mieux dire Huysmans, se trompe du tout au tout, et les Dijonnais de 1903, date de *L'Oblat*, n'en étaient pas à apprendre la valeur du don fait par Legros à sa ville natale.

cœur un homme du peuple. S'il aime les petites gens et les humbles, ce n'est pas en artiste à qui la misère et les guenilles paraissent plus pittoresques à peindre que des habits neufs, mais comme on les aime dans les littératures anglaise et russe, en homme. Il n'y a en lui aucune misanthropie, aucun goût pour la laideur parce qu'elle est la laideur, mais il la respecte comme une souffrance de plus des déshérités de la vie. C'est pourquoi ses sujets de prédilection seront empruntés à la vie des laborieux et des pauvres. Assurément s'il eût voulu s'attaquer comme tant d'autres à la mythologie, il n'eût pas été vaincu par le génie antique, ainsi que l'atteste son *Amour et Psyché*, de 1867. De même dans le genre souverain du portrait, il portera le don rare de caractériser l'être individuel et son faire serré rappellera le puissant réaliste que fut Holbein. On en peut juger d'après le portrait de Gambetta, peint pour sir Charles Dilke en 1875, et que celui-ci a légué à la France; on vante également pour les mêmes qualités de plénitude savante celui de lord Emley, qui est de 1876; mais il revient toujours au monde des misérreux, ainsi son *Chaudronnier* que la critique anglaise qualifia d' « admirable », son *Marchand de poissons*, son *Repas du pauvre*, 1878, une de ses meilleurs toiles qui appartient à M. Georges Howard. On citera encore, sans prétendre à être complet, mais pour insister sur le caractère de ce talent sans sourire : *Le mouton retrouvé*, *La mort du vagabond*, *Les bûcherons*, *La charrue*; des paysages : *Soleil levant*, *Le coup de vent*; un intérieur *Le caveau de Saint-Médard*; enfin plusieurs sujets espagnols qui montrent que le sincère Alphonse Legros avait visité la patrie de Velazquez : *Procession dans une église espagnole; Les donneurs d'eau bénite; Les chantres espagnols; Le moine à l'orgue.* Il eut certainement, comme Henri Regnault, le coup de foudre de Velazquez au musée de Madrid, et s'il poussa jusqu'à Séville, il se trouva en famille parmi les moines de Zurbaran. Mais le rapprochement indiqué plus haut est un fait de parallélisme artistique; lorsque d'après des études prises sur la nature bourguignonne — il n'y a rien dans le tableau d'improvisé et de non vu — il peignit à Paris l'*Ex-voto* en 1860, il ne connaissait de Velazquez et de Zur-

baran que ce qu'il en avait vu au Louvre, et c'était peu. Qui sait cependant si ce peu ne lui fut pas une révélation et ne se reconnut-il pas le semblable de ces deux maîtres?

» Quoi qu'il en soit, une chose apparaît manifeste en Alphonse Legros, c'est cette sympathie très humaine qui donne à l'ensemble de son œuvre un caractère de sévérité attristée plus encore qu'attendrie et la pénètre d'un haut sentiment de pitié.

» Sans lui être tout à fait marâtre, la France avait peu fait pour Alphonse Legros; au Salon de 1867 il obtint une médaille de troisième classe, une de seconde en 1868, enfin le Luxembourg avait reçu l'*Amende honorable*. Mais il vendait peu ou pas ses tableaux, et guère plus ses eaux-fortes. Nous ignorons sur quelles sollicitations il se décida en 1863, à vingt-six ans, à tenter la fortune en Angleterre, mais ce fut avec un succès presque immédiat. L'Angleterre rigide et puritaine fit grand accueil, artistes, public, gens du monde, à ce Français, grave et digne sans raideur, d'allures réservées si différentes de cette légèreté vaniteuse dont on se plaît à l'étranger, surtout de l'autre côté de la Manche, à faire la caractéristique nationale du Français. En 1876, il est nommé *Slade* (1) *professor* de beaux-arts au collège de l'Université de Londres, c'est-à-dire de peinture, de sculpture et de dessin (2); on le demande dans les plus grandes villes pour ces tournées de leçons, un des excellents usages des meilleurs maîtres anglais. Le succès lui venait ainsi sous toutes les formes, ses tableaux étaient achetés sur le chevalet, et il vendait comme il voulait dessins et eaux-fortes; celles-ci toujours en épreuves d'état devenaient du jour au lendemain introuvables. C'est qu'en France, on achète — et encore on préfère des héliogravures ou des chromos — une eau-forte pour l'encadrer, et la place manque bientôt aux parois étroites

(1) M. Félix Slade, avec ce grand sentiment public qui est une des noblesses du génie anglais, a laissé par testament des fonds importants pour l'entretien — appointements de professeurs et bourses — de trois écoles d'art aux universités de Londres, Cambridge et Oxford.

(2) Il méditait d'y ajouter l'architecture.

des appartements modernes, tandis qu'en Angleterre on a encore la sage, la discrète passion des collections d'estampes en portefeuille. Ces eaux-fortes sont d'ailleurs admirables; aucun procédé, aucun tour de main masquant la pauvreté du dessin, c'est de l'art sincère et franc fait pour plaire à l'élite sans ce joli qui séduit la foule. Ne cherchez donc pas ici les colorations nuancées à l'infini de tels tableaux en blanc et noir, Alphonse Legros demeure toujours un dessinateur, sans qu'il se refuse cependant au plaisir de la couleur, c'est-à-dire de la lumière. Quant au travail de la pointe égratignant le vernis, il est d'une sobriété extrême, souvent ce sont quelques hachures et qui arrivent cependant aux derniers effets du modelé et de la vie. Que de force, cependant, de relief, dans cette pauvreté voulue, parce que le maître sait s'en tenir au trait vainqueur, définitif qui exprime et supprime au besoin tous les autres! Certes on peut faire autrement et remporter le prix, un Félix Buhot, par exemple, aura une palette infinie de blancs épargnés et de gris veloutés aboutissant aux profondeurs du noir le plus intense; c'est autre chose, sans doute, et égal, mais ces variétés savoureuses dans l'expression personnelle des formes ne nous montrent-elles pas qu'il y a bien des demeures dans la maison du vrai et du beau?

» Il n'existe sans doute pas dans l'art moderne de l'estampe, de portrait plus saisissant que celui du cardinal Manning. L'âpre simplicité du travail ne convient-il pas mieux à cette figure historique au masque émacié, rigide, dominateur, que la richesse de la belle pointe? Voici maintenant comme contraste, le profil à la barbe de sénateur vénitien, du sculpteur Dalou (1), l'ami du maître, qui lui aussi vécut longtemps en Angleterre, mais revint mourir en pleine gloire sur la terre natale française. C'est coloré, vigoureux comme une de ces eaux-fortes où Van Dyck a mis plus de vérité que dans tels de ses tableaux, surtout dans ceux de la dernière période de sa courte vie, la période anglaise. Enfin, Alphonse Legros sait, à l'occasion, être mystérieux et fantastique; ainsi dans

(1) Le musée de Dijon possède un buste d'Alphonse Legros, par Dalou, terre cuite; c'est une tête d'une beauté toute romaine.

ses traductions d'Edgar Poé, les deux planches où est exprimée toute l'horreur hallucinée du conteur, *Le puits et le pendule* et *Le chat noir*.

» Du talent du graveur nous pouvons pleinement juger à Dijon, puisque le maître, jamais oublieux de sa patrie bourguignonne, nous a envoyé en plusieurs fois tout une inestimable suite de dessins et surtout d'eaux-fortes en épreuves de choix, parmi lesquelles le *Manning* et le *Dalou*. Nous avons reçu aussi de lui une expressive tête d'étude peinte et quelques beaux médaillons de bronze, Stuart Mill, lord Tennyson, Charles Darwin et autres illustres Anglais contemporains, d'un modelé plein et souple, en même temps doux comme la chair; le métal a conservé toute la ductilité plastique de la cire.

» Mais si nous connaissons le médailleur, le sculpteur demeure presque inconnu à la France; ses œuvres, en effet, sont classées dans les collections publiques ou privées de l'Angleterre et n'en sortiront sans doute jamais. Alphonse Legros a longtemps conservé dans son atelier un groupe en bronze, *La femme du pêcheur*, qu'il considère comme son chef-d'œuvre en sculpture. Puisse-t-il n'être pas immobilisé dans quelque musée ou château britannique et entrer un jour en France pour nous révéler un nouveau maître de la statuaire nationale (1). Alphonse Legros a exécuté aussi pour des jardins et châteaux d'Angleterre maintes œuvres décoratives, des fontaines, notamment, que nous connaissons du moins par les reproductions qu'en a données autrefois l'excellente revue illustrée : *The studio*.

» Tel fut à grands traits l'artiste éminent qui vient de disparaître. Il est dans notre âge des talents plus charmeurs, aucun, à coup sûr, de plus probe, de plus réfléchi, de plus sincère. Et ce ne fut pas seulement un praticien, un exécutant hors ligne, il a été aussi, on l'a montré dans ces pages, un idéaliste, mais qui ne fit pas de littérature en art et ne mit jamais plus de pensée dans les formes que n'en comporte

(1) On me signale au Luxembourg un beau buste en bronze, tête expressive de jeune homme. Je remercie mon confrère et ami M. Lucien Fabre, inspecteur des forêts, de m'avoir permi de réparer un oubli involontaire. H. C.

la technique du pinceau, de la pointe et de l'ébauchoir. Il eut toujours le respect de l'œuvre comme de lui-même, et c'est par l'accord d'un grand talent et du plus digne caractère que nous saluons en cet Anglais de naturalisation, un beau type français, disons même bourguignon. Nous pouvons, en effet, réclamer pour nôtres ces qualités saines et viriles qui, par une accumulation plusieurs fois séculaire de dons naturels, ont formé dans toutes les manifestations de l'esprit humain, dans les arts comme dans les lettres et les sciences, le génie propre de la Bourgogne. »

Séance du 10 janvier 1912.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président.*

L'Académie des sciences, lettres et arts de Clermont-Ferrand envoie le programme du concours Marie Fauchier; le sujet proposé est un poème en l'honneur de la Sainte Vierge.

La Société d'économie politique envoie le compte rendu de la séance du 5 décembre 1911. *Le rôle économique des municipalités et les libertés communales*, tel était le sujet de la question traitée par M. Auguste Béchaux.

Le conférencier a exposé le projet de loi proposé par le gouvernement, qui voudrait étendre les libertés communales dans un sens tout particulier : pour lutter contre la vie chère, il s'agirait de permettre aux communes de contribuer, par des avances, à la création de sociétés coopératives de boulangerie et de boucherie, et même d'exploiter ces entreprises, sous la forme de régie intéressée. M. Béchaux a examiné et discuté les objections que comporte ce projet.

M. Henry Corot offre à la Compagnie un exemplaire de son rapport sur les fouilles du Grand-Jailly, canton de Montbard (Côte-d'Or).

M. Maurice Emmanuel, docteur ès lettres et professeur au Conservatoire national de musique, ancien lauréat de l'Académie, offre à l'Académie plusieurs ouvrages :

1° *Histoire de la langue musicale : antiquité, moyen âge,*

Renaissance, époque moderne, époque contemporaine, Paris, 1911, 2 vol. grand in-8° ;

2° Plusieurs brochures sur l'*Histoire de la musique ;*

3° Une série de *sonates*, composées par lui.

M. Chabeuf, vice-président, à qui l'envoi a été adressé, a remercié l'auteur au nom de la Compagnie.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau et du Conseil d'administration.

Sont réélus :

Président : M. Louis Collot.

Vice-président : M. Henri Chabeuf.

Secrétaire : M. Gabriel Dumay.

Secrétaire adjoint : M. Etienne Picard.

Bibliothécaire et conservateur des tableaux et médailles : M. Etienne Metman.

Trésorier : M. Armand Cornereau.

Membres du Conseil d'administration : MM. Jules d'Arbaumont, Oursel, Roy et Metman.

M. Dumay transmet à l'Académie les *Souvenirs* du doyen de ses correspondants, M. François Fertiault, âgé de quatre-vingt-dix-sept ans, lit une pièce de vers dont celui-ci est l'auteur : *Un Eden*, et présente son portrait, tiré des figures contemporaines, publiées dans le tome XIII de l'album Mariani.

M. Fyot donne lecture de la note suivante :

Extrait de l'inventaire de Devosge.

« De chez l'émigré Tavanne (*sic*) à Lux.

« Le portrait de Marie-Charlotte-Sophie-Félicité Leczinski, » femme de Louis XV. Elle est assise dans un fauteuil ; le » bras gauche posé sur un livre ouvert, porte sur une table » de marbre à pied sculpté et doré. Ce portrait se détache » sur un rideau vert, sur un fond d'architecture ionique. » Ce portrait a été coupé ou crevé avec un couteau. Peint » sur toile de 4 pieds 2 pouces de haut sur 3 pieds 2 pouces » de large. Bordure sculptée, dorée et sautillée. »

M. Fyot fait remarquer que les dimensions correspondent

exactement à celles du tableau du musée : 1m 35 de haut sur 1m 03 de large.

On s'est demandé comment le musée de Dijon pouvait avoir un original ou une réplique de Nattier. L'explication en est maintenant toute simple si l'on se rappelle que Nicolas de Saulx-Tavanes, petit-fils de Jacques dont le portrait est aussi au musée de Dijon, né le 17 septembre 1690, fut un homme d'Eglise, évêque de Chalon à trente-quatre ans et premier aumônier de Marie Leczinska. Il devint archevêque de Rouen en 1733, cardinal en 1756 et mourut à Paris, le 10 mai 1759, grand aumônier de France.

Séance du 24 janvier 1912.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président.*

M. le président dépose sur le bureau le *Bulletin* nº 28 de la Société syndicale des pharmaciens de la Côte-d'Or; des remerciements sont faits à la Société pour le don de cet intéressant volume.

Sur le rapport de M. Champeaux, l'Académie décide que l'étude de M. Boussey sur Augustin Cournot, ancien recteur de l'Académie de Dijon, sera insérée dans le volume des *Mémoires* en cours de publication.

M. Metman appelle l'attention sur les œuvres de Barthélemy Quarré, curé de l'église Saint-Michel de Dijon, au dix-septième siècle (1626-1643). L'abbé Papillon lui attribue six ouvrages, dont trois seulement ont été jusqu'ici rencontrés par M. Metman : le *Chariot angélique*, 1632, à la Bibliothèque publique de Dijon; *Explication de l'office et des cérémonies que l'Eglise et le peuple observent aux obsèques*, 1634, qui a figuré à la vente de M. P. Mallard, en 1903, nº 830, et la *Garde angélique au roy Louys le juste, à la France et à la ville de Dijon*, 1632, Bibliothèque nationale, L. E., 36, 2847.

Le *Chariot angélique* est un recueil de sermons prêchés à l'église Saint-Michel; quoi qu'en dise l'auteur, ces sermons, hérissés de citations et farcis d'érudition, ne sont ni « fami-

liers », ni « populaires ». *L'explication de l'office et des cérémonies* est un ouvrage plus pratique, écrit avec moins de recherche que le précédent ; on y trouve des renseignements intéressants sur les usages et les cérémonies funéraires à Dijon.

Quant à la *Garde angélique*, c'est une brochure de 64 pages, renfermant tout ce qu'on peut, dans l'histoire et la tradition largement comprise, rapporter à saint Michel, un éloge du roi Louis XIII le Juste, présenté comme le protégé de l'archange, et un éloge de la ville de Dijon, qui a le bonheur d'avoir pour gouverneur de la province Henry de Bourbon, sans parler de tous les autres bienfaits dont la Providence l'a comblée.

L'auteur termine son œuvre par le cri de « Vive le Roy Louys le Juste, le favori des anges ».

A la page 60, il avait parlé du temple magnifique édifié par Dijon au prince des anges, « temple qui seroit l'ornement de Dijon, le bonheur des citoiens et la gloire de la Bourgongne, sy le clocher et les deux tours estoient parfaictes ». Cette mention fait supposer à M. Metman qu'en écrivant, en 1632, la *Garde angélique* et en y célébrant la gloire du roi, du gouverneur de Bourgogne et de Dijon, le curé de Saint-Michel avait pour but de provoquer les dons et les générosités des pouvoirs publics en les intéressant à l'achèvement de son église paroissiale. La tour nord fut terminée en 1659, la tour sud en 1667 seulement. Le clocher de la croisée attend encore son couronnement.

Séance du 7 février 1912.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

Le secrétaire lit une lettre par laquelle M. le docteur Genglaire, médecin à Coucy-le-Château, originaire de la Côte-d'Or, demande à faire partie de l'Académie à titre de correspondant.

Une commission, composée de MM. Baudot, Hurion et

Picard, est chargée de présenter un rapport sur cette candidature, à l'une des prochaines séances.

M. Picard donne lecture d'une étude historique sur l'aliénation des forêts de l'Etat depuis la chute de l'ancien régime jusqu'à nos jours.

Une commission, composée de MM. Cornereau, Fabre et Metman, est chargée de faire un rapport sur l'étude de M. Picard, en vue de l'insertion dans le volume des *Mémoires* en cours de publication.

Plusieurs membres expriment le désir que l'auteur indique, dans un chapitre spécial, les aliénations de forêts situées dans le département de la Côte-d'Or.

M. Chabeuf communique quelques notes sur les maisons dijonnaises extraites des fiches recueillies par M. Ehinger, ancien employé aux archives municipales. Si les travaux de celui-ci étaient mis au jour, et il faut espérer qu'ils le seront, il y aurait lieu de rectifier bon nombre des attributions traditionnelles consacrées par Courtépée, Clément-Janin et autres. Ainsi, le pavillon à bossages qui, entre les rues Charrue et Victor-Dumay, fait un si heureux effet dans la perspective de la rue Pasteur, autrefois Saint-Pierre, et porte la date de 1642, a été donné comme étant l'hôtel des Thianges, une branche de la maison de Damas; c'est une erreur, il fut construit pour et par les Gauthier, une famille de la Chambre des comptes Sans autres ornements que des chaînes de pierre accusant les lignes de la structure, il a grand air dans des proportions modestes. Contemporain de l'hôtel Bouchu, aujourd'hui le Conservatoire, il présente avec lui de telles analogies de style qu'on le peut attribuer au même architecte; on a prononcé, mais sans preuve, le nom de Pierre Le Muet, né à Dijon en 1591, mort à Paris en 1669, un des meilleurs artistes de son temps, qui travailla au Val de Grâce; toutefois, la coupole, la plus belle de Paris, peut-être, est de Le Duc.

L'hôtel de Damas-Thianges était en face, de l'autre côté de la rue Charrue; c'est le grand logis occupé aujourd'hui par les magasins du Vieux-Chêne, et qui conserve encore en arrière de bâtiments plus modernes une haute tour carrée

du quinzième siècle. On le donne comme l'hôtel du Saillant, du titre nobiliaire du chancelier de Bourgogne Hugonet. D'après M. Ehinger, ce serait une erreur, et l'hôtel du Saillant correspond au n° 9 de la rue Charrue ; c'est actuellement la maison Durandeau.

Rue du Petit-Potet, 25, une maison de la première moitié du dix-septième siècle, avec lucarne du type très monumental qui existe en beaucoup d'exemplaires à Dijon, fut celle des Nicaise. Là peut-être habita l'abbé Claude Nicaise, chanoine de la Sainte-Chapelle, Dijon, 1623-1701, une manière d'érudit universel qui entretint pendant vingt ans et plus une correspondance active avec tous les savants de son temps, entre autres avec Huet, Bayle et Leibniz. Cette correspondance en cinq volumes est conservée manuscrite à la Bibliothèque nationale de Paris. Dans ses *Fragments philosophiques*, Victor Cousin a donné quelques extraits de la correspondance de l'abbé Nicaise avec Leibniz.

L'abbé Nicaise avait beaucoup voyagé en Italie et fait faire à Rome des copies de l'*Ecole d'Athènes* et du *Parnasse*, de Raphaël ; ces copies, réduites et médiocres, sont au musée de Dijon, nos 50 et 55 du catalogue.

Séance du 21 février 1912.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

M. Ernest Olivier, correspondant du Muséum d'histoire naturelle de Paris et résidant à Moulins, offre à l'Académie les brochures suivantes dont il est l'auteur :

1° *Descriptions de lampyrides nouveaux ;*

2° *Contribution à l'histoire des lampyrides ;*

3° *Les accouplements anormaux chez les insectes ;*

4° *Variations de la couleur chez quelques animaux sauvages ;*

5° *Variation de l'écaillure chez l'Uromastix Acanthinurus Bell.*

L'Académie royale de Belgique adresse le programme du

concours ouvert pour l'année 1914 par la classe des lettres et des sciences morales et politiques.

La Société des fouilles archéologiques adresse une circulaire par laquelle elle invite l'Académie à lui signaler les travaux qu'il serait intéressant d'entreprendre.

L'Académie, se référant à une délibération prise sur le même objet par la Commission départementale des antiquités, décide de signaler à la commission des fouilles les travaux commencés à Alesia, à la Croix-Saint-Charles, par M. le commandant Espérandieu, correspondant de l'Institut, et M. le docteur Epery, ancien maire d'Alise-Sainte-Reine, et à Vertillum, canton de Châtillon-sur-Seine, en insistant tout particulièrement sur les premiers.

M. le président se charge de transmettre l'avis donné par l'Académie.

La Société d'économie politique adresse le compte rendu de sa séance du 5 janvier, au cours de laquelle M. Fernand Faure a étudié les rapports entre le mouvement international des capitaux et celui des marchandises.

M. Xavier da Cunha, directeur de la Bibliothèque nationale de Lisbonne, offre à l'Académie une brochure dont il est l'auteur, intitulée : *A Biblia dos bibliophilos*.

M. le président signale parmi les ouvrages reçus le quatrième volume du *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, par M. le commandant Espérandieu, correspondant de l'Institut, ouvrage qui contient de nombreuses reproductions de monuments conservés à Dijon et à Langres. Ce quatrième volume, et on ne saurait dire plus, est digne des premiers ; M. le commandant Espérandieu élève ainsi à l'art gallo-romain et à l'histoire de la Gaule romaine un véritable monument d'érudition, qui dépasse tous les travaux de ce genre publiés en France jusqu'à ce jour. Au nom de l'Académie, M. le président félicite et remercie M. le commandant Espérandieu.

M. Chabeuf lit la notice suivante :

MESSIEURS,

« Un homme qui, par son caractère et son talent, faisait honneur à sa ville natale, à notre Ecole nationale des beaux-arts et à l'art français, le sculpteur Mathurin Moreau, vient de mourir à Paris, passage Montenegro, 15, le 14 février 1912, dans sa quatre-vingt-dixième année. Il appartenait à l'Académie au titre de membre non résidant depuis le 24 mars 1886 ; mais alors même qu'il n'eût pas été nôtre, ce serait encore un devoir pour cette Compagnie de consacrer dans ses actes la mémoire d'un artiste dont le nom mérite d'être inscrit à un rang distingué dans les annales de l'art moderne du bronze et du marbre.

» Il était né à Dijon, rue Saint-Jean, 7, aujourd'hui rue Monge, le 18 novembre 1822, de Jean-Baptiste-Louis-Joseph Moreau, sculpteur, âgé alors de vingt-cinq ans, et de Marianne Richer, vingt-six ans, née à Besançon, de Mathieu Richer, sculpteur, mariés à Dijon le 25 octobre 1821. L'enfant dut son prénom peu commun de Mathurin à son grand-père paternel, serrurier à Dijon. Quant à son père, né à Dijon le 25 fructidor an V — 11 septembre 1797 — mort en la même ville le 31 octobre 1855, c'était un artiste de talent, ainsi qu'en témoignent au musée le bas-relief en marbre, un peu classique, la *Mort d'Epaminondas*, et un petit groupe en terre cuite, *Mars et Vénus*, sans compter des œuvres décoratives, notamment les frontons fort estimables des maisons formant l'entrée de la rue Chabot-Charny, sur la place du Peuple.

» Mathurin eut naturellement pour premier maître son père, et dès l'enfance mania l'ébauchoir. Puis il entra à l'Ecole de Dijon et y étudia sous Pierre Darbois, Dijon, 11 janvier 1785-30 septembre 1861, qui avait succédé le 12 novembre 1829 à Nicolas Bornier, mort le 17 octobre précédent. Mais Mathurin partit bientôt pour Paris avec la pension départementale et entra dans l'atelier du fils du Dijonnais Claude Ramey, Etienne-Jules, puis, à sa mort, en 1852 passa dans l'atelier d'Auguste-Alexandre Dumont. En 1842, il eut le deuxième prix de Rome ; le sujet donné était *Diomède enlevant le Palla-*

dium, figure de ronde bosse en plâtre donnée par lui au musée de Dijon. En 1848, il expose pour la première fois au Salon de Paris; c'est la statue à demi couchée, l'*Elégie*, plâtre, acquise en 1849 par la ville pour le musée.

» A l'Exposition universelle de 1855 où il était représenté par une figure en marbre, l'*Eté*, il reçut une médaille de deuxième classe; une de première au Salon de 1859, avec rappel en 1861-1863; décoré en 1865, il eut des médailles de première classe aux Expositions universelles de 1867 et de 1878, et fut fait officier de la Légion d'honneur en 1885. A l'Exposition universelle de 1889, il reçut une médaille d'or, puis, consécration suprême d'une belle carrière, la médaille d'honneur en 1897. Il fut membre du jury à l'Exposition universelle de 1900. A la scission qui se produisit parmi les artistes et amena la division en deux Salons, il fit partie de la Société des artistes français et exposa pour la dernière fois en 1910, un petit groupe en marbre, le *Passage du gué*.

» La liste des œuvres grandes ou petites, monumentales ou familières, de Mathurin Moreau, qui fut un grand laborieux, serait infinie et nécessairement incomplète; on en examinera seulement quelques-unes. A Dijon, au musée, outre le *Diomède* et l'*Elégie*, voici un groupe, petite nature bronze, la *Fée des Fleurs*, qui est une œuvre charmante; *Exilé et son fils abandonnés sur une plage déserte*, maquette en bronze d'un groupe en marbre acquis par l'Etat et qui est dans le jardin des Tuileries; la *Vendange*, bronze demi-nature, figure de vigneronne à la fois réelle et de grand style; *Pierre-Toussaint Thevenot*, 1805-1868, ancien directeur de l'Ecole normale de Dijon, un organisateur et un maître de premier ordre, buste en bronze; *Ismaël, fils d'Abraham et d'Agar*, très beau buste d'un rare caractère ethnique, bronze diversement teinté; le *Pain bénit*, grande statuette en bois de jeune fille, don de l'auteur, morceau exquis de grâce chaste et de dignité familière; la *Fileuse*, marbre, une des œuvres maîtresses de l'artiste, où la vérité s'unit à une certaine idéalisation de la forme et du vêtement; le *Repos*, plâtre; la *Libellule*, modèle en plâtre d'une des figures qui ornent une des fontaines de la place du Théâtre-Français, à Paris, figure décorative dans

le beau style français de Versailles; enfin, de nombreuses maquettes, esquisses, médaillons en substances diverses qui remplissent une vitrine et ont été donnés par l'artiste.

» Le monument du *Trente Octobre*, à Dijon, doit à Mathurin Moreau le bas-relief appliqué au fût de la tour qui porte la *Résistance* de Paul Cabet; le *Mémorial du président Sadi-Carnot*, sur la place de la République, la statue en marbre du président et une des deux figures en pierre qui cantonnent le cippe portant la *Renommée* en bronze de Paul Gasq, l'*Histoire*. A la cathédrale de Dijon, le *Mémorial de Bossuet* montre de lui deux statues allégoriques debout qui flanquent à dextre le piédestal portant la statue en pied du grand évêque, figures en bronze fauve; on dit qu'elles personnifient la *Foi* et l'*Eloquence;* soit, mais il faut avouer que, très belles en soi, de grande allure et dans le style décoratif de Coustou, elles sont assez imprécises et plus païennes que chrétiennes.

» Beaune a de Mathurin Moreau le monument élevé à Pierre Joigneaux, composé d'un buste posé sur un cippe accompagné de gracieuses figures allégoriques; l'ensemble est des plus heureux, mais un peu élégant pour le très brave homme, plutôt rustique, moins jardinier que cultivateur et agronome, que fut Pierre Joigneaux. A Saint-Jean-de-Losne, au monument commémoratif de cette belle défense que fit la bicoque bourguignonne à l'armée impériale en 1636, qui sauva la Bourgogne et amena la retraite en déroute des envahisseurs, les bas-reliefs sont de Mathurin Moreau. A Nuits-Saint-Georges est aussi de lui le monument élevé au célèbre astronome François-Félix Tisserand.

» A ces œuvres demeurées bourguignonnes, on bornera la nomenclature d'une production incessante; quant aux petits sujets en terre cuite, marbre ou bronze, figures isolées ou groupes, le plus souvent mythologiques, ils sont multitude; morceaux d'ordinaire aimables, mais sans mièvrerie, forts quand il le faut, d'un rythme toujours heureux et d'une science aisée. Mathurin Moreau est ainsi, sans être un imitateur, dans la pure tradition et bien française des maîtres de Versailles, surtout de ceux du dix-huitième siècle,

Coustou, Lemoyne, Allegrain, Falconet, Pajou et autres; c'est quelque chose, beaucoup même, d'être de la famille de ces artistes qui surent plaire en leur temps, plaisent encore, on en peut attester la cote toujours si élevée de l'hôtel Drouot, à Paris, et plairont à jamais. Mais Mathurin Moreau fut touché aussi de l'esprit de vérité moderne, et, comme dans la *Vendange*, sait s'attaquer aux sujets de la vie contemporaine.

» Bienveillant et serviable — il avait eu une médaille d'or pour actes de dévouement et en était très fier — droit comme la ligne droite, il était aussi estimé, aimé comme homme que comme artiste; aussi dans les scrutins pour l'élection de jurys son nom sortait-il invariablement un des tout premiers de l'urne. Depuis de longues années, plus de trente ans, il était maire du XIXe arrondissement, celui des Buttes-Chaumont, et exerçait encore ses fonctions au moment de sa mort. L'extrême vieillesse n'avait eu aucune prise sur cette nature équilibrée et robuste, au moral comme au physique, de Bourguignon croisé de Comtois. Ayant à administrer une population remuante, peu docile, ombrageuse, mais loyale, par son esprit de justice, son application constante à tous ses devoirs, sa bonté cordiale et la facilité de son abord, il avait su conquérir parmi ses administrés une popularité du meilleur aloi. Mathurin Moreau était adoré à Belleville qui était fier de l'avoir pour maire.

» Sa longue et belle vie fut donc celle d'un très honnête homme, d'un homme utile, d'un artiste éminent qui, dans une production infinie, eut toujours, jusqu'au dernier coup d'ébauchoir, la probité, le respect de son art. Sans doute, il n'aura pas été, comme Rude et Rodin, un de ces créateurs souverains qui ouvrent des voies nouvelles et mettent à leurs œuvres l'empreinte d'une personnalité puissante et rare; peut-être aussi n'a-t-il pas égalé son compatriote et ami Eugène Guillaume dans le don d'exprimer en un portrait l'être physique et moral tout entier. Mais ce fut un vrai maître du ciseau et, porté par tant d'œuvres diverses, son nom comptera toujours parmi les dignités de l'Ecole française contemporaine.

» Il faisait partie de la commission du musée de Dijon et s'excusait toujours avec bonne grâce sur son grand âge quand il manquait aux séances.

» Les funérailles, imposantes par le nombre et la qualité des assistants, ont eu lieu, le 17, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Belleville et l'inhumation a été faite au cimetière des Lilas.

» Celui qui rend aujourd'hui cet hommage à Mathurin Moreau a eu quelquefois l'honneur de l'approcher et conservera précieusement le souvenir de sa courtoisie aimable, de sa dignité aisée et cordiale, de cette vitalité empreinte sur sa physionomie demeurée, malgré les ans, comme toute sa personne, comme son esprit et son talent, singulièrement vive et jeune. Aussi ne remplit-il pas seulement un devoir académique en saluant, avec les regrets les plus sympathiques, la disparition d'un tel compatriote et confrère. »

M. Fabre donne lecture d'une note sur *Les territoires sylvo-pastoraux de la Côte-d'Or*, extrait en substance de *Dijon et la Côte-d'Or en 1911*, tome I, pages 317, 333, ouvrage publié à l'occasion du Congrès de l' « Association française pour l'avancement des sciences », tenu à Dijon en août 1911 :

« Le département de la Côte-d'Or, boisé sur 30 pour 100 de son territoire, occupe le onzième rang parmi les départements forestiers français. En 1911, et en chiffres ronds, l'Etat y possède 40,000 hectares de bois, les communes et établissements publics 104,000 hectares, les particuliers 117,000 hectares. Ces forêts rendent indirectement au pays des bénéfices inappréciables, aux multiples points de vue climatologique, hydrologique et hygiénique.

» Les forêts soumises au *régime forestier* couvrent actuellement 142,000 hectares, dont 102,000 aux communes et établissements publics. Elles sont en grande masse traitées en taillis sous futaie à des révolutions variant entre vingt et quarante-cinq ans et produisent surtout du chêne. A l'hectare, elles rendent en moyenne 3 mètres cubes 1/2, et de 17 à 18 francs: leur revenu net moyen, calculé depuis les dix dernières années, est de 8 à 15 francs pour 112,000 hectares, et de 30 à 45 francs pour 30,000 hectares.

» On peut évaluer en moyenne à 4,200,000 francs la valeur en argent de tous les produits ligneux annuellement réalisée, au cours des cinq ou six dernières années.

» De 1888 à 1908, on constate le reboisement, à peu près exclusivement en résineux, de 7,126 hectares en chaumes, friches, landes ou cultures abandonnées: c'est la conséquence directe et progressive de l'exode rural et de la dépécoration ovine, devenus actuellement considérables. Il est impossible d'apprécier l'étendue et surtout la valeur du vieux matériel de futaie de chênes réalisé et en voie très active de réalisation dans les forêts particulières de la Côte-d'Or, par suite, et des appréhensions fiscales, et des sollicitations du commerce étranger. Cette cause de dépréciation incalculable, qui atteint le capital forestier côte-d'orien, est loin d'être compensée par la création contemporaine des pineraies nouvelles.

» Les chaumes, friches et landes incultes couvrent encore plus de 35,000 hectares en Côte-d'Or, principalement sur les plateaux. L'amélioration de ces territoires, à peu près sans valeur actuelle, serait très désirable pour lutter contre la dépopulation et la dépécoration, surtout en ce qui concerne les 13,000 hectares restés communaux. Plus de moitié de cette étendue, soit 7,800 hectares, serait parfaitement reboisable; le reste devrait être l'objet d'améliorations pastorales. Une étude récente et très détaillée de ces transformations culturales a permis de constater qu'elles pourraient être réalisées en vingt ou trente ans, au moyen d'une dépense annuelle moyenne de 12,000 francs, à fournir par tiers, par les communes, le département et l'Etat. »

Séance du 6 mars 1912.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président.*

M. le président communique le palmarès du concours littéraire ouvert par la Société des gens de lettres des

Alpes-Maritimes. On remarque différents prix offerts par M. Stéphen Liégeard aux auteurs de poèmes chantant ou glorifiant la Côte-d'Azur, cette partie du littoral méditerranéen qui doit son nom devenu populaire à l'éminent poète dijonnais.

Le chef du service belge des échanges internationaux sollicite, pour la Bibliothèque de l'Observatoire royal de Belgique, l'attribution des *Mémoires de l'Académie* (1820 à 1842 et 1866 à 1911).

Le plus grand nombre de ces volumes étant épuisé, l'Académie décide, à regret, que l'envoi demandé ne pourra pas avoir lieu intégralement.

M. le préfet de la Côte-d'Or informe M. le président que la subvention de 1,500 francs votée par le Conseil général en faveur de l'Académie, pour 1912, est à la disposition du trésorier de la Compagnie.

M. Giacomo Piera, de Turin, envoie un certain nombre de brochures ayant trait à la névrose, l'alcoolisme, la tuberculose, etc.

M. le docteur Edmond Bonnet, assistant au Muséum, correspondant de l'Académie, envoie une série de mémoires sur la botanique: sur une édition rare de l'*Herbarius;* sur un livre peu connu de J.-C. Schœffer sur l'*Emploi de divers végétaux pour la fabrication du papier ;* sur la flore ornementale de l'église romane Saint-Andoche de Saulieu, dont les chapiteaux sont si remarquables ; et sur les *Thériaques de Nicandre*, d'après les figures du manuscrit grec de la Bibliothèque nationale de Paris.

Des remerciements seront adressés à M. Bonnet (78, rue Claude-Bernard, Paris-Ve).

M. Bouchard, vérificateur de l'enregistrement en retraite, à Paris, offre un exemplaire des *Poésies* de François Bouchard, son père, récemment publiées sous les auspices de l'Académie de Mâcon, dont il était membre.

Au sujet de cet envoi, M. Dumay dépose sur le bureau une notice sur François Bouchard, dont il est l'auteur.

M. le président fait connaître que M. Jacques Laurent, archiviste paléographe, bibliothécaire adjoint à la Biblio-

thèque publique de Dijon, pose sa candidature à l'Académie, au titre de membre résidant. MM. Claudon, Dumay et Oursel sont nommés membres de la commission chargée de faire un rapport sur cette candidature à l'une des prochaines séances.

Au nom de M. Boussey, qui n'a pu se rendre à la séance, M. Dumay lit l'analyse d'une étude, publiée dans *La Revue des Deux-Mondes* du 15 février dernier par notre confrère, M. Joly, de l'Institut, sous le titre de : *Anarchie scolaire.* C'est une critique très documentée de la situation faite à l'enseignement public par les réformes auxquelles il est soumis depuis quelques années.

Séance du 20 mars 1912.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président.*

M. le président dépose sur le bureau : *Le Testament artistique de Rude*, brochure in-8°, par M. J. Calmette, don de l'auteur ;

Un numéro de la *Revue préhistorique de l'Est de la France*, qui paraît à nouveau après deux années d'interruption. Envoi de M. Bouillerot, l'un des directeurs.

La Société d'économie politique envoie le compte rendu de la séance du 5 février 1912. *Les tendances nouvelles de la fiscalité en France*, tel est le sujet traité par M. Charles de Lasteyrie, qui a fait avec humour, mais aussi avec méthode et clarté, l'exposé de toutes les attaques dirigées contre notre ancien système fiscal.

Depuis 1870, on n'a pas présenté moins de deux cent dix-sept projets d'impôts sur le revenu. Le gouvernement lui-même a fait voter par la Chambre un projet qui bouleverserait tout notre système et, en particulier, les quatre vieilles contributions directes. Ce système n'a cependant pas précisément des origines réactionnaires : établi en haine de la taille, de la corvée, des impôts personnels, en général, pour

éviter les inquisitions il a créé l'impôt essentiellement réel, portant sur les réalités extérieures. Dans ces conditions, il ne semble pas que transformer un système d'impôt réel en un impôt personnel soit un progrès. M. de Lasteyrie a passé en revue toutes les conséquences et les défauts de ce système qui tend nettement au socialisme.

M. Barthélemy, professeur à la Faculté de droit de Paris, a également pris la défense de notre régime fiscal, qu'il considère comme le meilleur qui existe au monde.

M. Raphaël-Georges Lévy a insisté également sur les dangers d'application d'impôts sur le revenu.

Enfin, M. Paul Leroy-Beaulieu a démontré que, pas plus en Angleterre qu'en Allemagne, l'impôt sur le revenu n'a été établi pour répondre à une idée philosophique. En Angleterre, il a été maintenu pour boucher les trous causés par la réforme postale. En Allemagne, il représente l'ancienne capitation du moyen âge.

Avec le système actuel, la France paie autant que l'Angleterre et plus que la Prusse. Il convient donc de le conserver.

M. le président donne lecture de la lettre qu'il a adressée à M. le président de la Société française des fouilles archéologiques, en réponse à une récente circulaire :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Vous avez fait l'honneur à l'Académie de lui adresser votre circulaire relative au projet de subvention de fouilles archéologiques.

» Je vous apporte la réponse de notre Compagnie à cette consultation, formulée dans la séance du 21 février dernier.

» Il existe à nos portes un site d'un intérêt historique capital pour la France : c'est Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or), dont l'identité avec l'Alesia de Vercingétorix n'est plus à démontrer, depuis le jour où les fouilles ordonnées par Napoléon III ont reconstitué complètement la double ligne de fossés creusés par César pour l'investissement de la place.

» Des fouilles anciennes, plus récemment celles de la

Société des sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois, ont donné des résultats abondants et d'un haut intérêt.

» Ces travaux sont continués à l'extrémité sud du plateau d'Alise, au lieu dit *la Croix-Saint-Charles*, par l'action désintéressée de l'éminent archéologue auteur des *Monuments antiques de la France*, M. le commandant Espérandieu, correspondant de l'Institut, et M. le docteur Epery, d'Alise, associé correspondant de la Société des antiquaires de France

» Les fouilles ont amené la découverte de plusieurs temples avec leurs ex-voto, de piscines, d'inscriptions décisives pour l'identification d'une divinité locale, de routes gauloises ; d'un rempart d'une construction particulière, conforme aux indications des *Commentaires de César*, de vestiges des civilisations préromaines.

» Alise a fourni non seulement de la céramique et de la sculpture, mais aussi quantité d'objets d'usage vulgaire, précieux pour l'histoire de l'industrie de la Gaule antique.

» C'est pourquoi l'Académie serait heureuse de voir la Société française des fouilles archéologiques consacrer, dès 1912, ses ressources à l'exploration définitive du mont Auxois, en prenant pour centre d'action *la Croix Saint-Charles*.

» Le produit des fouilles pourrait être mis en sûreté, à Alise même, ou, subsidiairement, au musée de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or. Une inscription indiquerait la part importante prise par la Société française des fouilles archéologiques à la mise au jour de ces restes de nos civilisations passées.

» Veuillez agréer, etc. »

Signé : L. COLLOT,
président de l'Académie.

Séance du 17 avril 1912.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

M. le président présente à la Compagnie une nouvelle contribution à l'étude de la géologie en Bourgogne : *le Jura-*

nique mâconnais, fossiles caractéristiques, par M. Marcel Lissajous, un des anciens lauréats de l'Académie.

M. le docteur Chauveau, sénateur de la Côte-d'Or, a adressé à M le président une lettre dans laquelle il invoque ses travaux scientifiques et son attachement à la Bourgogne, pour poser sa candidature au titre d'associé non résidant.

Une commission, composée de MM. le docteur Marchant, docteur Baudot et Collot, présentera à une des prochaines séances un rapport sur la candidature de M. le docteur Chauveau.

M. le président, au nom de M. Dumay empêché, lit le rapport de la commission chargée d'examiner les titres de M. Jacques Laurent à la place vacante de membre résidant. Il est ensuite procédé au scrutin et, conformément aux conclusions du rapport, M. Jacques Laurent, conservateur adjoint de la Bibliothèque publique de Dijon, est proclamé membre résidant de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

M. Chabeuf entretient la Compagnie de deux portraits conservés chez les dames de Sainte-Marthe, à Dijon.

Dans un ouvrage récemment publié à la librairie Alphonse Picard, *Sébastien Zamet, évêque-duc de Langres, pair de France, 1588-1655*, par Louis-N. Prunel, docteur ès lettres, on doit signaler les reproductions de deux portraits du temps conservés chez les dames de Sainte-Marthe, à Dijon, rue de la Préfecture : celui de l'évêque lui-même, peinture médiocre, à ce qu'il semble, mais qui doit être sincère, et celui de la première supérieure des sœurs de Sainte-Marthe, à Dijon, dont la maison fut fondée par l'évêque Zamet, le 8 mai 1628. Cette première supérieure se nommait Louise Morel et, comme M^me^ de Chantal, était veuve. Ce portrait paraît supérieur au premier et, le comparant à celui de Catherine de Montholon, au musée de Dijon, n° 468 (1), M. Prunel le tiendrait volontiers pour une œuvre du peintre langrois Richard Tassel.

(1) Dans le catalogue, il est donné à tort comme étant celui de Thérèse-Marie-Joseph de Sanzette, fondatrice des Ursulines de Dijon; la mention exacte figure sur la tablette du cadre.

1608-1660; cette hypothèse paraît très acceptable et vraisemblable.

Ces tableaux et d'autres figurent dans la salle du chapitre. On remarquera que l'évêque tient le livre du règlement fait pour la maison de Sainte-Marthe.

Dans le même ouvrage, page 409, note, on lit que, « après l'incendie de 1617, Zamet avait fait reconstruire le château de Mussy-l'Evêque (Aube). La salle et la chapelle furent décorées par Quantin, Louvet et Tassel ». En rencontrant le nom de Quantin, M. Chabeuf a pensé tout aussitôt au peintre dijonnais, ou ayant beaucoup, presque exclusivement, travaillé à Dijon, Philippe Quantin. Cette note de M. Prunel ayant été communiquée à M. Eugène Fyot, qui a dit de Quantin et de ses œuvres tout ce qu'on en peut dire en l'état, M. Fyot en a jugé de même, et, suivant lui, il s'agit bien de notre Philippe Quantin. A cette époque, 1617, il était encore fort jeune et sans doute, comme tant d'autres artistes de l'ancien temps, vivait d'une vie nomade. En effet, il ne devait pas encore être fixé à Dijon où il ne viendra s'établir que plus tard. En effet, son nom ne figure pas sur la liste des maîtres peintres dijonnais en 1620.

La note de M. Prunel a été connue à temps par M. Fyot pour figurer dans sa notice sur Quantin : *Revue de Bourgogne*, 1912, et tirage à part. M. Fyot avait déjà fait sienne la question Quantin et donné les prémices de ses découvertes et appréciations à l'Académie (voir quatrième série, tome XI, années 1907-1909, page CLII).

M. Fyot a pu constituer à peu près la biographie de Quantin, mais seulement pour les dernières années. Ainsi nous connaissons ses œuvres et son milieu de famille; nous savons qu'il a été inhumé à Saint-Nicolas le 10 septembre 1636, bien qu'il fût paroissien de Notre-Dame; sa pierre tombale a péri avec l'église elle-même. Peut-être l'inhumation eut-elle lieu le jour même du décès ou au plus tard le lendemain; on se débarrassait vite des morts en ce temps. Mais les origines de l'artiste nous demeurent inconnues et nous ne savons même pas s'il était Dijonnais ou même Bourguignon. En voyant son nom accolé vers 1617 à celui du Lan-

grois Tassel, on est tenté de se demander s'il n'était pas lui-même Langrois ou tout au moins Champenois. Ce sont des questions pendantes et pour la solution on ne peut guère qu'espérer en une découverte fortuite de l'avenir.

Séance du 1er mai 1912.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

Avant d'ouvrir la séance, M. le président donne la parole à M. Jacques Laurent, archiviste paléographe, conservateur adjoint de la Bibliothèque publique de Dijon, élu membre résidant à la séance du 17 avril dernier, qui prend place à sa droite. M. Laurent, après des paroles de remerciement, lit une étude sur les origines communales de Dijon.

Répondant à M. Laurent, M. le président étudie ses travaux, notamment le *Cartulaire de Molesme*, qui lui a valu d'abord une médaille d'or de la Compagnie. Ce premier jugement reçut ensuite une confirmation éclatante de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui décerna également à cet ouvrage une médaille d'or, au concours national des antiquités de la France. Ce travail, et d'autres encore, ont mérité à leur auteur d'entrer à l'Académie de Dijon et M. le président l'invite à prendre séance.

Au nom de la commission chargée d'examiner les titres de M. le docteur Chauveau, sénateur de la Côte-d'Or, à la place de membre non résidant qu'il sollicite, M. le président fait un rapport verbal sur cette candidature.

Il est ensuite procédé au scrutin secret et M. le docteur Chauveau est proclamé membre non résidant de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

M. le président dépose sur le bureau le deuxième fascicule de la nouvelle série de la *Revue préhistorique de l'Est de la France*.

MM. Oursel, Cornereau et Picard sont chargés de faire, à l'une des prochaines séances, un rapport, en vue de la publi-

cation du mémoire sur *Les origines communales de Dijon*, dont M. Jacques Laurent vient de donner lecture.

M. Metman communique la note suivante sur la valeur historique du manuscrit de Nicolas Raviet, Dijonnais, conservé à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.

M. Metman a rencontré, dans les notes de M. Nicolas Fétu, sur l'église Saint-Michel de Dijon, un extrait du journal de Nicolas Raviet notant ce fait que « limaige de Sainct Michiel fut mise au grant pourtel dudict Sainct Michiel », le 28 septembre 1551. On sait aujourd'hui que cette statue, que nous font connaître d'anciens dessins et gravures, était, comme le bas-relief du tympan de l'église Saint-Michel, l'œuvre de Nicolas de la Cour, un sculpteur originaire de Douai : V. Charles Oursel, *Deux artistes dijonnais du seizième siècle*, 1907. Brisée pendant la Révolution, cette statue a été remplacée en 1829 par celle que l'on voit aujourd'hui au trumeau de la porte principale, la provenance et l'auteur restant inconnus. Tout ce que l'on en sait se réduit à ceci : le 11 octobre 1828, M. Maurice Joanne signalait à M. Philippe Deschamps, curé de Saint-Michel, cette statue alors placée dans le mur du jardin de la maison habitée par M. Louis Morelet, rue Buffon, n° 27. M. Deschamps qui était un homme de goût, obtint facilement qu'elle lui fût cédée et la fit placer sur le piédestal où nous la voyons aujourd'hui. M. Fétu croyait que M. Joanne avait retrouvé l'ancienne statue, mais en cela il se trompait, la statue de Nicolas de la Cour, celle dont Nicolas Raviet nous a conservé l'acte de naissance, était plus grande; elle représentait l'archange brandissant son épée d'une main, portant un bouclier de l'autre et foulant aux pieds le démon vaincu.

M. Metman, désireux de vérifier la mention relevée par M. Fétu, a demandé communication du manuscrit de Raviet que M. Joseph Garnier croyait perdu (V. introduction au *Livre de souvenances de Pepin*, p. III) et qui se trouve, comme l'a récemment rappelé M. Drouot, à la bibliothèque de l'Arsenal. C'est un petit in-4° qui a perdu ses premiers feuillets et porte sur le recto des autres de courtes mentions commençant toutes par ces mots : « L'an mil cinq cens... le... jour du mois

de... qu'ilz estoit jour de... » La plupart de ces mentions se rapportent aux événements de familles, fiançailles, mariages, naissances, décès, intéressant l'auteur du journal, Nicolas Raviet, religieux de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon. C'est donc un véritable livre de raison qui commence en 1548 et se poursuit jusqu'en 1564. Dijonnais, le rédacteur du journal y a donné place à quelques faits de l'histoire locale : il note les exécutions capitales, la tenue des Etats, les entrées royales, l'élection des vicomtes-maïeurs, la mort des personnages importants surtout celles des membres du Parlement ; en tant qu'homme d'église, Nicolas Raviet note aussi avec soin ce qui se passe dans son couvent, probations, professions, ordinations, premières messes, visites de l'évêque de Langres, prédications, etc. Les processions de toutes sortes qui jouaient un si grand rôle dans la vie religieuse de nos pères ne sont point oubliées ; mais tout cela est noté brièvement, sans qu'aucune réflexion personnelle vienne jamais rompre la monotonie d'une sèche énumération.

A signaler parmi les faits notés, la mort du pape Paul III, la paix avec le roi d'Angleterre en 1550. avec le roi d'Espagne en 1559, la trêve de cinq ans entre le roi et l'empereur en 1556, trêve de Vaucelles.

Une seule mention est relative à des travaux d'art, la voici, folio 29 : « L'an mille cinq cens cinquante et ung le XXVe jour du moy de aust quilz estoit jour de merdy (*sic*) les images de laultel de cheuz maistres ayme Lappel furez posez ascavoir en léglise de sainct estienne de Dijon... Et la mesme année et le mesme moys lymage de saincte Anne quilz et en lung de jube fut paincturiez... »

Quelques mentions présentent un caractère particulièrement bourguignon, ainsi, folio 41, Nicolas Raviet note que, le 3 mai 1552, « le sire Anthoine Lodier quilz estoit marchand trepassa et puys fut enterrez le lendemein dedans le charnier de la chapelle de son père maistre Jehan Lodier a scavoir en la neuve église de Sainct Medard de Dijon et sa femme se decinda dessus luy... »

D'après l'article XX de la coutume de Bourgogne, « si la femme veult demourer quitte et déchargée de paier la moitié

desdites debtz de son mary et d'elle... elle sera tenue de soy descindre et laissier sa ceinture sur la fosse de son mary incontinent après l'enterrement de sondit mary... » On dit que Marguerite de Flandre en avait fait autant à la mort de Philippe le Hardi.

Au folio 146, à la date du 7 juin 1563, Nicolas Raviet garde le souvenir de cérémonies religieuses organisées pour défendre les vignes contre les ravages de certains insectes, leurs ennemis, vulgairement appelés écrivains; il note dans son journal : « Messieurs de Dijon firet procession générale a scavoir lassemblée à Sainct Jehan puys lon vint a sainct Jacques des vignes (1) devant laquelle église fut chanté le traict *Domine non secundum* avec les préces et fut aussy faicte de leaue benicte et furent excommunies les escrivains puys lont vint au priore de Larey dire la grand'messe et la fut le sermon et la dicte procession se faisait pour prier Dieu de vouloir expulsez lesdict escrivains... »

Le journal de Raviet ne renferme aucune allusion au protestantisme.

Séance du 15 mai 1912.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

M. le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le docteur Chauveau, sénateur de la Côte-d'Or, récemment élu membre non résidant de l'Académie, exprime sa reconnaissance à la Compagnie qui l'a admis dans son sein et annonce l'envoi d'une série de ses ouvrages.

A la suite des rapports présentés par MM. Collot, Hurion et Baudot, au nom de la commission spéciale, les prix de l'Académie — classe des sciences — ont été attribués ainsi qu'il suit, pour l'année 1911 :

(1) Saint-Jacques de Trimolois, ou Saint-Jacques des Vignes, église située entre Dijon et Chenôve, mais sur le territoire de Dijon. Elle a depuis longtemps disparu.

MÉDAILLES D'OR

1° A M. Jean Guicherd, professeur départemental d'agriculture, à Dijon, pour ses travaux et notamment pour les notices qu'il a publiées dans : *Dijon et la Côte-d'Or en 1911*, ouvrage en trois volumes publié à l'occasion du quarantième congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, tenu à Dijon en 1911.

2° A M. Alfred Vialay, ancien ingénieur en chef du gaz de Paris, demeurant à Semur-en-Auxois, pour ses études sur la météréologie.

MÉDAILLES DE VERMEIL

1° A M. Georges Bouchard, docteur ès sciences physiques de l'Université de Grenoble, industriel à Dijon, pour ses recherches de chimie organique contenues notamment dans sa thèse, portant pour titre : *Introduction à l'étude des matières grasses.*

2° A M. Pierre Larue, ingénieur-agronome, à Auxerre, pour sa monographie de la *vallée de Baulche* (*Yonne*).

3° A la Société syndicale des pharmaciens de la Côte-d'Or, pour la publication de son *Bulletin scientifique.*

Les rapports de MM. Collot, Hurion et Baudot seront imprimés dans le volume des *Mémoires* en cours de publication et seront, comme de coutume, l'objet d'un tirage à part

---

Séance du 29 mai 1912.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président.*

La *Revue de l'Art décoratif* adresse une circulaire annonçant la publication d'un ouvrage intitulé : *Eglises à classer.* Il est destiné à signaler au moyen de reproductions photographiques, toutes les églises antérieures au seizième siècle, susceptibles d'être classées comme monuments historiques.

L'Académie ne peut se désintéresser d'une question qui

touche au plus haut degré à la beauté monumentale et artistique de la France. Aucun pays, en effet, n'est plus riche en monuments religieux de l'époque médiévale. Mais si tout le monde connaît les grandes cathédrales françaises, on ignore trop ces églises rurales sans nombre, où l'art a mis tant de mesure, de science et de beauté simple. La Compagnie ne peut que donner son approbation à la campagne entreprise ; toutefois le rôle actif en cette matière paraît surtout appartenir à la Commission départementale des antiquités.

La Société d'économie politique envoie le compte rendu de sa séance du 4 avril au cours de laquelle M. Souchar a traité la question de la législation française en vue de maintenir et développer la petite propriété rurale. M. d'Anthouard a étudié les valorisations brésiliennes et la loi de l'offre et de la demande, questions à l'ordre du jour à cause du renchérissement des prix de certaines denrées, notamment du café.

Le président présente un exemplaire du *Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art de la France (Franche-Comté)*, par *M. l'abbé Paul Brune*.

Cette publication a été établie en prenant pour base les fiches recueillies par M. Bernard Prost, inspecteur général des archives et bibliothèques, Comtois d'origine, mort en 1905. On annonce la publication d'un semblable volume pour la Bourgogne.

Des remerciements seront adressés à M. le directeur de la *Bibliothèque d'art et d'archéologie* qui a fait hommage de ce volume à l'Académie.

M. Chabeuf communique le document d'état civil qui suit ; il s'agit d'une sœur cadette de Bossuet :

« Le 13 janvier 1630 a été baptisée Madeleine, fille de noble Bénigne Bossuet, avocat au Parlement, et de demoiselle Marguerite Mochet. Le parrain a été Révérendissime Messire Sébastien Zamet, évêque-duc de Langres et pair de France ; la marraine a été demoiselle Marie Mochet, femme de M. de Rouelle, conseiller du Roy et lieutement-général à Châtillon. (Registres de l'église Saint-Jean de Dijon, Bibl. nat. Bourgogne, L. 6, f° 41).

Séance du 12 juin 1912.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

M. le président annonce que la bibliothèque de Bologne (Italie) demande l'échange de ses *Mémoires* avec ceux de l'Académie, et envoie un numéro spécimen de ses publications. M. Champeaux fait observer que les Archives italiennes contiennent, en nombre, d'anciens documents intéressant pour l'histoire économique et juridique de la Bourgogne, et il cite notamment un traité conclu à la fin du douzième siècle par les Lombards avec le duc de Bourgogne. Il rappelle encore que le droit des fiefs bourguignons est dérivé du droit lombard et que jusqu'au seizième siècle nombre de Bourguignons sont allés étudier le droit à Bologne et à Padoue. Il y a certainement intérêt à étudier de plus près les relations de l'ancienne Bourgogne avec l'Italie. En conséquence de ces observations M. Champeaux est chargé d'examiner le volume des mémoires italiens proposé et de dire à l'Académie si l'échange proposé lui paraît utile.

M. le président donne ensuite lecture d'une lettre de M. le maire de Dijon, invitant l'Académie à participer aux fêtes du bicentenaire de Rousseau. Il indique que l'Académie a été priée de vouloir bien rédiger l'inscription destinée à rappeler que le premier discours de Rousseau a été couronné dans l'hôtel légué à l'Académie par Pouffier, actuellement Cercle militaire. Après délibération est adopté le projet d'inscription suivant :

EN CET HOTEL
LÉGUÉ PAR HECTOR POUFFIER,
DOYEN DU PARLEMENT DE BOURGOGNE,
L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES LETTRES
DE DIJON
SIÉGEA DE 1741 A 1773, ET LE 9 JUILLET 1750
Y COURONNA LE PREMIER MÉMOIRE
DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

CETTE PLAQUE A ÉTÉ POSÉE LE 30 JUIN 1912
A L'OCCASION DU DEUXIÈME CENTENAIRE DE ROUSSEAU
NÉ A GENÈVE EN 1712

D'autre part, l'inauguration de la plaque commémorative devant avoir lieu le 30 juin, M. le président Collot, appelé à Nevers pour le service des examens, ne pourra y assister, et il prie M. Chabeuf de le remplacer à cette cérémonie.

Le président rend ensuite compte, ainsi qu'il suit, d'un nouvel ouvrage de M. Alfred Vialay.

M. Vialay a offert à l'Académie un volume qu'il vient de publier et qu'il intitule *Essai sur la genèse et l'évolution des roches*. Ce livre est plein d'érudition. L'auteur, très au courant de la littérature scientifique étrangère, y a puisé des citations qu'il adapte ingénieusement à la défense de sa thèse. Celle-ci consiste à faire de la glauconie la roche-mère des diverses roches cristallines et de certaines autres encore. Au premier abord la chose paraît énorme, mais à la lecture on se laisserait presque entraîner et convaincre par M. Vialay. Je doute en définitive qu'il réussisse à faire adopter ses vues par beaucoup de géologues.

La glauconie est une matière verte qui se rencontre en petits grains, affectant parfois la forme de moules de foraminifères, dans les grès et les calcaires de différentes époques géologiques et qui se forme encore au fond de nos murs, dans certaines conditions. C'est un silicate d'alumine, de fer, de potasse et d'eau. Du titane, du vanadium s'y rencontrent. Les mêmes constituants se trouvent dans les basaltes et M. Vialay pense que la circulation des eaux à travers la glauconie peut, en enlevant certains corps, amener les autres aux proportions qui constituent exactement les basaltes et développer la cristallisation que nous y trouvons. Par une transformation ou métasomatose plus avancée, on passerait de ceux-ci à des roches plus riches en silice telles que les diorites, les porphyres, les trachytes, les granites eux-mêmes.

Certainement il y a des modifications lentes dans la composition des roches et divers exemples que M. Vialay rappelle soigneusement de la substitution d'un minéral à un autre par voie d'altération, sont admis par les pétrographes. Aussi ne contesterai-je pas, d'une manière générale, les possibilités chimiques indiquées par M. Vialay. Toutefois lorsqu'il parle

du fer natif d'Ovifack comme produit par la réduction de l'oxyde de fer, par l'eau chargée de matières ulmiques (p. 36), et de la production simultanée du graphite par la réduction des mêmes matières, je ne puis m'empêcher de remarquer que si la matière ulmique prend l'oxygène à l'oxyde de fer, elle s'oxyde au lieu de se réduire et de donner du carbone libre. Quant à la production de celui-ci sous la forme de graphite à la température ordinaire, cela est plutôt en contradiction avec les expériences de laboratoire connues. J'en dirai autant pour le diamant (p. 187-191) et ce n'est pas l'opinion des mineurs indiens rapportée par un auteur de 1842, qui nous amènera à penser que « le diamant pourrait être considéré comme de formation actuelle », dans les conditions envisagées par l'auteur.

Le transformisme excessif des roches, de M. Vialay, se heurte à des difficultés résultant des observations sur le terrain. Pour refuser au basalte la qualité de roche venue à l'état de fusion, l'auteur lui conteste d'avoir agi par la haute température qu'il devrait avoir, sur les roches avec lesquelles il est trouvé en contact. Cela existe pourtant et j'ai vu dans le nord du département de l'Hérault, un filon de basalte traversant les marnes du lias, qui avait cuit celles-ci de façon à en faire une matière dure et compacte comme de la porcelaine. Cette matière ne faisait plus effervescence avec les acides, la chaux s'étant combinée avec la silice et l'alumine, tandis qu'à vingt centimètres du contact la marne tendre et gélive, s'imbibant d'eau, faisait abondamment effervescence.

L'étendue, l'horizontalité de la nappe basaltique du Décan paraissent indiquer à M. Vialay un dépôt sédimentaire et non une roche éruptive. Cependant les champs de laves de Java, d'Hawaï, d'Islande, qui continuent à se former sous nos yeux, sont bien capables de nous habituer à la conception de vastes surfaces constituées par des roches issues des volcans. Des laves très fluides peuvent, après avoir comblé les inégalités du sol, s'étaler en nappes dont l'horizontalité ne le cédera guère à celle des masses sédimentaires. Si des roches déposées par l'eau, avec leurs fossiles, s'intercalent dans les basaltes du Décan ou de l'Abyssinie, ce n'est pas une raison

pour regarder ceux-ci comme sédimentaires, pas plus qu'il n'y a à refuser la qualité de volcaniques aux roches émises par le Vésuve et l'Etna, parce qu'il y a au pied de ces montagnes des couches dont l'origine aqueuse est attestée par les coquilles qu'on y trouve et qui s'intercalent au milieu d'elles. Si on ne trouve pas les cheminées par lesquelles les basaltes sont montés, c'est qu'elles sont couvertes par leurs propres produits.

Les roches que nous considérons comme volcaniques en Auvergne, avec les basaltes qui s'étendent jusqu'au littoral de l'Hérault (Agde), seraient le produit de la transformation d'une grande nappe de glauconie, déchiquetée par l'érosion et disloquée par des mouvements du sol. Nous pouvons d'abord nous étonner, dans ce cas-ci comme d'ailleurs dans tous ceux où semblable métasomatose a été admise par M. Vialay, de ne rencontrer sur aucun point des stades intermédiaires entre la glauconie et le basalte. D'un autre côté je ne conçois pas comment l'eau qui a traversé ces roches aurait amené le basalte qui couvre les flancs du Cantal en cet état, tandis que la nappe d'andésite et de trachyte qui est au-dessous passait avec régularité à une métasomatose plus avancée et que de nouveau des roches plus profondes restaient à l'état de basalte.

Pourquoi aussi certaines roches tertiaires se sont-elles transformées en trachytes et même en granites, alors que des roches bien plus anciennes n'ont pas trouvé le temps de dépasser le stade de basalte ou mélaphyre ou tout au plus celui de diorite, comme on en trouve dans le permien et dans le carbonifère, par exemple dans le Morvan ?

La disposition prismatique des basaltes elle-même est pour M. Vialay un argument contre l'origine éruptive de cette roche (p. 36). Cependant à l'Etna, au Vésuve, en Islande, dans l'île Bourbon, cette structure a été constatée dans des coulées datées !

M. Vialay refuse la qualité de roches éruptives aux roches cristallines à cause de l'existence de certains minéraux qu'une température très élevée laisserait dans un état physique autre que celui où nous les trouvons, ou même détruirait.

Mais les géologues aujourd'hui admettent que ces minéraux se sont formés non par fusion sèche, mais à une température plus basse, avec la coopération de l'eau sous pression. C'est ainsi qu'on a obtenu expérimentalement le quartz. D'ailleurs M. Lacroix a rencontré ce minéral comme élément constitutif de l'aiguille incandescente qu'il a vu pousser dans le cratère de la Montagne pelée à la Martinique.

Ici je poserai une question à M. Vialay : ces roches qui renferment du quartz libre sont riches en alcalis, tandis que le basalte en est pauvre; quel agent rendra la potasse qui existait, il est vrai, dans la glauconie, mais qui aurait disparu en majeure partie lors de la transformation en basalte ?

Dans sa préoccupation de restreindre le rôle du volcanisme, M. Vialay veut que les maares de l'Eifel et certaines cavités analogues de l'Auvergne aient été produites, non par explosion, mais par affaissement. Mais alors d'où viennent les produits rejetés tout autour, dont les uns sont des fragments de roches voisines de la surface, les autres de roches formées de minéraux essentiellement volcaniques? Ceci me ramène aux basaltes, aux trachytes des anciens volcans de l'Auvergne et d'ailleurs. Pourquoi, lorsque ces roches sont si semblables par leur disposition à l'égard de ce qui les entoure, si identiques par leur composition minéralogique, aux coulées dont l'histoire ou nous-mêmes avons conservé le souvenir, leur chercher une origine différente ?

En somme, je ne puis souscrire aux conclusions de M. Vialay, mais son ouvrage peut rendre des services par sa riche documentation et par le mouvement d'idées qu'il provoque.

Séance du 26 juin 1912.

PRÉSIDENCE DE M. L. COLLOT, *président.*

M. le président donne lecture des lettres de remerciement adressées à l'Académie par les lauréats de l'année 1912, section des sciences.

Parmi les publications périodiques et brochures reçues depuis la dernière séance, M. le président appelle l'attention sur : *Une plaque de foyer ardennaise en Morvan*, par M. Borne, procureur de la République à Reims ; et *Les corps francs pendant la guerre franco-allemande*, par M. Thevenot, demeurant à Lhuistre (Aube). L'Académie remercie les donateurs.

A propos d'un portrait conservé chez les descendants du chirurgien Joseph Enaux, M. Cornereau entretient l'Académie de cet homme distingué sur lequel il prépare une étude destinée aux *Mémoires*. J. Enaux était né à Dijon le 5 juillet 1726 ; il étudia d'abord sur place la chirurgie, puis suivit, pendant trois ans, à Paris, les cours de Winslow et les cours pratiques de la Charité. Il revint ensuite à Dijon et y fut agrégé au collège des chirurgiens en 1755. En 1773, il était nommé professeur titulaire du cours gratuit d'accouchement créé par les Etats généraux de la province, puis chirurgien en chef de l'hôpital. Le 12 janvier 1778, il avait été nommé associé de l'Académie, puis pensionnaire, le 29 avril 1779. Enaux a laissé un certain nombre de mémoires écrits d'une plume aisée, dans un style clair et toujours approprié. On citera notamment, en collaboration avec Chaussier, un opuscule commandé par les Elus pour être répandu dans les campagnes et qui remplit parfaitement son objet : *Méthode de traiter les morsures des animaux enragés et de la vipère, suivi d'un précis sur la pustule maligne*. Dijon, 1785, in-12, de 275 pages, très rare, mais existe à la Bibliothèque publique de Dijon. Ce petit traité fut l'objet d'un rapport des plus favorables d'Andry à l'Académie de médecine. On louait beaucoup chez Enaux la sûreté du diagnostic et l'habileté de sa main dans les opérations.

L'Académie avait fait exécuter le buste de Enaux pour la salle de ses séances, mais ne l'a pas conservé.

Voici en attendant son acte de décès :

L'an sept de la République française, le 7 frimaire (27 novembre 1798) par-devant moi Claude Florens, officier civil de la commune de Dijon, soussigné, ont comparu les citoyens Jean-Baptiste-

Marie Nicod, homme de loi, demeurant rue Pouffier, en cette commune, et Jean-Baptiste Tarnier, chirurgien-accoucheur, demeurant rue Vannerie, tous deux gendres du décédé, ci-après dénommé et ayant l'âge requis par la loi, lesquels m'ont déclaré que Joseph Enaux, chirurgien-accoucheur, né à Dijon, le 6 juillet mil sept cent vingt-six, de François Enaux, décédé, perruquier en ce lieu, et de feue Christine Gaillard, ledit Joseph Enaux marié en secondes noces à Anne Gouget, est mort en son domicile susdite rue Pouffier, ce matin à deux heures et quart. C'est au domicile dudit Joseph Enaux où je me suis transporté et où je me suis assuré de son décès par la représentation qui a été faite de son corps. Les déclarans ont signé : Florens, J.-B. Tarnier, Nicod.

Enaux habitait et est mort à l'angle des rues Pouffier, aujourd'hui Verrerie et du Champ-de-Mars, au n° 45 de la rue Verrerie.

M. le président rappelle à l'Académie la part de coopération qui lui a été réservée dans la célébration du bi-centenaire de Rousseau, qui aura lieu les 29 et 30 juin courant. Elle sera doublement représentée, puisque le 29, avant le concert au Théâtre, sera donnée une conférence sur Rousseau par M. Roy, professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Dijon, membre résidant de l'Académie, et que le 30, à l'inauguration de la plaque commémorative, le discours sera prononcé en présence de l'Académie ayant le premier rang, par son vice-président en exercice, M. Chabeuf. Il convie ceux des membres de la compagnie qui le pourrront à assister à cet acte qui commémore le plus grand souvenir académique du passé. Enfin, M. le président déclare clos, pour 1911-1912, les travaux de l'Académie, qui s'ajourne, conformément à la tradition, au deuxième mercredi de novembre prochain.

Séance de rentrée du 13 novembre 1912.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

Pour M. Chabeuf, vice-président, qui s'est excusé, lecture est donnée des notices suivantes sur deux membres décédés depuis la dernière séance et un des anciens lauréats de l'Académie :

« Jean-Baptiste-Paul Mabille, professeur honoraire de philosophie au lycée de Vesoul, officier de l'Instruction publique, est mort à Dijon, rue des Moulins, 22, le 12 septembre 1912; il était né dans la même ville, le 18 octobre 1835, de J.-B.-Marie Mabille et de Clémence Maillez. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages qui témoignent d'un esprit chercheur et bien muni de connaissances variées. Nommé correspondant de cette Compagnie le 14 janvier 1891, quand il vint prendre sa retraite à Dijon, il fut élu membre résidant, section des lettres, le 17 novembre 1897. P. Mabille se montra toujours assidu aux séances tant que sa santé lui permit les sorties du soir; c'était un bon confrère, aimé et estimé de tous.

» L'Académie a encore perdu un de ses membres non résidants les plus distingués : M. Léon-Charles Vaillant de Meixmoron de Dombasle, chevalier de la Légion d'honneur, membre de l'Académie de Stanislas, à Nancy, président honoraire de la Société centrale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, ancien président de la Société lorraine des Amis des Arts, président honoraire de l'Association des artistes lorrains, ancien président du Conseil d'administration de la Société nancéenne du Crédit industriel et de Dépôts, est décédé dans sa soixante-treizième année, en son château de Diénay, canton d'Is-sur-Tille (Côte-d'Or), le 20 juillet 1912, après une courte maladie. Il appartenait à l'Académie depuis le 23 janvier 1901.

» La famille Vaillant de Meixmoron est aussi ancienne que honorée en Bourgogne et a fourni notamment plusieurs officiers à la Chambre des comptes de Dijon, mais a quitté sa

province d'origine pour se fixer en Lorraine. Le père de M. Charles de Meixmoron, Jean-Baptiste-Charles Vaillant de Meixmoron, avait épousé Marie-Charlotte Mathieu de Dombasle, fille de l'illustre agronome et industriel Christophe-Joseph-Alexandre Mathieu de Dombasle, Nancy, 1777-1843, dont la statue en bronze, œuvre médiocre de David (d'Angers), a été érigée à Nancy. C'est à Roville, canton d'Haroué (Meurthe-et-Moselle), où était alors établie l'usine transférée à Nancy en 1842, que, le 10 novembre 1839, naquit notre confrère; il avait tenu à grand honneur de joindre à son nom patronymique celui de l'insigne homme de bien, de l'homme utile que fut son aïeul.

» M. Vaillant de Meixmoron de Dombasle continua non seulement avec succès, mais encore en lui donnant un plus ample essor, l'importante entreprise industrielle de machines et outils agricoles fondée à Nancy par Mathieu de Dombasle. Mais en lui, le chef de grande industrie était doublé d'un écrivain et d'un artiste. A l'Académie de Stanislas, il a donné des notices sur Victor de Bouillé, Devilly, directeur de l'école de Nancy, Charles Cournault, Emile Friant, Charles-Auguste Sellier, Nancy, 1830-1882, un grand prix de Rome, un insigne romantique, mais qui, perdu dans le rayonnement de maîtres comme Delacroix et Decamps, n'a pas eu toute la réputation à laquelle il pouvait prétendre et demeure une réputation de province; le dessinateur Grandville, Claude le Lorrain, la gloire artistique de la Lorraine. Il a aussi collaboré et brillamment à la *Lorraine illustrée* où il a publié des notices sur Eugène Guérard, mort en 1866; sur Claudot, un artiste provincial, un de ces aimables peintres du dix-huitième siècle qui ont exprimé si joliment la facilité et la grâce d'une nature un peu apprêtée.

» M. de Meixmoron de Dombasle était d'autant plus qualifié pour de telles études que, au meilleur talent d'écrivain de la plus saine race française, c'est-à-dire de style net, clair et élégant sans mièvrerie, il joignait l'avantage d'être du métier et parlait d'art, non en littérateur qui a plus ou moins de clartés des choses, mais en peintre.

» Il avait été à l'école de Nancy un élève du professeur

Le Borne (1), un artiste de second rang dont la réputation n'a guère dépassé le niveau provincial, mais un maître très estimable parce que dévoué et loyal, un Devosge lorrain, peut-on dire d'un seul mot. Comme paysagiste, Le Borne était de la famille des Michallon, des Valenciennes, des Victor Bertin, c'est-à-dire d'hommes qui n'allaient guère voir la nature chez elle et, demeurés désespérément fidèles à un certain idéal classique, diluaient dans une mer de banalités quelques gouttes de l'élixir généreux de Poussin et de Claude Lorrain. Composition, couleur, tout était conventionnel dans cette école bien morte aujourd'hui et sans résurrection possible. Mais l'enseignement de Le Borne n'était pas tout à fait négligeable; ces médiocres-là ont la probité de leur art; ils apprennent à se méfier des à peu près, à chercher toujours à construire un tableau, et s'ils recommandent des formules désuètes, l'usage de couleurs composées sur les palettes jamais empruntées à la lumière extérieure et à la nature, leur leçons n'étaient cependant ni dangereuses, ni inutiles, c'était une classe de grammaire, et un homme bien doué comme Charles Vaillant de Meixmoron n'avait qu'à regarder par la fenêtre pour ajouter à l'enseignement reçu cette dose de vérité qui peut seule donner la vie à une technique surannée.

» Il a fait bon marché, trop bon marché, peut-être, de ses commencements, et nous a fait connaître que c'est la vue, en 1873, des tableaux de Claude Monet qui l'a vraiment sacré peintre. Lui-même nous a dit son enthousiasme, sa visite à l'artiste de qui il acquiert un certain nombre d'études rapportées triomphalement à Nancy où elles firent sensation, mais non dans le sens espéré; ce fut, en effet, un scandale dont s'attrista fort Charles de Meixmoron. C'est lui qui avait raison et non la province attardée.

» Charles de Meixmoron eut donc pour vrai maître la

(1) Louis Le Borne, peintre et lithographe, né à Versailles, le 13 juin 1796, mort à Nancy, le 16 mars 1865; élève de Regnault, il fut directeur de l'école de dessin de Nancy et, en 1843, conservateur du musée.

nature; aussi les « Impressionnistes » pourraient-ils le réclamer pour un des leurs. Mais sur ce mot qu'ont compromis des outrances délirantes, il faut s'entendre ; prenons-le comme la formule d'une doctrine de personnalité, de vision sincère, d' « impression » franchement ressentie, non péniblement cherchée en présence du monde extérieur. Charles de Meixmoron n'allait pas au delà et ne cherchait ni l'exceptionnel, ni les effets propres à étonner au détriment du bon sens et de la vérité. Très indépendant, ne cherchant en art, comme en toutes choses, qu'à plaire à sa conscience, lors de la scission qui se produisit en 1891 parmi les artistes français, il adhéra au groupe qui fonda la « Société nationale », à laquelle il demeura fidèle jusqu'à la fin. Il était aussi un habitué des grandes expositions provinciales ou étrangères; ainsi ses œuvres furent toujours remarquées à nos Salons dijonnais. En 1900, à l'Exposition universelle, il obtint une mention honorable, ce qui vaut n'importe quelle médaille aux Salons annuels. Ses tableaux, préparés sur le terrain par des études très arrêtées, étaient faits dans l'atelier, mais sans perdre jamais rien de cette fleur de vérité que l'on acquiert seulement par le contact intime et pénétrant de la nature. Ce qui domine dans les œuvres de Charles de Meixmoron de Dombasle, c'est l'équilibre des facultés, l'acuité de la vision, le sentiment de la lumière et de ses incidences inépuisablement diverses sur les choses du monde extérieur; il a peint des paysages de Lorraine, de Bourgogne, de Savoie, d'Italie, surtout de la région des grands lacs. Son pinceau est toujours solide et franc, mais ses effets de clarté sont très variés, et il ne transporte pas plus le soleil du Midi dans nos régions moyennes que nos verdures et nos ombres dans les sites d'Italie.

» Tout en se faisant Lorrain d'habitat, il n'avait jamais oublié son origine bourguignonne, et se plaisait à passer de longs mois dans son château ancestral de Diénay dont il avait fait un musée de très belles choses choisies et disposées avec le goût le plus sûr. Ceux qui le connaissaient ou l'ont seulement approché étaient séduits par les dons les plus captivants de l'esprit et du cœur, sa bonne grâce aisée, sa conver-

sation à la fois aimable et forte. Sa grande situation industrielle lui avait valu la croix de la Légion d'honneur qu'il méritait à tant d'autres titres. Ce fut donc un homme utile, ajoutons un chrétien aussi sincère que tolérant, et l'Académie s'était honorée elle-même en le faisant sien.

» Pour les curieux de généalogie et d'héraldique, disons que M. Charles de Meixmoron de Dombasle a eu postérité masculine de Mme Marie-Lucie-Emma de Landreville et que sa fille a épousé un de nos Saint-Seine; les Vaillant de Meixmoron portent : *D'azur au chevron d'or accompagné de trois molettes du même*, et les Mathieu de Dombasle : *De sable semé de croix recroisetées au pied fiché d'argent, à deux saumons adossés du même.*

» Enfin, voici un détail de topographie dijonnaise fourni par M. Ehinger, ancien employé aux archives municipales : la maison rue Monge, 10, ancien no 1299, fut construite en 1785 pour et par Charles de Meixmoron de Dombasle, président à la Chambre des comptes ; la requête d'alignement est du 30 juillet, sur l'emplacement de deux maisons lui appartenant. (Archives municipales, J. 72.)

» Un des meilleurs peintres qu'ait produits l'école de Dijon dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle, Jérôme-Edouard Paupion, lauréat de l'Académie en 1901, médaille d'or, est décédé subitement à Orchamps (Jura), le 13 juillet 1912, à cinquante-huit ans. Né à Dijon, le 21 août 1854, il fut à Dijon élève de Charles Ronot et de Louis Gaitet, puis à Paris, à l'Ecole des beaux-arts, de l'atelier de Gérôme. Après quelques tâtonnements, il se révéla au Salon dijonnais de 1881 par un grand tableau, *le Fil brisé*, donné par lui au musée de Dijon avec sa *Jeanne d'Arc écoutant ses voix*, peu réussie, du reste, comme tant d'autres. Il était né coloriste, les œuvres de sa première période le prouvent, mais il abandonna plus tard la peinture de la vie vraie, familière, ne disons pas réaliste, puisque ce terme est pris plutôt en un sens quasi péjoratif, pour des sujets d'inspiration idéaliste, mystique, où il rencontra parfois le succès, non la popularité. Il exposa presque constamment à Paris où il eut, en 1896, une troisième médaille

pour son *Sommeil de la Vierge*. Assidu à toutes les grandes expositions provinciales, il fit une ample moisson de diplômes d'honneur et de médailles. L'exposition de ses œuvres, ouverte du 1er au 12 novembre, à l'Hôtel de Ville, dans la salle de Flore, a fait connaître amplement ce talent consciencieux et varié. On ajoutera que E. Paupion se complaisait, cela lui vint sur le tard, à commenter ses peintures par des vers pas mal tournés du tout. L'homme avait le caractère cordial et sûr; aussi ne comptait-il dans le monde des arts, dans tous les mondes, que des amis, et sa mort prématurée a excité partout les plus sincères regrets auxquels ne peut que s'associer l'Académie. »

Lecture est donnée :

D'une lettre de M. le docteur Chauveau, sénateur de la Côte-d'Or, remerciant l'Académie de l'avoir admis au nombre de ses membres non résidants.

D'une lettre de M. Oursel demandant de la part de M. Doucet, pour la *Bibliothèque d'art et d'archéologie*, l'autorisation de faire photographier les œuvres d'art appartenant à l'Académie et décrites dans le tome XI, 4e série, de ses *Mémoires*, par M. Cornereau. — L'autorisation est accordée.

D'une lettre de M. Hippolyte Buffenoir relative à la perte des manuscrits de Jean-Jacques Rousseau, qui faisaient autrefois partie des archives de l'Académie.

Il résulte des explications fournies notamment par notre confrère, M. Henri Chabeuf, que cette perte est irrémédiable et qu'on ne saurait arriver à retrouver ces manuscrits (voir le *Journal des Débats* du 31 juillet 1912), dont les membres actuels de l'Académie ont entièrement perdu la trace. D'ailleurs la disparition remonte à plus d'un demi-siècle et, même si par impossible on était mis sur la voie, toute action en revendication serait périmée.

M. le président dépose sur le bureau, de la part des auteurs, les publications suivantes :

Conspectus Floræ Africæ, ou *Enumération des plantes d'Afrique*, par MM. Durand et Hans Schwiz. (Deuxième partie du tome Ier et tome V.) Envoi du jardin botanique de l'Etat, à Bruxelles, de la part des héritiers de Th. Durand, directeur.

Histoire de la dime ecclésiastique dans le royaume de France, aux douzième et treizième siècles, par Paul Viard, docteur en droit, professeur d'histoire de droit aux Facultés catholiques de Lille, lauréat de l'Académie de Dijon. (Paris, Picard, 1912, in-8°)

M. le président dépose encore sur le bureau le programme du cinquante et unième Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, qui s'ouvrira à Grenoble le mardi 13 mai 1913.

Cette communication était accompagnée des discours prononcés à la séance de clôture du Congrès de 1912, par MM. Steeg, ministre de l'intérieur, et Lacroix, membre de l'Institut.

L'Académie est invitée à envoyer une délégation au Congrès international des sciences historiques, qui doit s'ouvrir à Londres au mois d'avril 1913.

L'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, créée par lettres patentes du 5 septembre 1712, invite l'Académie à commémorer, les 11 et 12 novembre, le bicentenaire de sa fondation.

L'Académie des sciences, lettres et arts d'Amiens, ouvre un concours pour le prix Ernest Prarond. Le programme porte : *Une œuvre historique intéressant le Ponthieu*.

L'Académie de Besançon envoie le programme des prix qu'elle délivrera pendant les années 1913 et 1914 : archéologie; poésie; éloquence; économie politique.

Reçu également le programme du concours pour 1915, envoyé par l'Académie royale de Belgique.

La douzième session du Congrès géologique international doit se tenir à Ottawa en 1913. L'Académie est invitée à s'y faire représenter.

Le docteur Hugo Modello, de Livourne, demande des renseignements sur les mémoires relatifs aux tremblements de terre, publiés par M. Perrey, membre de l'Académie, dans les volumes de 1860 à 1870.

Les renseignements demandés lui ont été envoyés le 16 octobre par M. Cornereau.

Le musée d'histoire naturelle de Montévidéo (Uruguay) fait

part à l'Académie de la perte qu'il vient d'éprouver en la personne de son directeur, le professeur José Aréchavaleta.

Le président de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme annonce la publication d'un volume contenant la bio-bibliographie de M. le chanoine Ulysse Chevalier, à l'occasion de sa nomination à l'Institut, et le don gratuit de ce volume à l'Académie, à la seule condition d'insérer son nom parmi les souscripteurs.

L'Académie accepte les conditions proposées.

M. le président a reçu la visite de M. l'abbé Thomas, curé de Notre-Dame de Dijon, qui cherche à promouvoir la célébration, au mois de septembre 1913, de fêtes rappelant le quatrième centenaire de la levée du siège de Dijon par les Suisses.

L'Académie se réserve de nommer une commission pour étudier cette question.

M. Fyot signale l'existence d'une faïencerie au dix-huitième siècle dans la rue Maison-Rouge, c'est-à-dire dans la partie de la rue Berbisey comprise entre la rue Crébillon et la rue de la Manutention. Le directeur de cette faïencerie était, en 1747, le sieur François Sigault, qui payait 36 livres d'imposition à la ville, somme assez importante pour l'époque. Il avait un peintre, Nicolas Coupelet, qui demeurait à côté de la maison des Frères de la doctrine chrétienne et à deux numéros plus bas que la faïencerie.

Nicolas Coupelet, porté comme malade sur le registre d'imposition de 1745, y était taxé à 7 livres. Deux années plus tard, il payait 10 livres 10 sols. (Archives municipales de Dijon, L 283, 285, fol. 80 v°.)

Déjà, M. le docteur Marchant, membre résidant, avait signalé l'existence de cette manufacture dans ses *Recherches sur les faïenceries de Dijon*, Dijon, Darantiere, 1885, in-4°, page 15.

Séance du 27 novembre 1912.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président.*

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président présente plusieurs livres et brochures offerts à l'Académie par leurs auteurs. Des remerciements leur seront adressés. Ce sont :

1° *Essai historique sur les épidémies en Bourgogne depuis l'établissement des Burgundes en Gaule jusqu'à la Révolution*, par M. Henri Bon, de Dijon, docteur de la Faculté de médecine de Lyon ;

2° *Nouveaux détails sur l'affaire de Chennegy*, par M. A. Thevenot ;

3° *La couverture de nef à Saint-Bénigne de Dijon au onzième siècle*, par M. Calmette ;

4° *Antoine Rude ouvrier d'art*, par le même.

M. Chabeuf donne lecture de la note qui suit :

UN PORTRAIT DE PHILIPPE LE BON

« L'église de Hesdigneul-lez-Béthune (Pas-de-Calais) est pour la plus grande partie du dix-huitième siècle, mais le chœur, ancienne chapelle castrale, est de l'époque médiévale et de bon style. Ce petit édifice possède deux tableaux sur bois de l'école française du quinzième siècle, que la Commission des monuments historiques a classés et va faire remettre en état. Le premier montre en neuf compartiments, celui du milieu étant plus important, la légende si populaire dans le Nord de sainte Ursule et de ses compagnes dans le martyre. Le panneau central représente la vierge debout, tenant à la main la flèche, instrument de sa mort, et couvrant de son manteau étendu dix des onze mille vierges.

» L'autre tableau offre trois scènes du Nouveau Testament : l'*Annonciation*, la *Pentecôte*, le *Couronnement de la Vierge*. On y voit de plus, en attitude de donateurs, d'un côté Philippe le Bon, ayant derrière lui, debout, saint André, le

patron du duché de Bourgogne ; à l'autre extrémité, Isabelle de Portugal, la troisième femme du duc, la mère de Charles le Téméraire, avec sa patronne, sainte Elisabeth de Hongrie. Les deux personnages historiques sont agenouillés, les mains jointes, devant des prie-Dieu sur lesquels sont posés des livres ouverts ; c'est la formule ordinaire des tableaux votifs.

» Ces deux peintures proviennent de la Chartreuse du Val Saint-Esprit de Gosnay, fondée en 1320 par Thierry d'Hireçon. D'après un article du *Temps*, du 19 novembre 1912, elles auraient été exécutées longtemps après la mort des deux personnages, survenue, celle de Philippe en 1467, celle d'Isabelle de Portugal en 1472. Ces images n'auraient donc pas la valeur des portraits d'après les modèles vivants et présents. Le fond du paysage montre la Chartreuse et le château de Gosnay. Sur une banderole on lit ces mots : « Tant qu'il vive ! » première partie de la devise du duc Philippe. »

Comme suite à la lecture qui vient d'être faite, M. Roy signale l'intérêt considérable qu'il y aurait à établir une iconographie complète des ducs de Bourgogne, à raison de la difficulté que l'on a souvent pour identifier les images de personnages de leur temps.

En adhérant pleinement à l'observation présentée par M. Roy, M. Chabeuf fait remarquer l'intérêt exceptionnel que présente un recueil conservé à la Bibliothèque municipale d'Arras et donnant les portraits dessinés de deux cent quatre-vingt-neuf personnages des quatorzième, quinzième et seizième siècles. Ce recueil, composé au seizième siècle, donne, avec un caractère de sincérité auquel on ne peut se méprendre, des images prises dans des vitraux, des tableaux votifs, etc. Le portrait de Philippe le Bon, conjugué avec celui de Charles, alors comte de Charolais, se voit au folio 61. Ce qu'il y a de plus précieux dans ce recueil, c'est que tous les portraits sont identifiés par des inscriptions. Ainsi on y rencontre celui de Rogier van de Weyden. Quand il s'agit d'un portrait anonyme du temps, peinture, dessin ou vitrail, la première chose à faire est de chercher dans le recueil d'Arras.

M. Chabeuf ajoute à ses observations cette remarque : la

série des portraits gravés par Suyderhoef, des quatre ducs de Bourgogne et de Marie, sont des interprétations d'une valeur de seconde main. Quant au prétendu Charles le Téméraire de Jean de Hemsen, peinture sur bois mise en trop belle page au musée de Dijon, dans la galerie de peinture ancienne, c'est une copie ancienne, pour le moins médiocre, d'un *Saint Guillaume* de la galerie impériale et royale de Vienne, qui est bien une œuvre de Jean de Hemsen, seizième siècle, dont le copiste a fait un duc de Bourgogne en y ajoutant le collier de la Toison d'Or et en faisant disparaître l'auréole. L'inscription en augustales blanches, CAROLVS AUDAX, etc., n'est qu'une fraude commise à bonne intention par M. de Saint-Mémin, conservateur du musée, qui acheta le tableau pour le musée en 1836. On faisait alors de ces coups-là et le plus étonnant est que l'on croyait bien faire!

Séance du 11 décembre 1912.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

La Société d'Economie politique adresse le compte rendu de sa séance du 8 novembre, dans laquelle M. Arthur Raffalovich a étudié la question des emprunts de guerre et des marchés neutres.

M. Macdonald, président honoraire du Congrès d'anthropologie criminelle, adresse un rapport sur les moyens à employer pour prévenir et diminuer la criminalité.

M. Baudot donne quelques renseignements sur la naissance, la vie et les travaux d'un Dijonnais, trop oublié, même dans sa ville natale, mais dont la mémoire mérite d'être conservée.

« Né à Dijon le 8 février 1777, Bernard Courtois entra à 18 ans comme élève à la pharmacie Frémy à Auxerre; son stage étant terminé, il alla à Paris et, grâce à la recommandation de Guyton de Morveau, entra au laboratoire de

Fourcroy à l'Ecole polytechnique, puis dans ceux de Thénard et de Seguin.

» En 1804, il quitta ce dernier et fonda une salpétrière : c'est au cours de ses manipulations des eaux-mères des soudes de varech qu'il découvrit, en 1813, une substance nouvelle à laquelle Gay-Lussac donna quelque temps plus tard le nom d'iode.

» Cette découverte de la plus haute importance dans la chimie, la médecine et la technique modernes, ne procura à son inventeur qu'un modeste bénéfice. Malgré le prix de 6,000 francs décerné à Courtois en 1831 par l'Académie, sur l'instigation de Thénard, il mourut sans fortune le 27 décembre 1838.

» En terminant l'exposé rapide des travaux de ce savant dijonnais, M. Baudot exprime le désir qu'une plaque commémorative soit placée sur la maison natale de Courtois, celui qui a découvert l'iode, située aujourd'hui rue Monge, n° 78. »

L'Académie s'associe au vœu exprimé par M. Baudot.

M. Metman signale à l'attention des membres de l'Académie une note de M. G. Dufour relative à un bureau ayant appartenu à Buffon. Cette note, accompagnée de deux reproductions, est insérée dans le tome XIV des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 1911, p. 307.

Le meuble conservé à la Deniserie, commune de Chalonnes-sur-Loire (Maine-et-Loire), est en acajou avec de fort beaux ornements de cuivre; il a incontestablement appartenu à Buffon qui l'a légué ainsi qu'un lit de repos, une tabatière et un cachet, à titre de souvenir, à M. André Thouin, son aide et son collaborateur au Jardin du roi. M. André Thouin est mort en 1823, laissant pour héritier son neveu, M. Oscar Leclerc-Thouin, dont la fille épousa M. Millevoye, premier président à Lyon, aujourd'hui représenté par ses fils qui se trouvent actuellement propriétaires du bureau de Buffon.

A raison des vacances du 1er janvier la Compagnie s'ajourne au 8 janvier 1913.

Séance du 8 janvier 1913.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président.*

L'Académie d'Hippone, à Bône (Algérie), célébrera les 10, 11, 12 et 13 mai le cinquantenaire de sa fondation : elle invite les membres de l'Académie à assister aux fêtes données à cette occasion.

La Société d'Economie politique adresse le compte rendu de sa séance du 5 décembre au cours de laquelle M. Maurice Bellour a étudié la question de la prévoyance en faveur des classes moyennes.

Dans la séance du 4 janvier, M. Hausser traitera de celle du crédit au petit commerce et à la petite industrie.

M. le président offre à l'Académie, au nom de Mme Philippot, une notice sur la vie et les travaux de son père, M. Charles Méray, membre résidant de l'Académie. Cette notice est l'œuvre de M. Pionchon, professeur de physique à l'Université de Dijon.

M. Morot, vétérinaire-inspecteur honoraire de la ville de Troyes, offre à l'Académie une brochure : *La cysticercose ladrique des animaux domestiques dans ses rapports avec le téniasis humain.*

M. le président fait part à l'Académie de la mort d'un de ses membres d'honneur les plus éminents.

« M. Louis-Paul Cailletet, de l'Institut, Académie des sciences, président de l'Aéro-Club de France, administrateur de la Compagnie des chemins de fer de l'Est, membre de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, membre honoraire de la *Royal Institution*, de Londres, membre étranger de la Société hollandaise des sciences, officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique, commandeur de l'ordre de Charles III d'Espagne, etc., est décédé à Paris, le 5 janvier 1913.

» Il était né à Châtillon-sur-Seine, le 21 septembre 1832, de Jean-Baptiste Cailletet, né en 1798, et de Elisabeth Lapérouse, née en 1810, fit ses études au Lycée Henri IV, à Paris,

suivit les cours de l'Ecole des mines de Paris, puis s'occupa de métallurgie dans les usines de la Côte-d'Or. Louis-Paul Cailletet dirigea d'abord les forges de Chènecière, commune de Saint-Marc-sur-Seine, arrondissement de Châtillon-sur-Seine, où lui a succédé son neveu, M. Henri Suquet. Comme son esprit était tourné non seulement vers l'industrie, mais encore vers les recherches scientifiques, il sut utiliser pour celles-ci les ressources que lui offraient les installations qu'il dirigeait pour étudier les propriétés physiques et chimiques du fer, la dissociation des gaz dans les foyers métallurgiques, le passage de l'hydrogène à travers les lames de fer... Mais ce sont surtout ses recherches sur la compression des gaz, sur le refroidissement résultant de leur détente et la liquéfaction qui en est la conséquence, qui lui ont valu une réputation mondiale. Il était parvenu, en effet, à montrer à l'état liquide des gaz tenus jusqu'alors pour permanents, tels l'oxygène et l'azote.

» En 1877, l'Académie des sciences le nommait membre correspondant; en 1883, elle lui décernait le prix Lacaze, enfin, en 1884, elle l'élisait académicien libre, ce qui en même temps le faisait membre d'honneur de notre Compagnie.

» Ces recherches sur les gaz, notamment sur l'air, avaient conduit Cailletet à étudier l'atmosphère, sa composition et ses lois. La tour Eiffel mise scientifiquement à sa disposition, lui permit des observations barométriques et manométriques du plus haut intérêt. Il était donc tout désigné quand se produisit le grand mouvement de l'aéronautique et de l'aviation. Aussi, quand fut constitué l'Aéro-Club de France, donna-t-il un des premiers son adhésion, et fit partie du Comité directeur qui l'élut pour son président. Il fut aussi nommé président d'honneur de la Fédération aéronautique internationale. Enfin lorsque Dijon fut désigné pour être, en 1911, le siège du Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, Cailletet voulut bien accepter d'être le président du Comité local, et, à la première séance, prononça le discours d'inauguration.

» Notre illustre compatriote eut à Paris, en l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, les funérailles les plus imposantes. Ne

le furent pas moins, avec un caractère tout populaire, celles que lui fit la ville de Châtillon, le vendredi 10 janvier. C'est dans le cimetière de sa ville natale qu'a voulu reposer, en effet, cet homme de bien, cet homme utile, un de ceux qui, dans les sciences physiques et chimiques, ont fait le plus d'honneur à la Bourgogne aux dix-neuvième et vingtième siècles. »

M. Chabeuf lit la notice suivante sur un ancien lauréat de l'Académie :

« Un homme qui, par son origine, appartenait à demi à la Bourgogne, un lauréat de l'Académie, médaille d'or, en 1904, M. le baron Melchior-Roger Portalis, est mort le 27 décembre 1912, en son château de Thielle (Suisse). Il appartenait à cette grande famille provençale des Portalis qui a donné à la France des jurisconsultes éminents et des hommes politiques. Son père, le baron Auguste Portalis, député, sous Louis-Philippe, conseiller à la Cour de Paris, député à la Constituante de 1848, la même année procureur général à Paris, avait épousé la petite-fille de l'avocat au Parlement Sébastien Ligeret de Beauvais, membre et président du Conseil des anciens, mort en l'an VI (1797). Melchior-Roger Portalis, le second fils d'Auguste, naquit à Paris, le 22 janvier 1841 ; on renverra pour le détail de sa vie d'artiste et d'écrivain d'art au rapport sur les prix de 1904, présenté à l'Académie dans sa séance du 1er mars 1905, on rappellera seulement que c'est M. Roger Portalis qui, pour ainsi dire, découvrit notre Claude Hoin à qui il a consacré dans la *Gazette des Beaux-Arts* une notice excellente, avec tirage à part. La même revue a publié une étude sur Mme Adélaïde Labille-Guiard, une artiste distinguée (1749-1802), qui nous appartient bien un peu puisque son premier mari, Nicolas Guiard, commis à la recette générale du clergé de France, était fils d'un procureur au présidial de Dijon.

» On citera encore : *Bernard de Requeleyne, baron de Longepierre*, 1905, un vrai Dijonnais celui-ci. Quant aux autres ouvrages de M. le baron Portalis, tous considérables et qui font autorité, sans compter qu'ils sont de la plus luxueuse présentation artistique, ce serait faire double emploi avec le

rapport de 1905 que d'y revenir. Mais on croit devoir mentionner son livre magistral sur Fragonard, enfin son dernier ouvrage publié en 1910, un volume in-folio, magnifiquement illustré, splendide publication de la « Société des bibliophiles français », *Henry-Pierre Danloux, peintre de portraits et son Journal pendant l'émigration (1753-1809)*, une des plus belles publications au fond et en la forme de notre temps.

» M. le baron Portalis était un des hommes qui connaissait le mieux l'art français du dix-huitième siècle et en écrivait le mieux. Son ouvrage, en collaboration avec Henri Beraldi, sur les graveurs français de cette admirable période, sa réédition du *Manuel* de Brunet sont classiques. Enfin, tous ceux qui ont approché ce très galant homme de mérite, n'ont pu qu'être charmés de sa courtoisie, de sa parfaite bonne grâce et du charme de sa conversation substantielle et enjouée sans l'ombre de pédantisme ni d'apprêt. »

M. Buchanan, vice-président du Comité de perfectionnement de l'Institut océanographique, offre à l'Académie un volume dont il est l'auteur et intitulé : *Experimental researches on the specific gravity and the displacement of some saline solutions.*

M. le président fait connaître que, d'accord avec M. Oursel, conservateur de la Bibliothèque municipale, on a commencé à transporter dans cet établissement les collections que l'Académie a décidé de lui remettre en dépôt.

M. Baudot, au nom de la Commission nommée à cet effet, lit un rapport sur la candidature de M. le docteur Genglaire en qualité de correspondant.

Il est procédé au vote et M. le docteur Genglaire est nommé correspondant.

M. le président offre à la Compagnie au nom de M. Fertiault, membre non résidant, un volume de poésies dont il est l'auteur : *Les soirs du doyen.*

M. Collot fait la communication suivante sur le tunnel en construction entre Frasne et Vallorbes, à travers le mont d'Or, et sur la répercussion de ces travaux sur le régime de la rivière le Bief Rouge.

« La Compagnie P.-L.-M. construit entre Frasne (Doubs) et Vallorbes (Suisse) une ligne ferrée de 24^{k} 800, qui doit remplacer le parcours de 43 kilomètres que font actuellement les trains entre ces deux points pour passer par Pontarlier. A cette économie de 18 kilomètres se joignent les avantages de passer à l'altitude maximum de 896 mètres au lieu de 1,000 et de supprimer le rebroussement de Vallorbes. Cela facilitera l'accès de l'Italie par le Simplon. Il faut pour établir la ligne nouvelle couper la chaîne du Jura par un tunnel de 6,099 mètres, près du mont d'Or. Le tunnel est rectiligne sur 5,418^{m} 70 à partir de la tête nord, avec une pente de 0^{m} 013 dirigée vers le sud. Les 700 mètres terminaux du sud ont une pente un peu plus faible et forment une courbe de 700 mètres de rayon. La bouche sud est à peu près à 1,200 mètres de la gare de Vallorbes.

» De ce côté l'attaque s'est faite au moyen de deux galeries superposées et séparées par une cloison de roches d'environ 1^{m} 50 d'épaisseur. L'inférieure est toujours en avance sur l'autre. Des trains de vagonnets circulent sur des rails établis dans la galerie inférieure. Ils reçoivent non seulement les déblais de celle-ci, mais aussi ceux de la galerie supérieure, qu'on y fait tomber par des trous ouverts de distance en distance dans la cloison séparative. Lorsque la galerie supérieure est suffisamment élargie, on maçonne la voûte. Ensuite on abat la cloison horizontale et, tandis que les reins de la voûte sont soutenus par des planches et des madriers, on déblaie la roche qui est au-dessous, puis on bâtit les piédroits de la voûte, de façon à compléter les anneaux dont l'ensemble constitue l'armature du tunnel. L'avancement est actuellement à 4,366 mètres de la bouche sud.

» Du côté nord on a procédé autrement, à cause de la nature plus variable et généralement plus meuble des terrains. On a ouvert d'abord uniquement la galerie supérieure et on ne fera l'ouvrage inférieur que lorsque la voûte sera terminée. On s'arrête actuellement à 1,006 mètres.

» L'air comprimé actionne les perforatrices, les locomotives qui charrient les déblais et les matériaux de construction et il aère le souterrain. C'est l'électricité qui comprime

l'air et qui éclaire le souterrain. Elle est fournie par l'usine déjà établie antérieurement à la source de l'Orbe, dans laquelle une canalisation amène sur les turbines l'eau du lac de Joux situé vers 1,000 mètres.

» La chaîne du mont d'Or et du mont Noir est formée par un grand pli convexe de terrain jurassique, dirigé ouest-sud-ouest. Les couches les plus profondes entamées par le tunnel entre 1,412 mètres et 2,150 mètres de la tête Vallorbes, au sud, sont des calcaires scintillants du callovien (dalle nacrée), qu'enveloppent, avec des pentes très douces, les bancs de calcaire très marneux de l'oxfordien et de l'argovien, avec une épaisseur d'environ 200 mètres. Le tout est recouvert par une carapace de 300 mètres de calcaires représentant le jurassique supérieur. Sur les hauteurs, la dénudation a enlevé une partie de ces calcaires. Du côté du sud, les couches argoviennes se mettent à plonger très fortement et sont suivies, à 630 mètres de la bouche, par les calcaires supérieurs, qui dépassent même la verticale, puis prennent des inclinaisons plus faibles pour passer par l'horizontale et finalement se relever vers le sud. En résumé, le pli convexe ou anticlinal qui forme la partie principale de la montagne, est suivi par un pli concave ou synclinal, qui, dans son ensemble, est un peu couché vers le sud. Tout ce système est arrêté à la tête sud du souterrain, par une faille, qui met au même niveau les couches de l'infra-crétacé.

» Du côté nord, il y a aussi renversement des couches au flanc, ou plutôt au pied de la montagne. Le tunnel, ouvert dans des alluvions lacustres et des dépôts glaciaires, n'a pas tardé à trouver un pointement d'infra-crétacé sur lequel venait immédiatement s'appuyer le terrain miocène formé de marne très sableuse (70 à 150 mètres de l'entrée). Ce miocène est logé dans un synclinal couché vers le nord, car on retrouve à 150 mètres l'infra-crétacé (urgonien d'abord), couché sur lui, puis les assises infra-crétacées se plissent et présentent des couches de plus en plus anciennes : hauterivien, minerai de fer et calcaires blancs du valanginien. La formation saumâtre et d'eau douce de Purbeck arrive ensuite à sa place normale, précédant le portlandien, où on

a travaillé de 790 à 1,000 mètres. Toutefois deux failles paraissent limiter le Purbeck, car les surfaces de séparation d'avec les autres terrains sont verticales, ce qui n'est pas conforme à l'allure des couches voisines.

» L'eau s'écoulant dans le tunnel n'a pas dépassé, du côté nord, 35 litres par seconde. Du côté sud, le débit a atteint 38 à 40 litres en décembre 1911, janvier et février 1912, alors que la galerie inférieure atteignait 2,150 mètres. Depuis lors, il avait diminué jusqu'à 10 litres et n'était que de 11 litres au 13 décembre 1912. Mais déjà un phénomène qui a jeté un grand émoi se préparait.

» On avait signalé dans le calcaire, où on était rentré depuis 4,216 mètres, une crevasse de 0m 60 de largeur, remplie d'argile, au point 4,273 mètres. Le 13 décembre 1912, 2 litres d'eau boueuse s'écoulaient par seconde de cette ouverture, puis, à mesure que l'argile était entraînée, le débit s'accroissait rapidement et, le 23 décembre, il arrivait à 3,000 litres. Il est descendu, le 25, à 700 litres pour remonter à la suite de pluies et de fontes de neige et atteindre, les 28 et 29 décembre, 5,000 litres à la seconde. A la sortie du souterrain, cette débâcle a raviné les remblais, coupé les chemins, produit des dégâts divers, avant de se perdre dans l'Orbe. Il n'y a pas eu d'accidents de personnes.

» A 5 kilomètres de la tête nord du tunnel, la source du Bief Rouge, près Métabief, a tari dès le 23, reparu le 28 et disparu de nouveau le 30 décembre

» Ces phénomènes s'expliquent très bien si nous nous reportons à la constitution de la montagne. Tant que le tunnel a été dans les marnes de l'argovien, cette roche imperméable, de grande épaisseur, l'a défendu contre la pénétration de l'eau. Les calcaires jurassiques supérieurs sont coupés de fissures et percés de puits naturels, par lesquels les eaux extérieures s'enfoncent dans le terrain et s'emmagasinent au-dessus des marnes argoviennes. Tout ce qui repose sur les longues pentes septentrionales de la voûte argovienne, à partir de sa ligne de faîte, appartient au bassin du Doubs. Latéralement le trop-plein s'épanche par les ouvertures qu'il rencontre. Le Bief Rouge était le principal émissaire. Mais

il est à l'altitude de 956 mètres. Le tunnel, au point où il a coupé la crevasse de 4,273 mètres est à 870 mètres, soit 86 mètres plus bas. Si cette crevasse était en communication avec le réseau de fentes qui alimente le Bief Rouge, et si sa largeur était suffisante, il est évident que la vidange des réserves de la montagne allait se produire avec force par ce point situé plus bas, sous la pression supplémentaire des 86 mètres d'eau correspondant à la différence du niveau. C'est ce qui est arrivé lorsque le tampon d'argile qui obstruait la fente a été complètement délayé et emporté. Non seulement les eaux qui se seraint lentement écoulées par le Bief Rouge (il ne donne jamais beaucoup plus de 2 mètres cubes à la seconde), ont passé dans le tunnel, mais aussi celles comprises entre le niveau du Bief Rouge et celui du tunnel. La pression énorme, le débit de réserves plus considérables, expliquent cette débâcle hors de proportion avec le débit du Bief Rouge, débâcle qui a précipité vers l'Orbe et la mer du Nord des eaux destinées au Doubs et par là à la Méditerranée.

» Quand la pluie est arrivée, elle a reconstitué les réserves assez rapidement pour faire affluer l'eau jusqu'au Bief Rouge qui s'est remis à couler le 27, en même temps que le tunnel. La facile circulation dans les fentes du calcaire qui permet ces déperditions énormes a, dès le 29, amené un nouvel assèchement du Bief Rouge, en même temps que le débit diminuait dans le tunnel jusqu'à 600 litres le 8 janvier (1). »

Séance du 22 janvier 1913.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président.*

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne adresse le programme du concours de poésie organisé par elle pour l'année 1913.

(1) Le 18 janvier, il n'était plus que de 400 litres.

Le 8 de ce mois, un comité a été constitué, à l'effet de préparer le programme des fêtes qui seront données à Dijon, au mois de juillet, pour célébrer le quatrième centenaire du siège de Dijon par les Suisses et les Allemands, en 1513.

M. Cornereau fait connaître le projet proposé par le comité; l'Académie accepte, ainsi que cela lui a été demandé, d'accorder son patronage à ces fêtes, et d'y prendre part, si cela est possible, lorsque le programme sera définitivement adopté.

M. Chabeuf présente une gravure représentant le bureau offert à Louis XVI par les Etats de Bourgogne et donne les renseignements suivants sur l'auteur de ce meuble.

« Parmi les artisans d'origine allemande qui travaillèrent en France dans la seconde moitié du dix-huitième siècle et dont la réputation est due à l'intérêt que Marie-Antoinette portait à ses compatriotes, David Roentgen, ou David de Lunéville, comme on le nomme en Angleterre, est un de ceux dont la manière est le plus reconnaissable.

» David Roentgen, fils de l'ébéniste Abraham Roentgen, obtint le titre d'ébéniste-méchanicien (*sic*) de la Reine. Son activité lui permit d'établir des dépôts de ses œuvres, d'une impeccable technique mais d'un goût discutable, à Lunéville, à Naples, à Berlin et à Saint-Pétersbourg; Frédéric II et Catherine II l'honorèrent de leurs commandes.

» La caractéristique des meubles de D. Roentgen qui, malgré le règlement de la communauté des maîtres-ébénistes, ne sont pas estampillés, et dont quelques-uns ne portent que les initiales R. D., consiste en ce que les motifs du décor sont exprimés au moyen de fine marqueterie à toutes nuances; quelquefois même, des pierres précieuses y sont incrustées.

» Les sujets en sont empruntés à la mythologie ou à l'histoire, à la vie champêtre ou aux arts libéraux, aux pastorales et à l'art oriental; quelques-uns se ressentent de l'influence des décorateurs français, tels que Ranson et Le Prince

» Le *South Kensington museum*, à Londres, possède trois tables, de forme ovale, que l'on peut attribuer à D. Roentgen: la première est décorée d'une mosaïque de fleurs en camaïeu bleu sur fond de bois satiné; les deux autres représentent des épisodes de la prise de Troie.

» La plupart des meubles créés par D. Roentgen sont d'un aspect un peu froid, et ses marqueteries ne sauraient être comparées à celles de Riesener. Sa collaboration avec un horloger, Pierre Kinzing (1745†1816), son compatriote, explique l'habileté dont il fit preuve dans l'exécution des meubles à mécanisme secret, à combinaisons multiples, à cachettes, à tiroirs dissimulés et à surprises, dont la vogue fut si grande vers la fin du dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième.

» Son œuvre la plus parfaite en ce genre est peut-être un pupitre très riche et compliqué dont Catherine II fit présent au muséum de l'Académie des sciences, à Saint-Pétersbourg.

» Le mobilier national, à Paris, possède, entre autres meubles à secret, un bureau mécanique en acajou, ceinturé de cuivre, s'ouvrant par le milieu et laissant monter, en s'ouvrant, un casier. Par le même mouvement le fauteuil sort sur le devant du bureau. C'est du Roentgen tout pur.

» Le marbre le plus employé par ce célèbre artisan pour dessus ou tablettes de meubles, est le bleu-turquin.

» On attribue selon toute vraisemblance à David Roentgen le grand bureau-secrétaire à cylindre et à double face, offert par les Etats de Bourgogne au roi Louis XVI et qui fait partie du mobilier national. C'est une pièce compliquée, à la fois un peu lourde et sèche de structure, dont la *Gazette de l'Hôtel Drouot*, numéro du 4 janvier 1913, a donné la reproduction de la face principale, pour accompagner un article de M. Edouard Rouveyre. Ne pouvant la reproduire ici, nous en donnons seulement la description que nous empruntons à M. Rouveyre :

XVIII^e^ SIÈCLE. — ART FRANÇAIS. — ÉPOQUE DE LOUIS XVI

Mobilier National, Paris.

Bureau à cylindre, à double face, en acajou moiré, orné de bronzes ciselés et dorés.

Œuvre de David Roentgen.

» Huit pieds à gaine et à plaques striées; voûte à draperies; » panneaux encadrés de plaques striées; cinq tiroirs s'ouvrant » à secret dans la ceinture; l'intérieur à trois portiques à

» colonnes, avec six tiroirs ouvrant à secret et à six cases ; la » partie supérieure à six tiroirs et à deux tablettes tirantes » s'ouvrant à secret ; frise découpée à entrelacs de culot. »

» Comme le magnifique, l'incomparable bureau de Louis XV, musée du Louvre, conçu et commencé par Œben, continué après sa mort par Ricsener, son élève, son « premier garçon », comme on disait alors, achevé en 1769, le bureau offert à Louis XVI est double, c'est-à-dire fait pour être isolé. Le revers présente un fronton avec médaillon du roi, qui est surmonté d'un nœud de ruban et d'une guirlande de laurier. Mais le bureau de David Roentgen, malgré ses grandes beautés d'exécution, est fort inférieur à l'œuvre d'Œben et Ricsener qui est probablement le plus beau meuble qu'ait produit l'art français au dix-huitième siècle, autant dire qu'il est un des plus beaux meubles existant au monde. Il fut livré à Versailles en mai 1769 et payé 62,985 livres. Il faudrait au moins tripler ce prix pour en avoir l'équivalent, étant donné le rapport de valeur de l'argent il y a un siècle et de nos jours. Nous ne parlons pas de la valeur vénale actuelle ; un tel chef-d'œuvre n'aurait pas de prix aujourd'hui.

» Parmi les richesses en meubles du dix-huitième siècle que possède la collection Wallace, à Londres, a pris place une copie du chef-d'œuvre, exécutée par M. Dasson et qui figurait à l'exposition universelle de 1878.

» Dans le *Année de voyages de Wilhelm Meister*, livre III, chapitre VI, Goëthe mentionne les meubles de David Roentgen « si ingénieusement construits, où d'un seul coup, » on fait mouvoir un grand nombre de ressorts et où l'on » voit à la fois pupitre et encrier, tiroirs à lettres et tiroirs à » argent... » Ces amusettes, bonnes à faire naître des péripéties et des coups de théâtre dans les romans, ne contribuent en rien à la valeur artistique de ces meubles trop compliqués.

» Pour en revenir au bureau commandé par les Etats de Bourgogne et offert à Louis XV, il serait intéressant de retrouver la délibération prise à ce sujet. Très probablement on y rencontrerait le nom de l'artiste choisi ; mais c'est une recherche d'archives que nous n'avons pu faire encore. »

Séance du 5 février 1913.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

La Société historique et archéologique de Langres fait connaître que le prix fondé par M. Barotte sera décerné en 1914 ; les auteurs désireux de prendre part au concours devront faire parvenir leurs ouvrages au président de la Société avant le 1er janvier 1914.

M. Chabeuf offre à l'Académie de la part de l'auteur, M. le général de Piépape, membre non résidant, un volume intitulé : *Histoire des princes de Condé au dix-huitième siècle. La fin d'une race. Les trois derniers Condé.*

Il rappelle la distinction dont ont été l'objet deux membres de la Compagnie : M. le docteur Robin, membre non résidant, a reçu la croix de grand officier de la Légion d'honneur, et M. le Premier Président Cunisset-Carnot, membre résidant, a été nommé commandeur.

M. Chabeuf fait ensuite la communication suivante au sujet d'un tableau du musée de Dijon :

« Le musée de Dijon possède, n° 150 du catalogue de 1883, un tableau sur bois, l'*Adoration des bergers*, acquis en 1841, par M. de Saint-Mesmin, qui fut conservateur, du 17 juillet 1817 à sa mort survenue le 23 juin 1852. Malheureusement, nous ignorons l'origine de ce panneau précieux, on s'inquiétait peu de telles questions en ce temps-là ; sans doute la trouvaille fut faite chez un brocanteur qui, lui-même, n'en savait pas davantage. Dans la première moitié du dix-neuvième siècle, Dijon fut une terre promise pour les amateurs et on sait que l'un des joyaux du musée de l'Ermitage, l'*Annonciation*, attribué non sans quelque témérité à Jean Van Eyck, et la *Circoncision*, provenant du cabinet de Denon, reproduite dans les *Mémoires de la Commission des antiquités*, tome XV, aujourd'hui dans une collection particulière à Paris, proviennent de Dijon. Bien peu de ces richesses nous devaient demeurer.

» Le panneau de l'*Adoration* a 0m 87 de haut sur 0m70 ; il n'est pas en très bon état et quelques retouches brutales sautent aux yeux. Mais, à tout prendre, la présentation actuelle vaut peut-être mieux qu'une entière remise à neuf, parce que, dans l'ensemble, la patine ancienne est du moins conservée.

» Longtemps l'*Adoration* fut considérée comme une œuvre curieuse plutôt que belle ; même il y a quelque soixante ans, un journaliste parisien, Félix Mornand, passant par Dijon, voulut bien communiquer aux lecteurs de *L'Illustration* ses impressions de touriste. C'est une pièce à lire, qu'on en juge : Saint-Michel offre à M. Mornand une base byzantine sur laquelle posent deux tours romanes surmontées de coupoles Renaissance ! Il daigne visiter le musée, mais s'accuse d'y avoir admiré autrefois les tombeaux des ducs que, plus éclairé, il déclare maintenant du plus mauvais goût. Surtout la polychromie des figures le choque ; il ne savait pas que toute la statuaire médiévale était peinte. Quant à l'*Adoration*, mise alors sous le nom de Memling — tout tableau du quinzième siècle était alors ou un Van Eyck ou un Memling — il la déclare tout bonnement « à mourir de rire ». Aujourd'hui, le tableau tant moqué est tenu pour une des perles du musée ; sa réputation est universelle ; M. Louis Gonse l'a reproduit dans son bel ouvrage sur les musées de province ; il a figuré, quoique notoirement flamand, à l'Exposition des primitifs français, à Paris, en 1904 ; enfin la *Revue de l'art chrétien*, les *Mémoires de la Commission des antiquités* et la *Gazette des Beaux-Arts* lui ont consacré des articles ; c'est une œuvre désormais classée.

» Le nom de Memling inscrit au catalogue de 1883, où sont trop scrupuleusement reproduites les attributions sans critique de Saint-Mesmin, n'est maintenant accepté par personne. Toutes les probabilités sont que nous avons ici une œuvre de ce « Maître de Flémalle » dont une des caractéristiques est justement l'abondance de ces draperies blanches à plis bleutés que l'on retrouve dans le vêtement de la Vierge, comme dans celle de la célèbre collection Somzée qui, au pavillon de la Belgique, fut une des attractions les plus artistiques de l'Ex-

position universelle de 1900. Le nom de « Maître de Flémalle » a été imaginé pour qualifier l'auteur jusque aujourd'hui non identifié, de tableaux dont celui qui attira tout d'abord l'attention provenait de l'ancienne maison des chevaliers de Jérusalem, à Flémalle, au diocèse de Liège. On l'a nommé aussi le « Maître de Mérode », parce qu'on lui attribuait un grand triptyque de l'*Annonciation* appartenant depuis une cinquantaine d'années à l'illustre famille de ce nom. Disons qu'on ne jugeait de celui-ci que sur une ancienne copie, la comtesse de Mérode s'étant longtemps refusée à laisser voir l'original. Cependant, elle a consenti à l'envoyer à l'exposition de la Toison d'Or qui eut lieu à Bruges, en 1907, et les meilleurs critiques durent reconnaître que tout à fait digne de sa haute renommée, le triptyque de Mérode ne présentait aucun des caractères propres au maître ; on conserva donc le nom de « Maître de Flémalle », proposé en 1898 par M. de Tschudi, le directeur du musée royal de Berlin.

» En 1902 eut lieu à Bruges une exposition des « Primitifs » et dans le catalogue, M. Hulin proposa d'identifier ce « Maître de Flémalle » avec Jacques Daret, un peintre de l'école de Tournay, élève comme Rogier van der Weyden, de Robert Campin, et qui commença son apprentissage le 12 avril 1427. Il prit part aux décorations des fêtes célébrées à Bruges en juillet 1468, pour la mariage du duc Charles et de Marguerite d'York, puis il disparaît et jusque aujourd'hui, on ignore ce qu'il devint ensuite.

» Cependant l'identification proposée fut fortement combattue ; reconnaissons, d'ailleurs, que les bases manquent absolument puisqu'il n'existe aucune œuvre authentique de Jacques Daret. D'autres nous ont été proposés, sans qu'une preuve décisive ait été produite ; ajoutons cependant que dans l'*Histoire de l'art*, publiée sous la direction de M. André Michel, conservateur aux musées nationaux, chapitre de *La peinture dans les Pays-Bas : le réalisme, les débuts de la Renaissance*, première partie, 1908, la question est traitée de la page 229 à la page 237, et la candidature de Jacques Daret proposée et soutenue par de bons arguments, mais non affirmée comme certaine.

» Sans donc être devenue un dogme historique, l'identité de Jacques Daret et du « Maître de Flémalle » était généralement admise lorsque surgit un nouveau concurrent. Dans la *Chronique des arts et de la curiosité*, du 25 janvier 1913, M. Louis Maeterlinck a publié un article sous ce titre : *Le Maître de Flémalle identifié*, avec, il est vrai, le signe d'interrogation ? mais est-il du fait de l'auteur ou de l'éditeur ?

» Selon M. Maeterlinck, le « Maître de Flémalle » ne serait autre qu'un peintre, Nabor (1) Martins ou Martin. On ne sait rien de lui avant l'année 1435, où il est reçu dans la corporation des maîtres gantois, preuve qu'il était originaire de Gand, puisque la corporation ou gilde n'admettait pas d'étrangers ; ainsi Hubert Van Eyck, lui-même, n'en put faire partie lors de son séjour dans cette ville.

» On ne connaît rien de la vie et des œuvres de Nabor Martins avant 1435, mais à compter de ce moment jusqu'à sa mort survenue en 1454, abondent les pièces d'archives citées par M. V. Van der Haeghen, l'éminent archiviste de Gand.

» Les archives de Gand nous font connaître, en effet, que, en 1440, il peignit un grand tableau d'autel pour la chapelle des échevins de la *Keure*. On a aussi les contrats passés pour un triptyque destiné à l'église Sainte-Walburge d'Audenarde. Comme il était fort chargé d'ouvrage et peut-être inexact par nature, dans le marché d'un tableau commandé pour l'église de Lede en 1444, on stipule une amende au cas où l'œuvre ne serait pas achevée à l'échéance fixée ; mais une telle clause était à peu près de style alors. Ses tableaux étaient payés assez cher pour nous donner une haute idée du talent et de la réputation de l'artiste.

(1) Dans l'article de M. Maeterlinck, le prénom de l'artiste est écrit Nabur ; c'est, croyons-nous, une mauvaise orthographe. Nabor subit le martyre à Rome, vers 303, avec Basilide, Cyrin et Nazaire. Ses restes furent transférés à Metz en 765 et de nombreuses paroisses du diocèse ont été mises sous son vocable ; l'abbaye bénédictine de Saint-Avold conservait son chef que possède aujourd'hui l'église devenue d'abbatiale paroissiale. Il y a une commune de Saint-Nabor dans les Vosges, près de Remiremont. Nabor Martins était-il de la région lorraine ?

» Entre 1443 et 1446, il fut chargé par Philippe le Bon, de travaux importants pour son château de Gand : *Ten Walle* ou de « la Cour ». Il y peignit des décorations, des armoiries et aussi des figures, notamment un saint André, patron de la Bourgogne et un saint Philippe. Nabor Martin exécuta aussi des peintures considérables pour diverses corporations ou gildes gantoises. Dans un contrat passé avec Lievin Sneevoet qui fut échevin de Gand en 1443 et doyen des épiciers en 1445, le maître s'engage à peindre un *Jugement dernier* pareil à celui « qu'il avait livré pour la salle des boulangers ».

» Toutes ces œuvres ont péri, sont perdues ou mises sous d'autres noms. Mais par fortune il s'en est conservé une, peinture à l'huile sur muraille, dans l'ancienne maison des bouchers. C'est une *Nativité* qui, d'après M. L. Maeterlinck, rappelle d'une manière frappante les sujets analogues mis sous le nom du « Maître de Flémalle. » On y voit de plus à genoux la figure du donateur, Jacob de Ketelboetere, et plus grands, celles de Philippe le Bon, d'Isabelle de Portugal et du comte de Charolais, le futur Charles le Téméraire, à gauche, et de Adolphe de Clèves, seigneur de Ravenstein, à droite.

» Une inscription en flamand nous fait connaître le nom du donateur et la date de l'exécution, 1448.

» Il n'existe pas encore de photographie de cette peinture si intéressante au point de vue documentaire, mais M. Chabeuf a déjà fait des démarches pour se la procurer dès qu'elle sera publiée. »

Au sujet de ces images des princes bourguignons, M. Lucien Fabre entretient l'Académie du tombeau de l'empereur Maximilien qu'il a visité dans l'église Sainte-Croix d'Insbruck. Parmi les vingt-huit statues héroïques de stature plus que naturelle, qui debout font un cortège de bronze au monument, figurent les ducs Philippe le Bon et Charles le Téméraire. Toutes ces figures sont extrêmement remarquables par la fierté et le naturel de la pose, la richesse des vêtements, surtout des armures, l'art, enfin, avec lequel les artistes ont fait vivre les corps dans ces vêtements de fer. Mais il n'y faut pas chercher de documents iconographiques.

Elles ont été exécutées, en effet, de 1513, du vivant de Maximilien mort en 1519, à 1535, en plein règne de Charles-Quint, et sont des œuvres toutes d'imagination. On peut admettre cependant, que pour les ducs de Bourgogne, les artistes ont conservé les types traditionnels des ascendants de l'empereur mort. Ces statues sont l'œuvre de Georges Lœffler ou Laiminger et de ses fils, Jean et Elie. La fonte qui est parfaite fut confiée aux fondeurs de l'empereur, Etienne, Melchior et Bernard Godl, établis à Mühlen.

Il faut aussi considérer comme un document de seconde ou troisième main, le buste en bronze de Philippe le Bon que possède le roi de Wurtemberg qui l'envoya, en 1907, à l'exposition de la Toison d'Or, à Bruges, où il fut admiré en tant que fonte de la Renaissance et contemporaine des figures du tombeau de Maximilien. Un moulage en plâtre de ce buste, donné par M. Gaston Joliet, préfet honoraire, se voit au musée de Dijon, dans les cuisines ducales. Il n'y a pas beaucoup plus de vérité que dans les deux Rubens de Vienne : le prétendu Maximilien, qui serait plutôt un Philippe le Bon, et le Charles le Téméraire.

Séance du 19 février 1913.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président.*

L'Académie de Stanislas, à Nancy, adresse le programme des concours organisés par elle pour 1914 : le premier concerne les sciences mathématiques, physiques et naturelles ou de linguistique; le second a pour but de récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres. Les candidats doivent appartenir à la région lorraine.

La Société d'économie politique envoie le compte rendu de sa séance du 4 janvier, au cours de laquelle M. Hausser a étudié la question *du crédit au petit commerce et à la petite industrie.*

M. Champeaux donne lecture du premier chapitre de son étude sur l'assistance publique à Dijon, et qui doit être publiée très prochainement dans l'*Introduction aux chartes de communes en Bourgogne*.

Séance du 5 mars 1913.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

M. le président donne lecture d'une lettre du directeur d'une revue dite *Revue historique de la Révolution française et de l'Empire*. Cette lettre est accompagnée d'un prospectus explicatif du but de la *Revue*.

M. Champeaux continue la lecture du chapitre de son *Introduction aux chartes de Bourgogne* relatif à la transformation de l'assistance publique à Dijon au seizième siècle.

A l'occasion des vacances de Pâques, l'Académie s'ajourne au 2 avril prochain.

Séance du 2 avril 1913.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

L'Académie d'Hippone, à Bône (Algérie), invite l'Académie à se faire représenter aux fêtes organisées par elle pour les 10, 11 et 12 mai prochain et au congrès qui aura lieu à cette occasion.

M. Charles Janot adresse une brochure, dont il est l'auteur, intitulée : *Origine phylogénétique de la division de l'orthophyte en un sporophyte et un gamétophyte chez les cormophytes*.

Le président de la Société de géologie d'Ottawa (Canada) adresse une invitation au congrès qui se tiendra en août 1913.

La Société d'économie politique adresse le compte rendu de la séance du 5 février, au cours de laquelle M. Lucien

Coquet a étudié la question des indications d'origine et des tendances protectionnistes.

Le comité organisé à Château-Thierry pour la conservation de la maison natale de La Fontaine envoie une demande de souscription.

M. Fyot lit la note suivante sur l'architecte Lambert à Dijon.

« Pierre Lambert travaillait en commun avec l'architecte Philippe Paris en 1684. Ils furent chargés d'établir deux nouveaux puits, l'un au coin de la maison nouvellement affectée à la maîtrise de la Sainte-Chapelle et l'autre au bas de la place Saint-Etienne. Ils touchèrent de ce fait 250 livres. (Arch. com., M. 372, f° 175). L'année suivante, le 31 août 1685, la construction du Palais des Etats fut adjugée à Lambert seul (Courtépée, t. II, p. 85) et 400 livres lui furent attribuées la même année à valoir sur le prix de la construction des contre-murs qui étaient nécessaires aux murailles de la place d'Armes. (M. 260, f° 1099).

» En 1687, l'intendant rend une ordonnance stipulant la délivrance des ouvrages à faire pour l'ouverture de la place devant le logis du roi en faveur du sieur Lambert, architecte, qui s'en est rendu adjudicataire au prix de 21,000 livres. Y est joint un devis des travaux. (Arch. com., J. 3).

» Cette même année, le 26 septembre, marché fut passé devant Haguenier, notaire, par le sieur Baudinot, échevin. Dans ce marché, Pierre Lambert promettait de « faire les » ouvrages de menuiserie et sculpture en la Chambre du » conseil de la ville moyennant la somme de 280 livres sur » laquelle auroit esté payé par Pierre Parisot, escuyer tré- » sorier de l'extraordinaire des guerres en Bourgogne, en » qualité de receveur général de ladite ville, la somme de » 140 livres ». (Arch. com., B. 326, f° 59).

» Peu de temps après, et toujours en 1687, Lambert reçut un acompte de 6,000 livres sur les travaux exécutés « à l'allanture » de la place Royale pour l'ornement et décoration du Logis » du Roi et du Palais des Etats. » (Arch. com., M. 263, f° 605).

» Pierre Lambert était alors à Dijon le maître architecte par excellence. On le charge, en 1688, de visiter les tours,

halles, prisons et casernes de la ville afin d'y constater les réparations urgentes.

» Lambert dressa alors « les plans et profils en carton » des casernes des recrues et d'autres bâtiments. Il reçut pour cela 150 livres. (Arch. com., M. 263, f° 652).

» D'après un procès-verbal d'alignement du 21 février 1688, Pierre Lambert construisit à cette époque la maison située aujourd'hui encore au n° 58 de la rue de la Préfecture. (Arch. com., J. 20). La façade en est gracieuse et se trouve représentée à gauche du portail des Visitandines dans un dessin d'Antoine (J. Moreau, *Dijon à la fin du dix-huitième siècle*, pl. XXVIII).

» M. Ehinger qui m'a donné ce détail a trouvé, en 1782, dans cette habitation qui portait alors le n° 491 : « La Ve du » Sr Lambert, bourgeois; M. Robelot, général de la Monnoye; » la dlle Lambert. » (Arch. com., L. 329, f° 177).

» Vers 1850, les sœurs Sainte-Marthe en devinrent propriétaires.

» En tout cas, il semble résulter des indications précédentes que Pierre Lambert avait construit la maison en question pour l'habiter lui-même.

» En 1689, Lambert ayant adressé une requête afin de faire procéder à la reconnaissance des travaux qu'il avait exécutés pour la ville, la Chambre du conseil chargea le sieur Goujon, apothicaire, expert désigné par elle, de procéder à cette reconnaissance avec un autre expert choisi par Lambert. (Arch. com., J. 3).

» Le procès-verbal est resté introuvable.

» Le 23 janvier 1690, c'est Lambert qui est désigné comme expert avec l'ingénieur Noinville pour reconnaître les ouvrages de pavement nécessaires depuis la barrière de la porte d'Ouche jusqu'au pont Aubriot et depuis la porte Saint-Nicolas jusqu'au couvent des Capucins. (Arch. com., B. 328, f° 346.)

» La situation honorable acquise par Lambert le désigna à la faveur spéciale de la Chambre du conseil, et lorsqu'il fallut pourvoir au remplacement de Me Simon Leclerc, avocat, qui occupait la lieutenance de la paroisse Saint-

Nicolas, on désigna « l'architecque » qui jouit désormais des privilèges et prérogatives attachés à cette charge. « Lequel » Lambert ayant esté mandé et estant entré en la Chambre » l'espée au costé, debout et couvert à costé de la place de » M. le vicomte mayeur, ledit vicomte mayeur luy a fait » savoir ladicte nomination qu'il a acceptée et par serment » qu'il a presté sur les Saints Evangiles de Dieu, a juré et » promis de s'acquitter fidèlement de ladite charge et d'estre » fidèle au Roy et à ladite ville... Et a esté reconduit par » ordre de ladite Chambre par deux de Messieurs les esche- » vins jusques à la première porte de la salle des pas » perdus » (Arch. com., B. 328, f° 353).

» Le 10 mai suivant, la Chambre du conseil nomme le sieur Goujon, prud'homme, avec celui qui doit être choisi par Lambert pour procéder à la visite et réception des ouvrages faits par lui tant à la place d'Armes qu'à la porte d'Ouche pour le logement du portier et à la porte Saint-Pierre. (Arch. com., B. 328, f° 404 v°). Mais le résultat de cette réception n'est pas donné.

» Lambert avait entrepris également avec Paris la pose des bancs de pierre dans les allées du Cours du Parc. Paris en ayant placé vingt-quatre, Lambert en mit quarante et reçut, en 1690, pour ce travail la somme de 1,040 livres. (Arch. com., M. 265).

» Au cours de ses travaux sur la place Royale, l'architecte avait construit certains bâtiments probablement nécessités par ses travaux. On lui versa, en 1692, 1,417 livres 10 sols en l'obligeant à couvrir de plomb et d'ardoises tous les bâtiments construits ou à construire sur les terrains de la place Royale, lui appartenant, et à les entretenir en cet état. (Arch. com., M. 266, f° 496).

» A partir de cette date, les comptes de la ville ne mentionnent plus le nom de Lambert. Mais il eut dans la suite, en 1704, en commun avec l'architecte Moreau, l'entreprise des travaux nécessités par l'établissement de l'intendance dans les dépendances de l'abbaye de Saint-Bénigne.

» Courtépée lui attribue en outre la construction du dôme de Sainte-Anne. »

J.-B. VOLFIUS

Evêque constitutionnel de la Côte-d'Or
1734-1822

istel appartenant à M. H. Chabeuf.

M. Jacques Laurent lit la note suivante :

FRAGMENTS DE LA CORRESPONDANCE DE VOLFIUS A LA BIBLIOTHÈQUE DE DIJON

Le 4 décembre 1912, Mme veuve Carion, légataire de Mme Morcrette, donnait à la bibliothèque de Dijon, en souvenir de sa parente, une liasse de lettres missives de l'époque révolutionnaire, qui, toutes, proviennent des papiers, aujourd'hui perdus et dispersés, et peut-être détruits, de l'homme d'Eglise qui, avec le titre d'évêque de la Côte-d'Or (1), représenta l'Eglise constitutionnelle à Dijon.

Mme Morcrette est décédée à Dijon, en sa demeure de la rue du Palais, le 21 février 1912, veuve d'Edme Morcrette, avocat à Dijon, mort le 28 mars 1877. Née elle-même à Dijon en 1828, Magdeleine-Ida Silvestre, dame Morcrette, était fille d'Esprit-Fauste, lieutenant-colonel en retraite, et de Marie-Virginie Carion. Elle avait hérité de son père, avec ces documents, un vivant pastel de l'évêque constitutionnel, et le choix qu'avait fait Volfius du colonel Silvestre, pour lui confier tous ces souvenirs, indique assez quels liens d'affection, sinon de parenté, unissaient l'un à l'autre. Le portrait a été attribué à M. Henri Chabeuf, qui le destine, croyons-nous, à une galerie publique, et quant aux papiers, le vice-président de l'Académie de Dijon a eu, dans leur dévolution à la bibliothèque, une part qu'il ne serait pas équitable de taire.

Le recueil, nouvellement relié en un mince volume in-4° de 15 feuillets (2), renferme cinq lettres dont voici l'inventaire rapide :

(1) Sur Jean-Baptiste Volfius, évêque de la Côte-d'Or, 1734-1823, on ne possède encore que des notices nécrologiques et que quelques articles dans les dictionnaires biographiques. Je crois savoir qu'une étude complète de la vie de Volfius est préparée actuellement par M. Jacques Gazin. En attendant, on consultera principalement : abbé L. Chomton, *Histoire de l'église Saint-Bénigne de Dijon*, Dijon, 1900, gr. in-4°, p. 305-320; P. Pisani, *Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel*, Paris, 1907, in-8°, p. 245-252.

(2) Bibl. de Dijon, ms. 1754.

Folio 5. Grégoire (1), évêque de Loir-et-Cher, à Volfius ; Blois, 9 juin 1792 ; 1 page. Il s'excuse, sur ses occupations, de différer à plus tard une réponse plus détaillée ; il a remis à MM. Pioche leurs nominations.

Folio 7. P. Baillot (2), professeur à l'école centrale de la Côte-d'Or, à Volfius ; Dijon, 24 pluviose an VIII-13 février 1800 ; 3 pages. Il s'excuse de ne pouvoir participer en personne aux travaux de la Société d'agriculture, parce que sa charge de professeur ne lui en laisse ni le temps ni les moyens.

Folio 9. F. Guiraudet (3), préfet de la Côte-d'Or, à Volfius ; Dijon, 10 messidor [an VIII]-29 juin 1800 ; 1 page. Il le convoque pour se concerter avec lui sur les devises à placer sur les arcs de triomphe qui célébreront le passage du Premier Consul.

Folio 11. L'abbé Joly de Bévy à Volfius ; Göttingue, 24 novembre 1801 ; 4 pages. Il lui demande de s'entremettre pour faciliter son retour d'émigration.

Folio 13. Carnot (4) à Volfius ; Paris, 21 thermidor an XI-9 août 1803 ; 1 page. Il lui envoie deux exemplaires de son ouvrage (5) publié à Dijon en 1783, et nouvellement réimprimé, l'un pour lui, l'autre pour l'Académie.

(1) Henri Grégoire, évêque de Loir-et-Cher, le Père de l'Eglise constitutionnelle, 1750-1831.

(2) Pierre Baillot, 1752-1815, régent au collège Godran, puis professeur à l'école centrale et enfin au lycée impérial de la même ville, membre de l'Académie de Dijon, section des sciences Il a pris la parole dans plusieurs cérémonies publiques sous la République et l'Empire. Voir les *Délassemens de Henri Vienne*, ms. de la bibl. de Dijon, t. XV, p. 4.

(3) Charles-Philippe-Toussaint Guiraudet, né à Alais le 1er novembre 1754, de Jean-Baptiste et de Marie-Anne Paget, marié à Marie-Angélique Condamin, député d'Alais à la Constituante, premier préfet de la Côte-d'Or en 1800, mort subitement à Dijon dans la nuit du 4 au 5 février 1804. Voir l'*Annuaire de la Côte-d'Or*, 1884, p. 54.

(4) Lazare Carnot, le grand Carnot, l'Organisateur de la victoire, 1753-1823.

(5) Un seul ouvrage de Carnot remplit la condition d'avoir été imprimé successivement à Dijon et à Paris, et d'avoir eu des éditions répondant à peu près aux dates indiquées, c'est le fameux

On voit que, de ces lettres, une seule, celle de Grégoire, s'adresse à l'évêque constitutionnel. Elle atteste comment l'évêque de Dijon, à l'exemple de tous ses collègues, prenait le ton auprès de l'évêque conventionnel, véritable chef de l'Eglise séparée de la communion romaine. La teneur en est courte ; la voici :

Blois, 9 juin 1792.

MONSIEUR ET CHER COLLEGUE,

Je me mets a vos genoux pour demander grace et toutefois me justifier. Quelqu'idée que vous puissiez vous faire de l'etendue de mes occupations, elle n'atteindra pas, je crois, la verité. J'ai voulu voir tout mon diocese ou a peu pres, et confirmer sinon dans toutes les paroisses, au moins a portée de chaque paroisse. Aujourd'hui samedi je parts de nouveau pour continuer mes courses, et soyez sûr qu'au retour je repondrai d'une maniere detaillée a vos diverses questions. Je me borne aujourd'hui a faire l'eloge de M^rs^ Pioche et a vous dire que j'ai remis a l'ainé les deux nominations. Accepteront-ils ? je l'ignore. Dans l'alternative de perdre des sujets interessans ou de m'opposer a ce qui peut faire leur bonheur, le parti le plus sage est de ne pas m'opposer à leur volonté. Je vous repete, mon cher confrere, que sous peu je vous repondrai plus amplement.

Agreez de nouveau mes excuses et mes sentimens d'estime et de fraternité.

† GREGOIRE, Evêque.

M^r^ Volfius Evêque de Dijon.

Essai sur les machines en général, Dijon, 1786, et Paris, an IX-1801, in-8° ; cet ouvrage, on le sait, eut le mérite de formuler un théorème de mécanique jusque-là méconnu. Mais la correspondance, on le voit, est seulement approximative.

Les lettres de Baillot, du préfet Guiraudet et de Carnot, au contraire, ont été reçues par Volfius à cause de sa présidence de l'Académie des sciences, arts et belles lettres, rétablie pendant l'ère révolutionnaire sous le nom de Société d'agriculture. Quant à celle de Joly de Bévy, c'est une supplique qui s'autorise d'anciennes relations personnelles, de la détresse du solliciteur et de l'influence prêtée au protecteur attendu, mais on remarquera que semblable protection aurait pu être demandée à tout autre personnage en place, personnellement connu du suppliant.

Ces papiers ne représentent assurément qu'une insignifiante épave de la correspondance d'un administrateur ecclésiastique dont la vie publique, de 1790 à 1801, fut si inquiète et si agitée. Quel a été le sort de toute cette correspondance? Volfius n'a-t-il pas mis à profit les années de sa retraite pour anéantir des papiers que son retour au giron de l'Eglise romaine, si édifiant et si sincère, pouvait lui rendre désormais odieux? Et dans cette hypothèse assez plausible, quoique provisoire, les lettres recueillies par la bibliothèque de Dijon ne seraient-elles pas précisément celles que, pour divers motifs, Volfius avaient exceptées de son autodafé? Quoi qu'il en soit, les documents de l'histoire religieuse de la Révolution ne sont pas venus jusqu'à nous en si grand nombre qu'il ne faille attacher un intérêt attentif à ceux qui peuvent surgir, çà et là, des papiers de famille et des archives privées.

Si nous nous reportons par la pensée aux idées et aux passions de l'époque, il est piquant de trouver dans ce recueil une lettre d'émigré, que dis-je? une lettre d'émigré ecclésiastique, et l'on ne s'attendait assurément pas à lire, à la fin de cette lettre, le nom d'une famille parlementaire, dont l'attachement à l'ancien ordre de choses, la fidélité à l'Eglise, l'intransigeance naturelle ont laissé jusqu'à nous des souvenirs vivaces. Il paraît à propos d'en donner ici le texte, sans y changer ni une virgule ni même un accent, tant elle est correcte ; et cette correction rigoureuse dans l'écriture n'est-elle pas en une harmonie singulière avec le caractère familial que l'on connaît à MM. Joly de Bévy ?

A Monsieur l'Evêque du département de la Côte-d'Or.

MONSIEUR L'EVÊQUE,

Je vois, et ce n'est pas d'aujourd'huy, que j'ai eû bien tort de ne pas suivre le conseil de rentrer en France en 1792; conseil qui me vint de Dijon à cette époque, et que j'ai des raisons de regarder comme étant le vôtre originairement. Mais vous le savez, Monsieur l'Evêque, vous surtout qui avez vécu sous la Règle de S[t] Ignace de Loyola, on est souvent dans le cas de sacrifier sa propre manière de voir à ceux à qui l'on doit soumission, respect et reconnaissance.

Le passé n'étant pas plus en mon pouvoir que toutes mes sottises, vous m'approuverez, je pense, si je songe plutôt à l'avenir en ce moment. — Les paix multipliées qui viennent de se conclure, peuvent applanir, pour les pauvres émigrés, la faculté de retourner en France, et je vous prie, au nom de l'attachement que vous avez témoigné à notre famille, au nom de celui que vous avez bien voulu me témoigner en particulier, d'employer une petite partie de votre crédit et votre zèle, à me procurer la permission de revenir à Dijon.

Je vous prierai aussi d'avoir pour moi la bonté de prendre quelques momens sur vos occupations, pour rédiger un petit mémoire en ma faveur, ou bien en mon nom.

Ce qui peut justifier mon émigration vous est trop connu, pour que j'aye besoin de l'alléguer ici : j'ajouterai seulement que les chagrins, une maladie grave et un long séjour dans un pays humide ont tellement pris sur ma santé, que les plus habiles médecins de notre Université m'ont conseillé sérieusement de penser à

l'air natal ou à celui de la Provence et de Nice (1). Je préfère le premier par toute sorte de raisons. J'accepterais cependant avec reconnaissance la permission d'aller à Nice ou à Montpellier (2).

C'est par les papiers publics que j'ai sçu qu'heureusement vous aviez survécu à toutes les crises de notre révolution: je l'ai appris avec grande joie ; les événemens politiques et religieux n'ayant jamais influé en rien sur les premiers sentimens de mon cœur, la reconnaissance et l'amitié. Je le dis ici, non par rodomontade, mais parce que vous savez bien que je dis vrai. Ayant vû votre nom sur la liste des Evêques qui ont donné leur démission pour le bien de l'Eglise, j'ai pris la liberté de vous écrire ; fondant sur votre attachement à notre famille et à la maison S[t] Seine l'espoir de revenir à Dijon, et par suite celui de recouvrer les forces que j'ai perdües.

Je vous demande aussi la grâce de ne faire connaître ma lettre, ou plus exactement, ma résolution, qu'autant que cela sera nécessaire au succès de ma demande, ainsi seulement aux personnes qui auraient le droit de m'accorder la faculté de revenir à Dijon, ou le crédit de m'obtenir cette permission. Toute autre, soit amie, soit ennemie de ma famille, doit ignorer mon projet de revenir jusqu'à ce que vous m'ayez mis à même de l'exécuter; ce que je pourrai à Pâques, mais difficilement avant cette époque. Je suis persuadé que vous approuverez quelque jour le motif qui m'engage à vous faire cette demande, et surtout à être aussi positif, si déjà vous ne l'avez deviné.

Je n'ai pas encore perdu l'espoir de vous embrasser

(1) Les mots *et de Nice*, ajoutés en interligne.

(2) La phrase qui commence à *J'accepterais*, écrite après coup, et partiellement en interligne.

cordialement. En attendant que j'aye cet avantage, je suis avec un attachement aussi tendre que respectueux,

Monsieur l'Evêque,

Votre très humble
et très obéissant serviteur et élève
Joly-Bévy, Abbé et actuellement
maître de français à l'Université de Göttingue
dans le cercle de Basse-Saxe.

Göttingue, ce 24 novembre 1801.

Qui était donc cet abbé en exil ? Etait-il vieux ou jeune, et quel était son passé ? Avait-il embrassé par mode ou par nécessité le grave parti de l'émigration, et avait-il cédé davantage aux considérations de religion ou de famille? Comment se rattachait-il à cette maison de Bévy (1) qui a tenu un rang distingué dans les cours souveraines de la province, et que les Dijonnais de la première moitié du dix-neuvième siècle ont connue encore au milieu d'eux, où elle vivait entourée d'honneur ? Et que devint l'abbé de Bévy quand un gouvernement de fait eût rendu le pays plus habitable aux survivants de la France d'autrefois ? Autant de questions qui se pressent dans notre pensée, sans que la solution en soit aussi aisée qu'il pourrait sembler de prime abord.

Si, en effet, on se réfère au recueil généalogique du baron de Juigné, cette Providence des érudits dijonnais, à l'article Joly de Bévy, c'est en vain qu'on y chercherait, soit parmi les oncles du président de Bévy, soit parmi ses frères ou ses fils, ses neveux ou ses cousins, l'abbé de Bévy correspondant de Volfius, ni même, parmi ces diverses générations, un abbé quelconque. Un détail pourtant, dans cet examen,

(1) Sur la famille Joly de Bévy, qui est sortie de l'échevinage de Chalon-sur-Saône au seizième siècle, on consultera principalement : *Fatras généalogiques du baron de Juigné*, bibl. de Dijon, fonds de Juigné, ms. 1443 et suiv.; J. d'Arbaumont, *Armorial de la Chambre des comptes de Dijon*, p. 70, 71.

pourrait retenir l'attention : M. de Juigné note que Louis-Philibert-Joseph II, le continuateur même de la famille, 1771-1830, fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique et que, comme les siens, il émigra. Serait-ce là notre abbé ?

Les dossiers des émigrés classés dans la série Q des archives de la Côte-d'Or confirment cette supposition de la manière la plus formelle (1). Oui, l'abbé de Bévy, le maître de langues de l'Université de Göttingue est bien identique à Louis-Philibert-Joseph II de Bévy, et d'après les papiers relatifs à l'émigration, combinés avec les notes de M. de Juigné, il n'est plus malaisé désormais d'esquisser à grands traits sa carrière.

Louis-Philibert-Joseph II Joly de Bévy était né à Dijon, le 30 janvier 1771, sans doute en l'hôtel patrimonial de la rue Charrue, de Louis-Philibert-Joseph Ier, seigneur de Bévy, Gerland, la Berchère et autres lieux, et de Louise Lemulier de Bressey. Il eut pour père ce président de Bévy, 1735-1822, à qui une rigidité peu commune avait valu l'épithète de grand justicier du Parlement, en attendant qu'il donnât le spectacle du zèle royaliste le plus pur et d'une dévotion menée jusqu'à l'ascétisme (2). Quant à la parenté assez proche qui, d'après un passage de sa lettre, le rattachait à la famille Le Gouz de Saint-Seine, je dois avouer que, jusqu'ici, je l'ai cherchée vainement. Le jeune Bévy fit ses classes au collège Godran, dès lors abandonné par les jésuites, et il eut pour professeur d'éloquence Volfius; sous un maître aussi distingué, Bévy dut faire des études excellentes, comme l'y prédisposaient et ses hérédités et cet amour des livres qui faisait l'un des traits distinctifs de toute la noblesse de robe, et des Joly en particulier. On possède, en effet, l'inventaire de la bibliothèque de son père, et on ne saurait oublier que le président de Bévy était plus que lettré, puisqu'il a écrit de nombreux ouvrages.

En 1789, l'élève de Volfius n'avait que dix-huit ans, et sans doute commençait-il ses études théologiques quand l'orage

(1) Arch. de la Côte-d'Or, Q 955.

(2) *Délassemens de Henri Vienne*, t. XV, p. 82 ; bibl. de Dijon, ms.

révolutionnaire éclata. Dans une petite ville comme le Dijon de l'époque, les hauts parlementaires étaient des victimes toutes désignées en cas de troubles populaires, et, de fait, les magistrats les plus clairvoyants aperçurent tout de suite les conséquences fatales des prémisses posées par le drame du 14 juillet : ils se sentirent menacés dans leur sécurité personnelle, et ils se rangèrent sans délai dans la première émigration : Louis-Philibert-Joseph quitta la France avec ses parents, avec ses frères, s'installa à Göttingue, suivit les cours de cette célèbre Université et y obtint le diplôme de docteur agrégé, qui lui valut bientôt une chaire en même temps qu'un précieux gagne-pain. C'est là, dans ce refuge conforme à ses goûts littéraires, qu'il attendit patiemment le cours des événements de France. Assurément, il n'était pas engagé dans la prêtrise, et la qualité d'abbé ne lui appartenait qu'à raison de la tonsure cléricale, peut-être des ordres mineurs qu'il avait reçus.

Avec le Consulat, une politique de conciliation s'établit à l'égard des émigrés, et beaucoup d'entre eux profitèrent des dispositions désormais bienveillantes du gouvernement. Sur les entrefaites, la conclusion du Concordat survenait comme une mesure bien propre à calmer les scrupules de la plupart de ceux qui s'attardaient dans l'exil. Pourtant la radiation de la liste des émigrés ne s'opérait pas encore de plein droit, et c'est alors que l'abbé de Bévy se confia à son ancien maître du désir qu'il avait de rentrer, et de la démarche qu'il attendait de lui. On remarquera qu'à cette date, 24 novembre 1801, Volfius avait adhéré solennellement au Concordat, et remis sa lettre de démission, à la différence de ses confrères, entre les mains du légat du Saint-Siège (1). Ce n'est donc pas l'évêque jureur, le disciple de Grégoire, que l'abbé de Bévy saisissait d'une requête qu'à toute autre époque on jugerait, de sa part, singulière. J'ignore s'il y eut une démarche, et ce qui en résulta, mais il paraît que Joly de Bévy rentra précisément au moment où un sénatus-consulte du 6 floréal

(1) La lettre est du 14 octobre 1801 (cf. Pisani, *Répertoire de l'épiscopat constitutionnel*, p. 251).

an X-26 avril 1802 accordait la radiation d'office à quiconque n'en était pas nominativement excepté (1).

Cependant la famille de Bévy ne devait pas se retrouver au complet sous le ciel de France. Déjà, en 1794, un oncle de l'abbé, le comte de Bévy, né en 1741, lieutenant-colonel au régiment de Poitou, avait porté sa tête sur l'échafaud parisien (2). De ses sœurs, l'une, Claudine-Mathurine, née en 1769, était morte jeune aux Dames Sainte-Marie, et les autres, Clotilde-Célestine, 1777-1780, et Henriette-Suzanne, morte en 1782, avaient à peine vécu. Bien plus, son frère aîné, Jean-Henri-Bernard, né en 1768, et qui avait été conseiller au Parlement, ne tardait pas à mourir, avant son retour d'émigration, sans postérité de M^lle^ de Bourgogne, sa femme, ce pendant qu'Henri-Basile, né en 1774, son frère cadet, officier de marine, se noyait dans les flots du Rhin, au moment où il franchissait ce fleuve pour rejoindre sa famille en Bourgogne.

Ainsi le vieux président de Bévy avait perdu tous les siens, hormis son fils l'abbé. Est-ce à ce concours de tristes conjonctures qu'il faut attribuer, au moins en partie, le change-

(1) « Expose Louis-Philibert Joly Bévy, né à Dijon le 30 janvier 1771, inscrit sur la liste le 3 octobre 1793 (1^er^ supplément) sous le titre de 2^d^ fils de Louis-Philibert-Joseph Joly Bévy,

» Qu'obligé de sortir de France au mois d'août 1789, avec son père, dont la tête était mise hors la loi, ainsi que celle de toute sa famille, il n'a jamais osé y rentrer, et s'est retiré à l'Université de Göttingue, où il a fini ses études, et est devenu docteur-aggrégé, maître de langues et de diplomatie ; qu'il a suivi cet état paisible jusqu'à la nouvelle de la paix universelle parvenue jusqu'à lui ; que l'amour de sa patrie l'a engagé d'y rentrer, et muni du certificat de ses concitoyens, qui attestent « Qu'ils n'ont jamais rien eu à lui reprocher et le reverront avec plaisir »,

» Il demande à profiter du bénéfice de l'amnistie, accordé par le sénatus-consulte du 6 floréal, an 10.

» Il déclare qu'il renonce à sa place de docteur-aggrégé à l'Université de Göttingue, aux émolumens qui peuvent en résulter, et qu'il est prêt à faire le serment prescrit.

» Dijon, ce 10 floréal an X.

» Joly-Bévy. »

(Arch. de la Côte-d'Or, Q 955.)

(2) *Délassemens de Henri Vienne*, t. XV, p. 137 ; bibl. de Dijon, ms.

ment de carrière qui se dessine dès lors en Louis-Philibert-Joseph II ? Sa vocation ecclésiastique avait-elle été spontanée, et s'étonnera-t-on qu'après tant de bouleversements publics ou privés, libre encore de tout engagement irréparable, vers la trentaine, il ait pris une autre orientation ? Ce qui est sûr, c'est que, devenu l'aîné de sa race, rentré dans la majeure partie de ses biens patrimoniaux en 1816, il épousa à Chalon-sur-Saône, en 1817, sans doute à la grande satisfaction de son père, Mlle Odette-Claudine-Pauline-Marie Beuverand de la Loyère.

De ce mariage, M. de Bévy n'eut que trois filles, savoir: 1° Louise-Anne-Marie-Mathurine, née à Dijon en 1819, mariée à Ernest Richard de Vesvrotte, puis veuve, et remariée à Gustave de Beuverand, son beau-frère nommé ci-après ; 2° Caroline-Nicole-Marie-Joséphine, née à Dijon en 1821, mariée à Gustave de Beuverand, de la branche de la Vernotte, et 3° Caroline-Armande-Marie-Philiberte, née à Dijon en 1822, mariée à Gustave Collins, comte de Gévaudan. Leur postérité subsiste honorablement.

Louis-Philibert-Joseph II mourut en 1830, en son château de la Berchère, près de Nuits. Il fut le dernier de sa race, de même que son frère, Jean-Henri-Bernard, avait été le dernier des conseillers reçus au Parlement de Bourgogne.

J'ai commenté la lettre de Joly de Bévy à Volfius à cause de son intérêt dijonnais, et parce qu'elle établit comment la modération de l'évêque constitutionnel et bientôt la notoriété de son repentir, la dignité de sa vie privée et aussi le prestige du talent oratoire et de l'érudition lui valurent de conserver l'estime des plus intransigeants d'entre ses adversaires naturels. Les autres éléments du recueil prêteraient pareillement à bien des éclaircissements. Ils suggéreront plus d'une réflexion utile au futur historien de Volfius, à l'évocateur de ce clergé constitutionnel dont la psychologie est si attirante pour notre curiosité, maintenant que tout un siècle de recul a affaibli les passions anciennes.

M. Fabre analyse, ainsi qu'il suit, un mémoire de lui sur *Un problème social dans les montagnes méridionales françaises.*

« Le sol de la France est accidenté sur plus du tiers, et couvert de hautes montagnes sur plus du dixième de son étendue. Le pays tire de cette situation géographique des privilèges incontestables, de puissantes énergies. Mais les abus sylvicoles et pastoraux qui ne cessent de dénuder le sol montagneux et d'y propager les dévastations torrentielles, ont gravement compromis ces avantages naturels.

» Aussi s'est-on attaché depuis un demi-siècle, en France, à lutter contre les torrents par la restauration des montagnes ; espérant aussi réduire en même temps les inondations de nos grandes rivières si désastreuses dans nos basses plaines. Près de cent millions de francs ont déjà été employés, dans ce but, à restaurer 220,000 hectares.

» Au point de vue technique, si quelques grands torrents montagneux ont été ainsi « éteints », un trop grand nombre reste encore en pleine activité ; d'autres naissent fréquemment. D'ailleurs le régime de nos grandes rivières torrentielles n'a pas subi d'améliorations appréciables.

» D'autre part, au point de vue social, c'est par milliers que, des Alpes aux Pyrénées, on compte les familles paysannes qu'en vertu de la loi de restauration des montagnes du 4 avril 1882, l'Etat a vouées à l'expatriation, par la « nationalisation » de leurs territoires, communaux ou privés, imposée préalablement à cette restauration.

» Un nouveau stimulant à ces évictions est sur le point d'entrer en jeu. Pour obvier simultanément, pense-t-on, à la faillite avérée de la loi de 1882, uniquement curative et non préventive des dégradations du sol; à la disette croissante des gros bois d'œuvre ; à l'inefficacité des efforts reforestateurs individuels, une loi votée précipitamment par la Chambre, le 1er avril 1910, et encore actuellement pendante au Sénat, projette de donner à l'Etat le droit de nationaliser d'immenses étendues de territoires, montagneux et autres, pour les restaurer, ou simplement les reboiser.

» Il est inutile d'insister sur les conséquences désastreuses qu'aura cette législation, au point de vue du peuplement du sol. Elle est d'ailleurs en absolue contradiction avec les lois sociales récentes sur le *Homestead* et la *Petite propriété*

rurale; comme avec tout ce qui se projette depuis longtemps dans tous les centres éclairés de France et d'ailleurs, contre l'exode et le dépeuplement des campagnes.

» Moins que jamais en France, et sous aucun prétexte, il ne peut s'agir de transformer en instrument de dépeuplement des institutions appelées à restaurer le sol; surtout dans des régions particulièrement déshéritées où la population n'est que trop naturellement poussée au déracinement.

» Bien au contraire, il faut, par un *Régime agraire* généreux, préventif à longue échéance, étroitement adapté aux conditions géographiques de ces territoires, affermir ces derniers aux mains des montagnards qui les occupent, qui, seuls, peuvent les garder, les exploiter et surtout les peupler. »

Séance du 16 avril 1913.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président.*

M. le président donne lecture de la correspondance. Parmi les ouvrages déposés sur le bureau, il signale les publications suivantes, offertes à l'Académie par leurs auteurs :

Arsène Thevenot, *Notice sur M. et Mme Fertiaut* (Arcis-sur-Aube);

Hippolyte Marlot, *Notes météorologiques diverses et présence d'un nouveau gite d'Autunite sur la commune d'Arleuf* (Autun, 1912); *Recherches d'Asbeste-Tremolite à Marmagne* (Autun, 1912); *Engrais radioactifs, leur rôle et leur utilisation en agriculture* (Paris).

Communication est donnée d'un rapport de M. Oursel sur une lecture faite par M. Laurent à l'une des précédentes séances et relative aux origines communales de Dijon, d'après un ouvrage de M. Bourgin sur la commune de Soissons. Les conclusions du rapport de M. Oursel, tendant à la publication de l'étude de M. Laurent dans les *Mémoires*, sont adoptées.

L'ordre du jour appelle la présentation des rapports sur

les prix de 1912 à décerner par l'Académie, section des arts, au nom de la ville de Dijon, qui lui continue libéralement à cet effet sa subvention annuelle.

Sur les rapports de MM. Boutellier, Chabeuf et Fyot, l'Académie décerne :

Des médailles d'or, à MM. Edouard Darviot et Adolphe Déchenaud, peintres ;

Des médailles de vermeil, à MM. Henri Compérot, architecte du département, Jean Laronze, peintre, et André Schwob, sculpteur médailleur ;

Des médailles d'argent, à MM. Antoine Orlandini et Marcel Paupion, sculpteurs.

La présente délibération sera notifiée à chacun des lauréats avant d'être rendue publique par les voies ordinaires. En outre les rapports seront, comme d'usage, imprimés dans le volume des *Mémoires* en cours de publication.

Il est bien entendu qu'en suivant l'ordre alphabétique des lauréats, l'Académie affirme, conformément à sa tradition constante, l'égalité entre elles de toutes les médailles de même ordre.

Séance du 30 avril 1913.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

M. le président annonce la perte faite par l'Académie en la personne de son secrétaire, M. G. Dumay, et donne lecture de la note ci-après qui lui a été adressée par M. Chabeuf, qui s'est excusé de ne pouvoir assister à la séance :

MESSIEURS,

« Dans ce peu de temps écoulé depuis la grande perte que vient de faire l'Académie, je n'ai pu trouver ni le temps, ni le calme d'esprit nécessaires pour vous donner une biographie à peu près complète de notre confrère, de notre ami. Mais puisque je représente au bureau la section des lettres, je

serais bien mécontent de moi, si, au lendemain du jour où a prématurément pris fin cette vie si bien remplie, je n'es sayais de vous en retracer brièvement le cours.

» Gabriel Dumay était né à Talmay, le 6 janvier 1841, de Gabriel Dumay, notaire, et de Marie-Thérèse Dumay ; avocat, docteur en droit puis magistrat, il entra à l'Académie le 30 janvier 1884 et en devint secrétaire, fonction qu'il remplit pendant de longues années, qu'il remplissait encore au moment où la mort le frappa, avec l'exactitude appliquée qu'il mettait en toutes choses. Il a donné aux *Mémoires* de nombreux travaux dont le principal est le *Mercure dijonnais*, 1887; des études de biographie, notamment sur Thérèse Figueur, une femme soldat, la véritable Mme Sans-Gêne, originaire de Talmay. D'autres travaux importants sont insérés dans les *Mémoires* de la Commission des antiquités, de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire, de la Société éduenne, sans compter de nombreuses brochures tirées à part. Le tout forme une contribution considérable, de la documentation la plus sûre et la plus abondante, à l'histoire de Bourgogne. C'était un excellent confrère, de cœur et d'esprit droit, aimé de tous ceux qui l'ont connu ou seulement approché. Aussi sa mort est-elle vraiment un deuil de cœur pour les sociétés auxquelles il appartenait comme pour ses amis. Et G. Dumay ne fut pas seulement un érudit distingué, mais un homme public, un homme utile autant que désintéressé et modeste. Ainsi il était maire de la commune de Talmay où il avait établi sa résidence quand il eut été frappé comme magistrat de mise à la retraite d'office, et président de l'Union des syndicats agricoles de Bourgogne et Franche-Comté.

» Il est mort à Dijon, le 28 avril courant, après une assez longue maladie qui laissait intactes toutes les forces vives de son intelligence et de son cœur. Et on peut dire qu'il est mort la plume à la main, puisque dans ses derniers jours il était en devoir de corriger les épreuves des *Souvenirs militaires du major Leroy*, un vieux soldat originaire de Talmay, comme Thérèse Figueur, et qui, comme elle, avait fait de longues campagnes dans les armées de la République et de

l'Empire. Ces *Souvenirs*, écrits avec sincérité, sans littérature, sont un apport précieux à la connaissance de l'âme des soldats qui, victorieux ou vaincus, toujours énergiques et patriotes, ont porté leurs pas dans l'Europe entière. De tels livres sont, en effet, l'histoire physique et morale du peuple immense des armées et non celle de la guerre elle-même dans ses grands faits et dans les actes des généraux.

» Après le service en l'église Saint-Michel de Dijon indiqué pour le 2 mai, l'inhumation aura lieu à Talmay, dans la sépulture de famille, le 3. »

M. le président propose à l'Académie de lever la séance en signe de deuil, ce qui a lieu.

Séance du 14 mai 1913.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président.*

M. le président fait part d'une lettre-circulaire adressée aux sociétés savantes par la Société d'émulation de Montbéliard, pour solliciter leur adhésion au treizième congrès de l'Association franc-comtoise, qui se tiendra le 17 juillet prochain, à Montbéliard.

Parmi les ouvrages reçus, on remarque les publications suivantes offertes par leurs auteurs :

F. Desserteaux, *Ernest Bailly, professeur de droit commercial et doyen de la Faculté de droit de l'Université de Dijon, 1851-1912;*

C. Rouyer, *Nouveaux gisements de crétacé inférieur en Saône-et-Loire*, 1913;

J.-E. Malaussène, *L'évolution d'un village frontière de Provence : Saint-Jeannet (Alpes-Maritimes)*, Paris, 1909, in-8° (pl.).

M. Chabeuf, empêché d'assister à la séance, a écrit à M. le président pour lui demander de soumettre à la Compagnie un projet de reproduction d'un pastel qu'il possède et qui est le portrait de l'évêque constitutionnel Volfius. Cette planche pourrait servir d'illustration à l'article que M. J. Laurent se

propose de publier dans les *Mémoires* de l'Académie et dont l'impression a été décidée dans une précédente réunion. Cette proposition est adoptée.

M. le président rappelle l'élection récente de M. Bazin en qualité de membre non résidant de l'Académie des sciences et associe les membres de notre Compagnie aux félicitations qu'il adresse à leur doyen.

M. Henri-Emile Bazin n'est pas seulement le doyen par ordre d'ancienneté de la Compagnie où il est entré, section des sciences, le 25 janvier 1855, il est encore le doyen d'âge des membres résidants, étant né à Nancy le 20 octobre 1829. Dans les questions d'hydraulique, sans préjudice du reste, M. Bazin a une réputation que, sans crainte d'employer un terme trop fort, on peut dire mondiale, et il est une des dignités non seulement de cette Compagnie, mais encore de la science universelle.

Séance du 28 mai 1913.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

M. le président rappelle que lors des obsèques de notre regretté confrère Gabriel Dumay des discours ont été prononcés à Talmay par M. Gautherot, conseiller municipal, président de la Société de secours mutuels; par M. le vicomte d'Avout, comme ancien magistrat; par M. Cornereau, au nom des sociétés savantes du département, et par M. Savot, vice-président de l'Union des syndicats agricoles et viticoles de Bourgogne et de Franche-Comté.

Il est donné lecture de la lettre par laquelle M. Bazin, nommé récemment membre non résidant de l'Académie des sciences, remercie le président des félicitations qu'il lui a adressées au nom de l'Académie.

L'Académie des sciences naturelles de Philadelphie annonce la publication d'un volume de 1,433 pages formant le catalogue de ses mémoires de 1817 à 1910 et publié à l'occasion de la célébration du centenaire de la fondation de la société.

M. Maurice Barbier offre à l'Académie des brochures dont il est l'auteur : *Notice sur le docteur F.-X. Gillot; Rectification à propos des notes critiques de M. R. Maire; Observations taxinomiques et espèces rares de champignons ou nouvellement reconnues en Bourgogne; Nomenclature des champignons comestibles, avec indication sommaire de leur qualité.*

Ces diverses brochures sont extraites du *Bulletin* de la Société mycologique de France et de celle de la Côte-d'Or.

M. Chabeuf présente des épreuves photographiques du portrait de l'évêque constitutionnel Volfius, et lit la note suivante sur M. Joseph Wackenthaler :

« Le 19 mai 1913 est mort, à Dijon, rue de la Liberté, 12, M. Joseph Wackenthaler, professeur de musique et compositeur, qui, jusqu'à ces toutes dernières années, fut organiste de la cathédrale Saint-Bénigne. Comme professionnel de l'art, c'était un homme de talent, très dévoué à ses élèves; comme auteur, il laisse des œuvres nombreuses et justement appréciées; enfin, comme organiste, il touchait en maître de l'harmonie et des sons les grandes orgues de l'ancienne église abbatiale qui comptent parmi les plus belles, les plus riches en jeux variés et en qualité de sonorité qui existent dans les provinces françaises. Et cet instrument magnifique, plusieurs fois restauré, d'ailleurs, a pour monture un buffet de la plus belle menuiserie décorative, qui date du milieu du dix-huitième siècle et est l'œuvre d'Edme Marlet, excellent « menuisier » du temps, à prendre ce mot au sens supérieur de sculpteur sur bois, le père de ce Jérôme Marlet qui a rempli Dijon d'excellentes boiseries du style Louis XVI.

» M. Wackenthaler était né à Schlestadt (Bas-Rhin), le 6 décembre 1840; établi à Dijon depuis plus de quarante ans, il y avait rapidement conquis et gardé une situation des plus honorables. Aussi l'Académie lui avait-elle décerné, le 6 février 1901, une de ses médailles de vermeil; elle doit donc un souvenir à ce très honnête homme de talent dont le nom mérite d'être conservé dans ses actes. »

M. Metman rappelle une demande qui avait été adressée il y a quelque temps déjà à l'Académie par M. Paul Scherdlin, de Colmar, au sujet de la disparition des pigeons qu'on

voyait autrefois dans le voisinage des cathédrales ou des grands monuments, et spécialement de la cathédrale de Strasbourg.

M. Scherdlin attribue cette disparition à l'asphaltage des rues et des places qui auparavant étaient pavées.

M. Metman présente la brochure qu'il lui a adressée et qui contient toutes les réponses faites à l'auteur par les nombreuses sociétés savantes et les naturalistes qui lui ont envoyé leurs observations sur la question qui l'intéresse.

Séance du 11 juin 1913.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

M. Everling, rédacteur du journal technique *Le Papier*, demande des renseignements au sujet du rapport présenté à l'Académie, en 1811 et 1813, sur les machines à fabriquer le papier, inventées par M. Leistensschneider.

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. André-Vivant-Maurice-Olivier Langeron, avocat à la Cour d'appel, membre du Conseil de l'Ordre, membre titulaire et secrétaire adjoint de la Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, pose sa candidature à l'Académie, dans la section des lettres. Une Commission composée de MM. Chabeuf, Metman et Oursel, est nommée à l'effet de présenter à la plus prochaine séance un rapport sur cette candidature.

M. Chabeuf fait la communication suivante :

« M. le commandant Sadi Carnot, conseiller général de la Côte-d'Or, demande si l'Académie a connaissance d'un type de ses médailles, dans lequel les armes et la couronne de Hector-Bernard Pouffier sont remplacées par un bonnet phrygien et des emblèmes républicains; cette retouche a été faite et très adroitement, non par le procédé de la frappe, mais par une reprise au ciselet d'orfèvre. M. le commandant possède deux exemplaires en or de la médaille de l'Académie, l'un est celui qui fut attribué, en 1784, à Lazare Carnot, qui

obtint au concours le prix pour l'éloge de Vauban et que la famille a toujours religieusement conservé, l'autre est celui où les armes ont été changées en emblèmes civiques.

» M. le commandant Carnot se demande si, pendant la période révolutionnaire, et en attendant sa suppression, en 1793, l'Académie n'aurait pas étudié une transformation de son coin, de manière à lui donner un aspect plus conforme aux idées régnantes. M. Chabeuf n'a pu donner aucun éclaircissement à M. le commandant Sadi Carnot ; peut-être la médaille a-t-elle été mise en cet état par un lauréat désireux de la conserver sans courir le risque d'être accusé d'aristocratie. Quoi qu'il en soit, ce détail mérite d'être retenu et M. Chabeuf soumet le cas aux réflexions de ses confrères. »

Séance du 25 juin 1913.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

La Société d'agriculture de Seine-et-Oise envoie le programme du concours Lamagran, qui sera jugé en 1914.

Le *Bulletin de la Société d'économie politique* porte le compte rendu de la séance du 5 juin courant, dans laquelle la question suivante a été traitée par M. Joseph Chailley : *La réglementation et l'excès du contrôle parlementaire dans la vie des colonies.*

Parmi les ouvrages déposés sur le bureau, M. le président signale les brochures suivantes : *Docteur P.-X. Gillot : Notice biographique par Victor Berthier*, Autun, 1912, extrait des *Mémoires* de la Société d'histoire naturelle d'Autun.

Et, *Généalogie féodale : les sires de Villehardouin*, par Ernest Petit. Extrait des *Mémoires* de la Société académique de l'Aube, Troyes, 1913. Des remerciements sont adressés aux auteurs.

L'Institut italien de numismatique qui a pour président d'honneur Sa Majesté le roi d'Italie, et a son siège à Rome, au château Saint-Ange, devenu de forteresse et prison d'Etat,

musée, demande à échanger ses publications avec celles de l'Académie. L'échange est accepté en principe.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport sur la candidature de M. Olivier Langeron, avocat à la Cour d'appel de Dijon; après la lecture du rapport de la Commission, lu par M. le président, au nom de M. Oursel, rapporteur, empêché, il est procédé au vote au scrutin secret et le dépouillement fait, M. Olivier Langeron est proclamé élu dans la section des sciences.

M. Baudot fait connaître à l'Académie qu'un comité, comprenant des médecins, des pharmaciens et des chimistes, s'est constitué à Dijon, pour consacrer la mémoire de Bernard Courtois, ce Dijonnais, élève de Guyton de Morveau, qui, au début du dernier siècle, fut l'inventeur de l'iode, ce corps dont la fortune devait être si grande dans la thérapeutique et dans l'industrie. Le concours de la ville est dès à présent acquis en ce qui concerne l'apposition d'une plaque commémorative sur la maison natale de Courtois, rue Monge, 78, et le Comité songerait à faire donner, par un savant parisien, une conférence sur Courtois. Ce serait pour le mois d'octobre ou de novembre. M. Baudot demande à l'Académie si elle ne considérerait pas comme un devoir de participer à l'œuvre entreprise, en lui accordant son patronage et en s'associant aux travaux du Comité d'organisation. La proposition de M. Baudot est adoptée par l'Académie, qui nomme une commission prise dans son sein, pour s'adjoindre au Comité, Cette Commission sera composée de MM. Collot, président, Cornereau, Bataillon, Hurion et Fabre.

M. le président déclare clos, pour l'année 1912-1913, les travaux de l'Académie qui, selon sa tradition, s'ajourne au deuxième mercredi de novembre 1913, c'est-à-dire au 12.

ACADÉMIE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON

Composition du bureau

au 1er janvier 1914.

Président, M. Cornereau (Armand), 7 janvier 1914.
Vice-président, M. Collot (Louis), 7 janvier 1914.
Secrétaire, M. Langeron (Olivier), 4 février 1914.
Secrétaire adjoint, M. Picard (Etienne), 8 janvier 1908.
Bibliothécaire, M. Metman (Etienne), 8 janvier 1908.
Trésorier, M. Baudot (Auguste), 7 janvier 1914.

Conseil d'administration

nommé le 9 février 1910.

MM. d'Arbaumont.
Claudon.
Metman.
Oursel.
Roy.

LISTE DES MEMBRES

1° Membres honoraires.

MM.

Mistral Frédéric, C. ✲, à Maillane (Bouches-du-Rhône), 26 septembre 1876.

Bassot (le général Léon), O. ✲, membre de l'Académie des sciences, 2 juin 1897.

2° Membres résidants.

MM.

1. **Bazin** (Henri-Emile), O. ✲, inspecteur général en retraite des ponts et chaussées, membre non résidant de l'Académie des sciences (Cl. des sciences), 25 janvier 1865.
2. **Arbaumont** (Jules d'), O. I. P., chevalier des ordres d'Isabelle la Catholique et de Saint-Grégoire le Grand (Cl. des belles-lettres), 26 février 1866.
3. **Marchant** (Louis), D.M.-, ancien conservateur du Muséum d'histoire naturelle (Cl. des sciences), 17 janvier 1874.
4. **Chabeuf** (Henri), ancien conseiller de préfecture, correspondant du Comité des Sociétés des beaux-arts des départements (Cl. des belles-lettres), 22 février 1882.
5. **Cunisset-Carnot** (Paul), C. ✲, O. I. P., grand officier de l'ordre du Nicham-Iftikar, premier président de la Cour d'appel (Cl. des belles-lettres), 17 avril 1889.
6. **Liégeard** (Stéphen), O ✲, O. I. P., commandeur de l'ordre de la Rose du Brésil, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, etc., ancien député, maître ès Jeux floraux, président de la Société nationale d'encouragement au bien (Cl. des belles-lettres), 17 avril 1889.

MM.

7. **Metman** (Etienne), chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, ancien magistrat, avocat à la Cour d'appel, ancien bâtonnier (Cl. des belles-lettres), 17 avril 1889.
8. **Picard** (Etienne), ✱, conservateur honoraire des eaux et forêts (Cl. des belles-lettres), 28 janvier 1891.
9. **Mocquery** (Charles), O. ✱, inspecteur général des ponts et chaussées (Cl. des sciences), 11 février 1891.
10. **Collot** (Louis), professeur de géologie à la Faculté des sciences de l'Université de Dijon (Cl. des sciences), 22 mars 1893.
11. **Cornereau** (Armand), O. A., juge suppléant au Tribunal civil (Cl. des belles-lettres), 10 janvier 1894.
12. **Lévêque** (Jean-Baptiste), ✱, O. I. P., directeur de la succursale du Conservatoire de musique (Cl. des beaux-arts), 27 février 1895.
13. **Avout** (vicomte Auguste d'), ancien magistrat (Cl. des belles-lettres), 17 novembre 1897.
14. **Oursel** (Charles), archiviste paléographe, bibliothécaire et archiviste de la ville (Cl. des belles-lettres), 6 février 1901.
15. **Boutellier** (Ernest), sculpteur, directeur de l'Ecole nationale des beaux-arts (Cl. des beaux-arts), 26 juin 1901.
16. **Chomton** (Louis), chanoine honoraire, Talant (Cl. des belles-lettres), 26 juin 1901.
17. **Huguenin** (Pierre), avoué à la Cour d'appel (Cl. des belles-lettres), 26 juin 1901.
18. **Stouff** (Louis), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Dijon (Cl. des belles-lettres), 26 juin 1901.
19. **Bataillon** (Eugène), professeur de biologie à la Faculté des sciences de l'Université de Dijon (Cl. des sciences), 11 mars 1903.
20. **Mathey** (Alphonse), conservateur des eaux et forêts (Cl. des sciences), 11 mars 1903.
21. **Champeaux** (Ernest), professeur à la Faculté de droit de l'Université de Dijon (Cl. des belles-lettres), 1er mars 1905.

MM.

22. **Roy** (Emile), professeur de littérature française à la Faculté des lettres de l'Université de Dijon (Cl. des belles-lettres), 10 janvier 1906.
23. **Fabre** (Lucien), ancien inspecteur des eaux et forêts (Cl. des sciences), 4 avril 1906.
24. **Fyot** (Eugène), bibliothécaire de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or (Cl. des beaux-arts), 15 mai 1907.
25. **Claudon** (Ferdinand), O. I. P., conservateur des archives du département de la Côte-d'Or (Cl. des belles-lettres), 19 février 1908.
26. **Baudot** (Auguste), docteur de l'Université de Paris, pharmacien de 1re classe (Cl. des sciences), 4 mai 1910.
27. **Hurion** (Louis-Alphonse), professeur de physique à la Faculté des sciences de l'Université de Dijon (Cl. des sciences), 17 mai 1911.
28. **Boussey** (Armand), agrégé de l'Université (Cl. des lettres), 14 juin 1911.
29. **Laurent** (Jacques), conservateur adjoint de la Bibliothèque municipale de Dijon (Cl. des lettres), 17 avril 1912.
30. **Langeron** (André-Vivant-Maurice-Olivier), avocat à la Cour d'appel de Dijon (Cl. des lettres), 25 juin 1913.
31. **Boulanger** (Julien), O. ✠, colonel du génie en retraite (Cl. des sciences), 20 janvier 1915.

3° Membres titulaires devenus membres non résidants.

MM.

Calmette (Joseph), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Toulouse, 9 mars 1910.

Galliot (François), inspecteur général des ponts et chaussées, 17 novembre 1897.

Hallberg (Eugène), ✠, O. I. P, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Toulouse, 10 mai 1876.

Joly (Henry), O. I. P., membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des lettres de l'Université de Dijon, 3, rue Boissonnade, Paris-XIVe, 3 février 1875.

MM.

Perrenet (Pierre), avocat, 73, boulevard Saint-Michel, à Paris, 7 février 1906.

Philpin de Piépape (Léonce), C. ✻, général de brigade du cadre de réserve, membre correspondant de l'Académie royale de Madrid, 6 mars 1901.

Sauvageau (Camille), professeur de botanique à la Faculté des sciences de l'Université de Bordeaux, 26 juin 1901.

Toussaint (Henri), chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, ancien magistrat, avocat à la Cour d'appel de Paris, 53, rue de Varenne, 17 avril 1889.

4° Membres non résidants.

MM.

Bonnet (Edmond), docteur en médecine, assistant de botanique au Muséum de Paris, 11, rue Claude-Bernard, 18 novembre 1906.

Chauveau (docteur), sénateur de la Côte-d'Or, 225, boulevard Saint-Germain, à Paris, 1er mai 1912.

Charmasse (Anatole de), président de la Société éduenne, à Autun, 16 février 1905.

Cunha (Xavier da), D.-M., ancien conservateur de la Bibliothèque de Lisbonne, 18 décembre 1901.

Daguin (Fernand), ✻, O. I. P., docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, 27, rue de l'Université, 4 février 1885.

Galliac (Louis), ✻, artiste peintre, 3, rue Turgot, à Paris, 29 novembre 1893.

Gasq (Paul), ✻, sculpteur, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 233, à Paris, 6 février 1901.

Gruyer (Anatole), O. ✻, inspecteur à la direction des beaux-arts, à Paris, 18, rue Duphot, 28 juin 1865.

Muteau (Alfred), O. ✻, ancien commissaire de la marine, 3, rue Lincoln, à Paris, 28 février 1900.

Petit (Ernest), ✻, ancien président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, conseiller général, 8, rue du Bellay, à Paris, 6 mai 1896.

MM.

Piaget (Arthur), archiviste d'Etat, à Neuchâtel (Suisse), 23 mars 1910.

Pictet (Raoul), professeur de physique à l'Université de Genève, 30 janvier 1878.

Robin (Albert), G. O. ✻, D.-M., membre de l'Académie de médecine, professeur agrégé à la Faculté, médecin de l'hôpital de la Pitié, à Paris, 18, rue Beaujon, 1er décembre 1886.

5° Correspondants (1).

MM.

Baltet (Charles), horticulteur à Troyes, 30 novembre 1898.

Bertin (Joseph), D.-M., à Dampierre-sur-Salon (Haute-Saône), 15 décembre 1897.

Bertrand (l'abbé), directeur de l'Ecole supérieure ecclésiastique à Bordeaux, 29 mai 1878.

Billia (Michelangelo), professeur de philosophie à l'Université de Turin (Italie), 4 mai 1910.

Bonneton, conseiller à la Cour de Riom, 2 mai 1888.

Bourdin, D.-M., à Choisy-le-Roi (Seine), 2 mai 1888.

Buffenoir (Hippolyte), homme de lettres, à Paris, 18 novembre 1896.

Cabreira (Antonio), à Lisbonne, 24 février 1897.

Calore (Pier-Luigi), inspecteur royal des antiquités, à Pesco-Sansonesco (Abruzzes), 1er juillet 1903.

Carré (Henri), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Poitiers, 7 juin 1893.

Cautain, chef d'institution à Cissey, commune de Merceuil (Côte-d'Or), 11 mars 1874.

Chevalier (l'abbé Gustave), 9 février 1876.

Clouet, D.-M., O. A., professeur à l'Ecole de médecine de Rouen, 4 février 1874.

(1) Le Comité d'administration croit devoir rappeler que le titre de *Correspondant* est le seul que puissent prendre les personnes dont les noms suivent.

MM.

Coehlo (docteur Antonio), à Porto (Portugal), 12 mai 1909.

Duhousset, O. ✠, lieutenant-colonel en retraite, à Paris, 14 janvier 1863.

Dumas (l'abbé), curé de Bagneux (Allier), 17 novembre 1897.

Duméril (Henri), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Toulouse, 19 janvier 1887.

Fertiault (François), membre de la Société des gens de lettres, à Paris, 19 juillet 1848.

Flammarion (Camille), ✠, membre de la Société philotechnique, à Paris, 20 février 1867.

Floreno Foschini (Mme Alfonsina), dame d'honneur de la princesse royale de Lusignan, membre de plusieurs académies, à Palerme, 16 décembre 1891.

Fuster (Charles), homme de lettres, 161, rue Saint-Jacques, à Paris, 7 mai 1890.

Genglaire (docteur), à Coucy-le-Château, 8 janvier 1913.

Guimet (Emile), O. ✠, fondateur et conservateur du Musée Guimet, à Paris, 18 juillet 1900.

Jeny (Lucien), conseiller à la Cour d'appel de Bourges, 15 décembre 1897.

Labarre du Parcq (M. de), C. ✠, colonel du génie en retraite, à Paris, 31 janvier 1877.

Lachot, instituteur à Magny-la-Ville, 12 décembre 1900.

Laguesse (le docteur Edouard), professeur d'histologie à la Faculté de médecine de Lille, 16 décembre 1891.

Legrelle (A.), docteur ès lettres, à Versailles (Seine-et-Oise), 7 janvier 1885.

Marlot (Hippolyte), géologue, villa Bellevue, par Toulon-sur-Arroux (Saône-et-Loire), 6 avril 1910.

Martin (Ed.), homme de lettres, à Paris, 6 janvier 1869.

Marty (G.), arbitre-expert, à Toulouse, 5 décembre 1883.

Milien (Achille), à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre), 7 août 1872.

Miot (Henri), O. I. P., ✠, juge honoraire au tribunal civil, à Beaune, 22 avril 1881.

Morot, vétérinaire municipal, à Troyes, 27 janvier 1886.

Neymarck (Alfred), publiciste, à Paris, 6 juin 1887.

MM.

Olivier (Ernest), naturaliste, à Moulins (Allier), 24 février 1897.

Paté (Lucien), ✻, ancien chef de bureau au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, à Paris, 18 décembre 1889.

Payot (Venance), naturaliste, à Chamonix (Haute-Savoie), 7 janvier 1885.

Pereira Rego Filho (José), D.-M., secrétaire de l'Académie de médecine, à Rio-de-Janeiro, 18 novembre 1880.

Petel (l'abbé), curé de Saint-Julien, près Troyes, 27 juin 1899.

Pingaud (Léonce), ✻, O. I. P., professeur d'histoire à la Faculté des lettres de l'Université de Besançon, 18 mars 1874.

Salverte (Georges de), maître des requêtes au Conseil d'Etat, à Paris, 13 juin 1888.

Tarry, vice-secrétaire de la Société météorologique de France, 21, rue Descartes, à Paris, 15 janvier 1873.

Thévenot (Arsène), à Troyes (Aube), 11 janvier 1882.

Verdier, avocat, à Nîmes (Gard), 10 avril 1878.

Vacandard (l'abbé), premier aumônier du lycée de Rouen, 15 décembre 1886.

Vernier (Jules), O. A., ancien élève de l'Ecole des chartes, archiviste du département de l'Aube, correspondant de l'Institut pour les travaux historiques et archéologiques, 18 juillet 1900.

NÉCROLOGIE (1)

Jobert (Clément-Léger-Nicolas), professeur de zoologie à la Faculté des sciences de l'Université de Dijon, né à Moyenvic (Meurthe), le 14 juin 1840, membre résidant,

(1) Voir les procès verbaux des séances où sont insérées des notices biographiques et bibliographiques plus complètes sur les membres de l'Académie décédés depuis 1910.

section des sciences, le 13 mai 1874, mort à Dijon le 26 juillet 1910.

Gillot (François-Xavier), docteur en médecine, président de la Société d'histoire naturelle à Autun, membre non résidant le 29 novembre 1905, décédé à Autun le 18 octobre 1910.

Chevalier (Louis-Nicolas), conseiller à la Cour d'appel de Dijon, né à Bar-sur-Aube le 8 août 1843, membre résidant, section des lettres, le 26 juin 1901, décédé à Dijon le 16 janvier 1911.

Méray (Hugues-Charles-Robert), professeur honoraire de mathématiques pures à la Faculté des sciences de l'Université de Dijon, correspondant de l'Institut, membre résidant, section des sciences, le 17 avril 1889, mort à Dijon le 2 février 1911.

Morillot (Louis), chanoine à la cathédrale de Dijon, né à Bissey-la-Côte le 24 avril 1838, membre non résidant le 30 novembre 1887, mort à Dijon le 24 avril 1911.

Moreau (Mathurin), sculpteur, né à Dijon le 18 novembre 1822, membre non résidant le 21 mars 1886, membre honoraire le 2 juin 1897, décédé à Paris le 14 février 1912.

Vaillant de Meixmoron de Dombasle (Léon-Charles), peintre, ancien président de l'Académie de Stanislas, né à Roville (Meurthe-et-Moselle), le 10 novembre 1839, membre non résidant le 29 janvier 1901, décédé au château de Diénay (Côte-d'Or) le 20 juillet 1912.

Mabille (Jean-Baptiste-Paul), professeur honoraire de philosophie, né à Dijon le 18 octobre 1835, membre correspondant le 14 janvier 1891, et résidant, section des lettres, le 17 novembre 1897, décédé à Dijon le 12 septembre 1912.

Cailletet (Louis-Paul), membre de l'Académie des sciences, né à Châtillon-sur-Seine le 21 septembre 1832, membre honoraire en 1881, décédé à Paris le 5 janvier 1913.

Dumay (Gabriel), ancien magistrat, né à Talmay le 6 janvier 1841, membre résidant le 30 janvier 1884, décédé à Dijon le 28 avril 1913.

LISTE

DES

SOCIÉTÉS, REVUES ET ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES

EN CORRESPONDANCE AVEC L'ACADÉMIE

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

AISNE. Société académique de Laon.

Société des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.

Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.

ALLIER. Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais, à Moulins.

Société scientifique du Bourbonnais, à Moulins.

ALPES (BASSES-). Société scientifique et littéraire, à Digne.

ALPES (HAUTES-). Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.

ALPES-MARITIMES. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

AUBE. Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres, à Troyes.

Société médicale de l'Aube, à Troyes.

AVEYRON. Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez.

BELFORT (TERRITOIRE DE). Société belfortaine d'émulation, à Belfort.

BOUCHES-DU-RHÔNE Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.

Bibliothèque de la ville de Marseille.

Faculté des sciences de Marseille.

Société de statistique de Marseille.

CALVADOS. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
Société linnéenne de Normandie, à Caen.
Société des antiquaires de Normandie, à Caen.
Société des beaux-arts, à Caen.
Société d'agriculture et de commerce de Caen.

CHARENTE. Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.

CHARENTE-INFÉRIEURE. Société de géographie et d'agriculture, lettres, sciences et arts de Rochefort-sur-Mer.
Société linnéenne de la Charente-Inférieure, à Saint Jean-d'Angély.
Société des archives historiques de Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.

CHER. Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher, à Bourges.

CÔTE-D'OR. Bibliothèque publique de la ville de Dijon.
Bibliothèques cantonales de Beaune, de Châtillon sur-Seine, de Semur, d'Auxonne et de Montbard.
Archives départementales, à Dijon.
Chambre de commerce de Dijon.
Commission des antiquités du département, à Dijon.
Faculté de droit de l'Université de Dijon.
Grand séminaire de Dijon.
Pro Alesia, revue. Directeur, M. Matruchot, 11, boulevard Carnot, à Bourg-la-Reine.
Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur, à Dijon.
Société bourguignonne de géographie et d'histoire, à Dijon.
Société d'horticulture du département, à Dijon.
Société des sciences médicales de la Côte-d'Or, à Dijon.
Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune.
Société des sciences historiques et naturelles de Semur.

CREUSE. Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.

DEUX-SÈVRES. Société botanique, à Niort.

DOUBS. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
Société d'émulation du Doubs, à Besancon.
Société de médecine, à Besançon.
Société départementale d'agriculture du Doubs, à Besançon.
Société d'émulation, à Montbéliard.

EURE. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département, à Evreux.

FINISTÈRE. Société académique de Brest.

GARD. Académie de Nîmes.
Societé scientifique et littéraire d'Alais.

GARONNE (HAUTE-). Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
Académie des jeux floraux, à Toulouse.
Académie de législation de Toulouse.
Société de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse.
Société d'histoire naturelle de Toulouse.
Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse.
Société académique franco-hispano-portugaise de Toulouse.
Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.

GIRONDE. Académie des sciences, arts et belles-lettres de Bordeaux.
Société linnéenne de Bordeaux.
Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux.
Société de médecine et de chirurgie de Bordeaux.

HÉRAULT. Académie des sciences et lettres de Montpellier.
Société archéologique de Montpellier.
Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
Société d'étude des sciences naturelles de Béziers.

ILLE-ET-VILAINE. Société archéologique du département, à Rennes.

Société historique et archéologique de Saint-Malo (10 février 1904).

Travaux scientifiques de l'Université de Rennes (6 mai 1903).

INDRE-ET-LOIRE. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département, à Tours.

ISÈRE. Académie delphinale, à Grenoble.

Société de statistique de l'Isère, à Grenoble.

JURA. Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saunier.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

LOIR-ET-CHER. Société des sciences et lettres, à Blois.

LOIRE. Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département, à Saint-Etienne.

La Diana, Société historique du Forez, à Montbrison.

Société des sciences et arts du canton de Rive-de-Gier.

LOIRE (HAUTE-). Société agricole et scientifique du Puy.

LOIRE-INFÉRIEURE. Société académique de Nantes et du département, à Nantes.

Société des sciences naturelles de l'ouest de la France, à Nantes.

LOIRET. Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans.

LOZÈRE. Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département, à Mende.

MAINE-ET-LOIRE. Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Société d'études scientifiques d'Angers.

MANCHE. Société d'agriculture de Saint-Lô.

Société nationale des sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg.

Société académique de Cherbourg.

MARNE. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département, à Châlons.

Comice agricole de Châlons.

MARNE. Académie nationale de Reims.
Société d'études des sciences naturelles de Reims.
Société des sciences et arts de Vitry-le-François.
MARNE (HAUTE-). Société historique et archéologique de Langres.
Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie de Saint-Dizier.
MAYENNE. Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne, à Laval.
MEURTHE. Académie de Stanislas, à Nancy.
Société de médecine, à Nancy.
MEUSE. Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.
Société philomatique de Verdun.
NORD. Bibliothèque de l'Université de Lille.
Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.
Commission historique du département, à Lille.
Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.
Société d'émulation de Cambrai.
Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et arts, à Dunkerque.
Société d'agriculture de Douai.
Société d'émulation de Roubaix.
OISE. Société académique d'archéologie, sciences et arts du département, à Beauvais.
PAS DE-CALAIS. Académie d'agriculture, des sciences et des arts de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.
Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
PUY-DE-DÔME. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.
PYRÉNÉES (BASSES-). Société des sciences, lettres et arts de Pau.
PYRÉNÉES-ORIENTALES. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
RHÔNE. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

RHÔNE. Facultés catholiques de Lyon.
Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
Société académique d'architecture de Lyon.
Société des sciences et arts du Beaujolais, à Villefranche.

SAÔNE (HAUTE-). Commission d'archéologie, à Vesoul.
Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Haute-Saône, à Vesoul.
Société grayloise, à Gray.

SAÔNE-ET-LOIRE. Académie des sciences, arts et belles-lettres de Mâcon.
Société éduenne, à Autun.
Société d'histoire naturelle, à Autun.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Chalon-sur-Saône.

SARTHE. Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans.
Société historique et archéologique du Maine, au Mans.

SAVOIE. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry,
Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.

SAVOIE (HAUTE-). Société florimontane d'Annecy.
Académie chablissine, à Thonon.

SEINE. Association française pour l'avancement des sciences, à Paris.
Bibliothèque de l'Ecole polytechnique, à Paris.
Bibliothèque Mazarine, à Paris.
Bibliothèque de l'Université (Sorbonne), à Paris.
Bibliothèque de l'Institut national de France, à Paris.
Feuille des jeunes naturalistes, à Paris.
Musée Guimet, à Paris.
Muséum d'histoire naturelle de Paris.

SEINE. Notes d'art et d'archéologie (Revue de la Société de Saint-Jean, 27, rue d'Ulm, Paris) (15 novembre 1905).
Revue Mabillon, éditée chez Poussielgue, 15, rue Cassette (15 novembre 1905).
Société philomatique de Paris.
Société nationale d'agriculture de France, à Paris.
Société des antiquaires de France, à Paris.
Société philotechnique, à Paris.
Société libre des beaux-arts, à Paris.
Société académique indo-chinoise de Paris.
Société des études historiques, à Paris.
Société de médecine légale, à Paris.
Société protectrice des animaux, à Paris.
Société de l'histoire de France, à Paris.
Société zoologique de France, à Paris.

SEINE-ET-MARNE. Ecole d'application du génie et de l'artillerie, à Fontainebleau.

SEINE-ET-OISE. Société d'agriculture et des arts du département de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.

SEINE-INFÉRIEURE. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.
Société centrale d'agriculture du département, à Rouen.
Société d'horticulture du département, à Rouen.
Société industrielle d'Elbeuf.
Société havraise d'études diverses, au Havre.
Société des sciences et arts agricoles, au Havre.

SOMME. Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens.
Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société d'émulation d'Abbeville.

TARN-ET-GARONNE. Société des sciences, belles-lettres et arts du département, à Montauban.

VAR. Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.
Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du département, à Draguignan.
Académie du Var, à Toulon.
VAUCLUSE. Académie de Vaucluse, à Avignon.
VIENNE. Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.
Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
VIENNE (HAUTE-). Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
VOSGES. Société d'émulation du département, à Epinal.
Société philomatique, à Saint-Dié.
YONNE. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
Société d'études d'Avallon.
ALGÉRIE. Association scientifique algérienne, à Alger.
Académie d'Hippone, à Alger.
TUNISIE. Institut de Carthage, à Tunis.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

ALSACE-LORRAINE. Académie des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz.
Société d'histoire naturelle de Colmar.

Argentine (République).

Université nationale, à Buenos-Ayres.
Académie nationale des sciences de la République Argentine, à Cordoba.

Belgique.

Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, à Bruxelles.
Société entomologique de Belgique, à Bruxelles.
Société malacologique de Belgique, à Bruxelles.
Société belge de microscopie, à Bruxelles.

Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
Société royale des sciences de Liège.
Société géologique de Belgique, à Liège.
Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, à Mons.

Brésil.

Musée national de Rio-de-Janeiro.
Académie nationale de médecine, à Rio-de-Janeiro.
Observatoire de Rio-de-Janeiro.
Musée Paulista, caïxa do Coreiro, à Sao-Paulo.

Chili.

Université du Chili, à Santiago.

Espagne.

Académie royale des sciences de Madrid.

Etats-Unis d'Amérique et ses colonies.

COLUMBIA. Institut smithsonien, à Washington.
Inspection géologique des territoires des Etats-Unis (département de l'Intérieur), à Washington.
Observatoire naval des Etats-Unis (département de la marine), à Washington.
Bureau du chirurgien en chef, à Washington.
CALIFORNIE. Académie californienne des sciences, à San-Francisco.
Université de Californie, à Berkley (24 mai 1905).
CAROLINE DU SUD. Société Elliot d'histoire naturelle, à Charleston.
CONNECTICUT. Académie des arts et des sciences du Connecticut, à New-Haven.
ILLINOIS. Académie des sciences de Chicago.
IOWA. Académie des sciences naturelles de Davemport.
KANSAS. Société historique de l'Etat de Kansas, à Topeka.
Académie des sciences, à Topeka.
LOUISIANE. Académie des sciences de la Nouvelle-Orléans.

MASSACHUSETTS. Académie américaine des arts et des sciences, à Boston.
Société d'histoire naturelle de Boston.
Collège Harvard, à Cambridge.
Essex Institut, à Salem.
MINNESOTA. Inspection géologique, à Saint-Paul.
MISSOURI. Académie des sciences de Saint-Louis.
Jardin botanique du Missouri, à Saint-Louis.
MONTANA. Université de Montana, à Missoula (16 novembre 1904).
NEBRASKA. Université, à Lincoln.
NEW-YORK. Académie des sciences de New-York.
Académie des sciences de Rochester.
OHIO. Lloyd Library, à Cincinnati (24 mai 1905).
PENSYLVANIE. Société philosophique américaine, à Philadelphie.
PHILIPPINES. Académie des sciences et musée de Manille.
WISCONSIN. Académie des sciences, arts et lettres du Wisconsin, à Madison.

Grande-Bretagne et ses colonies.

ANGLETERRE. Société royale de Londres.
Société royale astronomique, à Londres.
Société géologique, à Londres.
Société royale géographique, à Londres.
Observatoire royal, à Greenwich.
Société littéraire et philosophique de Manchester.
IRLANDE. Académie royale irlandaise, à Dublin.
Société royale géologique d'Irlande, à Dublin.
ECOSSE. Société royale d'Edimbourg.
CANADA. Société d'histoire naturelle de Montréal.
Société de numismatique et d'archéologie de Montréal.
Canadian Institut, à Toronto.
INDES ANGLAISES. Inspection géologique de l'Inde, à Calcutta.
NOUVELLES GALLES DU SUD. Société royale de la Nouvelle Galles du Sud, à Sydney (Australie).

NOUVELLES GALLES DU SUD. Association australienne pour l'avancement des sciences, 5. Elizabeth street, à Sidney (Australie).

Italie.

ITALIE. Académie royale des Lincei, à Rome.
Académie des sciences, lettres et arts des Zelanti, à Aci-Reale.
Institut royal des études supérieures pratiques et de perfectionnement de Florence.
Académie royale des sciences, lettres et arts de Modène.
Académie royale des sciences physiques et mathématiques, à Naples.
Académie royale des sciences, lettres et arts de Palerme.
Société d'acclimatation et d'agriculture de Sicile, à Palerme.
Académie royale des sciences de Turin.

Mexique.

Institut géologique de Mexico (23 avril 1903).
Société scientifique Antonio Alzate, à Mexico.
Observatoire astronomique national de Tacubaya.

Pays-Bas et ses colonies.

HOLLANDE. Académie royale des sciences, à Amsterdam.
Société royale zoologique *Natura artis magistra*, à Amsterdam.
Société hollandaise des sciences, à Harlem.
Fondation Teyler Van der Hulst, à Harlem.
Société batave de philosophie expérimentale de Rotterdam.
LUXEMBOURG. Institut grand-ducal de Luxembourg.
Société des naturalistes la *Fauna*, à Luxembourg.
INDES NÉERLANDAISES. Société batave des arts et des sciences, à Batavia.
Société royale des sciences naturelles des Indes néerlandaises, à Batavia.

Portugal.

Académie royale des sciences de Lisbonne.
Académie des sciences mathématiques de Coïmbre.
Université de Coïmbre.

Russie.

Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.
Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.
Commission impériale archéologique, à Saint-Pétersbourg.
Institut impérial de médecine expérimentale de Saint-Pétersbourg.
Observatoire physique central de Russie, à Saint-Pétersbourg.
Société impériale russe de géographie, à Saint-Pétersbourg.
Société physico-mathématique, à Kasan.
Université impériale de Kharkow.
Société des naturalistes, à Kiew.
Université impériale de Saint-Vladimir, à Kiew.
Société impériale des naturalistes de Moscou.
Société impériale d'agriculture de Moscou.
Société impériale technique de Moscou.
Société des naturalistes de la Nouvelle-Russie, à Odessa.
Observatoire physique, à Tiflis.

Scandinavie.

DANEMARK. Académie royale danoise des sciences, à Copenhague.
Société royale des antiquaires du Nord, à Copenhague.
NORVÈGE. Université royale de Norvège, à Christiana.
Société royale des sciences de Norvège, à Drontheim.
SUÈDE. Académie royale suédoise des sciences, à Stockholm.
Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités, à Stockholm.
Institut royal géologique de Suède, à Stockholm.
Musée du Nord, à Stockholm.
Faculté des lettres de Gothembourg,
Université de Lund.

SUÈDE. Société royale des sciences d'Upsal.

Serbie.

Académie royale des sciences, à Belgrade.
Annales géologiques de la péninsule balkanique, à Belgrade.

Suisse.

BALE. Société des naturalistes de Bâle.
BERNE. Société helvétique des sciences naturelles, à Berne.
Société des sciences naturelles de Berne, 14, Kesslergasse.
GENÈVE. Société de physique et d'histoire naturelle de Genève.
NEUCHATEL. Société neuchâteloise de géographie.
VAUD. Société vaudoise des sciences, à Lausanne.
ZURICH. Société des sciences naturelles de Winterthur (2 décembre 1903).
Société des sciences naturelles, à Zurich.

Uruguay.

MONTEVIDEO. Annales du musée national.

LA DÉVOTION

DE

PHILIPPE LE HARDI

ET DE

MARGUERITE DE FLANDRE

Claus Sluter nous a laissé sculptées au portail de l'église de la Chartreuse de Champmol les « ymaiges » de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre dans l'attitude de personnages agenouillés en prière, les mains jointes.

Il nous a paru intéressant de rechercher dans les comptes du receveur général des finances de Monseigneur le duc de Bourgogne, si riches en renseignements de toutes sortes, quelles avaient été les habitudes pieuses et les pratiques dévotes du duc et de la duchesse dont le maître imagier a reproduit d'un ciseau si vigoureux et si réaliste les traits et les attitudes.

C'est dans le chapitre des comptes (1) intitulé :

(1) Archives de la Côte-d'Or, B. 1435, 1438, 1441, 1444, 1445, 1451, 1452. 1454, 1460, 1461, 1463, 1465, 1467, 1484, 1499, 1502, 1507, 1513, 1515, 1522. Voir aussi : *Itinéraires de Philippe le Hardi*, par Ernest Petit ; *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne*, par Bernard Prost ; *La Chartreuse de Dijon*, par Cyprien Monget ; *Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne*, par Canat de Chizy.

Par lettres données à Chalon sur la Saône le 21 avril après Pâques 1375, le duc avait établi : Roubert Damance, bourgeois de

« Deniers bailliés à Monseigneur et à Madame pour faire leurs volentés » que se trouvent détaillées sous forme de dépenses les manifestations de leur piété.

La prière et l'approche des sacrements échappaient aux notations du comptable, mais n'étaient-ils pas des fervents de la prière (1) ce prince et

Troyes, trésorier et receveur général de toutes ses finances. Le second compte de Robert Damance s'applique à la période comprise « depuis le premier jour de avril (1372) après Pasques que son premier compte fenit jusques au xx^e^ jour de juillet ensuivant que ledit Robert fu deschargié de la recepte et en fu chargié Amiot Arnaut, varlet de chambre de Monseigneur, lequel fu institué par Monditseigneur receveur géneral de toutes ses finances », ainsi que le constate la copie du pouvoir dudit Amiot Arnaut. « Donné à Aisey le xx jour de juillet lan de grace mil ccc soixante et douze. »

Par lettres données à Argilly le 24 mai 1386, le duc commet et ordonne « son bien aimé Amiot Arnaut à paier les ouvraiges des Chartreux que nous faisons fonder lez Dijon ou lieu dit Champmol.

» Et est assavoir que depuis le premier jour de Juing IIII^xx^ et VI que Amiot Arnaut fu deschargié de loffice de la dite recepte géneral jusques au dit XXII jour de Janvier ny ot aucun receveur général, toutfoiz Oudot Douay fu lors chargié de la recepte du duchié et conté de Bourgoingne. »

Par lettres données à Conflans-lez-Paris le 22 janvier 1386, le duc établit « son bien amé maistre Pierre du Cellier, maistre de la chambre des comptes à Dijon, recepveur géneral de toutes ses finances — a semblaibles gaiges que le dit office a tenu et exercé Amiot Arnaut lequel nous en avons nagaires deschargié à sa requeste. »

A partir du second compte de Pierre du Cellier (1^er^ février 1387-1^er^ février 1388), le chapitre « Autres deniers baillies à M^our^ et à Madame pour faire leur voulentés » est maintenu, mais sans détails.

(1) Philippe le Hardi portait toujours sur lui ses patenostres et un reliquaire.

1375. Le 19 août, le duc fait don de 5 francs « à frère Jehan de Chaucins, pour ce que il avoit trovées les pastrenostres de M^gr^ et es croisettes que il avoit perdues à la chasse, et ycelles aportées devers M^gr^. »

1377. 12 mars, payé 8 francs « à Philibert, chevaucheur de M^gr^ et à Michaut, le portier, pour deux pourpoins que M^gr^ leur avoit pieça donnez pour eulx vestir, pour ce que ils avoient recovrées les patrenostres de M^gr^ lesquelles il leur renvoia querre de Bapaumes à Perronne où il les avoit perdues. »

1385. « A Hermann Ruisseau, orfevre de M^gr^, pour deux estuiz

cette princesse, qui non contents de bâtir, de restaurer et de somptueusement orner des chapelles dans toutes leurs résidences, faisaient aménager des oratoires dans leurs appartements, ainsi qu'en témoigne le relevé des « ouvraiges faiz ou bailliaige de Dijon » :

Pour convertir en une cheminée que lon veut faire en la premiere chambre emprès loratoire des grans hostels.

Pour reffaire de verre les fenestres du chassis de loratoire de Mr le Duc en son hostel à Dijon.

Pour couvrir sur loratoire de Madame.

L'oratoire du duc avait été revêtu de peintures sur enduit par Jean Beaumez.

A oster le mourtier tout a neuf des murs de l'oratoire de Mr, les boces estant audits murs à la pointe dun martel affin de faire lenduit plus planement et plus nettement.

Plusours parties de coleurs prinses par Jehan Beaumez paintre de Mr le duc pour poindre et convertir es ouvraiges de pointure de Mr, tant en loratoire de monditseigneur en ses hostels à Dijon (1).

d'or à ymaiges pour mectre reliques, desquelx Mgr porte touz jours l'un avec soy. »

(1) *Les ducs de Bourgogne*, par le comte de Laborde, t. I, preuves, 1395-1396, Recette de Flandre.

« A Daniel Loys, par marchié à lui fait en tasche, pour avoir taillié dix grans ars en maniere de feuilles servans à la dite oratoire et chappelle illec joingnant, pour ce, xxx l. p. A lui pour pluseurs crestes servans à certains porches et en la chambre de M d S, et ailleurs aussi pour cinq petites fenestres servans pour les veues de M d S et de Madame pour regarder Nostre Seigneur, ensemble une grande creste ouvrée en maniere de feuilles assise en la grande chappelle à lencontre de loratoire, dedans laquelle est faicte une petite fenestre entaillée tout de fleurs de lys et la devise MS, et aussi pour avoir taillié dix huit bois ouvrées en maniere de angles, de serpens et dautres imaiges, assises à une creste ou milieu de loratoire, et pareillement à la petite chappelle servant devant loratoire et pour ce XLV l. XII s. p. »

Le compte de Jocerand Frepier pour l'année 1398-1399, donne la preuve de la fréquentation quotidienne du duc dans son oratoire.

A Hennequin Malvel, paintre de Monditseigneur... il le fist ouvrer et paindre uns tableau à pluseurs ymaiges dappostres et de Sainct Anthoine quil fait mettre tous les jours devant lui en son oratoire (1).

Quant aux sacrements, leurs confesseurs, qui se tenaient toujours à la disposition du duc et de la duchesse, soit dans un logement spécial de leur résidence, soit en les suivant « en char branlant » dans leurs déplacements, avaient reçu du pape le pouvoir de les leur administrer.

Trois bulles du pape Urbain V, du 14 mars 1363, avaient donné au confesseur du duc le pouvoir de lui administrer les sacrements, de le dispenser du jeûne et de l'abstinence et de célébrer la messe avant le lever du soleil.

Aux approches de la naissance de son fils Jean, la duchesse avait également obtenu du pape deux bulles, l'une pour être « absoulte de peine et de coulpe » et l'autre pour pouvoir manger de la chair en certain temps de l'année (2).

(1) Dans son oratoire, Philippe le Hardi suivait les offices ou faisait des lectures pieuses dans : un bréviaire, un missel, des grandes et petites heures de Notre-Dame, un psaultier, des petites heures des suffrages des saints; toutes les oraisons n'étaient pas en latin, certains livres étaient écrits en latin et en français, d'autres en français seulement ; la duchesse avait même un livre d'oraisons en flamand. Quand la vue du duc vint à baisser, un de ses « grans livres des heures de Notre Dame, de la Croix, du Saint Esprit, des mois et plusieurs oraisons et autres suffraiges servant tous les jours en loratoire de Monditseigneur » fut muni de lunettes « dont lun à œilles dor sous une platine dargent ».

(2) « Mandement donné à Rouvre, IV de novembre III LXIII »,

Le coût de ces bulles avait été de seize livres. D'autre part, on payait treize francs « à Maistre Guillaume Fourque, procureur de Monseigneur en court de Rome, pour trois bulles, autorisant à chanter devant Mademoiselle Katherine en lieu interdit et devant le jour et pour un autel portaultiz ».

Les enfants de Bourgogne avaient, en effet, leur chapelle particulière qui devait être installée dans leur appartement même.

xxii fr. a Jehan Fevret, orfevre demourant à Dijon pour lachat dun calice, une paix et une petite cuilliere pour la chappelle de madamoiselle Katherine.

xxxx fr. à Benédic du Gaul demourant à Paris pour iii pieces doffrois pour chaisibles pour la chappelle de Jehan mons. de Marguerite et Katherine.

Si on rapproche la date du compte (1380), qui porte ces mentions, des dates de naissance de ces enfants, on remarquera que l'aîné avait neuf ans et la plus jeune deux ans ; on ne saurait nier que le duc et sa femme n'eussent tenu à inculquer dès leur plus tendre enfance des sentiments ou des habitudes de piété à leur fils et à leurs filles (1).

prescrivant de payer 10 francs « à mess. de Thomas Chapelles, secretaire de Mgr pour baillier à mestre Robert de Brumen, procureur en cour de Romme, qui les avoit paiez du suen pour une bulles d'un autel portatif pour Charles Monsieur, et une lettres du cardinal de Paris, penancier en court de Romme, que les norrices dudit Charles Monsr peussent mangier chair en certain temps deffendu, et aussi que elles fussent absoultes de ce que elles en avoient mangié. »

(1) Au mois de mai 1378, « Jehan monseigneur » est à Châtillon. On achète « XII aulnes de toile tainte, pour faire une courtine, devant l'autel ou l'on dit la messe devant Jehan monseigneur, en sa chambre à Chastillon ».

Jean était-il un enfant précoce, ou son livre d'heures était-il orné

D'ailleurs la sollicitude de Philippe le Hardi pour le salut de son fils aîné se manifestait encore seize ans plus tard; quand il lui faisait entreprendre « un voyage en Hongrie », il envoya un de ses secrétaires vers le pape pour obtenir des privilèges et des dispenses.

A maistre Pierre Berthiot, secretaire de Monseigneur pour bons et agreables services et pour ses frais et despens tant en la poursuite des bulles empetrées du pappe par Monseigneur le comte de Nevers lorsquil aloit ou voiage de Hongrie, cest assavoir lune dabsolution de paine et de coulpe, la seconde de participer avec les mescréans et la tierce sur certains vœux que avoit fait ledit conte (1).

Le duc tenait donc pour lui et les siens à ce que le confesseur qui les assistait eût les pouvoirs d'absolution les plus étendus.

Il ne devait pas avoir toujours la conscience très tranquille, témoin les sommes qu'il fait remettre à son confesseur.

A frère Guillaume de Valen confesseur de Mgr pour en faire certaines chouses secretes touchens la conscience de Mgr lequel il lui avoit enchargié. LXII fr. demi.

A frère Guillaume de Valen (2) confesseur de Monseigneur auquel je les bailla pour en faire certaines aumosnes et choses secretes que Monseigneur lui avoit enchargiées.

d'enluminures qu'il regardait pendant l'office; en tout cas, le 12 mai précédent, son père lui avait donné un livre d'heures.

50 francs « à Robert Lescuier, vendeur de livres, demeurant à Paris en la rue Neuve Nostre Dame pour unes heures et un autre livre appelé la douceur Le Roy, que Mgr fit pranre et acheter de lui par son confesseur et icelles heures il donna à Jehan mons. »

(1) Cf. *L'écurie de Philippe le Hardi*, par Etienne Picard.

(2) Guillaume de Vallan, originaire du village de ce nom, près d'Auxerre, appartenait à l'ordre des frères prêcheurs; il était déjà confesseur du duc en 1366 et il le fut jusqu'en 1382; il devint alors confesseur de Charles VI.

A lui que je lui bailla en sa propre main en frans comptens en la chapelle de Mᵉᵘʳ en son hostel à Bruges pour faire certaines choses secretes au plaisir de monditseigneur IIᶜ fr.

Pour qu'un prince aussi actif que Philippe le Hardi qui passa plus de la moitié de son existence à se déplacer et qui changeait de gîte, souvent plusieurs fois par semaine, ait sollicité du pape des bulles pour faire dire la messe avant le jour, il fallait qu'il eût la ferme intention d'assister quotidiennement au saint sacrifice, sauf cas de force majeure.

En effet, le receveur général Amiot Arnaut, signale dans chacun de ses comptes, de nombreuses offrandes faites à des jours quelconques de l'année aux églises où le duc entrait en passant (1). Quant à la duchesse, elle imitait son mari, soit en l'accompagnant, soit dans ses séjours ou dans ses déplacements.

A Mᵉᵘʳ que il offrit XXIX davril darrenier passé à la messe que il oy en leglise de saint Pierre de Troies. I fr.

A Saint Ladre Dostun le VIIIᵉ jour de may ou monditseigneur oyt la messe I fr.

A Monditseigneur qui li furent bailliez a un iour de mercredi lesquelz il offry tant aux saintes reliques de Saint Denis où il avoit oyé la messe ce jour comme en loffrande deladite messe. XIII fr. XVII s. VI dt.

A Monseigneur et à Madame la Duchesse lesquels ils avoient offert à Clerevaulx. V fr.

A Madame pour offrir pour elle et Madame Jehanne de France a la grand messe le XXVII jour de Juillet CCC LXI en la chapelle de Monseigneur à Dijon.

(1) A noter un don de joyeuse venue :

1385. « Que Mᵍʳ a offers a sa joyeuse venue en leglise de Saint Bartholomé de Bethune. »

Quand il en avait le loisir le duc assistait également à la grand'messe.

A lui pour offrir a la grant messe quil ouy en leglise Notre Dame de Dijon le darrenier jour davril CCC LXXII.

Il allait même aux vêpres.

Monseigneur le duc fut à Saint-Vincent de Chalon à la messe et aux vêpres le premier et le deuxième jour de juin 1372 et il offrit aux religieux cinq francs.

L'assistance aux offices les jours de fêtes était ponctuellement observée à la cour de Bourgogne.

A Noël :

A lui qui lui furent baillies en sa main et yceulx avoit offers cest assavoir aux messes de Noel darnier passe. XIII fr.

A lui que il offry aux III messes le jour de la nativitez nostre Seigneur. XII fr.

En décembre 1384, la duchesse est à Corbeil avec sa fille Marguerite, et les escrocs de l'hôtel de la duchesse nous donnent les détails ci-après sur la fête de Noël :

Jeudi XXII[e] jour de décembre CCC IIII[xx] IV, Mad[e] et Mad[elle] Marguerite, tout le jour à Corbeil. Et furent ce jour tous les chapelains devers Mad[e] (1).

(1) Les chapelains sont : Messires Jehan de Chartres, Tousains, Jehan Habidon, Jehan Denbrun, Simon le corrier, Jacques de Fescamps, Guillaume Morel, Jehan Grossetête, Jehan Martin, Jehan de Hamencourt. Ils sont accompagnés de deux clercs de chapelle : Henry et Colinet de Hamencourt.

Jehan de Chartres est premier chapelain à 100 francs de pension par an et il a droit à 3 chevaux. Chacun des chapelains a 40 francs de pension et 2 chevaux ; les clercs n'ont que 30 francs de pension et 1 cheval, de même que Jehan Oudaut, qu'on trouve sommelier de la chapelle en 1387.

En 1387, outre le chapelain du duc ou premier chapelain, il y a 12 chapelains de chapelle et 4 clercs.

29 juillet : le duc fait délivrer « 60 pennes de gros vair à ses

Vendredi XXIIIe... idem.

Samedi XXIIIIe jour de decembre... tout le jour à Corbeil. Et furent ce jour devers mad. l'abbé du Gart et tous les chapelains pour faire le service.

Dimanche XXVe... tout le jour à Corbeil. Et ce jour y ot plusieurs estrangiers pour la solempnité du jour de Noel qui au jour duy estoit.

Lundi XXVIe... tout le jour à Corbeil. Et y estoit Mad. de la Riviere et les chapelains de Monseigneur.

Le réveillon devait déjà être en usage.

VIII pintes de sang, la p. XVI d.

Pour tripes chaudées et pour sain à faire boudins. VIII. d.

Une douze d'andoilles, pièce VI d.

En dix ans, de 1371 et 1380, le duc et la duchesse se trouvent réunis seulement trois fois pour les fêtes de Noël; en 1371, à Dijon, en 1373, à Talant, et en 1376, à l'abbaye de Fontenay. Pour les sept autres fêtes de Noël, Philippe le Hardi est à Troyes, à Paris, à Saint-Omer, à Paris, à Châtillon-sur-Seine, en Flandres et à Paris.

La fête des Rois ne passait pas sans que le duc assistât à la messe (1).

Et yceulx avoit offers le jour des Rois ensuigvant III fr.

douze chapelains de chapelle ; 15 pennes d'aigneaux pour un moisne son chapellain et pour 4 clercs de sa chapelle.

» 3 octobre : 6 draps vers de Brucelles de la grande moison que Mgr a donné à ses 12 chappellains pour en la vestir à 58 fr. le drap ; 2 draps blancs de petite moison à ses 4 clercs à 35 d. le drap. »

(1) On tirait déjà le gâteau des Rois en l'année 1403 ; le duc de Bourgogne, le comte de Nevers, le duc de Bretagne et ses deux frères soupent et gitent à Marcoussis chez le vidame du Laonnais le vendredi 5 janvier et ils y dînent le lendemain, le compte de Jean Chousat nous apprend que le duc fit cette année de grands présents au roi, à la reine, etc., « à madame de Marcoussis, qui fut reyne la nuit des roys à Marcoussis »; il lui donna « un fermail d'or garny de deux balays et cinq grosses perles ».

De même pour la Chandeleur :

Pour les offrandes de Monditseigneur à Noyon le jour de la Chandeleur (1).

Les comptes, aussi bien que les escrocs de l'hôtel de la duchesse, ne font aucune mention spéciale pour le mercredi des cendres, mais, à partir de ce jour, le service de la cuisine ne comporte plus d'achat de viande ou de volaille, mais « du poisson de douce yaue, des brochez à potaigiers, des lamproyes, des anguilles, des bresmes, des alozes, et du poisson de mer, soit frais, soit salé : soles, quareletz, muluées et mulinaux, maquereaux frez, raies, morues meslées, rougez, marsoin ». Ce poisson venait en général de Paris à Beauté, où la duchesse et ses enfants passèrent les premières semaines du carême de l'année 1385 ; il était amené en paniers : « 1 panier de soles et quareletz, LII sols ; 1 panier de soles pures, LVI sols ; 1 panier de raies, XXXVI sols ; 1 panier de morues meslées, XLV sols » ; ou bien encore il était envoyé en présent : « lamproies de present du duc de Bretaigne. » Il arrivait que la duchesse achetât du poisson sur sa route : « Pour poisson que Mad. ha fait aujourdhuy achater en retournant de saint-More, x sols. »

L'écrevisse figurait également au menu de carême : « 1 cent d'écrevisses, XII s. VI d. »

Le poisson s'accommodait en potage : « brochez à potaigier », en rôts : « anguilles de rost », en gelée, en

(1) Comme encore de nos jours, les cierges bénits le jour de la Chandeleur étaient pieusement conservés par ceux qui les avaient fait bénir (*Has candelas ad usum hominum et sanctitatem corporum et animarum*). « Au chapitre Notre Dame de Noyon pour le rachat des cierges benois dudit jour de Chandeleur que monditseigneur vouloit avoir devers lui. »

galantine, en pâté. « Duquel poisson on a mis en gelée et galantine III maquereaux, XVIII brochez, XVIII anguilles et XVI bresmes mises en pasté pour le dimanche. »

L'abstinence de viande s'étendait donc même au dimanche ; nous devons cependant noter quelques articles de viande à la date du 9 mai, c'est-à-dire pour le jeudi de la mi-carême.

Au poisson on joignait « des lectues, du cresson, des épinoiches, de la bourrache, du perresin, des pintes de cresme, des nois, des poires, des pommes (à cuire et pour servir sur table), des dates, des figues de meniques ».

On mangeait également des figues en friture : « XII lt. de figues pour fere caillez et fricture, XII sols ».

On y ajoutait des « eschaudez à 1 s. la douzaine », « des oublées », des tartes assaisonnées : « pour grain de fenouill à mectre es tartes ».

Dût-elle recevoir le roi à sa table, la duchesse entendait lui servir un souper maigre. « Et ledit poisson pour le disner et l'autre qui sensient fut envoyé par Gille de Brolende pour le souper que l'on cuidait que le roy y deust estre. »

Le carême ne l'empêchait pas de tenir table ouverte :

Mardi XXI febvrier. « Et y fu au disner ce jour made la duchesse d'Orléens. »

Dimanche XXVI. « Et y furent ce jour mons. le conestable, meur et me de la Riviere et plusieurs chevaliers et escuiers Et disoit monseigneur que le roy et monseigneur de Berry y souperoient. »

Mercredi premier jour de Mars CCC IIIIXX et quatre. « Et ce jour y disna l'archevesque de Rains. »

. . . . . .

Dimanche v. « Et au souper le roy, ledit monseigneur de Valois, mons^eur de Berry, mons^eur de Bourbon, et pluseurs seigneurs, chevaliers, escuiers, dames et damoiselles et autres estrangiers ; et y ot très grant desroy. »

Toutefois les réceptions doivent s'arrêter pendant la semaine sainte ; la duchesse fait venir un prédicateur pour prêcher devant elle.

A ung carmeliste de Chalon qui prescha devant madame le jour de Pasques flories (1) mil ccc IIII^xx XI, le jour du grant vendredi et de Pasques charnelx suigvant pour don à luy fait par madite dame, III fr. Et pour offrandes faites par madite dame et nos seigneurs ses enfans ledit grant vendredi à la Croix, VI fr.

Le duc et la duchesse ne manquaient pas d'accomplir les aumônes du jeudi et le lavement des pieds, et le vendredi d'adorer la croix :

A Champgnot demourant à Monbar pour XX aunes de toille pour faire le mandé (2) de monditseigneur et de

(1) La procession des Rameaux fut suivie par le duc, à Arras, en 1375 : « que il offrit à la procession à Arras le jour de Paques flories — 1 fr. »

(2) Voir : *Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne*, par Marcel Canat de Chizy, notes, p. 161 et 162.

« Jeudi saint, XXIIII^e jour du mois de mars l'an mil CIII et XVII. Mad. de Bourg^e, Mad. de Guienne, Mad. d'Austeriche, et Mesd^elles Anne et Agnès de Bourg^e tout le jour à Rouvre, et furent fais ce jour trois mandes par mesdictes dames, chacun mandé de XIIII povres. Et aussi y furent plusieurs religieulx de Cisteaux qui firent le divin service devant mesdites dames.

» Pour IIII douz^nes de pos de terre et V douz^ne de verres pour mettre le vin et donner à boire à tous les povres quils ont esté esdiz III mandés, la douz^e II s.

» Pour VI escuelles de bois pour servir les povres quilz sont venus esdiz mandés.

» Jehannotte la Chienne de Dijon, pour XII aulnes de toille de lin dont l'en a fais devantiers pour mesdames por servir les povres esdiz III mandés.

madame, laune XVII d. t. valent XXVIII s. un d. t. A Jehan Valée de Semur pour XXXIX aunes et demie de toille pour semblable... Aux pauvres qui furent audit mandé devers madite dame. A deux pouvres enfans que Monseigneur leur donna pour Dieu et en aumône le jeudi absolut, I fr. Aux pouvres qui furent devers monditseigneur audit mandé à chascun V s. V d. t. A monditseigneur pour offrir à la Croix venredi saint, III fr. A madite dame pour semblable, II fr.

Quand on ne pouvait trouver de poisson pour le repas des pauvres, on leur donnait une indemnité en argent.

Pour l'achat de XXIII aunes de toille pour faire le mandé M^eur^ à XIIII pouvres qui furent audit mandé, en argent pour Dieu et en aumosne à chascun XV d., et à iceux pour don en argent pour ce que lan ne pouvoit finer de poisson nécessaires pour ledit mandé, à chascun 10 s. t.

Parti de Dijon pour se rendre en Normandie, Philippe le Hardi s'arrête à Breteuil le jeudi saint 15 avril 1378 et le lendemain « pour offrir à la croix le jour du grant venredi à Bretueil ou il oy le service (1) ».

Jean n'avait encore que trois ans que sa mère l'emmenait adorer la croix.

A Madame la Duchesse pour faire les offrandes delle et de

» Pour IIII^xx^ aulnes de toille delivré à M. Estienne, ausmonier de Madame por les pouvres.

» Pour VI aulnes daultre toille dont len a fait devantiers es femes de chambre de mesdites dames. »

Il y a tout lieu de penser que les deux filles de Marguerite de Flandre et leur belle-sœur ne faisaient que continuer sa tradition, en servant elles-mêmes les pauvres.

(1) Quand les affaires du royaume, comme en 1367, empêchaient le duc de « faire lui-même le mandé ne donner à mangier aux pouvres selon la coustume, à cause quil estoit avec le Roy », il donnait charge à son aumônier « de faire laumosne le vendredi benoist aux pouvres jusques a XXXVIII fr. »

Jehan monseigneur à la Croiz... donné à Rouvre darrier jour de Mars CCCLXXIII.

Elle l'avait d'ailleurs déjà emmené à la messe de Noël au mois de décembre précédent et il semble que cet enfant accompagnait souvent sa mère à l'église.

Pour offrandes pour madite dame et pour Jehan monseigneur le iour de Noel darrier passé III fr. Item pour semblable le XIIIIe iour dudit mois de Janvier que madite dame et Jehan Monseigneur ouyrent la messe à l'abbaye de Fontenoy.

Le duc, se trouvant à Dijon le dimanche de Pâques 1373, assista aux offices à Saint-Bénigne.

A Monseigneur pour offrir aux reliques Saint Benigne (1) de Dijon le jour de Paques charneux darrier passé II fr. (2).

S'il passe à Châtillon le jour de l'Apparition, il s'empresse d'assister à la grand'messe.

A Meur lesquels il offrit le jour de lapparition Notre Seigneur en l'église des frères mineurs de Chasteillon où il avoit oy la grant. messe.

Les fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte voyaient le duc renouveler ses offrandes :

Pour l'offrande de Meur le jour de lascension I fr. la voille de Pentecoste pour offrir I fr. pour offrir le jour de ladite Pentecoste I fr.

(1) Voir : *Le trésor de l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon*, par Bernard Prost.

(2) Philippe le Hardi facilitait, par des dons, le devoir de la confession et de la communion à Pâques.

1368. « La veille de Paques, il avoit fait donner III fr. IIII gr. « à XX valles » de son hôtel « pour eus confesser à Pasques ».

1375. « A pluseurs varlez de l'escuerie de Mgr pour don fait à eulx tant pour eulx ordonner à la Pasque, comme pour avoir des soliers. »

1377. « Et aux freres prescheurs qui avoient confessés à ses Pasques et estomanchié les gens de lostel de Mgr, pour don fait à eux. IIII fr. »

En mai 1385, la duchesse, son fils, le comte de Nevers, et la nouvelle comtesse sont installés à Conflans « où furent l'abbé de Saint Mor, plusieurs de ses moynes ».

Le samedi xx, veille de la Pentecôte « y fut tout le jour l'abbé de Saint Mor pour faire le service devant Madame ».

Et aux dépenses du service de la fruiterie on relève :

xxv livres de cire pour faire cierge pour tenir les fons à la solempnité de la Pentecouste. LXXII. s.
Façon dudit cierge et portaige dicellui x. s.
XII cierges pour la chapelle.

Le jour de la Pentecôte, la mention d'une dépense inscrite au service de la fourrière « pour oublées, pour rozes blanches et pour estouppes pour jetter parmy la chapelle à leure de la grant. messe, VII s. », a été commentée par M. Canat de Chizy, qui voit dans les oublies le pain bénit que la duchesse aurait fait distribuer et dans les étoupes de petits flocons allumés que l'on faisait tomber du haut des voûtes pour représenter l'Esprit saint descendant du ciel sur les apôtres sous la forme de langues de feu.

On n'avait pas seulement orné de roses blanches la chapelle de Conflans ; mais la duchesse et les dames qui l'assistaient s'étaient coiffées de chapeaux de roses.

« Pour VI chapeaux de roses vermeilles, pièce V s. »

L'abbé de Saint-More avait officié le jour de la Pentecôte, comme la veille où il avait procédé à la bénédiction de l'eau dans « 1 fons pour fere enz l'yaue benoite la feste de la Pentecouste ».

Les offrandes du duc à la messe des jours de fêtes semblent avoir été uniformément réglées à un franc, mais s'il oubliait sa bourse, Monseigneur était obligé d'avoir recours à un clerc de sa chapelle, comme il le fit à la Trinité 1383.

A Jehamin, clerc de la chapelle de M^eur^ que il avoit baillié à M^eur^ le jour de la Trinité pour offrir à la messe I fr.

Au cours de ses déplacements, Philippe le Hardi ne négligeait pas la fête du Saint-Sacrement et la Fête-Dieu

Aux reliques de leglise de Bray ou il oist la messe le jour du Saint Sacrement.

Et pour offrande que mondit seigneur fit le jour de la feste Dieu à la grant. messe I fr.

Quand il assistait aux offices des fêtes dans sa chapelle de Dijon, le duc venait souvent sans sa bourse.

A Monseigneur le Doen de la Chapelle Monseigneur le Duc à Diion que il avoit baillié à Monseigneur le jour de Miaoust I fr.

Aux jours de fête, les religieux de Saint-Bénigne ne manquaient pas d'offrir les reliques à la vénération des fidèles ; nous avons déjà vu le duc vénérer ces reliques le jour de Pâques, il les vénère encore, ainsi que la duchesse et leur fils Jean, le jour de la Toussaint.

Que il offrit le jour de la Toussains à saint Benigne ou il oist le service I fr. aux reliques illec III fr. et que il offrit illecques le jour des mors à la messe I fr.

Le jour de la Toussains à Madame et à Jehan monseigneur qui la donnerent ausdites reliques.

Qu'il fût dans une de ses résidences ou qu'il fût en

déplacement, Philippe le Hardi ne manquait pas d'assister à la messe le jour des Morts.

Audit lieu de Bethune que M^eur^ y offry tant à la messe comme aux reliques de l'église ou il oyst la messe le jour des mors IIII fr. II gr. (1).

C'est encore au cours d'un voyage que nous le voyons assister à la fête de la Conception.

Que monditseigneur offrit le jour de la conception Nostre Dame à Semur en Auxois.

Dans le courant de l'année, le duc assistait à la messe à la fête de quelques grands saints : saint Etienne, saint Antoine, saint Thomas d'Aquin, saint Georges, saint Jean-Baptiste, saint Dominique, saint Louis.

Le jour de Noel pour offrir à la messe de Saint Estienne le lendemain II fr.

Philippe le Hardi avait voué un culte tout particulier à saint Antoine, en reconnaissance de ce qu'il était né le jour de la Saint-Antoine, il donnait chaque année cent écus en offrande à l'église mise sous le vocable de ce saint à Paris (2).

Mais c'était à l'église de Saint-Antoine au Pont de Norges qu'il réservait des offrandes d'un genre tout particulier, comme en témoigne son mandement du 17 janvier 1379, dont une copie nous est parvenue.

(1) Le duc faisait distribuer des aumônes supplémentaires le jour des morts :

« Au confesseur pour donner pour Dieu et distribuer aux povres le jour des Mors en oultre laumosne ordonnée. — II fr. »

(2) 1387, 15 avril. Mandement de paiement d'un calice d'argent doré, du poids de 3 marcs 6 onces, dont le duc a fait présent à la chapelle de Saint-Antoine, à Paris.

Ce devait être en la chapelle de la maison des Hospitaliers de Saint-Antoine-en-Viennois, située sur la paroisse Saint-Paul.

« Philippe, fils de Roy de France, duc de Bourgogne, à notre amé Amiot Arnaut, receveur du bailliage de Dijonnois salut. Nous avons ordonné et ordonnons par ces présentes, que, doresnavant jusques à nostre rappel par lettres, vous, chascun an le jour M^gr S^t Antoine, envoyez en son eglise au pont de Norges pour l'offrande de nous, de nostre compagne la duchesse, et pour chascun de nos enfans que nous avons et aurons ou tems avenir, audit jour, en ladite eglise cinq pors pour la cause dessusdite et pour cette présente six pors. Et par rapportant pour la premiere fois transcript de ces présentes collationné en la chambre de nos comptes, quittance de celui ou de ceulx de qui vous aurez achepté lesdis pors et lettres de recepte dyceulx du maistre de la maison dudit pont de Norges, ce que pour celle cause vous aurez payé sera alloué en vos comptes, sans difficulté, nonobstant quelxconques ordonnances, mandemens ou deffences contraires. Donné à Rouvre le XVII^e jour de janvier lan de grâce mil CCC LXIX. Par Monseigneur le duc. J. Potier. »

Le paiement de ces porcs à un boucher de Dijon pour l'année 1397-1398 nous donne ainsi le dénombrement de la famille ducale.

A Vyenot le noir bouchier demorant à Diion pour IX porcs gras prins achatez de lui et envoiez à saint Anthoine du pont de Norges pour l'offrande de ceste présente année que Monseigneur a ordonné envoier en ladicte église chascun an autant comme il lui plaira, si comme est plus à plain contenu ou compte de Amiot Arnaut de ladicte recepte feni à la Toussains mil CCC IIII^xx ou chapistre de despense commune, cest assavoir pour mondit seigneur, ma dame la duchesse, monseigneur de Nevers, ma dame Marguerite

d'Ostrevant, ma dame Catherine, ma dame Bonne, Anthoine monseigneur, ma damoiselle Marie et Phileppe monseigneur, pour chascun deulx I porc gras pour ce paié à lui par sa quictance et certifficacion de frere Guy de Franchellin maistre et gouverneur de ladicte eglise du pont de Norges... XXIX francs.

Non seulement ces offrandes ne cessèrent pas pendant toute la vie de Philippe le Hardi, mais elles continuèrent sous ses successeurs.

Si un cas de force majeure empêchait son assistance à la messe le jour de la fête de saint Antoine, le duc s'empressait de réparer son omission.

A Mesr pour offrir le XXIIIIe jour de Janvier CCC IIIIXX et VI en leglise Monseigneur saint Anthoine ou il fut oyr messe pour ce que le jour de la feste dicellui darenierement passée pour aucunes occupacions nécessaires il n'y avoit pu aller C fr.

Il ne passait pas devant une église dédiée à ce saint, sans y entrer faire ses offrandes :

A Saint Anthoine en Viennois pour offrir à la chasse dudit saint I fr. — A lui pour offrir au bras dudit saint III fr.

Que il offrit à Thes à Saint Anthoine en son chemin en allant de Mombar à Chasteillon devers ses enfans I fr. audit Saint Anthoine en retournant dudit Chasteillon a Mombar I fr.

L'hôpital d'Etais n'était pas soutenu que par les offrandes du prince, un simple valet de chevaux testait à son profit.

Aux commandeur et freres de lospital de Saint Anthoine Destées auxquels feu petit Pierre, jadis varlet des chevaux de monditseigneur à qui ladite somme estoit due du reste de ses gaiges, les donna a son deces et darriere voulenté comme il appert par une certifficacion de messire Guillaume

Oiresmes curé de leglise parrochiale d'Aisy le Duc xx fr. viii s. vii d. t.

La fête de saint Thomas d'Aquin n'est signalée que par cette simple mention :

Pour offrir aux Jacobins à la messe de Saint Thomas Daquin le viii^e^ jour de Mars ccc lxxii.

L'offrande pour la fête de saint Georges est faite par le duc et la duchesse en 1378 :

A M^eur^ que il et madame offrirent en leur chapelle de Diion le jour de la feste Monseigneur Saint Gorge ii fr.

Pour fêter la Saint-Jean-Baptiste, la liturgie prescrivait de veiller toute la nuit précédente ; Philippe le Hardi se dispensait volontiers de cette veille et il la rachetait par une aumône.

A messire Thomas Chapelles secretaire et aumosnier de M^eur^ lesquels il avoit donnes pour Dieu et en aumosne du commandement de Monseigneur pour ce que il ne veilloit mie toute la nuit de la Nativitez saint Jehan Baptiste ii fr.

Ou bien encore il se faisait suppléer :

Aux clercs de Nostre Dame Dauceurre pour don à eulx fait par M^eur^ pour ce quilz avoient veillé toute la nuit la veille saint Jehan Baptiste iiii fr.

Quant à la duchesse, elle fait dire à son passage à Troyes le service de la fête de saint Jean par sept chapelains de cette ville.

Et aujourd'huy à vii chapellains de Troyes qui ont chanté le service divin de Saint Jehan Baptiste devant madite dame audit lieu de Troyes — vii fr.

Si on observe que le confesseur du duc appartenait à l'ordre des Frères prêcheurs, on ne doit pas s'étonner de la mention ci-après :

Par son confesseur aux freres prescheurs de Diion le jour de Saint Dominique III fr.

Pour la Saint-Louis, la mention est bien laconique :

Pour offrir le jour de Saint Loys à la messe.

C'est surtout d'ailleurs par la vénération de leurs reliques que Philippe et Marguerite affirmaient leur confiance dans l'efficacité de l'intercession des saints.

Ces reliques ne sont pas toujours désignées dans les comptes et même le receveur se contente le plus souvent d'énonciations vagues.

Et aux reliques de sa Chappelle de Dijon où il avoit oyé la messe III fr.

Aux reliques de Notre Dame de Dijon et pour chandoilles que Monseigneur y avoit offert IIII fr.

Parfois il emploie l'expression de saintes reliques :

A Monseigneur pour offrir aux saintes reliques de Saint Jehan Dangeli XXI Septembre CCCLXXII qu'il y oit la grant messe III fr.

Aux saintes reliques de l'abbaie de Saint Denis en France.

Ailleurs encore la notation est imprécise :

Aux reliques de Saint Memer de Lengres.

Au Champenon poure homme qui porta l'offrande de Madame la Duchesse à Saint Mamers à Lengres II fr.

S'agit-il des reliques du martyr lui-même, ou de reliques non spécifiées, offertes à la vénération des fidèles dans l'église placée sous son vocable?

Même imprécision dans les textes quand le comptable transcrit :

A Monseigneur lesquelx il offrit aux reliques Saint Thiebaut Dauxois ou il avoit oy la messe.

Il semble toutefois qu'il s'agit bien de la dénomination du pays ; quant aux reliques, elles ne sont pas

plus désignées que quand, dans le même compte, on lit :

A Saint Thiebaut en Auxois aux reliques dillecques XII de may. II fr.

Que dans un petit village du bailliage de la Montagne, le pauvre curé, en présentant les reliques de son église, n'ait peut-être pas fait connaître à quel saint elles appartenaient, rien d'extraordinaire.

Au curé de Chalemson pour don à lui fait par Mᵉᵘʳ de grace especiale pour Dieu en aumosne X fr. Pour offrandes faites par Mᵉᵘʳ aux reliques de leglise dudit Chalmesson I fr.

Mais les comptes ne nous renseignent pas plus sur les reliques de Notre-Dame de Paris ou de la Sainte-Chapelle.

Et que Mᵉᵘʳ offrit aux reliques de ladicte eglise Notre Dame quant il se parti darrier de Paris.

Aux reliques de la chapelle sainte du Palais de Paris.

Quand, en 1378, le duc passe par la Normandie pour aller en pèlerinage au mont Saint-Michel, il s'arrête à Bayeux et ne manque pas d'aller vénérer les reliques, comme, au retour, il ira vénérer les reliques de Tombelaine (1).

Même incertitude d'ailleurs sur les reliques des abbayes, des prieurés ou des chapelles collégiales :

23 juin 1372. « A Mᵉᵘʳ pour offrir à la messe et aux reliques de Flavigny (2). »

(1) 1378. Mai.

« Pour offrir aux reliques de Baieux. II f.

» A Monseigneur que je lui bailla au Mont Saint Michiel pour offrir aux reliques le jour que Mᵍʳ y fut en pelerinaige XX fr. Pour chandoilles de cire pour offrir audit lieu I f.

» Et ce jour pour offrir à Notre Dame de Tombelaine quant Mᵍʳ y fut au retour dudit Mont Saint Michiel. I f. »

(2) 1377. Février. 20 francs donnés par la duchesse « aux religieux

A M^eur pour offrir aux reliques de Saint Benigne de Dijon.

Aux religieux de Clerevaux que Monseigneur avoit offert aux reliques darreirement que il y fu IIII fr.

Aux reliques de labbaie de Bèze.

A Madame que elle avoit offers aux reliques de Saint Denis de Vergy III fr. Et à deux moines du prieuré de Saint Vivant dessoubz ledit Vergy qui avoient présenté à Madame plusours reliques dudit prioré pour don I fr.

A monditseigneur pour offrir aux reliques de la chapelle de Montreal — III fr.

Aux reliques de la chapelle de Juilly en Champaigne le XX jour de Septembre darrier (1373) que il y estoit.

Et aux reliques de la chanoine du Vivier en Brie.

Le duc entrait également vénérer les reliques dans les couvents :

Et que M^eur avoit offers aux Reliques estans en léglise des reclus les Bruges en III moutons de Roy.

Item que il offry aux reliques des Suers Jacobines près de Marle le samedi ensuigvant. I fr. I quart.

Chez les Cordeliers de Beaune, nous savons que les reliques qu'on y vénère sont celles de saint François.

A Monseigneur qui li furent baillés le XVIII jour daoust CCCLXXV pour offrir aux reliques de Saint François aux Cordeliers de Beaune III fr. Et à madame que elle avoit offers aux reliques dudit saint François audit lieu de Beaune II fr.

de Flavigney... pour faire un reliquiaire à mettre du voire auquel Nostre Seigneur but à la cène. »

Bernard Prost fait remarquer que les inventaires du trésor de l'abbaye de Flavigny ne mentionnent pas ce reliquaire, mais que, par contre, ils citent entre autres curieuses reliques « une image d'argent de la sainte Vierge, qui tient entre ses mains une petite fiolle de crystal, dans laquelle fiolle il y a quelques gouttes du laict de la mesme sainte Vierge et deux petis morceaux du drap et du suaire dans lequel le corps saint de la mesme sainte Vierge fust enveloppé apprès son trepas ».

Il convient de remarquer que le montant des offrandes est toujours gradué ; si le duc donne trois francs, la duchesse n'offre que deux francs et leur fils Jean un franc ; quand l'offrande est collective pour le mari et la femme, elle est de cinq francs.

A Monseigneur et à ma dame la Duchesse lesquels ils avoient offers à Clerevaulx v fr.

A Monseigneur pour faire ses offrandes et ma dame la duchesse a leglise dAvalon danierement quil y furent v franz.

Si l'offrande collective est plus considérable, en raison de l'importance de l'église ou des reliques qu'elle contient, cette offrande est un multiple de cinq francs.

Et semblablement en leglise de la Magdeleine de Vezelay danierement qu'il y furent x franz.

Si la duchesse est seule avec son fils, l'offrande se partage.

A elle qui lui furent baillés desquels elle avoit offers II et Jehan monseigneur avoit offert l'autre — III fr.

Dans le relevé des offrandes aux reliques, nous avons inscrit les noms de saint Denis, saint Maur, saint Bertin, saint Eloi, saint Barthélemy, saint Eutrope, saint Yves, saint Cosme et saint Damien, saint Laurent, saint Mathieu, saint Adrien, mais sans pouvoir spécifier de quelles reliques il s'agissait.

Pour saint Antoine, nous savons qu'à Saint-Antoine-en-Viennois, ce saint avait une châsse et qu'on offrait spécialement son bras à la vénération des fidèles.

A Saint Anthoine en Viennois pour offrir à la chasse dudit saint L fr.

A lui pour offrir au bras dudit saint III fr....

Mais de tous les ossements d'un saint, le plus

vénérable a toujours été son chef, et les comptes d'Amiot Arnaut nous révèlent l'existence des chefs de saint Georges à Bonneval, de saint Jean à Amiens, de saint Guillaume à Mortain, et de ceux de sainte Anne, de saint Mathieu et de saint Léobin, à Chartres.

Et à messire Philippe de Chartres quil avoit baillé à Monseigneur à Bonneval pour offrir au chief Saint Gorge... III fr.

Nous voyons deux fois le duc faire son offrande au chef de saint Jean.

Que il avoit offers au chief Saint Jehan Damiens.
Que il offry au chief Saint Jehan à Amiens.

La duchesse envoie son offrande :

A madame la Duchesse lesquels elle envoia offrir à Monseigneur Saint Jehan Damiens.

C'est en personne que Philippe le Hardi, passant par Mortain, vénère la relique de saint Guillaume.

A Mesr pour offrir au chief Monseigneur Saint Guillaume à Mortain.

Dans une de ses visites à Notre-Dame de Chartres, le duc baise les chefs de sainte Anne, de saint Mathieu et de saint Léobin.

Et à lui pour offrir de costre le cuer de ladite eglise et baisier les chiefs de Sainte Anne, de Saint Mathieu apostre et de Saint Leobin II fr.

Les deux églises d'Avallon et d'Autun ont toujours émis la prétention de posséder chacune le chef de saint Lazare, Philippe le Hardi ne songe pas à prendre parti dans cette querelle de revendication et qu'il passe dans l'une ou l'autre ville, il s'empresse de vénérer la précieuse relique.

1372. A lui pour offrir au chief Saint Ladre à Avalon quant il y fu en mai danierrement passé c s. t.

1379. A Saint Ladre dostun le VIII jour de may ou monditseigneur oyt la messe I fr. Au chiefs Saint Ladre Dostun ledit jour V fr.

En dehors de sainte Anne, à Notre-Dame de Chartres, et de sainte Félicité, à l'hôpital de Saint-Antoine-en-Viennois :

A lui encore pour offrir aux reliques de Madame Sainte Felicité,

nous ne rencontrons plus que les deux saintes qui vont, un demi-siècle plus tard, inspirer Jeanne d'Arc en lui recommandant de porter hardiment son étendard sur lequel elle aura fait mettre en peinture le roi du ciel tenant le monde et deux anges.

C'est à Vertus que le duc vénère les reliques de sainte Marguerite.

Que il offry à Vertus aux reliques Madame Sainte Marguerite.

C'est à l'abbaye de Tart que la duchesse et son fils Jean vont en pèlerinage porter leurs offrandes à sainte Catherine.

Pour les offrandes que Madame et Jehan Monseigneur firent le VIII^e^ jour davril CCC IIII^xx^ et III à Sainte Catherine de Thar labbaye au quel lieu il furent en pèlerinage.

Sans doute, dans nos recherches nous avons laissé échapper les visites de Philippe le Hardi au saint sang de Bruges (1) ; mais Marguerite de Flandre ne manque pas, quand elle passe dans cette ville,

(1) 1371. 1^er^ Novembre. Remboursé « à messire Gace, premier chapellain du roy » qui les « avoit prestez à Monseigneur... c'est assavoir... v franz que Monseigneur offri au Sang de Bruges, comme il y fu la premiere fois après ses espousailles ».

de faire ses dévotions à la relique qui, de nos jours encore, y attire tant de visiteurs.

En 1372, Nicolas Cochart, le clerc du trésorier, qui tient le registre de la dépense, nous apprend que la duchesse étant en pèlerinage au saint sang de Bruges, fit des aumônes aux pauvres prisonniers et à de pauvres gens, « quant elle ala ouir messe devant le saint sang ».

En 1378, nouvelle visite et offrande.

A Madame la Duchesse pour son offrande au sanc Notre Seigneur à Bruges.

Les saints avaient leurs statues dans les églises où se trouvaient leurs reliques et, comme de nos jours, on honorait ces images en faisant brûler des cierges.

Pour offrir aux reliques de saint Mor où il avoit oyé la messe, II fr. Pour chandelles que Monditseigneur avoit fait mettre devant limaige de Saint Mor I fr.

Aux reliques de Saint Cosme et Saint Damien à Lusarches. Et pour chandoilles que M^eur fit mettre devant les ymaiges desdits sains.

Comme de nos jours encore, c'est devant les statues de la Vierge que brûlent le plus grand nombre de cierges dans les églises.

Sous l'influence de Cîteaux, les églises dédiées à Notre-Dame se multiplient de toutes parts ; que le duc et la duchesse restent en Bourgogne, qu'ils aillent en Flandres, ils y auront toujours des sanctuaires sous le vocable de la Vierge et ils en trouveront partout sur leur route.

Non contents de venir dans l'église de Notre-Dame de Dijon rendre leurs pieux hommages à la Vierge, ils vont en pèlerinage dans les sanctuaires de

Notre-Dame d'Etang et de Mont-Roland, dont la célébrité a persisté à travers les siècles pour fleurir encore d'un vif éclat au vingtième siècle.

A Mgr pour deniers rendus à frere Guillaume de Valen son confesseur qui lui avoit presté tant par lui que par Madame, quant il furent à Notre Dame des Tans en pèlerinage. c s. t.

Au seigneur de Voudenay lequel les avoit prestés à Monseigneur pour faire ses offrandes à Notre Dame destans où il avoit esté en pelerinaige. III fr.

Quand la duchesse séjourne à Rouvres, pour peu que son séjour se prolonge, elle ne manque pas de faire le pèlerinage à Notre-Dame du Mont-Roland et elle y emmène ceux de ses enfants qui sont auprès d'elle.

A la dépense de la fourrière, sous la date du 28 septembre 1385 :

Pour I offrande que mad. a aujourdhuy fait à Notre Dame de Mont Roland x l. s.

Pour I offrande que Mlle de Nevers et Mlle Catherine ont huy fait audit lieu x l. s.

Le duc allait également entendre la messe à Mont-Roland et faisait brûler des chandelles devant l'image de la Vierge.

A Monseigneur que il fit donner en chandoilles devant lymaige de Notre Dame du Mont Roland ou il avoit oyé la messe.

Quand il n'y allait pas en personne, il envoyait porter son offrande (1).

(1) « A Jehan de Buxeul escuier descuerie de Mgr pour faire certaines offrandes pour Mgr à Saint Jacques où il aloit présentement xx f.

» A maitre Andrié Poeste, maistre des comptes de Mgr pour offrir de par monditseigneur au Mont Saint Michiel de la mer ou ledit maistre Andrié entandoit aler en pelerignage selon ce que Mgr lui avoit ordonné — VI f. »

A Lou de Vantoux qui lui avoient esté bailles pour offrir pour M^eur^ à Notre Dame de Mont Roland. v fr.

La duchesse ne craignait pas de partir pour des pèlerinages encore plus éloignés.

A elle... yceulx avoit offerts en leglise Note Dame de Moustier en der ou elle avoit eté en pelerinaige.

Philippe le Hardi résidait souvent à Paris où l'appelaient les affaires de la politique, mais au milieu de ses « occupations nécessaires », il trouvait le temps d'aller mettre des cierges devant l'image de Notre-Dame de Paris.

A M^eur^ que il avoit offert et donnié à notre Dame de Paris v fr. et en chandoilles i fr. (1).

Pour chandoilles de cire que M^eur^ fit mectre devant lymaige de Notre Dame en leglise de Paris.

Une mention du compte de 1375-1376 donne à penser qu'on vendait déjà des images de piété (2) à

(1) Le terme « œuvre » employé pour désigner les fonds recueillis pour l'édification ou l'entretien de certaines églises ou parties d'églises, était déjà employé au quatorzième siècle ; comme encore de nos jours il existe en Alsace une forêt sous le nom de « forêt de l'œuvre de la flèche de la cathédrale de Strasbourg ».

Le duc participe à ces œuvres :

1375. « Et que M^gr^ avoit offers a leuvre de leglise de notre Dame de Paris où il avoit oyé la mesce a un jour de dymanche. vi fr. »

1378. « A leuvre du Saint Sauveur à Troyes i fr. A l'œuvre de Nostre Dame du chastel à Chasteillon i fr. »

Par lettres données à Troyes le 17 décembre 1384, Philippe le Hardi « donne et offre pour y être employés et non ailleurs 100 florins d'or pour contribuer en quelque chose à l'ouvrage de religion et de piété qu'on faisait en la grande église de Troyes pour enchâsser limage nommé le Saint-Sauveur ».

(2) En passant à Chartres, le 9 décembre 1372, le duc dépensa xxxvi s. t. « pour vi chemises pour envoier à Madame ».

Bernard Prost explique qu'il faut entendre : six images d'une célèbre relique conservée alors à la cathédrale de Chartres et dont il est fait mention dès 1241, sous le nom de « camisias de Carnote ».

l'effigie de la Vierge, avec des prières écrites pour l'accompagner.

A frère Guillaume de Valan confesseur de M^eur^ lesquels il avoit prestés à M^eur^ cest assavoir v fr. que monditseigneur avoit offers à Notre Dame de Paris le XXVIII^e^ jour dottobre, I fr. quil avoit paié du commandement de M^eur^ pour ymaiges et pour escriptures pour Monscigneur.

En se rendant à Notre-Dame, par ce jour froid d'octobre, le duc avait été ému de pitié pour la recluse de Saint-Paul.

Et IIII fr. que M^eur^ avoit donnés à la recluse de saint Poule pour acheter buches pour li chauffer.

Philippe le Hardi avait également une grande dévotion pour Notre-Dame de Chartres.

A Messire Philippe de Chartres, chevalier, chambellan de Monseigneur qui les avoit baillies à Monseigneur à pluseurs foiz pour offrir en léglise Notre Dame de Chartres VI fr,

A Messire Guy de la Tremoille qu'il avoit baillié à M^eur^ pour offrir à Notre Dame de Chartres XXV de Juing quel y oy la messe au partir dillec VII fr.

A Guillaume de la Tremoille pour bailler à Monseigneur pour offrir à Notre Dame de Chartres I fr. et pour chandelles pour mettre devant leglise Notre Dame I fr.

En continuant son voyage, le duc s'arrête à La Roche-lez-Tours et ne néglige pas de déposer son offrande et de brûler des cierges devant la statue de la Vierge.

Au dit messire de la Tremoille qui avoit baillé à Monseigneur pour offrir à Notre Dame de la Roche les Tours III fr. Et pour chandelles pour mettre devant limaige notre Dame en ladite eglise. III fr. v d. t.

Jusqu'ici, nous n'avons trouvé que la mention de chandelles allumées devant l'image de la Vierge;

en 1383 (1), ce sont des cierges armoriés que le duc envoie porter en hâte à Notre-Dame de Clary, vers Orléans.

Pour VIIIXX livres de cire prinses à Orliens dont len fist V cierges lesquels ledit Monseigneur offrit à Notre Dame de Clery vers Orliens XXX frans X s. VIII d. p. Item pour lumignon et huille à faire les dits cierges VI s. p. Item pour le salère de III femmes qui aydierent à faire lesdits cierges VI s. p. Item pour XL escucons des armes du Roy et de celles de Monditseigneur qui furent mis sur lesdits cierges XIII s. III d. p. Item pour IX valles qui portèrent hastivement lesdits cierges Dorliens à ladite eglise de Clery XII s. p. (2).

L'influence cistercienne avait progressé aussi bien au Nord qu'au Midi.

Pour chandoilles de cire que Mcur fit mettre devant l'ymaige Notre Dame de Fouchieres quant il passa darrenierement par illec.

(1) A noter pour la même année 1383, 18 septembre, une offrande à l'occasion d'un miracle :

« Par lettres données sur les champs en lost du roy devant la ville de Bourbourc, Monseigneur donne en offrande en leglise dudit Bourbourc V fr. pour un miracle qu'on disoit fait par Saint Jehan Baptiste sur un homme qui vouloit prendre des reliques sur le principal autel de ladite eglise. »

(2) La cire se modelait aussi en couronne après avoir été teintée de plusieurs couleurs.

1383. 20 septembre. La duchesse, étant à Argilly, fait donner « IIII frans dor à II compaignons de Dijon ouvriers de cire » qui lui ont présenté « une couronne de cire de leur facon, faitte de plusieurs couleurs » et qu'elle a fait pendre en la chapelle du château de Rouvres.

A noter également l'usage d'un cierge peint pour la cérémonie du baptême.

1384. Août : « A maistre Arnoul pour poindre un cierge pour le baptisement dudit Anthoine mons. »

A ce baptême assistaient l'archevêque de Besançon, l'évêque de Langres, les abbés de Cîteaux, de Saint-Antoine-de-Viennois et de Saint-Bénigne de Dijon.

Et que madite dame offrit à notre Dame de Meleun pour elle II fr.

Pour offrir à la messe à Notre Dame la Roial à Pontoise ou il avoit oy le service.

Lesquelz il offrit à Notre Dame de Boulongne près de Paris.

Pour chandoilles quil fit mettre devant limaige de Notre Dame de Senlis.

Pour offrir à Notre Dame de Lens en leglise.

Pour chandoilles de cire que M^eur^ avoit fait mectre devant lymaige de Notre Dame dArras v fr.

A Lille pour offrir à une messe que il y fot dire à Notre Dame dudit lieu.

Que il offry à Notre Dame de Ypre quant il y fut darrier.

Que Madite dame offrit à Notre Dame de Tournay.

Que Monseigneur et Monseigneur le conte de Nevers offrirent es reliques de Notre Dame de Halle en Brabant que derrarement ils partirent de la ville de Bruxelles.

Les deux articles suivants, du même compte, ne manquent pas d'un certain intérêt, qu'il convient de noter :

On devait déjà habiller les statues de la Vierge avec des robes faites d'étoffes de prix (1).

(1) Le comte de Flandre avait coutume, chaque année, de donner une robe fourrée à l'image de Notre-Dame en l'église de Tournay ; les ducs de Bourgogne, ses successeurs, retinrent cet usage et l'observèrent après lui régulièrement tous les ans.

« Pieron Beutin, demourant à Lisles » reçoit 21 francs « pour la fourreure de l'imaige Nostre Dame en leglise de Tournay que feu Monseigneur le comte de Flandres avoit accoustumé de faire fourrer chascun an ».

Jean sans Peur suivit les exemples de son aïeul et de son père.

1412. « A Jehan de Guingant, varlet de chambre et forreur... tant pour l'achat fachon et estoffes de deux robes de drap d'or, fourrées de menu vair que mondit seigneur avoit fait faire par lui pour vestir les ymages de Nostre Dame de Tournay et son enfant, le jour de la sainte Croix en septembre l'an mil cccc et douze... lesquelles ymaiges ledit seigneur a acoustume chascun an faire vestir ledit jour de robes nouvelles. »

Les Ducs de Bourgogne, par le comte de Laborde, t. I, preuves, p. 64.

Pour aler de Gand à Bruxelles querir ung drap dor pour offrir à Notre Dame de Terremonde.

On érigeait déjà des statues de la Vierge le long des chemins.

Que M^gr donna en chemin entre ladite ville de Terremonde et Bruxelles a un ymaige de Notre Dame.

Quand au mois d'août 1376, Philippe le Hardi, après avoir dîné à la Ferté-sur-Grosne avec la duchesse, entreprit de descendre en bateau à Avignon, il passa sur la Saône devant l'île Barbe et il ne manqua pas de quitter son embarcation pour se rendre à l'église de Notre-Dame,

Pour offrir a leglise de Notre Dame de Lislebarbe sur la riviere de Sone quant il y fut darrenier.

Sur le Rhône, c'est à Valence que

M^gr offrit aux reliques Notre Dame de Valence.

Une dépense notée par Amiot Arnaut au cours de ce voyage mérite d'être signalée, puisqu'elle fixe une date de la construction d'un pont bien connu sur le Rhône. Philippe le Hardi donne en passant :

Aux ouvriers du pont d'Avignon I fr.

Dans une de ses premières visites à Notre-Dame de Chartres, Philippe le Hardi acquitte un vœu qu'il avait fait à la Vierge de cette église.

Et semblablement pour faire ses offrandes à Notre Dame de Chartres pour ce quil si estoit voé XXIII fr.

Nous ignorons quel était l'objet de ce vœu ; mais, au contraire, nous avons des détails très circonstanciés sur les vœux que firent Monseigneur et Madame pour la santé de leur second fils Charles, né le

18 avril 1373, filleul du roi Charles V, baptisé à Dijon le 21 avril.

L'enfant dut tomber malade dans les premiers mois de l'année 1374, et aussitôt ses parents font des vœux pour sa guérison.

Aux religieux de Saint Anthoine de Norges ou Monseigneur cestoit voé pour Charles monscigneur v fr. et pour XL livres de cire II fr. — A Vion messagier pour porter semblable de Talent à Lengres à Saint Mamer I fr. que ma dite dame y avoit voé le dit Charles Monseigneur.

A Thiebaut messagier pour porter samblable de Talent a Saint Thiebaut en Auxois une longueur de cire pour Charles Monseigneur. Et pour ladite longueur xx d. t.

A ma dite dame pour le veu de cire que elle avoit fait mettre devant lymaige du Sauveur en la grant eglise de Troies pour Charles Monseigneur v fr. VIII s. IIII d. t.

La duchesse avait également voué son enfant à saint Adrien de Grantmont en Flandre et le pénultième de mai elle envoya offrir à l'église de Saint-Quentin vingt-deux livres de cire « qui estoient le poids de Charles monsieur ». Pour un enfant de treize mois et douze jours, ce poids était normal.

De son côté, Philippe le Hardi envoyait ses offrandes de différents côtés.

A monditseigneur lesquelz il a envoies es lieux qui sensuigvent cestassavoir à Saint Glaude xxx f. A Saint Anthoine de Viennois xxx fr. à leglise de Saint Loys de Marceille XL fr.

Le mardi 11 juillet 1374, pendant que le duc était avec le roi à Saint-Denis, Charles monsieur trépassait à Dijon, à une heure de nuit, et on l'enterrait le surlendemain à Cîteaux.

Les comptes de l'année 1398 ne comportent plus de détails sur les dépenses dévotes de la cour de Bourgogne, et c'est à dom Plancher qu'il nous faut

emprunter la mention d'un vœu à saint Antoine pour la guérison d'Antoine monsieur, mordu par un chien enragé.

« Quelque temps après, il arriva un facheux accident qui causa beaucoup d'inquiétude au Duc et à la Duchesse. Le prince Antoine, leur second fils, fut mordu d'un chien enragé qui le blessa et lui fit une plaie au genou. On prit le parti de l'envoyer promptement à la mer du côté de la ville d'Eu. Jean le Comte, chirurgien du Duc, l'accompagna avec plusieurs personnes envoyées pour avoir soin de lui ; cependant il n'était pas encore guéri au mois de janvier suivant ; et l'on n'était point tranquille sur les suites que pourroit avoir ce facheux accident ; puisque sur la fin de ce mois, on fit un vœu à Saint Antoine de Vienne, à qui l'on offrit une image du malade, faite de cire et du poids de 80 livres. Elle lui fut envoyée par Antoine Mercier, qui partit le 25 du même mois pour la porter à Vienne, afin d'obtenir par l'intercession de ce saint, la guérison du jeune prince qui portait son nom. »

Antoine de Bourgogne guérit ; il devint comte de Rethel, duc de Limbourg et de Brabant, et fut tué à Azincourt le 25 octobre 1415.

C'est au même saint Antoine en Viennois que se vouait Philippe le Hardi, en 1378.

Pour acheter IIc livres de cire pour offrir à Saint Anthoine en Viennois ou Mgr les avoit vouhé...

Marguerite de Flandre était relativement moins forte que son mari ; elle ne pesait que cent trente-trois livres quand la même année elle se voua à saint Louis de Marseille.

Au dauphin messaigier de Monseigneur pour offrir le pois de Madame la duchesse de VI^xx XIII l. de cire à Monseigneur Saint Loyz de Mercoille ou madite dame sestoit vohée XXX fr.

Ces offrandes de cire, représentant le poids du malade (1), avaient même pour objet le chien favori du duc.

1378. A maître Colin d'Angueville pour XX livres de cire au pois de Chasteillon pour faire l'offrande du pesant du chien blanc dont monseigneur fait loiemier — IIII l. VI d. (2).

Nous n'avons pas trouvé de mention spéciale à la célébration de la saint Hubert ; mais on ne saurait douter que le patron des chasseurs ne reçût des prières et des offrandes pour les chiens, comme saint Eloi en recevait pour les chevaux :

1378. Pour offrir et faire les offrandes des chevaux de Monseigneur devant monseigneur saint Eloy le jour de la feste — II fr. (3).

Les cierges, offerts par Philippe le Hardi, atteignaient parfois des dimensions et des poids tels, qu'il fallait un valet pour en porter un ; en 1374, les cierges qui brûlent devant Notre-Dame de Soissons pèsent cinquante livres l'un, et ils sont ornés de cinq écussons chacun.

Pour II^c demi de cire qui a esté offert par monditseigneur

(1) L'offrande de cire était aussi modelée en forme du membre malade. « Pour VI livres dont lon a figuré ung bras pour madame pour offrir devant limaige de Saint Anthoine au pont de Norges au prix de IIII s. VII d. la livre : XXVII s. VI d. t. pour figurer ledit bras, le porter et offrir devant ledit ymaige audit pont et faire dire une messe illeuc : XX s. t. »

(2) Cf. *La Venerie et la Fauconnerie des Ducs de Bourgogne*, par Etienne Picard.

(3) Cf. *L'Ecurie de Philippe le Hardi*, par Etienne Picard.

devant Notre Dame de Soissons. Pour la peine et salaire de cellui qui moula ladite cire en v cierges et pour xxv escussons des armes de Monseigneur mis sur lesdits cierges.

Il semble qu'en plus des cierges ornés d'écussons, on employait également les images votives.

Pour une ymagerie peinte des armes de Monseigneur et de Madame laquelle Madame fist mectre en leglise de Saint Quantin en Vermandois pour Jehan monseigneur — xxx s. t.

Pendant la maladie de leur second fils Charles, le duc pense qu'il ne faut pas négliger d'intercéder aussi pour son fils aîné Jean. En avril 1374, il fait travailler à deux images d'argent « pour Jehan de Bourgongne son fils », lesquelles devaient être données : l'une à Mont-Roland et l'autre à Saint-Claude (1).

Les manifestations dévotes du duc et de la duchesse avaient encore d'autres objets que la santé de leurs enfants, elles visaient à obtenir la paix, ou le succès d'un combat singulier, ou l'heureuse issue d'un siège.

Au mois de mai 1375, on fit à Bruges de grandes prières pour la paix, et une procession solennelle du saint sang, à laquelle le duc assista (2).

Au confesseur de M^eur^ lesquels il convertit a la volunté de Monseigneur et ordena en faire dire et celebrer messes pour la pais xx fr.

(1) 1374. 6 juillet, payé 73 francs « à Jehanin de Saint Dizier, orfevre, demorant à Dijon », savoir 50 francs « sur la façon de deux ymaiges d'argent, que M^gr^ li fait faire pour Jehan mons^r^, lesquelles sont données à Nostre Dame de Montrolain et à mons. saint Claude ».

(2) 1375. 15 mai, 5 francs « à l'oste de la Clef, à Bruges, où Monseigneur estoit loigiez le jour que lon porta dernierement le Saint Sanc de Bruges à la procession ».

Pendant la guerre contre les Anglais, en 1383 (1), la duchesse, qui est en Bourgogne, multiplie les prières, les offrandes et les pèlerinages.

Pour une offrande faite par madite dame aux reliques des Chartreux de Beaune là ou elle a oy la grant.messe. Pour faire prier par les Chartreux dudit lieu pour messire Guy de la Tremoille chambellan de monditseigneur lequel se devoit combatre briefment devant le Roy contre un chevalier Dangleterre IIII fr.

Cedit jour que madite dame donna aux diz Chartreux pour pittance pour la cause dessusdicte x fr. Et ce meesme jour que madite dame donna aux Cordeliers pour prier pour messire Guy IIII fr.

A la fin du mois d'août 1383, pendant que Philippe le Hardi séjournait à « Boulongne pour le traittié de la paix », Marguerite n'interrompt pas ses dévotions.

A elle lesquels ledit Amiot bailla et delivra de son commandement en la maniere qui sensuit : Cestassavoir pour une offrande que madite dame fit à Sainte Catherine de Thar labbaye XXVI^e^ jour daoust CCC IIII^xx^ et III — III fr. Item pour une offrande que madite dame fit XXVIII^e^ jour ensuivant à Notre Dame de Mont Rolant XII fr. Item une autre offrande

(1) Le duc de Bourgogne étant prêt à se remettre en campagne pour contraindre les Anglais à lever le siège d'Ypres, le 14 août, la duchesse dépêcha des lettres au chapitre de Vergy, à l'abbé de Cîteaux, à l'évêque de Chalon, au doyen et chapitre de Saint-Pierre de Chalon, au prieur de Saint-Marcel dudit Chalon, aux abbés de Sainte-Marguerite, de la Ferté-sur-Grosne, de Saint-Seine, d'Oigny, de La Bussière, de Fontenoy, de Moutier-Saint-Jean, de Flavigny, de Clairveaux, de Bèze, aux chapitres de Montréal et d'Avallon, aux prieurs de Notre-Dame et de Saint-Jean de Semur, au prieur des Chartreux de Lugny, au curé de Montbard, en les invitant à « prier Dieu pour luy ».

En 1386, Philippe le Hardi étant en route pour se rendre en Angleterre, Marguerite de Flandre écrit de nouveau aux évêques, aux abbés, aux chapitres principaux du duché de Bourgogne, pour demander des prières et des processions à ce sujet.

faite par elle le premier jour de Septembre à Saint Denis de Vergy III fr. Et pour une autre offrande que elle fit le IIIe jour dudit moiz à Notre Dame dudit Mont rolant que elle y fu en pelerinage VII fr.

Quand elle pénétrait dans cette dernière église, la duchesse y voyait les armes de Philippe le Hardi, que son mari avait fait peindre en 1378.

Et a un peintre qui a paint les armes de Meur en leglise dudit Mont Rolan pour don fait à lui de grace especiale. V fr.

La générosité du duc et de la duchesse s'étendait indistinctement à tous les ordres religieux d'hommes et de femmes.

Aux Jacobins de Bourges en Berry pour don à eulx fait par Monseigneur pour Dieu en aumosne II franz. Et aux Courdeliers et Augustins de la dite vjlle pour samblable II fr.

Au confesseur de Monseigneur lequel les avoit baillés du commandement de Monditseigneur aux freres precheurs de Fontenay le Comte pour Dieu en aumosne II fr.

Aux frères precheurs de Renes... aux frères mineurs dudit lieu pour samblable I fr.

Aux Cordeliers, Jacobins, Carmes et Augustins de Renes pour aumosne à eulx faite par Monseigneur VI f.

A Pieron le palefraignier de Monseigneur lesquelx il avoit baille du commandement de Monseigneur cestassavoir aux freres mineurs de Saint Jehan Dangeli pour Dieu en aumosne II fr. Aux freres precheurs dudit lieu I fr.

Aux freres precheurs du College de Chartres pour don a eulx fait par Monseigneur — II fr.

Aux religieux de leglise Saint Jehan evangeliste près de Chartres — II fr.

Aux freres precheurs de Tours... aux freres meneurs dudit lieu... et aux Augustins.

Et aux Carmenistres pour semblable I fr.

Tout au long des comptes, nous avons relevé des dons faits :

Aux frères prêcheurs de Troyes, d'Amiens et de Gand ;

Aux frères mineurs de Troyes, d'Amiens, Senlis, Compiègne, Hesdin et Abbeville ;

Aux augustins d'Amiens et de Lyon ;

Aux carmes de Lyon et de Gand ;

Aux cordeliers de Lyon, de Dole, de Lons-le-Saunier ;

Aux jacobins de Poligny, de Caen, de l'Isle-en-Flandres, de Douai et de Bruges ;

Aux quatre ordres mendiants.

Delivres à son aumosnier pour donner pour Dieu aux IIII ordres mendians de la ville d'Arras cestassavoir Jacobins, Religieux de la Tilloie, Cordeliers, Carmelistres.

Toutes les mentions se ressemblent ; il convient toutefois de noter, à part :

Aux Courdeliers du Pont Saint Esprit qui demandent le vin pour Dieu. XXXII s. t.

A deux freres Courdeliers ausquels M^eur les donna pour Dieu et en aumosne ceste fois de grace especiale II f.

Aux bonshommes et freres meneurs dudit lieu (Senlis) que M^eur leur donna pour Dieu.

Au prieur et couvent des freres prescheurs de la ville de Diion que Monditseigneur leur a donnés pour une fois pour Dieu et en aumosne pour avoir du blef pour leur vivre et substentacon. — X fr.

Parfois, les aumônes ne vont pas à tout un couvent, mais à quelques religieux seulement.

A deux poures religieux. — Et aux poures religieux de Traynel. — A trois augustins pour don à eulx fait.

Ou bien encore ce sont des aumônes individuelles, au hasard des rencontres de la route.

A un chapellain chantre de lesvechic du Liege qui passoit chemin pour don pour Dieu. 1 f.

A un poure arcevesque Dermenie par don 1 f.

Que M^eur donna a un vieil prestre.

Nous n'avons trouvé aucune trace d'aumône à d'autres religieuses qu'aux béguines de Flandre :

A messire Estienne de Geyz aumosnier pour les distribuer... aux nonnains de Cuy lez Douay... et aux beguines Dorchies.

Aux beguines du couvent de Beaucourt et aux beguines du couvent le Roy demourant delez ladite ville d'Arras.

Aux beguines dudit lieu (Abbeville).

Les hôpitaux et les frères et sœurs qui les desservaient, ainsi que les pauvres et les malades qui les habitaient, étaient visités par le duc qui, non content d'y laisser des offrandes, y faisait des actes d'humilité en y lavant les pieds des pauvres.

A lospital de Perronne 1 fr. Aux poures à qui M^eur lava les piez audit lieu 1 fr.

A lospital de Saint Anthoine Datiz.

A Bar sur Seine a lospital de Saint Jehan.

Pour donner a lospital de Traynel.

Aux pouvres malades de lospital dudit saint (Antoine en Viennois).

A une femme appelée suer Janne qui gouverne les malades dudit Saint Anthoine.

1383. Le duc visite les travaux d'agrandissement de cet hôpital, et il laisse un pourboire aux maçons (1).

(1) Les comptes donnent, entre autres indications servant à dater des travaux :

1375. 1 franc « aus ouvriers de leglise Nostre Dame Damiens ».

1 franc « aus maçons qui ouvroient en lostel de levesque dudit lieu ».

Aux maçons qui ouvrent audit Saint Anthoine pour leur vin II fr.

Aux freres et sueurs de lostel Dieu Saint Jehan à Angers pour samblable à distribuer en la pitance de poures. VI fr.

Aux freres et suers de lospital la Contesse, des hospitaux de Saint Sauveur, de Saint Nicolas de Gravieres, de Saint Julien, de la Trinité, de Saint Nicaise et de Sainte Marthe de Lille.

Pour donner pour Dieu aux pouvres de lospital de Beaulrain.

A lospital Saint Loys et Saint Fiacre. Aux pouvres femmes de Sainte Come demourans delez les murs de la ville d'Arras.

Quand Philippe le Hardi ou Marguerite de Flandre voyageaient, aucune misère ne les laissait insensibles, comme le prouveront les quelques exemples ci-après glanés dans les comptes.

La distribution des aumônes de route se faisait à l'entrée et à la sortie des villes que le convoi ducal traversait.

A lentrée de Senlis V s. p. Au partir dudit Senlis XX s. A lentrée de Saint Denis VI s. p. entre Paris et Conflans XVI d. p. Et au partir de Villeneuve Saint George IIII s. p. et au partir de Meleun II s. p. derreniarement que Monditseigneur passa par les lieux dessusdiz.

A M^eur^ que je lui avoie baillié en sa main lesquels il donna pour Dieu là ou il lui pleust IIII fr.

A Thiebaut paige de Monseigneur qui les avoit donnés en aumosne a pluseurs pouvres gens par menues. IIII fr.

A Franchequin page de M^eur^ pour donner et despartir

1375. Mandement du 24 août par lequel le duc donne au prieur et au couvent de la Chartreuse de Grenoble « CC franz dor pour eulx aidier à supporter les frais à reffaire leur eglise et ostel qui furent ars de feu daventure à environ quatre ans ».

menuement du commandement de Monseigneur pour Dieu sur le chemin quand Monditseigneur chevauchait.

A Sole paige de M^eur^ pour donner pour Dieu seur le chemin en venant de Flandres en France II fr.

VI gros que M^eur^ fit donner sur le chemin à pluseurs pouvres gens.

Les aveugles, les idiots, les vieillards, les enfants, les ladres, ne manquaient pas sur les routes et Philippe le Hardi ne se détournait pas du spectacle de ces misères.

A un aveugle de Colomier le Sec pour don a lui fait pour Dieu et en aumosne III s. VIII d. t.

A Jehanote la fole de Troies. II fr.

A un fol a qui Monditseigneur le donna de grace especiale à Mirebel. II fr.

A Gillet fauconnier de Monditseigneur que par ordonnance de Monditseigneur les avoit donnés pour Dieu a III poures hommes enciens de Saumaise. III fr.

A une bonne femme vieille pour don à elle fait pour Dieu. I fr.

A deux poures enfans. I fr.

A une poure dame veuve demorant à Lisle. X. s. t.

A poures ladres a lissu de la porte desdits Chartreux pour Dieu et en aumosne I fr.

Si le duc était informé de la pauvreté des habitants d'un pays qu'il traversait, sa charité soulageait les ménages pauvres.

Quil fit donner pour Dieu en aumosne à XL poures mesnages de Bretueil et denviron. XX fr.

Les malades n'étaient point négligés :

A pluseurs malades et aux poures quil trouva sur le chemin en retournant de Gand à Arras.

Sur le chemin à pluseurs malades en retournant du pelerinage que monditseigneur fist de volenté à Paris (1).

Les pèlerinages incitaient Philippe le Hardi à l'aumône « que il dona pour Dieu et en aumosne en la ville de Boulongne sur la mer en faisant son pelerinaige à pluseurs poures personnes ».

Rencontrait-on, au cours d'une chevauchée, un marchand qui venait d'être pillé, on lui donnait un secours.

A ung marchand de Reims qui avoit esté desrobez des gens darmes pour don à lui fait pour Dieu et en aumosne. II fr.

Les incendiés avaient aussi leur part :

A Jehannot Maugès de la parroiche Danteuil auquel les pillards avoient arsé sa meson pour don à lui fait pour Dieu et en aumosne. VIII fr.

A Phelipot Thomas poure homme auquel Monseigneur les avoit donnés en aumosne en recompensacion de sa maison que les pillars li avoient arse. IIII fr.

Pour don à lui fait par monditseigneur en recompensacion de sa maison laquelle fut arsée derrierement quand monditseigneur fut en la dite ville d'Auxonne. XX fr.

La duchesse était aussi pitoyable aux victimes des accidents.

A une poure femme qui a le nes copé darrenierement quant madame partit de Lisle. I fr.

Et, comme son mari, nous la voyons, au cours du voyage qu'elle fit en Flandre en 1372, visiter le Châtelet de Paris où elle secourt le « lieutenant du

(1) Les aumônes de la duchesse allaient également aux femmes en couches.

1385. 12 juin. « A une povre femme que mad. a fait don pour Dieu pour ce quelle gisoit d'enfiant — XVI s. »

chastellain de Pommart prisonnier qui n'avoit pas pour vivre en ladite prison » ; à Bruges, elle distribue également des aumônes aux prisonniers (1) ; elle n'oublie pas la recluse de l'église d'Houdrigant-lez-Gand.

Est-ce une aumône, est-ce un pourboire pour étancher leur soif qu'on distribue :

A pluseurs soyeurs de blefs aux champs.

En tout cas, cet argent largement distribué au cours des voyages devait contribuer à leur sécurité.

A cette époque de nombreux et fréquents pèlerinages, la bourse des pèlerins avait quelquefois besoin d'être regarnie et le duc s'y employait :

A pluseurs pelerins que M^eur^ trouva sur le chemin pres de Lion sur le Rosne. II fr.

Et que Monseigneur donna pour Dieu à poures pellerins de Bretaigne lesquels avoient esté prins et ranconnes des Anglois sur la mer en venant de Saint Jacques. I fr. I quart.

Il acceptait et recherchait même les fonctions de parrain, quelle que fût la condition du filleul.

Pour deniers paies à une poure femme nouvellement accouchée de laquelle monditseigneur fist tenir sur fons son enffans en un villaige entre Traynel et Marigny en faisant son chemin de Paris à Dijon. IIII l. VII s. VI d. t.

Il se montrait également généreux quand il rencontrait une noce sur sa route.

(1) Philippe le Hardi pratiquait aussi l'assistance aux prisonniers. « Et a V arbalestiers prisonniers à Monstreul pour don à eulx fait pour eux aidier à paier leur rancon — VI fr.

» A plusieurs prisonniers à Lille en Flandres la veille de la feste de Toussains — I fr. »

Item à une espousée de Baigneux que monditseigneur lui donna. XIV s. t.

En sus des aumônes que Philippe le Hardi et Marguerite de Flandre distribuaient si largement aux déshérités, leurs libéralités allaient au bas personnel des églises, aux enfants de chœur, aux bâtonniers, aux frères convers des couvents.

Aux enfans du cloistre de Saint Estienne de Dijon pour ce quil avoient chanté devant M^eur^.

Et aux enfans de cuer de la dite eglise (Saint-Sire à Nevers).

A Monseigneur pour faire ses offrandes en leglise Saint Martin à Tours ou il avoit oyé la grant messe x fr.; aux enfans de cuer de ladite eglise par don I fr. et samblablement au batonnier de ladite eglise I fr. demi.

A Madame la Duchesse que elle offry à leglise de Saint Benigne à la grant messe II fr. Et aux petitz moines de ladite eglise. I fr.

Aux moinaz dudit lieu de Clerevaux II fr.

Aux enfans de cuer de Notre Dame de Bruges pour samblable don. I fr.

Le II^e^ jour de décembre aux enfans de cuer de sa chapelle de Dijon.

Pour l'offrande de Madame à Saint Estienne de Diion ou madite dame oyt messe. Et que elle donna aux petiz enfans du cuer dudit lieu.

Aux reliques de Monseigneur Saint Thoen et aux petits moines de ladite eglise.

Aux basteniers dudit Saint Jehan (Lyon) pour don IIII fr.

La coutume qui persistait vers 1850 dans les diocèses de Sens et de Troyes, d'envoyer un enfant de chœur porter le dimanche matin l'eau bénite à domicile, nous est révélée par une mention du compte de 1373.

Aux enfans de cueur de Saint Pierre de Troies et à ceux de

Saint Estienne qui avoient aporté à monditseigneur en son hostel à Troies leaul benoite (1).

Philippe le Hardi favorisait d'autre part les études théologiques.

A frère Simeon Bardet de lordre des frères prescheurs pour faire son fait de sa mestrise. x fr.

A maistre Jehan de Autriche licencié en theologie pour don à lui fait par monditseigneur ceste foiz de grace especiale en revérence de Dieu et en aumosne et pour considéracion du bon et continuel estude que longuement a fait en ladite faculté de theologie et pour lui aidier à faire sa feste à lui maistriser en ladite science — IIII fr. (2).

A la date du 20 juin 1383, le duc « grattifie frère Dimenche de Troyes et frère Jacques religieux de Cisteaux », bacheliers en théologie, de la somme de 20 francs d'or pour les aider à supporter les frais « quil leur convient faire » au commencement de leur second cours de théologie.

Ce frère Dimenche appartenait au couvent des frères prêcheurs de Troyes, à qui le duc avait accordé quelques années auparavant une gratification de 50 florins d'or pour faire les frais de la tenue du chapitre général, à Troyes (3).

(1) 1385. Dimanche, 19 novembre. « Madame et Mademoiselle de Nevers disner à Molesmes. — A I clerc qui a porté l'ieaue benoîte à Madame — v s. »

(2) Le 27 avril 1386, le duc fait don de 20 francs « à frère Robert Souvent, religieux de Sainte Katherine du Val des Escoliers à Paris, pour lui aidier à faire ses frais en alent à l'escole du chant où Mgr a ordonné qu'il aille pour aprendre à chanter, afin que mieulx puisse servir Mgr en l'estat de chapellain, ouquel ledit Mgr l'entent à retenir. »

(3) Lors de son passage à Troyes, les 24 et 25 décembre 1372, le duc fit don de 1 franc « à levesque des fols de Saint Estienne de Troyes ».

Le 1er janvier 1372, il avait déjà gratifié « les chapellains clers et

La première messe d'un prêtre nouvellement ordonné était déjà, comme elle l'est encore de nos jours, une solennité que le duc et la duchesse, ou rehaussaient de leur présence, ou à l'occasion de laquelle ils faisaient un cadeau au jeune prêtre.

18 mai 1372. A Monseigneur et Madame ensemble pour offrir au frère de la norrice de Jehan monseigneur qui chantoit sa messe nouvelle en leglise de la chapelle de M^eur^ à Dijon.

A Madame pour faire les offrandes delle et de Jehan monseigneur à la messe nouvelle du filz au chastellain de Rouvre — VI fr.

A un preste de lostel de madame de Flandres Dartois et de Bourgongne tant pour offrande comme pour don fait à li ceste fois de grace espéciale et pour ce quil chanta messe nouvelle XVI de mars en la ville d'Arras — XL fr.

A Arras lesquelx il offrit à une messe nouvelle quil oy avecques Madame Dartois.

1383. A Madame la Duchesse pour offrir pour elle et pour messeigneurs ses enfans à la messe nouvelle de Messire Jehan Esperon nagaires clerc de la chapelle de madite dame — XX fr.

Messire Jehan de l'Esperon devient immédiatement un personnage important dans la maison de la duchesse Marguerite. Dès 1384, nous le trouvons comme aumônier chargé des distributions et, chaque soir, il faisait inscrire sommairement au compte de la fourrière les aumônes du jour qui variaient peu, quand la duchesse était à résidence fixe, et oscillaient

coriaux de sa chapelle de Dijon de x frans d'or, pour les ayder à faire leur feste des fols ».

1386. Don de 6 francs « à levesque des folz qui à Tournay vint devant Monseigneur, le 1^er^ jour de janvier, faire avec autres ses complices certain jeu de personnaiges pour lesbatement de Monseigneur ».

entre 16 et 20 sous. Ces aumônes en numéraire devaient être données à la porte du château ; on y distribuait aussi des aumônes en nature. Etienne, le varlet de l'aumône, faisait à la ronde à chaque repas, dans de grands récipients nommés les seaux de l'aumône, la collecte des reliefs qui servaient à restaurer les pauvres affamés, comme cela se pratique encore de nos jours à la porte des restaurants ou des casernes (1).

Mais ce ne sont sans doute pas ses fonctions d'aumônier qui avaient mérité à Jehan de l'Esperon les faveurs de la duchesse. Il cumulait avec l'aumônerie la charge de maître de l'Horloge. Ce personnage précieux était un officier à double face, répondant tantôt au nom de Jehan de l'aumône et tantôt à celui de Jehan de l'horloge et dont les deux valets portaient comme lui les noms de varlets de l'horloge ou de l'aumône.

Philippe le Hardi ne négligeait pas non plus les hauts personnages de l'Eglise, il tentait d'intervenir auprès du pape pour obtenir une nomination à son gré quand un siège était vacant.

1374. Il envoie de Rouvres à Avignon M^gr^ Philippe

(1) 1365. 16 mars. Mandement du duc à son trésorier, au sujet de ses aumônes journalières : « Nous voulons et mandons estroitement que, doresnavant, vous baillez et délivrez par chascun jour, à commencer de la datte de ces presentes lettres, à nostre amé et féal secretaire mess. Thomas de Chapelles, nostre ausmonier, xx sols tournois, frans piece pour xx s. t., que nous avons ordonné qu'il ait et praigne des deniers de nostre recepte, pour tourner et convertir ou fait de nostre aumosne, parce que, pour le grand nombre de pauvres qui viennent, le relief qui se leve de notre sale ne peut à ce suffire. »

1375. 19 juillet. 41 s. 8 d. t. pour achat de « VI corbeilles et II soillez à mettre l'aumosne de M^gr^ ».

de Jaucourt, chevalier, et son panetier Jehan de Jeux, vers le pape, « pour la poursuite de la promotion de messire Pierre de la Tremoille à l'evesché de Chalon, qui vaquait ».

Son confesseur est-il promu à l'épiscopat, il s'empresse de lui allouer une forte somme pour l'acquisition de ses ornements épiscopaux.

1379, 21 septembre. Don de 400 livres à « frère Guillaume de Valen, conseiller, confesseur du duc » qui « venoit destre fait depuis peu evesque de Bethleem pour layder à avoir une crosse, une mitre et aultres ornemens episcopaux ».

Le dimanche 16 novembre 1393, monseigneur se rendit et arriva à Besançon avec le comte de Nevers, son fils, pour l'entrée de l'archevêque dudit lieu, à laquelle se trouvèrent plusieurs chevaliers et écuyers, et il donna au prélat un « anneau dor à un saphir quarré du pris de cent frans dor (1) ».

1395, 22 avril. Le duc fit don à Philippe Fromont, son confesseur « eslu et confirmé à lévesché de Nevers de IIIIˣˣ IX livres pour poursuivre son estat touchant levesché de Nevers plus CCCCC livres pour payer les droits de la chambre et le service de sa promotion ».

1403. Le duc fit présent à l'évêque de Poitiers, chancelier du duc de Berry, le jour de son sacre, d'un gros balay et d'un saphir en deux bagues.

Philippe le Hardi recevait, à sa table, les digni-

(1) Ce saphir, monté sur anneau d'or, représentait une valeur d'environ 2,000 francs.

L'anneau pastoral, que le duc avait donné le 3 novembre 1392 à son chancelier, sacré évêque d'Arras, était garni d'un grand balay et cinq grosses perles, pesant chacune neuf carats.

taires de l'Eglise, ou encore il acceptait leur hospitalité ; nous ne saurions donner la liste des hôtes ecclésiastiques du duc ou de la duchesse, nous avons circonscrit nos recherches à trois années : 1365, quand le duc est encore célibataire ; 1385, quand il marie son fils Jehan ; 1402, un peu avant sa mort.

1365. Samedi 9 février. Tout le jour à Paris, — mons. donne à souper à mons. le duc de Berry, à la duchesse de Bar, sa sœur, à l'archevesque de Sens, au conte de la Marche, à la comtesse sa femme et à plusieurs autres seigneurs et dames.

Mardi 8 avril. Tout le jour à Dijon, — monditseigneur donne à disner à plusieurs abbés et au college de la chapelle de Dijon qui furent à l'obsèque du roy (l'anniversaire du roi Jean).

Jeudi 4 décembre. Disner à Franconville — gister devers sa sœur madame de Bar à Pontoise en pelerinaige — et souperent avec l'archevesque de Rouen tous les officiers de monditseigneur à ses despens.

Dimanche 28 décembre. Disner à Mucy l'Evesque, aux despens de l'evesque de Lengres.

1385. Nous n'avons trouvé aucune trace de réception d'ecclésiastiques par le duc pendant cette année ; par contre, nous avons relevé, dans les escrocs de l'hôtel de Marguerite de Flandre, les mentions ci-après :

Lundi second jour de janvier CCC IIII^xx et quatre (N. S. 1385), Madame et mademoiselle Marguerite, disner à Compiegne et giste à Noyon. Et ce jour donna l'évêque de Noyon à souper à Madame et Mademoiselle et aux autres damoiselles et chevaliers.

Mercredi 1^er mai. Madame, Monseigneur le comte de Nevers et mademoiselle Marguerite tout le jour à Beauté. Et ce jour y disna l'archevesque de Rains.

Jeudi 11 mai. Madame, Monseigneur le comte de Nevers et Madamoiselle de Nevers, tout le jour à Conflans, où furent

l'abbé de Saint Mor, plusieurs de ses moynes et autres estrangiers et y vint monseigneur au giste.

Samedi 20 mai. Et y fut tout le jour l'abbé de Saint Mor pour faire le service devant Madame.

Dimanche 21 mai. Où fu au disner l'abbé de Saint Mor.

Jeudi 25 mai. Et y fut après disner le cardinal de Luxembourg et plusieurs estrangers.

Jeudi 1er juin. Tout le jour à Corbeil. Et y disna l'abbé du Gard.

Mardi 15 août. Tout le jour à Dijon, et y fut Madame l'Amirande, son fils et l'abé de Saint Benigne et plusieurs chanoynes et chappelains de la chappelle de Monseigneur.

Mardi 29 août... tout le jour à Dijon. Et y furent plusieurs chanoynes et chappelains de Vergy et autres estrangiers.

Mercredi 1er novembre. Madame, Monseigneur le comte de Nevers, Madamoiselle sa femme et nos damoiselles Catherine et Bonne, tout le jour à Dijon, où furent le marechal de Bourgongne, messire Gaudry, messire Jehan de Ville sur Arse, et furent XII des chanoines de la chapelle.

Pour l'année 1402, nous revenons aux itinéraires de Philippe le Hardi.

Samedi 7 janvier. Tout le jour à Paris — y vinrent disner en l'hostel de Flandre, l'evesque de Liege, les comtes de Saint Pol, de Namur, de Joigny.

Dimanche 15 janvier. Furent au disner mes seigneurs les ducs de Berry, d'Orleans, l'evesque de Liege et plusieurs autres.

Lundi 23 janvier. L'evesque de Liege qui séjournoit à l'hostel de Flandre aux despens de monditseigneur se partit ce jour.

Samedi 18 février. Disner à Conflans — le cardinal de Bar disna ce jour avec mes dits seigneurs.

Le duc, le comte de Nevers et Antoine Monsieur reviennent à Paris le samedi 25 février et s'installent jusqu'au 30 mai au cloître Notre-Dame.

Samedi 25 février. Mesdits seigneurs disner, souper et gister au cloistre Notre Dame en l'hostel Jehan Durand.

Pendant ce séjour, le duc reçoit à dîner : un jour Mgr de Bourbon, un autre jour Mgr de Berry, un autre jour encore le duc de Berry, le comte de Clermont et les ambassadeurs du roi d'Espagne.

Le duc trouvait sans doute à son gré l'hospitalité du cloître Notre-Dame. Après être resté toute la journée du 14 août à Paris, en l'hôtel de Nesles, le 15 il vient « disner au cloistre Notre Dame, en l'hostel messire Jehan Durant, et il va souper et gister à Villeneuve Saint Georges ».

Dimanche 20 août. Monditseigneur, le conte de Nevers et le conte de Rethel — disner à l'hostel de Cluny à Paris, à la confrerie Nostre Dame — tous les chevaliers de l'hostel de l'évesque d'Aucerre s'y trouvèrent et furent le soir à l'hostel de Nesles.

Enfin, au mois de novembre, pendant son séjour à Nantes, le dimanche 5, « monditseigneur traita ce jour au disner mons. le duc de Bretaigne, les sires de Laval, de Chastelbrillant... les evesques de Bretaigne et les principaux seigneurs ».

Dans les documents que nous venons de reproduire, on remarque qu'aux jours de grandes fêtes les dignitaires de l'Eglise officiaient devant la duchesse, qui ne manquait pas de les retenir à sa table.

Ainsi, le jour de Noël 1384, à Corbeil, l'abbé du Jar officia, assisté des chapelains du duc, venus exprès de Paris pour la solennité. Le jeudi de l'Ascension, 1385, nous trouvons l'abbé de Saint-Maur et ses moines ; à la Pentecôte, encore l'abbé

de Saint-Maur à Conflans ; à Dijon, le jour de l'Assomption, le service fut fait par l'abbé de Saint-Bénigne et plusieurs chanoines ; le jour de la Toussaint, ce fut le tour des chanoines de la Sainte-Chapelle. On voit figurer, à ces offices des grandes fêtes, parfois les chanoines de Vergy, les moines de Cîteaux, les religieux de l'abbaye de la Ferté. C'était un honneur très recherché que d'officier devant la duchesse, et elle semble s'être appliquée à distribuer avec équité cet honneur aux personnages qui pouvaient y prétendre.

1394. A v chapellains de la chapelle de Dijon, deux clers qui ont fait le service divin devant madite dame à Rouvre et à Dijon aux festes de penthecoste, trinité et feste Dieu derrier passé VII f. et aujourdhuy à VII chapellains de Troyes qui ont chanté le service divin de Saint Jehan Baptiste devant madite dame audit lieu de Troyes VII fr.

Aux chapellains qui ont fait le service divin devant madite dame a Troyes es jours de Toussains et des Mors.

A VII chapellains de la chapelle de Mr le duc de Bourgongne à Dijon qui ont fait le service divin devant madite dame le jour de Noel derrierement passe et es festes ensuigvant.

1395. A VI religieux de la Ferté sur Grosne qui ont fait le service divin à Paques flories, à la Trinité et à la feste Dieu — XII fr.

1396. Au prieur et à cinq religieux de Cisteaulx lesquelx firent le service divin devant madite dame le jour de Paques flories, la sepmaine sainte ensuigvant et le jour de Pasques charnelx, pour don à eulx fait par madite dame VII fr. X gros demi.

A noter que messire Jehan Esperon devait tenir également l'emploi de maître des cérémonies ; on lui rembourse les dépenses de son voyage de Dijon à Germoles et retour, avec la mention « lequel ma dite dame manda pour aidier à faire ledit service ».

D'autres fois les cérémonies avaient lieu dans les églises des couvents, ainsi les obsèques du maréchal Boucicault, aux Cordeliers de Dijon.

Aux frères meneurs du covant de Dijon, par don faict à eulx de Monseigneur le Duc, et par ses lettres données le xx mars mil ccc lxvii, en recompensation des chevaux et armes que monseigneur fit offrir en leur eglise à l'ossèque du mairechaut Busiquaut et d'un drap dour qui fut mis sur le corps dudit mairechaut le jour de son osseque, lesquels chevaux, harnais et drap dour furent randu à monditseigneur de la voulenté desdits Freres, et quictance donnée le premier jour de Juillet lxix — lx francs (1).

C'est encore le duc qui, par mandement donné à Semur, avait pris à sa charge les cinq cents cierges et quarante et un écussons aux armes du maréchal, attachés à quarante et un pauvres qui portaient des torches.

En 1374, lundi 13 mars. « Fut faite l'obsèque de feu Jehan de Bourgongne. » Le duc qui, le vendredi 10, avait quitté la duchesse à Villers-le-Duc, s'achemine par Saint-Loup, Langres et Jussey jusqu'à l'abbaye

(1) Le catafalque fut exécuté par maître Belin d'Auchenoncourt, maître des œuvres de charpenterie du duc ; il fut employé 44 aunes de « cendal noir » pour « le ciel de la chappelle au dessus du corps de mons. le mareschal, ou estoient les cierges ». « Guillemette, fame de feu Richart Guillot, espicière de Dijon », fournit « un quaier de papier, pour faire les flaviaux des armes dudit mons. le mareschal. . III quaiers d'argent et dor parti dont len a fait partie des armoieries appartenans audit obseque.. III quarterons dazurs, une livre de vermeillon et une livre de mine, dont len a fait les paintures des armes dudit mareschal... » D'autre part « Henriot de Compiegne, brodeur, demourant à Dijon », reçut onze livres tournois « pour son salaire de faire de bateure et armoie II couvertour de chevaux, II housses descus, II cotes à armer, II flaviaux, pour paindre et armoie tout le demourant de la chappelle et pour neisir la chappelle à mettre les cierges et pour faire les escussons des torches ».

de Faverney, il y conduit le deuil de son cousin et donne 9 francs à l'offrande.

A Monseigneur Guy de la Tremoille chambellain de monditseigneur qui les avoit baillés à monseigneur pour offrir à l'obseque Jehan de Bourgongne — IX fr.

Puis il revient par Fouvant, Champlitte, Bèze et le Pont de Norges « gister » au bout de trois jours de marche à Rouvres vers Madame et ses enfants.

Le 27 août 1380, c'est en sa chapelle, à Dijon, que la duchesse fait célébrer un service mortuaire pour sa mère la comtesse de Flandres. Elle fit acheter à cet effet 370 livres de cire, donna au doyen et chapitre de la chapelle 10 livres, fit distribuer 20 livres aux pauvres et remettre 2 blancs à cent enfants qui tinrent les torches pendant « ledit obsèque » ; elle donna 2 francs à l'offrande et ses enfants, Jean et Marguerite, chacun 1 franc (1).

Pendant l'obsèque, vingt chapelains dirent chacun une messe.

Philippe le Hardi assistait le plus souvent en personne aux obsèques et portait lui-même son offrande.

Lesquelx il offrit le XXIII jour de may CCC IIII^{XX} et IIII en leglise des Augustins à Paris à l'obsèque de messire Robert Dartoiz, jadis fils du conte — XIX s. p.

L'année suivante, pendant qu'il est avec son fils Jean devers le roi à Saint-Pol, à Paris, Duret, leur

(1) Au commencement de l'année 1387, la duchesse fit célébrer, à Lille, un service anniversaire pour ses père et mère ; on y dit 91 messes et on distribua 105 l. 2 gr. t. aux pauvres et 2 l. aux sonneurs. A noter qu'à cette occasion, elle « fit mettre autour de leur tombeau 26 aulnes de drap noir et un drap noir sur leur tombe et environ ».

valet de chambre, meurt et c'est le service de la fruiterie de la duchesse, installée à Conflans où son mari vient souvent dîner près d'elle, qui livre.

10 mai. — IIII cierges et IIII torches pesant ensemble XXVI l. pour faire l'obsèque de feu Duret, valet de chambre de monseigneur et de monseigneur le conte de Nevers, lequel obsèque fut faict à Paris en leglise Saint Pol.

Le culte des morts était très vivace à la cour de Bourgogne ; les messes d anniversaire et les messes de *Requiem* sont souvent mentionnées dans les comptes.

Dès qu'il a amené la duchesse, ou pour mieux dire qu'il a ramené à Dijon et à Rouvres celle qui, avant de devenir sa femme, avait déjà été l'épouse du dernier duc Philippe de Rouvres, son successeur fait chanter une messe à son intention.

A Madame pour offrir à une messe que monseigneur fist chanter en sa chapelle à Dijon pour feu monseigneur Phelipe de Bourgoingne, dont Dieux ait l'âme.

C'est à la mémoire de son père, le roi Jean, que Philippe le Hardi est le plus attaché.

En 1370, nous le trouvons au monastère de Tournus où il fit chanter une messe et une oraison pour feu de bonne mémoire le roi Jehan son père.

1373. A frere Guillaume de Valen confesseur de Monseigneur pour faire dire et célebrer certains nombres de messes pour le remède de lame de feu le Roy Jehan que Dieux absoille quant Monseigneur fut à Soissons darrierement.

1375. Aux religieux de leglise de Beaumont à qui M^eur^ les avoit donnes pour chanter et dire messes en leur dite eglise pour le remède de lame de feu le Roy Jehan que Dieux absoille x fr.

Il est certains jours de l'année où les prêtres ne célèbrent pas de messes des trépassés, et d'ailleurs le vendredi saint la liturgie ne comporte pas de messe ; cependant, voici plusieurs mentions de trois cent soixante-cinq messes commandées par le duc pour le repos de l'âme de son père.

Pour chanter IIIc LXV messes le IX jour davril darreniere-ment passé du commandement de Monseigneur pour le salut de lame de feu le Roy Jehan que Dieux pardoint. LX f. X gros.

De nouveau en 1378, on note une dépense de 60 francs 10 gros.

Pour chanter IIIc LXV messes le IXe jour davril du commandement de Monseigneur pour le salut de l'ame de feu le roi Jehan.

Certes, il était facile à l'aumônier du duc de commander chaque année trois cent soixante-cinq messes à célébrer le 9 avril, pour l'anniversaire du roi ; ce que nous avons tenu à noter, c'est ce chiffre de 365, correspondant au nombre de jours de l'année.

Pour sa mère, nous ne rencontrons qu'une seule mention d'un annuel.

A deux chapellains de Maubuisson sur ce en quoy Monseigneur puet estre tenu à eux à cause dun annuel quil a acoutume de faire chascun an célebrer en ladite eglise pour l'ame de feu madame sa mere cui Dieu asoille — VI fr.

A quelle intention se disait chaque semaine, dans le couvent des frères prêcheurs d'Auxerre, une grand'messe de la Vierge ?

Aux freres prescheurs du couvent Dauceurre auquelz Monseigneur les avoit donnés pour dire et célebrer pour la dévotion de Monseigneur chascun samedi dun an la grant messe de Notre Dame en leur couvent — X fr.

Madame imitait Monseigneur, elle assistait aux obsèques des dames de son entourage et même elle y emmenait ses enfants.

Du commandement de Mme aux gens de la chappelle de Monseigneur à Dijon pour distribuer au cuer à ceux de ladite chappelle qui seront aux obseques de feu la dame d'Uchon en ladite chappelle à Dijon.

Lesquels madite dame, Jehan monseigneur, et ma damoiselle Marguerite sa suer offrirent le xviie jour dottobre ccc IIIIxx et IIII aux messes de lobseque de feu Madame de Chenigy — IIII fr. III gr. III quars.

Le 3 novembre de la même année, le duc fit faire à Dijon les obsèques du roi de Jérusalem et de Sicile, Louis, duc d'Anjou ; y assistèrent, la duchesse, le comte de Nevers, Mademoiselle Marguerite, Philippe de Bar et Philippe d'Artois. Toutes les paroisses des églises de la ville y vinrent en procession, pendant qu'on sonnait toutes les cloches de Dijon et qu'on célébrait trois cent cinquante messes ; mais quel que fût le nombre des chapelains dans la ville, force nous est bien de penser qu'on dut s'adresser à des prêtres ou à des religieux des environs.

A IIIc et L chappelains pour dire IIIc et L messes le jeudi IIIe jour de Novembre CCC IIIIxx et IIII, jour de lobseque de feu le Roy de Jehrusalem et de Cecille et duc Danjou dont Dieux ait lame au feur de deux gros pour chascun chappelain.

Aux colleges et paroisses de Dijon auquels il les a donnés de grace espéciale pour porter les processions et estre ledit jour audit obseque.

A pluseurs sonneurs qui le jour dudit obsèque sonnèrent les cloiches desditz colleges et paroisses.

Si les honoraires pour une messe des morts

étaient tarifés à 2 gros, il faut penser qu'il s'agissait de messes basses ; dès que la messe était célébrée avec quelque solennité, les honoraires devenaient plus élevés.

A frère Guillaume de Valen confesseur de Monseigneur par lequel Monseigneur les a faitz donner à leglise de Saint Martin de Tours pour dire et célebrer pour monditseigneur en icelle eglise une messe du Saint Esprit IIII franz.

1384. A lui encore qu'il offrit à Saint Pierre dudit Lille le jour que len y chanta messe du Saint Esprit pour notre saint père le pape — XV fr.

Pour une simple recommandation aux prières des cordeliers de Beaune, le duc payait 30 francs.

Aux religieux gardien et couvent des Cordeliers à Beaune pour don à eulx fait par monditseigneur pour Dieu et en aumosne pour prier Dieu pour luy, madite dame et leur noble lignée et leurs gens — XXX fr.

Le compte de Joceran Frepier pour l'année 1393-1394 signale encore la célébration du service divin pour obtenir un heureux accouchement de la comtesse de Nevers.

A VII chapellains de la chapelle de Monseigneur le duc de Bourgongne à Dijon qui ont fait le service divin devant madite dame la duchesse... et aussi lont fait aux II accouchemens de ma damoiselle de Nevers.

On avait également recours, comme de nos jours encore, à certains objets de piété déposés dans la chambre de gésine. Nous voyons le sacristain de Saint-Vivant de Vergy apporter à Villaines le livre de Saint-Jean, pour le mettre auprès de la duchesse lorsqu'elle accoucherait, comme elle le fit, d'un fils qui fut nommé Philippe l'an 1389.

Les charges du parrainage n'étaient pas pour faire

hésiter le duc et la duchesse à accepter de tenir ou de faire tenir par procuration des enfants de toutes conditions sur les fonts baptismaux.

1378. Monseigneur — que il offry en leglise de Nuiz au baptisement de lenfant Jehan Blanchet son chastellain de Verdun lequel il avoit tenu sur fons. I fr.

A une pouvre fillete du grant paveillon que madite dame fit pieça tenir sur fons — II fr.

A un filleul de Monseigneur quil trouva à Montereul ou fouldyonne. — II fr.

6 Novembre. A Hennequin de Namur, changeur demourant à Gand pour un gobelet dargent doré pesant au pois de Troiez 2 mars, lequel Madame a fait acheter et prendre de lui, le mars IX fr. XV s. t. et icellui donna au baptisement du fils de Jaques harpeur de Monseigneur le conte de Flandres.

La timbale d'argent semble avoir été, comme elle l'est encore de nos jours, le cadeau habituel de la marraine à ses filleuls.

Pour un sien gobelet dargent pesant V mars, le marc X fr. lequel gobelet M^me^ a fait achepter et prenre de li et icellui donné à la fille de maistre Andry Pasté, maistre des comptes de M^eur^, laquelle M^me^ tient sur fons en sa personne (1).

1379, 26 novembre. Le duc « tint sur les fons la

(1) « Saichent tuit que je Jehanne la Cholette dame de Mont Doucet, confesse avoir receu de Amiot Arnaut receveur général des finances de Monseigneur le Duc de Bourg^ne^ cinquante franz dor qui mestoient deuz par ledit Monseigneur et madame la Duchesse pour un gobellet dargent doré pesant V mars, le marc X frans. lequel gobellet madite dame fist pieca pranre de moy, pour le donner au baptizement de la fille maistre Andry Pasté, laquelle madite dame tint sur fons, au mois de juing darrenerement passé, si comme il appert plus à plain es lettres de madite dame sur ce faites. Desquelx IIII frans dessusdiz, Je me tiens pour contente et payée et en quitte mesdiz seigneur et dame, ledit Amiot et tous autres. Tesmoing mon scel mis à ces lettres. Escript à Chasteillon seu Saine le V^e^ jour de may lan mil CCC LXX IX. »

fille du seneschal de Henau et luy dona... une croix dargent dore du pris de LXVI livres (1) ».

Nouvelle preuve que la mode n'a pas changé depuis six cents ans, puisque, encore aujourd'hui, bon nombre de parrains donnent des croix aux enfants à l'occasion de leur baptême; mais la duchesse tient pour la timbale; quand la filleule est d'importance, elle va même jusqu'à donner deux timbales.

1381, août. La duchesse lève sur les fonts la fille de messire Philibert Paillart, président au Parlement de Paris, et lui donne deux gobelets d'argent doré (2).

Monseigneur s'intéressait également au baptême des Juifs, qu'il semble avoir encouragé par des dons.

Et a un Juif baptisé à qui M^eur le fit donner pour Dieu et en aumosne -- I fr.

A I Juif noivelement baptisé pour don à lui fait par Monseigneur — V sols.

A l'occasion des usages admis pour le baptême, il semble opportun de rappeler également des usages relatifs au voile nuptial et aux images de berceau.

Aux noces de son fils Antoine et de M^lle de Saint-Pol, le duc fit acheter une pièce de racamat d'or de

(1) En même temps que le souvenir religieux de la croix d'argent doré, le duc avait donné à sa filleule « un cerf d'argent doré » du prix de 78 livres.

(2) Payé 79 fr. 17 s. 6 d. « à Benedic Du Gal, marchant, demorant à Paris, qui deuz lui estoient pour II gobelez dargent doré, donnez par Madame à la fille de messire Philibert Paillart, conseiller de Monseigneur et président du parlement du Roy à Paris, laquelle Madame a tenue sur fons, lun desdiz goubeboz pesant V marcs II onces et demie et lautre III marcs IIII onces demi, qui font VIII marcs VII onces, le marc IX franz ; lesquelx gobelez Monseigneur a fait acheter et pranre de lui pour ladicte cause ».

Lucques, pour mettre sur l'époux et l'épousée à leur bénédiction nuptiale.

Et bientôt, à la naissance de leur premier enfant, les jeunes époux reçurent pour le grand berceau de parement du fils de la comtesse de Rhetel, une tablette à mettre derrière « la teste d'icelluy enfant où est l'imaige de Nostre Dame (1) ».

On peut certes encore rattacher à l'idée dévote le choix de certains cadeaux que Philippe le Hardi donnait en « bonnes estrennes » à ses proches ou que sa politique lui suggérait d'envoyer aux souverains, dont il avait intérêt à se concilier les bonnes grâces.

1367. Janvier 1er, jour de l'an. Le duc offrit à la reine « en bonne estrenne ung joyau d'or à mettre reliques, à pierres prétieuses du prix de CCL frans d'or » ; il donna également au roi « un joyau à pierres prétieuses à mettre reliques du prix de VIIIc livres ».

1368. Janvier 1er. « En bonnes estrennes à la contesse de Flandres une paternostre de IIII grosses perles d'Orient, v balais qui en faisoient les signeaux et un fermail d'or à trois grosses perles d'Orient et un gros diamant au milieu, du prix de VIIIc livres. » « Au conte d'Estampes... plusieurs ornemens d'argent et aultres choses necessaires a une chappelle d'argent doré. »

1388. D'après un mandement du duc, daté de Con-

(1) A noter que dans la chambre de gésine dont les tentures étaient « de brodeure de quatre Evangelistes », on avait préparé : « un taubenoitier couvert et un esperges d'argent verez pour la ditte gesine ».

flans, 1er décembre, nous savons, qu'ayant dîné chez le duc de Berry, il lui donna une image d'or de saint Michel, garnie de pierreries, de saphirs, de balais et de perles, du prix de 2,800 livres.

1390. Un mandement donné à Anvers, le 27 décembre, nous apprend que pour les étrennes, le duc de Berry reçut du duc de Bourgogne un grand tableau d'or garni de dix balais, douze saphirs, soixante-six grosses perles et « estoit à l'histoire sainte Katerine et saint Jehan Baptiste » et pendant à une chaîne d'or « faitte en guise d'oiseaux et avait dessus la dite chaisne un fermail d'or garni de trois balais, trois grosses perles et au milieu une bien grosse perle », le tout du prix de 1,500 livres ; la reine reçut un tableau d'or émaillé dehors et dedans, « ouvré à l'histoire de Notre Dame du sepulcre Nostre Seigneur », garni d'un balai, un saphir et plusieurs grosses perles, du prix de 430 livres.

1391. De la livraison de joyaux d'or, garnis de pierreries, que Henry Orlant, changeur, demeurant à Paris, fit au duc de Bourgogne pour les étrennes, il convient de retenir :

« Item pour un patenostres d'or à une croix d'or, et un fremaillet, garnis de pierreries, que monditseigneur donna à madame d'Orliens, IIc L frans. »

1392. « Le jour de la feste Saint André, le duc de Bourgongne disna en l'hostel de Nesles à Paris avec le duc de Berry. Il lui fit present à cette occasion d'un tableau d'or à une ymaige de Nostre Dame enceinte, faitte de la coquille d'une perle et une ymaige d'or esmaillée de sainte Elizabeth, les deux

huis de ce tableau estoient de cristal et le dessus d'yceux ainsi que le dessoubs tout ouvré de maconnerie et garni de pierreries tant de perles que de dyamants, saphirs et balais, le tout du prix de 1000 livres. »

1393. « Le duc donna en estrennes au duc de Berry, un ymage d'or de saint Louis, garni de plusieurs pierreries, de quatre grosses perles, trente quatre moindres, neuf balais, neuf saphirs, et d'un autre saphir à un fretilet, qui lui cousterent 302 fr. d'or. »

1394. « Le duc de Bourgogne fit présent en estrennes, au duc de Berry, d'une ymage d'or de Saint Antoine, garnie de quatre balais, quatre saphirs, seize perles, dont le reliquaire estoit de cristal, ledit ymage assis sur un entablement d'argent doré, du prix de 1020 livres. »

« Le duc envoya au Pape pour ses estrennes un joyau d'or de l'Annonciation Nostre Dame, garni de dix balais, huit saphirs, un rubis, quatre diamants, deux grosses perles, trente deux moins grosses et neuf vingt petites, assis sur un entablement d'argent doré du prix de 2000 frans d'or. »

« Le duc acheta trois tapis de haute lice, ouvrés à or de Chypre l'un du Crucifiement de Notre Seigneur, l'autre à un Mont de Calvaire et l'autre du Trespassement de Nostre Dame, de neuf vingt quinze aulnes quarrées, aulnes d'Arras, pour les envoyer au roy d'Angleterre et lui coustèrent 900 frans d'or. »

« En avril, estant à Boulogne le duc acheta trois tentes de tapisseries de haute lisse, la premiere de l'histoire de Clovis, qu'il donna au duc de Lancastre ;

l'autre de l'histoire de Nostre Dame qu'il donna au duc de Glocester et la troisiesme, de Guy de Romenie, qu'il retint. »

« En avril, le duc mande à Josset de Halle, son trésorier, de faire payer 640 fr. d'or à Jacques Dourdin, tapissier de Paris, pour une chambre de tapisserie, toute dyaprée, semée de Prophetes, ouvrée d'or de Chipre, qu'il a prise de lui pour le comte de Nevers, son fils, à qui il l'a donné. »

1395. « Le duc de Bourgogne donna en bonne estrenne au duc de Berry, une image d'or de Sainte Catherine, estant sur un entablement d'or, garni de quatre batais, deux saphirs, trente quatre grosses perles et onze petits rubis, du prix de 1550 livres. »

1396. Dans le voyage que le duc de Bourgogne fit à Calais, il donna : « au roy d'Angleterre une ymage de Saint Georges, sur un entablement d'or garni de sept balais, sept safirs et quarante deux perles en troiches, ledit ymage de six balais, en tout du prix de 450 livres ».

« Il envoya de Gosnay à la dame de Glocestre un tableau d'or, où il y avoit dedans un Dieu de pitié eslevé et esmaillé, du prix de 56 l. 5 s. t. ; une patenostres garnie de perles, à la dame d'Auxi, en laquelle pendait un reliquaire d'un camahieu du prix de 15 l. ; deux paires de patenostres d'or à la femme de Giles de Vrolande et à la dame de Lisques, du prix de 40 l. ; une patenostres ou pendoit une croix d'or, à la chastellaine d'Hesdin, du prix de 67 l. et demi — à la dame de Gouvignies, un tableau d'or, où il y avoit dedans un Couronnement enlevé et esmaillé, du prix de 56 l. 5 s. t. »

Lorsqu'il était à Arras, il donna « deux autres patenostres d'or à deux des femmes qui estoient avec la comtesse d'Ostrevant, du prix de 40 livres ».

1397. « Pour un ymaige de Saint Michel sur un entablement tout d'or garni de IX balais, VI safirs, et LXXII perles, que monditseigneur donna au roy ledit jour de lan en bonne estrenne — mil VI^c L fr.

» Pour un ymaige de Nostre Dame d'or, garnie la couronne de pierreries et de perles, que donna monditseigneur ledit jour de l'an à Monseigneur le duc de Berry en bonne estrenne — mil III^c L fr.

» Pour un ymaige de la Madeleine d'or, son diadème et la bonté qu'elle tient, garnie de pierres et de perles, que monseigneur a donné à monseigneur d'Orléans audit jour de l'an — mil III^c 4 fr.

» Pour un Saint Anthoine d'or, garni de pierreries que monditseigneur donna ledit jour de l'an en bonne estrenne à la royne — VI^c LX fr. »

Une des filles du roi se rendant religieuse à Poissy, au mois d'octobre 1397, le duc de Bourgogne fit don à l'église d'une « image de Nostre Dame dargent doré ayant sur sa teste une couronne d'or, garnye de pierreries et de perles, tenant l'enfant Jesus en ses mains, avec un reliquaire de cristail garny de pierreries ».

En novembre, le duc envoie d'Avignon, au roi, « deux tentes de tapisseries ouvrées à or, des miracles de Saint Antoine ».

Mais voici que Philippe le Hardi reçoit en étrennes, du roi, une Annonciation sur laquelle le souverain n'a donné qu'un acompte, et le donataire est obligé de parfaire le paiement. Un mandement

du duc, daté de Conflans, 3 janvier 1397, nous apprend que :

« Le roy donna en bonnes estrennes le premier jour de lan au duc de Bourgogne, une Annonciation de Nostre Dame d'or, esmaillée, garnie de pierreries, assize en un tabernacle d'argent, du prix de 3600 livres, et sa Majesté n'en paya que 2000 livres seulement, monditseigneur acheva de payer le reste. »

1398. « Pour un ymage d'or de saint Philipe à pié d'argent, garni au diadème d'un saphir, II balais, IIII perles et en la croix II balais, IIII saphirs, X perles rondes, que monditseigneur donna ledit jour en bonnes estrennes à Monseigneur le duc de Berry — XIIIe frans. »

1399. « Le duc de Bourgogne avoit gratifié le duc de Berry d'une croix d'or garnie de pierreries, du prix de 7400 livres, par lettres datées de Conflans lez Paris 6 avril 1399 il manda que cette somme soit payée au vendeur Christophe de la Mer. »

1402. Pour les noces d'Antoine de Bourgogne avec Mademoiselle de Saint-Pol, nous voyons le duc acheter de Jean Cosset, demeurant à Arras, un « tapis ouvré d'or de Chypre de l'Histoire de Sainte Anne, de 22 aulnes et demie de long et de six et demie de large ».

1403. « Le jour de Saint Antoine, le duc de Bourgogne donna à disner au duc de Berry, et lui fit present à cette occasion d'un gobelet de cristal garni de menu pierrerie et de perles, du prix de 562 l. et demi et d'un tableau de reliquaire d'or garni de plusieurs balays, saphirs et perles du prix de

506 l. 5 s. t. Le roi de Navarre se trouva à ce repas, et monditseigneur lui fit aussi présent d'une croix d'or garnie de pierreries du prix de 900 livres. »

L'énumération de ces cadeaux princiers nous montre Philippe le Hardi prodigue à l'excès, jetant l'argent à pleines mains, recherchant en toutes choses le luxe et le faste; et cependant, quand, à l'apogée de sa grandeur, il dicte son testament, le 13 septembre 1386, le duc, dans cette manifestation solennelle de sa dernière volonté, empreinte d'un sentiment profondément religieux, se préoccupe avant tout de sa destinée éternelle et ce magnifique veut des obsèques très simples « pour ce que solempnité de grans obsèques luy semble une pompe mondaine de peu de prouffit à l'âme ».

Nous ne saurions mieux conclure notre étude, qu'en rappelant les principaux passages de ce testament :

Au nom de la Sainte Trinité le Pere le Filz et le Saint Esprit.

Je Philippe filz de Roy de France, Duc de Bourgoingne, Comte de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne, Palatin, Sire de Salins, Conte de Rhetel et Seigneur de Malines, fais savoir à tous que :

Je considérant qu'il n'est chose plus certaine que la mort ne si incertaine que l'heure dicelle, et que chascun bon chrestien pour le sauvement de son âme, si est en son bon sens et discretion, doit ordener de ses biens, non vueillans aller de ce siecle de vie à trespassement sans faire testament, ordene mon testament ou derniere volonté par la manière qui s'ensuit.

Premierement, Je recommande mon âme, quant elle despartira du corps, à la Ste Trinité, à la glorieuse Vierge Marie et à toute la Cour du Paradis. Item je élis ma sépul-

ture en l'église du Couvent des Chartreux lez Dijon au lieu dit de Champmol...

Item, Je ordene que le jour de mon décez et les jours ensuivant continuelment le plus brief qu'il pourra estre fait, la somme de six mille francs soit distribuée par l'ordenance de mes exécuteurs cy dessoubs nomez, à plusieurs prestres, tant qu'ils en pourront avoir bonnement à Paris, à autres bonnes villes et ailleurs, lesquels célébreront chascun jour grant nombre de messes des morts pour l'avancement du salut de mon âme.

Item, que mes obsèques soient faites au plus tost que l'on pourra bonnement, en ladite eglise du couvent des Chartreux, et que le jour de icelles obseques et si nécessaire est, les jours ensuivant, autres deux mille francs soient distribuez aux pauvres pour le salut de mon âme, à l'ordenance de mesdits exécuteurs.

Item, pour ce que solempnité de grans obsèques me semble une pompe mondaine de peu de prouffit a l'âme, Je vueil pour tout le luminaire qu'il sera mis en l'église le jour de mes obsèques, il soit ordené treize torches, chascune de douze livres de cyre, qui seront tenues par treize pauvres, à chascun desquelz je vueil estre donné cotte et chapperon de camelin et un franc d'or, et que environ la representacion de mon corps soient tenus quatre cierges chascun de seize livres de cyre, et deffens expressément qu'il n'y ait aultre luminaire ne autres solemnitez de chevaux, fors seulement de messes et d'oraisons.

Item, que toutes mes debtes soient paiées et mes tortfaits amendez, si aucuns y en a.

Puis suivent les dispositions en faveur de l'église des Chartreux, les libéralités au profit de divers ordres religieux, l'obligation formelle pour ses héritiers et successeurs au duché de Bourgogne de conserver le reliquaire qui lui avait été donné par son frère le roi Charles V, la fondation « de quatre chapellenies en sa chapelle de Dijon, les dons en

recompensacion des pelerinages » qu'il n'avait pu accomplir par suite de maladie ou de service auprès du roi, et enfin, pour clore ses œuvres de charité, il laisse « aux pauvres escoliers de Paris cent francs ; aux pauvres femmes grosses cent francs ».

C'est bien le testament d'un chrétien, préoccupé avant tout de ses fins dernières, humble devant la mort, charitable, fidèle à ses amitiés, reconnaissant aux « bons et loyaulx serviteurs qui l'ont longuement servi et conseillé ». La piété et la dévotion de Philippe le Hardi n'ont pas cessé de s'affirmer pendant les dix-huit années qui se sont écoulées entre son testament et sa mort, et, le jour même de son décès, dimanche 27 avril 1404, le duc faisait offrir trois cierges à ses armes à l'église Saint-André, de la ville de Grammont, tandis que son confesseur faisait chanter messe en l'église de Halle « le matin que feu Monditseigneur fut trespassé » et, suivant la volonté du défunt, la robe blanche d'un chartreux lui servit de suaire.

VIII escus bailles à un Chartreux d'une eglise près de Halle, pour un sien habit tout neuf, qui fut mis et vestus à feu monditseigneur, quant il fut mis en son sarqueil.

CARRELAGE DE LA CHAPELLE

DU

CHATEAU D'ARGILLY.

EXTRAITS

DES

Inventaires dressés après les décès de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre.

Les deux inventaires, dressés en 1404 et en 1405 (1) à suite du trépas de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre, dont nous publions ci-après de nombreux extraits, permettent de se rendre compte de l'art et de la richesse prodigués dans leurs « aiournemens de chapelle » ; ils donnent également la liste des « Livres appartenant à la chapelle de Monditseigneur », des « Autres livres pour l'oratoire » et aussi des « Heures et auctres livres dorisons », « des Patrenostres » et des « Burlettes » de la duchesse ; et enfin des tapisseries à sujets religieux.

Cest l'inventoire des Joiaux vaisselle dor et dargent, aiournemens de chapelle, livres, draps dor et de soye, chambres tapisseries, robes et autres biens meubles advenuz à mons. le duc de Bourgoingne conte de Nevers et baron de Donzi par le trespas de feu mons. le duc de Bourgne son pere dont Dieux ait lâme, Rendus par les officiers de feu monditseigneur par devant honnorables personnes maistre Philibert de Saulx, Jehan de Thoisy, Jehan Huc, Pierre de Comlon, Jehan Chosat et Jacques de Templenne commis par monditseigneur a iceulx oir et recevoir et les bailler par inventoire à Franchequin de Blandolre ordonné par monditseigneur à la garde diceulx, fait et commancié à

(1) Archives de la Côte-d'Or, B. 301.

Paris le... jour de may lan mil IIIIc et quatre Senz autre partie de joiaux et biens meubles que monditseigneur a fait prendre et porter avec lui en Bourgoingne et autres desclairez plus à plain ou papier du grant inventoire.

Et premierement sensuit l'inventoire de la chapelle rendu par Jehan de Hallarville et baillé audit Franchequin de Blandolre.

Premièrement une grant croix dor (1) garnie de trente et deux balais, quatre vins et quatre grosses perles, quatre gros saphirs estans ou milieu des quatre flerons de ladite croix, ung ruby ou cousté du crucefiz dicelle croix et trois diamens es mains et es pies dudit cruceffiz. Et poise ladite croiz ensamble les ymaiges de notre Dame et saint Jehan, ainsi quelle est ensamble la dite pierrerie — XXXIIm VIIo et demie.

Et est assise la dite croix sur ung entablement dargent doré armoié aux armes de Bourgoingne Flandres Artois Rethel et la conté de Bourgoingne assiz sur six lions dargent dorés. Et poise ledit entablement — LVIm VIo dargent.

Somme que la dite croix et pié ensemble poisent IIIIxx IXm Vo et demie.

Item ung grant baston couvert dargent dont le bout denhault est doré et les deux autres pars sont dargent blanc, sur lequel on porte la dite croix es processions, ouquel a si comme il est apparu par le compte le pois de VIIm IIo IIe ob dargent.

Item une autre croix dor, accompagnié tant en ladite croix, comme en deux abresseaulx estans en costé de la dite croix, et es ymaiges et entablement de la dite croix de vint et sept balais et ung saphir carré ou milieu. Et a en ladite

(1) Telle croix d'or valait 18,000 francs, au pouvoir actuel de l'or. 1384. 900 francs « à Henriet Orlant, changeur et bourgoiz de Paris, pour une croix d'or atout un crucifiz assis sur un entablement d'argent esmaillié autour de la Nativité Nostre Seigneur, et pese ledit entablement dargent v mars, et dessus ledit entablement IIII angles d'or soustenant une terrasse esmaillié où il a pluseurs ymages, cestassavoir de Nostre Dame, de pluseurs apostres et de pluseurs juifz et est garnie pluseurs pierres et pelles, et pese l'or VI mars I once, laquelle croix Mgr mist en sa chappelle ».

croix seze troches de perles chacune de trois perles, en chacun desdits abresseaulx seze perles pendans, et es ymaiges et entablement dessusdy de trente et deux perles que grosses que petites. Et encontre ladite croix est apponé une eschelle par laquelle Nihodemus descend Notre Seigneur. Et sur le chief de la dite croix a un ymaige de Dieu en sa maiesté couronné dun thiaire accompagné de menues perles. Et siet ladite croix sur un pie dor. Et poise ensamble ladite pierrerie — XIX^m VI^o VII^e ob.

Item une autre croix dor de la facon de Venise a ung cruceffis esmaillé de blanc attachié à trois diamens, accompagné de quatre balais gros cabouchons perciez estans es quatre boutz de la dite croix, et quatorze autres balais plus petis et de soixante et quatorze perles, pesant — V^m II^o et demie.

Et siet ladite croix sur ung pie dargent doré armoié aux armes de Bourg^ne et deux ymaiges seans sur ledit pié lun de Notre Dame et l'autre de saint Jehan, pes. — XV^m V^o et demie.

Item une petite croix dor seant sur ung monlt de Calvoire accompagné la dite croix de neuf balais et ung gros saphir au bout dembas et de cinquante et cinq perles. Et est ledit monlt de calvoire qui foit entablement dargent doré et esmaillé de vert. Et sur icellui ung ymaige de Notre Seigneur esmaillé de blanc que tiennent quatre anges dor esmaillez et deux autres angelos dessoubz dargent, pesant tout ensemble — III^m VI^o XV^e.

Item une croix dor a double croison toute plaine du fust de la vraie croix(1) que on voit à jour parmi crestaulx dun

(1) 1376. 27 avril. « Acte par lequel Jean, duc de Berry, déclare que le fragment d'un clou de la Passion donné par lui à son frère Philippe, duc de Bourgogne, en même temps qu'une parcelle du bois de la vraie croix, lui avait été cédé à Niort, en 1373, par le connétable Du Guesclin, qui avait acheté ledit clou en Espagne, 4,000 doubles d'or, d'un écuyer de don Pedre, auquel le roi de Castille, vaincu, l'avait remis »

La parcelle du bois de la vraie croix provenait de la Sainte-Chapelle de Paris et avait été donnée au duc de Berry par le roi Charles V, au mois de janvier 1372.

costé et dautre, estant sur ung entablement dargent doré fait en facon de maconnerie, accompagné icelle croix de vint et cinq balais a jour et de vint et quatre grosses perles. Et la donna Monseigneur de Berry le jeudi absolu à Monditseigneur lan mil quatre cens deux, pes. — XIIIm Vo XVIIe ob.

Item une longuete croix dor sur ung entablement dargent doré en facon de maconnerie sur lequel entablement a ung ymaige dor de Notre Seigneur esmaillé de blanc, lié aletache estant entre trois pilliers de maconnerie, esquelz pilliers a en chacun ung petit ymaige dun prophete et sur lesdits pilliers est le crucifiement, Notre Dame et saint Jehan, et est ladite croix accompagnié de cinq balais, deux moiens camalyeux et de quarante et une grossetetes perles et de plusieurs autres moiennes perles environ. Et la donna ma dame à mondit seigneur au jour de lan mil IIIIc et deux pesant — XIIm IIo.

Item une grant croix dargent dorée en laquelle a ung cruceffis ou milieu et quatre evangelistes aux quatre boutz et cinq angellos environ dicelle, seant sur ung entablement dargent dore en façon de degres sur lequel a deux assez grans ymaiges de Notre Dame et saint Jehan pes. — LIm IIo et demie.

Item une autre grant croix dargent dorée dont le croison est de Jaspre ou sont les quatre evangelistes esmaillez es quatre cornes devant et derriere et le cruceffiz Notre Dame et saint Jehan dargent dorés estans sur ung tabernacle de six pilliers dedans lequel tabernacle est Jehuscrist et saint Thomas et autres ymaiges seans sur quatre petis ymaiges en facon de bestes sauvaiges, tenans en petis escussons esmaillez les armes de Monseigneur et de Ma Dame, pes. tout ensamble — XLIm Vo.

Item une autre croix dargent dorée seant sur ung pie plat a quatre esmaulx et ung pommeau armoie aux armes de France, pes. — Xm VIIo XVIIe ob.

Item ung croison dargent doré sanz pie ouvré de louvraige de Damas aiant une boce de cristail ou milieu et ung croison de la vraie croix et entour quatre assez grosses perles et

seze autres moindres perles aux quatre boutz trois balais, ung grenat avironnée la dite croix de plusieurs menues perles, pes. — IIm IIIIo XVe eschar.

Ymaiges dor

Premierement une annonciacion dor en maconnerie et arbres dor assise sur ung entablement dargent doré, fait par maniere de tournelles a quatre prophetes dargent dorés aux quatre boutz dambas garnie de neuf balais, ung ruby, huit saphirs, quatre diamens, deux bien grosses perles, et une croisette darrier garnie de quatorze grosses perles et ung balai au milieu six troches de grosses perles chacune troche de trois perles, et deux autres tous garnies et semez de plusieurs perles, et ledit entablement garni de quatre vins deux perles. Il y fault ung petit angelot, pesant tout ensemble XIXm et demi.

Item ung petit ymaige dor de notre Dame droite couronnée sur ung entablement dargent doré armoie aux armes de Berry et de Bourgoingne, tenant ung reliquaire rond de cristail garni de cinq balais, quatre saphirs et seize perles. Et ladite couronne garnie de six saphirs et vint et quatre perles, pes. tout XVIm Vo et d.

Item ung ymaige dor de saint Jehan Baptiste sur ung entablement dargent doré armoié aux armes de Berry et de Bourgoingne, tenant en sa main senestre ung reliquaire rond et au dessus ung agnel esmaillé de blanc. Et est ledit reliquaire garni de huit balais, seize perles. Et le diadesme dudit saint Jehan garni de trois balais quatre saphirs et dix huit perles, pesant tout XIIIIm Io et d.

Ouquel a ung balai hors euvre qui est rompu.

Item ung ymaige de saint Pierre sur ung entablement dargent doré armoie aux armes de Bourgoingne et Dorleans, tenant en sa main destre une clef et en lautre ung livre aiant ung fermail en sa poitrine garni d'ung balai carré ou milieu et de six perles environ, et le diadesme dudit saint Pierre garni de deux saphirs, ung balay et de douze perles en quatre troches, pes. XIIIIm IIo et d.

Item ung ymaige dor de saint Pol sur ung entablement

dargent doré armoié des armes de Berry et de Bourgoingne tenant en sa main destre une espée dor dont le pommeau est garni dung saphir. Et en lautre main ung livre garni de trois balais et six perles. Et est le diadesme dudit ymaige en facon de raiz de souleil, garni de trois gros balais, de trois saphirs et de vint huit perles, dont lune est en la croisée de lespée pes. ensamble XVIIm VIo Ve.

Item ung ymaige de saint Jehan levangeliste assiz sur ung entablement dargent doré aux armes de Bourgoingne et Dorléans, et tient ledit ymaige en sa main senestre ung petit livre dor escript, et en lautre main une palme garnie de trois saphirs, de trois balais et de sept bonnes perles, pes. tout XVIIm IIo Xe.

Item ung ymaige de saint Phelippe sur ung entablement dargent doré armoié en deux escussons des armes de Berry et de Bourgoingne, tenant en sa main destre ung petit livre clox. Et en la main senestre une croix garnie de quatre balais, deux saphirs, huit diamens et quatorze perles, pes. tout ensamble XIIIIm XVe.

Item ung ymaige dor de la Magdeleine sur ung entablement dargent dore armoié des armes de Berry et de Bourgne tenant en sa main senestre ung petit livret clox. Et en lautre main ung reliquaire de cristail en facon de boeste garnie de cinq saphirs, quatre balais et de seize perles. Et est le diadesme dudit ymaige en facon de petis raiz de souleil garni de quatre saphirs trois balais et de dix huit perles en six troches, pes. tout ensamble XVm Vo.

Item ung ymaige dor de saint George sur ung entablement dargent doré, armoie des armes de Bourgoingne et Dorléans, et a ledit ymaige ung chapellet dor en sa teste garni de six balais et douze perles et sur son espaule senestre une targe garnie de cinq balais et huit perles. Et a ledit ymaige une espée dor dun costé et de lautre une dague pesant tout ensamble XVm VIIo Ve.

Item ung ymaige de saint Charlemaigne sur ung entablement dargent doré armoié en deux escussons des armes de Bourgoingne et Dorleans et est ledit ymaige poinconné aux armes de lempire et de france. Et tient ledit ymaige une

espée dont la lemelle est dargent blanc. Et en la main senestre une pomme dor garnie en facon de croix dun saphir carré et de quatre perles, un pectorail esmaillé de lempire et de france, garni de quatre perles. Et est ledit ymaige couronné dun thiaire dempereur garni de douze balais, de cinq perles et d'un saphir au bout, pes. tout ensamble — xv^{m} ii^{o} v^{c}.

Item ung ymaige dor de saint Loys sur ung entablement dargent doré armoié des armes de Berry et de Bourgoingne, tenant ung reliquaire dor en sa main senestre ou il a des reliques dudit monseigneur saint Loys, garni de quatre balais trois saphirs et de vingt huit perles. Et en la destre main tient ung cestre sur lequel a une fine perle ronde au bout. Et est la couronne dudit ymaige accompagné de dix balais et de dix troches de perles chacune de trois perles, pes. tout ensamble — xiiii^{m} ii^{o} x^{c}.

Item ung ymaige de saint Anthoine sur ung entablement dargent doré armoié des armes de Berry et de Bourgoingne tenant en sa main destre ung reliquaire de cristail sur son bourdon armoie aux deux boutz en deux escussons desdites armes de Berry et de Bourgoingne garni de quatre balais, trois saphirs, quinze perles. Et en lautre main tient ung livret ouvert escript, et en lung de ses doys a un ruby. Et le diadesme dudit ymaige est garni de vint et deux perles, pes. tout ensamble — xvi^{m} v^{o} x^{c}.

Item ung ymaige de saint Denis tenant son chief garni en la mittre de quatre balais, cinq saphirs et de soixante perles. Et le diadesme dudit ymaige garni de trois balais, ung saphir et de vint perles seant sur ung entablement dargent doré ou quel a deux escussons esmaillez des armes de Berry et de Bourgoingne, pes. — xiiii^{m} i^{o} vii^{e} ob.

Item ung ymaige de saint Martin tenant une croix, garni en la mitre de quatre balais, cinq saphirs, soixante et deux perles. Et en ladite croix garnie d'un balay et quatre perles seant sur ung entablement dargent doré armoié en deux escussons des armes de Bourg^{ne} et Dorleans, pes. — xiiii^{m} ii^{o} xv^{c}.

Item ung ymaige dor de saincte Katherine seant sur ung entablement dargent doré garni de sept balais, trois saphirs

et de cinquante deux perles. Et le donna Monseigneur de Berry au jour de lan mil IIII° et I, pes. — XIIIIm IIIo ve.

Item ung ymaige de saint Andrien sur ung entablement dargent doré tenant une croix en sa main garni dun gros saphir ou milieu quatre balais environ et de seize perles. Et le diadesme est garni de deux balais, ung saphir et de douze perles. Et le donna Monseigneur Dorleans audit jour de lan, pes. — XIIIIm Io.

Item ung ymaige dor de saint Berthelemy sur ung entablement doré garni ledit ymaige de quatre balais, ung gros saphir en la poitrine et de vint et deux perles. Et le donna Monseigneur de Berry, pes. — XIm VIo Xe.

Item un ymaige dor dun Apostre tenant une sie garni de deux balais quatre saphirs et de dix huit perles, seant sur ung entablement dargent doré, pes. — XIIIIm IIo.

Item un ymaige dor de saint Loys de Marseille assis sur ung entablement dargent doré. Et est ledit ymaige garni en la couronne quil tient en sa main et en la mitre de sept balais, huit saphirs et de soixante et huit perles. Et le donna Monseigneur de Berry à Monditseigneur, pes. — XVm IIIIo XIIe ob.

Cy sensuivent les tableaus et autres choses dor :

Premierement ung tableau dor a quatre demis compas ouvré de leuvre de Venise ou de Damas, ouquel a une trinité ou milieu et deux anges es deux costés tous esmaillez de blanc. Et est ledit tableau garni environ de six balais, six saphirs gros et de douze troches de perles, chacune de trois perles et de trois diamens ou cruceffiz. Et pend ledit tableau à une petite chaine dor, pes. — IXm VIIo et d.

Item ung tableau dor carré de la gesine de Notre Dame esmaille de bleu garni de dix grossetes perles et de vingt et une menues perles en la bordure dehors. Et le donna la Royne à Monditseigneur, pes. — IIIm IIo XVe.

Item ung autre tableau dor en facon de porte a une trinité esmaillée de blanc ou milieu quatre petis angelos environ garni de quatorze balais, deux saphirs et de trente quatre perles, pes. — IIIm VIIo.

Item ung autre petit tableau dor carré dun ymaige de

Notre Dame esmaillée a ung cristail par dessus garni en la bordeure de quatre petis balais et seize perles, pes. — Im Io XIIe ob.

Item ung autre petit tableau dor en facon de chapiteau a deux feuilles ouvrans, et ung petit demy ymaige de sainte Katherine, esmaillée de blanc par dedans, garni dun balay, ung saphir et de trente et une perles et de quarante et une petites perles, environ le pié. Et y failloit oudit tableau quatre perles en une torche et une perle sur lun des petis pilliers. Et le donna Monseigneur de Fère, pes. — VIo XVIIe ob.

Item ung autre tableau dor a ung crucefflement de painture soubz un cristail ou milieu a ung cerf couchant esmaillé de blanc ou pié et ung lis qui fait fermellet garni environ de trois balais quatre saphirs et de soixante et une perles, et ung petit diament estant ou milieu de la perle dudit fermellet. Et le donna Monseigneur de saint Pol à Monditseigneur, pes. — Im IIIo XIIe ob.

Item ung autre tableau dor carré a deux feuilles ouvrans esmaillés par dedans dun petit ymaige de saint Jacques dun costé et de sainte Marguerite dautre, garni de huit petis balais et huit petites perles. Et le donna mons. le marquis à monditseigneur, pes. — IIo IXe.

Item ung reliquaire dun petit ymaige de saincte Katherine dor esmaillée de blanc estant en ung croissant dor garni ledit croissant de trois balais, deux saphirs et de cinq grosses perles. Et en la couronne dudit ymaige a ung balai et dix sept perles et ung diament plat en facon de losange en la poctrine dicellui ymaige. Et le donna la Royne à monditseigneur, pes. — IIm Io IIe ob.

Item ung corporalier dor carré esmaille sur le couvercle dune Anonciation armoie des armes de Monseigneur. Et le donna Mons. le chancellier à Monditseigneur, pes.— Vm VIIo Xe.

Item ung encensier dor en facon de fleurdelis pertuisée aux armes de Monditseigneur, et le donna Monditseigneur le chancellier, pes. — VIm Io dor.

Item une escouse d'or hachee de P et M a cinq pans en chacun ung pillier et la donna monditseigneur le chancellier pes. — IIIIm Io.

Item deux plas dor goderonnes a brebis P et M sur les bordeures eslevez et esmaillez ou fonds aux armes de feu Monditseigneur. Et les donnerent Montbertaut et Digne pes. ensamble — x^{m} vi^{o} xii^{e} ob.

Item ung coffret de cristail et dor garni de pierrerie, cest assavoir de onze balais et quatre vins quatre perles, pes. — ii^{m} v^{o} x^{c}.

Item ung calipce dor ouvré de plusieurs ymaiges à ystoires de la passion et des quatre docteurs et autres garni de pierrerie, cest assavoir de dix balais, dix saphirs et de plusieurs petites esmeraudes et rubis Dalexandrie, et de soixante et seize perles. Et la planne dor sans pierrerie, pes. — v^{m} ii^{o} $xvii^{e}$ ob.

Item ung autre calipce dor esmaille ou pommeau aux armes de Flandres et une petite cuiller dor, pes. ensemble — $iiii^{m}$ ii^{o} et demi.

Item une porte paix dor en facon de losange ou il a une fleudelis desmail de plitre et sur icelle fleurdelis ung cruceffis, notre Dame et saint Jehan es costés eslevez garnie environ de six balais six saphirs et douze troches de perles chacune de trois perles. Et audit cruceffis a trois diamens ou lieu des trois cloux, et deux angellos qui soustiennent ladite paix, pes. — iii^{m} iii^{o} et demi.

Item ung pectorail dor achappe en guise dune croix à quatre evangelistes aux quatre boutz, esmaillés de blanc, garni d'un bien gros balay carré, ou milieu de quatre saphirs et de quatre grosses perles brutes environ, pes. — i^{m} iii^{o} $xvii^{e}$ ob.

Item ung autre pectorail dor en facon d'un arbre couronné seant sur une terrasse esmaillée de vert et sur icelle sont ung leopart et une aigle rampans esmaillez de blanc. Et est ledit pectorail garni ou milieu d'un bien gros saphir partie et sur ladite terrasse est ung serpent dont le corps est d'une bien grosse casnille de perle belongue, et en un chacun desdits leopart et aigle a ung balay en la poctrine. Et ladite couronne est accompagne dun balay carré, trois saphirs et de deux grosses perles et de cinq autres perles moindres sur les florons de ladite couronne, pes. — i^{m} vii^{o} $xvii^{e}$ ob.

Item deux besicles dor lun rond et lautre belong dont les manches sont esmailles aux armes de monditseigneur pes. avec lesdits besicles — Im VIo et demie.

Item ung petit ymaige de Notre Dame de bois assise en une chaiere dor crosée seant sur ung entablement dor, et sur ledit entablement a aux deux costés deux petits pos esquels il a fleurdelis. Et a ladite ymaige une couronne dor en la teste garnie de six petis balais, six saphirs et six perles, pes. bois et tout — IIm IIo XVe

Item I petit tableau dor qui servoit aux patenostres de corail de feu monseigneur, a I demi ymaige de pitié de notre seigneur dedans, gainé dun balay en facon de croissant et de treize petites perles par dehors environ.

Item une grant mictre dor, dont le champ est tout semé de grosses perles avironnée par ambas d'un chapeau dor ouvré de fueillaiges de P et M, garni ledit chapel de dix sept balais et de dix sept saphirs, et de trente et deux troches de perles en chacune troche trois perles. La bordeure dicelle mictre du hault et du long est garnie de vint et trois balais, vint et trois saphirs et de quarante et huit troches de perles en chacune trois perles. Et est ladite mictre garnie de vint fermaulx que dun coste que dautre, dont lesdix fermaulx sont garnis chacun de trois balais ung saphir ou milieu et de trois troches de perles chacune de trois perles. Et les autres dix fermaulx chacun garni de trois saphirs ung balai ou milieu, de trois troches de perles en chacune trois perles. Et aussi est semée ladite mictre de vint huit petis soulaulx chacun souleil garni dune perle ou milieu. Et sur les deux bous de ladicte mictre a deux saphirs a jour. Et le champ des deux phanons pendans a ladicte mictre est pareillement semé de grosses perles et sont pareillement garnis de dix fermaulx dont chacun des cinq est garni de trois balais et ung saphir ou milieu et de trois troches de perles en chacune trois perles. Et chacun des autres cinq garni de trois saphirs ung balay et trois troches de perles en chacune troche trois perles. Et aussi de vint et quatre petis soulaux ou milieu desquels a en chacun une petite perle. Et sont lesdits phanons garniz tant es boutz denhault comme dambas de quatre

balais quatre saphirs, huit troches de perles en chacune trois perles. Et au bout desdis phanons pendent dix petites poires a six quarrés, dont les six sont esmailles aux armes de monseigneur et les quatre tous plains. Et au bout de chacune desdites poires pend une perle. Et est icelle mictre brodée par dessus de P et M entrelacez a marguerites et treffes tous semes de mesnues perles et les phanons par dedans semblablement, pes. icelle mictre avec lesdis phanons — XVIIIm.

Item trois anneaulx dor pontifficaux, dont l'un est garni de cinq balais et quatre perles, lautre dun amarate et ung cruceffis ou milieu garni de deux petis balais, deux saphirs et de quatre troches de perles en chacune trois perles. Et lautre a ung saphir dix perles, six emeraudes et six petis rubis Dalexandrie.

Ymaiges et autres Reliquaires dargent doré et blans appartenans a la dite chapelle.

Premierement ung grant ymaige de la Trinité dargent doré seant sur une chaiere à trois cherubins aux trois costés de la croix et est ladite Trinité esmaillée aux armes de monseigneur dedans et dehors, pes. IIIIxx XIIIIm et demi.

Et a esté adiousté audit ymaige ung diadesme dargent doré pes. — Im VIIo XIIe ob.

Item ung grant ymaige de Notre-Dame dargent doré assise sur une chaière de pareille façon pes. — IIIIxx XIm IIo.

Et a esté adiousté audit ymaige ung diadesme pes. — IIm Io.

Item ung autre grant ymaige de Notre Dame droitte dargent doré estant sur ung entablement esmaillé des armes de Bourgoingne, de Flandres, Dartois et de la Conté. Et est ladite ymaige couronnée en la quelle couronne a fausse pierrerie de verre nommée doubles Rouges et Bleues et de perles Descosse, pes. — XXXIIIm IIIo.

Item ung ymaige de saint Pierre lapostre dargent doré tenant en sa main destre deux clefs dargent blanc, et en la senestre tenant ung reliquaire de cristail garni dor et de pierres, cest assavoir de quatre balais, cinq saphirs et de douze perles assis sur ung entablement armoié aux armes de Monditseigneur, pes. — XXIm IIIo et demi.

Item ung ymaige de saint Pol dargent doré tenant en sa main destre ung reliquaire de cristail garni dor et de pierreries, cest assavoir de quatre balais, de cinq saphirs et de douze perles, et en la senestre main une espée, estant sur ung entablement armoié comme dessus, pes. — XX^m VII^o et demi.

Item ung ymaige de saint Jehan levangeliste dargent doré sur ung entablement comme dessus, tenant en sa main destre ung palme dargent et en la senestre ung reliquaire comme dessus garni de quatre balais, cinq saphirs et douze perles, pes. — XXI^m II^o VII^c ob.

Item ung ymaige de saint Jacques le mineur dargent doré assis sur ung entablement comme dessus tenant en sa main destre une massue et en lautre main ung reliquaire comme dessus garni de quatre balais, cinq saphirs et de douze perles, pes. — XIX^m V^o V^c.

Item ung ymaige de saint Philippe dargent doré assis sur ung entablement comme dessus, tenant en sa main destre une longue croix et en la senestre ung reliquaire comme dessus garni de quatre balais, cinq saphirs et douze perles auquel a une pièce de lune des costes dudit saint, pes. — XXI^m II^o et demi.

Duquel reliquaire lun desdis saphirs a esté perdu.

Item ung ymaige de saint Mathieu apostre dargent doré assis sur ung entablement comme dessus tenant en sa main destre ung costel dargent blanc et en sa main senestre ung reliquaire comme dessus garni de cinq balais quatre saphirs et douze perles, pes. — XX^m III^o.

Item ung grant ymaige de saint Michel dargent doré tenant ung diable sous ses piés sur une terrasse esmaillée de vert et de fleuretes et herbaiges seant sur ung entablement a creneaulx dargent doré, poinsonné par devant aux armes de Monseigneur à ung P et une M aux deux costés. Et tient ledit ymaige une longue croix dargent dorée en sa main, pes. tout — LXIIII^m V^o et demi.

Item ung autre ymaige de saint Michiel dargent doré semblable facon, tenant en sa main ung panonceau dargent doré et lequel Herrman a fait de nouvel, pes. — LXXV^m V^o et demi.

Item ung bras dargent doré yssant dune mie esmaillée ouquel bras à un long os du bras de saint Xristofle que on voit par deux cristaulx et au milieu diceulx crestaulx ung escu des armes de Monseigneur, pes. tout ensamble — VII^m I^o XVII^e ob.

Item ung reliquaire de cristail ou il a des reliques dedans garni dargent doré et soustenu à deux évesques, pes. tout ensamble — VI^m II^o V^e.

Item ung petit ymaige de saint Michiel dargent doré seant sur ung entablement dargent garni de plusieurs perles Descosse et de rubis Dalexandrie entour ledit pié, et tient une croix en une de ses mains et en lautre ung escusson garni de pareille pierrerie, pes. — II^m I^o et demi.

Item deux petis angellos agenoulz dargent doré tenant chacun ung chandellier sur ung petit entablement dargent doré, pes. — VI^m V^o V^e.

Item ung tableau dargent doré garni de plusieurs petits camaieux et ung plus grant ou milieu, et de plusieurs rubis Dalexandrie et esmeraudes, de quatre saphirs et de plusieurs menues perles tant environ comme ou pié pes. — XIIII^m VII^o.

Item ung autre tableau dargent doré ouvrant garni de plusieurs reliques armoié dedans des armes de France et de Navarre et dehors aux armes de France et de la Conte de Bourgoingne, pes. — XIX^m I^o V^e.

Item ung autre tableau dargent doré ouvrant ouquel a pluseurs ossements et reliques, hachié de pardehors de fleurs de lis, pes. — XII^m III^o X^e.

Item ung autre tableau ouvrant dargent doré a la nonciacion Notre Dame hachié par dehors, ouquel a plusieurs reliquaires dedans, pes. — VII^m I^o.

Item ung autre tableau dargent doré fermant en guise dune lecte garni de plusieurs ossements et reliques, pes. — V^m VII^o eschais.

Item ung tableau de bois (1) ouvrant à trois feuilles dont

(1) Parmi les tableaux sur bois exécutés pour le duc et par son commandement, on peut citer :

1378. « A Beaumer, pointre XX s. qu'il a paié pour V aulnes et

le champ est dargent esmaillé aux armes de Cecille esquelz sont trois demis ymaiges de painture que on dist que saint Luc fist, de notre Seigneur, notre Dame et saint Jehan, desquelz imayges les diadesmes sont dor garniz de pierrerie, cest assavoir, cellui de Notre Seigneur dun balay carré et deux perles tenant ung petit livret dor en sa main garni de menue pierrerie, cellui de Notre Dame dun balay, ung saphir et de trois perles et cellui de saint Jehan dune esmeraude, de deux grenas et huit perles. Et est bordé ledit tableau dargent doré esmaillé des armes de Jherusalem Hongrie et Secille, et le donna monseigneur de Berry à monditseigneur.

Item ung autre tableau de bois carré garni dargent doré en la bordeure dancienne façon a demis ymaiges et oseaulx a plusieurs ystoires de Dieu et de Notre Dame qui sont de pierre estrange, entre lesquelles ystoires est ou milieu ung demy ymaige de Notre Dame tenant son enfant et est nommé le tableau de Karesme.

Item ung tableau de bois ouvrant couvert dargent à losanges et rosetes par dehors ouquel sont plusieurs ossemens et autres reliques dedans.

Item ung calixce (1) dargent doré armoié ou pommeau des armes de ma dame Dartois.

demie de toille et pour croye et verniz, pour faire 1 tableau de Nostre Dame, de Saint Jehan et de pluseurs autres sains, par le commandement de Monseigneur. »

1383, 8 juillet, payé 50 francs « A Jehan d'Orliens, paintre du roy... pour uns tableaux rons qu'il bailla et vendi à Mgr, en lun desquelz avoit un ymage de Nostre Seigneur dedens le sepulcre et 1 angle qui le soutenoit et en l'autre avoit une ymaige de Nostre Dame et un ymaige de Saint Jehan l'evvengeliste qui la soustenoit, et au dos desdiz tableaulx avoit un ymaige de saint Cristofle et en l'autre avoit un aigneau en figure de Agnus Dei, lesquelz tableaulx ledit Jehan a fait le mieulx qu'il a peu, et estoient garnis de fermeure et charnieres d'argent, mis en un estui garni de feutre et armoie des armes de Monseigneur. »

(1) On refondait les vieux vases sacrés pour en faire de nouveaux.

1376. 1er novembre. « A Henriet Orlant, demeurant à Paris,... pour l'argent et façon d'un calice et deux channettes d'argent dorées, pour la chapelle de Mgr, oultre l'argent brisié que frère Guillaume de Valein, confesseur de Mgr li avoit baillié pour faire lesdiz calices et channettes. »

Item ung autre calixce dargent doré armoié ou pommeau en losanges aux armes de ma dite dame Dartois.

Item ung joiau dargent doré où sont les treize apostres seans a la cène tenant chacun ymaige ung petit reliquaire en sa main, pes. — IX^m III^o.

Item une crosse devesque dargent dorée esmaillée componée desmaulx aux armes de Monseigneur, de P et de marguerites eslevés, dont dedans le crosseron est le couronnement Notre Dame, et entour le pommeau dicelle sont six ymaiges eslevés, dont les noms sont escripts dessoubz estans en chapiteaulx de maconnerie a plusieurs anges dessus, laquelle crosse se met en quatre pieces, pesant tout ensamble avec une pièce de fer qui est dedans le crosseron - XXXIIII^m II^o.

Item ung grant benoistier dargent veré par les somiaiges armoié entour a plusieurs escussons soustenuz danges aux armes de Monseigneur avec ung grant asperges dargent pes. tout ensamble — XXXV^m VI^o.

Item une bouteille dargent à mettre eaue benoiste néellée aux armes de monseigneur et de madame, verée dessoubz et aux boutz, pes. — I^m VII^o et dec.

Item quatre grans chandeliers pareilz dargent dorés dont les pommeaulx du milieu sont esmaillez à marguerites et sur les pies a sur chacun diceulx trois escussons esmailles aux armes de Bourg^ne, pes. tous ensamble — XXV^m IIII^o.

Item deux autres chandeliers dargent dores faiz à pampes de roses et es poignées à P et M entrelacez et marguerites pes. ensamble — XXIIII^m VI^o.

Et sont dessouldez et despeciez.

Item quatre autres grans chandeliers dargent dorés esmaillez ou pommeau à anges es costés et à plusieurs armes de monditseigneur goderonnez ou pié et dessus, pes. ensamble — IIII^xx VIII^m II^o eschais.

Item la bordeure dune pointe de chandellier dargent doré.

Item une boeste de cristail à mettre pain achanter garnie dargent doré à ung esmail ou fonds de notre Seigneur en son trône, pes. tout — III^m VI^o.

Item ung encensier dargent doré, dont le corps est en facon descaille, pes. sans le fer que on met dedans — V^m III^o V^o.

Item une navette a mettre encens dargent dorée sur laquelle a deux escussons esmaillez des armes de monditseigneur, pes. ensamble la cueiller dargent qui est dedans — IIm IIIIo et dec.

Item trois fermaulx dargent dorés pour chappes, dont lun est a limaige Notre Dame, en lautre Saint Jehan Baptiste et ou tiers saint Jehan levangeliste, armoiés des armes de monditseigneur et de madame, pes. — IXm Io IIe ob.

Item ung envangelier dont les hays sont couvertes dargent doré à une Trinité dun costé et un cruceffiement de lautre.

Item ung entablement dargent doré esmaillé environ de lystoire de la nativité notre Seigneur et un joiau de sepulcre, pes. — IIIIm Vo Xe.

Item une coquille dargent blanc, pour mettre le sel à faire leaue benoiste, pes. — IIIIm XVIIIo.

Item I petit asperges dargent doré.

Item ung petit reliquaire sans pié dargent doré à porter corpus divin en deux lunettes de verre et ung cruceffiement dessus, pes. tout — VIo.

Item une mitre dont le champ est semé de menues perles garnie de plusieurs chatons dargent dorés, les uns esmaillés desmaulx de plitre et les autres de plusieurs grenas et de quatorze saphirs et dun saphir serin, avec autre semence de grenas et petites perles. Et aux phanons dicelle mitre pendent douze esmaulx de plitre, et à chacun une perle au bout, semée dedans descoilles de bordeure et de rosètes de perles, pes. — XIm IIIo.

Item une autre mitre de satin blanc paincturée de noir à ymaiges.

Item deux paires de gans pontifficaulx garnis desmaulx et de plusieurs menues perles.

Item ung grant et long corail auquel il pent quinze reliquaires dargent dorés, et des reliques dedans, séant sur ung pié dargent doré, en facon de maconnerie esmaillé à ymaiges, pes. tout ensamble — Xm Io XVe.

Item ung grant pot daumosne de viel argent à ymaiges qui fut à Julius Cesar, pes. — XVIm IIIIo XVIe.

Item ung petit ymaige dargent doré sans pié tenant en une

main une salière de cristail bordée dargent, et en lautre main ung arbre de corail a plusieurs langues de serpent et ung pellican dargent doré dessus, pes. tout ensamble — v^m r° ou environ.

Item une petite boeste de bois ou il y a dix neuf pieces desmail de plitre que grandes que petites.

Item une petite espée nommée lespée saint George garnie dargent blanc à ung pommeau de iaspe.

Cy sensuivent les aornemens de la dite chapelle de Monditseigneur. Cest assavoir tables et paremens dautel grans chappes à prelat, chapelles entieres et cothidians de drap dor et de soie, et autres choses appartenans a ladite chapelle.

Premièrement une grant table dautel de brodeure dor à plusieurs ymaiges eslevez ou milieu desquelz est le couronnement Notre Dame sur ung champ armoié de fleurs de lis, et aux deux costés dudit couronnement sont deux pos troches de violetes esquels pos se mettent deux abresseaulx de brodeure eslevés.

Item une grant table dautel de brodeure dor de ladite facon à ymaiges plus grans et plus eslevez que les autres dessusdiz. Et ou milieu desquels est le couronnement Notre-Dame et y a deux cherubins, lun aux piés et lautre à la teste dudit couronnement.

Item une autre table ou parement dautel de brodeure dor où sont les douze apostres de ymaiges plas deux à deux, et sont leurs noms escriptz dessoubz et ou milieu dudit parement Dieu et Notre Dame par manière de couronnement, dont Notre Dame est couronnée et Notre Seigneur non.

Item une autre table dautel de brodeure dor ouquel est la nativité et passion de Notre Seigneur, et ou milieu dudit parement le couronnement Notre Dame et à Notre Seigneur son mantel semé doyseaulx et celui Notre Dame destoilles, et alems près ung petit pot plain de fleurs dun lis eslevez.

Item une autre table dautel de brodeure dor ouquel est lystoire de la vie Notre Dame, et ou milieu Dieu et Notre Dame par manière de couronnement, et tient Notre Seigneur la couronne en ses mains, par manière de thiaire eslevez.

Item une autre table dautel de petite brodeure dor dont le champ est semé de petites perles à ystoires quarrées de la passion Notre Seigneur et est lystoire de la nativité Notre Seigneur, dont le diadesme et bordeures sont sémées de plus grosses perles que les autres ystoires. Et dit on que la premiere emperoiz xhretienne fist ledit drap.

Grans chappes a prélat.

Premièrement une chappe à prelat de brodeure dor à plusieurs ystoires, de la vie Notre Dame en tabernacles par maniere de lasseure ou est escripte LAVE MARIA, et en la bordeure dessoubz est escript SALVE REGINA a ung long orfrois où sont les douze apostres tous de brodeures de perles eslevez, seant en tabernacles de perles à deux troches dabres-saulx de brodeure dor eslevez, et dist on quelle fut faite en Angleterre et y faillent des perles oudit orfrois.

Item une autre grand chappe de brodeure dor et de soie à plusieurs ystoires de martirs estans en tabernacles et chapiteaulx dessus, dont les devises es dites ystoires sont escriptes par dessus lesdis chapiteaulx, et lorfrois de ladite chapelle est brodé de mesmes à listoire de la passion, et sur chacun ystoire a deux signes faiz de brodeure de perles, et est nommé la chappe du pape Clement pour ce quil la donna à Monditseigneur.

Item une autre grant chappe de brodeure dor a ystoire de Notre Seigneur en carreure ouvraige de Flourance et loffroiz de mesmes à six grans ymaiges de Dieu et Notre Dame et saint Pierre et saint Pol, et deux papes es deux boutz dambas, dont le champ dudit orfrois est semé de fleurs de lis dor.

Item une autre chape de brodeure dor fin veluaul vermeil à plusieurs ymaiges en quatre demis compas semés de testes de lions entre lesdits ymaiges à ung orfrois de brodeure dor a plusieurs ymaiges deux et deux.

Item une grant chappe de brodeure dor sur champ blanc a plusieurs ystoires de Notre Dame par maniere de thires et sur chacune thire escripture de lettres dor contenant LAVE MARIA, SALVE REGINA, ECCE VIRGO et autres, en laquelle a ung orfrois dor a plusieurs ymaiges de l'ouvraige de Florance.

Item une autre grant chappe blanche de brodeure dor semée de papegaux deux et deux en compas ronds à ung orfrois de brodeure dor de listoire Notre Dame, et six boutons de perles sur la billette devant et deux ou chaperon de ladite chappe.

Item une autre chappe de satenin vermeil brodée daigles et de lions dor aux armes de Angerant à ung orfrois de brodeure dor a ymaiges dapostres de brodeure de soie ou sont plusieurs oyseaulx et bestes sauvaiges de brodeure de soie à cinq boutons de perles trois en la billette devant et deux ou chaperons dicelle chappe.

Item une chappe de drap dor vermeil à ouvraige de Damas à ung orfrois de satenin bleu aseure semé de losanges asoulaux esquelz sont les armes de Flandres, et ou champ semé de petites étoiles dor.

Chapelles entières.

Premierement une chapelle entiere de drap dor nommé soudamnis sur champ vermeil à escussons de France garnie de cinq chappes, frontier, doussier, prestre, diacre soubzdiacre, touaille parée, aubes, admictz, estolles et phanons dont les orfrois dicelle chapelle et la touaille parée sont fait de brodeure componez des armes de Monseigneur et de ma Dame et de chappelles rons entrelacés à P et M ou milieu en un champ blanc.

Item une autre chapelle de drap dor vermeil ouvré à menuz ouvraiges, cest assavoir ozelles, bichetes, petites fleures bleuez et autres plusieurs menuz ouvraiges à orfrois de brodeure dor a plusieurs ymaiges de louvraige de Florence garnie de cinq chappes frontier, dossier, prestre, diacre, soubzdiacre, aube, amitz, estolles et phanons.

Item une neuve chapelle de satins blancs semée de petis abresseaulx a diverses fleuretes de brodeure dor garnie de frontier et dossier, bordée de plus gros ouvraiges de brodeure dor à ronds compas des armes de Monseigneur et P. M. et ung frontier pareil sans brodeure à cinq chappes a orfrois de parement et la bille des armes de Monseigneur, dont leune dicelles est bordée de perles, prestre, diacre, soubzdiacre à

orfrois et touaille parée comme lesdites chappes faiz à parement, aubes, amictz, estolles et phanons. Et fu donné à ung jour de lan par Digne Montbertaut, Joceran, Jehan Despoullectes et Chousat.

Item une autre chapelle de veluaul vermeil semée de petis abresseaulx de brodeure dor à orfrois es chappes de louvraige de Florence garnie de trois chappes, frontier et dossier, prestre, diacre, soubsdiacre, estolles et phanons et ny a ne aubes ne amictz ne touaille parée.

Item une chapelle de drap dor vermeil ouvrée de rooleaux dor, de chardons, et oz-illes, garnie de trois chappes, frontier, doussier, prestre, diacre, soubzdiacre, aubes, amictz, phanons et de touaille parée.

Item une chapelle de veluaul vert ouvrée de brodeure de croissans et de treffes dor, dont les orfrois sont compones aux armes de Flandres et de Brabant garnie de trois chappes, frontier, dossier, prestre, diacre, soubzdiacre, aubes, amictz, estolles, phanons et touaille parée.

Item une autre chapelle de drap de Damas blanc tout plain sanz nul ouvraige, dont les orfrois des deux chappes prestre, diacre, soubzdiacre sont dor de Chypre et en lautre chappe a ung orfrois de brodeure dor de Florence à plusieurs ystoires, garnie icelle chapelle de trois chappes prestre, diacre, soubzdiacre, estolles, phanons, aubes, amictz, frontier, doussier et touaille parée.

Item une autre chapelle de veluaul violet semée de fueilles de yerre de brodeure dor a orfrois es chappes de louvraige de Florence garni de trois chappes, frontier, dossier, prestre, diacre, soubzdiacre, estolles, phanons sans aubes, amictz ne touaille parée.

Item deux chappes de la bonne chapelle de veluaul noir à roses et oyseaulx dor et autres menuz ouvraiges à orfrois de brodeure dor à plusieurs ymaiges de louvraige de Florence.

Item une chapelle de veluaul noir tout plain à orfrois de brodeure des armes de Brabant et de Flandres en escussons et autre brodeure de ystoires dapostres en tabernacles, garnie de trois chappes, prestre, diacre et soubzdiacre, aubes, amictz, estolles et phanons.

Cothidians.

Premièrement un cothidian de drap dor sur champ vermeil en facon de croissans dor et rosetes blanches dont la chasuble est garnie dun large orfrois de brodeure dor à ystoires et plusieurs ymaiges de louvraige de Florence et est ledit cothidian garni de frontier, doussier, chasuble à ung orfrois comme dessus, estolle, phanon, aube et amict.

Item ung autre cothidian fait de lune des robes et manteau de feu Monseigneur dont le champ est tout dor figuré en tiges vertes de rosetes blanches et vermeilles et royes oudeyans vermeilles garni, de frontier, doussier, chasuble, estolle, phanon, aube et amict.

Item ung autre cothidian de drap dor sur champ vermeil à oyseaulx dor sur feuillaige garni de frontier, doussier, chasuble, estolle, phanon, aube et amict, estouffée ladite chasuble dun orfrois de brodeure à ymaiges de listoire de la passion Notre Seigneur dudit ouvraige de Florence.

Item ung autre cothidian darabis bleu broché de grans fueillaiges dor doutremer et lorios dessus, garni de frontier, doussier, estolle, phanon, aube et amict.

Item ung autre cothidian de drap de Damas blanc ouvré à papegaux et autres ouvraiges de menus oyseaulx garni de frontier, doussier, chasuble, estolle, phanon, aube et amict, estouffée ladite chasuble dun orfrois dor de brodeure à plusieurs ymaiges de louvraige de Florence. Et ledit frontier fut ung pan brulé a lun des bouts à 1 jour de Pasques à Conflans.

Item un autre cothidian de drap de soie blanc broché dor à fueillaiges garni de frontier, doussier, chasuble, estolle, phanon, aube et amict, dont loffroy de ladite chasuble est pareil des dessusdits.

Item ung petit parement dautel fait à ymaiges de brodeure dor sur champ de veluaul noir seme dun pan de bien menues perles.

Item ung autre cothidian de drap de Damas cendré à ouvraiges de grans compas garni de frontier, dossier, chasuble, estolle, phanon, aube, amict, dont laube de ladite chasuble est dor trait.

Item ung autre pareil cothidian de drap de Damas cendre a plusieurs menus compas et ouvraiges garni et estouffé doffrois, comme le devant dit et sont lesdits cothidians ordonnés pour servir en Karesme.

Les deux aubes et amicts des dessusdits deux articles ont esté mis en deux cothidians neufs.

Item une chasuble neufve de veluaul cramoisy pour servir le vendredi saint à ung orfroy de brodeure dor de Florence garnie destolle et phanon seulement.

Item deux vieilles tables dautel dont le champ est batu à or semé de plusieurs lions de Flandres de brodeure.

Item trois aubes avec les amicts pacés de satin vermeil brodés de lions et fleurs de lis dor et aigles dargent.

Item deux estolles et trois phanons de mesmes.

Item deux autres aubes avec les amics pacées de parement de brodeure dor a plusieurs ymaiges de sains et de sainctes à ung phanon de mesmes.

Courtines dautel et touailles parées.

Premierement une paire de courtines de mesmes la chapelle blanche à soulaux dor armoie aux armes de Flandres qui fut donné à ma Dame et sont lesdites courtines de satin vert et blanc.

Item deux autres courtines de soie ardant ainsi que jaune.

Item unes autres paires de courtines de soie Inde royées.

Item unes austres paires de petites courtines de satin blanc.

Item une touaille parée de brodeure dor aux armes de feu Monseigneur.

Item trois autres touailles parées de brodeure dor lune vermeille et lautre vert armoiée aux armes de Flandres, et lautre brodée sur veluaul vermeil de aigles en compas rons et lettres où est escript : IN PRINCIPIO ERAT VERBUM, des aucunes desdites touailles ont esté changée pour servir ailleurs les unes pour les autres.

Draps dor et de soie.

Premierement un parement de satin blanc pour mettre devant prelas a lautel semé destoiles et de fleurs de lis de brodeure dor en carreure des armes de Monseigneur et de cherubins dor.

Item ung drap dor blanc de Damas dont len a fait ciel de parement quant len porte le Saint Sacrement.

Item ung drap de Lucques dor sur champ asuré à ouvraige rond à lions et à chapiteaulx à plumes.

Item deux autres draps dor de Luques sur champ vermeil à fueillaiges vers à serpens et griffons dor.

Item quatre couvertures dautel dont les deux sont plus grandes que les autres faites de drap de soie vermeil royé et deux autres vertes royées.

Item ung drap de soie royé de divers ouvraiges blanc et jaune, et dont on fait couverture à la chaière dun prelat.

Item deux brodierryes royées à divers ouvraiges de Damas argentés dont on fait nappes dautel aux grans festes.

Item une grant touaille de soie roiée dor et de rouge qui sert à couvrir le Saint Sacrement le jour du grant Vendredi.

Item ung corporalier de veluaul noir a ung cruceffis notre Dame et saint Jehan de brodeure dor garni de corporaulx.

Item deux draps dor cousus ensamble sur champ vermeil à oyseaulx estranges en compas.

Item ung drap de soie fait douvraiges blans, vers et rouges brochés à lions et griffons dor deux et deux.

Item ung demy drap dor vermeil pareil de la chapelle vermeille à rooleaux et chardons dor.

Item deux paires de cendalles pour prélat les uns de drap de Damas blanc et les autres de satin vermeil garnies de chausses et soliers de mesmes brodées dor et une aube et amict pour prelat à orfrois de Damas.

Item la couverture de deux oreillers pour chapelle ouvrés dor de ouvraige de Sarrasin, lune en deux pieces sur drap de Damas vert et lautre en deux pieces faites alesguille de fil dor.

Livres appartenant à la chapelle de Monditseigneur.

Premierement ung bon messel a lusaige de Paris garni de fermouers et pipes dor que donna Monseigneur le chancelier a ung jour de lan et sert aux grants festes à plat, couvert dune chemise de drap de Damas blanc semée de marguerites P et M de brodeure dor et six boutons de perles, dont lun est presque tout vuit de perles.

Item ung messel noté a lusaige de Paris servant à la grant messe tous les jours.

Item ung psaultier ancien à lettres dor et dasur et à ystoires dor.

Item ung livre pontiffical pour prélat.

Item deux livres de motes, lun de plus grand volume que lautre.

Item sept demis breviaires notés pour le temps dété et pour le temps diver tous à lusaige de Paris dont lun est de bien grant volume.

Item trois gréels notés. Cest assavoir deux grans et ung moien dont celui qui servoit devers le corps est demouré en Bourgne.

Item ung bref noté à lusaige de Paris.

Item ung autre livre noté ou sont plusieurs proses et ignes et les offices du Saint Sacrement, des mois et plusieurs autres.

Item ung catholicon entier (1).

Item ung livre noté ou est compris tout le service de Monseigneur Saint Anthoine.

Item ung petit livre noté du service du Saint Sacrement.

(1) 1386. 20 décembre, mandaté 100 francs par le duc en faveur de « frère Phelippe Froment, confesseur de Mgr pour paier un Catholicon que Mgr a volu et ordonné estre en sa chapelle et achaté par ledit confesseur ».

Frère Philippe Froment était « compaignon » du confesseur Guillaume de Vallan, en 1381 ; devenu confesseur en titre, à partir du 25 mai 1382, puis évêque de Nevers en 1395, il quitta le service du duc l'année suivante, et mourut en mai 1400.

Bernard et Henri Prost, *Inventaires*, t. II, p 126, note 8.

Autres livres pour loratoire de monseigneur fermans à fermouers dor et dargent.

Premierement ung breviaire en deux volumes fermans à fermouers dor à lusaige de Paris ou quel monditseigneur dit ses heures, dont en lun a pipe dor et chemise de soie. Et en lautre non.

Item un messel ou monditseigneur dit son service a lusaige de Paris à fermouers dargent dorés.

Item deux grans livres des heures de Notre Dame, de la Croix, du Saint Esprit, des mois et plusieurs oraisons et autres suffraiges servans tous les jours en loratoire de monditseigneur à fermouers et pipes dor, dont en lun a oeilles dor sous une platene dargent.

Item unes petites heures de Notre Dame qui furent à la mère de Monseigneur a deux petits fermouers dor, deux boutons de perles et une petite pipe dor.

Item une petites heures de oroisons en francois de plusieurs sains couvertes de brodeure dor et de menues perles, garnies de deux fermouers dor armoiez aux armes de Flandres et de ma dame Dartois.

Item unes petites heures de suffraiges de sains ystoriés à fermouers et pipes dor aux armes Destampes.

Item uns sept psaulmes, dont la lecteure est toute ystoriée couverts dune couverteure de carlunie azure, fermans à deux fermouers dargent dorés armoiés aux armes de feu ma dame Dorleans.

Item la plus grant partie des cayers dun messel translaté de latin en francois lequel fist faire feu la Royne Blanche, et lequel a esté laissié à parfaire pour ce que on dist quil n'est pas expédient de translater tel livre en especiale le saint Cimon.

Item ung petit psaultier ouquel a à chacun psaulme une propre oroison et le donna Monseigneur de Berry à monditseigneur garni de petis fermouers dor à fleurs de lis et une petite pipe dor.

Item huit petis cayers, lun contenant le service de saint Anthoine, saint Charlemaigne et saint Loys de Marseille,

lautre la feste du Sacrement, le IIIIme couvert de soie contenant plusieurs messes et le demourant processionaires (1).

Item ung coffret de cuir bouilly plain de plusieurs reliques et coffres sellé des comissaires.

Item ung petit tableau de bois rond dune notre Dame à anges et fueillages de bois a lettre de Y ME TARDE doré aux bois et dessus.

Item ung autre tableau de bois en facon de las damour à deux fueillés garnis par dedans de plusieurs ymaiges dambre et lequel est argenté par dehors.

Item ung autre tableau de bois carré ouvrant à deux fueillés à ung demi ymaige de Notre Dame dun costé et de saint Jehan de lautre. Et le dona Monseigneur de Namur.

Item ung grant tableau de bois en facon de deux portes ouquel a Notre Dame ou milieu les deux Saint Jehan, Saint Pierre et Saint Anthoine et le fist Malvel.

Item ung autre grant tableau de bois long sur le carré à ung saint Xhristofle.

Item audit Franchequin ung ymaige de Notre Dame dyvoire seant en une chaière, noire de cor, garnie dune couronne dor sur sa teste, en laquelle a VIII saphirs et XXXI perles. Et en sa poitrine a I fermail dor garni de I balay, III diamens et III perles. Et tient un petit reliquaire de cristal en sa main garni dor et une perlle dessus. Et la rendue Herman quant on lui a fait son dernier compte, de tout ce quil povoit avoir eu à faire à feu Monseigneur.

Item a rendu I grant cristal rond, qui pieca avoit esté ordonné à mettre le saint clou. Et cousta de Gueldequin — XL. fr.

Item a rendu III pieces de cristal, lune ronde, plate et les II autres carrés, dont lune est rompue a lun des boutz.

Item a rendu II fermouers daigles dorés esmaillez aux armes de feu monseigneur touz neufs, senz tissus.

(1) 1385. Payé, le 11 octobre, 10 francs « à Jehanin Oudeuch, sommelier de la chapelle de Mgr, pour VIII quayers du livre de service de processions que Mgr a fait faire pour sa dite chapelle ».

Item 1 petit coffret plat de cuir aux armes de feu monseigneur Danjou, garni daigle doré, ouquel on soulloit mettre la sainte croix ou le crucefiz est dudit fust.

Item a esté baille audit Franchequin la main sainte Anastase chamberiere Notre Dame, que a rendue Jehan Sac, auquel feu Monseigneur lavoit fait bailler pour estre mise pour reliquaire en sa bonne nef.

Cy sensuivent les chambres, tapisseries et autres choses.

.....Item un ciel dossier et deux hellés pour tendre en la chapelle aux grants festes de velaul rouge semé danges de brodeure aux armes des pais de feu monditseigneur avec deux pieces dont on feroit bien quatre carreaulx et une goutiere de mesmes, lesquels ciel et choses dessus dites ont esté faites dun grant daix qui avoit esté fait dune chambre garnie de ciel dossier et courtepointe pour les nopces de Monseigneur de Rethel, garni de treize tappis de haultelice de la dite devise.

Cy sensuivent les tappis.

Premierement ung tappis de chapelle ouvré dor du couronnement Notre Dame.....

Item ung aultre tappis de haultelice ouvré dor de Chippre de la vie Sainte Marguerite.....

Item ung autre tappis de haultelice ouvré dor du Credo et des prophetes.....

Item deux autres tappis de la vie saint Anthoine ouvrez à or.....

Item ung autre tappis de la vie saint George ouvré à or.

Item trois autres tappis de listoire de Judas Macabeus ouvrez sans or.....

Item le tappis de listoire de saint Denis à or.....

Item ung tappis de listoire de Jacob et Eseu.....

Item le beau tappis du couronnement Notre Dame ouvré à or.

Item le bon tappis de sainte Anne ouvré à or.

Item le tappis de trespassement Notre Dame ouvré a or et de soie et cousta — XI^c escus.

Item ung tappis de la resurrecion Nostre Seigneur ouvré à or (1).

(1) « Pierre de Beaulmez, tappisier sarrasinois et vallet de chambre de M^gr » touche 200 francs « pour un tappis contenant x aulnes quarrées à l'aulne de Paris, auquel est signée une histoire de Nostre Dame, avec certifficacion de Jehan le Gambier ». 1386.

Pierre de Beaulmez reçoit 500 francs « que M^gr lui a ordonné et accordé avoir sur plus grant somme que ledit Pierre doit avoir d'icelli M^gr pour cause d'un tapis que ledit M^gr lui a fait faire à l'istoire des XII apostres et XII profectes, contenant comment il firent le Credo, et doit ouvrer ycellui Pierre led. tapis de file d'Arras et de fin or de Chippre et doit contenir IIII^xx aulnes quarrées ou environ à l'aulne de Paris » 1327, 15 mai.

« A Pierre Leconte bourghois d'Arras pour I drap de Hauteliche que M^gr avoit fait à lui achater de l'ystore de saint Anthoine ». Le duc mandate 1,000 francs le 12 février 1386.

« A son varlet de chambre, Jehan Gosset d'Arras, pour un drap d'auteliche ouvré a or de l'istoire Saint George, contenant trente aulnes de lonc ou environ à l'aulne d'Arras, preiu et achaté de lui ledit pris et somme », le duc mandate 700 francs le 4 octobre 1385. « Icelui drap M^gr a fait bailler et delivrer à Jehan le Gambier, garde de sa tapisserie. »

« A Pierre de Beaulmez, tappisier, pour un drap d'aulteliche du fais de Judas Makabeus, que M^gr a fait achater de lui par Jehan le Gambier, son varlet de chambre », 90 francs payés le 7 octobre 1385.

Cest linventaire des Joyaux et aultres biens meubles demourés du décès de feue treshaulte et puissant princesse Madame Marghrite de Flandre, ducesse de Bourg^ne, contesse de Flandres, Darthois, et de Bourg^ne, palatine, dame de Salins et de Malines, encommencié Arras le VII^e jour de may lan mil IIII^c et cinq.....

Patrenostres dor de perles et dargent.

Premierement une patrenostres dor a fachon de Venise ou il a LV patrenostres pes. — II^o XVII^e.

Item unes aultres patrenostres dor de XXIIII saingniaux à chacun XII perles, a marguerites et boutons rons entre deux pes. — II^o XV^e dem.

Item unes aultres patrenostres dor à fachon de Venise ou il a LIII boutons et IIII saingniaux plas dune crois nelée escripte alentour pes. — II^o X^e.

Item unes aultres patrenostres de semblable facon de Venize a LXXVI boutons dor et I gros bouton de perles au bout pes. — II^o VII^e dem.

Item unes patrenostres de XV boutons dor grans et petis a fachon de Venise pes. — I^o.

Item unes aultres patrenostres de IIII^xx perles à VIII saingniaux dor frases.

Item XXXVI boutons dor de patrenostres rons et VI aultres enfilés de fil blanc pes. — XII^e.

Item IX boutons de patrenostres dor à faire saingniaux chainé chacun de XII perles, pes. — I^o III^e dem.

Item unes aultres patrenostres dor à IIII^xx XVII petis boutons rons a XI saingniaux armoyés aux armes de France. Et unes aultres patrenostres dor a IX boutons de fachon de grain dorge et V boutons de fleurettes blances et verdes pes. ensamble — II^o XVI^e.

Item de plusieurs boutons dargent de patrenostres de diverses fachons pes. — I^o II^e.

Item une croisette dor de IIII perles et I balay dessus à mettre avec patrenostres pes. — IIe.

Item unes aultres patrenostres dargent.

Item unes aultres patrenostres de XXIII petis boutons dargent de diverse façon.

Item unes petites patrenostres esmaillée de vert à VIII saingniaux dor.

Item unes patrenostres de nuis ouvrée de fil dor ou il a XXX boutons et VII boutons de perles pesans — IIIo XIIIe dem.

Item unes patrenostres a XII saingniaux dor les V dune façon, dune aultre et II aultres esmaillés de rouge et blanc pes. — IXe.

Item unes patrenostres dor de marguerites et de petis cosses dor pes. — Io XXe.

Patrenostres de corail, dambre, de jayet et de cristal.

Premierement une patrenostres de corail à XV patrenostres dor pes. — IIIIo VIIe dem.

Item XLVII patrenostres de corail tant grandes que petites dont les aulcun ont saingniaux de patrenostres noires et les autres saingniaux dargent doré. Et en y a unes qui ont V saingniaux dor a fachon de rozettes esmaillées de rouge cler, pes. — VIIIm Xe.

Item V longues patrenostres de corail a faire escherppes sans saingniaux pes. — Vm VIIo XVe.

Item III aultres patrenostres de corail à saingniaux dor les uns à fachon de frazettes et les aultres rons à fachon de Venise et les aulcuns ont I bouton de perles, pes. — Im Ve.

Item unes aultres patrenostres de corail à V saingniaux dor et une burlette pendant ou il a I ymaige de Notre Dame et saint Denis esmaillée a XII petites perles autour pes. — IIo Ie dem.

Item V patrenostres de corail dont les II ont saingniaux dargent, pes. — Im.

Item VI aultres patrenostres de corail à saingniaux dor, pes. — IIIIm Vo.

Item unes petites patrenostres de blanc ambre a V petites patrenostres dor parmy et a I debout une burlette dor à ymaige de crucefix et de véronique et a laultre les I bouton empli de muglias pes. — XIXe.

Item unes aultres patrenostres de blanc ambre à saingniaux de corail pes. — I° III^e.

Item unes aultres patrenostres dambre.

Item LXXII patrenostres dambre tant grandes que petites.

Item VI aultres grans patrenostres dambre.

Item VI^xx aultres patrenostres dambre blanc.

Item une patrenostres dambre ou il a une croisette dor pendant.

Item X aultres patrenostres dambre blanc a fachon de cuers à saingniaux dargent pes. — V° IIII^e.

Item II patrenostres dambre blanc.

Item unes aultres patrenostres de jayet.

Item une noire escherppe de jayet.

Item plusieurs patrenostres de jayet et daultres patrenostres blanches tant grandes que petites, les unes à saingniaux dargent tant blans comme dorés dont il en a faire escherppes mises en I coffre escript dessus : Issy a patrenostres.

Item III patrenostres de jayet a saingniaux dor a fachon de Venise et unes aultres de bois à saingniaux dor.

Item unes patrenostres de jayet a IIII saingniaux dor et y a une burlette à véronique garnie de perles.

Item XXXIX patrenostres de jayet à XVI petis saingniaux dor, a I fremaillet et une croisette dor a I bouton de perles pes. — I° IIII^e.

Item II patrenostres de cristal et II mances de cristal.

Item V patrenostres dont les II sont de corail, II de jayet et laultre dambre blanc.

Pommes dor.

Premierement une pomme dor a IIII quarres de perles dedans une Notre Dame I saphir au dessoubz et I saint Michiel au dessus pes. — V° VI^e.

Reliquiaires.

Premierement I coffret de jaspre bordé dargent doré garni par les bors de perles et menue pierre et y a dedens reliques, pes. — IIII^m III° VI^c.

Item I reliquiaire dor a fachon du cœur a I ymaige de Notre Dame ou milieu a IIII tronches de perles chacune de IIII perles autour II petis balays et III saphirs entre deux. Et par dehors une croix dor et I petit cœur dor en une main garni de III perles, pes. — Io VIIe.

Item I Agnus Dei dor en I estuy de brodure garni de X boutons de perles et de menue pierrerie, pes. — Io XVIIe dem.

Item I petit reliquiaire dargent doré a fachon dun poisson pes. avec le pendoir — XIIIe.

Item II petis reliquiaires dargent blanc lun a façon dun tabernacle et lautre dargent et de berique ou il a I dent pes. — VIIo Xe.

Item I petit coffret dor fermant à clef dor plain de reliques pes. ensamble lesdites reliques — IXe.

Item une petite couppe dor à couvercle et y a dedens une pierre ou milieu armoyé dessus aux armes de Madame pes — Im IIo.

Item I reliquiaire dor aux armes de Monseigneur et y a IIII dyamans et XVI perles autour et y faut V pierres pes. — IIIo.

Item I petit reliquiaire dor quarré, pes. — IIIe I frell.

Item I aultre reliquiaire dor a fachon dunes heures couvert dunes couvertures aux armes de feu Monseigneur à pendoir et serure dor et est la clef perdue.

Item I vaissiau de berique garni dor sur II angelos dor à porter *corpus domini* a I pie dargent doré que portent VI lyons, pes. — IXm VIe.

Item I mulet dor esmaillié de blanc chargié de II coffres de berique garni dor sur une somme et est un des II coffres garni à II bous de II balays et dun saphir entre deux perles et laultre coffre de II saphirs aux II bous et deux balay entre deux perles. Et a ou frain dudit mulet I plat dyamant une grosse perle entre les oreilles le portral et culiere dor garni de perles et de pierrerie et ny faut riens. Et y a I varlet dor qui le manie par ledit frain sur I pont dor et I chien dor après, pes. — VIIm VIIo XIIe dem.

Item I reliquiaire dor a fachon de fleur de lis esmaillié de vert, au bout ou il a XXX perles a I petit ymaige de Notre Dame pes. avec le pendoir — IIIIo XVIIIe demi.

Item une boursette que feue Madame portoit sur luy VI aniaux dor garnis de pierres que on dist garit de plusieurs maladies et a en lune de la vraye croix.

Item deux petites burlettes lune ronde et laultre platte.

Item deux croisettes dor.

Item une longue pierre grise et une pieche de corail garni dor et I dyamant et une verghecte dor.

Item I petit vaissiau de cristal a fachon de poisson garni dargent à mettre reliques.

Item I petit reliquiaire dargent doré et une sainte Marguerite sur I dragon de coquilles de perles a I petit vaissiau doré dargent ou il a plusieurs reliques pes. — IIIo XIIIe.

Item une bourssecte de veluyau royé en laquelle a plusieurs reliques et II burlettes dor lune ronde et laultre à fachon dun cœur.

Item une aultre bourssette ou il y a II pierres blanches dont lune garit de tranchoisons.

Item une estrange pierre enchassée en argent doré pesant — Vo Ve.

Tabliaux dor et aultres.

Premierement I petit tabliau dor esmaillié a VIII ymaiges pes. — IIo XIIe dem.

Item un aultre tableau dor environé de perles à ymaiges de sainte Marguerite et de sainte Katherine couvert de berique pes. — IIIo XVIIe.

Item I aultre tableau dor ront environé de perles de ymaiges de Notre Dame et de Saint Anthoine couvert de berique, pes. — IIo XVIIIe dem.

Item un tableau dor a III quarrés esmaillié et y a dedens I petit pot de cristal plain de reliques, pes. Im Vo XVIIe dem.

Item un aultre tableau dor de lanonciacion Notre Dame sur I pie de III angelos et dessus I reliquiaire ront et une croisette dessus ou il y a II perles, pes. — IIm VIo.

Item un tableau dor de Notre Dame, Saint George et sainte Marguerite dedens une coquille de perles III petis balays et I saphir dessus et IX perles pes. — Vo.

Item I tableau dor a une channette dor et y a I veronique clouant a III feulles et y a IIII ymaiges pesant — Im VIo XVIe.

Item I aultre tableau dor quarré garni de II perles, I balay ou milieu a III ymaiges dor, pes. — XVII^e dem.

Item un aultre tableau dor esmaillié dehors de loffrande des III Rois et dedens ymaige divoire - I^o II^e.

Item I petit tableau dor de sainte Katerine garni de IIII petis saphirs, II petis balays, XX perles et I gros saphir que tient I angle, pes. — VI^o IIII^e.

Item I petit tableau dor de IIII menbres tenant ensamble a IIII ymaiges garnis de II saphirs, II balays et XII perles pes. — V^m XVI^e.

Item I aultre tableau dor à I ymaige de Notre Dame et II ymaiges garnis de XXVIII perles, XIII petis saphirs et balay. Et y a une channette dor à VI perles pes. avec une petite verge a mettre la courtine — II^m XXIII^e dem.

Item I tableau dor a ymaige de Notre Dame a II petis cerfs a ses pies garni de XXXII perles VIII petis dyamans et balays et II camahieus dedens pes. — VII^o XVI^e dem.

Item I petit tableau dor ou il a I camalheu sur cassidoine en I veronique, pes. — I^o VII^e dem.

Item I petit tableau dor quarré dune Annonciacion de Notre Dame garni dehors de XX perles, V saphirs et III balays et y faut une pierre, pes. — II^o.

Item I tableau dor a fachon descu dun crucefix et dun camahieu anvironé de perles, pes. — I^o XIII^e.

Aultres tabliaux.

Premierement I tableau de cypres de ymaige divoire de la nativité Notre Seigneur.

Item I aultre tableau de bois a I ymaige de Notre Dame.

Item I aultre tableau divoire a plusieurs ymaiges.

Item I aultre tableau de bois a I ymaige Notre Dame et de Saint Ladre.

Item I aultre tableau sont aux armes Dalenchon dehors et dedens I ymaige de Notre Dame de Saint Jehan dun costé et daultre de Notre Seigneur que I angle tient.

Item I aultre tableau divoire a ymaige de la nativité et crucifiement Notre Seigneur.

Item I aultre tableau et I estuy de cuir aux armes de Madame.

Item I grant ront tableau de bois a I ymaiges de Notre Dame aletant son enfant et dehors aux armes de Madame et à sa devise.

Item I petit tableau de bois a ymaiges de Notre Dame Saint Anthoine et Saint Pierre.

Burlettes.

Premierement IIII burlettes dor a plusieurs ymaiges garnis de berique et de menus perles autour pes. — XVI°.

Item une aultre burlette dor pes. - I° III frel.

Item II aultres burlettes dor pes. — I° III°.

Item I burlette dor ronde pendant a une chainette d'or pes. — I° XV°.

Item I autre burlette d'or a fachon d'un coer pendant comme dessus et pes. — I° IX°.

Item I aultre burlette dor a ymaige de Notre Dame et de sainte Marguerite esmailliée de noir pes. — IIII° III frel. dem.

Item VIII burlettes dor a ymaiges de plusieurs facons couvertes de berique pes. — I° XVII°.

Item II petites burlettes dor pes. — IIII° I frel.

Item III burlettes dor dune fachon garnie chacun dun saphir et IIII perles pes. — XVII° dem.

Item II aultres petites burlettes dor rondes pes. — V° III frel.

Item I burlette dor a IIII troiches chacune de IIII perles et I crucefix couvert de verique et dehors saint Khristofle pes. — I°.

Item II petites burlettes dor a chacune I veronique pes. — XVII°.

Item I aultre burlette dor ou il a I camahieu pes. — II° XVIII° dem.

Item une petite burlette dor a I crucefix a un las de soye vermel pes. ensamble — VI° dem.

Item une petite burlette dor a une croisette pendant pes. — V° dem.

Item une aultre petite burlette dor a I crucefix et une Annonciacion divoire et une croisette dor pes. — IIII°.

Item II burlettes dor lune a facon dun barillet et une croisette dor et laultre a une aultre croisette dor pesant — XII°.

Item une petite burlette dor a une anonciacion de Notre Dame esmaillié de rouge cler pes. — VII^e dem.

Item une burlette dor esmaillée dedens de VIII petis ymaiges pes. — XII^o XII^e dem.

Item une burlette dor à facon de boistelette à ymaiges de Notre Dame pes. a tout le las a quoy elle pent — XV^e dem.

Item une aultre burlette dor de mesme facon et semblable ymage pes. — XII^e.

Item une petite burlette dargent quarrée a une coquille de perle dune part et a I crucefix couvert de berique daultre.

Item une burlette dargent doré a ymaiges de Saint Jehan et Saint Jaque pes. - XVI^e dem.

Item une aultre burlette dargent doré a fachon de poire ou il a dedens une ymaige de Notre Dame pes. — X^e dem.

Item II burlettes dargent doré lune à cassidoine et de petites perles autour et lautre dun pappegay esmaillet de vert et garni de perles.

Crois dor.

Premierement une petite croix de la vraye croix garnie dor a IIII bous.

Item une croix dor sur I croissant esmaillié dasurs garni de XXXVIII perles, IX balays et III saphirs soubstenue de III angles pes. — I^m III^o III^e dem.

Item une aultre croix dor a piet garnie de XXVIII perles pes. — III^o XVIII^e dem.

Item une petite croix dor garnie de II balays, III saphirs et IIII perles pes. — III^o.

Item une aultre croix et reliques garnie de XVI perles et V balays — I^o VI^e dem.

Item une aultre croix garnie dun crucefix II balays, II saphirs et VI perles pes. — I^o IIII^e dem.

Item une aultre petite croix dor a XII perles IIII saphirs et I balay ou milieu pes. — I^o V^e dem.

Item une croisette dargent ou il a reliques.

Item une aultre croisette dor ou il a croisette a I petit balays pour mettre en patrenostres pes. — II^e.

Item une petite croix dargent dorée a piet a I reliquiaire ront ou il a de la chappe Notre-Dame garnie de VI perles et II petis saphirs pes. — Im IIo IIe.

Ymaiges dambre dalbastre divoire et aultres.

Premierement I petit ymaige dambre de Notre Dame a une couronne.

Item I petit ymaige de saint Khristofle (1) dargent doré en une boistelette pes. — XIe dem.

Item une aultre ymaige divoire sur I tablement noir.

Item une aultre ymaige de Notre Dame dalbastre tenant son enfant.

Item une aultre petit ymaige de Notre Dame divoire assise en une chaiere a I tabernacle ou il a I reliquiaire pes. — XVIIIe.

Item I ymaige dalbastre de la Magdelaine tenant une boiste.

Item une ymaige de Notre Dame a fachon de boistelette dor pes. — XIIe.

Item III petis ymaiges dambre de Notre Dame lun couronné dor.

Item un ymaige divoire de Notre Dame seant en une chayére à I pié dargent doré aux armes du seigneur de la

(1) D'après une tradition, ayant encore cours : qui avait vu saint Christophe dans la journée, ne mourait pas de mort violente.

Si la duchesse possédait une petite image de ce saint dans une « boistelette », le duc possédait une statuette en or de ce même saint qui, au pouvoir actuel de l'or, vaudrait 128,000 francs :

« Saichent tuit que je Pierre Labourebien marchant de Gennes, confesse avoir eu et recus de Pierre Varopel receveur general des finances Monseigneur le Duc de Bourgoingne, Conte de Flandres, Dartois et de Bourgne la somme de neuf vins quinze frans dor en deducion et rabat de la somme de VIxx IIIIc fr. dor a moy deuz par ledit Monseigneur pour la vendue et delivrance dune ymaige dor de saint Xhristofle par moy faite à monditseigneur, comme par ces lettres sur ce faites le VIIIe jour de fevrier CCC IIIIxx et huit puet apparoir. Delaquele somme de IXxx XV fr. dor dessusdites. Je me tien pour content et bien paié. Tesmoing mon scel et seing manuel mis à ces lettres faites et données le XXIIIe jour de may lan mil CCC IIIIxx et dix. »

Riviere et y a une couronne dor garnie de perles, esmeraudes et rubys Dalexandrie.

Joiaux de chappelle.

Premierement une pais dor a III ymaiges de S. Pierre Saint Pol et Saint Jehan garnie de V balays et V tronches de perles chacune tronche III perles pes. — VII° II° dem.

Item une aultre pais de bois couverte dargent doré ou il a *Agnus Dei* pes. — IIII° X°.

Item II candeliers dargent pes. — I^m VI° VII°.

Item II aultres chandeliers plas dargent pes. — VII° VII°.

Item I benoistier et lesperget dargent pes. — II^m VII° XV°.

Item I petit enchensier dargent doré pes. — VI° III°.

Item III chandelers, I benoitier et lesperget de coeuvre dorés.

Aultres joiaux et ornemens de chappelle délivrés par messire Nicolas Jacquin chappelain jadis de feue ma dite dame estans en une chambre de lostel des gouverneurs en II coffres.

Ou premier coffre signiet A G posté en la chambre des joyaux. Cest assavoir I calixe dargent doré aux armes de madite dame et la platine mesme pes. — III^m VII° dem.

Item I aultre calixe dargent doré pes. avec la platine garnie de pierre — II^m II° II° dem.

Item I lyon dargent doré tenant une croix de mesme pes. — XI^m III° VI°.

Item I aultre lyon semblable pes. — XI^m IIII° X°.

Item I angle dargent doré tenant I vaissiel de cristal ront ouquel sont reliques pes. — XII^m I°.

Item I aultre angle dargent doré tenant I reliquiaire de cristal ouquel est garni de I dent de sainte Justine pes. — IX^m IIII° XVIII°.

Item I ymaige de Notre Dame dargent doré sur une chayère tenant son enfant en une couronne dor garnie de menue pierrerie et perles, et ladite chayere garnie de IIII saphirs et à la poitrine dudit ymaige I gros balays pes. — XV^m II°.

Item I bachins à laver dargent doré armoyé des armes de madite dame pes. — VI^m I^o XV^e.

Item II buirettes une sonnette et une coquille dargent pesant — IIII^m III^o XV^e.

Item IIII chandelers dargent aux armes de madite dame pes. — XII^m II^o V^e.

Item une pais dargent doré armoié comme dessus pes. — II^m II^o X^e.

Item une crois dargent doré a I grand piet et à deux menbres de Notre Dame et de Saint Jehan garnie de moise pierrerie rouge et bleue de laquelle est cheu I lyon dargent et une pierre bleue enveloppes en I drappel de ladite croix pes. — XI^m IIII^o.

Item I benoistier lesperget une sonette et une boiste dargent pes. — VI^m VII^o X^e.

Item une platine dargent doré pour mettre chandelles pour lire pes. — IIII^o XV^e.

Item I messel I antiphonier, I graduet et I livret de proses.

Item I drap de siege doratoire de baudequin vermel semé de fleurettes et brodé autour de velours bleu.

En I aultre coffre seigniet de A. F caissié en ladite chambre des gouverneurs ou sont les ornemens qui sensuivent delivrés par ledit messire Nicolas.

Premierement XI nappes dautel grandes et petites avec II corporaux ensamble — XVII s. VI d.

Item deux taulettes dautel a assuier mains ensemble — II s.

Item V sourplis et II amiches de gris fourrées de menu vair, ensamble — VIII lb.

Item VI aubes et V amis sans paremens ensamble — XXX s.

Item une chappelle entiere garnie de drap dor ouvré à pommes de pin, cest assavoir de dossier, frontier, III chapes une chasuble, une tunique, I domatique, les aubes, estolles, fanons, amis, et les paremens qui y appartiennent ensamble — XLVIII lb.

Item une aultre chappelle petite de drap dor vermeil garny de dossier, frontier, chasure, de aubes à tous les paremens, estolles, fanons et chassis qui y appartiennent ensamble — XXX lb. X s.

Item une aultre petite chappelle de soye cendrée garnie semblablement que la chappelle precédent ensamble — XVII lb. IIII s.

Item une aultre petite chappelle de drap dor à flourettes garnie comme dessus, ensamble — XIII lb. IIII s.

Item une grande chappelle de drap dor a plumes dostrisse garnie de dossier, frontier, III chappes, une chasure, I tunique, I domatique, II estolles, II fanons, II amis et les paremens dune aube ensamble — XXXVIII lb. IIII s.

Item une aultre chappelle viele de drap dor bleu à serpens garnie de dossier, frontier, chasure, aube, estole et fanon à tous les paremens ensamble — VIII lb.

Item une aultre chappelle petite de drap dor vert à plume de paon garnie de frontier, dossier, chappe, chasure, estole, fanon, aube et amic ensamble — XXI lb. XII s.

Item une bende blanche de drap de soye ouvrée de brodures a solaux dor et aux armes de Flandres pour autel — VIII s.

Item une aultre bende dautel de drap vermeil ouvré de broudure aux armes de Monseigneur et de Madame — XVI s.

Item les parmens de II aubes de drap de Damas noir ensamble — XII s.

Item I marbre blanc dautel et lestuy ensamble — XXIIII s.

Item une petite orloge garnie de lecton aux armes de Franche à I timbre dargent et I estuy de cuir où on les met — XVI lb.

Item une pere de corporaulx mis en une bourse de drap dor bleu — XVI s.

Heures et aultres livres dorisons ou coffre seigniet A P.

Premierement I livre bien enluminé ou sont plusieurs orisons en latin et en françois lequel est mis oudit coffre en I petit coffre garni dargent.

Item I aultre livre de la propriété daucunes prieres mis en une bourse de veluyau vermeil.

Item un aultre livre en latin de une euvangile composée de la concorde du texte des IIII euvangiles à couvertures de

perles et cloaus dor et de perles en I estuy de cuir couvert de drap dor vert.

Item II breviaires de luzage de Rome lun grant et laultre petit.

Item I aultre livre ouquel le kalendrier est au commenchement et après y sont pluiseurs ymaiges de Notre Seigneur, Notre Dame et de pluiseurs sains et saintes dans escripture.

Item I aultre livre noef sans cloaus ou sont pluiseurs messes couvert de vermeil.

Item I psaultier.

Item unes grandes heures de Notre Dame en I grant coffre garni dargent.

Item unes aultres grandes heures en une bourse de veluyau vermeil.

Item unes aultres heures couvertes de cuir vermeil à cloaus de verde soye et dor en I sachet blanc.

Item unes aultres heures couvertes de satin vermeil à cloaus dor et tissus batus à or.

Item une aultres heures couvertes de satin pers à cloaus dor garnis de perles.

Item II petites heures dune fachon couvertes de drap de Damas vermeil à cloaus dor.

Item une grandes heures de cuir rouge couverte de cloaus dor et à I fermoir garni de IX grosses perles mises en une viese boursse de veluyau noir.

Item unes aultres petites heures couvertes dun drap dor vert à cloaus dor

Item unes aultres petites heures couvertes de satin noir à clouaus noir, garni de III perles et en y a I perdu.

Item unes aultres petites heures couvertes de drap de soye Inde a II clouaus dor.

Item I petit livret de II euvangiles et les heures de la croix à couverture garnie dor et de VIII perles grosses en I estuy de camelot pris à une grosse perle et I bouton de menus perles.

Item I petit livre de pluiseurs orisons en latin et en francois couvert de drap de soye noir en I estuy de haulteliche de P et de M.

Item I aultre livre en roumant de la mortalité des nobles hommes sur le ju des eschiés couvert de drap doye à flourettes blanches et vermeilles à clouaus dargent doré sur tissus vert.

Item I aultre petit livret de plusieurs orisons en roumant couvert de drap de damas vermeil à clouaus dor sur tissus batus dor.

Item I aultre livre de plusieurs orisons en roumant couvert de satin noir à clouaus dor sur tissus vers ouvres de P et M batus à or.

Item I aultre livret des orison en roumant escript de lettres courant a couvertures de cuir noir et clouaus dargent doré mis en une bourse de soye avec le livre precédent.

Item I aultre livret à plusieurs orisons histoirié dymaiges couvert de cuir rouge a clouaus dargent doré et au pentoir des enseignes IIII petites perles et II mauvaises pierres mis en une boursse vermeille.

Item unes heures où sont plusieurs orisons en flameng et I aultre petit livret du psautier Saint Jerome abregée couvert de cuir rouge sans clouaus mis en un sachet blanc de toille.

Item unes heures couvertes de drap de soye vermeil à clouaus dargent doré sur tissus vers et I aultre petit livre dorisons en franchoys sans clouaus avec plusieurs roles dorisons, une viese paternostre et aultres escriptures mises oudit sachet.

Item I livre ouquel est traitié de medecine.

Livres et roumans en III coffres dont lun est signiet AC.

Item le livre des auvangiles en franchoys.....
Item la vie saint Gregoire.....
Item le livre de la voye denfer et paradis.....
Item le livre en papier de la voye denfer et paradis.

Aultres livres et roumans ou coffre A. M.

Item la bible en franchoys.....
Item la legende dorée.....
Item le livre des miracles de Notre Dame.....
Item I grel noté.....

Aultres livres roumans ou coffre A. O.

Premierement la bible en francois.....
Item la legende dorée.....
Item II breviaires notés.....
Item le livre des exposicions des evangiles en roumant.

Oultre linventoire.

Premierement I missel couvert de cuir rouge a clouaus dargent aux armes de Madame.
Item I aultre missel couvert de blanc cuir a une crois dessus.
Item sequenses notées.....
Item I grel.....
Item le livre de leschielle du chiel (1).....

(1) 1374. « A Maistre Belin, enlumineur de livres, demorant à Dijon, pour escrire et enluminer unes sept semmes pour Madame. 3 fr. »

1375, 1 franc « A Henriet le brodeur, demeurant à Dijon, pour redorer et roingnier une des heures de Madame, qui estoient desdorées et pour ycelles relier de novel. »

1375, 15 juin. 30 s. p. « pour trois ymaiges que Mgr fit pourtraire en ses heures, et pour renluminer et dorer les petites heures de Mgr. »

Les livres de prières étaient, à cette époque, plus répandus qu'on ne pourrait le croire :

1375, 19 juillet. 30 s. t. « pour lachat d'un sautiers que Mgr a fait acheter pour le petit Popart, varlet de chambre de Jehan Mons. »

1376. Dans la nomenclature « des biens advenus à Mgr de la succession de Jehan Verrier, tavernier demorant à Dijon », on trouve : « un petit livre, appellé dieurnau, unes heures de Nostre Dame, un breviaire de demi temps ».

RAPPORTS

SUR

LES PRIX DE 1910

PRÉSENTÉS A L'ACADÉMIE

dans sa séance du 5 avril 1911

Par MM. DUMAY, ROY, CHAMPEAUX, CALMETTE
et CHABEUF.

MESSIEURS,

Avant de présenter au public l'ensemble des rapports sur les médailles décernées pour la huitième fois aux lettres, l'Académie a le devoir d'exposer les conditions de l'acte accompli par elle. Elle tient, d'abord, à remercier une fois de plus le conseil municipal de Dijon, qui, depuis vingt-huit ans, a constamment maintenu et incorporé au budget normal le crédit afférent à nos médailles. Elle rappellera ensuite que l'expérience lui a déconseillé d'ouvrir des concours proprement dits, même de faire des appels par circulaires et avis dans les journaux. Réservant sa pleine liberté, elle a continué sa tradition, qui est de rechercher d'office les œuvres les plus méritantes, sauf à ne publier les noms des lauréats qu'après s'être assurée de leur acceptation.

Société provinciale et bourguignonne, elle se tient

pour obligée à faire œuvre bourguignonne ; aussi limite-t-elle strictement ses choix à des auteurs originaires de la province ou devenus nôtres par un long habitat, soit même à des étrangers ayant traité de sujets bourguignons. Elle n'exclut, d'ailleurs, aucune branche des lettres et si, le plus souvent, les œuvres distinguées par elle sont des travaux historiques, c'est que grand et utile est le rôle de l'érudition locale. Peut-être les grandes généralisations s'élaborent-elles mieux à Paris, mais exacts et fondés sur des documents inédits, les éléments et les preuves sont abondamment fournis par les travailleurs provinciaux. Enfin à l'occasion, des œuvres d'imagination, en prose ou en vers, sont volontiers distinguées par l'Académie, ainsi que le montrera l'un des rapports qui suivent.

Quant à la date des publications, l'Académie ne remonte pas au delà de trois années, c'est-à-dire qu'elle retient seulement les ouvrages mis au jour depuis la dernière distribution de médailles à une section déterminée. Mais un ouvrage en cours de publication, en devenir, peut être retenu par elle et couronné. Ainsi elle a décerné, autrefois, une de ses médailles d'or à M. Ernest Petit pour les premiers volumes de son insigne *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne,* qui, achevée, a mérité à l'auteur, il y a trois ans, le grand prix Gobert, la plus haute récompense qu'ait à décerner l'Institut.

On fera encore une observation : l'Académie a pour tradition de ne pas accorder à un auteur, savant ou artiste déjà récompensé, une nouvelle distinction du même ordre. Il est arrivé, sans doute,

que le titulaire d'une médaille d'argent en a reçu plus tard une de vermeil, et que du vermeil un ancien lauréat a été élevé à la médaille d'or. Mais la Compagnie n'accorde à personne une seconde médaille égale. Si cet usage n'avait pas été fixé par une tradition constante, son attention se serait portée certainement sur une œuvre historique considérable, *Le Concordat de 1516*, due à M. le chanoine Thomas, curé de Notre-Dame de Dijon, trois volumes récents de la plus haute valeur historique, d'une documentation inédite et copieuse, venant des archives italiennes et françaises. On peut dire que c'est un traité définitif autant que le peut être un ouvrage historique, de ce pacte intervenu entre Léon X et François Ier, qui, pour plus de deux siècles et demi, réglera les rapports de l'Etat et de l'Eglise en France. Mais déjà en 1898, M. le chanoine Thomas a reçu l'une de nos médailles d'or pour son livre sur *Le siège de Dijon par les Suisses en 1513*, et l'Académie, tout en rendant un plein hommage au mérite exceptionnel de l'œuvre nouvelle, ne croit pas pouvoir accorder à l'auteur plus qu'un rappel de médaille d'or.

La section des lettres s'est réunie le 31 mars, et, après examen et discussion, a arrêté la liste des propositions à faire à l'Académie réunie en séance plénière, en nommant les rapporteurs chargés d'exposer les conclusions adoptées.

RAPPORT DE M. DUMAY

SUR LES TRAVAUX DE M. PAUL MONTARLOT

MESSIEURS,

Si la valeur des hommes qui dirigent la Société éduenne et l'importance des travaux qu'elle publie ne vous étaient connues depuis longtemps, la proposition que je suis chargé de vous soumettre au nom de la commission des prix, en serait la meilleure démonstration.

Deux fois déjà, vous avez attribué à des Eduens la plus haute récompense dont vous puissiez disposer. En 1901, M. de Charmasse obtenait de vos suffrages une médaille d'or, à la suite de son édition du *Cartulaire de l'Eglise d'Autun ;* l'année suivante, vous avez attribué une semblable distinction à M. le docteur Gillot pour l'ensemble de ses études de botanique et spécialement à l'occasion de ses publications sur *La flore des environs d'Autun et du département de Saône-et-Loire.*

Cette fois encore, c'est à un Autunois d'adoption que nous vous proposons d'attribuer une médaille d'or.

Né le 14 juillet 1838, à Châlons-sur-Marne, M. Paul Montarlot fit ses études de droit à la Faculté de Paris ; après avoir rempli successivement les fonctions de juge suppléant à Joigny (1863), de substitut à Châteaudun (1867), de procureur de la République à Joigny (1872) et à Meaux (1876), il démissionne

au mois d'avril 1879 et réside tantôt à Paris, tantôt à Saint-Désert, près de Chalon-sur-Saône, et parfois dans les environs d'Autun.

Dès 1876, il est admis à la Société éduenne ; à partir de 1893, il fait bénéficier les *Mémoires* de cette Compagnie du résultat de ses travaux.

A part ses récits de voyage : *De Barcelone à Tanger* (1877), *De Paris à Berlin par le Bosphore* (1889), *Promenade en Corse* (1895), *De Timgad à Taormine* (1897), *Autour de Florence* (1899), *Sur les routes du Midi* (1910), qui sont d'une note très personnelle et très attrayante ; à part quelques publications sur *L'histoire municipale d'Autun* (1893), l'*Episcopat de Talleyrand* (1894), la *Correspondance du maréchal de Brézé* (1895-1896), le *Contrat de mariage de Bussy-Rabutin* (1897), l'*Histoire du bureau de secours aux incendiés d'Autun en 1787* (1897), toutes insérées dans les *Mémoires de la Société éduenne*, M. Montarlot concentra tous ses efforts sur la période révolutionnaire et c'est par une *Etude sur le bailliage d'Autun en 1789*, suivie d'une *Iconographie des députés de Saône-et-Loire aux Etats généraux*, qu'il ouvre la série de ses travaux (1892).

De 1898 à 1901, il met au jour un volume grand in-8° : *Les accusés de Saône-et-Loire aux tribunaux révolutionnaires*, dans lequel il fait revivre la période qui s'étend du 10 mars 1793 aux derniers jours de 1794.

Après avoir fouillé minutieusement les dossiers conservés aux archives nationales et dans les greffes de province, l'auteur a produit un travail d'une exactitude parfaite, où se trouvent en abondance

des renseignements inédits, formant une précieuse contribution, non seulement à l'histoire locale, mais encore à l'histoire de la Révolution envisagée dans l'une de ses manifestations les plus caractéristiques.

Une notice sur chacun des magistrats composant le tribunal criminel de Saône-et-Loire, complète heureusement cette étude.

Trois nouveaux volumes, dont deux sont terminés et le troisième est en cours de publication, donnent la biographie complète des *Députés de Saône-et-Loire aux assemblées de la Révolution.*

Sans doute, les hommes qui ont exercé une réelle influence dans les assemblées politiques de cette époque, sont bien connus. Nul n'ignore que Talleyrand fut mêlé aux plus grands événements de son temps, que Carra fut un ardent démagogue, que Baudot participa aux excès de la Terreur, que Guillemardet soutint, avec un zèle infatigable, le gouvernement du Directoire et que la fin tragique de Roberjot valut plus pour sa renommée que ses travaux législatifs.

Mais à côté des premiers rôles et même des rôles secondaires, il y eut des acteurs plus effacés dont les générations suivantes ont à peine retenu les noms. Ce ne furent cependant pas des comparses, car, s'ils prenaient rarement la parole dans les assemblées, ils concouraient néanmoins, par leurs votes, soit à diriger la Révolution dans la voie où elle s'était engagée, soit à essayer d'en modérer la marche. Leur nom, sans doute, éveille des souvenirs moins précis, et cependant ces hommes ont gagné les suffrages de leurs concitoyens et, avant ou après

leur législature, ils ont exercé des fonctions publiques et incarné l'esprit de la Révolution dans ses phases diverses : les tirer de l'ombre, c'est apporter une utile contribution à l'histoire locale.

Telle est la tâche à laquelle s'est voué et qu'a heureusement réalisée M. Montarlot.

Cette série de publications sera terminée par un *Etat du département de Saône-et-Loire à la veille du 18 brumaire.*

Ajoutons que M. Montarlot achève en ce moment, en collaboration avec M. Léonce Pingaud, professeur à l'Université de Besançon, la préparation d'une importante publication sur le *Congrès de Rastadt*, 3 volumes in-8°, qui contiennent la correspondance diplomatique de Jean Debry et de Roberjot, l'un des représentants du département de Saône-et-Loire.

En résumé, ce qui distingue les travaux de M. Montarlot, c'est l'extrême conscience de l'auteur, une conscience d'ancien magistrat, qui instruit la moindre question d'histoire comme une affaire judiciaire, et le soin scrupuleux qu'il met à s'entourer de tous les témoignages, sans en négliger aucun.

Il pèse toutes choses dans la balance de la justice la plus exacte, sans parti pris, mais sans, peut-être, s'inquiéter assez des répercussions. M. Montarlot croit que la justice historique l'exige ainsi.

En un mot, M. Montarlot est un homme d'une réelle valeur, auquel n'a manqué que le grand public, qu'il n'a, du reste, pas recherché.

Il n'a jamais demandé sa récompense qu'au travail.

Vous ferez acte de bonne justice en attribuant à M. Montarlot l'une des médailles d'or dont vous disposez, grâce à la générosité du conseil municipal de la ville de Dijon.

RAPPORT DE M. ÉMILE ROY

SUR LA CORRESPONDANCE DE BOSSUET

La nouvelle édition de la correspondance de Bossuet, publiée par MM. Urbain et Levesque, ne pouvait laisser l'Académie de Dijon indifférente.

La mode est à la publication et à l'étude de la correspondance des grands écrivains, mode, si l'on peut dire, durable et qui se justifie aisément. Dans les œuvres destinées au public, volontiers l'auteur se compose une physionomie et porte un costume d'apparat. Dans une lettre familière, écrite au courant des impressions et de la plume, plus grande est la chance de découvrir l'homme sous l'auteur et dans l'auteur même de saisir le prime-saut des qualités avant le travail et l'apprêt. On aime à surprendre le génie en déshabillé. Ajoutez qu'à cette absence de cérémonie la malignité trouve son compte : il est rare qu'une lettre ne contienne pas des détails d'ordre intime ou ne trahisse pas des défauts soit de caractère, soit de langage, qui rabaissent au niveau commun ceux-là mêmes que nous admirons le plus.

Le lecteur qui dans la correspondance de Bossuet

voudrait recueillir des confidences, et celui dont l'œil jaloux se préparerait à y relever des imperfections qui le rendraient différent et déchu de lui-même, seront également désappointés. Bossuet a trop conscience de la dignité plus qu'humaine de ses fonctions pour nous entretenir de sa personne. Il dédaigne la gloire profane, et son moi s'efface derrière les intérêts des fidèles qu'il dirige, du diocèse qu'il administre, de l'Eglise qu'il éclaire. Ses lettres ne sont pas des confessions, mais des actes. Quant à la forme, elle répond exactement à l'idée que Bossuet se fait du genre épistolaire, tout pratique à ses yeux, instrument de conseil, arme de discussion, mais non organe de vanité littéraire.

Sans doute les lettres de Bossuet, sauf certaines dont la qualité des correspondants et la gravité des circonstances lui faisaient une obligation de peser tous les termes, n'offrent pas le même poli que les *Oraisons funèbres* ou l'*Histoire des variations*. Où eût-il trouvé le temps nécessaire aux lenteurs de la lime, s'il est permis de parler de lime à propos de ce soin assez exactement mesuré pour fortifier et enrichir l'expression, la développer sans surabondance ou la ramasser en un puissant raccourci, cadencer la période, régler l'allure grave ou rapide de la phrase et cela sans jamais effacer la trace du jaillissement spontané de la parole aussi vivante sur le papier que sur les lèvres. L'improvisation, même sur des idées familières à l'improvisateur, même écrite, même d'un Bossuet, ne saurait aboutir au fini de la forme, auquel, aussi bien, elle ne vise pas. Si donc ce fini manque à la correspondance de Bossuet, du

moins possède-t-elle les qualités coutumières et foncières de notre grand orateur, l'impeccable propriété des termes, issue de la parfaite netteté des idées, l'épanouissement d'une pensée toujours forte en images, toujours justes et éclatantes, et par-dessus tout ce prestigieux accent d'autorité conquise par la vigueur de la logique et la fermeté du bon sens. Tel était chez Bossuet l'entraînement de l'écrivain que là même où il laisse courir sa plume, son style garde tous ses grands caractères. Ainsi des rameurs, dit Cicéron, « lorsqu'ils cessent de ramer, la barque file avec la vitesse acquise ».

Ces lettres donc, à ne considérer que la beauté de la forme, mérite assez vain si elles n'avaient que celui-là, sont tout à fait dignes de Bossuet. Mais elles offrent en même temps à l'historien les renseignements les plus précieux sur le dix-septième siècle, et ses personnages les plus considérables envisagés du point de vue de la religion. Le pape, le roi, les grands seigneurs, les prélats, les docteurs du protestantisme, Condé, Turenne, Leibnitz, Fénelon ! Si au premier coup d'œil l'intérêt, en raison de la nature des sujets traités, semble un peu gris, bientôt il s'avive, et l'on prend à l'évocation de toute la vie religieuse de l'ancienne France, le même plaisir austère et pénétrant qu'au tableau d'un Philippe de Champaigne ou d'un Lesueur. Mais entre toutes se détache la haute figure de Bossuet, car il s'est peint dans sa correspondance, et surtout en ne s'y peignant pas. Ce qui le distingue, en effet, et l'on n'y saurait trop insister, c'est le complet détachement de lui-même, l'attachement exclusif à son œuvre, à son roi, à son Dieu.

Il n'écrit que pour édifier ou combattre ! Si le génie du style perce et éclate partout, c'est sans intention et par surcroît. Grande leçon pour les épistoliers de métier et de pur agrément, dont la gloire, fondée sur le vide, est creuse et fragile. On est confondu de cette fécondité qui a rempli sept ou huit gros volumes de lettres, elles-mêmes remplies de choses, quelques-unes écrites en ce latin que Bossuet maniait comme une autre langue maternelle, et auquel sa langue maternelle doit en partie ces fortes qualités dont il l'a dotée. Et la surprise redouble à reconnaître en ce qui aurait dû n'être, semble-t-il, que d'imparfaites ébauches, la maîtrise ordinaire de l'auteur des *Sermons*. Où que se pose l'ongle du lion, il laisse la même empreinte.

Si tel est l'intérêt de la correspondance de Bossuet, on conçoit qu'elle ait attiré de bonne heure l'attention des érudits. En tête, il faut citer comme toujours dom Deforis, qui le premier a recueilli les originaux disséminés dans les archives de couvents et des familles, et un grand nombre de copies.

L'édition la plus complète de Bossuet, celle de Lachat, Paris, Vivès, 1862-1866, n'a guère ajouté à cette publication et s'est bornée à reproduire son annotation. En réalité, tout le travail était à reprendre à pied d'œuvre. Recueillir des lettres nouvelles dans les collections publiques et privées ou dans les recueils peu connus, vérifier le texte des imprimés sur les originaux, discuter les variantes des copies, établir le texte et l'interpréter sans diffusion, résumer clairement toutes les questions de dogme, de controverse ou d'histoire auxquelles ces lettres font

allusion, ajouter, quand il était possible, les lettres de correspondants connus ou inconnus, si la nouvelle édition réclamait tous ces soins, on conçoit qu'elle se soit fait désirer. Mais aussi elle n'a rien perdu pour attendre, confiée qu'elle est aux deux érudits dont il nous reste à retracer brièvement la biographie.

M. l'abbé Urbain (Louis-Charles), né à Doulevant-le-Château (Haute-Marne), le 19 octobre 1852, a fait ses études secondaires et théologiques dans les séminaires de Langres, et a été ordonné prêtre en 1875. Surveillant au petit séminaire de Langres en 1874-1875, il prépare sa licence ès lettres, et, l'année suivante, il passe cet examen devant la Faculté des lettres de Dijon. Les professeurs étaient alors MM. Benlocw, doyen, Joly, Petit de Julleville, Hallberg et Gaffarel. De 1876 à 1886, il est chargé de cours à l'école Saint-Thomas d'Aquin, dirigée par les dominicains à Oullins, dans la banlieue de Lyon. En 1886, il vient à Paris pour continuer ses études littéraires et, en 1893, il est reçu docteur ès lettres par la Sorbonne avec la mention : très honorable. En 1901, il est nommé vicaire général de l'évêque de Tarentaise, mais la rigueur du climat, préjudiciable à sa santé, lui fait résigner ses fonctions en 1903. De retour à Paris, il est rentré dans l'enseignement libre, et il poursuit avec une autorité croissante ses recherches sur l'histoire littéraire et religieuse du dix-septième siècle.

La liste de ses publications est déjà fort longue, car elle remonte à ses débuts. Il a donné :

Précis d'un cours de littérature, Lyon et Paris, 1880, 2 volumes in-12.

Etudes sur les classiques français du baccalauréat (en collaboration avec M. Jamey), Lyon et Paris, 1884, 2 volumes in-12.

Nicolas Coeffeteau, dominicain, un des fondateurs de la prose française, thèse, Paris, 1898, in-8°.

Thèse latine, *De concursu divino scholastici quid senserint*, Paris, 1893, in-8°.

Sermons choisis de Bossuet, Paris, 1900, in-18.

Il collabore :

1° A la *Revue du clergé français* où il est chargé de la chronique littéraire depuis sa fondation en 1895;

2° Au *Bulletin du bibliophile* (articles sur Jean de Barclay; un amateur lorrain, Alphonse de Ramberviller ; lettres de Pierre Taisand, Dijonnais, cousin de Bossuet, supplément au *Santoliana*, etc.) ;

3° A la *Revue d'histoire littéraire de la France* (articles : L. de Lesclache ; Un épisode de la vie de Pascal, l'affaire Saint-Ange; l'abbé Canaye et le discours préliminaire de l'*Encyclopédie* ; L'abbé Ledieu, historien de Bossuet ; la première rédaction de la *Lettre à l'Académie* de Fénelon, etc.)

Toutes ces publications ont permis à M. l'abbé Urbain d'entrer dans l'intimité de plus en plus grande des hommes du dix-septième siècle, et elles se recommandent toutes par l'exactitude et la nouveauté de la documentation. Elles ont d'ailleurs une autre qualité. L'Académie française a couronné la thèse française, consacrée à Coeffeteau, un des rivaux de Balzac et un des fondateurs de la prose française; le futur éditeur de Bossuet s'en est toujours souvenu, et l'érudition parle chez lui une langue excellente, d'une élégante simplicité.

« Ne craignez pas, nous écrivait M. l'abbé Urbain, de mettre en lumière les mérites de mon collaborateur. » La tâche est facile. M. l'abbé E. Levesque est depuis longtemps bibliothécaire de Saint-Sulpice, et tous les travailleurs universitaires ou ecclésiastiques sont unanimes à louer en même temps que sa parfaite obligeance sa connaissance précise de l'histoire religieuse du dix-septième siècle. C'est lui qui a préparé les voies à la nouvelle édition en fondant, il y a quelques années, la *Revue Bossuet*, chargée de recueillir tous les documents nouveaux sur le grand évêque. C'est lui qui a découvert les autographes des lettres inédites, et ses recherches ont été singulièrement heureuses puisque, pour ne citer qu'un seul volume, le tome III de la collection, sur cent quatre-vingt-dix-huit lettres, soixante-treize ne figuraient pas dans l'édition Lachat. Comment expliquer ce succès ? Le plus simplement du monde. L'érudition n'est pas seulement affaire de patience, mais aussi, tous les érudits ne s'en doutent pas, d'amabilité, et nulle part ne se vérifie mieux la vieille maxime : *Do ut des*. Les nombreuses relations de l'abbé Levesque et l'aménité de son caractère ont fait merveille pour ouvrir les collections particulières en France et à l'étranger. Car les déplacements ne l'effraient point : c'est lui en particulier qui est allé à Florence collationner les lettres de Bossuet à Huet. Enfin ce savant est aussi un homme d'affaires : pour sa coûteuse publication il a su obtenir le patronage de l'Académie française, en même temps que l'appui matériel de la librairie Hachette qui a fait entrer la nouvelle édition dans la collection des

grands écrivains, et qui la continue dans les meilleures conditions.

En résumé, pour procurer des lettres de Bossuet une édition digne d'elles, il fallait réunir trois choses qui ont toujours été assez rares, du temps, de la science et de l'argent, et ces trois choses, deux ecclésiastiques sans fortune ont su les trouver pour leur œuvre. En leur décernant sa plus haute distinction ou sa médaille d'or, l'Académie de Dijon leur montrera qu'elle apprécie à sa valeur un labeur aussi méritoire, et elle récompensera dignement deux bons serviteurs de Bossuet.

RAPPORT DE M. CHAMPEAUX

SUR MM. BERTUCAT, VIARD ET FONDET

Il faut louer M. Bertucat de n'avoir point reculé devant les difficultés du sujet qu'il a eu le mérite et le courage de choisir. La question des *Finances municipales de Dijon depuis la liquidation des dettes (1662) jusqu'en 1789,* était d'une solution ardue. Elle exige le dépouillement patient d'un grand nombre de budgets, de pièces de comptabilité et d'arrêts du conseil du roi ; travail sans joie et présentant à qui l'aborde les aspérités particulières aux matières peu traitées. Avec elles, point de méthode d'investigation fixée d'avance, point de plan mis à l'épreuve par des séries de travailleurs expérimentés, point de ces problèmes nettement

posés et qui orientent la direction des réponses. M. Bertucat fut dans la nécessité de se fixer à lui-même sa méthode, ses cadres, ses objectifs dominants et c'est vraiment par ses propres moyens qu'il est arrivé au but. Son livre est d'une lecture un peu sévère, sans doute ; nous ne pouvons exiger que des exposés de comptabilité soient parés des attraits d'un roman, mais il est solide, rempli de renseignements et de choses nouvelles. L'on ne le refera pas. Et puis, même dans son austérité, il ne refuse pas au lecteur la possibilité d'aperçus pittoresques. A notre époque de tourisme effréné, c'en est un que de remarquer, et cela dès avant le dix-septième siècle, l'amour des voyages très pénétré dans les municipalités bourguignonnes. Il est vrai que c'étaient des voyages aux frais de la princesse, représentée par la commune de Dijon. Les échevins dijonnais du dix-septième siècle, généralement ladres en leur particulier, se prodiguaient en dépenses toutes les fois que l'intérêt général payait les débours. Avec ces voyages dispendieux, les présents d'honneur, les emprunts, les grattages, les épices et tous les tours de bâton qu'imaginait leur esprit inventif, ils étaient arrivés à réduire à rien le patrimoine de la ville. Il fallut que Colbert s'en mêlat. La grande opération de nettoyage connue sous le nom de « liquidation des dettes de communauté », nous est présentée dans tous ses détails par M. Bertucat. Nous y voyons comment le ministre, aidé de l'intendant Bouchu, mata les résistances du Parlement et des Etats, éteignit la dette de la ville, et aussi, hélas ! la mit en tutelle.

Cet « hélas » n'est point de trop. A la fin du règne de Louis XIV, Dijon avait autant de dettes qu'en 1662, la servitude, donc, lui restait pour compte. Il est vrai que plus tard, grâce au zèle des intendants, nous assistons à une nouvelle remontée financière qui atteindra son point culminant à la veille de la Révolution.

Tout cela, M. Bertucat nous l'apprend d'une manière précise, avec des phrases claires et une méthode sérieuse. Peut-être aurait-il pu mettre un peu plus d'art autour des chiffres, faire passer entre les budgets un peu de la grande vie de l'époque, qui nous aurait rendu plus vivantes les modifications qu'éprouvaient les finances.

Dans la seconde partie du livre, nous assistons à un examen détaillé de toutes les pièces des recettes et des dépenses. Rien n'est laissé dans l'ombre. Les mystères de l'ordinaire et de l'extraordinaire nous sont dévoilés. L'historien dijonnais du dix-septième et du dix-huitième siècles ne pourra plus négliger de consulter l'œuvre de M. Bertucat; une table analytique très détaillée lui permettra d'ailleurs facilement de trouver les renseignements désirés.

L'Académie, en décernant à M. Bertucat une médaille de vermeil, reconnaîtra la difficulté et la valeur du travail fourni, son sérieux, sa conscience, la solidité des constructions de l'auteur et la clarté de son exposition. Elle espère qu'il n'abandonnera pas, du moins sans esprit de retour, ces études locales dans lesquelles, pour l'instruction de tous, il a su déployer tant de belles qualités.

M. Viard eut des préoccupations moins bourgui-

gnonnes que M. Bertucat. C'est un sujet tout général qui lui donne l'occasion de montrer son mérite. Il nous retrace l'*Histoire de la dîme ecclésiastique jusqu'au décret de Gratien*. De simple devoir de conscience à l'origine et ne concernant, semble-t-il, que le for intérieur, la dîme, à dater du concile de Mâcon, est devenue une obligation canonique. Charlemagne, avec les capitulaires de Mayence et d'Héristal, la transforme en obligation civile. M Viard étudie ensuite l'assiette, la perception, la répartition, les diverses variétés de la dîme aux époques carolingienne et féodale. Un exposé, malheureusement trop court, des décisions du décret de Gratien, termine son œuvre.

Le livre est au courant de la bibliographie française et étrangère, assez abondante. L'exposé, fait dans un bon esprit historique, est clair ; les textes sont bien datés ; la discussion toujours honnête, parfois timide, ne tend pas à l'effarement du lecteur mais à son instruction. Les spécialistes ont déjà apprécié le contenu de ce livre probe et l'Académie ferait comme eux en accordant également à M. Viard une médaille de vermeil.

Avec M. Fondet, nous rentrons dans les études locales, passionnément locales, car s'il est bien une ville et dans cette ville un édifice, faits pour émouvoir les Bourguignons, c'est Beaune et son hôpital. Or, cet hôpital vit d'un domaine. En nous parlant du *Domaine et des vins de l'hôpital de Beaune,* l'auteur savait qu'il nous intéresserait, mais il ne s'est pas contenté des appas de son titre, il a voulu faire un bon livre. Par des enquêtes sérieuses, menées

près d'hommes compétents et sur place auprès des agents, secrétaire, receveurs, économe et chef de culture des hospices; par des recherches probes faites dans les archives, il s'est mis en état de nous parler avec autorité de la fondation des vignobles, du contrat de vigneronnage et du procédé de vente des récoltes aux enchères publiques. Le récit est bien conduit, le livre composé avec proportion. Nous sommes heureux que M. Fondet nous ait révélé le caractère original, profondément original, d'une organisation économique sur laquelle l'on ne possède, d'ordinaire, que des idées vagues.

Nous demandons pour M. Fondet une médaille d'argent.

RAPPORT DE M. J. CALMETTE

SUR MM. DROUOT ET BELLE

Nous proposons à l'Académie de décerner une médaille de vermeil à M. Drouot pour son ouvrage : *Un épisode de la Ligue à Dijon, l'affaire La Verne (1594)*, Dijon, 1909 (Extr. de la *Revue bourguignonne publiée par l'Université de Dijon*, 1910, t. XX, n° 1).

Ce remarquable mémoire est d'un véritable historien. Comment la capitale de Mayenne a-t-elle pu recevoir Henri IV non en conquérant, mais en sauveur ? Telle est la question que s'est posée M. Drouot. Il y a répondu par une analyse approfondie de la crise dijonnaise de 1594, à laquelle l'affaire La

Verne a servi d'occasion. Peu de travaux donnent à ce point la sensation du définitif. L'abondance extrême des documents rassemblés n'alourdit point la matière que vivifie la maîtrise d'un esprit sagace et lucide. L'érudition et la synthèse se concilient pleinement dans une composition où rien ne trouve place qui n'ait en quelque mesure une portée explicative. Chaque pièce invoquée apporte avec elle, et juste à point, sa parcelle de vérité, nécessaire à l'édification de l'ensemble, et l'auteur de ce beau livre, qui donne de si brillantes espérances, se classe parmi ces esprits d'élite pour qui l'œuvre historique est à la fois œuvre de science et œuvre d'art.

Nous demandons maintenant une médaille d'argent pour M. Belle, pour son ouvrage : *La Réforme à Dijon, des origines à la fin de la lieutenance générale de Gaspard de Saulx-Tavanes (1530-1570)*, Dijon, 1911 (Extr. de la *Revue bourguignonne publiée par l'Université de Dijon,* 1911, t. XXI, n° 1).

M. Belle s'est courageusement attaqué à un sujet nouveau et si peu connu que certains pouvaient même douter de son existence. De patientes et méthodiques recherches dans les archives municipales lui ont permis de reconstituer le milieu réformé de Dijon durant près d'un demi-siècle : autour de quelques parlementaires, il nous montre des artisans, maîtres ou compagnons — en un mot la démocratie laborieuse de la rue des Forges — adhérant aux idées nouvelles et donnant au mouvement religieux l'allure d'une agitation révolutionnaire. Grâce à l'auteur, nous pouvons suivre la propagande et la répression ; nous pouvons pénétrer jusque dans

l'intimité même de la vie dijonnaise, parfois jusqu'au plus profond des consciences. Certains documents découverts par M. Belle — notamment les dénonciations relatives aux assemblées illicites, qui comportent les noms et professions des assistants — fournissent comme une statistique détaillée des réformés, et c'est là un élément d'information infiniment précieux, tel qu'on n'en a encore publié l'équivalent pour aucune autre ville de France. C'est assez dire que le livre de M. Belle doit être tenu pour une contribution des plus méritoires et des plus appréciables à l'histoire du seizième siècle bourguignon.

RAPPORT DE M. CHABEUF

SUR MM. GASTON ROUPNEL, LOUIS BASTIDE, JULES BAUZON ET GEORGES ZIPFEL

Il ne nous arrive pas souvent de quitter le pays de l'érudition et de l'histoire, pour celui de l'imagination, mais l'Académie l'a déjà fait et ne se limite à aucun domaine de l'esprit. Un bon roman, contemporain surtout, n'est-ce pas encore de l'histoire, celle des mœurs, des idées, de l'ambiance, comme on dit dans le jargon actuel, d'une région ou d'une classe d'hommes ? Et vous savez dans quelle estime Taine, qui s'y est essayé, tenait le roman en tant que moyen d'exprimer en raccourci, de rendre sensible par des images de vérité créée, ce que construit l'historien par les documents et les preuves ? Nous allons donc parler roman et avant de vous dire ce que c'est *Nono*, vous présenter l'auteur.

M. Louis-Gaston-Félicien Roupnel est né le 23 septembre 1871, à Laissey, canton de Roulans (Doubs), d'un père, Normand d'origine, et d'une Bourguignonne de Gevrey-Chambertin (1), où son père vint résider comme chef de gare en 1878, pour y prendre sa retraite en 1885 et y vivre. De 1883 à 1891, G. Roupnel fut élève au lycée de Dijon, puis de 1892 à 1895, étudiant à la Faculté des lettres. Licencié en juillet 1894, il obtenait un an plus tard le diplôme d'études supérieures, géographie et histoire, avec une thèse : *Le régime féodal dans le bourg de Châtillon-sur-Seine*, publiée en 1896, dans la *Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur*, et à part chez Larose et Forcel. C'est donc une œuvre lointaine que l'Académie ne peut que signaler à sa date dans ce tableau rapide d'une carrière. De 1895 à 1899, M. Roupnel fut inscrit à la Faculté de Paris, mais deux fois admissible à l'agrégation d'histoire, il échoue aux épreuves définitives.

Le 1er décembre 1899, il est nommé professeur délégué au lycée de Saint-Etienne ; du 1er octobre 1900 au 27 janvier 1903, il remplit les mêmes fonctions à Epinal ; de janvier 1903 à octobre 1904, il est chargé de cours à Douai ; d'octobre 1904 à septembre 1908, passe quatre années au Prytanée militaire de la Flèche, puis deux au lycée de Grenoble, où, en octobre 1909, il est chargé du cours public d'histoire du Dauphiné créé par la ville. Et au moment où il quitte Grenoble pour Dijon, à la rentrée de 1910, on venait de l'appeler à une confé-

(1) Gevrey-Chambertin, chef-lieu de canton de l'arrondissement et à 13 kilomètres de Dijon.

rence supplémentaire d'histoire contemporaine à la Faculté.

Publié chez Plon en 1910, le roman de *Nono*, longtemps médité, longuement documenté, avait été proposé avec quelques centaines d'autres à l'Académie Goncourt, et classé second. Le prix fut attribué à M. Pergaud pour un recueil : *De Goupil à Margot*, nouvelles dans ce genre animalier remis à la mode par Rudyard Kipling et Edmond Rostand. Comme tous les arrêts littéraires, celui de l'Académie Goncourt fut très discuté dans la presse qui se montra des plus favorables à *Nono*.

Ayant grandi et vivant en plein pays vineux, M. Roupnel a eu l'ambition de faire le roman sinon de la vigne, du moins du petit vigneron, et naturellement a situé le lieu de la scène dans ce Gevrey qu'il connaît bien. C'est un gros bourg qui, entre la route nationale courant du nord au sud vers Chalon, et la traînante banquette à base de vignobles des collines dites de la Côte-d'Or, s'égrène épars, des « Baraques » de la route délaissée, au château bâti au quatorzième siècle par un abbé de Cluny. Comme tous les bourgs, villes et villages de la « Côte », Gevrey s'étale à l'orée d'une « combe » qui, ramifiée, s'enfonce au loin dans le massif montagneux. A l'est, dans la plaine, à 1,200 mètres des « Baraques », cette maison grise, c'est la gare du P.-L.-M., où l'auteur de *Nono* a vécu ses vacances de lycéen.

Voilà le paysage, le milieu, mais M. Roupnel n'a pas voulu être un peintre des choses, pas assez, peut-être, et se contente d'établir en esquisse sa toile de fond. Le décor, disons-le, est plutôt quel-

conque, et on n'y retrouve pas plus Gevrey que tout autre lieu de la « Côte ». La vérité plus concrète commence au logis de *Nono*, et ceux qui connaissent les habitations du petit monde vigneron en Côte-d'Or, auront la sensation très nette de la chose vue. Ah ! ce n'est pas le tableau minutieux, au pointillé, de la maison Grandet, ce serait plutôt du Millet à larges touches, que du Balzac, mais il suffit dans l'art de quelques maîtres coups de pinceau jetés là où il faut et ils le sont ici.

Le récit est très simple ; dans un article, bienveillant, d'ailleurs, la *Revue hebdomadaire* en trouve maladroit l'arrangement. Telle n'est pas notre manière de voir ; les choses se succèdent ici comme dans la vie, c'est-à-dire avec une certaine incohérence de surface, en réalité avec une logique très humaine. Donc, dans ce pays tout embué des vapeurs de la « purée septembrale » chère à Rabelais, vivote un pauvre diable de petit vigneron, Jacques Jacquelinet, une manière d'innocent, vieux avant la vieillesse par le travail sans repos de la vigne, surtout par la boisson. C'est, en effet, un des plus insignes ivrognes du lieu, et comme il est bonhomme, bonasse même et serviable, les gens du pays l'ont pris pour plastron. Aussi l'a-t-on surnommé *Nono*, un sobriquet impliquant une sottise inoffensive et crédule ; au village, comme partout, on ne rit que du faible. Avec cela, verbeux, sentencieux et prêcheur, le paysan l'est volontiers, le pochard, toujours.

Sur le tard, il devient amoureux et bien entendu ce rustique s'éprend d'une coquette de village amorale et fine, Jeanne, Jeannette, Nénette, qui a du

sang bohémien dans les veines. Il l'épouse, a un enfant, Laurette, puis ce qui devait arriver, arrive ; Nénette tombe sans trop de peine dans les griffes d'un homme à femmes, un enjoleur abject et bas, Renardin. Elle s'enfuit à Dijon et, ahuri, Nono se remet de plus belle à boire. Renardin meurt et les chers camarades du mari bafoué imaginent une bonne farce, c'est de lui faire tenir un des coins du drap mortuaire ; ce à quoi le pauvre Nono se prête sans y entendre malice. Un savoureux tableau réaliste, ces funérailles.

Dans ce milieu grossier, misérable, Laurette a grandi, laborieuse, silencieuse et douce. Elle est séduite par un garçon boucher qui lui a promis, un peu sentimental, cela, de lui faire retrouver sa mère, devient enceinte, accouche d'une fille et meurt. Voilà, une fois de plus, Nono seul. Mais après dix-neuf ans, usée, plate et vieille, Nénette revient de la ville, et avec une simplicité non sans quelque grandeur, Nono qui avait juré de la tuer, la reprend ; le roman finit là et nous pouvons en imaginer sans peine la suite. Nono continuera de peiner dans sa vigne rebelle, de boire à sa soif et au delà, Dieu sait pourtant ce qu'est la soif d'un vigneron ; ivre ou non, il cognera souvent sur sa femme. Mais tout de même, et c'est par là que ce roman de mœurs grossières est un livre moral, dans cette âme veule, abêtie par la misère et l'ivrognerie, il brille, il a toujours brillé une lueur de bonté, de pitié, et Nono nous apparaît comme le semblable de ces êtres créés d'après nature par l'imagination slave. Dans cette demi-brute lointaine, Gorki reconnaîtrait un des siens.

Cela fait un roman dru, vivant, vécu, dirions-nous volontiers, pour employer cette expression de Gœthe, si vraie qu'elle est devenue banale à force d'avoir servi, enfin d'une structure aisée et forte. Tout se tient, et de la première aux dernières pages, le récit file à belle allure. Pas de digressions, de morceaux plaqués pour valoir en soi, et c'est à noter dans une œuvre de début. D'ordinaire, l'auteur ne croit jamais en avoir dit assez. M. Roupnel parle une belle langue, simple et forte, enfin, au mot rare péniblement cherché, à la Goncourt, il préfère le mot juste. Tout cela est excellent.

A-t-il réussi du premier bond à se substituer si parfaitement à ses personnages qu'ils nous parlent toujours, l'auteur jamais ? Eh non ! mais hâtons-nous de dire que s'il en était ainsi du premier coup, *Nono* serait un phénomène littéraire. On compte, en effet, dans le roman français, dans le roman tout court, les œuvres, même les parties d'œuvres qui nous donnent cette illusion exquise et rare. On la reçoit de Balzac, de Flaubert, de Mérimée, de Maupassant, et après ? C'est déjà bien joli que M. Roupnel ne montre pas plus souvent le bout de sa plume d'auteur, de professeur, si l'on veut. Ces touches de littérature sont assez clairsemées, mais enfin il y en a. Passe encore si Nono était un liseur de journaux et de feuilletons, on comprendrait que comme à un perroquet jaseur, qui, dans une crise d'effarement, débite tout son répertoire, il lui revînt aux lèvres de ces phrases toutes faites, ressouvenir de ses lectures. Mais non, il ne lit pas, n'a jamais lu, ni journaux, ni feuilletons, ne fait même pas de politique.

Aussi ne le reconnaissons-nous plus quand pris de désespoir, il s'écrie : « Me voilà seul dans le vaste monde... », ou bien : « Elle a tué en moi... », ceci encore qui est franchement mauvais : « Son âme était debout dans ses yeux et appelait ma tendresse. » De même quand il dit de Nénette qu' « elle est lancée et ronde comme un épi », c'est encore de la littérature et pas de la meilleure. Les rustiques, les simples font quelquefois des comparaisons, mais leurs images sont toujours justes, et celle-ci ne l'est guère, la tige et l'épi étant deux choses différentes. D'ailleurs, en pays de vignobles, on dira peut-être d'une femme qu'elle est plus droite qu'un « paisseau », ce long bâton qui fiché en terre soutient le cep, on peut douter que l'on cherche une comparaison dans un champ de blé. Voici encore une dernière remarque, oh ! tout à fait minuscule, à Gevrey et dans toute la « Côte », on ne dit pas les « rochers », mais les « roches ». Sainte-Beuve qui, dans les plus petites choses, tenait à l'exactitude, n'aurait pas dédaigné cette particularité du langage, Balzac non plus. Ce sont là de ces touches de vérité par lesquelles un lieu n'est pas désespérément semblable à un autre.

Il semble aussi que la chronologie ne soit pas en toute rigueur établie, qu'il y ait quelque flottement dans les stades de la vie de Nono. Mais cette question de chiffres et d'années comporte toujours certaines difficultés d'attention continue, si bien que l'impeccable Balzac lui-même s'est un peu emmêlé dans la chonologie d'*Eugénie Grandet*.

Les vignerons de la « Côte », tels que les fait agir et parler M. Roupnel, sont des êtres sans amé-

nité ni grâce, des « Bourguignons salés », n'a-t-on pas manqué de dire. Soit, va pour des Bourguignons salés ; mais, enfin, salée ou non, la Bourgogne n'a pas le monopole de ce que l'on appelle vulgairement la gauloiserie. Si Piron est né en plein vieux Dijon, Rabelais n'appartient-il pas à cette Touraine, le jardin de la France, la Florence des bords de la Loire, dont on vante à bon droit le beau langage et l'accent sans reproche ? Vadé était Picard, et en fait d'incongruité le verbe poissard n'a rien à envier à celui de nos vignerons. Les paysans de Balzac nous apparaissent moralement très au-dessous de ceux de M. Roupnel ; ceux de Zola ne sont pas des Bourguignons, mais des paysans français tout court, grossiers, irrévérencieux, en même temps que, c'est le trait général, durs à la terre qui leur est si dure. Les vignerons de M. Roupnel sont plutôt des guoguenards féroces plutôt que méchants ; ils font le mal par inconscience, par gaieté pesante, mais en paroles surtout. Ainsi, Laurette meurt d'un mot de plaisanterie stupide. Mais, voyons, est-ce que le persiflage aigu des salons ne fait pas des blessures aussi mortelles ? Il y a même là-dessus une comédie navrante de M. Paul Hervieu, *Les paroles restent*. Sans doute dans la bonne compagnie le commérage n'est pas grossier, tout de même la perfidie n'en est-elle pas pire que la grosse jovialité paysanne ?

D'ailleurs, en dehors de ce pauvre Nono, voici de vrais braves gens, le montagnard, Catherine, ces bons cœurs et fidèles qui font tant d'efforts pour arracher Nono à sa misère résignée et veule. Par là, le livre s'élève au-dessus d'un pessimisme brutal et

s'éclaire d'un reflet d'idéal humain. De cette clarté, il y a manifestement trop dans les idylles de George Sand, pas assez dans telles paysanneries plus modernes. Nous remercions M. Roupnel de n'avoir pas chargé outre mesure, outre vérité, son tableau de la vie au pays vignoble.

Ce que nous lui reprocherions volontiers au livre, c'est que l'être vivant qu'est la vigne est presque absent du tableau. Assurément nous ne demandions pas que, sous prétexte de roman, on nous donnât tout un traité de ce travail sans trêve et ingrat qu'est la culture viticole ; cependant, on aimerait à voir Nono, besognant de son métier, respirer plus fortement l'odeur vineuse.

Pour conclure, avec ses qualités bien entières, tant de fond que de forme, et ses demi-défauts, sa grossièreté de surface et son accent d'idéalisme et de moralité, *Nono* est, selon nous, un des meilleurs romans de ces dernières années, et nous le mettrons sans hésiter au-dessus de la trop vantée *Marie-Claire* de Mme Audoux. Votre commission a été heureuse de rencontrer dans cette œuvre primesautière les plus sérieuses promesses de talent, d'observation et de style. Aussi, donnant rendez-vous à l'auteur pour une œuvre nouvelle, nous ne dirons pas prochaine, de tels livres ne s'improvisent pas, nous demandons à l'Académie pour M. Roupnel une de ses médailles de vermeil.

M. Louis-Jean Bastide est né à Miribel (Ain), dans l'ancienne généralité de Bourgogne, par conséquent, le

30 avril 1856; son père, chef de section au chemin de fer P.-L.-M., était originaire de Mirebeau-sur-Bèze (Côte-d'Or), et sa mère de Bligny-sous-Beaune. Il a fait toutes ses études au lycée de Dijon, et fut reçu bachelier à Grenoble. Son père voulait qu'il se préparât pour l'Ecole polytechnique; mais M. L. Bastide avait le goût intense des voyages, il songe donc au doctorat de sciences naturelles, se fait inscrire à l'Ecole de pharmacie de Dijon, où, sous notre regretté confrère, M. Alfred Viallanes, professeur, mort en 1899, il obtient un premier prix.

Sur le conseil de M. Gaffarel, professeur d'histoire et géographie à la Faculté des lettres, il entre à l'Ecole des langues orientales où l'année suivante il devient élève-pensionnaire, c'est-à-dire subventionné, exempt du service militaire et à la disposition du gouvernement. Le 29 avril 1880, pourvu de son diplôme, il est nommé interprète auxiliaire au Japon et dans les tout derniers jours de juillet débarque à Yokohama. Après un service de trois mois à la légation de Tokio, M. Bastide remplace son collègue Mellottée au consulat de Yokohama, puis nommé interprète de 3e classe et envoyé à Bankok en août 1882. Au printemps de 1883, il revient à Yokohama et, en juin 1886, prend un congé de six mois qui est porté à sept.

Revenu à Yokohama, il part le 25 mars 1888 pour la légation de Pékin avec la seconde classe de son grade et les fonctions assimilées de chancelier. En octobre 1889, il a un congé de six mois, puis entre au ministère des affaires étrangères qu'il quitte le 27 mars 1891 pour la Bolivie. A deux reprises, et au

total pendant trois ans, il fait fonctions de consul général et de chargé d'affaires, ce qui lui vaut la première classe de son grade et le titre de vice-consul. Pendant son séjour à la Paz, il a fait deux voyages à la suite du gouvernement local, à Ouro et à Sucre. En octobre 1895, très souffrant, il quitte la Bolivie porté en « filangane ». En raison de son état de santé, son congé est prolongé pendant plusieurs années jusqu'au moment où il devient congé illimité; pour être transformé en retraite à partir de 55 ans.

Voilà la carrière de l'homme, du fonctionnaire, elle n'a pas été très longue, mais pour de tels voyages, pour de tels séjours sous des climats épuisants, les années comptent plus que doubles. Depuis, M. Louis Bastide a presque constamment habité Dijon, il est membre de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire, et c'est dans les mémoires de cette compagnie qu'il a publié ses souvenirs de résidences exotiques. Voici l'énumération de ces travaux :

Voyage à Siam, tome I^er^, 1884;

Séance d'inauguration de la Société de langue française, du 5 mars 1881, à Tokio, tome III, 1885-1886;

De Yokohama à Pékin, tome XXV, année 1909;

En Bolivie, tome XXV, année 1909;

Souvenirs de Bankok, même volume;

Suite et fin, tome XXVI, année 1910;

Mémoires d'un vice-consul : mon premier séjour au Japon, 1886-1891; sous presse, dans le volume en cours de publication;

Autres publications : *Saïgon pittoresque : Revue de géographie*, juin 1882.

Une ville d'eau japonaise : Revue des Deux-Mondes, 15 juillet 1892;

Du Havre à la Paz : Revue des Deux-Mondes, 15 novembre 1892;

Les reptiles du Japon : Revue orientale et américaine, janvier-mars 1887;

Dans *Le Bien Public* de Dijon : *La guerre des races,* 16 mai 1902; *La prochaine guerre,* 24 octobre 1904;

Biographie de M. Iwakura, par le consul hollandais de Yokohama, compte rendu dans l'*Echo du Japon,* le journal français de Yokohama;

Résumé d'histoire japonaise, en tête de l'*Encyclopédie japonaise artistique,* par Sallarel;

Correspondance de Formose : Echo du Japon, juin 1885.

Nous bornons là ces notations bibliographiques, mais les pourrions encore étendre; nous négligeons aussi, ne les connaissant que par un aveu échappé à l'auteur, quelques essais de romans et nouvelles conservés en portefeuille, pour insister sur les souvenirs de voyages, qui sont incontestablement le meilleur, le plus abondant du bagage littéraire de l'auteur.

Ces souvenirs sont présentés en récits alertes et portant l'empreinte d'une sincérité absolue. Nul souci de dire de belles choses pour le plaisir de les dire, de littérature descriptive et autre; sans doute cela ne va pas sans une certaine négligence, mais M. Bastide répondrait en empruntant un mot à Saint-Simon, dans le préambule de ses *Mémoires,* qu'il n'a jamais été « un sujet académique ». Il a,

d'ailleurs, et cela vaut mieux que la meilleure rhétorique, une vision vive, nette du monde réel, des choses et des hommes, le don de faire vivant ; sa touche familière, parfois un peu brutale, a un accent bien personnel. Toutefois, un « tour de pigne », comme dit Montaigne, ne nuirait pas à l'œuvre. Sans affaiblir le coup de pinceau ou le coup de plume, un auteur doit méditer un peu avant que de prendre l'outil, et l'ayant pris, se reprendre, se corriger, choisir ses mots, pour arriver à l'expression la plus juste. Quelle que soit la vertu de l'inspiration, aucun écrivain n'arrive du premier coup à la perfection relative dont chacun est capable. *Nihil est simul inventum et perfectum*, disait un ancien. Si, par exemple, M Bastide s'était relu plus scrupuleusement, il n'aurait pas attribué à La Fontaine un vers : « Chassez le naturel, il revient au galop », qui est de Destouches.

Ces critiques enlèvent très peu de leur valeur à ces souvenirs. Qu'il s'agisse du Japon entrevu pour la première fois au seuil de cette transformation qui en fit une grande, une redoutable nation moderne, et porta une atteinte presque inquiétante à l'hégémonie immémoriale de la race blanche dans le monde ; du Siam ou de l'âpre Bolivie, les tableaux tracés par M. Bastide sont frappants de vérité. Les détails réalistes y abondent, bien choisis et caractéristiques ; ainsi telle anecdote dans les souvenirs du Siam, en dit plus que des volumes de dissertations sur cette haine profonde, irrémissible, qui sépare la race chinoise des Européens. Ce sont deux espèces humaines impénétrables l'une à l'autre, et rien ne

rapprochera de nous l'âme chinoise, l'âme japonaise, éternellement autres. Et ce n'est pas seulement parce que les caractères physiques diffèrent des nôtres, cette incommunicabilité existe égale entre nations de race blanche, de culture chrétienne ; un bras de mer étroit sépare l'Angleterre de la France, la nature est la même dans la Normandie et les comtés méridionaux de l'Angleterre, mais un abîme sépare les deux terres voisines et il y a autant d'incompatibilité foncière entre le Français et l'Anglais qu'entre l'Européen et le Jaune.

S'il y a peu d'idées générales et dogmatiques exprimées dans les livres de M. Bastide, elles n'en sont pas absentes cependant ; mais l'auteur est comme l'historien chartiste qui se borne à nous exposer des faits précis en nous laissant le soin, le plaisir de conclure. C'est par là que ces pages écrites la bride sur le cou par un homme bien placé pour voir les choses et ayant le goût de les voir, sont intéressantes et méritent de tenir une place honorable dans la bibliothèque infinie des voyages.

Nous vous demandons pour M. Bastide une médaille d'argent.

Voici un autre volume, encore des souvenirs de voyages, qui nous a paru digne d'attirer l'attention de l'Académie. Il a pour titre : *Impressions et souvenirs de voyage, Budapesth, Constantinople, Athènes, avec dix planches hors texte,* parfaitement imprimé par M. E. Bertrand, Chalon-sur-Saône, 1910. Les

auteurs sont MM. les docteurs Jules Bauzon, de Chalon-sur-Saône, et Georges Zipfel, un Alsacien devenu, par un long habitat, Bourguignon et Dijonnais. Cette fois, ils ne nous entraînent pas aux régions lointaines de l'Extrême-Orient ou de l'Extrême-Occident, ils se sont laissés aller tout bonnement au cours du grand fleuve, le Danube, qui n'est bleu que dans les romances et sur les titres de valses, pour revenir par Constantinople et la Grèce. Un voyage de touristes, comme on voit, qui eût semblé extraordinaire au temps non encore séparé de nous par une génération d'hommes, où aller aux Pyrénées ou à Chamonix était tout une affaire. De nos jours, Budapesth, le Bosphore, Constantinople, Athènes sont plus proches de nous que ne l'étaient Genève ou Lucerne de nos pères.

MM. Bauzon et Zipfel ont profité de la commodité d'un congrès professionnel pour faire dans les meilleures conditions de belle compagnie et de confort, un grand voyage, un peu hâtif, il est vrai, mais abondant en riches tableaux composés par la nature, l'art et la vie. Impressions rapides, sans doute, mais sincères. Les auteurs n'ont pu voir que les écorces des choses et ne s'imaginent pas avoir sondé, résolu, toutes les questions de vie sociale et de politique pour avoir vu passer devant leurs yeux les visions changeantes offertes. Mais de tels livres ont leur prix en ce qu'ils donnent les impressions moyennes de voyageurs intelligents, curieux de connaître et de voir, ayant des clartés de tout, bien entraînés, d'ailleurs, par des excursions antérieures, et qui, de plus, ont aux doigts un joli brin de plume.

Dans ce volume abondamment et bien illustré de clichés dérivés de la photographie, on ne veut plus d'autre documentation, quelle est la part de chacun des auteurs? Un seul a-t-il été chargé de mettre par écrit les impressions reçues, échangées dans la chaleur communicative du voyage ? Les auteurs se sont-ils partagé la besogne, peut-être selon les sujets? Nous l'ignorons, c'est affaire à eux, le livre se présente un et de loyale allure, voilà ce que nous en retenons seulement.

Peut-être une revision attentive eût-elle été nécessaire pour abolir quelques négligences, quelques erreurs de documentation, les unes et les autres faciles à corriger (1). Ce sont-là de ces taches que n'est jamais certain d'éviter un auteur, si minutieux qu'il puisse être, et, après tout, dans ce volume d'une belle présentation typographique, à faire honneur au maître-imprimeur de Chalon sur-Saône, ces défaillances ne dépassent pas ce que l'on rencontre dans les ouvrages les plus châtiés.

Nous vous proposons pour MM. Bauzon et Zipfel une médaille d'argent.

L'Académie, après en avoir délibéré, homologue les conclusions des rapports de MM. Dumay, E. Roy, Calmette, Champeaux et Chabeuf, et, conformément à ses traditions, adoptant l'ordre alphabétique pour montrer que toutes les médailles d'un même ordre sont considérées par elle comme égales, décerne :

(1) Ainsi il vaudrait mieux écrire Budapest que Budapesth.

Un rappel de médaille d'or à M. le chanoine Jules Thomas;

Une médaille d'or à M. Paul Montarlot;

Une médaille d'or à MM. les abbés Charles Urbain et Eugène Lévesque;

Des médailles de vermeil à : MM. Charles Bertucat, Henri Drouot, Gaston Roupnel, Paul Viard;

Et des médailles d'argent à M. Louis Bastide; à MM. les docteurs Jules Bauzon et Georges Zipfel; à M. Edmond Belle; à M. Maurice Fondet.

Avis en sera donné aux lauréats qui sont priés de donner une réponse, acceptation ou refus, par écrit; ce n'est qu'après la réception de ces réponses que la délibération deviendra définitive et que les rapports seront imprimés dans les *Mémoires*. Il en sera fait, selon l'usage, un tirage à part, dont des exemplaires seront remis aux lauréats pour leur tenir lieu de diplômes.

Et toutes les réponses d'acceptation étant parvenues à l'Académie avant la séance du 26 avril, la Compagnie a ordonné l'impression immédiate des présents rapports.

Ainsi délibéré en séance, les 5 et 26 avril 1911.

Le secrétaire,

G. DUMAY.

Vu, le président,

L. COLLOT.

ANTOINE-AUGUSTIN COURNOT

1801-1877

Par A. BOUSSEY

La destinée d'Augustin Cournot est assez singulière. De son vivant, on le tenait pour un homme de caractère et de mérite ; sur la foi de ses titres et de ses diplômes, on le considérait comme un savant mathématicien ; la haute façon dont il remplissait ses fonctions de recteur dénotaient en lui un administrateur de premier ordre ; mais sa réputation n'allait pas au delà. Après sa mort seulement, on s'est avisé que sa science dépassait le cadre où semblaient l'enfermer ses titres et ses fonctions universitaires, et que sa doctrine était assez originale et assez profonde pour le mettre au rang des maîtres de la pensée contemporaine. On a étudié et commenté ses ouvrages qui avaient d'abord passé inaperçus. Des volumes, des thèses, des brochures, des articles de revue ont été publiés — et sont encore publiés tous les jours — les uns étudiant l'ensemble de sa pensée, les autres en élucidant quelques points particuliers. Mon intention est beaucoup

plus modeste, je me hâte de le dire. Dans les pages qui suivent, je voudrais seulement dire quelques mots de l'origine, de l'éducation et de la vie de Cournot, rechercher pour quelles raisons sa réputation, de son vivant, ne fut pas à la hauteur de son mérite, exposer enfin quelques-unes des idées dont l'originalité a assuré, au contraire, sa gloire posthume.

I.

Antoine-Augustin Cournot est né à Gray, le 28 août 1801 ; son père était négociant, l'aîné de ses oncles était notaire, il avait succédé en cette qualité au grand-père qui était venu s'installer à Gray en 1745. La famille était originaire de Santans. C'est dans ce petit village, sur la lisière méridionale de la forêt de Chaux, à quelques centaines de mètres de la Loue, à mi-chemin entre Dole et Arbois, en plein cœur, par conséquent, du pays comtois, que les Cournot vivaient depuis des siècles ; on les y trouve, du moins, dès le milieu du seizième, à l'époque où les registres de l'état civil commencent à être tenus régulièrement. Le grand-père d'Augustin fut le premier bourgeois de la famille ; celle-ci avait obéi à la loi de l'ascension lente qui était un des caractères de l'ancien régime. « Les générations, nous dit Cournot lui-même, en se succédant, s'élevaient progressivement.. Le scandale ne se produisait que lorsqu'on entreprenait de franchir plusieurs échelons à la fois. »

Cournot trouva dans sa famille des exemples de

toutes les vertus. Son oncle, le notaire surtout, exerça sur lui une grande influence, et le dirigea dans ses études et dans ses lectures, rigide au point de lui retirer des mains le *Génie du christianisme* dont le romantisme religieux le scandalisait. « C'est à lui, dira plus tard Cournot, que je dois tout ce que je puis avoir de bon », et il ajoutera : « En vérité, il y a beaucoup de saints dans le calendrier, de la sainteté desquels je suis moins sûr. » Il y avait cependant quelques dissentiments dans la famille. Une tante était janséniste et faisait lire en cachette à son neveu les *Provinciales* de Pascal ; la Révolution venue, elle avait adopté les opinions constitutionnelles, puis avait passé à la république. Pour éviter des discussions pénibles, on ne parlait pas de politique devant la tante ; on se dédommageait en son absence et l'on était d'accord pour maudire en bloc la Révolution. Plus tard, Cournot fera sur ce point les réserves nécessaires, mais les impressions gravées dans son esprit par les conversations de ses parents ne s'effacèrent jamais ; un jour, on lui offrit de le mettre en relations avec l'un des représentants les plus originaux et les plus énigmatiques de la génération de 1789, l'évêque Grégoire ; il y avait de quoi tenter la curiosité d'un jeune homme, mais la perspective de se trouver en face d'un régicide l'effraya et l'invitation fut déclinée.

L'enfant ne fut pas dépaysé lorsqu'à l'âge de huit ans, il eut à partager son temps entre sa famille et le collège de sa ville natale, où des prêtres, au lendemain de la Révolution, avaient repris les traditions d'éducation de l'ancien régime. Là aussi,

cependant, l'esprit nouveau avait pénétré sous une forme assez étrange : l'abbé Longin, le parent et le premier professeur du jeune Cournot, était un grand admirateur de Napoléon, et dans son zèle, il avait supprimé du rudiment les règles *Deus sanctus* et *Amo Deum* pour leur substituer une formule unique : *Napoleo magnus debellavit Austriacos ;* c'était l'année de Wagram.

Le latin et les mathématiques étaient redevenus la base de l'enseignement, les trois dernières années étaient consacrées à la rhétorique, à la physique et à la logique. Plus tard, lorsque Cournot déplorera à la fois l'institution du baccalauréat et l'impossibilité de le supprimer, peut-être que les souvenirs de l'écolier étaient d'accord avec l'expérience du professeur et les réflexions du philosophe pour lui faire regretter quelques-unes au moins des méthodes de l'ancienne pédagogie.

Cournot avait cessé ses études secondaires avant seize ans ; au sortir du collège, il passa quatre années « à niaiser », selon sa propre expression. Il était sans doute de ceux pour qui, selon le mot d'Ernest Bersot, « c'est encore la meilleure manière de travailler ». Ce long loisir, où d'autres se seraient endormis, fut pour lui l'occasion d'achever l'éducation de son esprit par la lecture. La bibliothèque de l'oncle fut mise à contribution et l'excellent homme la compléta au fur et à mesure des désirs de son neveu. Outre les classiques, dont il finit par savoir quelques-uns par cœur, Cournot se passionna pour les philosophes et les savants du dix-septième siècle ; il lut notamment la *Pluralité des mondes* et les *Eloges* de

Fontenelle, la *Logique* de Port-Royal, la *Correspondance* de Leibnitz et de Klarke. Parmi les œuvres de ses contemporains, l'*Exposition du système du monde*, de Laplace, avait ses préférences; ainsi se dessinait sa double vocation de philosophe et de mathématicien. Quand vint le moment de choisir une carrière, il se décida pour les mathématiques. A l'automne de 1820, il entra au lycée de Besançon où il fit une année de mathématiques spéciales avec le titre de maître surnuméraire. Je rappellerai que vingt ans plus tard environ, Pasteur, dans les mêmes conditions et avec un titre analogue, préludait au même lycée à une carrière qui devait être plus glorieuse, mais non mieux remplie que celle d'Augustin Cournot.

En 1821, nous retrouvons celui-ci à l'Ecole normale ; il aurait dû s'y rencontrer avec un autre de ses compatriotes, Théodore Jouffroy qui, cinq ans auparavant, avait passé sans transition du banc des élèves dans la chaire du professeur de philosophie. Malheureusement, la mort de son père et la première atteinte du mal qui devait l'emporter prématurément, retenaient cette année même Jouffroy dans son village natal des Pontets. On peut le regretter pour Cournot ; Jouffroy se fût intéressé sans doute à son jeune compatriote, et malgré la différence d'âge et de tournure d'esprit, le psychologue moraliste et le géomètre logicien auraient trouvé profit et plaisir à se fréquenter.

En 1822, la suppression de l'Ecole normale dérouta, au moins momentanément, les plans d'avenir de Cournot ; il y gagna du moins d'éviter un séjour plus ou moins prolongé dans un collège de province

et de rester à Paris. Pour la seconde fois, il se trouvait libre de « niaiser » à sa guise, mais cette fois dans des conditions et sur un théâtre plus favorables que dans sa petite ville. « Ce temps-là, dit-il, a été le plus heureux de ma vie. Je n'avais rien à lire, rien à composer, rien à trouver, rien à projeter, je n'avais qu'à écouter et à réfléchir. »

A la Sorbonne, où il se faisait recevoir licencié, il contractait avec le jeune savant allemand Dirichlet, une amitié que la mort de ce dernier allait bientôt rompre prématurément. Avec lui, il fréquentait le salon de son professeur Hachette, y rencontrait le danois Œrstedt qui venait de découvrir l'action du courant électrique sur l'aiguille aimantée, s'y liait avec Ampère, Laplace et Lagrange et s'étonnait un jour de l'importance qu'attachaient ces illustres savants à la personne du philosophe Cousin dont son esprit précis appréciait peu ce qu'il appellera un jour irrévérencieusement « l'embrouillamini psychologique ». Avec Dirichlet encore, il assistait aux séances de l'Académie des sciences où il entendait les communications de Poisson, qui devint bientôt son protecteur et son ami, de Biot, Arago, Gay-Lussac, Berthollet, Thénard, Poinsot, Legendre et Cauchy. En même temps, le jeune Franc-Comtois retrouvait sa petite patrie dans le salon d'Ordinaire, recteur de Besançon en congé ; il y faisait la connaissance de l'académicien Droz, l'aimable auteur de *L'Art d'être heureux,* et celui-ci à son tour le mettait en relation avec le fougueux polémiste bisontin, Pierre Proudhon, avec lequel, comme il était facile de le prévoir, il ne réussit pas à s'entendre.

Enfin, en 1823, une occasion s'offrit à lui d'étendre le cercle de ses connaissances et de ses observations en lui ouvrant les portes du monde politique et militaire de l'époque ; il accepta de faire l'éducation du fils du maréchal Gouvion Saint-Cyr, collabora à la rédaction des mémoires de ce dernier, et ne reprit sa liberté qu'en 1833 lorsque l'éducation du jeune Gouvion Saint-Cyr fut terminée.

Du reste, il ne faut pas prendre à la lettre ce que nous dit Cournot de cette période de sa vie. Il ne se contenta pas d'écouter et de réfléchir ; il travailla beaucoup et un peu dans tous les sens ; il était licencié en droit en 1827 et docteur ès sciences en 1829 ; il publiait des articles scientifiques dans les revues spéciales, et surtout ébauchait des travaux plus considérables qu'il devait remanier, compléter et publier plus tard. De 1833 à 1834, il se délassait en traduisant l'astronomie d'Herschel et la mécanique de Gardner. Ce sont les seuls travaux de Cournot qui aient eu quelque succès de son vivant ; pour beaucoup de ses contemporains, il ne fut jamais qu'un estimable traducteur.

Cependant, le savant Poisson ne perdait pas de vue Cournot dont il appréciait la valeur mathématique plus que ne faisait Cournot lui-même. Aussi, lorsque celui-ci, à l'expiration de son contrat avec la famille Gouvion Saint-Cyr, vint se mettre à sa disposition, il fut reçu, nous dit-il, « comme une brebis égarée qui rentre au bercail ». Poisson lui confia d'abord quelques missions temporaires, l'envoya, en 1834, enseigner l'analyse et la mécanique à la nouvelle Faculté de Lyon et enfin, en 1835, lui

confia le rectorat de Grenoble ; Cournot avait trente-cinq ans, il n'avait pas à regretter le temps perdu, ni à se plaindre de la destinée.

Le nouveau recteur se félicite, dans ses mémoires, de l'accueil qu'il reçut à Grenoble et des heureux résultats de son administration. Avec une bonhomie un peu narquoise, il donne les raisons de son succès. « Je m'aperçus bien vite, dit-il, que ce qu'on nomme une bonne administration se compose de deux choses : le mécanisme pour la forme et le bon sens pour le fond des affaires. » Cournot a raison, à la condition cependant que le mécanisme n'empiète pas sur la part du bon sens, comme il semble que cela arrive quelquefois, à la condition aussi que par bon sens on entende tout un ensemble de hautes qualités d'intelligence et de caractère qui sont sans doute moins communes que la modestie de Cournot ne voudrait le faire croire.

Ces qualités, Cournot les possédait ; il en fit l'heureux essai à Grenoble, il les utilisa de 1836 à 1854 dans les fonctions d'inspecteur général, et, à partir de 1854 jusqu'à sa retraite en 1862, au rectorat de Dijon. Cournot appartenait à l'Académie de Dijon à titre de membre non résidant, depuis le 24 août 1853 ; il fut élu membre résidant le 28 mai 1856. Il ne semble pas avoir pris une part active aux travaux de l'Académie. Tous les ans, à l'occasion de la rentrée des Facultés, dans un style un peu tendu et un peu solennel, qui reste la marque de son époque, de ses fonctions et peut-être aussi d'une disposition de son esprit, il traitait quelque question d'enseignement ou, comme on dirait plus volontiers maintenant, de

pédagogie. Malgré les changements survenus dans les méthodes et les programmes, la nature humaine étant restée la même, la capacité d'apprendre et de retenir des enfants et des jeunes gens, et leur puissance de réflexion ne s'étant pas accrues, que je sache, les spécialistes en cette matière pourraient sans doute encore aujourd'hui s'inspirer de l'expérience de Cournot et lui demander quelques conseils de bon sens et, ce qui ne gâterait rien, de modestie.

Une fois libre de ses fonctions universitaires, Cournot partagea son temps entre Paris et le château de Vellexon, situé sur les bords de la Saône, non loin de sa ville natale, qu'il avait loué à long bail au duc de Marmier. Il mourut à Paris, au printemps de l'année 1877. Il avait travaillé jusqu'au dernier moment. Son dernier ouvrage parut quelques jours après sa mort; la préface en est datée de Vellexon, au mois d'octobre 1876; ce sont sans doute les dernières pages qu'il ait écrites.

Telle fut, dans son ensemble, la vie d'Augustin Cournot; elle fut des plus honorables et, en somme, des plus heureuses. Comme fonctionnaire, il ignora les lenteurs de l'avancement et débuta, ou peu s'en faut, dans les hautes fonctions qui sont, pour l'élite des universitaires, le couronnement d'une carrière. Aussi est-on surpris, au premier abord, que l'un des plus autorisés de ses admirateurs et de ses interprètes, Gabriel Tarde, après avoir constaté qu'il eut la mauvaise chance de mourir au moment où l'Académie des sciences morales allait l'accueillir dans son sein, ait cru devoir ajouter que sa vie tout entière avait été « une suite de mauvaises chances ».

C'est comme écrivain et comme philosophe que Cournot fut poursuivi par la mauvaise chance ; il fut en proie à la plus désagréable disgrâce qui puisse atteindre un auteur, celle de ne pas être lu. Je me hâte d'ajouter qu'il n'a jamais pris son malheur au tragique. Dans les préfaces de ses derniers ouvrages, il fait allusion au silence profond qui accueillit les précédents et à l'oubli où ils étaient tombés ; il en parle avec une mélancolie souriante et malicieuse, mais toujours sans aigreur et sans amertume. C'est que, s'il avait une légitime opinion de sa valeur, il avait en même temps trop de dignité pour se plaindre et un amour-propre trop bien placé pour souffrir de son échec ; sa confiance dans son œuvre n'était pas atteinte, et peut-être entrevoyait-il une prochaine revanche. Dans tous les cas, il ne fit jamais aucune démarche pour attirer sur lui l'attention du public. Quand un de ses livres, longuement médité et remanié souvent à plusieurs reprises était terminé, il le portait à son éditeur et ami Hachette qui l'imprimait, et le volume était abandonné à son sort.

Cette réserve, qui touchait à l'indifférence, n'était pas faite pour éveiller l'attention du public. Celui-ci, d'autre part, n'était pas sollicité par la nature des travaux de Cournot, ni par la façon dont il les traitait. Cournot est exclusivement un savant, non pas qu'il reste étranger aux questions qui passionnent ses contemporains ; il entend bien, au contraire, être de son temps autant que personne, mais il ne consent jamais à épouser les préjugés, et encore moins à flatter les passions de la foule. Evidemment, au milieu du

siècle dernier, un économiste qui étudiait les lois de la production et de la répartition des richesses avec la méthode et le langage de l'analyse mathématique, mais qui ne parlait ni de réformer la société, ni d'abolir la misère, ni de rétablir le paradis terrestre, n'était pas destiné à être populaire ; et pas davantage le philosophe qui n'entrait en guerre contre aucune tradition, aucune conviction de l'humanité, ne proposait aucune métaphysique nouvelle, et, avec trop de modestie sans doute, se donnait comme un simple logicien en quête d'une méthode ; nous ne sommes plus au temps où la logique passionnait les esprits et soulevait des enthousiasmes ou des tempêtes.

Une autre raison encore de l'insuccès de Cournot, c'est qu'il est souvent pénible à lire. Non pas qu'il n'ait quelques-unes au moins des qualités de l'écrivain et, en particulier, la plus essentielle, la correction ; il faut lui savoir gré de ses efforts pour donner à la langue philosophique toute la précision qu'elle comporte, et pour utiliser le moins possible les néologismes barbares dont les Allemands et Auguste Comte l'ont encombrée. Mais il arrive trop souvent que l'exposition est chez lui aussi abstraite que la pensée, et la suite des idées pénible à suivre A ce point de vue, Cournot pouvait prendre à son compte le mot de Bonald : « Je n'ai pas l'art d'être clair pour qui ne veut pas être attentif. »

Etre attentif, c'est peut-être plus qu'on ne peut demander au commun des lecteurs, mais c'est le moins qu'on puisse exiger des philosophes de profession qui font métier de chercher la vérité et n'ont

pas le droit de se rebuter parce que cette recherche ne va pas sans quelque fatigue. Comment expliquer que Cournot, inconnu du public, ait été méconnu et négligé des hommes de valeur qui faisaient alors profession officielle de philosophie ? On a dit que mathématicien de métier, il n'était pas pris au sérieux quand il s'occupait de philosophie. Pur amusement d'amateur, semblait-il ; son violon d'Ingres, comme on dirait maintenant. La vérité, c'est qu'aux yeux des philosophes de son temps, le tort de Cournot n'était pas de cultiver simultanément la science et la philosophie, mais d'associer intimement dans ces travaux ces deux branches de la pensée humaine. Si étrange que cela paraisse, c'était, à l'époque où il vivait, une véritable hérésie.

L'école éclectique régnait alors ; elle devait son succès à l'incontestable valeur morale de son spiritualisme, à l'éloquence de ses interprètes, mais aussi, il faut bien le dire, au caractère superficiel et antiscientifique de sa doctrine, caractère qui la mettait à la portée de la foule et plaisait à celle-ci, enchantée d'apprendre qu'on pût être philosophe sans être savant. Non seulement Royer-Collard, Victor Cousin et Théodore Jouffroy n'étaient pas des savants, mais ils avaient peur de la science et de l'esprit scientifique, responsables sans doute, à leurs yeux, des tendances matérialistes de la philosophie du dix-huitième siècle ; Cournot n'avait pas de ces pusillanimités ; non pas qu'il entendît se rattacher à Condillac ou à Voltaire ; son opinion sur leur compte comme savants et comme philosophes, ne diffère pas sensiblement de celle des éclectiques ;

c'est la tradition du dix-septième siècle qu'il voulait renouer, c'est Descartes et Leibnitz qu'il reconnaissait pour ses maîtres, à la condition toutefois qu'il fût tenu compte des acquisitions que la science avait faites depuis eux. En 1851, dans la préface de l'*Essai sur les fondements de nos connaissances*, il signalait « l'importance de rajeunir de temps en temps l'enseignement des vieilles doctrines philosophiques, en tenant compte des progrès de nos connaissances positives et des nouvelles considérations qu'elles fournissent, en choisissant des exemples mieux appropriés à l'état présent des sciences que ceux que l'on pouvait prendre aux temps de Descartes, de Leibnitz et même de d'Alembert, et qui servent encore (pour ainsi dire) de monnaie courante, quoiqu'un peu usée, depuis que les philosophes se sont mis à négliger les sciences et les savants à montrer volontiers leur peu d'estime pour la philosophie ».

Et il ajoutait : « Il est vrai qu'en allant ainsi contre les habitudes de son temps et en s'écartant de la manière qui prévaut dans les écoles et dans les livres, on court le grand risque d'être fort peu goûté. Mais enfin, chaque philosophe a sa mode et porte dans la spéculation philosophique l'empreinte de ses autres études, le pli d'esprit que lui ont donné d'autres travaux. Le théologien, le légiste, le géomètre, le médecin, le philologue s'y laissent encore reconnaître à la manière de draper le manteau du philosophe ; et il serait fâcheux, à plus d'un égard, que cette variété fît place à une uniformité trop monotone, comme cela ne manquerait pas d'arriver

si la philosophie, en voulant se discipliner, s'isolait, se cantonnait et finissait par ressembler à une profession ou à une carrière. »

Avec plus de précision que je ne saurais le faire, cette page de Cournot nous dévoile, en même temps que l'indépendance de sa pensée et de son caractère, l'esprit scientifique de sa méthode. Il ne drapait pas son manteau à la mode de son temps ; de là les deux fortunes successives et contradictoires de sa philosophie. Elle fut ignorée ou dédaignée tant que l'éclectisme régna souverainement sur les esprits ; elle a pris sa juste place au soleil depuis que l'autorité légèrement despotique de Cousin et de ses disciples a cédé devant une réaction peut-être excessive, comme il arrive toujours en pareil cas.

II.

Je ne parlerai pas des travaux mathématiques de Cournot, leur sens et leur valeur m'échappent complètement. Ce n'est pas là, du reste, qu'il est le plus original, et lui-même s'y refuse le don d'invention. En rappelant cependant le titre de son principal travail dans la science du calcul, *Exposition de la théorie des chances et des probabilités*, j'ajouterai que les spécialistes le mettent au rang des ouvrages classiques de Bernoulli et de Laplace, et qu'on y trouve les idées philosophiques et la méthode qui caractérisent ses travaux d'économie politique et de philosophie.

Cournot s'y est repris à trois fois pour exposer sa doctrine économique. En 1839, il publiait les

Recherches sur les principes mathématiques de la théorie des richesses. « Je m'étais figuré, dira-t-il plus tard, qu'il devait y avoir de l'avantage à appliquer les signes mathématiques à l'expression d'idées et de rapports qui sont effectivement du ressort des mathématiques, et je comptais encore sur un nombre honnête de lecteurs dans un siècle où l'on étudie surtout les mathématiques pour être ingénieur et où l'on recherche surtout l'état d'ingénieur en vue de se faire admettre sur un bon pied dans les grandes entreprises qui donnent la richesse. Le public a paru en juger autrement, en France du moins, car le livre a été traduit en Allemagne, où vers cette époque on traduisait tout. »

En 1873 parurent les *Principes de la théorie des richesses ;* c'était une seconde édition du précédent travail, mais développée sur certains points et surtout dégagée de son appareil algébrique. Malgré cet allègement, l'espoir de Cournot d'être lu et compris fut encore déçu

Enfin, en 1877, la *Revue sommaire des doctrines économiques*, parue quelques semaines après sa mort, résumait sa doctrine sous une forme relativement accessible à tous. D'après une tradition acceptée, il aurait écrit ce dernier ouvrage en vue de faciliter son élection à l'Académie des sciences morales et politiques. Ses amis, qui le poussaient à cette démarche, lui avaient fait comprendre que ses précédents travaux seraient peu goûtés de ses futurs confrères de la section d'économie politique. Grâce à cette circonstance, on peut en détacher quelques pages où l'algébriste et le logicien font place à l'ob-

Cournot prend pour exemple la liberté commerciale. « Le monde, dit-il, tend vers l'application la plus large de la liberté commerciale, non en vertu de prétendues théories qui n'ont jamais été démontrées, non en vertu de preuves expérimentales qui n'ont pas encore été données de manière à lever tous les doutes, mais par un courant irrésistible de l'opinion qui mène les peuples et dont, sans rien outrer, il est convenable que les hommes d'Etat tiennent grand compte. »

Est-ce à dire que la science est inutile ? La conclusion serait singulière de la part d'un savant, et Cournot ne l'entend pas ainsi.

« La déduction logique, ajoute-t-il, suivie avec une prudente réserve, n'en garde pas moins son utilité. Outre qu'elle répond à ce besoin de l'esprit humain de trouver, comme le dit Leibnitz, « tout ce qui se peut trouver par raison », elle nous aide à marquer dans la trame de nos connaissances, les pleins et les vides, ce qui est le meilleur moyen d'éviter beaucoup d'erreurs et de se préserver d'un faux dogmatisme nuisible à la liberté d'esprit que l'homme doit garder dans ses résolutions. En ce sens, une théorie juste, quoique fort imparfaite encore, facilite la résistance aux brusques changements et ménage la transition d'un régime à l'autre. En montrant ce qu'on sait et surtout ce qu'on ne sait pas, elle amène à composition les intérêts contraires. Les systèmes ont leurs fanatiques; la science n'en aura jamais, elle qui use les systèmes, et qui, peu à peu, les remplace dans ce qui admet à la longue une construction scientifique. »

Telle est, suivant Cournot, la fonction de la science économique ; à elle le dernier mot et l'avenir, mais le présent lui échappe, il est la proie de l'opinion, de la passion, de l'esprit de système et des fanatiques. On pourrait illustrer la pensée de notre philosophe en la comparant aux affirmations tranchantes et hautaines de Pierre Proudhon. Sans insister sur ce contraste, remarquons du moins la part modeste que le savant réserve à la science dans la solution des questions économiques. Marquer les pleins et les vides dans la trame de nos connaissances, préserver l'esprit d'un faux dogmatisme nuisible à sa liberté, montrer ce qu'on sait et ce qu'on ne sait pas, tel est, pour lui, le rôle de la raison. Il semble bien que ce soit aussi le programme de toute sa philosophie. Cette philosophie n'est nulle part présentée en corps de doctrine, elle ne forme pas, à proprement parler un système. La pensée de Cournot est dispersée dans quatre ouvrages qui se sont succédé à d'assez longs intervalles. Les deux premiers, l'*Essai sur les fondements de nos connaissances et sur les caractères de la critique philosophique*, paru en 1851, et le *Traité de l'enchaînement des idées fondamentales dans les sciences et dans l'histoire*, paru en 1861, sont avant tout l'œuvre d'un logicien. Dans le troisième, daté de 1872, les *Considérations sur la marche des idées et des événements dans les temps modernes*, Cournot applique sa méthode à l'explication philosophique de l'histoire depuis le commencement des temps féodaux jusqu'à et y compris la Révolution. Enfin, en 1875, le petit volume, intitulé : *Matérialisme, vitalisme, rationalisme*, est une sorte de testament philosophique où il résume sa pensée.

On serait peut-être embarrassé de définir la philosophie de Cournot, s'il ne l'avait désignée lui-même sous le nom de *probabilisme rationnel;* il ne se fait pas d'illusion sur la défaveur attachée à la doctrine et au mot. N'est-ce pas un scepticisme déguisé ? Les sophistes dans l'antiquité, les casuistes dans les temps modernes, s'en sont recommandés ; ce sont des ancêtres compromettants.

Mais les abus d'une méthode ne doivent pas compromettre la méthode elle-même. En définitive, il n'y a pas d'école qui n'ait fait sa part à la logique du probable. Sans remonter au delà du dix-septième siècle, Pascal, le grand adversaire des casuistes, faisait le plus audacieux appel au probabilisme lorsqu'il proposait le fameux pari dont l'enjeu était l'existence de Dieu et la vie future : Arnauld et Bossuet lui consacrent quelques pages de leur logique. Rapprochons de ces grands noms, au moins à titre de curiosité dijonnaise, celui de l'abbé Simon Faucher, chanoine de la Sainte-Chapelle. Celui-ci, « savant homme et subtil », au dire de Leibnitz, son correspondant et son ami, se posait en adversaire du dogmatisme de Descartes et de Malebranche, et renouvelait la philosophie de Carnéade à l'époque où Gassendi renouvelait celle d'Epicure.

Au même dix-septième siècle, l'invention de la théorie mathématique des probabilités fournissait à la doctrine du probabilisme l'instrument de précision qui lui avait manqué jusqu'alors. Nous retrouvons ici le nom de Pascal associé à celui de Fermat, et plus tard ceux de Leibnitz, Bernouilli et Laplace. Nous savons déjà que ce sont les maîtres de Cournot.

Il est singulier cependant, lorsqu'on étudie le probabilisme de Cournot, de constater que l'idée qui revient le plus souvent sous sa plume et qui forme comme la clef de voûte de son système est de nature à satisfaire les esprits les plus affamés de certitude. Cette idée, c'est que l'ordre règne dans le monde et le régit et que le rôle propre de la raison humaine est de saisir cet ordre et de le traduire en lois. Dès lors la science est possible et le scepticisme s'évanouit.

« Le rapport de la raison et de l'ordre est extrême; l'ordre ne peut être remis dans les choses que par la raison, ni être entendu que par elle, il est ami de la raison et son propre objet. » C'est Bossuet qui parle ainsi, mais Cournot, sans l'entendre peut-être exactement comme l'évêque de Meaux, s'empare de cette parole et la cite à plusieurs reprises.

L'ordre règne dans la nature, qui pourrait en douter ? Les hommes l'ont deviné et chanté avant de le comprendre et de le réduire en lois ou en formules. Les Grecs appelaient le monde *cosmos*, associant ainsi l'idée de l'univers à l'idée de beauté.

Cournot renonce plus d'une fois à son style abstrait pour célébrer la beauté du monde. « Le monde, nous dit-il, pris dans son ensemble, a toujours paru aux hommes offrir à un degré éminent les caractères de la beauté. Nous n'admirons pas seulement dans le monde la parure que donnent à notre terre les végétaux qui la recouvrent, les formes si variées de leur organisme, leurs couleurs si douces ou si éclatantes, nous ne sommes pas uni-

quement frappés ou attirés par les formes plus variées encore, tantôt nobles, tantôt gracieuses, que nous présentent les innombrables tribus d'êtres animés : le spectacle de la voûte étoilée, des nuages que le soleil dore et que l'éclair sillonne, de la mer calme ou grondante, des pics dénudés et des dômes de glace, des cascades et des torrents, inspire le poète, ravit toute âme sensible et témoigne d'une beauté attachée aux grands traits du monde physique, beauté qui, pour n'être pas sentie, n'en subsisterait pas moins, quand même à la surface de notre planète, la source de la vie, qui est celle de notre sensibilité, viendrait à tarir. »

C'est là sans doute de la poésie et non de la science. Mais pour Cournot, l'idée de beauté n'est pas étrangère à celle-ci. « Pour le physicien et le chimiste, comme pour l'algébriste et le géomètre, il y a d'élégants théorèmes, des formules, des constructions élégantes en ce qu'elles font ressortir des symétries, des analogies propres à mettre l'ordre dans la confusion, l'unité dans la variété ; souvent même cette élégance des formules est ce qui en fait pressentir la vérité et chercher la preuve rigoureuse. Nous les jugeons vraies parce qu'elles sont belles, quoique d'une beauté froide et austère. »

Cette idée de l'ordre, Cournot l'appelle encore l'idée de la raison des choses, et il ajoute : « L'idée de la raison des choses éclaire tout, coordonne tout, et guide le physicien comme le géomètre, le naturaliste comme le physicien, le moraliste, le politique et l'historien comme le naturaliste, le physicien et le géomètre. C'est le flambeau de tout le

monde, il faut donc bien que ce soit le flambeau du philosophe, »

Ce n'est pas tout encore.

« L'idée d'ordre a cela de singulier et d'éminent qu'elle porte en elle-même sa justification ou son contrôle ; pour savoir si nos autres facultés nous trompent ou ne nous trompent pas, nous examinons si les notions qu'elles nous donnent s'enchaînent ou ne s'enchaînent pas suivant un ordre qui satisfasse la raison ; mais l'idée d'ordre ne peut être donnée que par l'ordre même, et s'il était possible qu'elle surgît dans l'esprit humain, indépendamment de toute manifestation d'un ordre extérieur, elle ne pourrait tenir devant la perpétuelle manifestation du désordre... Les yeux ne peuvent que témoigner que pour les yeux, le goût que pour le goût, mais la raison témoigne pour la raison en même temps qu'elle témoigne, selon les cas, pour ou contre les yeux et le goût. Au surplus il serait chimérique et même absurde de chercher un critère à la faculté qui critique les autres, puisqu'on irait ainsi à l'infini. »

Que deviennent les objections des sceptiques ? Invoqueront-ils les variations de la science ? Mais l'histoire de ses variations, c'est l'histoire de ses progrès. La simplicité et la constance des lois de la nature, l'ordre en un mot sont attestés de plus en plus par la raison. La science a varié, elle variera encore dans l'avenir, mais toujours dans le même sens, un retour en arrière est impossible.

Dira-t-on que les sens nous trompent ? Mais ce ne sont pas eux qui font la science, celle-ci, à la

rigueur, peut se passer d'eux. Un aveugle peut comprendre et enseigner les lois de l'optique. Un sourd, initié à la langue des mathématiques, comprend sans peine les équations où les algébristes notent les lois de la formation et de la propagation des ondes sonores. Cournot va plus loin, il suppose un homme insensible à la sensation du froid et du chaud et qui, averti par la vue et le toucher du phénomène de la dilatation des corps, reconstitue avec cette seule donnée la théorie de la chaleur avec toutes ses applications.

Reste le scepticisme radical de Kant. Cournot le réfute en lui opposant l'idée d'ordre. Il n'est pas possible que, suivant l'hypothèse du philosophe allemand, nous déformions les choses en les pensant et que nous leur imposions des lois artificielles, puisque, à mesure que nous pénétrons mieux dans la nature, c'est l'ordre qui s'y découvre et non pas le désordre. Il faut donc qu'il y ait harmonie entre l'ordre de réception par nos facultés et l'ordre inhérent aux objets représentés

D'ailleurs « l'homme fait lui-même partie du monde et la véracité de ses facultés n'est à certains égards qu'une suite de cette même nécessité qui force la nature à se mettre d'accord avec elle-même ».

A s'en tenir là, Cournot serait le plus affirmatif des philosophes ; mais il y a dans sa doctrine une contre-partie, et sa conclusion est sensiblement différente; s'il refuse à Kant que la connaissance n'ait aucune valeur réelle, il lui accorde que cette valeur n'est jamais absolue.

« Il répugne à la raison, dit-il, d'admettre que nous puissions avec les organes et les facultés dont la nature nous a doués pour connaître les choses à la faveur des relations qu'elles ont avec nous, atteindre en quoi que ce soit à l'essence des choses et à la réalité primitive et absolue. »

Un exemple familier fera comprendre sa pensée. Si je suis immobile sur le pont d'un bateau qui descend un fleuve, je vois fuir le rivage, c'est la part de l'illusion des sens que ma raison corrige aussitôt. Si un autre passager se promène sur le pont, son mouvement, par rapport à moi, a bien toute la réalité que lui attribuent mes sens, mais il n'est que relatif, puisque le bateau est entraîné par le cours du fleuve ; le fleuve, à son tour, comme le rivage, participe au mouvement de la terre autour de son axe; mais cet axe lui-même n'est pas immobile; notre globe participe aux mouvements du système solaire; celui-ci, à son tour, est solidaire sans doute d'un système stellaire, et ainsi de suite; la dernière formule nous échappera toujours, et par cela même, toutes les formules partielles n'auront jamais qu'une valeur relative. C'est ce que voulait dire Claude Bernard quand il répétait son axiome favori : « Si je savais quelque chose à fond, je saurais tout. »

Mais ce n'est pas tout, dans le domaine même où elle peut s'exercer, la raison rencontre une limite, un obstacle dans le fait du hasard. La notion du hasard joue un rôle considérable dans la philosophie de Cournot ; elle s'y place au premier rang immédiatement à côté de l'idée d'ordre ou de la

raison des choses, mais non en contradiction avec elle, comme on pourrait le croire au premier abord. Le hasard de Cournot, en effet, n'est pas celui du vulgaire, la cause de ce qui n'aurait pas de cause, c'est-à-dire une absurdité ; ce n'est pas non plus celui de Bossuet « un nom dont nous couvrons notre ignorance » ; ainsi compris le hasard serait une idée à la fois subjective et négative, une défaillance de notre raison. Pour Cournot, le hasard existe réellement et hors de nous, c'est un mode particulier de la causalité qui régit le monde.

Ceci demande quelques explications. Pour Cournot, comme pour tous les savants, tout fait a une cause et est cause à son tour. De là des séries de causes et d'effets qui se succèdent dans le temps et dans l'espace ; de ces séries, les unes sont solidaires et convergentes, les autres sont indépendantes et parallèles. Si je plante un grain de blé dans la terre, il germera en vertu de la solidarité ou de la convergence de plusieurs séries de causes physiques ou chimiques ; l'idée de hasard n'a rien à voir ici ; elle intervient au contraire si un événement est le résultat de la rencontre accidentelle de causes indépendantes ou parallèles.

Cournot, suivant son habitude, multiplie les exemples. Un aérolithe tombe sur la terre, précisément au point où se trouve une poche de gaz ou une source d'huile minérale ; l'incendie qui en résulte est un fait du hasard, un cas fortuit, car il n'y a aucune relation entre les causes qui ont amené d'un côté la chute de la pierre, de l'autre la formation de la masse d'huile ou de gaz. Le même

jour de la même année, Desaix tombe à Marengo, frappé par une balle autrichienne, et Kléber au Caire, sous le poignard d'un assassin; ce synchronisme, pour les mêmes raisons, est un cas fortuit. « Une tuile tombe d'un toit, dit Cournot, soit que je passe ou que je ne passe pas dans la rue ; il n'y a nulle connexion, nulle solidarité, nulle dépendance entre les causes qui amènent la chute de la tuile et celles qui m'ont fait sortir de chez moi pour porter une lettre à la poste. La tuile me tombe sur la tête, et voilà le vieux logicien mis définitivement hors de service : c'est une rencontre fortuite ou qui a lieu par hasard. »

Ainsi compris, un fait fortuit n'a rien d'anormal, ni de contraire à l'ordre des choses, bien plus il pourrait être prévu, sans perdre pour cela son caractère. « Supposez, dit Cournot, comme on se l'est quelquefois figuré que dans l'espace sans bornes et par delà le système solaire, circule actuellement une comète destinée à rencontrer un jour la terre et à y détruire les espèces vivantes par sa maligne influence : ce sera l'exemple d'une cause accidentelle, quand même les astronomes seraient dès à présent en mesure de calculer l'époque de la rencontre. »

En principe donc, le domaine du hasard n'est pas le domaine de l'inconnaissable, ni même de l'inconnu, je dis en principe, car si nous descendons de la théorie dans la pratique, le hasard, tel que le définit Cournot, c'est-à-dire la rencontre accidentelle de séries de causes indépendantes, introduit, dans le monde, des faits qui déroutent nos facultés et limitent nos connaissances.

Ces faits ou ces cas fortuits, Cournot les rencontre partout, là même où il semble qu'il n'y a pas de place pour eux, dans les sciences du calcul, en géométrie, en mécanique, à plus forte raison dans les sciences expérimentales, à plus forte raison encore dans les sciences morales, où des éléments nouveaux, la liberté et les passions humaines entrent en scène et doublent le domaine du hasard ou de l'imprévu au détriment de celui du rationnel et du certain. Pour Cournot l'histoire, à laquelle il a consacré de nombreuses et curieuses pages, est tout entière dans le mélange du rationnel et du fortuit ; on la supprimerait en supprimant l'un de ces deux éléments ; et c'est pourquoi aussi elle reste, plus que toutes les autres, une science conjecturale, nous donnant pour la connaissance du passé, comme pour la prévision de l'avenir, des probabilités plus ou moins grandes, mais jamais la certitude.

« Il faut donc, nous dira Cournot, se contenter de hautes probabilités dans la solution des problèmes de la philosophie, comme on s'en contente en astronomie, en physique, en histoire, en affaires. » Et à maintes reprises il insiste sur le rôle que joue dans la science, comme dans la vie de tous les jours, cette notion du probable. Le savant procède par hypothèse, induction ou analogie ; suivant le précepte de Bacon, il multiplie, varie et contrôle ses expériences, il consacre une partie de sa science à étudier les causes de ses erreurs, à les restreindre, à les compenser, mais il est le premier à savoir qu'il n'obtiendra jamais qu'un résultat approximatif, il n'en est pour cela ni humilié, ni découragé. A

cet égard, les derniers livres de M. Poincaré, sur la science et l'hypothèse, et la valeur de la science, dans la mesure où je puis les comprendre, viennent à l'appui de la thèse de Cournot.

Il en est de même de la vie journalière. Ce que nous appelons des certitudes ne sont jamais que de très hautes probabilités, suffisantes dans la pratique pour justifier nos opinions ou nos actes, mais des probabilités cependant.

Nous dirons tous sans doute que nous sommes certains que le soleil se lèvera demain, comme il se lève tous les matins depuis des milliers d'années ; en y réfléchissant nous nous aviserons que ce n'est là qu'une hypothèse ; allons-nous pour cela tomber dans les angoisses qui, d'après une légende aussi fameuse que fausse, torturaient l'humanité chrétienne à la veille de l'an mil ! N'est-il pas vrai au contraire que, soit que nous admettions avec Cournot que des probabilités de cette nature ne sont pas calculables, ou que nous accordions à Laplace qu'il y a exactement 1,826,214 chances contre une pour que le soleil se lève, nous continuerons à aller à nos affaires ou à nos plaisirs, nous conformant, sans nous en douter, à ce précepte de Pascal : « Quand on travaille pour demain et pour l'incertain, on a raison. »

Ainsi, ce n'est pas le certain, c'est le probable qui s'impose au savant comme à la foule et qui, d'un seul mot, règne sur le monde. Mais cet empire est-il sans limite ? M. Liard, dans une étude consacrée à Cournot, au lendemain de la mort de ce dernier, regrette qu'il n'ait pas abordé la critique

spéciale des probabilités morales et métaphysiques et ajoute : « Peut-être tenait-il en réserve derrière les inductions de la science, les certitudes de la foi? » Ne concluons pas de ce regret et de cette hypothèse que la question religieuse, la principale sans doute des questions morales et métaphysiques, soit étrangère à la pensée de Cournot. Pour celui-ci, au contraire (je cite textuellement) : « Le problème religieux selon les uns, clérical selon les autres, prime de beaucoup toutes les questions dogmatiques et politiques, et figure au premier plan parmi les questions qu'on appelle sociales. » Voyons rapidement comment il la résout.

« S'il convient toujours, écrivait-il un jour, que l'auteur se cache dans son livre, il ne lui est pas interdit de se montrer un instant dans sa préface. » Demandons donc à ses préfaces l'expression, non pas plus sincère, mais plus intime de sa pensée. En 1851, en présentant au public son essai sur le fondement de nos connaissances, il s'exprime ainsi : « En parcourant un livre qui a pour but d'expliquer le rôle suprême de la raison dans l'élaboration de la connaissance humaine, on pourrait supposer que l'auteur est ce qu'on est convenu d'appeler un rationaliste. On se tromperait en cela, je suis persuadé autant que qui que ce soit de l'insuffisance pratique de la raison .. » En 1861, il revient sur le même thème et se rend ce témoignage « d'avoir constamment cherché à établir l'indépendance du rôle de la raison et de celui de la foi, dons divins l'un et l'autre, mais qui ne nous arrivent point par les mêmes canaux, qui répondent

à des besoins tout différents, et qui nous assistent, chacun à sa manière, dans les luttes qu'il nous faut soutenir en vue de destinées qui n'ont rien de comparable. » Enfin, en 1875, dans la conclusion de son dernier ouvrage philosophique, il se demande s'il y a dans la nature humaine quelque chose de supérieur à l'intelligence et à la raison, et il ajoute : « La religion, l'honneur, le patriotisme, la charité, le dévouement, l'amour sous toutes les formes répondent : *Oui*, il y a quelque chose de meilleur et de préférable, car il y a l'âme. » Et le dernier mot de l'auteur n'est pas rationalisme, mais transrationalisme. Ainsi les données métaphysiques, religieuses ou morales, échappent au probabilisme, parce qu'elles ne sont pas du domaine de la raison. De même qu'au-dessous de celle-ci, l'instinct veille, sans la consulter, à la conservation de la vie animale, de même au-dessus, l'enthousiasme est la source mystérieuse du sentiment religieux.

« Qu'est-ce donc, se demande Cournot, que cet étrange état de l'âme qu'on appelle l'enthousiasme ? D'où vient-il ? Dans quelles conditions se produit-il ? Qui n'a pas senti, à certains moments privilégiés, quelques étincelles de ce feu divin ?... Oui, on doit le reconnaître et s'humilier devant ce mystère : ce qui élève le plus et ce qui rabaisse le plus la nature humaine se touchent et, pour nos faibles yeux, semblent parfois se confondre. L'instinct animal veille encore en nous quand la raison sommeille, ou agit déjà quand la raison ne se montre pas encore ; et outre la raison (ce guide sûr, quoique souvent insuffisant), l'homme est doué, par moment, d'un

instinct supérieur dont la raison ne peut pas plus se rendre compte que de l'instinct animal, placés qu'ils sont tous les deux en dehors de la sphère où elle exerce son ascendant régulateur... Il ne s'agit pas d'expliquer ce qui est et ce qui sera toujours inexplicable ; il n'y aurait rien de plus extravagant que de nier les mystères contre lesquels de toute part, au-dessus comme au-dessous d'elle, va se heurter la raison de l'homme. »

Cet enthousiasme, que d'autres appelleront le sentiment, que Pascal appelait le cœur, « ce cœur qui a des raisons que la raison ne connaît pas », n'est pas le dernier mot de la pensée religieuse de Cournot; celle-ci se précise davantage et, à un moment donné, le mathématicien, le logicien probabiliste nous trace le plan d'une apologétique chrétienne. Je me hâte de le dire, cette apologétique, très indépendante, très laïque, très libre penseuse, si ces mots pouvaient s'accorder, n'est pas celle d'un théologien de profession ; un professeur de séminaire la lirait avec intérêt et non sans profit, il en estimerait la sincérité, il n'en accepterait pas tous les arrêts ni tous les considérants. Ce n'est pas davantage — c'est encore moins — l'apologétique poétique et littéraire de Chateaubriand Nous savons que dans son enfance Cournot s'était vu retirer des mains le *Génie du christianisme*, il voulut le lire plus tard et tomba sur le passage où l'auteur, prétendant concilier la chronologie biblique avec la géologie, insinue que Dieu, en créant le monde, a bien pu lui donner tous les signes de la vieillesse. Effarouché par la singularité de l'argument, il n'eut

pas le courage de continuer et ferma le livre. L'apologétique de Cournot sera donc celle d'un savant? Sans doute, mais à la condition de l'entendre d'une certaine façon. L'idée maîtresse en est que la science et la religion n'ont rien de commun et doivent vivre à part l'une de l'autre. La religion, et l'Eglise qui la représente, n'ont rien à imposer à la science, mais d'autre part, elles n'ont rien à lui demander, c'est la condition de son indépendance. Il a pu arriver à l'Eglise de paraître associer sa doctrine à des hypothèses ou à des théories scientifiques comme à des formes de gouvernement ou de société; hypothèses et théories scientifiques politiques ou sociales ont été condamnées par l'usage et l'autorité de la doctrine en a été ébranlée; c'est un danger auquel il faut veiller à l'avenir.

Quelques courtes citations feront mieux comprendre que je ne saurais le faire la pensée de Cournot.

« Rien de plus périlleux que de demander aux sciences, qui se modifient et se perfectionnent sans cesse, la confirmation d'une doctrine religieuse qui doit être immuable en tant qu'elle répond à des besoins invariables ! »

« Est-ce que ma foi religieuse, mes droits à d'impérissables destinées, peuvent dépendre du degré de grossissement donné à une lentille de verre ou à la rencontre d'un os fossile? Est-ce que nos pères, dans la religion, ont pu parler le langage de la science actuelle? Est-ce que l'on se doute aujourd'hui de ce que sera dans mille ans la langue des sciences? »

Et encore (Cournot vise ici spécialement la science de l'exégèse) « serait-il raisonnable que la règle de

la conduite de l'homme et des sociétés dépendît de la discussion d'un témoignage, de la leçon d'un manuscrit, de la restitution d'un texte, de la divination d'un interprète? »

Ainsi l'apologiste philosophe et laïque que rêve Cournot se défend de rien demander à la science, de peur d'associer sa croyance aux vicissitudes auxquelles les doctrines scientifiques sont condamnées. L'histoire, au contraire, est l'arsenal où il puisera ses arguments. Car l'histoire, celle du christianisme en particulier, présente tant de prodigieux hasards, qu'il faut y reconnaître le doigt de Dieu, et qu'on peut affirmer que la religion chrétienne n'est pas une religion comme une autre.

« Car, la langue que nous parlons n'est après tout qu'une langue *comme une autre;* le gouvernement qui nous régit est un gouvernement *comme un autre* (ceci était écrit en 1861); mais de bonne foi, la religion que nos pères nous ont transmise, n'est pas une religion *comme une autre* (*una e multis*). Elle remplit dans l'histoire du monde civilisé un rôle unique, sans équivalent, sans analogue. Les grandes lignes de l'histoire, voilà le vrai champ de l'apologétique chrétienne, celui où elle a tous les avantages de l'offensive. Elle ne les perdrait même pas, quand même la civilisation, étonnant le monde par son ingratitude (comme cela est arrivé quelquefois aux puissances de la terre), ferait divorce avec le christianisme. Car ce serait faire, en même temps, divorce avec toute religion. L'humanité entrerait dans une nouvelle phase : Dieu se retirerait personnellement des sociétés humaines en les abandonnant

aux lois de leur mécanisme actuel, qui font aussi partie de ses décrets : et ceux qui, dans leur isolement, conserveraient une foi devenue étrangère au gouvernement des sociétés, pourraient encore se glorifier de posséder le principe surnaturel dont la vertu divine s'était jadis mêlée à la conduite des choses terrestres. »

A défaut d'autres preuves, l'accent de ces dernières lignes suffirait à nous convaincre que Cournot était chrétien de sentiment et de doctrine. Ses commentateurs n'émettent aucun doute à cet égard. Ils se demandent seulement si sa pensée religieuse se rattachait intimement à l'ensemble de sa philosophie, ou bien s'il faut séparer nettement en lui le croyant du logicien. Peut-être une solution intermédiaire entre ces deux extrêmes approcherait-elle le plus de la vérité. Qu'importe du reste? La réponse à cette question n'ajouterait rien d'essentiel à la physionomie que j'ai essayé d'esquisser devant vous. Je dis a dessein esquissé, car je ne me dissimule pas ce qui manque à mon travail pour être un véritable portrait. Mon incompétence absolue en mathématiques m'a obligé à laisser de côté une partie importante de l'œuvre de Cournot, mon insuffisance en philosophie, où malheureusement le goût des questions étudiées ne peut pas tenir lieu de science, m'a permis tout au plus d'indiquer sommairement sa tournure d'esprit, sa méthode et les idées essentielles de sa doctrine; j'espère cependant n'avoir pas échoué complètement dans mon dessein de vous faire connaître l'homme et le savant qu'était l'ancien recteur de Dijon, et je demanderai la permission en

le quittant, d'appuyer mon jugement de l'autorité de Gabriel Tarde qui, dans sa chaire, au Collège de France, saluait un jour Cournot comme « l'un des plus grands hommes de science et de pensée désintéressée que la France compte dans son glorieux passé intellectuel ».

NOTICE

SUR

M. BILLIA ET SON ŒUVRE

M. Michel-Angelo-Benedetto-Eugenio Billia, notre nouveau membre correspondant, est né à Cossi, en Italie, l'année 1860. Docteur à vingt-deux ans, en 1882, il était l'année suivante professeur de gymnase et, quatre ans plus tard, en 1886, il faisait au lycée de Turin des cours de philosophie auxquels se joignirent, en 1895, d'autres cours professés dans l'Université de la même ville. Son activité scientifique et professorale fut toujours des plus grandes. Encore dernièrement, il écrivait à l'auteur de cette notice, qui avait eu l'imprudence d'alléguer, pour expliquer la lenteur de sa correspondance, des occupations multiples : « Mes seize leçons par semaine (douze au lycée, quatre à l'Université) m'occupent assez ; ajoutez-y plusieurs autres travaux dans lesquels je me suis mis depuis longtemps ; une correspondance toujours en retard ; même un projet de tournée de conférences évangéliques et libre-échangistes, et... une santé très faible. » L'affirmation du travail s'accompagnait de preuves. M. Billia a mis sa faible santé au régime de la production intense et les lecteurs ne s'en plaignent pas. Il a déjà

écrit sur les sujets les plus variés quantité de livres, de brochures, d'opuscules aux formats divers. J'en compte facilement quatre-vingts. L'Académie de Dijon a reçu le précieux hommage de trente-quatre de ces travaux; nous en donnons plus loin la liste. Et encore si nous n'attribuions à M. Billia que cet effort, nous ne verrions qu'une faible partie de son labeur vraiment étonnant. De 1890 à 1902, il dirige le *Nuovo risorgimento*, revue périodique consacrée à la philosophie, à l'éducation et aux études sociales, qu'il avait lui-même fondée. Cette lourde charge ne lui suffisant pas, il y ajoute une collaboration active à de nombreuses revues italiennes : *la Sapienza, la Rivista italiana di filosofia, il Rosmini* (1884-1889), *il nuovo Rosmini, l'institutore, il Baretti, la Perseveranza, la Sapienza, la Rassegna nazionale, la Guida del Maestro, le Nuovi doveri*, etc.

En France, sa remarquable connaissance de notre langue lui permet de publier des articles dignes d'attention dans la *Revue de philosophie*, la *Revue de métaphysique*, la *Réforme sociale*, la *Sociologie catholique*, le *Bulletin critique*, le *Polybiblion*, la *Revue philosophique*, les *Annales*, le *Journal des économistes*, etc. Ses œuvres sont fort appréciées des lecteurs et des maîtres de la science. Des rapports élogieux furent présentés à son sujet, entre 1890 et 1908, à l'Institut de France, par MM. Barthélemy Saint-Hilaire, Jules Simon, Maurice Block, Alfred Fouillée, Emile Boutroux.

En Belgique, il recueillit également des appréciations flatteuses de MM. Le Roy, Lamy et Monchamp dans des notices soumises à l'Académie de ce pays.

Qu'on ne s'effraie point de cette prodigalité scientifique, elle n'est point vaine. Elle se justifie par une disposition qui me paraît constituer le trait caractéristique de M. Billia : c'est un apôtre. L'idée qu'il a fortement et clairement conçue, il veut la répandre. Il l'étalera avec insistance sous les yeux non des profanes, non des ignorants, mais de ceux-là même qui font profession de cultiver la sagesse. L'infidèle qu'il s'acharne à convertir, c'est l'académicien majestueux, solennel, constellé de décorations, qui ne parle que de la science et ne se nourrit que de ses axiomes, j'allais dire de son fromage. C'est dans les académies nationales ou provinciales de tous les pays (1), que M. Billia va le trouver et fait bourdonner à ses oreilles les arguments aux dards aigus des considérations idéalistes. Il ne se lasse point, revient sans cesse à la charge, démonte tous les systèmes anciens ou nouveaux avec une objection qui porte. Tour à tour ironique ou ému, rapide ou pointilleux, il fait constamment sentir la parfaite maîtrise qu'il possède d'un sujet qui à son tour le possède, et l'on devine que s'il ne s'arrête pas plus longtemps, et souvent même paraît un peu court, ce n'est point parce qu'il n'a rien à dire, c'est au contraire parce que les pensées se pressent tumultueusement dans son esprit et qu'il a trop d'âmes à gagner pour stationner longtemps près de l'une d'elles.

C'est l'apôtre, c'est le convertisseur d'académiciens qui nous révèle la raison d'être de ces nombreuses communications aux congrès des sociétés savantes

(1) M. Billia est membre des Académies de Rovereto, Modène, Arezzo, Acireale, Rouen, Dijon, etc.

d'Italie, de France, de Belgique et d'Allemagne. C'est lui qui mène en 1893 une magnifique campagne contre le divorce et contribue à la formation de cette association pour la défense de la famille dont le président est M. Ruggero Bonghi. Mais ce prêcheur n'est pas un fanatique; jamais apôtre ne fut moins unilatéral; tout ce qui brille d'une flamme généreuse l'attire. La cause hellénique le passionne un moment. Il fut, dès 1885, avec Gladstone, A. Conti, C. Cantu, membre honoraire du comité d'Athènes de la confédération orientale (1), et, en 1897, le comité philhellénique d'Italie le nommait son président. Le libre-échange ne pouvait manquer d'exercer sur lui le prestige de son mirage. Le discours que nous imprimons montre quelle verve, quel esprit et quel tempérament oratoire M. Billia, le philosophe, peut mettre au service des idées qu'il défend. Et qui remarquera qu'aux discours se joignent des organisations, et que M. Billia est vice-président d'une société pour la liberté économique, se rendra compte que cette activité intense ne s'évapore pas en de simples paroles.

Pour faire entendre un peu mieux au lecteur le son du nouveau correspondant de l'Académie, il me faudrait plus de temps et d'espace que ne le permet une simple notice. Et pourtant les idées maîtresses sur lesquelles repose l'argumentation du philosophe, du pédagogue, du moraliste et de l'écono-

(1) La *Questione di Candia* (1890) rappelle les ravages de la domination turque, et espère que l'Europe finira un jour par faire cesser cette souveraineté, « che in se non ha altra natura che di un' orda di ladroni stanziata nella piu bella parte d'Europa donde ha fatto scomparire perfino le tracce della civilità », p. 7.

miste sont si profondes, si nues et si simples qu'elles s'accommoderaient presque d'un exposé sommaire.

En philosophie, M. Billia est un disciple convaincu de ce saint prêtre et de ce géant de la pensée que fut l'abbé Antonio Rosmini (1797-1855). Comme lui, il combat le sensualisme et le matérialisme, qui font venir les idées des sens, et le kantisme, qui transforme la vérité en produit de l'intelligence humaine. Tout en suivant attentivement l'évolution présente de la philosophie, c'est avec une prédilection marquée qu'il ramène au cours de ses discussions l'attention sur une idée ou une expression du philosophe de Rovereto. L'idéalisme qu'il professe n'est point ce faux idéalisme caricaturé, croit-il, par M. de Craene, le professeur de Louvain, et nombre de néothomistes, un idéalisme qui ne tiendrait aucun compte des faits, alors qu'il n'y a peut-être pas d'observateurs plus profonds des faits de la conscience que Rosmini, Malebranche, Leibniz, saint Augustin, pour citer un peu au hasard le nom de grands idéalistes. C'est l'idéalisme professé par tous ces maîtres et qui pose l'âme et la conscience comme condition nécessaire de la perception du phénomène. Cette conscience, c'est l'idée d'être. Sur l'intuition de la vérité imprimée dans l'âme de l'homme repose la connaissance. Il le disait déjà, le psalmiste, dans son magnifique langage : *Signatum est super nos lumen vultus tui, Domine.* L'idée-objet d'être, avec les conceptions d'immuable, d'absolu et d'universel qu'elle renferme, rend seule l'intelligence possible; par exemple, « s'il n'y avait rien qui échappât à l'évolution, l'évolution

serait impensable ». Et cette constatation de fait, c'en est une, condamne le positivisme. « Ce n'est point, dit ailleurs M. Billia, parce que nous sentons que nous associons (les idées), mais nous sentons parce que nous associons. » Et en insistant : « Ce n'est pas l'association qui explique la conscience, mais la conscience qui explique l'association. » L'idéalisme rétablit donc « le moi, la cause, l'âme, la force et toute la famille que le comité de salut public positiviste tourne en dérision parce qu'au fond il en a peur ».

Nous passons, trop vite, hélas! mais le lecteur comprendra qu'une fois que l'idéaliste a découvert les règles immuables et objectives de son entendement, le moraliste est à l'aise. La morale n'est plus un chapelet d'ordres plus ou moins arbitraires fournis par l'expérience et sans caractère impératif; la morale ou le devoir, c'est l'idée de l'intelligence faite loi de l'esprit. Elle emporte en elle-même sa preuve : le plaisir de faire le bien serait incompréhensible sans l'idée de devoir. Le concept de lois nécessaires ne peut venir à l'esprit humain de l'étude des phénomènes physiques s'il n'y a des idées préexistantes. Sans l'idée-objet, point de morale absolue. Sans doute, le christianisme dépasse infiniment une philosophie purement idéaliste, mais il est lui-même idéalisme comme contemplation, comme amour et comme critique. Le tort d'Ernest Naville, dans sa belle étude sur le libre arbitre, est d'être parti de la volonté au lieu de voir que l'intelligence est le point de départ nécessaire. Sans les idées préexistantes, l'homme n'arriverait jamais au concept de

lois nécessaires (1). Mais, au contraire, dès qu'il est en possession de ces lois immuables, l'homme entend résonner dans leur plénitude et leur redoutable impératif les commandements de la morale. Veut-on en avoir un exemple : si le mariage est conçu comme un don de soi complet, absolu, pour l'époux, pour l'enfant, l'idée du divorce ne peut que faire horreur. « Le concept du *matrimonio solubile* est une contradiction dans les termes, dit l'auteur, une immoralité à l'égard des époux et à l'égard des enfants (2) » ; il repose sur une idée d'égoïsme, alors qu'en réalité le « moi » n'est ni le point de départ de la conscience ni le premier objet de la connaissance, qui ne se nourrit d'abord que de l'idée d'être absolu et indéterminé avant d'arriver au moi. Il existe sur ce point des pages décisives de l'immortel Malebranche. Avec insistance, avec joie même, M. Billia revient sur cette constatation qui joue un très grand rôle dans sa conception philosophique et qu'il développe avec une grande clarté dans son étude sur Max Muller (3).

M. Billia le pédagogue ne peut que suivre M. Billia le moraliste. Le pédagogue, le maître, c'est le continuateur de l'œuvre du père ; l'éducation est le pro-

(1) « Se non ci fossera prima le idee, l'uomo non arriverebbe mai a fara il concetto di leggi necessarie poi quanti fenomeni vedesse ». *Ernesto Naville*, p 5.

(2) *Difendiano la famiglia*, p. 19 et suiv. Ce travail contient en outre une analyse très profonde de l'amour et du sentiment de la famille, et des aperçus intéressants sur les limites du droit de l'Etat

(3) Nous signalons les arguments tirés des remarques de Max Müller en faveur des idées universelles innées. « Il y a un universel qui précède dans l'esprit le particulier ; les mots ont chez les enfants une signification beaucoup plus générale que chez les adultes. » Max Müller, p. 6, 10, 14 et suiv.

longement de la fonction maternelle : *E una continuata maternita spirituale*. L'éducation est donc une mission et non un emploi. M. Billia est professeur; il montre à nu son âme d'éducateur et d'apôtre. Dans l'éducation, il voit le principe et la fin de toutes ses études. Le maître n'est donc pas véritablement un fonctionnaire; il échappe par la nature même de sa mission à l'emprise de l'Etat, et les procédés qu'emploient les fonctionnaires pour maintenir leur situation matérielle, transposés sur le terrain des situations morales, ne conviennent pas. Le syndicalisme n'est pas fait pour des maîtres, pas plus qu'il n'est fait pour des pères de famille dont les devoirs sont antérieurs et supérieurs à tous les syndicats du monde.

C'est enfin à la même idée philosophique centrale (1) que M. Billia accroche son amour du libre échange. L'économie politique n'est point l'adversaire de la morale, du bonheur ni de la beauté. Il existe des rapports entre ces différents biens; la science sociale à elle seule ne suffit point pour résoudre les problèmes. L'Etat libéral, qui ne se comprend pas comme l'Etat monstrueux et envahissant des païens et de Hegel, doit n'être qu'un moyen. Le sujet des droits n'est pas lui : c'est l'individu, c'est la famille. L'Etat règle les modalités des droits, mais non leur existence. Lorsque les hommes et

(1) M. Billia, dans l'*Unita dello scibile*, montre l'unité de toutes les sciences dans la psychologie; puis celle de la psychologie et de l'histoire, enfin celle de la science et de l'art. Il arrive à la conception de la morale, science première. Les rapports étroits qu'il établit entre l'économie politique et la morale ne sont donc point surprenants.

les familles entrent dans l'Etat, ce n'est pas pour renoncer à leurs droits, mais pour en trouver une plus complète défense. Or, dans ces droits, que l'Etat doit faire respecter, se trouve la liberté absolue des échanges. On le voit, le point de départ est toujours le même, bien qu'ici cherché d'un peu plus loin. Sans vouloir ni reprendre ni critiquer les vues de l'auteur, qu'on trouvera plus détaillées dans l'allocution qui va suivre, nous nous contentons de les montrer.

Nous voudrions que ce simple aperçu donnât au lecteur le désir de le lire et de l'apprécier sur plus de preuves, persuadé que nous sommes qu'en le lisant et en le méditant on l'aimera. On l'aimera pour sa doctrine et pour lui-même. Dans l'anarchie universelle des temps présents et le ballottement incessant de cette mer d'idées corrosives qui rongent de tous côtés les constructions du passé, il est bon de retrouver des points fixes et de savoir qu'il existe encore des rochers solides qui soutiennent la pensée. On a plaisir à toucher des concepts qui ne changent pas à un moment où l'on donne à l'évolution une importance exagérée et dangereuse pour l'éducation de l'esprit. Et, en même temps qu'on goûtera la doctrine, l'on aimera d'entendre le bruissement que fait une plume dans les revues et les opuscules académiques, et cet émerveillement devant la lumière de la vérité dont elle bat, inlassable, le rythme. Cette activité débordante, cette fougue et cet esprit, comment ne pas les recueillir précieusement puisque c'est de l'amour qui se répand ? Le foyer chrétien fondamental qui permet à l'auteur de pro-

diguer un tel apostolat de chaleur et de clarté n'en sera que plus apprécié.

L'on peut appliquer à M. Billia l'éloge si profond qui fut fait autrefois par Pascal de penseurs de sa trempe : l'on croyait trouver un auteur, l'on trouve un homme. Et nous ajouterons : l'on croyait trouver un étranger distant et peu accessible, et voici que cet étranger, avec émotion, nous parle de ce qu'il y a de plus intime et de meilleur dans notre âme.

Ernest CHAMPEAUX.

LISTE DES OUVRAGES ET BROCHURES

DONT M. BILLIA A FAIT HOMMAGE A L'ACADÉMIE (1)

1° *La questione di Candia e la Confederazione orientale*, Firenze, 1890 (extr. de la *Rassegna nationale*), 14 pages.

2° *Max Müller e la scienza del pensiero*, Milano, 1890 (extr. de *All'Ateneo Veneto*). 85 pages.

3° *Filosofia di Max Müller nelle piu recenti sue letture*, Milano (sans date), 16 pages.

4° *Sul principio di divisione della scienza dell'educazione*, Milano, 1892, 16 pages.

5° *Che cosa è l'educazione*, Torino, 1896 (extr. *dal Nuovo Rigorgimento*), 16 pages.

6° *L'unita dello scibile e la filosofia della morale*, Torino, 1896, 22 pages.

7° *Lo stato al suo posto*, Milano, 1896, 157 pages.

8° *Lezioni di filosofia della morale*, Torino, Roma, 1897, 107 pages.

(1) Il a paru une liste presque complète des travaux de M. Billia pour les ouvrages qui précèdent 1906, dans le *Dictionnaire des écrivains du monde latin*, de A. Degubernatis.

9° *Il carattere morale di Antonio Rosmini*, Milano, 1897 (extr. dal volume *Per Antonio Rosmini*), 21 pages.

10° *Sulle dottrine psicofisische di Platone*, Modena, 1898 (extr. dalle *Memorie della R. Academia di science*, série III, vol. I), 17 pages.

11° *Perche il dazio sul grano?* Torino, 1899, 19 pages.

12° *L'esiglio di S. Agostino*, Torino, 1899, 148 pages (1).

13° *Sui discorsi di Antonio Fogazzaro*, Roma, 19 pages.

14° *L'essere e la Conoscenza*, Torino, 14 pages.

15° *Ernesto Naville ed il libero arbitrio*, 18 pages.

16° *La tirannide del Lunario*, 24 pages.

17° *Accenni all'idea dell'educazione in Platone ed Aristotile*, 1900, 16 pages.

18° *L'objet de la connaissance humaine*, 3e édition, Paris, 1900, 10 pages.

19° *Difendiamo la famiglia. Saggio contro il divorzio*, 2e édition, Torino, 1902, 275 pages.

20° *La morale allegra all'Universita di Torino*, Torino, 1902, 25 pages.

21° *Della vita et del pensiero di Vincenzo Gioberto*, Firenze, 1903, 59 pages.

22° *Per la dignita della scuola. Tetralogia*, Torino, 1905, 27 pages.

23° *L'unité de la philosophie et la théorie de la connaissance* (extr. de la *Revue philosophique*), Montligeon, 1905, 8 pages.

24° *Per l'orientamento della scuola formativa*, Torino (sans date), 12 pages.

25° *Carita e giustizia*, Torino, 1907, 22 pages.

26° *L'idéalisme n'est-il pas chrétien?* (extr. de la *Revue de philosophie*), Montligeon, 1907, 29 pages.

27° *L'idea dell'educazione. Sonderabdruck aus den Verhandl' des III. internat. Kongr. für Philosophie*, 3 pages (977-979), Heidelberg, 1908.

28° *Quatre règles inexactes du syllogisme, ibid.*, 6 pages (774-779).

(1) Une seconde édition de ce livre important paraîtra bientôt.

29° *L'objet de la psychologie*, traduit par E. Beurlier (extr. de la *Revue de philosophie*), Montligeon, 1908, 19 pages.

30° *Ad una signorina che mi annunzia la sua nascita* (extr. *della Rassegna nazionale*), Firenze, 1908, 6 pages.

31° *Per l'io di Cartesio e di tutti* (extr. *della Rivista di filosofia*), Modena, 1911, 7 pages.

32° *Contra la profanazione dello spirito*, Milano, 24 pages.

33° *Malebranche psicofisico* (extr. *dagli atti dell' i. r. Accademia di scienze, lettere e arti di Rovereto*), Rovereto, 1911, 27 pages.

34° *Rompicapi del Parmenide e la tragedia del pensiero* (extr. *dall' Rivist. di filosofia*), Genova, 1911, 7 pages.

POURQUOI LE LIBRE ÉCHANGE N'EST PAS POPULAIRE

ALLOCUTION

DE

LORENZO MICHELANGELO BILLIA

— Voulez-vous le pain à bon marché ?

— Non.

— Voulez-vous vendre vos produits pour acheter ce dont vous avez besoin sans aucune perte ?

— Non.

— Voulez-vous acquérir au même prix deux pains au lieu d'un, trois kilos de sucre au lieu d'un, occuper deux chambres au lieu d'entasser votre famille dans un cachot, voulez-vous réaliser quelques petites épargnes ?

— Non.

Telles sont nos demandes, telles sont les réponses que nous donnent l'Europe et le monde. C'est curieux, c'est étonnant ; nous serions tentés de dire que c'est une folie collective. Nous sommes ici réunis, venus de tous pays, désintéressés, même avec quelque sacrifice, et dans la conscience toute claire et toute sûre de représenter, de plaider l'utilité de tout le monde. Cependant, nous sommes très peu, seuls, abandonnés ; tout le monde est contre

nous ; si l'on ne nous jette pas des pierres, c'est parce que le monde ne nous écoute même pas. Pourtant, ce ne sont pas seulement de vagues aspirations que nous avons ; mon ami, M. Giretti, pour l'Italie, d'autres observateurs très bien renseignés pour les autres pays, vont nous montrer en chiffres constatés le montant des méfaits du système que nous sommes ici à déplorer : le gaspillage énorme de richesses, le travail détourné des industries naturelles aux industries artificielles, le féodalisme tributaire, l'impôt sur le pain payé par tous pour la richesse oisive d'un petit nombre, la dénutrition, la pellagre. Pour nous, ce n'est pas une hypothèse, c'est une vérité mathématique que tous ces malheurs qu'on pourrait éviter ou diminuer sont en grande partie les produits de ce système curieux bien que très répandu qui prétend enrichir le monde en augmentant la dépense ; je dis, en grande partie, je ne dis pas entièrement ; mais je me dédommage bientôt de ma modération en vous faisant observer que cette partie est plus grande que les chiffres mêmes ne nous le disent. Il a été observé plusieurs fois que le malaise qui fait naître la question sociale réclame d'abord une production plus abondante avant de songer à une distribution plus juste. Pourquoi, a-t-on dit, s'inquiéter de distribuer, s'il n'y a rien à distribuer (1) ? Eh bien ! le protectionnisme n'est pas seulement une mauvaise et injuste distribution, c'est aussi une entrave à la production, une diminution

(1) L'ont dit Novikow, Gaetano Negri et bien d'autres. Voir mes brochures *Lo Stato al suo posto* (Rome et Milan) 1896, et *Perchè il dazio sul grano ?* (Florence, 1899).

de la production ; si les uns prennent ici plus qu'il n'est juste, cela ne vient pas seulement de ce qu'ils s'arrogent le droit d'arracher quelque chose de plus que les autres à la masse de la richesse générale, cela vient aussi de ce qu'ils agissent de telle sorte que la richesse générale est non seulement moins répandue, mais plus petite et même tarie. Les petits pilleurs, les gamins, les chasseurs, quelquefois les soldats qui vont donner une aide intéressée au travail de la vendange altèrent quelque peu la distribution ; mais ils n'en veulent pas du tout à l'abondance, à la production ; plus il y en a, plus ils sont contents ; il en reste aussi pour les maîtres des vignobles Tout au contraire, les soi-disant producteurs nous menacent d'une révolution toutes les fois que les vignobles de leurs voisins vont bien et donnent beaucoup. Si l'Invisible pouvait être saisi, ils enverraient en prison comme coupable de contrebande, le chef des libre-échangistes, celui que le paysan appelle le bon Dieu. Ils ne sont contents, ils ne gagnent ce qu'ils veulent, ils ne sont producteurs qu'à la condition de quelque disette. Mais alors, ils devraient être une très faible minorité ; l'opinion publique tout entière devrait être contre eux, et tout le monde devrait être avec nous. On ne devrait même pas avoir besoin de tenir des congrès pour le libre échange, parce que le monde ne devrait être qu'une grande association libre-échangiste sans même le savoir. Malheureusement, c'est tout le contraire qui arrive ; tout le monde est contre nous ; les protectionnistes s'appuient sur leurs victimes elles-mêmes ; le libre

échange est très impopulaire. Si l'on daigne parler de nous, nous sommes dépeints comme des rêveurs de mauvais goût, ennemis du bien-être et de la prospérité nationale. Le parti de la disette est non seulement très puissant, mais très respecté, très honoré, comblé de bénédictions Comment cela se fait-il? J'ai entendu un jour un esprit chagrin qui devant une stupide injustice disait : « C'est absurde, donc ça arrive. » Mais le bon mot ne suffit pas ; il faut expliquer une chose si étrange ; il faut plonger plus à fond notre regard pour nous rendre compte de ce phénomène. Dira-t-on qu'un optimisme immoral et contradictoire justifie tout? c'est aller trop loin. Mais se tirera-t-on d'affaire en disant que tout le monde est fou et méchant? c'est ne montrer que trop peu : car plus une chose est étrange, plus elle mérite d'être étudiée, comprise, expliquée. Jamais on ne trompe les hommes avec le pur mensonge : il faut de la raison pour faire passer le déraisonnable. Tous les imposteurs, les sophistes qui ont égaré le monde, soit dans l'ordre économique, soit dans l'ordre moral et religieux, qu'ils l'aient fait exprès ou qu'ils y aient été entraînés par un faux raisonnement, se sont tirés d'affaire en s'appuyant à quelque chose de vrai, de bon et de croyable.

Nous disons, nous autres, avec toute la force d'une conviction claire et bien sûre de son fait, que le libre échange favorise et multiplie la richesse. Les chiffres sont là pour le démontrer. Les documents sont publics, nos adversaires pourront bien en prendre connaissance. Eh bien ! une opinion très répandue, très autorisée, très puissante affirme tout

le contraire et elle est bien mieux reçue que la nôtre ; même des esprits cultivés sont avec elle : on dit que ce n'est pas le libre échange, mais la protection qui produit la richesse. Mais si nous avons raison, eux devraient avoir tort ; et si c'est nous qui avons tort, leur raison à eux devrait bien se faire voir à nos esprits qui sont et resteront toujours convaincus du contraire. D'autre côté, si nous avons raison, comment se fait-il que cette raison n'apparaisse pas si claire aux autres? Notre conviction est inébranlable, mais nous sommes loin de prétendre au privilège de la raison. Personne ne fait exprès de se tromper. Donc ? Peut-être y a-t-il un malentendu. Bien souvent les mots nous égarent. Le mot employé par un parti et par l'autre ne suffit peut-être pas pour exprimer au juste leur pensée ; il faut l'expliquer. Ce mot, c'est le mot : richesse

Qu'entendons-nous et qu'entendent nos adversaires par le mot richesse ? Nous entendons par richesse l'abondance, la somme des biens utiles, la condition du bien-être universel ; lorsque nous disons richesse, nous ne pensons pas que cette richesse soit à nous ou qu'elle soit aux autres, nous n'en connaissons pas les propriétaires ou les détenteurs ; nous en considérons seulement et en mesurons la capacité de pourvoir aux besoins humains. Notre « richesse », c'est donc la somme de tous les biens matériels. Elle est toujours bonne ou, si l'on aime mieux, elle n'est ni bonne ni mauvaise, dès qu'elle est une chose abstraite et non pas une action de la volonté.

Mais le mot richesse a aussi une autre significa-

tion bien différente, plus ancienne et plus intéressante pour le monde. La richesse, c'est la *condition* de l'homme riche ; dans cette acception, elle n'est plus abstraite de tout individu, elle n'est plus une somme Or, qu'est-ce qu'un riche? Pour que quelqu'un soit riche, il ne suffit pas que la somme des biens utiles existe, il faut qu'il en soit le maître. Et cela ne suffit pas encore. Jusqu'ici, les deux choses qu'on appelle du même nom de richesse paraissent être diverses, sans être contraires. On dirait que si la richesse, au premier sens du mot, n'existe pas, personne ne peut s'en emparer. Donc les deux « richesses » seraient la même chose considérée, d'abord en général, puis entre les mains de quelqu'un. Mais la chose ne va pas si simplement. Selon l'arithmétique ordinaire et selon notre économie politique, si Caïn possède dix sacs de blé et Abel dix sacs, cela fait vingt sacs, c'est-à-dire une richesse double de dix sacs. Allez demander à Caïn et vous verrez que la chose ne va pas du tout de la sorte. Les dix sacs de blé de Caïn n'ont plus de valeur, ne constituent plus une richesse, il ne sait qu'en faire, si Abel en possède autant. Eh bien! direz-vous : c'est que Caïn veut posséder plus et même le double? Donnons-le-lui : Caïn aura vingt sacs et Abel dix. Es-tu content d'avoir le double de ton frère? Il semble que cette fois encore les deux richesses soient d'accord : selon l'arithmétique, $20 + 10 = 30$. Non, pas du tout. Caïn n'est pas content. Mettons qu'Abel ait assez de ses dix sacs ; voici que Caïn n'est pas riche : les dix sacs qu'il a de plus ne lui servent à rien, si Abel n'en a pas besoin : la richesse

de Caïn est nécessairement conditionnée par la disette d'Abel. Il ne suffit pas à Caïn d'avoir le double de son frère, il a besoin que son frère n'ait rien, ou très peu, ou toujours moins qu'il ne lui faut. On n'est riche si l'on n'a pas plus que les autres, et pour que l'un ait plus, il faut nécessairement que les autres aient moins et qu'ils demeurent dans cette condition. Quiconque donne quelque chose à Abel ou à tout le monde, quiconque augmente la richesse générale, le frère soleil qui fait pousser le blé dans les champs de tous, est l'ennemi de la richesse de Caïn. C'est vrai, Caïn ne tue pas toujours Abel ; il faut qu'Abel vive et qu'il achète le plus cher possible... et qu'il travaille au prix le plus bas, ce qu'il ne ferait pas s'il avait à manger à sa suffisance et à bon marché.

Donc, il faut reconnaître que dans le sens de Caïn, il n'est pas vrai que le libre échange, comme tout ce qui favorise l'abondance, soit aussi favorable à la richesse. C'est tout le contraire. Voici pourquoi le libre échange est très impopulaire. En favorisant l'abondance, il va contre une convoitise, la convoitise la plus forte, la plus répandue, la plus puissante et la plus féroce : celle d'être riches, c'est-à-dire non seulement de posséder, mais de posséder plus que les autres, ce qui serait tout à fait impossible si les autres ne possédaient pas moins, s'ils n'avaient pas des besoins sans être en état de les satisfaire.

La richesse est donc fondée sur la disette. Si tout le monde était riche, dirait quelqu'un, il n'y aurait plus de pauvres : donc c'est la même chose de désirer la richesse particulière et de désirer la richesse

générale qui est la somme des richesses particulières. Il n'y a là qu'une apparence trompeuse. La richesse générale n'est pas du tout la somme des richesses particulières ; ce serait une étrange somme qui détruirait ses coefficients. Si par richesse générale, on entend la richesse particulière de tous, c'est une absurdité, parce que cette richesse n'existe qu'à la condition d'être particulière, et à condition que les autres soient pauvres et dépourvus du nécessaire Nous dirons donc mieux : si tout le monde était riche, il n'y aurait plus de riches. Nous sommes obligés de dire que désirer la richesse pour soi-même, c'est désirer la pauvreté, la disette et la souffrance d'autrui.

Le libre échange, visant à la parfaite réciprocité des services et à la jouissance égale des bénéfices, à la production plus abondante de ces bénéfices mêmes, livre donc un combat contre la richesse au sens égoïste du mot, sens dans lequel la richesse est condamnée tout court par l'Evangile ; dans l'autre sens que nous avons indiqué plus haut, cette condamnation, on saurait la comprendre.

Mais on observera peut-être : vos considérations expliquent que le libre échange soit haï par ceux qui songent à acquérir une grande richesse, mais elles laissent encore inexpliqué ce mystère que le libre échange est indifférent au grand nombre des hommes, qu'il est impopulaire chez la grande masse des consommateurs, chez ceux aux dépens desquels la grande richesse particulière se forme ; vous avez expliqué pourquoi Caïn en veut au libre échange ; mais vous n'expliquez pas pourquoi Abel, au lieu d'en

être enthousiaste comme il le devrait, est contraire ou indifférent à son égard, l'ignore et maintes fois s'en méfie.

On pourrait dire que Caïn est actionnaire de quelque journal qui fait l'opinion ; cette raison est pour quelque chose dans ce fait ; mais ce serait un expédient trop commode que de m'en servir. Caïn a assez d'argent pour faire crier ; mais il n'en a pas encore assez pour persuader. Il y a des moyens moins grossiers, plus simples, plus sûrs et qui coûtent moins. Ce qu'on appelle l'intérêt général, le bien-être de tous n'est pas une chose telle qu'on puisse s'en déclarer ouvertement l'ennemi et avouer que son amour particulier est en opposition avec elle. Vous savez que Caïn est patriote, et que ses convoitises prennent le nom redoutable et vénérable d'industrie nationale et d'intérêts nationaux. Bien des personnes auraient besoin d'être détrompées, mais non pas celles qui, de longue date, ont appris à démasquer les sophismes contradictoires qui se cachent sous ces noms fallacieux ; nos maîtres et nous aussi, en toute occasion, avons démontré aux pauvres abusés que l'industrie qui s'appelle nationale mérite ce titre parce qu'elle vit aux dépens de la nation, que la crainte que la marchandise étrangère ne nous envahisse est la crainte de Caïn que les milliers d'Abels nationaux achètent à bon marché ce qu'il aime à leur vendre cher .. Mais enfin, il n'est pas nécessaire de posséder la dialectique d'Antonio Rosmini (1), pour comprendre quel joli

(1) Je fais tout à fait exprès de mentionner ici ce nom : pour rappeler que cet esprit vraiment universel débuta précisément avec

jeu de mots c'est de dire que les riches sont ceux qui dépensent ou qui peuvent dépenser, et d'en conclure que pour être riche il suffit de dépenser ; il devrait être aisé de comprendre que si tout le monde dépense beaucoup, on s'appauvrit de plus en plus, que faire payer cher enrichit un soi-disant producteur, mais ne multiplie pas la richesse générale.

La puissance des sophismes elle-même n'explique pas encore l'indifférence et la méfiance d'Abel... et même son obstination contre ses intérêts. Il doit y avoir quelque raison plus profonde. D'abord les lois naturelles de l'économie sont une vérité, une vérité sûre, immuable, qui ne change pas comme l'opinion des députés et les intérêts des actionnaires. Or, le monde, ce monde, même le monde des Abels, est tout plein de Pilates qui haussent les épaules et disent avec mépris : *Quid est veritas?* Le libre échange est une

une polémique très énergique contre les sophismes immoraux du très grossier abbé Melchiorre Gioia, qui jouait sur les mots en soutenant l'utilité du luxe qui, selon lui, augmente et produit la richesse parce qu'il fait dépenser. Rosmini mit en lumière l'équivoque sottement trompeuse ; dans le raisonnement de Rosmini, on voit toute la théorie du libre échange, et dans le sophisme de Melchior Gioia, celle du protectionnisme. (V. Rosmini, *Delle opinioni di M. Gioia intorno alla moda*). On pourra consulter aussi avec profit la brochure de mon illustre ami, M. J.-B. Zoppi, *Antonio Rosmini e l'economia politica*. Extr. du vol. *Per Antonio Rosmini*, Milano, Cogliati, 1897.

Voir aussi Rosmini, *Saggio sulla definizione della ricchezza*. Dernièrement, dans la *Rivista Rosminiana*, dirigée par le professeur Morando, on vient de publier (ann. III, p. 4, déc. 1908) un fragment inédit que Rosmini avait apprêté pour la deuxième édition de la *Costituzione secondo la giustizia sociale*. C'est un chapitre sur la distribution de l'impôt. Les droits d'entrée, l'impôt sur les consommations, les monopoles y sont condamnés comme injustes et nuisibles.

idée, c'est l'idée ; or, l'idée a été chassée comme une dame divorcée de presque toutes les universités et on a mis à sa place tout le demi-monde à la mode. Dès qu'on ne voulait plus de vérité absolue, on ne devait plus admettre une théorie absolue telle que le libre échange, la liberté économique, les lois naturelles.

Il y a encore une autre raison. Pour livrer un combat pour la vérité et pour le bonheur universel, il ne suffit pas d'en avoir une idée vague, et pas même d'en avoir une idée claire ; il faut avoir un amour de la justice et de son prochain plus fort que toute convoitise et que tout égoïsme. Or, Abel n'est pas un héros. Abel ne s'émeut pas de l'intérêt général, il pense à se dédommager autrement ; si Caïn lui fait payer cher, il ne forme pas le dessein de faire jouir tout le monde du bon marché : ce serait une théorie... Il pense à trouver d'autres Abels pour vendre cher, lui aussi ; il pense à sortir de l'espèce commune des consommateurs qui achètent dix et vendent un pour entrer un jour dans la catégorie des privilégiés qui achètent un et vendent dix. Il n'est pas de notre opinion ; mais il ne faut pas dire qu'il soit tout à fait stupide ; il a sa ruse à lui ; il pense que si nous réussissons à effacer tout privilège, il n'y aura plus aucune chance pour lui d'entrer un jour dans la classe des privilégiés. Voici pourquoi les lois et les règlements que certains gouvernements font pour assurer à une petite minorité d'énormes bénéfices arrachés par un vol public aux millions de citoyens (tel le régime des sucres en Italie) ne soulèvent pas l'indignation populaire.

Et cela parce que chacun espère jouir un jour ou l'autre de quelque fortune qu'il serait impossible d'obtenir dans un régime où le prix égalerait la valeur, où chacun ne pourrait profiter qu'en raison directe de son travail et où personne ne pourrait prendre aux autres plus qu'il ne lui donne.

Ainsi le régime protectionniste donne un grand essor au travail et surtout à l'intelligence ; tout élève des écoles professionnelles, tout jeune commis, comprend aisément que le monde est le champ de bataille de la ruse, que moins on a de scrupules, moins on est embarrassé par des idées et plus on a de chance de fortune ; il comprend que la loi, le Parlement, la force et l'opinion publique sont des instruments excellents pour s'emparer de la richesse La justice, c'est l'inutile plainte des vaincus.

Eh bien ! qu'en devons-nous conclure ? A notre défaite sans aucun espoir ? Deux compagnons se promenaient un jour au fond de la vallée ; ils ont vu au sommet de la colline une humble maison : c'était une petite auberge ; on disait qu'on y était bien, qu'il y avait du vin choisi. Ils montèrent jusque là-haut ; ils trouvèrent le bon vin et de quoi se rassasier, mais ils trouvèrent encore beaucoup mieux, et ce qu'ils n'avaient même pas soupçonné : une vue admirable et sans limites, qui soulevait l'esprit dans la région la plus noble de la pensée ; une compagnie de sages qui vous entretenait d'une doctrine à la fois claire et profonde ; un séjour de paix où rien ne manquait aux désirs de l'âme. Les deux compagnons ne redescendirent plus ; ils avaient cherché une petite chose, ils avaient trouvé la plus

grande. Tel est le libre échange ; il donne plus qu'il ne promet ; il appartient à un ordre de choses plus élevé que celui des proies pour lesquelles les hommes livrent des combats acharnés parce qu'elles sont de telle sorte qu'on ne peut pas en jouir sans exclure les autres, comme le poète l'a vu (1). Dans le libre échange, nous cherchions l'utilité ; il est prêt à nous la donner si les convoitises humaines n'y mettent obstacle, mais il nous apporte en plus la justice et la vérité. Il ne favorise pas la richesse au sens diabolique du mot ; voici pourquoi il est impopulaire : tout comme la philosophie et la religion. Il ne pourra jamais, sans se détruire, chercher un appui dans les bas instincts et dans les convoitises égoïstes : voici pourquoi il n'est pas fortuné dans la politique du jour. Le libre échange, c'est la moralité et la justice ; sa valeur morale dépasse sa valeur économique. Il relève des grands principes de la philosophie, et il est lui-même une philosophie ; et non pas cette mesquine soi-disant philosophie qui se borne à être historique et descriptive, mais comme la véritable philosophie, il est non seulement moral, mais foncièrement moral ; il ne s'arrange pas seulement avec le moral, mais il dérive du moral et il est le moral.

Je dirai une chose étonnante : même sa défaite, c'est sa gloire. Dans l'ordre inférieur des faits, il

(1) *Perchè s'appuntano i vostri disiri*
Dove per compagnia parte si scema
Invidia muove il mantaco a' sospiri.
Purgatorio, XV, 49-51.

O gente umana, perchè poni il core
Là'v' è mestier di consorto divieto?
Id., XIV, 86-87.

faut bien avouer des défaites : si les libres échangistes songent à une revanche, c'est que la défaite est arrivée. Mais cette défaite étant l'œuvre de la confusion des mots et des convoitises immorales qui gouvernent le monde et qui le constituent, elle nous fait comprendre encore plus la valeur de la doctrine et du principe que nous professons. Ce fut une bien mauvaise journée que celle où Caïn tua Abel ; dans un moment la terre tressaillit d'horreur ; mais la conscience humaine s'éveilla : l'inviolabilité de la vie fut proclamée. Ainsi nous comprenons, par les offenses qu'elle reçoit, que la doctrine que nous professons n'est pas un expédient bon pour quelque époque, pour quelque classe, pour quelque affaire, mais qu'elle plane plus haut : elle est bien plus qu'une chose utile, elle est la loi, la seule loi, la vérité.

Bien souvent il arrive comme aux deux compagnons : en cherchant une chose bonne, nous en trouvons une meilleure et nous nous apercevons que c'était vraiment celle-ci que nous cherchions, que c'était celle-ci l'objet de notre désir plus profond et ineffable. Ainsi les grands artistes grecs et une grande partie de nos artistes italiens humbles et exquis ne se proposaient peut-être que de décorer la maison et la ville de l'homme et de lui soulager l'âme et les yeux ; cependant, ils travaillaient à un but plus élevé : ils ont perfectionné l'esprit, la race et la nature humaine.

Je ne ferai pas un pas en arrière devant la conséquence inévitable de ce raisonnement qui nous a conduit à voir que le libre échange, tout comme la

vérité et la justice ne monte pas des bas-fonds de l'égoïsme ; il n'est pas terrestre, il n'est pas de ce monde. Mais cela ne veut pas dire que nous devions nous contenter de l'admirer en théorie sans prétendre le réaliser dans la pratique. C'est le conseil qu'ont la bonté de nous donner souvent nos adversaires. Tout au contraire, nous devons sans cesse, sans relâche, combattre pour le faire de plus en plus pénétrer dans la pratique, surtout parce qu'il est juste. Fût-il vrai, supposition absurde, que le protectionnisme n'appauvrit pas le peuple, ou du moins qu'il ne lui est pas si nuisible, que nous le soutenons, il faudrait encore le battre en brèche parce que rien n'est plus détestable, rien n'est plus dégoûtant et déformant que l'injustice. Ce noble combat pour le libre échange dont les Williers, les Cobden, les Bright et les Gladstone en Angleterre, l'angélique Bastiat, en France, les Ferrara, les Cavour, les Ricasoli, en Italie, ont été les champions désintéressés et dévoués et les maîtres géniaux, nous enseigne une précieuse vérité. La justice n'est pas seulement un coefficent, ou, comme l'enseignait autrefois l'économie politique, une condition du bien-être et de l'utilité ; la justice est bonne par elle-même et les choses, les affaires, les utilités sont bonnes en tant qu'elles sont justes. La justice, c'est l'éternelle beauté; il ne suffit pas de mettre un peu de beauté dans les choses : on doit réaliser les plus belles. Toute vertu est supérieure au monde réel, mais ce n'est pas une raison d'y renoncer ; tout au contraire, l'idée de vertu exige que nous la fassions pénétrer dans la vie tant privée que publique. Les vérités absolues de la

géométrie étant éternelles ne sont pas de ce monde, cependant rien ne se fait de bon ici-bas en dépit de ces lois ; c'est par elles que le palais où nous sommes dans ce moment a été bâti ; c'est par elles, en tant qu'étudiées et observées, que le plancher qui nous soutient ne tombe pas. On a assez chanté cette lâche chanson : Il faut être pratique ; il faut que les idées s'adaptent à la réalité. Lorsque j'étais bien jeune et plus timide et que le monde ne me paraissait pas encore si mauvais, j'y ai cru un moment, moi aussi, quelque peu ; à présent, non, plus ; à la fin de ma journée d'ici-bas, il me semble voir plus clairement que les idées n'ont pas à s'adapter à la soi-disant réalité, mais, tout au contraire, que c'est ladite réalité qui doit être adaptée aux idées.

Lorsqu'on fait arrêter l'idée devant la réalité, nous avons le préjugé, l'esclavage, la guerre, la peine de mort, le sultan, les persécutions dites religieuses ou la persécution antireligieuse, l'exploitation de l'homme. Tout ce qui est grand, beau, bon dans la vie et dans l'histoire est la suite d'un élan, d'un effort pour adapter la réalité à l'idée, depuis la Vénus de Cléomène jusqu'au dévouement du P. Damien qui donna sa vie pour les pauvres lépreux ; depuis le combat de Socrate pour la vérité, jusqu'à la noble et exceptionnelle politique de William-Ewart Gladstone.

RAPPORTS

SUR

LES PRIX DE 1911

PRÉSENTÉS A L'ACADÉMIE

dans sa séance du 15 mai 1912

Par MM. COLLOT, HURION et BAUDOT.

MESSIEURS,

L'Académie de Dijon distribue cette année des récompenses aux œuvres d'ordre scientifique qu'elle a distinguées. C'est grâce à la libéralité annuelle de la ville que l'Académie peut ainsi, conformément à sa devise, honorer tour à tour, en trois ans, les sciences, les arts et les lettres. Mais Dijon se souvient de son rôle de capitale et ce n'est pas seulement à des travaux faits pour Dijon ou par des Dijonnais que vont les suffrages de l'Académie, mais à toute œuvre bourguignonne ou ayant un Bourguignon pour auteur.

Une commission de l'Académie a été chargée par elle de rechercher les œuvres auxquelles il conviendrait d'attribuer des récompenses. Cette commission a désigné des candidats, discuté leurs titres et nommé des rapporteurs qui ont présenté à la séance plénière de l'Académie, le 15 mai 1912, les rapports qui suivent.

RAPPORT DE M. COLLOT

sur les travaux de M. Jean GUICHERD.

La commission des prix propose à vos suffrages un nom qui vous est déjà connu, puisqu'en 1905 vous avez couronné *La viticulture en Côte-d'Or*, par MM. Durand et Guicherd.

M. Eugène Durand, né au Châtelet, dans le val de Saône, ancien élève de l'Ecole normale de Dijon, surveillant et chargé de l'enseignement des sciences naturelles à l'Ecole pratique d'agriculture et de viticulture de Beaune, fut nommé au concours professeur départemental d'agriculture de la Lozère. En 1892, il revenait à Beaune comme directeur de l'Ecole d'agriculture, passait à celle d'Eully (Rhône) en 1896 et quittait celle-ci pour le poste d'inspecteur de l'agriculture en 1909. En mai 1911, il terminait sa belle carrière de travail à l'âge de quarante-huit ans, enlevé par une douloureuse maladie.

M. Jean Guicherd, ancien élève de l'Ecole d'agriculture de Grignon, était, au moment de la publication de *La viticulture en Côte-d'Or*, professeur spécial d'agriculture à Nuits depuis 1892. En 1897, il quitta notre département pour occuper la chaire départementale d'agriculture de l'Aube, mais fidèle à la Côte-d'Or, il est venu y occuper la même fonction dès que la nomination de M. Magnin, au titre d'inspecteur de l'agriculture, l'a laissée vacante en 1902. On aurait une idée très incomplète d'une chaire départementale d'agriculture si l'on croyait que le travail de son titulaire se borne à faire çà et là des conférences sur

les meilleures méthodes de culture. L'organisation, l'entretien, la surveillance des champs d'expérience et de démonstration, les missions d'étude et d'enquête, les jugements des concours, l'organisation des mutualités, l'administration des caisses d'assurances contre les risques agricoles, amènent chaque jour un travail nouveau. Le professeur départemental, doublé dans les arrondissements et dans certains chefs-lieux de canton, par le professeur spécial, a l'œil ouvert sur tout ce qui intéresse l'agriculture dans la totalité du département. M. Guicherd a déployé dans cette tâche le zèle le plus louable

Le 20 mai 1903, M. Guicherd a fait paraître le premier numéro de la *Bourgogne rurale*, qui continue de paraître mensuellement, pour établir un échange d'idées entre le personnel de l'enseignement agricole et les hommes du métier. La diffusion des enseignements techniques est la préoccupation essentielle des rédacteurs de la revue, mais ils laissent une large place aux questions économiques, à la défense des revendications légitimes de l'agriculture et de la viticulture bourguignonnes, au développement des institutions de mutualité et de prévoyance. Celles-ci sont nécessaires aux travailleurs de la terre, pour atténuer les effets des mauvaises saisons qui détruisent leurs espérances. Diminuer les incertitudes de la profession agricole, rendre l'exploitation du sol plus rationnelle et partant plus rémunératrice et par là encourager les gens de la campagne à se maintenir dans la profession fondamentalement utile de leurs pères, quelle œuvre profitable pour la prospérité nationale!

L'Académie est parfaitement au courant de l'ouvrage qui a été publié à l'occasion du congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences à Dijon, *Dijon et la Côte-d'Or en 1911*, car plusieurs d'entre nous ont apporté une contribution importante à la rédaction, parfois même trop importante, à cause des frais d'impression. L'Académie a aussi contribué à la production de l'ouvrage par sa subvention à la carte géologique qui y figure. Chaque chapitre des trois volumes qui composent cette statistique intellectuelle et matérielle de notre pays a été traité par un spécialiste, ce qui lui donne une valeur autrement grande que si un compilateur, même habile, avait entrepris de faire connaître à lui seul le sol et ses productions, l'histoire et l'activité actuelle de notre département. Dans cette distribution du travail la tâche de faire un exposé synthétique de l'état actuel de l'agriculture en Côte-d'Or revenait naturellement à M. Guicherd. Il a traité du sol, de la propriété et des modes d'exploitation, étudié les diverses cultures, y compris celle de la vigne. Le bétail a fait l'objet d'un chapitre en collaboration avec M. Laprugne, professeur spécial d'agriculture à Semur. Une page a été consacrée à la collection ampélographique de Larrey par M. Guicherd qui a donné ensuite l'historique et la statistique des groupements d'agriculteurs, qu'il connaît si bien pour les avoir fait profiter de ses connaissances et de son activité organisatrice. Dans la section de l'enseignement, nous retrouvons quelques pages du même auteur sur les écoles pratiques de Beaune, de Châtillon, les chaires d'agriculture, la station œnologique de Beaune.

Au besoin M. Guicherd a su sortir de sa spécialité pour combler quelques lacunes qui menaçaient de subsister dans l'ouvrage. C'est ainsi qu'il a rédigé les paragraphes relatifs à la démographie et à la mutualité dans le département. Par là il a rendu service au comité et ce n'est pas la seule manière dont il l'a fait. Il s'est dépensé largement pour assurer, conjointement avec le colonel Boulanger, le docteur Michaut et notre confrère M. Baudot, la réalisation matérielle du monument élevé à la gloire de Dijon et de la Côte-d'Or.

La Commission demande à l'Académie de prendre en considération le dévouement de M. Guicherd à l'agriculture de la Côte-d'Or, et de récompenser d'une médaille d'or sa participation importante au grand ouvrage récemment terminé, *Dijon et la Côte-d'Or en 1911.*

RAPPORT DE M. HURION

sur les études météorologiques de M. Alfred VIALAY.

M. Alfred Vialay, ingénieur à Semur, a fait hommage à l'Académie d'un volume ayant pour titre : *Contribution à l'étude des relations existant, entre les circulations atmosphériques, l'électricité atmosphérique et le magnétisme terrestre.*

Les nombreuses indications bibliographiques que renferme cet ouvrage, montrent que son auteur, fort au courant de l'état actuel de la météorologie, s'est copieusement documenté, et a étudié à fond les questions dont il parle.

Les conclusions du livre premier où il traite des circulations atmosphériques, paraissent établies sur des bases solides. La discussion attentive et minutieuse des observations barométriques, thermométriques, pluviométriques et anémométriques, a permis à M. Vialay, d'établir, pour chaque hémisphère, des cartes de la circulation générale de l'atmosphère pour la saison froide et pour la saison chaude. Ces cartes indiquent une série de circuits fermés que l'air parcourt, dans le sens du mouvement des aiguilles d'une montre, sur l'hémisphère nord, et en sens contraire sur l'hémisphère sud. La partie de ces circuits la plus éloignée de l'équateur contourne une région pour laquelle la pression barométrique est maxima, et la température minima. Ce sont même les positions de ces aires qui influent le plus sur la situation des grands courants atmosphériques que l'auteur compare aux courants d'eau d'un thermo-siphon. D'ailleurs la séparation des continents et des mers exerce une influence sur la forme des circuits aériens.

C'est ainsi par exemple que, sur l'hémisphère nord et pendant la période s'étendant d'octobre à fin de mars, on peut distinguer les circulations suivantes :

1° Deux circulations, une sur l'Eurasie, l'autre sur l'Europe, dont la première est très stable, la seconde moins constante en raison de ce que son pôle de froid ne s'établit pas toutes les années d'une façon régulière.

2° Deux circulations sur l'Amérique, dont l'une, celle de la partie ouest, a une très grande stabilité.

3° Une circulation très constante entre l'Alaska et le Kamtschaka.

4° Une circulation sur le Groenland.

Dans la période commençant en avril pour se terminer à la fin de septembre, les grands courants atmosphériques sont différents.

Tout d'abord la circulation d'Europe n'existe plus, par suite de la disparition de son pôle de froid. D'autre part, le pôle de la circulation d'Eurasie s'est déplacé vers l'ouest et a gagné des latitudes plus élevées; en même temps que la partie équatoriale de ce circuit se prolonge jusqu'au golfe du Mexique.

De même la circulation entre l'Alaska et le Kamtschaka fait défaut; celle de l'ouest de l'Amérique subit un déplacement vers l'ouest, s'étend sur la partie est du continent asiatique, sur l'Indo-Chine, la Chine et enfin sur la partie équatoriale de l'Afrique.

La circulation d'hiver du Groenland semble persister; si l'on remarque que l'air qui s'éloigne de l'équateur est chaud et humide, tandis que celui qui vient des latitudes élevées est froid, et on comprend que, tout au moins en hiver, époque à laquelle les circulations semblent plus stables, le caractère de la saison en un lieu donné dépendra de la branche du circuit sur laquelle il se trouvera. C'est ainsi que l'auteur explique le contraste entre l'hiver froid et sec de 1879-1880 et l'hiver doux et pluvieux 1909-1910.

Quant aux cyclones, la théorie donnée par M. Vialay est celle de M. Faye dont il adopte entièrement les idées. En résumé, dans la première partie de son ouvrage, l'auteur précise la position de ce qu'on a appelé les grands centres d'action de l'atmosphère

et complète ainsi les travaux des météorologistes modernes; montrant que si on peut admettre l'existence d'une zone continue de calmes équatoriaux, il n'y a pas lieu de parler d'une zone de calmes tropicaux, comme l'ont fait certains auteurs.

Dans le second livre de son ouvrage, M. Vialay aborde la question si complexe de l'origine de l'électricité atmosphérique qu'il me semble vouloir trop simplifier. Reprenant, en effet, une hypothèse déjà formulée par Jordan; il admet que le frottement résultant de l'ascension de la vapeur d'eau à travers l'air produit une électrisation positive de cette vapeur. Je ne pense pas qu'il existe de preuve expérimentale de développement d'électricité dans de semblables conditions; les expériences bien connues d'Armstrong ont été faites avec des jets de vapeur frottant dans des ajutages et se condensant en gouttelettes. D'après l'auteur, la branche chaude d'un circuit aérien, en passant au-dessus des mers activerait la production de vapeur d'eau qui se chargerait positivement et serait entraînée dans le mouvement de l'air, constituant ainsi un véritable courant électrique situé à une certaine hauteur dans l'atmosphère. Dans la partie la plus éloignée de l'équateur, ce courant se perdrait dans le sol à la faveur des brouillards, rendant l'air conducteur. J'aurais désiré voir préciser par M. Vialay la manière dont il conçoit la conductibilité de l'air humide. En admettant les hypothèses que je viens de résumer, et d'après lesquelles la proportion de vapeur d'eau contenue dans l'air fait varier dans de larges limites son pouvoir isolant, on conçoit que des courants dérivés,

d'intensité et de position variables, puissent se produire entre le grand courant principal et le sol. C'est dans de pareils courants dérivés, que l'auteur trouve l'explication de la variation diurne du potentiel électrique de l'air en un point donné. Il rapproche cette variation de la variation diurne du baromètre; les phénomènes orageux consisteraient en des pertes anormales à la terre.

D'autre part, si les brouillards des hautes latitudes dont il a été parlé plus haut se trouvent remplacés par des aiguilles de glace, le mécanisme de la décharge électrique se trouve modifié et on voit apparaître les aurores polaires dont l'origine électrique est généralement admise. M. Vialay fait remarquer que les aurores doivent alors se produire principalement suivant une ligne qui passe au nord de la Sibérie, au nord de l'Alaska, coupe un peu obliquement le Canada et le Labrador, passe au sud du Groenland, remonte au sud de l'Islande, puis au nord de la presqu'île scandinave pour venir se fermer au nord de la Sibérie. Cette ligne ne doit d'ailleurs pas être continue; elle doit être interrompue dans les intervalles qui séparent les circulations atmosphériques les unes des autres. Il trouve que les résultats des observations s'accordent avec ces conséquences de sa théorie.

Le dernier livre de l'ouvrage est consacré à l'étude des phénomènes du magnétisme terrestre. L'auteur n'hésite pas à les considérer comme produits par les forces électro-magnétiques dues aux courants électriques dont il vient d'être question. Dans cette hypothèse, les variations diurnes des éléments magné-

tiques en un lieu donné seraient liées aux variations d'intensité et de position des courants dérivés vers le sol.

D'autre part, la position des pôles magnétiques terrestres serait sous la dépendance des pôles de froid : c'est d'ailleurs une idée qui avait été émise par un météorologiste anglais, M Rowell. Discutant les observations faites dans les régions polaires, M. Vialay y trouve une confirmation de sa théorie qui expliquerait aussi les variations séculaires des éléments magnétiques terrestres par un déplacement corrélatif des pôles de froid.

En résumé, M. Vialay a écrit un ouvrage des plus sérieux, et a su tirer des observations, des rapprochements très intéressants entre des phénomènes à première vue bien différents les uns des autres. Et votre Commission vous propose de lui décerner une médaille d'or.

RAPPORT DE M. HURION

sur les travaux de chimie de M. Georges BOUCHARD.

MESSIEURS,

M. Georges Bouchard, licencié ès sciences, ancien élève de la Faculté de Dijon, persuadé que des études théoriques lui étaient indispensables pour diriger d'une façon intelligente l'usine qu'il possède, a entrepris une série de recherches expérimentales sur les corps gras, et publié les travaux suivants :

1° *Sur la densité des savons : Annales de chimie analytique* (1907) ;

2° *Introduction à l'étude des matières grasses* (Dunod et Pirrat, Paris, 1908) ;

3° *Sur les matières insaponifiables des graisses animales : Revue des matières grasses* (1909) ;

4° *Corps gras importés et corps gras perdus : Revue d'économie industrielle* (1909) ;

5° *Sur la graisse de colle : Revue des matières grasses* (1911) ;

6° *Analyse d'un savon fabriqué en 1901 : Revue des matières grasses* (1912) ;

7° *La couleur et les matières colorantes des corps gras : Revue des matières grasses* (1912).

L'exposé de ces travaux un peu spéciaux vous paraîtrait quelque peu ardu ; aussi je me contenterai de dire quelques mots du contenu de l'ouvrage intitulé : *Introduction à l'étude des matières grasses.*

Ce travail a valu à son auteur le titre de docteur ès sciences physiques de l'Université de Grenoble. M. Bouchard ayant dédié sa thèse à son ancien maître, M. Recoura, a cru devoir la soutenir devant la Faculté où celui-ci est actuellement professeur.

L'auteur a procédé à une étude expérimentale rigoureuse des procédés d'analyse des corps gras, et de dosage des composés chimiques qui les constituent. Il s'est préoccupé de déterminer le degré de précision des méthodes employées, et aussi de rechercher quelle pouvait être l'influence exercée sur le résultat du dosage d'un des constituants, par la présence, en proportions variables, de substances autres que le constituant que l'on recherche quantitativement. Il a contrôlé ses expériences d'analyse des corps gras naturels, par d'autres, dans lesquelles

il prenait comme point de départ des mélanges connus de substances relativement pures.

Cette étude, dans laquelle il a fait preuve de beaucoup de sagacité et d'habileté expérimentale, l'a conduit à indiquer les procédés qui lui paraissaient les plus rigoureux pour la détermination dans un corps gras naturel des éléments suivants :

1° Acides gras libres; 2° poids de potasse nécessaire pour saponifier un gramme de corps gras; 3° glycérine; 4° hydrocarbures et alcools supérieurs; 5° anhydrides et lactones.

Il a indiqué en outre le moyen de séparer la résine d'avec les acides gras; le procédé de dosage des acides à fonction complexe et la détermination des acides solubles et des acides insolubles dans l'eau.

M. Bouchard continue ses travaux et deux nouveaux mémoires ayant pour titres :

1° *Recherches sur les matières chromogènes des corps gras;*

2° *Recherche et dosage de l'azote dans les corps gras,* sont actuellement à l'impression.

Votre Commission a jugé qu'il y avait lieu d'encourager l'auteur à poursuivre ses études intéressantes en elles-mêmes, et qui montrent combien les industriels auraient avantage à se tenir au courant de la science pure. Elle vous propose de décerner à M. Bouchard une médaille de vermeil.

RAPPORT DE M. COLLOT

sur un ouvrage de M. Pierre LARUE.

M. Pierre Larue a écrit un petit volume intitulé *La vallée de Beaulche.* La Beaulche est une petite rivière un peu à l'ouest d'Auxerre, qui, après avoir coulé obliquement à l'Yonne, vient s'y jeter. Elle a entamé une série d'assises géologiques superposées, légèrement en pente vers le nord-ouest. Il résulte de leur diversité profonde de nature minéralogique, de perméabilité, de résistance à l'érosion, une variété marquée du paysage, des ressources en eau, des aptitudes agricoles des différentes parties du bassin de la Beaulche. C'est pourquoi la monographie de ce petit pays a tenté M. Larue. Il l'a faite très complète, en partant de l'origine des éléments constitutifs de l'ossature du pays jusqu'à la géographie humaine.

Après un aperçu de l'histoire géologique de la région, il envisage les causes déterminantes de la direction des vallées, leurs profils, puis les phénomènes de la météorologie locale.

Un chapitre particulièrement intéressant est consacré à l'hydrologie. M. Larue étudie d'abord la pénétration de l'eau dans les différentes assises de roches, puis sa sortie sous la forme de sources. La situation de celles-ci, leurs périmètres d'alimentation, leurs débits, leurs caractéristiques physiques et chimiques, sont données. L'auteur a fait appel aux méthodes les plus modernes de différenciation des eaux.

Un autre chapitre est consacré aux matières qui s'extraient du sol. Le pays tire une certaine origina-

lité de la présence, sur son bord, d'une substance dont les exploitations sont rares, c'est l'ocre. Quelques pages y sont consacrées.

Dans le chapitre de l'agrologie, les propriétés physiques et chimiques des sols, les améliorations agricoles, sont traitées. Ensuite l'auteur étudie les assolements, les cultures diverses qui se partagent la vallée peu profonde et les croupes surbaissées qui la séparent de ses voisines, sans oublier la zootechnie.

L'ouvrage est couronné par la description de l'habitat humain, de l'état hygiénique, la démographie et la toponymie. M. Larue n'a pas prétendu aborder l'histoire du pays, mais si, à côté de noms qui rappellent des particularités naturelles du sol ou la présence de certains végétaux, il en est qui ont trait à des faits du passé, il ne s'est pas interdit d'en indiquer l'origine, pas plus que d'enregistrer les formes de certains noms qui ont eu cours dès le haut moyen âge.

Le volume est illustré de quelques reproductions de vues photographiques bien choisies, de coupes et de diagrammes ; mais la carte de la vallée de Beaulche a ses noms imprimés en caractères trop fins et quelquefois mal venus, si bien que la loupe ne suffit pas toujours à les déchiffrer.

La monographie de M. Larue est très complète ; elle touche à une foule de questions, sur lesquelles elle est très documentée ; il fallait pour la mener à bien un esprit ouvert dans une foule de directions et les connaissances variées de l'auteur qui est à la fois agronome et avocat, qui a étudié auprès des Facultés des sciences de Toulouse et de Grenoble, et

qui a obtenu le titre de docteur ès sciences de l'Université de Paris. Ce titre ne se confère pas à la suite de recherches aussi approfondies que le doctorat d'Etat, mais il implique néanmoins un travail ayant une valeur sérieuse. M. Larue a, en plus de l'ouvrage que je viens d'analyser, plusieurs opuscules agronomiques à son actif.

La Commission vous propose de décerner à M. Larue une médaille de vermeil.

RAPPORT DE M. BAUDOT

sur le Bulletin de la Société syndicale des pharmaciens de la Côte-d'Or.

L'attention du monde pharmaceutique, aussi bien en France qu'à l'étranger, a été en partie retenue cette année par la publication, n° 28, du *Bulletin de la Société syndicale des pharmaciens de la Côte d'Or.* Par l'importance du texte, par le nombre et la variété des articles, par la notoriété de plusieurs auteurs, ce volume marque un tournant de l'évolution professionnelle de la pharmacie française, c'est-à-dire le retour à la *tradition scientifique* et l'essai d'une *différenciation des sciences pharmaceutiques.* Le succès de ces nouvelles conceptions fut d'ailleurs facilité par la tenue à Dijon, en 1911, du Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, qui, en faisant sienne l'idée de rénovation pharmaceutique, put lui donner l'ampleur et la publicité nécessaires.

Le *Bulletin* des pharmaciens de la Côte-d'Or est déjà vieux de trente ans. Il naquit en 1882 d'un rapport de M. Boudier, pharmacien à Semur, sur un projet de loi qui devait moderniser la charte professionnelle de germinal an XI. La loi proposée resta d'ailleurs à l'état de projet, et, depuis, beaucoup d'autres analogues ayant eu le même sort, les pharmaciens continuent à vivre sous l'empire d'une loi hors d'âge favorisant les tolérances excessives et les abus criants. Si le *Bulletin* fut, au berceau, enveloppé de politique, ses premiers pas furent nettement scientifiques : devenu d'année en année le recueil, toujours plus important, des études, des recherches et des travaux des pharmaciens adhérents, il atteignit une première apogée en 1884-1885 avec vingt rédacteurs représentant la moitié de l'effectif du personnel pharmaceutique dans le département. La chimie analytique y prédomine, laissant toutefois une large place à la pharmacie chimique et quelques pages à la botanique systématique ou à des monographies d'histoire naturelle; la technique opératoire n'est pas oubliée et on y remarque la description de plusieurs appareils originaux, vulgarisés dans la suite.

Cependant, vers 1888, l'ardeur intellectuelle des pharmaciens semble se tourner vers d'autres horizons, — la loi de 1884 venait de créer les syndicats, — et les revendications collectives, sous le nom d'intérêts professionnels, pénètrent et accaparent peu à peu les facultés littéraires des rédacteurs habituels du *Bulletin*. Pour conserver à celui-ci son allure primitive, les dirigeants devront dès lors faire appel au concours de membres correspondants qui vont s'y inscrire nombreux et dévoués.

Le cadre ainsi élargi, on voit, dès 1891, se développer un élément peu connu, celui de l'histoire professionnelle. Ce chapitre, pendant près de quinze ans, va donner au *Bulletin* de la Côte-d'Or une notoriété incontestée parmi les publications des sociétés départementales de pharmaciens. Jusqu'en 1910, chimie et pharmacie, histoire et art, humour et fantaisie, se coudoient librement dans ce *Bulletin* annuel, tandis que, à côté, mais issu du même milieu dijonnais, grandit depuis 1905 une autre publication consacrée mensuellement aux intérêts professionnels si gravement compromis par la crise pharmaceutique récente.

En prenant, en 1911, l'heureuse initiative de faire renaître les traditions scientifiques qui sont la raison d'être de la pharmacie, en essayant de délimiter les sciences pharmaceutiques trop émiettées jusqu'alors parmi les autres sciences, en consacrant à la réalisation de ces progrès attendus une édition remarquable de son organe annuel, la Société syndicale des pharmaciens de la Côte-d'Or a donné un bel exemple de l'influence qu'un groupe local actif peut acquérir dans le domaine scientifique pour la transformation générale d'une profession.

Dans ces conditions, désireuse d'encourager les travaux des pharmaciens du département, votre Commission propose de décerner à la Société syndicale de la Côte-d'Or, une médaille de vermeil.

L'Académie, après en avoir délibéré, fait siennes les conclusions des rapports de MM. Hurion, Collot, Baudot, et conformément à ses traditions adoptant

l'ordre alphabétique pour les médailles d'un même métal, décerne :

Une médaille d'or à M. Jean Guicherd ;

Une médaille d'or à M. Alfred Vialay ;

Des médailles de vermeil à M. Georges Bouchard, à M. Pierre Larue et à la Société des pharmaciens de la Côte-d'Or.

Les rapports seront imprimés dans les *Mémoires* de l'Académie. Il en sera fait, selon l'usage, un tirage à part, dont un exemplaire sera remis à chacun des lauréats pour lui tenir lieu de diplôme.

Vu le président, *Le secrétaire,*

L. COLLOT. G. DUMAY.

BICENTENAIRE DE ROUSSEAU

DIJON 1912

DISCOURS

prononcé le 30 juin 1912, au nom de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon,

PAR M. HENRI CHABEUF, VICE-PRÉSIDENT,

à l'occasion de la pose, à l'extérieur de l'ancien hôtel de l'Académie, rue d'Assas, d'une plaque avec inscription rappelant que le 9 juillet 1750 l'Académie y couronna le premier mémoire de Jean-Jacques Rousseau.

MESSIEURS,

Ne semble-t-il pas que certains hommes naissent deux fois ? Ils sont d'abord venus au monde comme nous tous, mais plus tard, même en plein âge mûr, se produit chez quelques-uns tel choc soudain, la secousse d'un de ces hasards apparents par qui, comme il suffit d'une étincelle pour produire la déflagration d'éléments chimiques en sommeil, vont surgir un homme nouveau, s'orienter à jamais une destinée. Eh bien ! ce choc extérieur qui a fait exploser le génie de Rousseau, il le reçut, et ce sera notre éternelle dignité, de l'Académie jeune alors, ancienne aujourd'hui, toujours vivante, que j'ai l'honneur de

représenter en cette fête d'un grand souvenir. Ce ne fut qu'une occasion, sans doute, et eût-elle manqué, il s'en serait offert d'autres. Mais si, dans une de ces images où les poètes mettent en raccourci tant de choses, Victor Hugo a pu dire que le grand Condé est né à Rocroy, ne sommes-nous pas un peu fondés à dire de même que le Rousseau, qui, selon le mot de M^me^ de Créqui, « ne pouvait jeter au vent quatre lignes sans qu'elles fissent sensation », est né à Dijon et y eut pour marraine l'Académie?

Nous sommes au vendredi 9 juillet 1750, en cet hôtel où depuis 1741 siège la compagnie fondée par le testament d'Hector-Bernard Pouffier, doyen du Parlement, mort en 1736. Elle est alors divisée en trois classes : physique, morale, médecine, un sectionnement quelque peu bizarre, modifié depuis, et compte 24 membres, 6 honoraires, 12 pensionnaires, 6 associés. Au-dehors, l'hôtel a peu changé et faisait à la rue Verrerie la même agréable perspective de pierres mêlées aux grands arbres. Au-dedans, en ce logis d'un vieux garçon, ni luxe, ni même, le mot et la chose sont inconnus en 1750, de confort. Il n'est Académie qui se respecte sans concours et médailles, aussi, dès 1741, la nôtre réglait-elle les conditions d'un concours annuel sur un sujet alternativement de physique, de morale et de médecine. Pour la médaille, en or et de 300 livres, on s'est adressé aux bons faiseurs ; par le canal de Buffon a été obtenu de Bouchardon le dessin d'une Minerve tendant hautes trois couronnes et appuyée sur un écu aux armes de Dijon. Claude de Boze a donné la devise : *Certat tergeminis tollere honoribus ;* enfin,

de son meilleur burin, Marteau a gravé les deux faces en mettant au revers les armes de Pouffier.

C'est le 1er août 1749 que, pour le concours de morale, a été choisi le sujet proposé par le pensionnaire Claude Gelot, avocat, procureur du roi au bureau des finances. Le personnage, non par ce qu'il fut, mais pour son rôle dans l'affaire, mérite un moment d'attention. Il était né à Pouilly-sur-Saône, en 1717, d'une famille « rustico-bourgeoise », dit non sans quelque dédain M. le président aux Comptes Richard de Ruffey dans son *Histoire secrète de l'Académie*, une satire fort maligne ou qui prétend à l'être; parlez-moi des chers confrères pour se draper de la bonne sorte. Seulement le président se réserva le plaisir de ces aménités et de son vivant sut se dérober aux louanges. Voici le paquet de Gelot : « Il ne gagne pas à être connu à fond et on ne trouve en lui qu'un bavard insupportable qui abuse de sa mémoire, encore plus de la vérité,... ennemi du silence,... impérieux et grossier,... ne respecte aucun rang (nous y voilà), ne connaît aucun égard... il a toujours tout dit, tout fait et veut se mêler à tout. Cependant il ne fait que du bruit et très peu de besogne. » M. le président se trompe-t-il du tout au tout? Non, peut-être, mais comme il n'est pas plus indulgent à ses autres futurs confrères — il n'entrera qu'en 1754 à l'Académie — même pour Charles de Brosses qui le domine de si haut, on est en droit de suspecter la parfaite ressemblance de ses portraits. Et si l'on est curieux de savoir ce que pèse l'autorité de cet âpre censeur des

talents d'autrui, je rappellerai le mot d'un confrère : « M. de Ruffey aime fort les vers..., même les siens. »

Où Gelot avait-il déniché ce sujet accepté sans malice : « Si le rétablissement des sciences et des arts a contribué à épurer les mœurs ? » (1), je ne sais et pense que l'Académie n'y vit qu'un vague lieu commun propre à induire les gens en belles phrases. Mais avoir posé la question implique un doute. Nous sommes au midi du dix-huitième siècle, et le plaisir, le luxe de la vie sociale sont à leur plus haut période. A Paris, pourtant, plus encore dans la sage province, beaucoup se demandent, sans appuyer sur une idée plutôt gênante, si tout est au mieux dans le meilleur des mondes, et s'il ne se pouvait pas concevoir une plus équitable répartition du droit à la joie de vivre. Ne l'oublions pas, si le mouvement philosophique du dix-huitième siècle est un grand fait dans l'histoire de la pensée pure, il est aussi, on s'en apercevra bientôt, d'une incalculable portée économique et sociale. Que Gelot, un plébéien, quelque peu encombrant, soit, mais d'esprit libre surtout à l'égard des hiérarchies officielles, ait eu l'arrière-pensée de satiriser cette société de hauts parlementaires, très éprise de tous les luxes intellectuels et autres, pleine de morgue et avec cela de sens moral plutôt faible, quoi d'invraisemblable ? Je pense donc que malgré leur mépris pour le moyen

(1) C'est le vrai texte, mais on substitue quelquefois le mot « progrès » à « rétablissement », ce qui est autre chose. L'Académie ne songeait pas à faire le procès des progrès de la civilisation tout entière et en soi.

âge, ses confrères ont pu se demander si la Renaissance — n'est-ce pas ainsi qu'il faut entendre le mot « rétablissement » ? — n'aurait pas plus profité à la parure de la vie qu'à la moralité générale ? Et ces lettrés n'avaient qu'à étudier chez les autres, chez eux-mêmes aussi, un énervement manifeste du ressort intérieur. Oui, on démêle, sans avoir le courage de réagir autrement qu'en paroles, ce qui manque en solidité à cette civilisation raffinée ; soit donc pour se rassurer, soit pour se mettre en règle avec la vérité et la justice entrevues, on s'offre le régal d'un sermon laïc. Après tout, il se pourrait que nos bons ancêtres n'en eussent pas pensé si long ; j'en serais alors pour mon roman de psychologie académique, et ce ne serait pas la première fois que le vraisemblable aurait plus de saveur que le vrai.

Donc le 9 juillet (1), dans un salon très modestement tendu et meublé, prennent séance, MM. Vitte, conseiller au Parlement, président ; Darlay, aussi conseiller ; Genreau, avocat général, directeur ; Lantin, doyen du Parlement, académicien honoraire ; Léaulté, doyen de la collégiale Saint-Jean ; Lebault, vicaire de Saint-Nicolas ; Barberet, Chaussier, Fournier, Maret, Melot, Raudot, docteurs médecins ; Fromageot, Gelot, Guyot, Perrot, avocats ; et, un peu dépaysé parmi toutes ces robes, M. de Frazans, capitaine des gardes du prince de Condé, gouverneur de Bourgogne. Il est là comme

(1) Voir sur la composition de l'Académie en 1750 et le détail des faits qui se sont produits à l'occasion du concours de 1749-1750 : A. Cornereau, *Deux lauréats de l'Académie de Dijon : Mémoires de l'Académie*, quatrième série, t. IX, années 1903-1904.

le maréchal de Richelieu à l'Académie française. Notons la présence de deux hommes d'Eglise, qui ne pouvaient pas être des adversaires de la thèse de Rousseau ; pour eux, en effet, la Renaissance, n'est-elle pas, ne sera-elle pas toujours l'Humanisme païen et la Réforme?

Les treize manuscrits présentés ayant été lus dans les séances des 17, 24 avril, 29 mai, 5, 12, 19 juin, M. Lantin résume les rapports, on va aux voix et, à l'unanimité, le prix est attribué au mémoire coté septième, portant pour devise : *Decipimur specie veri.* « Nous sommes trompés par l'apparence du vrai. » Le cachet rompu : « Il a été reconnu que l'auteur est le sieur Rousseau, citoyen de la ville de Genève, demeurant à Paris (1). » Quelques jours plus tard, le lauréat remerciait par lettre l'Académie (2), et le 23 août, en séance publique, Gelot lisait le mémoire couronné, puis analysait ceux des concurrents ayant obtenu des « accessits », des mentions honorables, dirions-nous, MM. Duchasselat, de Troyes, et Talbert, chanoine de Besançon. Enfin, la médaille fut remise au mandataire de Rousseau, M. Jacques-Antoine Tardy, receveur des décimes.

Qu'était alors ce Jean-Jacques Rousseau, déjà un peu connu à Paris, ignoré à Dijon? Il est né à Genève en 1712, d'une famille d'émigrés français un peu déchue et demeurée plébéienne; cette petite république si puissamment modelée par Calvin et

(1) Rousseau logeait alors hôtel du Languedoc, rue de Grenelle-Saint-Honoré, sur la paroisse Saint-Eustache.

(2) La lettre est conservée dans les archives de l'Académie.

la Réforme, était, comme celle de Berne, très aristocratique. Dans une enfance plutôt triste et sans mère, Rousseau lut force romans, et il lui en restera toujours quelque chose dans la tête ; puis il court maintes aventures dont il nous fait le récit dans les *Confessions*, son plaidoyer défensif. Je ne déflorerai pas en les analysant ces pages, immortelles malgré certains traits réalistes qui n'en font pas un livre pour les jeunes filles, ni même pour les très jeunes gens ; j'indiquerai seulement le séjour au logis champêtre des « Charmettes », près de Chambéry, non à cause d'une idylle assez vilaine, mais parce qu'il fut pour cet esprit en formation une retraite studieuse et utile. Comme tout homme, en effet, Rousseau doit beaucoup aux autres, et on a étudié ces influences venant des livres plus que des faits, qui ont formé en lui sinon l'écrivain si personnel, du moins le penseur. Cette part souveraine donnée au raisonnement éloquent, aux impressions et aux sentiments par quoi il est bien le premier des romantiques, ce sera en un sens sa faiblesse, mais aussi la cause de son action sur les hommes.

Après bien des tours et détours, il part pour Paris et reçoit en route une secousse qui se répercutera sur sa vie entière, cette halte rapide chez un paysan de Bourgogne, misérable et terrorisé par l'incessante menace d'une odieuse inquisition fiscale. A Paris, il est bien accueilli ; entre temps, le voilà précepteur à Chenonceaux, chez M^me^ Dupin, l'aïeule de George Sand, puis secrétaire de l'ambassadeur de France à Venise où il passe dix-huit mois sans daigner rien voir de la féerie du décor extérieur. Il

rentre à Paris en 1745 et commence avec une fille vulgaire, incurablement ignorante et sotte, Thérèse Levasseur, cette liaison de trente-trois ans, qu'il déclarera plus tard avoir été la consolation de sa vie ! Ah! ces poètes, quand ils veulent porter beau ! Après tout, Thérèse n'était qu'une grisette parisienne, assez avenante et ayant dans sa jeunesse la beauté du diable, bonne au fond et garde-malade attentionnée, à qui, et cela est en sa faveur, les belles amies de Rousseau ne ménageront ni les bons procédés ni même les caresses. Je me demande, cependant, si ces dames du grand monde qui gracieusaient ainsi une grisette, en auraient fait autant à une bourgeoise. Le malheur de Thérèse, et ce sera aussi celui de Rousseau, c'est sa famille qui la dévore et la maintient ainsi dans sa vulgarité. Toutefois, elle ne semble pas avoir été la mégère non apprivoisée qu'on a dit. Rousseau est arrivé à Paris ayant en portefeuille des poésies sentimentales, une tragédie, bien entendu, et un acte en prose dans le genre de Marivaux ! *Narcisse,* dont ne veulent pas les comédiens italiens. Il sait aussi de la musique et réussit à faire jouer un petit opéra, *Les Muses galantes.* De plus, il a inventé une notation chiffrée et la présente à Rameau, puis à l'Académie, qui haussent les épaules; ce n'était pas si sot, pourtant, puisque un siècle plus tard son système servira puissamment à la démocratisation de l'enseignement musical.

Il se rencontre avec Voltaire, assez aimable alors, qui depuis..., se lie avec Diderot, d'Alembert, d'Holbach, l'abbé Raynal, Condillac, tout le clan

des futurs encyclopédistes, et, cela est très bien, dans cette société plutôt athée, se déclare sans respect humain théiste. On le reçoit chez M^mes^ d'Epinay et d'Houdetot, et il se rencontre avec Grimm qui le traite et le traitera toujours de haut, sans prévoir le passage vengeur des *Confessions*, où Rousseau le marquera de quelque ridicule. Ainsi, Thérèse à part, notre Genévois débute agréablement dans la vie, en jeune homme pauvre à la vérité, mais sans rien abdiquer, et ne se livre pieds et poings liés ni aux salons, ni aux coteries littéraires. Au physique, représentez-vous-le de taille moyenne, de bonne tournure, de physionomie douce, avec des yeux expressifs, une bouche bien dessinée et fraîche, malgré des dents médiocres. Ses premiers portraits, en attendant le chef-d'œuvre de La Tour, méconnu par Diderot, font comprendre que le modèle ait plu et sans trop de peine. Du reste, il est timide, orgueilleux, c'est tout un, gauche, moins qu'il le croit, cependant. M^me^ de Warens a passé par là et entre autres choses lui a appris les bonnes manières. Puis il a ce je ne sais quoi, le signe du génie caché que savent très bien distinguer en lui les femmes. Aussi le recherchent-elles, parce que différent de ces agréables de salons, spirituels ou sots, tous passés au même vernis, parce que d'une autre race d'hommes ; pensez donc, un républicain, un citoyen de Genève ! et en ce temps-là Genève est si loin ! Citoyen, voilà le rare. Aussi ses coups de boutoir, après tout pas si méchants que cela, sont-ils une grâce de plus aux yeux de ces belles dames ennuyées. Je ne pense pas, en effet, que jamais

siècle ne soit plus ennuyé que le dix-huitième. D'ailleurs, le sérieux Rousseau a peu d'esprit; entendons-nous, à l'occasion il en a et du très bon, mais la plume à la main, en conversation point, du moins, jamais de cet esprit aigu, persifleur, agaçant à la longue quand Voltaire ne le relève pas de son merveilleux bon sens. « Un hibou, votre Rousseau », dit un jour je ne sais quel sot de bel air. « Oui, répond du tac au tac la dame interpellée, le hibou de Minerve. » Sa gaucherie s'augmente encore d'une incommodité qui se fera peu à peu maladie et exacerbera le délire des persécutions qui s'esquisse déjà dans ce caractère ombrageux, méfiant et fier. Alors beaucoup se lasseront et rejetteront le jouet qui a cessé de plaire, sans comprendre que l'homme souffre d'une manie aiguë qui laisse intact le génie de l'écrivain, de même que la folie des grandeurs n'empêche pas Don Quichotte d'être le plus courtois, le plus aimable des chevaliers errants.

Si les femmes aiment Rousseau, ce n'est pas qu'il soit féministe; au fait, tiennent-elles vraiment à ce que nous le soyons? Il déteste hautement les femmes savantes, les tenancières de bureaux d'esprit, et ne veut pas qu'on cherche à s'évader de son sexe. Mais il admire et vénère d'autant plus la vraie femme, la mère, l'éducatrice née, et pour son *Emile* demandera des conseils à cette grande dame de si rare bon sens comme de cœur si fidèle, M^me^ de Créqui. A cette date de 1750, il est encore tout en commencements et semble destiné à fournir une honnête carrière de compositeur mondain, très lettré

d'ailleurs, passionné pour Tacite, qu'il lit fort bien en latin, et Plutarque. Pensez donc, il a trente-sept ans, l'âge de la maturité chez la plupart des hommes, et il n'a fait encore que pirouetter dans la vie. L'écrivain de génie ne s'est point encore annoncé ; patience, il n'est pas loin.

Il nous a conté, peut-être en romantisant un peu, comment en un jour de canicule de 1749 (1), il alla voir Diderot faisant à Vincennes ce que Figaro appellera une « retraite économique », c'est-à-dire un peu de prison pour délit de presse, prison commode, d'ailleurs. En route, Jean-Jacques lit dans *Le Mercure* de France le texte du concours ouvert à Dijon : « A l'instant de cette lecture, dit-il, je vis un autre univers, je devins un autre homme... En arrivant à Vincennes, j'étais dans une agitation qui tenait du délire. Diderot l'aperçut, je lui en dis la cause et je lui lus la prosopopée de Fabricius écrite au crayon sous un chêne. Il m'exhorta de donner l'essor à mes idées et de concourir au prix, et dès ce moment je fus perdu. »

Ici, nous protestons ; non, Rousseau ne fut pas de cet instant perdu, comme en un accès d'amertume délirante, il l'écrira vingt ans plus tard. Pour conquérir une gloire égale, quel homme ne se résignerait

(1) La canicule est de trop ; il pouvait faire trop chaud ce jour-là, mais on était en octobre, non en août ; c'est, en effet, seulement dans le numéro d'octobre, que *Le Mercure* publia tout au long le programme du concours ouvert par l'Académie de Dijon. Ajoutons que le mémoire pouvait être écrit en latin ou en français, et devait être adressé franco avant le 1er avril 1750, à M. Petit, secrétaire de l'Académie. *Le Mercure* est à la Bibliothèque publique de Dijon.

gnerait pas à souffrir par lui-même et par les autres, car tout ne fut pas imaginaire dans ses affres de persécution? On dit ces choses-là, peut-être les pense-t-on au moment où on les écrit; pourtant s'il était possible à l'homme de choisir, de refaire sa vie, non, aux jours d'éclatante renommée et de misère qui seront son partage, à la volupté d'être du fait de la société malheureux, lui bon, pitoyable aux humbles, et, il le croit sincèrement, il l'est même dans une large mesure, l'homme de la nature et de la vérité, Rousseau n'aurait jamais préféré l'existence végétative d'un artisan genévois ou celle plus reluisante d'un faiseur parisien d'opéras comiques. Non, au fond de son cœur, Rousseau n'a rien regretté; encore sommes-nous dans le secret des avenirs, tandis que même dans ses plus larges visions d'orgueil, il n'a pu deviner ce fleuve immense de pensées, de sensations et d'images qui sortira de lui pour se répandre parmi les générations nées ou à naître? Sans doute, cette gloire est de celles que l'on discute, que l'on attaque comme on la défend, avec passion et colère; quelle grande renommée humaine n'est pas livrée à de tels déchirements? Ah! certes, il a payé cher la sienne, mais d'un prix mille fois inférieur à elle, et, que ce soit pour admirer ou se plaindre, le nom de Rousseau est de ceux qu'on ne saurait arracher de l'âme humaine.

Je sais, il y aurait là-dedans de la pure rhétorique, et nous en avons pour garant Marmontel! D'après cette imposante autorité, d'un ennemi, ne l'oublions pas, Rousseau hésita d'abord, séduit par le sujet,

inclinant toutefois à la thèse affirmative : « C'est le pont aux ânes! s'écria Diderot ; les médiocres prendront tous ce parti-là. » Et voilà pourquoi, malgré la prosopopée de Fabricius écrite sous le chêne obligé de Vincennes, Rousseau plaida la négative. C'est fort joli, cependant je n'en crois rien ; il faudrait alors que par une fantaisie de beau parleur, sans conviction aucune, Rousseau eût choisi la thèse qui pouvait prêter aux plus rares vocalises et étonner le plus les gens. Et c'est ainsi que par un caprice de rhéteur il se serait fait et pour toujours le prisonnier de sa première œuvre? Non, cela n'est pas, ne peut être, et plus tard, Diderot brouillé avec Rousseau, contera l'épisode d'une manière qui n'infirme nullement le récit des *Confessions*. La vérité est que tout le Rousseau futur, définitif, est déjà dans ces cinquante pages. D'abord, il franchit d'un bond les limites du programme pour faire le procès de la civilisation tout entière, celle qu'il a devant les yeux, et non plus de la seule Renaissance du seizième siècle. Certes, le paradoxe est fort et le retour à la simplicité des premiers Romains un argument d'écolier qui ne sait rien de la vie, mais quelle ardeur, quel style de jeunesse et de flamme, tout en exclamations, en apostrophes, en prosopopées! Et dire que ce qui nous laisse si froids aujourd'hui, nous fait presque sourire, parut sublime en son temps! Jamais Rousseau ne dépouillera tout à fait le jeune homme, voyez la *Nouvelle Héloïse* qui est de 1759 (1) ; aussi Buffon trouvera-t-il que son style manque de naturel ;

(1) Elle a été publiée en 1760, mais fut écrite en 1759.

venant de Buffon, un maître écrivain, personne n'y contredit, mais naturel! le reproche ne laisse pas que d'être piquant.

Toute sa vie, Rousseau se fera la vision d'une humanité primitive, noble comme un peuple de dieux grecs qui serait vertueux, ayant vécu sans passions ni vices dans une paix d'âge d'or, et pervertie peu à peu par la civilisation, les arts et le luxe, si bien que l'homme deviendra de libre esclave, de bon méchant, d'heureux malheureux. Ne demandons pas au grand rêveur à quel moment de l'espace et de l'infinie durée humaine il situe cet âge d'or; remarquons seulement qu'une telle idée implique la perfection à l'origine, alors que pendant des millénaires sans nombre a évolué lentement, péniblement, une humanité victime des forces accablantes, ennemies de la nature. Ainsi, Rousseau place l'homme entre deux âges d'or, celui du passé lointain, une chimère, et celui de l'avenir, une autre chimère peut-être, soit, mais la plus noble des espérances humaines. De cet idéal il croit trouver quelque chose chez les sauvages, les plus heureux des hommes, selon lui, parce que les plus libres. Libres, oui, mais comme des loups plutôt que comme des êtres humains. Rousseau, lui, les voit à distance innocents et bons; j'ai peur, au contraire, que, même cannibalisme à part, ils ne soient plutôt férocement égoïstes et cruels. Le sauvage, le Natchez sentimental et tendre, n'a jamais existé que dans les récits de Chateaubriand, un des héritiers, mais sous bénéfice d'inventaire, de Rousseau : il est permis enfin de ne pas croire sans mise au point aux complaisantes descrip-

tions que les navigateurs faisaient alors de cette délicieuse Tahiti que Bougainville, d'ailleurs, visitera seulement en 1768. Et j'ai bien peur que ces dithyrambes sur la « Nouvelle Cythère » aient été inspirés surtout par le désir de donner raison à Rousseau.

Demande-t-il donc à l'homme de vivre errant et seul? Pas le moins du monde; d'abord il ne supprime pas la famille, puis ce qu'il veut, c'est que l'individu sache s'isoler pour une vie saine dans une maisonnette avec un jardin à légumes, à fruits, et, comme il est botaniste, à fleurs; un ermitage de Montmorency, vous voyez. Peut-être, au premier abord, voit-on mal la société moderne à grande industrie agglomérée se modelant sur cet idéal champêtre; cependant nos cottages ouvriers avec leurs jardinets, n'est-ce pas du pur Rousseau? De plus, et cela est tout à fait bien, il adjure l'homme de ne pas se faire l'esclave de tant de besoins artificiels. Si donc le discours n'avait d'autre but que de prêcher la simplicité, il n'y aurait rien à dire, si ce n'est que le conseil serait meilleur donné plus simplement. Mais c'est précisément par ses côtés de paradoxe et de déclamation que l'œuvre porta coup.

Imprimée, elle fit en effet grand bruit, presque scandale; du jour au lendemain Rousseau fut célèbre, et cette véhémence, portée par un beau style à la Sénèque, secoua cette société polie jusqu'à la froideur, toujours en quête d'émotions nouvelles. Puis affluèrent les réponses, les attaques parfois violentes dont, effarée comme une poule qui aurait couvé un aigle, l'Académie eut sa part. Voltaire,

Frédéric II, d'Alembert dirent leur mot en passant; le bon roi Stanislas, aidé, dit-on, d'un Père jésuite, y alla de sa plume. On fit fête au mémoire d'un Rouennais, Le Cat, mais vraiment à cette polémique firent par trop défaut le talent et la verve. Rousseau eut donc beau jeu pour répondre aux réponses, expliquant, atténuant, hardi, tout en étant très habile, portant la guerre chez ses contradicteurs et la faisant à leurs dépens. Notons sa riposte à Bordes, un académicien de Lyon, parce qu'il s'y montre nettement démocrate résolu, révolutionnaire même, et oppose par des images, saisissantes sinon toujours justes, au luxe de quelques-uns la misère du plus grand nombre. Sans doute, les sermonnaires, Bossuet, Bourdaloue, Bridaine avaient déjà dit ces choses, et parmi les laïcs, La Bruyère. Grande cependant est la différence, la chaire, en effet, parle au nom de la conscience, de la charité; autre est l'accent de Rousseau. Ah! il ne s'agit plus ici d'exhortations pathétiques en vue d'un compte à rendre de la vie après la mort; non, l'adjuration se fait menaçante, actuelle; Rousseau parle, somme en vertu d'un droit tout terrestre, au nom du seul souverain légitime, le peuple, et sa parole est le premier coup d'un tocsin qui va ébranler dans ses profondeurs le vieux monde.

L'Académie avait pris les devants, et avec esprit, en déclarant dès la séance d'août qu'elle décernait le prix « aux talents supérieurs de l'auteur et au chef-d'œuvre d'éloquence qui lui était présenté, sans en adopter les sentiments, à l'exemple de plusieurs académies ». C'est la tradition constante et très raisonnable de l'Institut.

Si les philosophes firent des réserves, les salons exultèrent; la société polie ne vit là et dans ce qui suivra que de la belle littérature; ce n'en sera pas toujours. Puis les gens du monde aiment à se voir flageller en effigie. Quant au pouvoir royal, il laissait à peu près tout dire et imprimer; un régime assez débonnaire en vérité, tempéré toutefois par quelques lettres de cachet et un peu de Bastille. Hors qu'il ne fallait pas toucher aux questions religieuses, et plus tard le Parlement décrétera Rousseau pour l'*Emile*, c'est-à-dire pour la *Profession de foi du vicaire savoyard*.

A cette date, Jean-Jacques n'a pas abandonné la musique, et, en 1752, on joue son *Devin de Village* à Fontainebleau, devant le roi et M^me^ de Pompadour qui, d'après les *Confessions*, y auraient pleuré de tout cœur. A aucune époque on n'a plus facilement larmoyé qu'au sentimental et sceptique dix-huitième siècle, et Voltaire s'en donnait à pleins mouchoirs aux tragédies, aux siennes s'entend. Mais Louis XV, mais M^me^ de Pompadour! Enfin cette innocente bergerie a un succès fou; on veut présenter l'auteur au roi, et c'est la pension assurée. Par timidité, par fierté républicaine, par fierté d'homme, si l'on veut, Rousseau, qui, derrière Louis XV, aperçoit la favorite, se dérobe. Disons-le, jamais il n'a flatté rois ni grands, pas plus Frédéric II que Louis XV, et l'étranger qu'il est fera toujours montre de plus de dignité nationale que tels adulateurs du roi prussien, philosophe soit, encore plus ennemi de la France. La cour ne lui tient pas rigueur de sa sauvagerie et il reçoit du roi, puis de M^me^ de Pompadour, de belles

gratifications, sans compter celles de l'Opéra et des éditeurs.

Va-t-il donc revenir tout de bon à la musique? Non, en cette même année 1752, l'Académie de Dijon a mis au concours cette question : « Quelle est l'origine de l'inégalité parmi les hommes, et si elle est autorisée par la loi naturelle? » Le mémoire de Rousseau a pour titre, ce n'est pas exactement la même chose : « Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes. » En cent dix pages, il trace à fresque l'histoire de l'humanité telle qu'il la rêve, si bien qu'il écrit tout d'abord, et c'est un peu inquiétant : « Commençons par écarter les faits comme ne touchant pas à la question. » Une vraie foi de mathématicien, vous voyez, en la force du raisonnement pur, en l'impératif de la démonstration. Puis il reprend, et cela avec plus d'éloquence, sa théorie de l'homme naturel, c'est-à-dire abstrait. Nous l'entrevoyons maintenant, nous connaissons les sauvages et ce qu'ils valent, enfin la science préhistorique a fait un peu comprendre l'homme primitif, et nous nous méfions de ses vertus comme de son intelligence. Quant au fondement de l'inégalité, Rousseau la voit dans la propriété; déjà Pascal avait jeté son mot en passant sur l'usurpation des choses par l'individu, mais une réflexion rapide n'a pas la portée redoutable d'un développement oratoire. Et Rousseau revient encore à ses chers sauvages, en qui, cette fois, il ne supprime pas les passions, parce que on a beau être des primitifs, on n'en est pas moins des hommes; seulement, et on ne voit pas bien pourquoi, ces passions

des Océaniens ou des hommes de la pierre seraient inoffensives; et leurs appétits, donc?

Supérieur au premier, aussi entraînant, plus serré de forme, mêlant avec une habileté consommée les paradoxes aux vérités acquises ou probables, le discours est dédié, dans une préface d'un ton élevé et grave, aux magistrats de Genève. Ainsi vécurent toujours en Rousseau l'amour, l'esprit puritain et sévère de l'ancienne Genève. Cette fois, l'Académie lui avait tenu rigueur, sans que je me sois mis en peine de rechercher quel provincial obscur reçut la médaille. Et ce fut fini; maintenant, Rousseau et l'Académie s'ignoreront, s'oublieront. Après le coup de foudre de 1750, celle-ci reprendra sa vie dijonnaise et, en fille bien élevée, vous savez le mot de Voltaire sur l'Académie de Lyon, ne fera plus parler d'elle au dehors. Mais en une ville où l'Université n'est qu'une école de droit, très florissante déjà, l'Académie, soutenue simplement par les Etats généraux de Bourgogne, devient le grand facteur de la vie des esprits; elle a des cours publics, un observatoire bien monté, un jardin botanique, un médaillier, des collections d'histoire naturelle, une importante bibliothèque, et continue de distribuer ses médailles. Ainsi, en 1784, dans le grand salon de son nouvel hôtel, aujourd'hui salle des actes de l'Université, le prince de Condé, protecteur de l'Académie, remettra la médaille doublée du concours pour l'éloge de Vauban à un Bourguignon, capitaine du génie à Arras, Lazare Carnot. Si le prince et l'officier encore obscur avaient pu lire dans un avenir de moins de dix années... !

Quant à Rousseau, le voilà désormais et jusque à la fin tout à son apostolat, et ce rôle, c'est bien lui-même. Il s'est retiré des salons, des coteries littéraires qui ne lui pardonnent pas et se confine de plus en plus dans la simplicité morose d'une vie solitaire. Si un moment il a accepté d'être logé à l'Ermitage par Mme d'Epinay, du moins ne paiera-t il pas son terme en complaisances et en flatteries. Il vit frugalement, non insensible cependant aux bons petits plats que, très gourmande, lui cuisine Thérèse. Cependant, sa gloire est devenue européenne, on le traduit dans toutes les langues, et il traîne après soi tous les cœurs avec *La Nouvelle Héloïse*, tous les esprits avec ses livres de doctrine. Déjà est apparu Bernardin de Saint-Pierre, son élève direct; en 1768 naîtra Chateaubriand. Puis ce sera toute une foule, avocats, bourgeois éclairés et indépendants, hommes du commerce, formant cette masse solide du Tiers-Etat français, lecteurs, admirateurs, disciples de Rousseau, et en qui, par qui s'élabore, se prépare le grand mouvement national de 1789. Voici encore les poètes, les descriptifs, les prosateurs, les artistes même qui s'élancent successivement dans la voie ouverte et apprendront de Rousseau à voir, à aimer la nature vraie, à faire vibrer l'âme des choses. Ainsi dans cet homme qui, excepté la musique, ce par delà immatériel de la poésie, ignore ou méprise les arts qu'il tient pour des produits de la civilisation, c'est-à-dire funestes, je salue encore un des initiateurs de l'admirable école du paysage moderne. Quant à notre roman d'analyse, de passion et de révolte, il est né de *La*

Nouvelle Héloïse, un livre peu lu aujourd'hui, que les contemporains, surtout les contemporaines, jugèrent brûlant et rapide, alors qu'il nous paraît tout autre. Mais les descriptions, le paysage, le style ! Cet homme, et c'est la marque souveraine du génie, a vu, a dit des choses qu'on n'avait ni vues ni dites avant lui.

Et il n'a pas agi seulement sur les esprits ; ce qui est plus rare il a modifié les mœurs ; en fait d'éducation n'a-t-on pas beaucoup emprunté à l'*Emile* ? Toutefois, peut-être Rousseau n'a-t-il fait que prendre en maître la tête d'un mouvement déjà esquissé ; mais, quoi qu'il en soit, le dix-huitième siècle finissant va s'orienter d'après lui vers des idées nouvelles de simplicité et de vérité ; et si elles sont un peu frelatées, du moins la bonne volonté y sera. Ainsi n'a-t-il pas puissamment contribué à rendre à l'allaitement maternel sa dignité ? Il l'a si bien mis à la mode que l'on a vu, dit-on, des dames en grand habit se faire apporter leur nourrisson dans leur loge à l'Opéra, ce qui fit naturellement verser des larmes d'attendrissement et de bénédiction. Tout à fait Greuze, cela, à moins que ce ne soit du Fragonard, d'ailleurs c'est tout un. Avec ce charmant, sensible et sensuel dix-huitième siècle on ne sait jamais.

Ses dernières années, demi-folie à part, furent les plus paisibles de sa vie, on l'admirait, on le vénérait, et il avait rencontré des amitiés fidèles autant que discrètes. On ne le persécutait plus, loin de là, mais il se persécutait désespérément lui-même. Du reste, sa manie morose était douce et il passait ses journées à herboriser dans ces grands bois vivants

qu'il aimait. Vous savez qu'il s'est éteint sans souffrance à Ermenonville, chez M. de Girardin, le 2 juillet 1778, et que seize ans il reposa dans l'île romantique des Peupliers jusqu'à son transfert triomphal au Panthéon en septembre 1794. Cejourd'hui même où nous célébrons sa mémoire, la République, reconnaissante aux grands hommes, inaugure solennellement le monument grave et d'une noble intimité que lui a composé le bon sculpteur Bartholomé.

L'addition de cette grande vie fut un homme très malheureux ; pourtant, ceci est rare et vraiment beau, cette société dont il souffrit des maux moins exceptionnels peut-être qu'il le crut, il n'en désespéra jamais parce que derrière le faux décor du présent, il vit toujours cette idéale humanité qu'il rêvait. Il aima sincèrement les hommes, les crut meilleurs sans doute qu'ils ne sont, voulut leur bien avec passion et vécut, mourut les yeux fixés sur une lumière de justice et de bonté. Et dans cet optimisme irréductible, dans cette foi où assurément il y a du chimérique, très digne après tout, en des destinées de plus en plus heureuses, n'y a-t-il pas quelque chose de supérieur au pessimisme amer, désenchanté de Voltaire? Admirons donc le grand, le rare écrivain qui, comme personne ne l'avait fait avant, sut associer aux sentiments les images, et la vie humaine à celle de la nature, le peintre pénétrant et passionné de l'âme, surtout de l'âme féminine, enfin reconnaissons en Rousseau un des plus puissants semeurs d'idées qui furent jamais. Ah ! je

sais, dans la conduite des affaires humaines, ce n'est pas un guide très sûr parce que son jugement ne l'était point, il est mauvais observateur en croyant l'être excellent, et c'est bien dangereux. Aussi, comme chez tous les hommes, d'ailleurs, faut-il choisir de près, prendre beaucoup, rejeter beaucoup de ces paroles qui furent toutes des actes; mais n'est-ce pas le sort commun des plus grands, des meilleurs, et en définitive bien peu ont apporté un contingent égal au patrimoine commun de la pensée et de l'imagination humaine. Admirons-le donc tout en le jugeant avec loyauté et avec la sincère volonté d'être juste, c'est-à-dire de le comprendre, de le voir en lui-même, non dans ce que furent d'autres après et soi-disant d'après lui. Plaignons-le aussi pour les souffrances d'une vie tourmentée, inquiète, infiniment malheureuse à tout prendre. Et quand, même avec de grandes réserves, on admire un homme, quand on le plaint, n'est-on pas tout près de l'aimer?

LES

ORIGINES COMMUNALES DE DIJON

Par M. JACQUES LAURENT

Je voudrais entretenir l'Académie d'un livre dont il lui appartient de connaître, parce qu'il est considérable, et que, par certains côtés, il projette les lueurs de la science moderne sur le passé de Dijon. Ce livre ne touche à l'histoire dijonnaise que par occasion : pourtant, il est d'autant plus capable d'intéresser le lecteur bourguignon, qu'il tend à expliquer l'une des phases du moyen âge dijonnais à la lumière des événements et des circonstances de l'histoire générale et même de l'histoire comparée.

Le mouvement d'émancipation urbaine qui se dessine dans le royaume capétien dès le déclin du onzième siècle, n'est sensible en Bourgogne que dans la seconde moitié du douzième. Alors, en effet, il s'affirme à Dijon, à Beaune, à Montbard, à Semur. Les historiens de la province nous apprennent que le Dijon du douzième siècle reçut du duc Hugues III, avant 1183, les privilèges attachés à l'idée de commune, et nos auteurs ne manquent pas de noter, les uns après les autres, mais la plupart sans plus de commentaire, que la charte de commune de Dijon fut tirée de celle de Soissons.

Pourquoi Dijon a-t-il emprunté à Soissons, à une ville assez lointaine du Nord, la rédaction ou, à tout le moins, l'esprit de ses coutumes, et quelles ont été les causes déterminantes, les circonstances de cette importation? Et, à ce propos, qu'est-ce donc que ce droit municipal soissonnais qui faisait la conquête des provinces étrangères? Puisqu'il semble bien que la Bourgogne du moyen âge n'ait pas eu d'institutions municipales originales et autochthones, alors, le problème des origines municipales ne doit pas être étudié seulement en Bourgogne, mais encore dans les pays d'où ces institutions lui sont venues toutes faites : comment donc a commencé la commune de Soissons, je veux dire, non pas quelle en a été l'occasion (l'histoire locale de Soissons ne saurait nous retenir qu'un instant), mais quelle est la loi sociologique qui l'a rendue nécessaire et fatale? Ou encore, pourquoi l'évolution historique des institutions a-t-elle implanté au douzième siècle, à Soissons, puis à Dijon, les libertés communales?

C'est à toutes ces questions que s'efforce de répondre, pour la première fois, le livre de M. G. Bourgin : *La commune de Soissons et le groupe communal soissonnais*, Paris, 1907-1908, grand in-8° de LXXI et 495 pages. Ce livre porte la signature d'un ancien membre de l'Ecole française de Rome, archiviste aux Archives nationales, et il est incorporé à la *Bibliothèque de l'Ecole des hautes études, section des sciences historiques et philologiques*, dont il constitue le fascicule 167. Voilà des particularités qui, à défaut d'autres éléments d'appréciation, feraient assez voir qu'il s'agit d'une œuvre qualifiée.

On a beaucoup disputé, depuis quatre-vingts ans, sur l'origine des libertés urbaines. C'est l'école historique de la Restauration qui a ouvert le débat, sous l'influence des préoccupations du moment, qui mettaient à la mode l'histoire du tiers état et de la bourgeoisie. Alors les publicistes se partageaient en plusieurs camps : les uns, avec Raynouard, posaient en fait que le régime municipal existe en France de toute ancienneté, qu'il remonte à l'époque romaine et a subsisté intact sous les trois dynasties, gêné longtemps par la féodalité, mais non pas anéanti. Ce sont les romanistes. D'autres, à la suite d'Augustin Thierry, jugeaient plus raisonnable d'admettre que la disparition de l'Etat et le long ébranlement politique et social des neuvième et dixième siècles avaient entraîné de grands changements, mais que pourtant il apparaissait bien que la curie aristocratique du municipe romain se retrouvait, après le triomphe de la féodalité, profondément altérée et adaptée aux nécessités de l'époque, dans ces *scabini*, ces *judices*, ces *boni homines*, que l'on aperçoit dans les villes du dixième siècle, et qui ne sont en réalité que les vestiges de l'organisation judiciaire carolingienne : les villes du dixième siècle auraient eu un gouvernement électif, et délégué leurs pouvoirs à des magistrats annuels. D'autres encore, et ce sont les germanistes, s'élevant contre la survivance du municipe romain, opposaient avec chaleur aux théories qui précèdent, celle de l'extension de la gilde des pays rhénans et flamands, par laquelle ils expliquaient l'origine de cette « association par le serment », qui est incontestablement, il faut le recon-

naître, l'idée initiale et fondamentale de l'institution de la commune jurée.

Bien d'autres systèmes encore ont été proposés des deux côtés du Rhin. Les uns comme les autres n'eurent qu'un temps de faveur : l'opinion commune des spécialistes ne tarda pas à être frappée de ce qu'ils offraient d'arbitraire et d'exclusif ; des enquêtes plus sérieuses à travers les archives locales prouvèrent qu'il n'y avait guère à retenir de ces généralisations brillantes, construites en l'air et *a priori,* et il s'ensuivit une véritable défaveur pour les études d'histoire municipale. De nos jours, le maître incontesté des études capétiennes, Achille Luchaire, enseignait naguère en Sorbonne que le mouvement d'émancipation urbaine qui agita la France des onzième et douzième siècles doit être tenu pour un phénomène d'ordre naturel et spontané, commun à toute l'Europe occidentale et centrale, que la raison de l'historien doit accepter comme l'une des étapes nécessaires de notre civilisation. C'était condamner par avance, ou du moins déclarer vaines, les opérations des nouveaux abstracteurs de quintessence. En revanche, le maître Luchaire conseillait vivement le travail par monographie, et si des lumières nouvelles étaient à espérer, il les attendait uniquement de monographies bien conduites.

On ne saurait trop louer, ce me semble, la sagesse des conclusions de Luchaire. A vrai dire, je n'aperçois pas de différence absolue entre les principes posés par le regretté maître de Sorbonne et ceux qu'a formulés, bientôt après, l'un de mes maîtres de l'Ecole des chartes, M. Paul Viollet, autre fameux

explorateur de textes et penseur profond. Ecoutons-le, cependant, et pesons les mots qui suivent : « Au onzième et au douzième siècle, écrit-il, nous assistons... à un développement admirable de l'agriculture et du commerce, à un progrès inouï de la population et de la richesse publique. Les terres incultes sont mises en valeur. Les forêts sont défrichées. Les marais sont desséchés. De tous côtés des villages nouveaux sont fondés. Les villes anciennes se développent. Des villes nouvelles surgissent. Dans le même temps, notre langue se crée. Un art nouveau apparaît. Dans le même temps, les populations, se groupant en corporations, s'organisent en communes, s'ébranlent vers la liberté (1) ». Sans peut-être y penser, M. Paul Viollet précisait en un tableau imagé ce que Luchaire n'avait que vaguement indiqué, mais il émettait en même temps une idée originale et séduisante en rattachant la poussée d'émancipation politique qui nous occupe, à un degré élevé de prospérité et d'activité économique.

Telle est bien aussi la pensée dominante qui anime le livre de M. Bourgin. Il veut que l'étude des institutions municipales soit éclairée par l'analyse des faits économiques, du moins de ceux que nous pouvons atteindre ; en s'efforçant de déterminer les raisons accidentelles et les raisons profondes qui ont causé la commune de Soissons, il a voulu vérifier la complexité des phénomènes qui ont abouti à son avènement, et parmi lesquels les

(1) Paul Viollet, *Les communes françaises au moyen âge*, dans les *Mémoires de l'Institut, Académie des inscriptions*, t. XXXVI (1898), p. 345.

phénomènes économiques lui paraissent jouer un rôle prépondérant.

Une pareille recherche suppose une connaissance très approfondie de l'histoire locale, et M. Bourgin ne paraît avoir rien négligé d'utile dans ce qui concerne l'histoire de Soissons et des localités nombreuses auxquelles fut étendue la charte de Soissons. Les particularités de la carte topographique de la ville ont leur importance, il est indispensable de connaître par le menu la répartition de ses paroisses et de ses quartiers ; d'avoir des notions exactes sur les puissances féodales et ecclésiastiques qui découpaient son sol en autant de seigneuries et de juridictions. La constitution politique de Soissons une fois établie, M. Bourgin aborde l'observation des faits économiques, qui sont justement les plus rares et les moins saisissables. Il s'y livre pourtant d'un coup d'œil exercé. Il nous montre Soissons, au onzième siècle, peuplé de laboureurs, et il ne s'en étonne pas, parce que toute l'économie du haut moyen âge repose, en réalité, sur le travail agricole. Situé au milieu d'une fertile région agricole, Soissons offre l'aspect d'un gros village ceint de murs, avec des granges et celliers flanquant les maisons. Les citadins cultivent eux-mêmes une partie des champs de la campagne proche, et il y a de la ville à la banlieue une action réciproque et constante : les habitants de la campagne, en apportant à la ville l'excédent de leur activité, font de Soissons un petit centre économique, et l'économie domaniale ne satisfaisant plus tous les besoins, il se crée peu à peu, en attendant la lente organisation d'un com-

merce complet, un mouvement d'échange : en un mot, Soissons possède un marché, et un marché, c'est, paraît-il, un puissant instrument de transformation sociale. Notons, en passant, que l'idée n'est pas nouvelle, et qu'elle a été formulée avec éclat, de 1886 à 1890, par les publicistes allemands Schrœder et Sohn. Inversement, si les gens du Soissonnais ont contribué par leur activité à la prospérité du marché de Soissons, s'ils ont assuré pour une grande part à la ville de Soissons ce développement de la richesse, qui appelle irrésistiblement à sa suite les libertés publiques, ils ont reçu eux-mêmes de l'institution du marché soissonnais de grands bienfaits : « La ville, écrit M. Bourgin, s'offrait aux intérêts disséminés, mais identiques, comme un lieu de concentration; au marché... s'échangeaient aussi les idées, surtout les plaintes, et puis les projets : les mêmes pensées animaient les habitants de la ville, appartenant à une économie rurale, et les campagnards. Ainsi, dans le Soissonnais, s'opéra la révolution communale, œuvre de paysans ». — Néanmoins cette révolution n'eût pas été possible si, par ailleurs, les populations avaient végété dans un état purement statique, au lieu de participer à la renaissance du douzième siècle. Dans quelle mesure le progrès économique a-t-il influencé Soissons? Indépendamment du marché du castrum, les grandes abbayes des faubourgs, protégées par leur caractère sacré, apparaissent comme de véritables entrepôts où se concentrent les produits régionaux qu'elles tirent de leurs grands domaines, et qu'elles expor-

tent par la batellerie de l'Aisne et de l'Oise. La vigne est prospère alors en Soissonnais, et les vins recherchés du pays s'exportent au loin. On a encore d'autres preuves indirectes de ce renouveau économique dans l'ardeur qui préside au défrichement des forêts circonvoisines, ou encore dans la fréquence des conflits relatifs aux produits du transit (*portagia*), entre les seigneuries. En somme, Soissons est une place entrepositaire où s'approvisionnent constamment, comme en un grenier, quatre comtés d'alentour, Soissons est visité périodiquement par les caravanes commerciales du Nord et d'ailleurs, mais Soissons ne possède pas, avant l'érection de sa commune, une classe professionnelle de négociants en gros, il n'a point eu l'une de ces « sociétés marchandes » dont le rôle ailleurs fut si grand.

Ce sont là les causes lointaines, celles qui ont créé le milieu favorable ; mais M. Bourgin croit en démêler de plus directes, celles-là mêmes qui, suivant lui, ont donné occasion à la fondation de la commune. C'est d'abord l'état de crise latente créé par la diversité des juridictions soissonnaises, et par l'enchevêtrement des droits non définis : les gens de Soissons n'avaient plus au-dessus d'eux que des maîtres ennemis ou affaiblis, et souvent, avec cela, personnellement indignes ; puis, dès la fin du onzième siècle, un souffle de liberté agite toute la province ecclésiastique de Reims. Cette vaste province équivaut alors à une unité régionale très réelle et très vivante : ses évêques se rassemblent souvent, ils forment un corps épiscopal assez uni ; le lien religieux qui relie toutes les cités de cette région

établit fatalement entre elles la circulation des nouvelles et la propagation des idées. Il est remarquable que, dès la première dizaine d'années du douzième siècle, Soissons est entouré d'un cercle de villes communales. A quel mobile obéit précisément l'évêque Lisiard de Crépy, quand il accorda à la cité soissonnaise, vers 1116, une charte de commune dont le texte est perdu? M. Bourgin attribue la mesure, soit à l'effet produit sur le prélat par la mort terrible de l'évêque Gaudry de Laon, victime des Laonnois, soit à la persécution éprouvée à Amiens par son ami l'évêque saint Geoffroy, soit tout uniment à la douceur naturelle de son caractère, car Lisiard a laissé une réputation de haute vertu. Ce qui est sûr, c'est que la commune de Soissons a été obtenue pacifiquement. Bien qu'il y eût un comte à Soissons, l'évêque exerçait depuis longtemps la prépondérance politique dans cette ville, et seul il avait qualité pour un acte si décisif.

Ce que fut le droit municipal à Soissons ne me retiendra pas longtemps, car je m'attache moins aux caractères des communes de Soissons et de Dijon qu'à la question si importante de leurs origines respectives et de leur filiation. Je noterai pourtant que le livre de M. Bourgin étudie d'une manière lumineuse les traits essentiels de cette législation, et ses étapes à travers le douzième siècle, car elle mit trois quarts de siècle à prendre sa forme définitive. Il est remarquable, d'abord, que la charte ne fut pas un contrat synallagmatique, mais bien une concession des privilégiés aux non

privilégiés. Puis on notera que l'affranchissement communal de Soissons embrassa simultanément la ville et les faubourgs; mais il ne suffit pas d'habiter la ville pour devenir communier : ainsi les nobles et les clercs ne peuvent être admis à la commune. Pour participer à celle-ci, il est obligatoire de prêter le serment communal, *mutui adjutorii conjuratio*, et, chose curieuse, ce serment n'est pas libre : l'entrée dans le syndicat communal est obligatoire à quiconque est dans le cas d'en faire partie; mais M. Bourgin croit que la solidarité des bourgeois était grande, qu'il n'y avait pas alors de fortunes dépassantes, et que la lutte des classes n'était pas allumée encore au cœur des cités. Il nous dit ensuite comment les textes sont embarrassés pour désigner les administrateurs de la commune : il croit à un maire élu par les jurés, désignés eux-mêmes dans les assemblées générales d'habitants. L'organisation judiciaire de la commune, les principes juridiques du droit municipal, les pénalités, la justice commerciale sont heureusement caractérisés dans leurs traits essentiels. C'est une loi du régime capétien, que les communes devaient directement le service militaire au roi : le service était dû, personnellement, par tous les communiers, qui allaient à l'ost royale sous la conduite de leurs magistrats; mais à la levée en masse de bandes communales encombrantes, les rois ne tardèrent pas, dès le treizième siècle, à substituer un certain nombre de « sergents » représentant la commune, et finalement cette obligation put être rachetée par un impôt. Mais il convient d'observer que le régime militaire de Soissons pré-

sente des ondoiements, des progrès, des retours en arrière : au quatorzième siècle, il y eut reprise de la levée en masse. La vie militaire de Soissons fut intimement liée à sa vie financière.

C'est un fait que la formule communale de Soissons fut très appréciée, dès le douzième siècle, par les puissances féodales, puisque franchissant les limites du Soissonnais, son territoire d'expansion naturelle, elle conquit le Valois, Compiègne, fit une incursion jusqu'à Tournai vers le nord, gagna Meaux et les communes de Champagne, Sens, Bar-sur-Seine, et pénétra en Bourgogne. C'est que les rois, les comtes de Champagne et les ducs de Bourgogne ont trouvé dans l'adoption de cette formule les moyens propres à satisfaire aux revendications de leurs sujets à peu de frais, c'est à-dire en ménageant, par l'octroi d'une autonomie administrative et judiciaire restreintes, leur autorité et leurs intérêts.

A Dijon, dont M. Bourgin retrace les origines et la physionomie médiévale en un raccourci substantiel, il y a eu primitivement deux centres de population distincts : le château, étroitement enserré dans les murs de l'époque romaine, et que nous appelons le castrum, et, à quelque distance, l'abbaye foraine de Saint-Bénigne, établie dans le vaste cimetière qui se trouvait au sud-ouest de la ville romaine. Le castrum et Saint-Bénigne, voilà les deux cellules initiales du Dijon futur. Dès le haut moyen âge, en effet, un bourg s'est constitué à l'abri des privilèges de Saint-Bénigne. Vers l'an mille, Dijon et son comté reconnaissaient, depuis un

demi-siècle environ, plus ou moins, la puissance temporelle des évêques de Langres, devenus souverains de la Bourgogne septentrionale : plus exactement, le comté de Dijon faisait un fief tenu des évêques de Langres par la maison féodale de Beaumont-sur-Vingeanne. La rétrocession de Dijon, que firent ces évêques, en 1015, au nouveau duché de Bourgogne, et l'élévation consécutive de Dijon à la qualité et à la dignité de capitale de ce duché, ne pouvaient manquer d'exercer une influence immédiate sur son développement urbain : la ville grandissante éclate dans ses murs antiques, elle se répand au dehors, le long des voies de communication, et la jonction s'opère entre le castrum et le bourg de Saint-Bénigne : on aperçoit alors, à l'ouest du castrum, le bourg de Saint-Bénigne avec le quartier de la Chrétienté, au midi la Vicomté, au nord et à l'est les faubourgs dépendant de l'abbaye castrale de Saint-Etienne. Survient le douzième siècle. Alors le grand incendie de 1137 marque une étape historique dans la genèse de notre Dijon : les ducs, sans abattre la clôture du castrum, se décident à enfermer le castrum et tous les faubourgs de Dijon agrandi dans le vaste périmètre d'une enceinte commune, et jettent les assises des murailles modernes ; en même temps, ils créent alors, ou du moins laissent s'établir, sous le mur occidental du castrum, cette rue du Bourg justement fameuse dans les annales dijonnaises : ainsi appelée parce qu'elle menait de la porte aux Lions jusqu'au bourg de Saint-Bénigne, cette rue constituait l'artère principale du quartier délimité par le mur du castrum,

la rue des Forges, le lit naturel du Suzon et le chemin de la Portelle à Saint-Bénigne. Une loi de l'économie sociale du moyen âge voulait que les différents métiers se concentrassent chacun dans un quartier distinct : dès le treizième siècle, la rue du Bourg deviendra le siège de la puissante corporation des bouchers, et la boucherie ne s'exercera que là. La situation du nouveau quartier du Bourg sur le lieu de rencontre des principales juridictions de la ville, ne contribua pas peu au développement de son activité et de sa prospérité. Ces juridictions étaient : d'abord celle du duc, qui possédait presque tout le castrum ; puis la juridiction de l'abbaye de Saint-Bénigne, toujours puissante ; celle de l'abbaye de Saint-Etienne, comprimée par le voisinage trop intime de la résidence ducale, et enfin la vicomté, un fief assez médiocre. Mais le prestige de la souveraineté assurait au duc une large prépondérance politique sur les autres seigneurs de l'agglomération dijonnaise.

M. Bourgin retrouve à Dijon, au douzième siècle, les restes de ce qu'il appelle le régime économique prémédiéval, il trouve des parcelles agricoles jusque dans le castrum, découvre des jardins et des vergers, entend parler de vendanges jusque sous les murs de la ville. Il ne croit pas qu'alors les Dijonnais fussent complétement sortis de l'économie rurale, mais néanmoins il veut bien admettre, comme un fait très probable, au contraire de Soissons, la formation déjà réalisée d'une classe marchande et industrielle.

Comment en douter, puisque dès 863, il existe à

Dijon un marché mensuel et un marché hebdomadaire du samedi? Ces marchés se tenaient dans le castrum. En 1105, les habitants du castrum, de connivence avec les moines de Saint-Bénigne, demandèrent que ces marchés fussent transférés du quartier Saint-Etienne dans le quartier Saint-Jean, ainsi que la foire de la Saint-Bénigne, mais le duc, ne pouvant bouleverser les juridictions des églises, ne put satisfaire les bourgeois. L'importance du tonlieu et du péage témoignent de l'activité du marché, mais ce qui dénote plus encore l'ampleur du mouvement des affaires commerciales à Dijon, au douzième siècle, c'est la présence déjà ancienne des juifs. Quant au monnayage de Dijon, M. Bourgin en signale l'existence sans en préciser clairement les conséquences.

Ce n'est pas tout. Le bourg Saint-Bénigne était un autre centre économique assez important. Dès le neuvième siècle, y apparaissent un marché hebdodaire du samedi, et au onzième, sous l'abbé Jarenton, une foire annuelle de la Saint-Jean, que confirment avec soin, d'âge en âge, les diplômes et les pancartes de l'abbaye. C'est de ces deux dernières institutions, affirme M. Bourgin, « qu'est sorti le régime municipal de Dijon. Non point que les marchands étrangers y aient, selon la théorie de Pirenne, apporté un droit nouveau ; mais les vignerons solides, habitants des « écraignes »..., par leur situation dans un bourg commerçant, où leurs produits trouvaient moyen de s'écouler, se différencièrent forcément des cultivateurs du plat pays ; d'autre part, en face de l'abbaye Saint-Bénigne, ils

restèrent beaucoup plus libres que n'étaient, vis-à-vis des maîtres du castrum, les habitants de Dijon, qui firent tous leurs efforts pour drainer vers eux la prospérité économique du bourg de Saint-Bénigne ». Sans doute, pense-t-il, la formation du nouveau quartier du Bourg, du Bourg de la boucherie, ne fut pas sans effets sur le progrès social du Dijon médiéval, mais il fallait, dit-il encore, « la population unie, solidaire du bourg Saint-Bénigne pour obtenir l'affranchissement des souverains politiques de Dijon ».

Il arriva qu'à un moment de la fin du douzième siècle, les circonstances devinrent très favorables à l'instauration des libertés urbaines. Il se trouva qu'en 1183, le duc Hugues III avait ses finances gravement obérées : en guerre avec le sire de Vergy, il avait eu le grand dépit de voir le roi Philippe Auguste prendre en personne la défense de son vassal rebelle, et le duc, ayant eu le dessous, venait d'être condamné à une lourde indemnité. C'est à ce moment précis qu'il accorda aux Dijonnais leur première charte de commune. Une autre coïncidence explique clairement comment Hugues III, par cet acte, entendit introduire dans sa capitale les coutumes de Soissons de préférence à d'autres : justement notre duc s'était rendu, en cette même année, à Soissons, où il avait pris part à la cabale menée par les barons et les évêques contre la reine Isabelle de Hainaut. Remarquons, en passant, que le mérite revient à M. Ernest Petit d'avoir, le premier, montré le rapport de ces deux événements qui s'expliquent l'un par l'autre. On

surprend bien, dans un passé plus reculé, certaines relations plus ou moins constantes entre Dijon et Soissons, comme la translation de saint Médard à Dijon, mais que valent-elles à côté du voyage ducal, qui avait permis au souverain d'apprécier de ses yeux le mécanisme communal de Soissons ? Il n'est pas davantage possible de méconnaître le rapport de cause à effet qui existe entre les chartes complémentaires de l'acte de 1183 et les difficultés ultérieures du même règne. Les bourgeois de Dijon, ayant reconnu certaines restrictions dans l'application qui leur était faite de la charte soissonnaise, se firent documenter par une enquête menée à Soissons, et c'est en pleine connaissance du droit municipal dont on avait prétendu les doter, qu'ils achetèrent au duc, moyennant 500 marcs de rente annuelle et perpétuelle, la charte définitive de 1187 : une charte dont les dix-sept premiers articles sont empruntés à Soissons, et dont les trente autres sont originaux.

Dans quelle mesure la commune accordée à Dijon a innové, soit dans l'ordre politique, ou administratif et judiciaire, c'est ce que M. Bourgin laisse à d'autres le soin de rechercher. Mais il apparaît bien que les Dijonnais possédaient avant le régime municipal les franchises essentielles, et que même ils pouvaient avoir une vie municipale de fait. Le premier soin de l'acte de 1187 n'était-il pas de garantir, comme il le dit, les libertés anciennes ? Le fait est que, dès avant la charte, les habitants de Dijon qui sont hommes du duc, ne paraissent plus attachés à la terre, ni assujettis à la main-

morte, qu'ils ont le droit de parcours, qui exclut le formariage, et le droit d'attrait, par lequel Dijon sert de lieu d'asile libératif pour tout serf fugitif : bref, ils jouissent déjà de toutes les libertés civiles qui leur sont le plus nécessaires. Remarquons encore qu'en 1185, dans l'intervalle des deux chartes, ils avaient racheté le droit d'ost, le service militaire, moyennant 500 livres : la grande charte communale, tout en maintenant le principe du droit d'ost, admet le remplacement. Si la charte n'a pas apporté aux Dijonnais l'affranchissement, elle a, du moins, consolidé le progrès juridique, et par là-même, elle a puissamment contribué à procurer l'unification de la population dijonnaise à travers les quatre juridictions opposées. Surtout, elle supprimait à tout jamais la taille dont le retour était une menace continuelle, elle les dispensait du banvin et assurait le cours constant des monnaies ; enfin elle les dotait d'une organisation municipale reconnue, et d'une justice communale appelée par la suite à une compétence très étendue. Mais il n'apparaît pas à M. Bourgin que le duc de Bourgogne ait fait un marché désavantageux : 500 marcs d'imposition perpétuelle — 160,000 francs —, des amendes considérables, assuraient au souverain des revenus peut-être supérieurs à ceux d'autrefois, et la charte soissonnaise, entre ses mains habiles, apparaît bien comme « un instrument fort ingénieux d'exploitation ». Effectivement, la prestation des marcs a pesé lourdement, durant toute la période ducale, sur la vie financière de Dijon, et l'acquisition de la vicomté par la ville, en 1284, tout en assurant au mayeur le titre décoratif que l'on

sait, eut pour plus clair résultat de rendre plus lourdes encore les charges accablantes de la commune. C'est sur le terrain financier que les ducs et la commune devaient mener leur lutte séculaire, où s'affirmeront, aux yeux de M. Bourgin, les sentiments absolutistes des souverains et la vitalité incroyable de la bourgeoisie communale. La politique ducale accepta l'émancipation communale comme une combinaison très recevable, et une fois la combinaison réalisée, elle s'appliqua à en tirer le parti le plus avantageux. Mais M. Bourgin nie qu'en s'associant au mouvement communal, et même en le propageant d'eux-mêmes dans la province, les ducs aient jamais obéi à une arrière-pensée de lutte contre l'Eglise possédante, il n'admet pas avec Luchaire que la passion anticléricale ait eu place parmi les mobiles auxquels ils ont obéi.

Telles furent les origines communales de Dijon d'après M. Bourgin. De même que les autres communes de la pléiade soissonnaise, la commune de Dijon ne procède, à aucun titre, ni du régime municipal romain, ni de l'organisation judiciaire carolingienne ; elle ne sort pas non plus, du moins directement, d'aucun des groupes naturels qui, généralement parlant, ont préparé la création de l'association communale, comme le quartier et la paroisse, la société marchande et la corporation industrielle, la confrérie : non pas, bien entendu, que les marchands et les vignerons, par exemple, n'aient pas, en unissant leurs intérêts, activé l'émancipation, il est infiniment probable même que, les premiers, ils mirent en pratique l'association jurée ;

mais leur intervention, que l'on soupçonne à l'état latent, n'a eu qu'un rôle occasionnel, et l'on ne peut dire, ici, que le droit communal provienne d'un « droit des marchands ». La commune n'a pas non plus une origine idéologique, elle n'est point née d'un mouvement révolutionnaire, l'émeute ne l'a pas faite. Elle a été tout simplement l'aboutissement d'une lente évolution d'ordre principalement économique : en dernière analyse, elle procède de la transformation de l'antique économie rurale en une économie d'échange, opérée par l'instrument du marché urbain : ainsi s'expliquent, du reste, la désignation du premier des administrateurs communaux sous le nom de maire ou mayeur, et celle de l'agglomération urbaine sous le nom de ville. L'affranchissement de Dijon était acquis déjà, quand le duc de Bourgogne lui vendit à beaux deniers comptants la concession du droit municipal d'une cité du Nord, cette terre classique des libertés urbaines, mais en élevant Dijon à la dignité des villes libres, supérieures aux villes franches, le duc n'accordait que le minimum des droits politiques inhérents au régime communal, et Dijon ne devait connaître jamais, sinon peut-être au quinzième siècle, et encore, l'indépendance des républiques de la Picardie et des Flandres.

On voit combien la thèse de M. Bourgin est séduisante. Son système, en ce qui concerne Soissons et ses filiales, est-il définitivement acquis à l'histoire, ou bien ne représente-t-il qu'une phase, que la phase actuelle de la science historique? Je me garderai d'en décider. Il me paraît bien que

quelques critiques s'imposent : d'abord, la pensée du savant historien n'est pas toujours très nette ni très suivie, elle échappe souvent à une première lecture, et une deuxième lecture ne permet pas toujours de la saisir en toute certitude : l'obscurité dont elle aime à s'entourer parfois, rappelle un peu les brumes où se complaît l'érudition germanique. Il convient, en plus d'un cas, de l'interpréter, de la préciser, de la coordonner, et je ne suis pas assuré d'y avoir toujours exactement réussi. Puis il ne saurait échapper au lecteur averti, qu'il circule à travers ce livre, et autour de la question même à laquelle il est consacré, je ne dirai pas des idées préconçues, mais certaines hypothèses qui sont présentées, peut-être un peu légèrement, comme des faits acquis. Je sais bien que l'histoire économique est la plus ardue des sciences historiques appliquées au moyen âge, parce que les faits dont elle aime à se nourrir n'ont pas, à proprement parler, laissé de traces, mais alors il conviendrait de ne pas présenter des vraisemblances pour des réalités, et si quelques postulats paraissent nécessaires et même légitimes, de les donner pour ce qu'ils valent. Je veux parler, ici, du problème qui domine tout le livre : la question du processus qui relie historiquement le marché urbain ou suburbain à la révolution municipale. Sur ce point capital de sa thèse, qui est empruntée, je l'ai dit, à Schrœder et à Sohn, ainsi qu'à Rietschel, M. Bourgin apporte des affirmations, mais il n'administre pas de preuves, ou si peu ! Du reste, on est un peu surpris de la hâte avec laquelle il passe sur cette question,

et l'on chercherait vainement dans son livre des détails abondants sur le marché de Saint-Bénigne, encore qu'il y aperçoive le berceau des libertés urbaines à Dijon. Nos origines municipales ne pouvaient tenir en ce livre qu'une place épisodique, elles n'y devaient entrer que comme terme de comparaison : malheureusement, la même remarque est à faire, justement, en ce qui concerne le marché de la cité soissonnaise, et ceci est plus grave. Le fait de n'avoir pas étudié, faute de données peut-être, toute l'institution du marché soissonnais, enlève à la thèse une des bases majeures sur lesquelles on aimerait à la voir reposer.

Est-ce à dire que la théorie économique de M. Bourgin soit artificielle et fausse? Telle n'est pas ma pensée. Je crois qu'il convient de reconnaître l'action des phénomènes économiques sur l'émancipation bourgeoise et populaire du moyen âge, et que, à la condition de faire état de la complexité des faits religieux, politiques et moraux, il n'est pas déraisonnable d'admettre, non pas généralement, mais dans des cas dûment étudiés et déterminés, la prépondérance de ces phénomènes économiques dans l'évolution sociale. Seulement je voudrais trouver dans le livre de M. Bourgin les justifications qui lui manquent, au lieu d'avoir à les chercher ailleurs.

La littérature dijonnaise s'est enrichie, ces années dernières, de deux ouvrages qui ont renouvelé, on peut le dire, la matière dont ils traitent, et justement cette matière se confond en partie avec celle du livre de M. Bourgin. Interrogeons-les donc. L'historien

de Soissons n'a pas ignoré, puisqu'il le cite, le suggestif volume de M. E. Collette, paru en 1905 : *Les foires et marchés à Dijon*. Mais il n'a pas eu connaissance du petit livre, plein de vues originales et profondes, quoique d'une documentation rigoureuse, où l'un des membres de cette Académie, M. Champeaux, a conté de façon si pittoresque, si humoristique même, l'action et l'influence exercées dans l'histoire dijonnaise par *Les cimetières et les marchés du vieux Dijon*. Quelle a été toute l'évolution historique des formes primitives du commerce dijonnais, comment deux églises puissantes ont monopolisé pendant trois siècles le droit de marché sur leur territoire, et comment l'exercice qu'elles en firent a produit la renaissance économique du douzième siècle et abouti à la formation d'un peuple de bourgeois, c'est au premier de ces livres qu'il faut le demander. Mais la commune et le droit municipal de Dijon sortent-ils exclusivement du marché, et n'est-il pas possible désormais de remonter plus haut encore dans la recherche des causes lointaines? et celles-ci ne se dégagent-elles pas, avec une netteté singulière, quand on a lu et médité le mémoire de M. Champeaux?

Si le droit de marché qui appartenait aux grandes églises dijonnaises, droit exclusif en ce temps-là, a attiré et retenu les marchands sous la protection du cimetière, et si, par là-même, les marchands se sont groupés avant le douzième siècle en un corps de bourgeois (*burgenses*), ce n'est pas à dire pour autant qu'on n'aperçoive pas autre chose. N'est-ce pas le droit d'asile qui, plus encore que le droit de

marché, a concentré dans la « sauveté » du cimetière, avec les marchands craintifs, les vignerons et paysans d'alentour en quête d'un sort meilleur, toute une population d'émigrés et de misérables, désireuse d'échapper aux justices séculières et de passer sous la domination recherchée des saints du sanctuaire ? N'est-ce pas le droit d'asile qui assura aux habitants du bourg Saint-Bénigne la faculté de se réunir, de se concerter, d'organiser entre eux une coalition qui fut le ferment le plus actif de leur paisible révolution communale ? Et comment expliquer autrement que par les habitudes très anciennes, contractées sous l'influence du droit d'asile, l'importance assignée ultérieurement par la charte de commune au cimetière de Saint-Bénigne dans les actes solennels de la vie communale ? Car c'est là, dans cette place qui s'étend entre l'abbatiale et l'église Saint-Jean, et dont le centre est occupé par l'église Saint-Philibert, que se tiennent, et se tiendront jusqu'à la fin du moyen âge, les assemblées générales des communiers ; c'est là, devant le portail de Saint-Philibert, que le mayeur est élu ; c'est là qu'il revêt les insignes de sa magistrature, qu'il prête serment à la commune, et que probablement aussi il reçoit le serment des nouveaux communiers ; c'est là, enfin, au pied d'une croix, que siège, en plein air, la justice communale. Et quand les ducs de Bourgogne jurent les privilèges de Dijon, quand les rois de France, après eux, jurent ceux de la province, c'est non loin de là, devant l'autel majeur de Saint-Bénigne, c'est-à-dire, remarquons-le bien, dans le sanctuaire le plus élevé en dignité du cimetière histo-

rique, que l' « abbé de Dijon » reçoit le serment des souverains. Ainsi, à Dijon, la commune ne vient pas seulement du marché, elle sort aussi du cimetière : elle en sort comme les paroisses, comme les rues et les quartiers, comme les marchés et les marchands, comme la population et la richesse, comme enfin tout ce qui a fait la prospérité du Dijon médiéval, et les Dijonnais du quinzième siècle savaient bien ce qu'ils disaient, quand ils considéraient leurs multiples cimetières urbains comme « les plus belles et notables places de la ville », où, du reste, on n'en voyait point d'autres : des places où, plus encore que de reposer dans l'ossuaire, il faisait bon vivre.

Ainsi, suivant moi, la thèse de l'historien soissonnais n'est pas fausse, mais elle assigne aux conditions économiques, en ce qui concerne Dijon, une prépondérance trop large ; elle ignore le lien direct qui rattache la commune au cimetière, et omet par là, dans les origines communales, un élément juridique dont la portée, en l'état actuel de l'historiographie dijonnaise, ne saurait plus être méconnue.

Les critiques qui précèdent ne nous empêcheront pas de tenir le livre de M. Bourgin pour l'une des monographies les plus imposantes que l'on ait consacrées encore à l'histoire d'un groupe communal, d'une congrégation de communes, et l'on ne saurait trop louer, en particulier, l'ampleur de sa documentation bibliographique, aussi bien en ce qui regarde la littérature des institutions et de la sociologie, qu'en ce qui touche l'histoire particulière des

villes du groupe soissonnais. On demeure effrayé de l'étendue de ses dépouillements, car il a voulu tout connaître et tout parcourir. Mais à s'assimiler une matière aussi variée, M. Bourgin risquait de glisser dans sa rédaction, du moins à propos d'histoire locale, quelques menues erreurs et confusions : je n'abuserai pas des avantages que me confère ma situation de place, dans la critique de ce qui a trait à la Bourgogne, et je ne relèverai que pour mémoire les détails ci-après. Page 352, je ne lis pas sans surprise, à propos de Saint-Bénigne, que « ce monastère n'a point eu d'autre importance que de donner naissance au bourg » de même nom : vous n'attendez pas que, au nom de l'histoire monastique et de l'histoire liturgique, je m'attarde à redresser devant vous pareille proposition. Page 353, note 14, je ne suis pas médiocrement déconcerté d'apprendre comment, l'évêque de Langres Lambert s'étant dessaisi de Dijon en faveur du nouveau duché, « on voit alors l'évêque de Langres, bientôt duc et pair, rendre pendant tout le moyen âge hommage au duc de Bourgogne ». L'évêque de Langres, vassal, homme lige du duc de Bourgogne ! L'évêque de Langres tenant son évêché féodal en fief du duc de Bourgogne ! Ah ! Messieurs, quelle interversion des faits, et quel renversement des rôles ! Et quelle fondamentale méconnaissance de la constitution de la Bourgogne féodale trahit la note que je relève ! Plutôt que de m'attarder davantage à une hérésie assez pénible à mon orthodoxie, j'ai hâte de passer, non sans remarquer toutefois qu'elle n'est point imputable au disciple, mais qu'elle est dûe à une...

distraction du maître, le professeur à la Sorbonne, auteur des *Etudes sur le roi Robert le Pieux,* à qui on doit des livres justement admirés. Page 354, la consécration de l'église romane de Saint-Bénigne est datée du 3 novembre 1016 ; or Raoul Glaber porte : *dies tercius Kl. novembrium*, à quoi il n'y a qu'une traduction possible : le 30 octobre. Page 355, note 11, M. Bourgin reproche à M. E. Petit d'avoir mis à Auxerre la capitale du duché ; mais M. Petit n'a rien fait de semblable, il a montré seulement dans Auxerre la capitale de la Bourgogne des neuvième et dixième siècles. Page 356, M. Bourgin affirme que le duc Hugues II transporta auprès de l'Ouche le château bâti par Robert Ier contre la partie sud du mur romain. Il est bien admis, effectivement, que les premiers ducs capétiens ont fait leur demeure contre le mur méridional du castrum, non loin de ce qui fut plus tard la maison du Singe, mais la création, révélée pour la première fois par M. Bourgin, d'un château sur les bords de l'Ouche, me paraît bien suspecte et je pense que, comme moi, elle vous laissera incrédules. Je vois bien, par une charte de 1122-1124 (Petit, t. I, n° 195, p. 478, *et non p.* 472), que le duc Hugues II s'était ménagé vers le pont de l'Ouche, à côté des fours de Saint-Bénigne, une maison et un jardin, le tout dominant une prairie; mais qu'y a-t-il de commun entre ce lieu de plaisance, dont le fonds appartenait à Saint-Bénigne, et la demeure patrimoniale qui, dans l'enceinte du castrum seulement, pouvait alors abriter à titre permanent la famille et la puissance ducales? La question semble devoir être, sinon tranchée néga-

tivement, à tout le moins réservée. Enfin, page 358, M. Bourgin s'attache à relever que, au treizième siècle même, il n'est pas rare de trouver dans la ville de simples maisons de bois : or il est de notoriété que Dijon a conservé l'aspect des villes de bois jusqu'à la fin du moyen âge, et que, au seizième siècle encore, la pierre y était rare.

L'Académie a placé jadis sous ses auspices la monumentale publication des *Chartes de commune et d'affranchissement en Bourgogne*, œuvre de l'un des siens, Joseph Garnier, et, ces années dernières, elle confiait à l'un de ses membres les plus qualifiés (1) la mise au point de l'introduction où l'éminent archiviste exposait la synthèse du mouvement communal dans notre province. En esquissant aujourd'hui l'état de la science sur les origines communales de Dijon, il m'a semblé que j'entrais comme de plain pied dans l'ordre habituel de ses préoccupations et de ses travaux.

(1) M. Ernest Champeaux.

RAPPORTS

SUR

LES PRIX DE 1912

PRÉSENTÉS A L'ACADÉMIE

dans sa séance du 16 avril 1913

Par MM. BOUTELLIER, CHABEUF et FYOT.

Par suite du roulement adopté par l'Académie depuis que la libéralité du Conseil municipal a rétabli le crédit afférent aux médailles à décerner annuellement, revenait, en 1912, le tour des Beaux-Arts. Une commission spéciale, composée des membres de la section et à laquelle avaient été adjoints MM. Chabeuf, Fyot et Picard, s'est réunie le 9 avril, sous la présidence de M. L. Collot, président, et a arrêté les propositions suivantes, qui ont été soumises à l'Académie dans la séance générale du 16 avril. Une fois de plus, la Compagnie déclare que dans sa pensée, les médailles d'un même métal doivent être tenues pour égales entre elles, et pour affirmer ce principe de tradition constante, elle adopte, comme toujours, l'ordre alphabétique.

La séance ayant été déclarée ouverte, la parole est donnée à M. E. Boutellier qui s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

Dans une réunion antérieure et préparatoire, j'ai accepté avec plaisir la tâche de vous présenter la candidature de M. Edouard Darviot, artiste peintre. Je dis avec plaisir, parce que Darviot est mon ami et que les œuvres dont il est l'auteur sont nom-

breuses, diverses, intéressantes et assez éloquentes par elles-mêmes pour mériter une médaille d'or de l'Académie de Dijon.

Edouard Darviot (domicilié à Dijon depuis quinze ans) est né à Beaune le 19 avril 1859. Peintre de genre et portraitiste, il est reçu à l'Ecole nationale des beaux-arts de Paris, en 1882, et, depuis cette époque, expose régulièrement au Salon de Paris, Société des artistes français.

Parmi ses principales œuvres je citerai : *Les comptes*, figurant au musée de Beaune ; *Une visite intéressée*, portrait de M. R... 1883 ; *Le peintre Hanoteau dans son atelier*, 1898 (musée de Beaune ; portrait de *M. L. D...*, 1883 (musée de Dijon) ; des vues de l'hôpital de Beaune, 1896 et 1897, qui furent très remarquées et attirèrent l'attention des peintres qui le suivirent dans cette voie. Deux portraits pastels : *La Liseuse* et *M^lle E. C...*, 1895, 1897. Deux aquarelles, Salon de 1898.

E. Darviot exposa aussi avec succès plusieurs tableaux de genre tels : *La Visitation*, 1902 ; *Destinée ; Chez grand'mère*, 1905 ; *Au lutrin ; Vieilles faneuses ; Les pommes*, etc. *Les tricoteuses*, un dessin (musée de Beaune).

Dans cette série d'expositions heureuses au Salon de Paris, Darviot se spécialise particulièrement dans le portrait, ainsi qu'en témoignent les catalogues officiels. Certains atteignent la hauteur du tableau d'histoire par l'importance du personnage représenté. Citons ceux du *Peintre Hanoteau* ; de la *Comtesse de S... ;* du *Colonel Roché ;* de *M. Henri Chabeuf ;* de *M^gr Oury, archevêque d'Alger ;* du *Supérieur*

général des Dominicains; du *Peintre Ziem.* Enfin celui de *Pie X* (Rome, mars 1911), qui eut un grand retentissement et restera, selon la promesse du pape, dans les collections du Vatican.

L'on a placé dans la Chambre de commerce de Beaune le portrait de M. Bouchard, qui en est le président honoraire et le fondateur. Nous avons admiré au Salon dijonnais la saisissante effigie du regretté Paul Jobard, le deuxième portrait du Pape (Rome, juillet 1911), d'une si noble composition, et le distingué portrait de *Mme B...*

Ennemi des grandes toiles aux dimensions encombrantes. Darviot s'efforce de résumer une pensée, un caractère, une ressemblance dans des tableaux d'un format plutôt restreint. Une attitude, des mains bien étudiées et exactes, une expression de physionomie très intense et le portrait s'imprime dans le souvenir, inoubliable.

Darviot a eu plusieurs médailles à diverses expositions de peinture et a été nommé officier d'Académie en 1895. L'Académie de Dijon lui décerna, en 1903, une médaille de vermeil. Nous proposons pour lui, cette année, une médaille d'or.

M. Fyot a la parole.

MESSIEURS,

A notre époque où la peinture sacrifie si souvent à la mode, au désir de la singularité, il est réconfortant de rencontrer la probité artistique unie à la sincérité des moyens; plus réconfortant encore pour nous, Bourguignons, lorsque cette probité se

trouve chez un compatriote. Voilà ce que nous aimons à constater chez Adolphe Déchenaud avec l'atavisme bien caractéristique qui inclina toujours vers la nature les artistes bourguignons.

Adolphe Déchenaud naquit à Saint-Ambreuil, canton de Sennecey-le-Grand, dans Saône-et-Loire. Ses dispositions exceptionnelles pour les beaux-arts en firent de bonne heure l'un des plus brillants élèves de Boulanger, de Benjamin Constant et de Jules Lefèvre. Il fréquenta ainsi cette Académie Julian, de la porte Saint-Denis, où le mélange international de tous les talents fut toujours d'un enseignement si original et si fructueux. Adolphe Déchenaud remporta le prix de Rome en 1884 et se fit remarquer, dès son retour en France, par une puissante personnalité. Il exposa aux *Artistes français* et remporta bientôt, au Salon de 1899, une mention honorable avec *Philosophie* et *Etude de Femme*. L'année suivante, un portrait lui valut une médaille de troisième classe, et le très beau *Portrait de son père* le désigna, au Salon de 1901, pour une médaille de première classe. Cette dernière toile figure maintenant au musée du Luxembourg.

Après avoir donné *Les vendangeurs*, en 1902, M. Déchenaud exposa, en 1903, le *Portrait de sa mère* qui fut offert par l'Etat au musée de Dijon. Ce grand portrait est traité en pied dans une tonalité sévère et d'où ressort vigoureusement, avec sa pâleur mélancolique, un profil en pleine lumière d'une expression saisissante.

Puis, le peintre brossa, de main de maître, le *Portrait de M. Dujardin-Beaumetz*, sous-secrétaire

d'Etat aux beaux-arts, et reçut, de ce fait, la croix de la Légion d'honneur.

En même temps, il envoyait à Munich un *Groupe d'amis* qui fut jugé digne d'une première médaille, et, toujours dans la même note, exposait, l'année suivante, aux *Artistes français* le *Portrait de Mme Wallut*. Toute la critique en fit l'éloge, reconnaissant avec quelle conscience l'artiste recherche la vie profonde et la rend avec bonheur. A la Triennale, le *Portrait de M. Strauss* avait eu un égal succès.

En somme, M. Déchenaud est avant tout portraitiste, et s'il peint un sujet de genre, une scène d'intérieur, il s'applique, comme les Frans Hals ou les Tilborg, à chercher l'expression juste, le geste, l'intensité de la vie en un mot, accessible au public comme aux connaisseurs.

Voyez quelle jovialité dans sa *Bonne prise* du Salon de 1911. Avec quel plaisir ces vieux se délectent par avance des agréments promis par la poudre magique !

Ailleurs, voyez encore avec quelle attention les amis d'un peintre examinent *Dans l'atelier* la dernière œuvre de l'artiste. Comme les sourcils se froncent, tandis qu'une bonne rosserie semble prête à jaillir des lèvres de l'un des critiques bénévoles. C'est l'envoi de M. Déchenaud au Salon de cette année, composition prise sur le vif, qui n'a pas manqué de forcer l'attention de visiteurs trop souvent distraits (1).

(1) Depuis la lecture de ce rapport dans la séance du 16 avril, le talent de M. Déchenaud a reçu, à l'occasion de ce tableau constituant une réunion de portraits liés dans une attention commune,

Mais il nous sera plus facile d'étudier le pinceau de l'artiste dans la belle toile des *Noces d'or* qui fut donnée par l'Etat en 1910 au musée de Dijon. C'est une œuvre forte et d'un réalisme de bon aloi.

Une famille de paysans groupés autour d'une table, fête la cinquantaine des grands parents. On est au café. Tout le monde écoute d'un air attendri et amusé la chanson qu'une fillette, grimpée sur sa chaise, chante avec importance, tandis que son petit frère s'est endormi sur la table.

La qualité maîtresse de M. Déchenaud est assurément la recherche de l'expression. C'est un observateur; tout, dans l'entourage, concourt à l'effet cherché. Ses personnages, de grandeur naturelle, sont largement traités et bien dans leur milieu. La touche est grasse, enveloppante sans nuire à la précision du dessin et s'harmonise dans une tonalité générale un peu sourde.

Veut-on maintenant ne pas négliger le côté sévère de la critique? Il est peu sensible. Peut-être pourrait-on reprocher à l'artiste d'être trop portraitiste, de peindre avec trop d'égalité tous ses personnages, ce qui nuit quelque peu à la profondeur. Mais le tableau dénote un maître, et, je le répète, par sa nature, un maître véritablement bourguignon.

Tous ces titres ne sauraient passer inaperçus à la

la consécration suprême. La Société des artistes français lui a décerné la médaille d'honneur de peinture, confirmant ainsi ce que nous avons dit dans notre rapport sur la vocation de M. Déchenaud à l'art admirable et difficile du portrait. L'Académie ne peut qu'être légitimement fière de voir son jugement homologué par celui des pairs parisiens de l'artiste. — E. F.

sollicitude de notre Compagnie à laquelle nous demandons de décerner à M. Adolphe Déchenaud une médaille d'or.

M. Chabeuf a la parole et s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

M. Henri-Marie-Adrien Compérot est né à Ravières (Yonne), le 25 octobre 1864. Il fut élève, en 1880, de M. Félix Vionnois, architecte du département, puis de M. Chaudouet, qui lui succéda dans le service départemental et dont il a été le collaborateur jusqu'à sa mort. Dans cette période, M. Compérot a pris part à des travaux importants : c'est, à Dijon, la nouvelle Caisse d'épargne, le Lycée Carnot, la nouvelle caserne de gendarmerie, la salle du Conseil général; à Châtillon-sur-Seine, l'Ecole d'agriculture. Nous n'avons rien à retenir de ces œuvres qui sont propres à M. Chaudouet, et en venons aux travaux personnels de M. Compérot.

M. Firmin-Nicolas-Arthur Chaudouet étant mort en fonctions, à Dijon, à cinquante-six ans, le 9 mars 1904, M. Compérot a été nommé architecte du département, par arrêté de M. Michel, préfet de la Côte-d'Or, du 15 avril 1904. Le 21 mai de la même année, un arrêté de M. le ministre de l'intérieur le nommait architecte de la Cour d'appel de Dijon, service des bâtiments civils.

De 1910 à 1912, M. Compérot a construit les nouveaux bâtiments destinés à recevoir les bureaux de la Préfecture ; ils font suite à l'hôtel lui-même, élevé en 1759, par l'architecte Nicolas Lenoir, dit le

Romain, pour M. Bouhier de Lantenay, dans ce style robuste, monumental et un peu lourd, qui est celui des dernières années de Louis XV et qu'on nomme assez improprement style Louis XVI. Le meilleur Louis XVI, pour parler surtout des œuvres d'architecture, est celui des quinze dernières années de Louis XV; à cette période appartient, en effet, la salle de l'opéra au château de Versailles, dont les plans furent donnés par Jacques-Ange Gabriel, qui fut inaugurée le 1er juin 1770, et demeure dans ses grandes lignes un chef-d'œuvre que n'ont point altéré de malencontreuses retouches de détail, perpétrées entre 1830 et 1837.

Le choix du style s'imposait à l'architecte ; il fallait manifestement conjuguer le nouveau bâtiment avec l'hôtel devenu de résidence particulière, l'Intendance de la Généralité de Bourgogne, puis la Préfecture, et cependant ne pas faire une œuvre d'apparat et de faste, conserver enfin son caractère à l'annexe de service et de travail, sans qu'il y eut trop de dissonance. Il nous semble que toutes les conditions du programme artistique ont été remplies avec talent et mesure par M. Compérot; la construction se présente dans un beau calibre, les proportions sont bonnes, le rapport entre la maçonnerie et le comble à pentes rapides, entre les vides et les pleins, est heureux; enfin, les profils et moulures sont bien étudiés et l'ornementation, pur Louis XVI, abondante sans être prodiguée, est mise où il faut. On remarquera au-dessus des fenêtres du premier étage, ces portions de frises formées de rosaces jointes; c'est un élément décoratif qui se rencontre en maints lieux

dans le Dijon Louis XVI, et dont le bon ornemaniste Jérôme Marlet a donné d'excellents modèles dans les motifs en menuiserie placés par lui au-dessus des deux portes et du grand panneau faisant face aux fenêtres, dans la salle dite du grand Condé, au musée. Notons que la boiserie un peu lourde n'est pas de lui, mais quand l'œuvre fut achevée, un complément ornemental ayant été jugé nécessaire, on en chargea Marlet qui s'en acquitta en perfection.

Nous ferons cependant quelques légères remarques à M. Compérot, oh ! bien légères ; jugez-en. La tablette qui, au-dessus de l'entrée, porte l'inscription : BUREAUX DE LA PRÉFECTURE, semble appeler une moulure débordante qui termine horizontalement le panneau. On fera la même remarque sur le motif qui sert d'amortissement à la porte cochère ouverte entre l'ancien bâtiment et le nouveau. L'œil, le mien, du moins, demande une moulure, un couronnement qui manque ici. Il semble aussi que, dans le cartouche qui sert de clé de voûte à la porte, le motif encadré, une légère chute de fleurons, soit un peu insignifiant par rapport au décor enveloppant. Mais, qu'aurait-on pu y mettre, dira-t-on ? Eh ! mais, pourquoi pas les armes de la Bourgogne, comme on l'a fait au théâtre municipal, sur l'appui de la loge préfectorale ?

Si nous pénétrons maintenant à l'intérieur, nous reconnaîtrons que les dedans ne sont pas sacrifiés aux dehors comme il arrive trop souvent, qu'aucune fenêtre n'est coupée, soit par une révolution d'escalier, soit par un de ces hideux étages intermédiaires qui déshonorent tant de structures modernes et font

des dehors les plus criants mensonges de pierre; un grand vestibule spacieux distribue, comme on disait autrefois d'un mot exact et à conserver, tous les locaux, l'escalier est clair et commode, enfin les différentes pièces reçoivent une lumière partout suffisante. Il y a là un plan bien conçu conformément à un programme étudié et nous n'hésitons pas à déclarer que, dans son ensemble, le bâtiment des bureaux de la Préfecture est un des plus réussis qui aient été élevés à Dijon dans les vingt dernières années. Quand on pense que nous aurions pu voir s'élever un édifice selon les formules de ce qu'on appelle le moderne style !

M. Compérot a été fait officier d'Académie, le 20 janvier 1909, et chevalier du Mérite agricole, le 12 août 1913. Pour ce modeste, ce laborieux et cet homme de talent nous vous demandons une médaille de vermeil.

M. E. Fyot reprend la parole :

MESSIEURS,

La plus grande joie de M. Laronze est d'être appelé « le peintre du Charolais ». Qu'il soit transplanté à Paris ou à Berck, c'est en Bourgogne que son cœur a jeté ses racines, c'est la Bourbince, la Loire et l'Arroux qu'il aime et qui reviendront comme une obsession charmante dans les compositions de l'artiste.

A vrai dire, Dijon, jusqu'à présent, connaissait peu M. Laronze que ses travaux et ses relations en avaient éloigné. Seul, son tableau *Les pêcheurs*

charolais, donné par l'Etat au musée de la ville en 1902, retenait les regards par son charme aérien et la réalité saisissante du milieu.

Trois personnages, un vieillard, une jeune femme et un enfant, dans une barque, pêchent sur l'Arroux. Ils forment un groupe classiquement composé qui se détache en silhouette sur un ample paysage aux lignes sobres, aux lointains vaporeux. Tout cela est bien dans l'air et la lumière qui frappe les personnages à contre-jour les enveloppe comme d'une auréole. On sent l'observation sur nature et non pas le plein air d'atelier. L'harmonie générale, rousse et bleuâtre, s'impose par sa sincérité. Un peu trop de sagesse, peut-être; peut-être aimerait-on plus d'imprévu, de variété dans la facture; mais tel qu'il est, le tableau de Dijon révèle bien son auteur, amant d'une nature tranquille anoblie par ses grands horizons, ses plaines aux fuyantes perspectives, la mélancolie de ses matins ou de ses heures crépusculaires, une nature épurée, en un mot, qu'il voit à travers son idéal, sans lui ravir la sincérité. On le sent impressionné par la poésie rustique de Millet, avec la simplicité calme de ses attitudes.

Cette petite bergère, qui, en plein champ, fait sa *Prière du soir*, rappelle la paysanne du célèbre *Angelus*, de Millet. N'est-ce point elle qu'on retrouve, avec la même émotion, dans le *Crépuscule en Charolais?*

Au surplus, M. Laronze ne craint pas de se répéter avec de légères variantes. Les pêcheurs que l'on voit au musée de Dijon sont de fervents chrétiens, et les voici maintenant au Luxembourg dans la

même barque, avec les mêmes engins, courbant humblement le front à l'heure mystérieuse de l'*Angelus*. Le peintre s'est ainsi complu à tirer des mêmes éléments deux effets distincts.

Les œuvres de M. Laronze sont nombreuses. C'est un fidèle des Salons de la Société des artistes français où il envoie régulièrement chaque année depuis 1883; et l'artiste a d'autant plus de mérite qu'il est un tard-venu dans la carrière.

Né le 25 novembre 1852, à Génelard, en Saône-et-Loire, Jean Laronze était fils d'un entrepreneur de transports par eau. Il fit avec succès de bonnes études classiques au lycée de Mâcon, passa deux ans à l'école des sous-officiers du camp d'Avor et s'associa aux travaux de transport de son père pour les usines du Creusot et de Gueugnon.

Comme il était venu à Paris, en 1878, pour s'occuper d'affaires commerciales, il ne put résister à l'attrait des beaux-arts et prit ses premières leçons chez le paysagiste Emile Dardoise. Bientôt, il ne fut plus question de commerce, l'artiste était pris.

Marié et père de famille, il suit assidûment les cours de Bouguereau et de Tony Robert-Fleury, et devient, en trois ou quatre ans, capable d'exposer au Salon des artistes français. Il y débute en 1883 par un sous-bois : *Le pré du Moulin*, obtient une mention honorable en 1887, une médaille de 3e classe en 1898 et une médaille de 2e classe en 1899. En 1900, l'Exposition universelle lui vaut une médaille de bronze.

Dans cette première période, presque tous ses envois rappellent son pays natal. Il est impossible

de tout citer ; je mentionnerai seulement *Le soir en Charolais*, acquis par la ville de Mâcon pour son musée (1893) ; *Le Cro de Laguerne*, étude acquise par l'Etat pour le musée de Bourbon-Lancy (1896) ; *La Bourbince à Génelard*, toile placée au musée de Mulhouse (1898) ; *Le calme*, acheté par l'Etat pour le musée de Mâcon (1899) ; *Les pêcheurs charolais*, œuvre acquise par l'Etat pour le musée de Dijon (1901), et l'*Angelus*, l'une des meilleures compositions du maître, acquise par l'Etat, en 1903, pour le musée du Luxembourg.

Ici, la vie de Jean Laronze, profondément troublée déjà par plusieurs deuils cruels, eut à subir une nouvelle épreuve par la maladie de son fils qui l'obligea de séjourner à Berck. L'art, cependant, n'y perdit rien, car le peintre profita du voisinage forcé de la mer pour exécuter une série de marines : *Bateau de pêche*, *Sur le sable à Berck*, *Les mouettes*, *Bateau échoué*, etc., qui montrèrent son talent sous un nouveau jour.

Il put, cependant, revoir bientôt ses rivières et ses prairies ; aussi *La Loire à Diou*, qu'il exécuta en 1907, lui valut une acquisition de l'Etat pour le musée du Luxembourg, mais orne actuellement le salon d'honneur du ministre de l'intérieur.

Chaque Salon des artistes français voit de M. Laronze une œuvre nouvelle, et cette année encore l'artiste y figure très honorablement avec ses *Berges charolaises* et *Le Roudon*, délicieux effet de crépuscule.

La vie si bien remplie de M. Laronze demanderait une longue biographie, et le cadre de cette

notice m'oblige à rappeler trop succinctement qu'après avoir été hors concours de la Société des artistes français et titulaire de la médaille de la mutualité, Jean Laronze fut nommé chevalier de la Légion d'honneur et officier d'Académie.

Si je ne craignais d'empiéter sur le domaine de la littérature, je dirais encore qu'il est un critique d'art avisé et, à ses heures, un publiciste ému et enthousiaste. Mais son plus beau titre à la reconnaissance des artistes est la longue et féconde collaboration qu'il consacra à l'œuvre si bienfaisante du baron Taylor, l' « Association des artistes peintres, sculpteurs, graveurs et architectes », dont il fut tour à tour membre du Comité, secrétaire et premier vice-président. Aussi l'Association lui vota-t-elle, en 1906, une médaille d'or en reconnaissance de son constant dévouement et des services rendus.

Voilà, Messieurs, l'artiste que nous avons distingué et dont comme le talent le caractère honorent grandement la Bourgogne. Il est regrettable que le nombre restreint de nos médailles d'or ne permette pas à l'Académie de lui accorder sa plus haute récompense, mais nous ne pouvons, pour autant, le passer sous silence, et votre Commission se fait un véritable plaisir de vous proposer pour M. Jean Laronze une médaille de vermeil.

M. E. Boutellier reprend la parole :

MESSIEURS,

André Schwob, sculpteur médailleur, mon élève, est né à Nancy le 6 août 1883, a fait ses études au

lycée de Dijon et a suivi avec assiduité les cours de l'Ecole nationale des beaux-arts de Dijon pendant les années 1900, 1901, 1902 et 1903. Il travailla ensuite à l'Ecole de Paris dans les ateliers Mercié, Chaplain, plus tard Vernon.

Nous le voyons exposer au Salon des artistes français, en 1909, une plaquette intitulée *Au bord de la mer*.

En 1910, avec une médaille intitulée *In memoriam* (anniversaire de deuil), il obtient une mention honorable.

En 1911, il expose *L'aveugle* (plaquette).

J'ouvrirai ici une parenthèse pour vous dire que le modèle qui a posé pour cette œuvre est cet aveugle que nous avons tous vu depuis de longues années dans la rue de la Liberté.

Au Salon de 1912, figuraient *Les aïeules*, plaquette acquise par l'Etat; *Le laboureur qui trouve une médaille*, et *La veillée*, plaquette acquise par l'Etat. Avec ces œuvres nous lui voyons recevoir une médaille de deuxième classe.

Entre autres œuvres intéressantes, il exécute en ce moment, en collaboration avec Marcel Paupion, sculpteur, un monument élevé à la mémoire de l'aviateur Latham.

Ce jeune artiste, plein d'avenir, a un talent incontestable qui se recommande par des qualités d'observation, de sincérité et de finesse dans l'exécution. L'Académie fera bonne justice en lui décernant une médaille de vermeil.

Je vous proposerai, maintenant, d'accorder des médailles d'argent à MM. Marcel Paupion et Antoine Orlandini, sculpteurs.

Marcel Paupion est né à Dijon le 19 décembre 1886, a suivi les cours de l'Ecole nationale des beaux-arts de Dijon depuis 1900 jusqu'en 1906, et de nombreuses récompenses lui ont été décernées. Titulaire de la pension du département de la Côte-d'Or à l'Ecole de Paris, il entre dans l'atelier du sculpteur Mercié où il obtient des prix dans les différents concours.

En plus des études très suivies à l'Ecole, il travaille dans les ateliers de Paul Gasc et Auban, ses compatriotes, où il s'initie à toute la technique de son art.

En 1911, une mention lui est décernée au Salon des artistes français où il exposait une statue en pierre intitulée *L'hiver* dont l'exécution très étudiée dénonçait un sculpteur en pleine possession de son métier.

Pour Antoine Orlandini, sculpteur, bien que son nom dise une origine italienne, ce jeune artiste est né à Seurre (Côte-d'Or), le 16 mai 1886; il a suivi les cours de l'Ecole nationale des beaux-arts de Dijon pendant les années 1904, 1905, 1906, 1907, 1908 et 1909 où il remportait les plus hautes récompenses. Pensionnaire du département de la Côte-d'Or à l'Ecole de Paris, comme son camarade et ami Paupion, il choisit l'atelier Mercié où il continuera ses études avec une volonté que nulle difficulté ne découragera. Les succès ne se font pas attendre et, dès la deuxième année, il est reçu au deuxième essai pour le prix de Rome. Ces jours derniers, il m'écrivait qu'il était reçu, cette année encore, à ces concours dont nous attendons avec impatience le résultat.

Les envois qu'il nous adresse de Paris, chaque année, en sa qualité de pensionnaire du département, sont toujours très remarqués à notre exposition de fin d'année scolaire.

En dehors de ses études à l'Ecole, il suit avec une ardeur déférente les conseils de Henry Bouchard qui le tient en grande estime.

Je crois, Messieurs, que les deux jeunes artistes que je vous propose pour les médailles d'argent, s'ils n'ont pas encore beaucoup d'œuvres à leur actif nous ont donné des preuves certaines de travail et de volonté pour surmonter les grandes difficultés inhérentes à la recherche du beau. Leurs succès d'école nous sont une garantie que vos encouragements seront bien placés.

L'Académie, après en avoir délibéré, homologue les propositions de sa commission spéciale et en conséquence décerne :

Des médailles d'or à MM. Edouard Darviot et Adolphe Déchenaud, peintres ;

Des médailles de vermeil à MM. Henri Compérot, architecte du département, à Dijon ; Jean Laronze, peintre ; André Schwob, sculpteur médailleur ;

Et des médailles d'argent à MM. Antoine Orlandini ; Marcel Paupion, sculpteurs.

Les présents rapports seront imprimés selon l'habitude constante de l'Académie dans le volume des *Mémoires* en cours de publication et il en sera

fait un tirage à part dont des exemplaires seront remis aux lauréats pour leur tenir lieu du diplôme dont il n'est pas dans les traditions de l'Académie d'accompagner les médailles décernées par elle.

Ainsi fait en séance plénière le 16 avril 1913.

Le secrétaire par intérim,
A. CORNEREAU.

Vu : *Le président,*
L. COLLOT.

GÉOLOGIE DE LA COTE-D'OR

AVANT-PROPOS

Cette étude a été écrite spécialement pour les *Mémoires de l'Académie* en vue d'accompagner une carte géologique au 1/320,000 de la Côte-d'Or. La carte a aussi été publiée dans l'ouvrage *Dijon et la Côte-d'Or*, paru en 1911, à l'occasion de la réunion de la Société pour l'avancement des sciences à Dijon. Je n'ai rien à changer à la carte depuis cette époque.

Une notice accompagnait la carte dans l'ouvrage ci-dessus. Elle visait à donner un aperçu très rapide de la géologie de notre région pouvant être lu par des gens à peu près étrangers à la géologie. Dans l'étude faite pour l'Académie, j'ai développé davantage certains points et j'ai cité dans chaque étage un plus grand nombre de fossiles, d'après les collections de la Faculté et du Musée d'histoire naturelle. Je n'ai pas prétendu toutefois donner des listes complètes : un trop grand nombre de déterminations reste à faire et, pour y procéder sérieusement, il aurait fallu trop retarder cette publication. J'ai voulu seulement donner une idée des faunes successives.

D'autre part, quelques parties ont subi des coupures.

Une synthèse rapide a été publiée ici-même par J. Martin, sous le titre de : *Aperçu général de l'histoire géologique de la Côte-d'Or,* en 1890. Ce travail donne des détails sur la subdivision des étages, que j'ai laissés de côté, et des listes de fossiles plus complètes que les miennes. Mais certaines espèces n'y sont pas mentionnées, certaines déterminations ont dû être changées et j'ai noté certains horizons d'ammonites qui n'avaient pas été observés par J. Martin. Enfin l'exposé de l'histoire géologique, qui constitue la première partie, est fait de points de vue abandonnés aujourd'hui. Ainsi les émissions de matières venues de la profondeur jouent un rôle de *deus ex machina* que je ne saurais admettre pour le dépôt du gypse, de la pyrite, des phosphates, de la dolomie, du calcaire. Les arrêts très multiples de la sédimentation calcaire au-dessous des couches argileuses sont attribués à des mouvements du sol ayant rapproché le fond de la surface de la mer ou même ayant exondé les dépôts antérieurs, tandis qu'il s'agit plus vraisemblablement de changements dans la direction des courants. Je ne crois pas non plus que les oolithes ferrugineuses de l'oxfordien, ou les ammonites décèlent le voisinage de la côte. L'attribution du conglomérat oligocène à gros blocs, de la gare de Dijon, à un phénomène glaciaire, ne trouverait sans doute guère, aujourd'hui, de défenseur sérieux.

Je n'ai pas cru devoir m'attarder à réfuter ces différentes opinions qu'on pourra, au besoin, redresser

en s'aidant des traités généraux de géologie récents; je me borne à les indiquer ici pour montrer qu'une histoire géologique de la Côte-d'Or, conçue dans un esprit plus moderne, ne fait pas double emploi avec la publication de J. Martin.

La Côte-d'Or est formée de terrains très divers par leur âge comme par leur composition. Au sud-ouest est le Morvan, pays de collines généralement arrondies, à pentes quelquefois raides. Les terrains qui le constituent s'élèvent de 300 mètres à Semur, à 600 mètres à Saulieu et à 723 mètres à Ménessaire, point culminant du département. Ils gagnent de plus grandes altitudes au sud, en dehors du département: 902 mètres à la source de l'Yonne. Ce sont les roches les plus anciennes du pays : gneiss et granites, porphyres, schistes carbonifères, toutes formations de nature siliceuse, qui donnent des terres agricoles pauvres et sont parfois couvertes seulement de landes de bruyères, genêts et grandes fougères, d'autres fois de forêts.

A la bordure du Morvan, des plaques et mamelons de calcaires et de marnes s'y superposent. Ce sont les témoins respectés par l'érosion, du manteau de terrains secondaires qui recouvrait jadis le Morvan. Peu au delà, les terrains secondaires forment une ceinture continue autour du Morvan. Les vallées liasiques humides de l'Auxois, avec leurs pâturages, les plateaux secs du Châtillonnais et la partie de celui de Langres qui arrive aux portes de Dijon, ceux de l'arrière-côte à l'ouest de la ligne de Dijon à Chagny, donnent au terrain jurassique une part

largement prépondérante dans la constitution du département. Entre les plateaux et la Saône, le reste du département appartient aux formations crétacées, tertiaires et quaternaires.

TERRAINS PRIMAIRES

Les sédiments les plus anciens qu'on peut reconnaître dans le Morvan appartiennent au DEVONIEN (étages Frasnien et Famennien). Ils consistent en schistes, parfois gréseux, et calcaires, dont la bande s'allonge au sud et au nord de Bourbon-Lancy, mais ne pénètre pas dans la Côte-d'Or. La mer tournaisienne, au début du carbonifère, a occupé aussi la région et a formé de beaux poudingues, puis du grès et des schistes. Les schistes tournaisiens avec quelques poudingues pénètrent seuls dans le département, à l'ouest d'Arnay-le-Duc.

Des roches éruptives ont traversé les terrains précédents ; ce sont des *albitophyres* à travers le Devonien et des *orthophyres* dans le TOURNAISIEN. De larges surfaces sont occupées dans le Morvan par les *granites* ordinaires, les granites à mica blanc ou *granulites*, les *gneiss*. Au voisinage de ces roches, les schistes devoniens et carbonifères se chargent de minéraux cristallisés d'autant plus nets et abondants qu'on approche davantage du granite. Ils ont donc subi l'influence de la haute température et des éléments chimiques que le granite portait en lui avant sa consolidation et lui sont antérieurs. Le gneiss ne serait qu'un terme très avancé de cette transformation portant sur le carbonifère et le devonien, peut-

être aussi sur des dépôts plus anciens. Des roches moins riches en silice (*cornes, amphibolites, porphyrites amphiboliques, diorites*) correspondent au métamorphisme de lentilles calcaires des terrains précédents, dont la chaux et la magnésie ont saturé complètement la silice qui pouvait y exister déjà et celle qu'ont fournie les émanations granitiques.

En quelques points du Morvan on trouve des schistes et des calcaires noirs à foraminifères, à *Productus* et autres Brachiopodes, *Phillipsia Eichwaldi,* qui les classent dans le VISÉEN. Les dépôts de cette époque ne paraissent jamais avoir été métamorphisés dans notre région. Ils sont donc postérieurs au granite, dont l'âge est ainsi compris entre le tournaisien et le viséen, comme cela a lieu pour le granite des Vosges, granite gris au nord de la haute vallée de la Moselle, granite à amphibole des ballons (1).

L'élaboration du granite s'est faite en profondeur, au-dessous des sédiments carbonifères, mais il a été poussé dans les anticlinaux à mesure que la croûte terrestre s'est ridée et il est apparu au jour par suite de l'enlèvement des sédiments au-dessus de ces anticlinaux. Dès le commencement de l'époque viséene ces actions se sont manifestées avec une amplitude suffisante pour que des fragments de granite aient été arrachés et roulés, de manière à participer à la constitution des poudingues de la partie supérieure du viséen. Ceci confirme l'âge antéviséen du granite.

(1) Alb. Michel-Lévy, *Analogie des terrains primaires du sud des Vosges et de ceux du Morvan : Bul. Soc. géol.*, 4e sér., t. X, 1910, p. 816.

Pendant la fin du viséen et sans doute aussi pendant le WESTPHALIEN, les phénomènes volcaniques ont atteint un paroxysme considérable qui a fourni des matériaux de projection et de coulée très abondants. Ce sont les *orthophyres* et des *porphyres noirs* que M. Aug. Michel-Lévy considérait en partie comme des roches d'épanchement, en partie comme des produits de projection, et que M. Alb. Michel-Lévy regarde comme des cendres et lapillis volcaniques ressoudés par une imprégnation siliceuse. Il les rattache aux *microgranulites* dont les filons et les coulées se rencontrent à chaque pas dans le Morvan, au titre de tufs de ces roches. Souvent les filons de microgranulite traversent les porphyres noirs. Les *porphyres* rouges *à quartz globulaires* et les *porphyres pétrosiliceux,* avec les *pyromérides,* sont un peu plus récents. Mais toutes ces roches ont la plus grande analogie par leur composition chimique, riches en silice et en potasse, tandis que dans les albitophyres la soude l'emporte de beaucoup. Elles viennent de la même réserve de matière fondue qui avait fourni le granite.

L'action de l'eau se manifeste dans la formation des porphyres noirs par l'existence de grès feldspathiques avec empreintes de plantes et veines de charbon.

Toutes les formations précédentes ont subi un ridement très important pendant le WESTPHALIEN, dont il ne nous reste aucun dépôt en Côte-d'Or. Pendant le STÉPHANIEN et le PERMIEN inférieur, des lacs se sont établis dans les dépressions résultant du plissement précédent, tandis que les eaux courantes arrachent aux reliefs accentués qui les domi-

nent des débris de granites, de porphyres, de schistes, qui s'accumulent dans les bassins. Ainsi se forment, avec des épaisseurs qui atteignent un millier de mètres pour les bassins d'Autun, de Blanzy, les poudingues, les grès, les schistes, les lits de houille.

Le petit bassin d'Aubigny-la-Ronce, en Côte-d'Or, est comme un annexe de celui d'Epinac sis en Saône-et-Loire. Une bande de granite les sépare l'un de l'autre. Des sondages en cours d'exécution diront si la houille d'Aubigny se prolonge à l'est sous les terrains secondaires, ou si le granite vient de nouveau limiter le gisement de ce côté.

Une bande houillère existe aussi au sud-ouest de Semur, près de Sincey-lez-Rouvray. Etroite, elle s'allonge exactement de l'est à l'ouest, redressée entre deux bandes de porphyre quartzifère qui l'enveloppent, comme la couverture d'un livre fait des feuillets. Le poudingue de base des couches houillères renferme des débris du porphyre voisin. Celui-ci constituait donc une coulée à laquelle elles se sont superposées et qui a été repliée avec elles. Le combustible fourni par ce gisement est de l'anthracite.

A Autun, dans la même dépression qui avait reçu les sédiments d'Epinac, le Permien débute par des schistes noirs qu'on distille pour en obtenir une huile combustible et des produits accessoires. Il y a aussi dans ces schistes un lit d'un combustible particulier, le boghead, recherché pour les qualités très éclairantes du gaz que fournit sa distillation. L'exploitation de ces couches a été une bonne fortune pour les paléontologistes : des batraciens variés ont montré les degrés successifs d'ossification de leur

colonne vertébrale; des poissons extraordinaires; des tiges silicifiées, conservant les microbes qui les avaient envahies; des algues qui ont été en partie les éléments formateurs du boghead; nous ont singulièrement éclairés sur l'évolution du monde animal et du monde végétal dans ces temps lointains. C'est pourquoi j'ai cru devoir mentionner ce bassin extérieur à notre département et d'ailleurs bien voisin. Au-dessus des schistes noirs, types de l'Autunien, sont des grès rouges et poudingues du Permien moyen ou SAXONIEN.

A la base du Permien d'Autun s'intercalent des *lamprophyres* (*porphyrites micacées* et *mélaphyres*), roches éruptives de couleur sombre, pauvres en silice, riches en chaux, magnésie et fer, sans être très pauvres en potasse. Quelques filons de même composition, à travers le Morvan, sont très probablement de même âge. Ce sont les derniers produits de l'effort volcanique.

Les derniers mouvements hercyniens plissèrent le Permien lui-même et imposèrent de nouveaux reliefs au sol. Ceux-ci furent à leur tour soumis à l'érosion et usés pendant le commencement de la période triasique. Il en résulta une surface générale peu accidentée, une pénéplaine, sur laquelle la mer vint peu à peu s'établir pendant la fin des temps triasiques, pour ne plus l'abandonner avant la fin du jurassique.

TRIAS

Les dépôts des temps secondaires sont restés chez nous à peu près horizontaux, et sur les flancs des

vallées sculptées par les érosions ultérieures, leurs lits dessinent à peu près des courbes de niveau. Cette allure contraste fortement, dans les parties de la carte où se trouvent à la fois les deux sortes de terrains, avec celle des formations anciennes, dont les lignes de séparation réciproque sont jetées en travers des vallées sans aucune coordination avec les lignes précédentes.

La sédimentation triasique puissante dans les Vosges et la Lorraine, progressant de là vers l'ouest, n'a atteint que tardivement notre département et même sur certains points n'a laissé aucun dépôt; c'est le cas autour de Saulieu. Dans le Châtillonnais, plus rapproché de la Lorraine, le trias est épais et assez complet, d'après le sondage effectué en 1909 à Brion-sur-Ource par la Société centrale de recherches de houille. Sur le gneiss granulitique, on trouve :

Arkose, 3 mètres.

Muschelkalk marneux, 18 mètres.

Muschelkalk dolomitique, 30 mètres.

Marnes schisteuses noirâtres, avec anhydrite, lits de grès vert, 42 mètres.

Dans le tunnel de Mâlain à Blaisy (1), le trias a encore 66 mètres; il n'en a plus que 18 à Pouilly-en-Auxois et il manque auprès de Semur et de Saulieu. Dans le centre du département, réduit à son étage supérieur, il est formé de grès quartzeux et feldspathiques (arkoses), quelquefois assez cimentés par la silice pour être employés au pavage (Sainte-

(1) Ruelle, Ducos, Jullien, *Bul. Soc. géol.*, 2e sér., t. VIII.

Sabine), de dolomie, d'argiles bariolées, de gypse, celui-ci exploité à Ivry, à Mâlain. Ce sont des dépôts de rivage et de lagunes. L'imprégnation siliceuse de l'arkose est due à des sources minérales qui, en même temps que la silice, ont déposé dans cette roche de la fluorine, de la barytine, de la galène, du cuivre gris, en géodes ou en mouches disséminées. Ce sont sans doute les mêmes sources qui ont rempli les filons de quartz blanc et quelquefois de fluorine, coupant çà et là les terrains siliceux du Morvan.

TERRAIN JURASSIQUE

Partout où il y a des dépôts triasiques et même un peu au delà, s'est formé ce grès siliceux fin, blond, qui règne de la Lorraine au Jura et du Wurtemberg à la Côte-d'Or, le grès RHÉTIEN à *Avicula contorta* Portl., *Mitylus minutus* Goldf., *Gervillia præcursor* Quenst. Des lits à grain un peu plus gros, avec os et dents de reptiles et de poissons, le *bone bed* des Anglais, y sont intercalés. Les dents de poissons qu'on trouve le plus communément appartiennent aux espèces suivantes : *Saurichthys acuminatus* Ag., *Sargodon tomicus* Plien., *Acrodus minimus* Ag. Cette formation atteint à peine 10 mètres dans le tunnel de Mâlain.

Les calcaires en petits bancs de l'HETTANGIEN ou Infràlias surmontent le grès. Les lits inférieurs riches en coquilles, particulièrement de Cardinies, ce qui leur a valu le nom de lumachelle, sont datés par l'*Ammonites* (*Psiloceras*) *planorbis,* qui, d'ailleurs, y est très rare ; on les désigne localement sous le nom

de pierre serpentine. Les lits supérieurs, dits foie de veau, renferment quelques *Ammon.* (*Schlotheimia*) *angulatus*. Là où le trias et le grès rhétien manquent, ces calcaires reposent directement sur les roches cristallines. Tel est le cas au Maupas et à la Maison-des-Champs (est de Saulieu), à Pont-d'Aisy (près Semur).

Le calcaire à *A. planorbis* de Thostes, près Semur, est imprégné d'oligiste ou oxyde de fer rouge, qui a été exploité. La coquille des Cardinies a été remplacée par l'oligiste qui a cristallisé tout en respectant les moindres détails d'ornementation de la surface de la coquille. A partir de Manlay, en allant dans la direction du sud, c'est l'horizon à *Ammonites angulatus* qui est ferrugineux, et à Mazenay, peu au sud de la limite de la Côte-d'Or, l'imprégnation est suffisante pour que la Compagnie du Creusot exploite ces couches. Le minerai est oolithique et formé d'un mélange d'oxydes rouge et brun.

*
* *

Le développement du calcaire à gryphées et sa richesse en fossiles ont valu à Semur d'être pris par d'Orbigny comme localité-type de l'étage SINÉMURIEN ou lias inférieur. C'est un calcaire gris bleu (pierre bise des carriers) qui surmonte immédiatement les couches à *Ammonites angulatus* et forme des pentes raides d'une dizaine de mètres sur les parois des vallées.

Pour les fossiles du lias, on peut consulter le catalogue du musée de Semur par Collenot. Néanmoins, je citerai du Sinémurien les genres et espèces suivants :

Ichthyosaurus.
Belemnites acutus Miller.
Nautilus striatus Sow.
Turbo.
Pleurotomaria.
Cerithium.
Pleuromya.
Tancredia.
Cardinia.
Mitylus.
Spiriferina pingius Ziet.
Sp. Walcotti Sow.
Terebratula cor.
Pentacrinus tuberculatus.

Dans la partie inférieure, les Ammonites :

Agassiziceras scipionianum d'Orb.
Schlotheimia Charmassei d'Orb.
Arietites rotiformis Sow.
A. Conybeari Sow.
A. geometricus Phil.

Dans la partie moyenne :

Ariet. multicostatus Sow.
A. Bucklandi Sow.
A. Sauzeanus d'Orb.

Dans la partie supérieure :

Schlotheimia lacunata Buckm. in Quenst.
Deroceras ziphus Ziet.
Arietites stellaris Sow.
A. obtusus Sow.
Caloceras nodotianum d'Orb.
C. raricostatum Ziet.
Onynoticeras oxynotum Quenst.

Liogryphœa arcuata Lamk. est dans les deux premières divisions; *L. obliquata* Sow., dans la division supérieure.

A l'ouest de Semur, le Sinémurien est complètement imprégné de silice et transformé ainsi en une sorte de jaspe brun. A Thostes, la silicification a même atteint la base de l'étage suivant et des rostres de bélemnites qui ont été dissous se trouvent remplacés par de la barytine. A l'ouest de Saulieu un lambeau de Sinémurien, isolé sur les roches cristallines, a

résisté grâce à la même silicification, qui en a fait une roche très dure et insoluble.

Un minéral qui n'a pas pour origine des sources minérales, comme la silice et la barytine, se trouve répandu dans notre sinémurien. C'est le *phosphate de chaux*. Son origine est purement marine, puisque les recherches faites sur les fonds de mer, dans ces dernières années, conduisent à le considérer comme résultant de la destruction d'animaux réunis en grand nombre sur certains points. Ce phosphate forme des nodules dans lesquels il est souvent facile de reconnaître des moules d'Ammonites, de Térébratules, de la division supérieure. Inclus dans le calcaire, où ils tranchent par leur couleur blanchâtre sur le fond gris, ils ne se prêtent pas du tout à l'extraction. Mais lorsque les couches supérieures du Sinémurien, qui sont spécialement leur gisement, sont longtemps exposées à l'air, l'eau dissout le calcaire et laisse comme résidu une argile ferrugineuse englobant les nodules. Cette argile, facile à travailler à la pioche, livre le phosphate, qui est exploité pour les besoins de l'agriculture. Les terres situées sur le Sinémurien doivent au moins une partie de leur fertilité à ce minéral.

Au-dessus de l'abrupt sinémurien, un talus à pente douce est formé par les calcaires marneux du CHARMOUTHIEN et du TOARCIEN ou Lias moyen et supérieur. Ce talus est coupé vers les deux tiers de sa hauteur par la saillie de quelques bancs durs qui terminent le Charmouthien. Les bancs de la base de ce dernier sont exploités pour la fabrication du ciment à Venarey, à Marigny-le-Cahouët. Ils renfer-

ment des *Belemnites niger* Miller, *B. elongatus* Mil., *B virgatus* Mayer, *B. clavatus* Blainv., *B umbilicatus, Lytoceras fimbriatum, Amaltheus margaritatus, Tropidoceras Valdani* d'Orb., *Œgoceras latecosta* Sow., *Liparoceras Bechei* Sow., *Microderoceras Davæi* Sow., *Zeilleria numismalis*. Les Ammonites ont leur partie centrale convertie en pyrite par la réaction des matières organiques du fond marin sur les sels de fer et les sulfates de l'eau de mer.

La partie moyenne du Charmouthien, chargée de très fines lamelles de mica (marnes micacées), est très pauvre en fossiles, mais la partie supérieure, brune, un peu ferrugineuse, plus dure, fournit *Am.* (*Amaltheus*) *spinatus* Brug., *Am. Zetes* d'Orb., *Belemnites niger* Lister., *B. compressus* Stahl, *Pecten æquivalvis, Liogryphæa gigantea*. A la surface du sol, la stratification des marnes du Charmoutien s'efface, la matière devient plus grasse par la perte d'une partie du calcaire et elle est employée pour faire des briques et des tuiles (Venarey, Pouilly-en-Auxois, Sombernon). Au point de vue agricole, ce sont des terres pénibles à labourer, mais fertiles, se prêtant bien à la culture fourragère, qui souvent y détrône celle des céréales.

Le Toarcien inférieur, qui se lève en grands feuillets très plans, est exploité peu au delà de la limite du département, vers Avallon, pour la fabrication du ciment de Vassy. C'est le niveau des *Ammonites* (*Harpoceras*) *serpentinus, Am.* (*Hildoceras*) *Levisoni, Inoceramus dubius;* des poissons, des squelettes d'ichthyosaures, sont sortis des exploitations. *Am.* (*Hildoceras*) *bifrons,* qui commence à ce niveau, se retrouve plus

haut avec *Am.* (*Cocloceras*) *crassus*, *Am.* (*Harpoceras*) *elegans*, *Am.* (*Phylloceras*) *heterophyllus*, *Am.* (*Lytoceras*) *sublineatus*, *Am.* (*Lytoceras*) *cornucopiæ*, *Belemn. irregularis*, *Plicatula Neptuni*; puis vient l'horizon des *Am.* (*Pseudogrammoceras*) *fallaciosus*, *Am.* (*Grammoceras*) *striatulus*, *Am.* (*Lytoceras*) *jurensis*. Au sommet du Toarcien, la roche se charge graduellement de parcelles de mica et de quartz presque impalpable et se transforme finalement en un grès siliceux très fin, jaune, un peu micacé et argileux. Ces dépôts sans fossiles paraissent représenter la zone à *Ammonites* (*Lioceras*) *opalinus*, et même celle à *Am.* (*Pleydellia*) *aalensis*.

Les épaisseurs assignées au lias de l'Auxois par Collenot sont les suivantes :

Calcaire à gryphées, 6 mètres.

Calcaire à ciment, 10 mètres.

Marnes micacées, 70 mètres.

Calcaire à *Gryphæa cymbium* (*Liographæa gigantea*), 15 mètres.

Lias supérieur (toarcien), 26 mètres.

D'après le sondage d'Aubigny-la-Ronce, le calcaire à gryphées aurait en ce lieu 11 mètres (J. Martin lui en attribue même 15 à Nolay), et le reste du lias 150 mètres, ce qui donne pour l'ensemble une épaisseur supérieure à celle évaluée par Collenot. Cette épaisseur est encore dépassée par le lias du Châtillonnais, d'après le sondage de Brion-sur-Ource :

Rhétien, 10 mètres.

Hettangien (calcaire marneux, grès), 15 mètres.

Calcaire à gryphées, 27 mètres.

Marnes bleues (calcaire à ciment), 22 mètres.

Marnes grises (charmouthien moyen et supérieur), 94 mètres.

Toarcien (marnes grises pyriteuses et bancs calcaires), 37 mètres.

Les flancs des vallées de l'Auxois sont couronnés par une haute muraille calcaire, au-dessus de laquelle règnent des plateaux. C'est l'étage BAJOCIEN, composé de petits bancs de calcaire compact à la base, puis de calcaires miroitants tout formés d'entroques, sur une épaisseur considérable. Ces entroques appartiennent aux espèces suivantes : *Extracrinus Babeaui, Pentacrinus bajocensis;* des radioles et aussi des plaques de *Cidaris cucumifera,* de *Cidaris spinulosa,* y sont associées. A cause du rôle important joué par ces débris d'Encrines dans le Bajocien de Bourgogne, l'étage entier est souvent désigné sous le nom de calcaire à entroques. Vers le haut, des polypiers dessinent quelques lits, puis le massif calcaire se termine par des dalles à texture oolithique, avec de rares entroques. L'*Ammonites* (*Ludwigia*) *Murchisonæ* a été rencontrée rarement à l'extrême base des calcaires ; dans les bancs compacts, un peu plus haut, ce sont *Am.* (*Emileia*) *Sauzei* et *Am.* (*Emileia*) *polyschides,* avec *Terebratula perovalis.* Les *Am.* (*Cadomites*) *Blagdeni* et *Freycineti* caractérisent les dalles supérieures, qui sont le calcaire à Gervillies de Martin. L'épaisseur des calcaires bajociens approche de 40 mètres.

Ensuite la roche devient noduleuse, entremêlée de marnes, siliceuse au sud de Dijon, et renferme *Terebratula Phillipsi, Homomya gibbosa,* puis vien-

nent des marnes parfois assez grasses, surtout dans le nord-est du département, tandis qu'au sud elles passent à des dalles schisteuses. Dans tous les cas, elles sont caractérisées par l'abondance extrême d'*Ostræa acuminata*. On y trouve, en outre :

Parkinsonia raricostata Buckm.
Cosmoceras subfurcatum Ziet.
C. garantianum d'Orb.
Perisphinctes pseudo Martinsi Siem.
P. neuffensis Op.
P. cf. *bajocensis* Siem.
Belemnites fusiformis Qu. Jura, pl. 56, f. 7-12.
Pholadomya lyrata.
Homomya gibbosa Sow.
H. Vezelai (Laj.) d'Arch.
Pleuromya Jurassi Ag.
Gresslya peregrina Phil.
Goniomya.
Arcomya Quenstedti Mor. et Lyc.
Tancredia donaciformis Lyc.
Trigonia costata.
Mitylus reniformis Sow.
Lima gibbosa.
Ctenostreon pectiniforme Schl.
Pecten (Entolium) laminatum d'Orb.
Alectryonia Marshii Sow.
A. Knorri (*Gibriaci* Martin).
Terebratula Mandelslohi.
T. Ferryi Desl.
Rhynchonella Edwardsi Ch. et Dew.
Rh. lotharingica Haas et Petri.
Rh. concinna Sow (moins globuleuse que celle du Bathonien).
Rh. Langleti Ch. et Dew.

Ces marnes, souvent qualifiées de terre à foulon et ordinairement considérées comme le terme inférieur de l'étage Bathonien, sont, de par leurs Ammonites, à attribuer au sommet du Bajocien. D'ailleurs, entre Semur et Avallon, elles passent latéralement à un calcaire à oolithes ferrugineuses (oolithe de Vandenesse), qui occupe exactement le même niveau et qui a toujours été attribué au Bajocien et à bon droit. Ce Bajocien supérieur a environ 12 mètres.

Des calcaires marneux, gris, règnent au-dessus de l'assise précédente dans la moitié méridionale du

département et peuvent être considérés comme le début du BATHONIEN. Ils sont exploités sur la gare de Mâlain pour la fabrication de la chaux hydraulique et du ciment. Puis le faciès devient tout à fait calcaire avec les calcaires à silex, quelquefois rosés, de Premeaux. Dans ceux-ci, le faciès oolithique fait une timide apparition pour se développer largement au-dessus, dans un calcaire très blanc, complètement oolithique. Dans le nord du département, les calcaires blancs se montrent très rapidement au-dessus de l'assise marneuse à *Ostræa acuminata* et *Homomya*, dont les derniers bancs sont chargés de grosses oolithes rousses. Le calcaire exploité à Chanceaux, d'apparence poreuse, est à la base de l'oolithe. La liste suivante donnera une idée de la forme de notre *grande oolithe :*

Belemnites bessinus d'Orb.
Trochalia.
Melanoptyxis altararica Cossm.
M. Voltzi.
Nerinella duplicata.
N. acicula d'Arch.
Patella aubrionensis d'Arch.
Rimula clathrata Sow.
Pileolus costatus d'Orb.
Purpuroidea glabra Mor. et Lyc.
Trigonia cassiope d'Orb.
T. Moretoni Lyc.
T. tuberculosa Lyc.
Opis.
Astarte.
Macrodon hirsonense d'Arch.
Arca Gervillei.
Mitylus.
Ctenostreon pectiniforme Schl.
Lima luciensis d'Orb.
L. duplicata Sow.
Pecten vagans Sow.
P. laminatus Sow.
P. spathalatus Rœm.
Hinnites abjectus Phil.
Terebratula globata Sow.
Dictyothyris coarctata Park.
Rynchonella concinna Sow.
Bryozoaires.
Anabacia orbulites et *Polypiers* composés divers.

L'épaisseur de l'oolithe et des calcaires inférieurs qui s'y rattachent atteint environ 45 mètres.

La grande oolithe, généralement gélive, est peu exploitée. Il n'en est pas de même des bancs épais et nombreux du calcaire compacte ou pierre de Comblanchien, qui la surmonte. A Comblanchien, Corgoloin, Nuits, ce sous-étage fournit des blocs de toute dimension, durs, résistant bien à l'écrasement, à grain lithographique. Aucun délit marneux notable ne s'interpose entre les bancs, de sorte qu'ils fournissent une masse très résistante qui enserre d'abrupts rocheux de 40 à 50 mètres de haut, les combes au sud et au nord de Dijon, à travers la Côte. Se prêtant difficilement à la culture, surtout sur les pentes, ils sont ordinairement abandonnés à la production forestière. Les fossiles y sont rares et font corps avec la roche. Citons toutefois *Anubacia*, quelques polypiers composés, des Nérinées, et une belle étoile de mer, *Leptaster Martini* Lor.

Vers la base du sous-étage s'intercale, dans la haute vallée de l'Ouche et dans l'extrême sud du département, une assise marneuse où le changement de faciès ramène les Homomya de la zone à *acuminata*, et autres myacées. Une autre modification affecte, dans le sud du département, le sommet de l'assise : le calcaire est remplacé par une dolomie qui est exploitée au sud de Meursault, ainsi que dans les chaumes de Santenay, pour les verreries et pour la déphosphoration de la fonte.

Sur l'assise de Comblanchien repose une série de calcaires oolithiques à débris d'Echinodermes, de Bryozoaires, de Brachiopodes, gris bleu dans l'inté-

rieur, roux à la surface, entremêlés de lits marneux. C'est un ensemble moins résistant, aussi donne-t-il au profil des terrains des pentes généralement bien plus adoucies; il est souvent labouré. A plusieurs niveaux, des surfaces perforées se remarquent dans ce faisceau de couches, dont l'épaisseur est d'une vingtaine de mètres.

Les bancs se divisent souvent en dalles assez minces (*laves* pour couvrir les toits) et obliques à la surface des bancs. C'est une conséquence du charriage des oolithes et débris organiques par les courants qui ont déversé ces produits suivant des talus dont la surface avançait graduellement. Une structure semblable, tenant à la même cause, s'observe d'ailleurs dans les calcaires à entroques et dans ceux de la zone à *Ammonites Blagdeni,* du Bajocien.

Cet ensemble de couches qu'on appelait, soit Cornbrash, soit dalle nacrée, a été considéré jusqu'ici comme bathonien supérieur, mais si dans les couches inférieures il renferme *Ammonites* (*Perisphinctes*) *Moorei, Zeilleria digona* type, *Eudesia cardium, Rhynchonella major, Terebratula intermedia,* on trouve dans sa partie supérieure *Ammonites* (*Macrocephalites*) *macrocephalus,* et même entre Chassagne et Saint-Aubin, *Am.* (*Stepheoceras*) *coronatus.* Cette partie supérieure appartient donc au CALLOVIEN.

Contrairement à ce qu'indique J. Martin (*Callovien et Oxfordien*, Acad. de Dijon, 1877), je ne crois pas que les zones à *Am. macrocephalus* et à *Am. anceps* pénètrent de la Haute-Marne dans le nord de la Côte-d'Or sous la forme d'oolithe ferrugineuse.

L'OXFORDIEN inférieur arrive sans transition sur

la surface perforée qui termine les couches précédentes. Il est marneux, avec quelques oolithes à peine ferrugineuses à Latrecey, plus nettement oolithique et ferrugineux vers Châtillon, avec une épaisseur d'environ 0m 30. A Dijon, c'est une alternance de calcaires durs, bruns, et de lits marneux, sur 3 à 4 mètres d'épaisseur. Il peut s'amincir et manquer complètement. Parfois les fossiles sont phosphatés. Les espèces suivantes caractérisent ce sous-étage.

Belemnites hastatus, Blainv.
B. calloviensis, Op.
Bonarellia, Cossm. (*Distichoceras*, Mun.), *bipartitum*, Ziet.
Hecticoceras punctatum (Stahl.), Lor. oxf. bern., III, 7-9, Kilian, I, 6 ; devient *Am. hecticus gigas* Qu. en grandissant.
H. pseudopunctum, Lahus.
H. svevum (Bon.), Lor. oxf. ledon., III, 15.
H. cœlatum (Coq), Lor.
H. rossiense (Teys.), Lor. oxf. bern., III, 16.
H. nodososulcatum, Lahus.
H. Bonarelli, Lor. oxf. bern., III, 19-21.
H. lunuloïdes, Kil. in Tsytov., VIII, 4.
H. rauracum, in Lor. oxf. ledon., II, 15-16.
H. Matheyi, Lor. oxf. ledon., III, 11.
H. Salvadori (Par. et Bon), Tsytov, IV, 4.
H. lunula, in Lahusen, Rjasan.
H. nodosum (Bon.), Tsytov., VI, 3, 5.
Harpoceras hersilia, d'Orb.
Cosmoceras Duncani, Sow. et Pal. fr., pl. 162, f. 1, 2.
C ornatum (Schl.), auct.
C. proniæ, Teys.
Quenstedticeras Lamberti (Sow.), pal. fr. et Qu. Schw. Jur., pl. 90, f. 3, 5, 8, 26, 27, 28.
Q. vertumnum, Leck.
Q. Mariæ d'Orb
Q. Sutherlandiæ (Sow.), Lor.; pal. fr., pl. 177, f. 1, 2.
Q. Henrici, R. Douvillé, IV, 32.
Reineckia Fraasi, Op.
R. augustilobata, Brasil sp. (*Peltoceras*).
Perisphinctes Orion, Op.

P. convolutus ornati, Quenst. Ceph., XIII, 1.
P. Moeschi, Lor.
Peltoceras athleta, Phil.
P. athletoïdes, Lahusen.
Aspidoceras babeanum (d'Orb.), Lor.
A. hirsutum, Bayle.
Pleuromya.
Goniomya trapezicosta, Pusch.
Thracia.
Pholodomya, cf. *Murchisonæ.*
Ph. lineata, Goldf.
Ceromya.
Plicatula subserrata, Quenst. Ju.
Pecten fibrosus.
Liogryphæa dilatata, Sow.
Rhynchonella spathica.
Rh. solitaria (Op.), Gross.

Les couches à *Ammonites cordatus*, qui viennent au-dessus, sont à l'état d'oolithe ferrugineuse aussi bien dans les environs de Dijon que dans le Châtillonnais. Ce faciès se retrouve même jusqu'entre Chagny et Chalon. Dans les carrières de Sennevoy, près Châtillon, on peut noter les épaisseurs suivantes, sur la surface perforée du calcaire oolithique, souvent percé de creux irréguliers tapissés de rouille, exploité comme pierre de taille :

Argile polychrome à *Am. Lamberti*. . .	0^m 25
Calcaire à minerai de fer	0^m 80
Calcaire marneux, noduleux, gris, à spongiaires, contenant encore quelques oolithes ferrugineuses dans le bas.	1^m 50

On exploitait, il y a quelque cinquante ans, l'oolithe ferrugineuse des deux zones oxfordiennes dans le Châtillonnais et celle de la zone à *Am. cordatus*, dans les environs de Dijon, pour la fabrication du fer. L'assise qui nous occupe en ce moment paraît à cheval sur la zone à Ammonites pyriteuses du Jura et de la Haute-Marne, et sur celle à chailles qui la surmonte, atteignant même la base de l'Ar-

govien. Car, si on y trouve, surtout vers Châtillon, des Ammonites de la première zone (*Am. Renggeri, Cardioceras* non tuberculeux, comme *C. præcordatum*, certains *Perisphinctes*), elle fournit aussi *Am.* (*Ochetoceras*) *canaliculatus*, *Am.* (*Peltoceras*) *transversarius*. Voici la liste provisoire de ces fossiles :

Reptiles.
Strophodus subreticulatus, P. Gervais.
Belemnites hastatus, Blainv.
Phylloceras, très rares.
Neumayria episcopalis, Lor. (passant à *N. globosa*, Lor.).
N. Richei, Lor.
N. Heimi, Lor.
N. minax, Buck.
N. cf. pseudoculata, Buck.
N. cf. *anar*, Op.
Harpoceras delmontanum, Op.
H. rauracum, May. (Etrochey, à la base).
H. Henrici, d'Orb.
Ochetoceras canaliculatum (sans la variété plate des marnes à spongiaires).
Creniceras Renggeri.
Quenstediceras Mariæ, d'Orb, pl. 179, f. 3, 4 (Etrochey).
Cardioceras cordatum, Sow
Cardioceras cordatum, Lor. oxf. bernois, pl. 11, f. 3, 4.
Cardioceras cordatum, Lor. var. A. B. F. (Châtillon ; semblables à des échantillons pyriteux du Jura).
C. affinis quadratoides, Buck.
C. vertebrale, Sow.
C. tenuiserratum, Op.
C. Goliath, d'Orb.
Pachyceras Kobyi, Lor.
P. Tornquisti, Lor.
Peltoceras arduennense, d'Orb.
P. Eugenii, d'Orb.
P. Constantii, d'Orb.
P. caprinum, in Qu. Ju., pl. 71, f. 5 (Etrochey, vers la base).
P. semirugosum, Waag. XIV, 1, 2.
Aspidoceras faustum, Bayl.
A. babeanum, d'Orb., Waagen XIX.
A. tenuispinatum, Waag. XVII, 4.
A. sparsispinosum, Waag. XVIII.
A. Lemani Favre Voirons V, 8 = *helymense* Gem. XIII. 4.
A. perarmatum Sow.
Perisphinctes Mairei, Lor.
P. Girardoti, Lor.
P. Matheyi, Lor.
P. Mœschi, Lor.
P. Picteti, Lor.
P. czentoschaviensis, Siem.
P. claromontanus, Buck.

P. Frickensis, Mœsch.
P. Marsyas, Buck.
P. Mazuricus, Buck.
P. promiscuus, Buck.
P. plicatilis, in Riaz, pl. I.
P. cracoviensis (Siem.), Riaz. XV, 2.
P. Tizianiformis, Chof.
P. Marcoui, Lor.
P. Michalski, Buck.
P. consociatus, Buck.
P. obliqueradiatus, in Siem.
P. variabilis, Lahus., Rjasan.
P. adelus, Gem.
P. colubrinus, Rein in Qu. Schw., C. I. 4; Siem.
P. Bocconii, Gem.
P. indogermanus, Waag.
P. cf. spirorbis, in Waag.
P. Bolobanovi, Nik.
P. stenocycloides, Siem.
P. Helenæ, Riaz (=selon Siemiradzki, une variété de *P. orientalis*).
Neritopsis Guerrei, Desl.
Turbo ornatus, Sow.
Delphinula muricata, Buv.
Pleurotoma millepunctata, d'Orb.
P. Buvignieri, d'Orb.
P. clathrata, Munst -Goldf.
P. ornata, Qu.
Pholadomya Escheri, Ag.
P. Michelini, Ag.
Pleuromya.
Myoconcha Rathieri, d'Orb.
Modiola.
Lima duplicata, Desh.
L. Protei, Etal.
Ctenostreon proboscideum, Sow.
Pecten Lauræ, Et.
P. etiveyensis, Lor.
P. subspinosus, Schl.
Alectryonia gregaria, Sow.
Liogryphæa dilatata, Duh.
Dictyothyris Kurri, Op. (*retifera*, Etal).
Zeilleria Mæschi, May.
Z. bucculenta, Sow.
C. umbonella, Dest.
Terebratula arduennensis, d'Orb.
T. Rollieri, Haas.
T. Baugieri, d'Orb.
Rhynchonella Thurmanni, Voltz.
Rh. Marionis, Grosouvre.
Hemithyris senticosa, d'Orb.
Collyrites elliptica, Lamarck.
C. acuta, Desor.
Holectypus depressus, Desor.
Pseudodiadema calloviense, d'Orb.
Rhabdocidaris copeoïdes, Desor.

De l'oolithe ferrugineuse, on passe d'une façon ménagée à des calcaires gris, grumeleux et marneux, pouvant avoir cinq mètres d'épaisseur, avec

abondants spongiaires, qui renferment la faune de Birmensdorf en Argovie, d'où le nom d'ARGOVIEN pour ces couches et une partie de celles qui les suivent :

Ochetoceras canaliculatum, v. Buch.
O. hispidum, Op
O. subclausum, Op.
Pachyceras Kobyi, Lor.
Perisphinctes Parandieri, Lor.
P. subrota, in Riaz.
Aspidoceras Œgir, Op.
Cardioceras alternans in Riaz XVI, 8.
Dictyothyris Kurri, in Douv., IV, 2.
Terebratula farcinata, Douv.
T. Rollieri, Haas.
Zeilleria Mœschi, Mayer.
Z. gradata, Douv.
Pseudodiadema Langi, Des.
Cidaris coronata, Goldf.
Millericrinus.
Balanocrinus subteres.

Une puissante série (85 mètres) de calcaires marneux à pâte fine, en bancs bien réglés, puis de marnes schisteuses, surmonte les couches précédentes. Dans le Châtillonnais, la série est plus uniformément marneuse. Elle s'y déroule dans la longue ligne de coteaux qui part de Nuits-sous-Ravières, passe au nord de Châtillon et se prolonge vers Chaumont. Le chemin de fer suit leur pied. La faune y est pauvre en espèces et en individus :

Perisphinctes variocostatus (Buckl.), Pal. Univers. = *Am. Martelli*, Op.
Perisphinctes de grande taille, sans côtes variqueuses.
P. cf. *Schilli*, Op., mais à tours plus embrassants, plus hauts.
Thracia pinguis, Ag. (*Corimya*).
Pholadomya canaliculata, Ræm.
Ph. cor., Ag. = *Ph. parcicosta*, Ag. = *Ph. paucicosta*, Rœm.
Ph. lineata, Goldf.
Perna quadrilatera, d'Orb.
Ctenostreon proboscideum, Sow.
Terebratula bucculenta, Sow.

Cette formation marneuse est le dépôt d'une mer

qui depuis le trias s'étendait et s'approfondissait. Elle s'effectuait en même temps que vivaient les coraux et les Dicérates de Doulaincourt (Haute-Marne) et de Châtel-Censoir (Yonne).

Vers le sommet des marnes, un horizon plus fossilifère se développe, avec :

Thracia pinguis, Ag. (*Corimya*).
Pleuromya sinuosa, in Descr. H.-Marne.
Pleuromya hemicardia, Rœm in Mœsch, XXIII, 2-6.
Prorockia Munieri, Lor., Tonnerre.
Trigonia spinifera, d'Orb.
T. perlata, Ag.
Arca mosensis, Buv.
Cucullæa oblonga, Phil.
Pinna lanceolata.
Ostræa caprina, Merian.
Liogryphæa contraversa, Ferd. Rœm.

Vers le même niveau, à Courban, dans un calcaire où les fossiles n'ont laissé que leurs moules interne et externe séparés par un vide correspondant à l'épaisseur de la coquille, on trouve :

Pholadomya paucicosta, Ag.
Trigonia monilifera, Ag.
Arca æmula.
Myoconcha gigantea, Mœsch.
Gervillia.
Perna.
Ctenostreon proboscideum, Sow.
Liogryphæa contraversa, Rœm.

Les couches immédiatement supérieures à tout ce qui précède sont encore des calcaires marneux à partir de la vallée de la Seine, dans la direction de l'Est. On y trouve :

Ochetoceras marantianum, d'Orb.
O. semifalcatum, Op.
Peltoceras bimammatum, Qu.

Plus haut encore, dans des calcaires également

marneux, entre Montigny et Riel, apparaissent les fossiles de l'ASTARTIEN,

Pholadomya pelagica, Ag.
Perna quadrilatera.
Ostræa monsbeliardensis (Contj.), Thurm. et Et.
O. multiformis (Koch.), Desor. Haute-Marne.
O. dubiensis (Contj.), (Haute-Marne).
Exogyra bruntrutana, Th.
Terebratula castellensis, Douv.
Zeilleria egena, Douv.
Rhynchonella pinguis, Fred. Rœm.
Rh. pectunculoïdes, Et.
Rh. matronensis, Lor.

Le caractère marneux se maintient encore dans les couches à *Am.* (*Perisphinctes*) *Achilles*, d'Orb., qui fournissent le ciment de Mussy-sur-Seine, mais nous sommes là un peu en dehors des limites du département.

A l'ouest de la Seine, les couches à *Ostræa caprina* sont recouvertes par des dépôts d'un faciès différent de celui qui règne à l'est : c'est l'horizon coralligène visible au-dessus de Pothières, près la ferme du Hamel; dans la vallée de la Laignes, à Molesme; puis sur le plateau entre Gland et Stigny, sans se prolonger sensiblement à l'ouest.

Sur le revers méditerranéen de la Côte-d'Or, le faciès coralligène se développe partout au-dessus des puissantes marnes argoviennes, à Mâlain, Asnières, Is-sur-Tille, Selongey, Sacquenay. Vers la base, on trouve des couches grumeleuses, à *Millericrinus*, polypiers, *Glypticus hieroglyphicus*, *Cidaris Blumenbachii*, *C. florigemma*, *Zeilleria delemontana*, *Pecten octocostatus*. Dans le nord-est du département les premiers coraux sont des polypiers plats de la famille des Thamnastréens.

Des calcaires blancs, compacts et oolithiques se développent au-dessus, dans les environs de Dijon, puis une zone de gros polypiers soit branchus, soit massifs et enfin une oolithe blanche à *Diceras arietinum* et Nérinées. Tout cet ensemble coralligène, épais d'environ 80 mètres, est ordinairement attribué à l'étage RAURACIEN. En voici la faune :

Pseudomelania athleta (d'Orb.), Th. et Et.
Bourguetia.
Turbo princeps (Rœm.), Th. et Et.
Patella rugosa.
Cryptoplocus subpyramidalis.
Goniomya sinuata (d'Orb.), Th. et Et. = *G. sulcata*, Ag.
Myoconcha.
Mitylus subpectinatus.
Ctenostreon proboscideum, Sow.
Lima Halleyana, Et.
L. rigida, Goldf.
Pecten octocostatus (Rœm.), Th. et Et.
P. globosus, Qu.
P. articulatus, Goldf.
P. lens (Sow.), Th. et Et.
Liogryphœa contraversa, Ferd. Rœm.
L. alligata, Et.
Alectryonia hastellata (Schl.), Th. et Et., Lor.
Exogyra subnana. Et.
Ostrœa dubiensis (Contj.), Desor., H.-Marne.
Terebratula maltonensis, Op.
T. Bourgueti, Et.
T. farcinata, Dow.
Ismenia Hœninghausi, Defr.
Rhynchonella pectunculoïdes, Et.
Pygurus Blumenbachii, Ag.
Stomechinus perlatus, Ag.
Hemicidaris crenularis, Lamk.
Acrocidaris nobilis.
Glypticus hieroglyphicus, Ag.
Cidaris florigemma, Phil.
C. Blumenbachii.
C. coronata.
Antedon Burgundiæ, Lor.
Millericrinus burgundiacus, Lor.
Pentacrinus amblyscalaris.
P. oxyscalaris.
Montlivaultia elongata, Edw. et H.

Au-dessus de l'oolithe corallienne se développe, dans le bassin de la Saône, un ensemble de calcaires

presque blancs, compactes, généralement en assez petits bancs, comprenant quelques lits d'oolithe très blanche. Ils correspondent aux calcaires à Astartes et à Ptérocères du bassin de Paris, qui se développent généralement en dehors de notre département. C'est ce qu'on désigne généralement sous le nom de SÉQUANIEN. Il peut avoir environ 30 mètres. J'y ai recueilli :

Pterocera ponti (Brgn.). Th. et Et.
Purpuroïdea gigas, Et.
Natica globosa, Fred. Rœm.
N. grandis (Goldf.), Th. et Et.
N. elea (d'Orb.), Th. et Et.
Nerinœa Gosæ, Fred. Rœm.
N. speciosa (Voltz), Pal. fr.
N. monsbeliardensis (Contj.), Th et Et.
Ceromya excentrica.
Mactromya rugosa.
Thracia Studeri Ag. (Corimya).
Homomya hortulana, Ag.
Cardium banneianum, Et.
Trigonia papillata, Ag.
Mitylus subpectinatus (d'Orb.), Th. et Et.
Alectryonia solitaria, Sow.
Terebratula Bauhini, Et. = *T. cincta*, Cot.
T. subsella, Leym.
T. semisella, Et., Douv.
Zeilleria egena, Bayle.
Z. humeralis, Rœm.
Rhynchonella pinguis.
Rh. matronensis, Lor.
Pygurus Bonanomii (Gressly), Th. et Et.
Pseudocidaris mammosa, Ag. (radioles).
Goniolina geometrica.

Ammonites (*Aspidoceras*) *liparus*, Op., recueilli dans la partie nord des tranchées de Flacey, appartient au sommet de cet étage, ou peut-être déjà au suivant.

Dans le VIRGULIEN (KIMMÉRIDGIEN *sensu stricto*) se rangent les calcaires blancs de lait, d'aspect crayeux, qui ont été exploités dès l'époque galloromaine, d'abord à ciel ouvert, puis souterrainement, à

Asnières, près Dijon, les marnes à *Exogyra virgula* entremêlées de lits calcaires, puis les calcaires compacts blanchâtres de la partie sud des tranchées de Flacey. Le tout fait environ 50 mètres.

La faune est la suivante :

Aspidoceras longispinum.Sow, (calcaire supérieur des tranchées de Flacey).
Aporrhais intermedia, Piette.
Pholadomya Protei, Brongn.
Myopholas, Douv. (*Pholadomya* auct.) *multicostata*, Ag.
Thracia suprajurensis.
Pleuromya Voltzi, Ag.
P. donacina elongata (Voltz), Leym.
Homomya hortulana.
Mactromya rugosa.
Cardium orthogonale, Buv.
Astarte sequana, Contj.
A. sphœrula.
A. supracorallina(d'Orb.),Th. et Et.
Lucina substriata(Rœm.), Th. et Et.
Fimbria gigantea, Buv.
Trigonia Boidini, Lor.
Arca rhomboïdalis, Contj.
A. texta (Rœm.), Descr. H.-Marn.
Avicula obliqua, Buv.
Lima suprajurensis, Contj.
Hinnites inœquistriatus,d'Orb.
Pecten Flamandi, Contj.
P. Delessei, Et.
Exogyra virgula.
Hemipygus virgulinus (Et.), Pal. fr.
Echinobrissus Letteroni, Cot.
Hemicidaris Gresslyi, Et.

Le PORTLANDIEN est formé de 25 mètres de calcaires compacts, à pâte très fine, blonds ou blanchâtres, parfois caverneux, visibles à Bèze, Mirebeau, Renève. On y rencontre :

Perisphinctes rotundus, Sow.
Holcostephanus portlandicus, Lor.
H. gravesianus, d'Orb.
Alaria dionysea, Cot. et Lor.
Natica marcousana.
Nerinœa salinensis, d'Orb.
N. trinodosa, Voltz.
Cryptoplocus sinensis, Et.
Pinna granulata.

On ne trouve pas dans le Portlandien de la Côte-

d'Or les bancs dolomitiques du Jura, et il n'est pas surmonté par les couches saumâtres et d'eau douce du PURBECK, comme dans cette région.

TERRAIN CRÉTACÉ

Une lacune importante sépare le jurassique terminé comme il vient d'être dit, des sédiments crétacés. Le VALANGINIEN, dont quelques lambeaux ont subsisté en Saône-et-Loire, manque totalement ici, et l'HAUTERIVIEN ne se montre que tout à fait à l'est du département, à Pontailler-sur-Saône. Ses calcaires gris ou rougeâtres, entremêlés de marnes, y ont fourni :

Pterocera Pelagi, Brongn.	*Exogyra Couloni.*
Pleuromya.	*Alectryonia rectangularis.*
Trigonia.	*Terebratula prælonga.*
Pecten Dehayesi, Leym.	*Toxaster retusus.*

L'Hauterivien est surmonté, à Pontailler, par des grès avec petits cailloux de quartz très roulé et nodules phosphatés noirs, qui appartiennent au GAULT. On retrouve ce dernier sur le Portlandien à Mirebeau, et sur le Kimmeridgien, près de Dijon, où le sable fin est plus développé. Il semble que les premières mers infracrétacées venant du Jura ne se soient pas étendues jusqu'à Dijon et que la transgression ait seulement permis à l'époque du Gault, aux dépôts, de s'y former. La mer devait, à partir de ce moment, communiquer largement du bassin de la Saône à celui de la Seine. Le lambeau de Gault, trouvé par Martin au mont Afrique, les grès du Gault restés sur les hauteurs près d'Avallon,

avec *Trigonia aliformis* Park., et des débris isolés rencontrés ailleurs, en font foi. Les sables du Gault de la Côte-d'Or ont fourni :

Douvilleiceras mamillare.	*Belemnites minimus,*
Parahoplites Milleti.	*Plicatula radiola.*

Ces fossiles sont plus ou moins phosphatés et sont parfois reconnaissables parmi les nodules noirs de Pontailler.

Au-dessus des sables existent des argiles calcarifères versicolores, exploités pour tuileries (Mirebeau, Bèze). On y trouve :

Acanthoceras Lyelli.	*Puzosia Dupini.*
Hoplites interruptus.	*Hystatoceras Senequieri.*
Douvilleiceras mamillare.	*Inoceramus concentricus.*

Des calcaires gris, marneux et chloriteux représentent le VRACONNIEN (1) et forment le passage aux calcaires crayeux blancs, parfois un peu rosés ou jaunes du CÉNOMANIEN à *Ammonites* (*Acanthoceras*) *rhotomagensis, Am.* (*Douvilleiceras*) *Mantelli, Turrilites tuberculatus, Inoceramus cuneatus* (Bèze à Mirebeau, Pontailler, sondage d'Auxonne entre 230 mètres et 284^{m} 50 de profondeur).

La série crayeuse se continue, sans séparation apparente, par le TURONIEN à *Inoceramus labiatus, Echinoconus conicus, Ammonites peramplus* (Magny-Saint-Médard). Ces dépôts cénomaniens et turoniens sont de même faciès que ceux du bassin de Paris et du Jura, témoignant d'une mer largement

(1) Nom d'étage proposé par Renevier pour les couches de passage du Gault au Cénomanien.

ouverte du premier au second au travers de notre département et des départements contigus.

Il en a été de même pour le SÉNONIEN, mais étant au-dessus des autres terrains, il a été atteint avant eux par l'érosion et a disparu complètement, sauf les nodules de silex qu'il renfermait. Ceux-ci résistant à la dissolution et à la destruction mécanique ont formé des amas importants le long de la Côte chalonnaise et mâconnaise et, plus près de nous encore, des *Micraster cor testudinarium*, *Ananchytes ovata* silicifiés ont été ramassés à la surface du sol, attestant l'ancienne extension de la craie sénonienne.

TERRAINS TERTIAIRES ET QUATERNAIRE

A la fin des temps secondaires, la région a été exondée et il s'est établi un relief comprenant les Vosges, le Morvan et la région intermédiaire. Il a été soumis, pendant les premières phases du TERTIAIRE, à une dénudation qui a enlevé le Crétacé et une partie du Jurassique. C'est alors que se sont formés les amas de silex dont il vient d'être question. Un ou plusieurs lacs ont existé dans le bassin de la Saône pendant la première moitié des temps tertiaires ; nous devons à leurs sédiments le calcaire de Talmay à *Planorbis pseudammonius*, LUTÉTIEN supérieur, les calcaires de la Vaivre et de Vellexon (Haute-Saône), à *Limnea longiscata*, *Cyclostoma mumia*, du BARTONIEN ; les calcaires à silex, *Chara*, *Bithynia plicata*, *B. Duchasteli*, *Planorbis planulatus*, de Belleneuve, Chaignay et Vesvrotte, près de Dijon, qui sont du SANNOISIEN. Ceux de Vesvrotte

renferment quelques grains de minerai de fer à la base. Ces divers calcaires reposent sur la Craie et sur le Jurassique supérieur.

L'époque STAMPIENNE paraît avoir été un temps de ravinement et d'ablation pendant lequel la majeure partie des dépôts tertiaires précédemment formés a disparu. Mais à l'époque AQUITANIENNE, un lac occupa largement la dépression bressane ; les calcaires travertineux de Brognon et les marnes saumon à *Helix Ramondi*, *H. Lucani*, des environs de Dijon, s'y formèrent. Les bords en étaient ombragés par des chênes à feuilles persistantes comme les chênes verts de Provence et les chênes lièges, des cannelliers, des érables, des jujubiers, des arbres de Judée, des palmiers éventails, dont nous trouvons les feuilles dans le travertin de Brognon. Les travaux de terrassement faits autour de l'hôtel des postes de Dijon ont rencontré les marnes saumon et les poudingues de l'Aquitanien. La gare de Dijon, avant qu'on eût construit le grand mur qui la domine, montrait le même terrain, sous un faciès éminemment littoral de conglomérat à gros blocs, en contact par faille avec le Bathonien. Les blocs du conglomérat ne provenaient d'ailleurs pas de ce Bathonien, mais du Séquanien supérieur, calcaire blanc à nérinées ; ce terrain existait donc encore alors au-dessus de la Côte. Divers affleurements de marnes saumon, tombées par faille comme à Dijon, au pied des couches jurassiques de la Côte, d'autres épars à l'est de Dijon, jusqu'à Pesmes (Jura), témoignent de l'extension de ce lac. Dans le sondage d'Auxonne, j'ai constaté leur présence entre 66 et 205 mètres

de profondeur. Les marnes saumon ont fourni :

Helix Ramondi, Brong.
H. divionensis, J. Mart.
H. Lucani, Tourn.
H. osculum, Thom.
H. deflexa, Braun.
H. coarctata, Klein.
Cyclophorus divionensis, J. Mart.
C. subinfundibuliformis, J. Mart.
C. Burgundiæ, J. Mart.
C. triexaratus, J. Mart.
C. carthusianus, J. Mart., Clausilies, Maillots.

La mer MIOCÈNE, qui couvrait la vallée du Rhône et le Jura, n'a laissé aucune trace dans la Côte-d'Or, qui devait être émergée, de même que les environs de Gray, où on a trouvé dans des fissures de roches, remplies d'une terre d'origine continentale, des restes de mammifères miocènes.

***

Des mouvements orogéniques avaient affecté le pays entre la fin du Crétacé et l'Oligocène. L'établissement d'un certain relief avait permis aux eaux courantes d'éroder inégalement le sol et il en était résulté l'affleurement de terrains variés à la surface. C'est ce que prouve la superposition transgressive des marnes saumon à ces terrains, qui sont la Craie et les différents étages du Jurassique supérieur.

Les grands MOUVEMENTS ALPINS post-miocènes ont donné à la région des traits plus accentués. C'est alors que se sont produites la faille de la gare de Dijon et beaucoup d'autres. En même temps que la partie du Jura qui borde la plaine suisse se plissait et que le surplus se découpait en plateaux étagés, le géosynclinal de la Saône s'enfonçait. A l'ouest de cet

à l'ouest, sur les bandes plus basses qui sont distinguées du Morvan à cause de la composition même de leur surface et lui sont extérieures.

On peut se faire une idée assez précise de la dénivellation produite par l'effondrement du bassin de la Saône de la manière suivante. L'épaisseur des sédiments entre la base du Sinémurien et celle du Cénomanien étant estimée à 555 mètres, ce dernier, s'il existait à l'ouest de Saulieu, serait à 640 + 555 = 1,195 mètres. Dans le sondage d'Auxonne, il est à la cote 190 mètres (altitude de la surface), — 300 mètres (profondeur approximative de la base du Cénomanien), soit 110 mètres au-dessous du niveau de la mer. Cela fait une descente de 1,305 mètres. Si nous partons de la ligne de partage des eaux entre la Seine et la Saône, au-dessus de Mâlain, où le Bajocien moyen est à l'altitude de 605 mètres, et la base du Sinémurien vers 460 mètres, la dénivellation s'amoindrit de la différence d'altitude du Sinémurien sur Saulieu et sur Mâlain (640 — 460 = 180 mètres). Elle est encore de 1,125 mètres.

* * *

Dans le géosynclinal de la Saône, par-dessus les dépôts oligocènes à *Helix Ramondi* et sur les divers terrains plus anciens, se formèrent les sédiments d'un nouveau lac pendant les temps PLIOCÈNES. Ce furent les marnes à Paludines et lignites de l'Ain, connues seulement du côté du Jura, qui, avec les marnes de Bligny-sous-Beaune à *Pyrgidium Nodoti*, Tourn., *Vivipara burgundina*, Tourn., *Planorbis belnensis*, Tourn , *Bithynia tentaculata*, *B. acuta*,

Tourn., *Valvata piscinalis*, *Cyrena fluminalis* var. *trigona*, Tourn., *Pisidium amnicum*, var., représentent l'étage PLAISANCIEN. A peu près en même temps se déposaient, dans la partie nord du lac bressan, des limons jaunes à grains de minerai de fer et nodules calcaires (castillot) qui furent exploités pendant la première moitié du dix neuvième siècle dans les départements de la Côte-d'Or, de la Haute-Saône. La recherche du minerai a fait bénéficier les collections de nombreux restes de *Mastodon arvernensis*, *M. Borsonis*, *Rhinoceros*.

Le trop-plein du lac plaisancien, qui occupait l'espace entre la Côte et le Jura, s'écoulait vers le sud pour atteindre le golfe marin, long et étroit comme un fjord, qui, partant de la Méditerranée, s'avançait jusqu'à Givors, près de Lyon.

A l'époque ASTIENNE le lac se vida, car les dépôts deviennent plus grossiers et impliquent des eaux courantes qui étaient concentrées le long de l'axe de la dépression. Dans la Côte-d'Or, les sables de cet âge ont été recontrés dans le sondage d'Auxonne, entre 50^{m} 40 et 66 mètres au-dessous de la surface. Ils renfermaient un peu de lignite, des débris indéterminables de mammifères et de tortues, les *Melanopsis Brongniarti* et *lanceolata* var. *trivortina*, *Unio atavus*. Ils reposent sur les calcaires marneux à *Helix Ramondi* et sont recouverts par les alluvions anciennes, finement sableuses, de la Saône.

Le Pliocène supérieur ou SICILIEN est représenté par les sables siliceux et feldspathiques de Chagny, amenés de l'ouest par la vallée de la Dheune, qui s'étendent jusqu'auprès de Beaune ; par des limons

jaunes (Serrigny, Corgoloin) ; puis, en remontant vers Dijon, par un cailloutis calcaire dont l'origine est sur le plateau et dans les combes de la Côte. Dans les uns et les autres de ces dépôts, on a recueilli, principalement grâce au creusement des tranchées du chemin de fer de Dijon à Chagny : *Mastodon arvernensis*, *M. Borsonis*, *Elephas meridionalis*, *Cervus* diverses espèces avec des bois compliqués, *Bos elatus*, *Trogontherium Cuvieri*, *Equus Stenonis*. Le pliocène fournit souvent des terres dites *rouget* et *herbue*, la seconde recouvrant ordinairement la première. Celle-là est une argile riche en fer auquel elle doit une coloration rouge accentuée, la seconde est une terre siliceuse fine, formée presque exclusivement d'un sable quartzeux à peu près impalpable. Le lac bressan paraît reconstitué pendant la formation des *sables de Chagny*, mais ne tarde pas à se vider avant la fin du Pliocène et la Saône creuse sa vallée à travers les dépôts lacustres : au milieu du sol plat que ceux-ci constituent, elle ne prend, d'ailleurs, jamais une pente bien rapide. Elle abandonne, dans les phases successives de creusement et de remblaiement de la vallée, des terrasses dont les plus hautes sont encore pliocènes, les autres QUATERNAIRES. La Saône coule encore, au fond de son lit, sur les graviers quaternaires dont les dragages ramènent de temps en temps des dents de mammouth (*Elephas primigenius*), de rhinocéros à narines cloisonnées (*Rhinoceros antiquitatis*), de cerf (*Cervus elaphus* et var. *canadensis*), de sangliers.

L'Ouche a aussi ses alluvions quaternaires, domi-

nant de 10 à 20 mètres le cours actuel à Velars et à Fleurey. Ce sont des cailloux bien roulés et des sables, qui ont fourni *Castor fiber*, le castor ordinaire. A Gissey-sur-Ouche, on a trouvé le castor avec le mammouth. Le mammouth est représenté par des dents dans les graviers de la Tille à Tréclun et dans les alluvions de la plaine de Beaune.

La faune quaternaire a encore laissé ses ossements dans les fentes de rochers, les grottes, les abris sous roche à Chèvre-Morte, près Dijon, à Mâlain au pied du village, à Santenay; à Genay, près Semur, à Saint-Aubin; à Bâlot, près Châtillon. A Genay, à Saint-Aubin, des restes soit de l'homme, soit de son industrie, sont mêlés à ceux des animaux quaternaires.

On peut rattacher au quaternaire la terre rouge qui recouvre nos plateaux calcaires et s'enfonce quelquefois profondément dans leurs fentes. Elle peut être en partie plus ancienne et sa formation se continue d'ailleurs de nos jours. Elle est le résidu de la dissolution du calcaire par les eaux d'infiltration. La silice, l'argile, insolubles, sont restées avec le fer. Celui-ci, qui était sous diverses formes dans le calcaire, a uniformément passé à l'état de sesquioxyde, par le contact avec l'oxygène dissous dans l'eau, et colore fortement la terre en rouge. Les calcaires, même les plus blancs, donnent ainsi naissance à une terre nullement calcaire et dont la couleur ne rappelle en rien celle de la roche sous-jacente.

RÉSUMÉ

En résumé, les grands traits de la géologie de la Côte-d'Or sont les suivants. Le sud-ouest du département, qui appartient au Morvan, est formé de terrains primaires, en grande partie cristallins. Sur eux s'appuient, en s'enfonçant au nord et à l'est, le trias visible sur de faibles étendues, puis le lias de l'Auxois. Le bajocien et le bathonien couronnent d'abord les coteaux séparatifs des vallées de l'Auxois, puis s'étendent en larges plateaux au nord dans le Châtillonnais, le plateau de Langres et à l'est pour former la Côte. Les terrains secondaires plus récents ont été enlevés de ces plateaux par l'érosion. Mais là où le bathonien s'abaisse, il est surmonté par l'argovien et les calcaires du jurassique supérieur. C'est ce qui arrive au nord-ouest par la pente des couches et à l'est surtout par le jeu des failles. A l'est de Dijon, non seulement la série jurassique se complète, mais le crétacé s'y ajoute. Enfin, dans les parties les plus déprimées, formant la vallée de la Saône, les terrains tertiaires recouvrent en grande partie les terrains précédents.

Les terrains cristallins du Morvan, les marnes liasiques de l'Auxois, le pliocène de la plaine, terrains très peu perméables, sont arrosés par une foule de petits ruisseaux. La base des calcaires bajociens, sur le lias imperméable, constitue une ligne de sources. Les plateaux calcaires du bathonien sont secs : l'eau s'y enfouit dans les fissures élargies par corrosion,

dans des grottes, mais elle ressort çà et là en sources vauclusiennes (douix). Le même régime s'observe dans les calcaires du jurassique supérieur.

BIBLIOGRAPHIE

BARBIER et GONNARD, *Feldspath de Chausserose* (Bul. Soc. fr. minéralogie, fév. 1910).

BARRÉ (O.), *La haute vallée de la Saône* (Ann. géogr., 15 janv. 1901).

BEAUDOIN, *Notice géologique sur une caverne à ossements des environs de Châtillon*, Châtillon, Tagnat, 1843.

— *Sur le terrain kelloway-oxfordien du Châtillonnais* (Bul. Soc. géol., 2, VIII, p. 282, 1851).

— *Carte géologique de l'arrondissement de Châtillon* (Bul. Soc. géol., 2, XII, p. 716, 1855).

— *Sur les silex travaillés recueillis dans un terrain de transport près de Châtillon* (Bul. Soc. géol., 2, XVII, p. 488, 1860).

— *Sur le Neritopsis Deslongchampsi* (Bul. Soc. géol., 2, XXVI, p. 182, 1868)

— *Terrains entamés par le chemin de fer de Châtillon à Is-sur-Tille* (section entre Châtillon et Maisey), (Bul. Soc. géol , 3, X, p 87, 1881).

— V. DIDELOT.

BEAUMONT (Elie de), *Rapport sur les Mémoires de M. Rozet* (Ac. Sc., 17 août 1840).

BELGRAND, *Etudes hydrologiques dans le granit et les terrains jurassiques formant la zone supérieure du bassin de la Seine* (Bul Soc. géol , 2, IV, 1846).

— *Note sur les terrains quaternaires du bassin de la Seine* (Bul. Soc. géol., 1 fév. 1864).

BIGARNE (Ch.), *Notes sur les eaux minérales de la Côte-d'Or* (Congrès scientif. d'Autun, 1876).

BILIÉ, *Note sur quelques dépôts lacustres au sud-est de Dijon*, Dijon. Rabuteau (Bibl. Dijon, 2-972).

BONNARD (DE), *Notice géognostique sur quelques parties de la Bourgogne* (Ann. min., X, p. 193 et 427, 1825).

— *Sur la constance des faits géognostiques qui accompagnent le gisement du terrain d'arkose, à l'est du plateau central de la France* (An. min., 2, IV, p. 51, 1828).

BONNARD, *Etude sur les eaux minérales de la Bourgogne* (Thèse pharm., Montpellier, 1890).

BOURRÉE, *Analyse des eaux de la Douix* (Mém. Acad. Dijon, S. P., 17 déc. 1827, p. 104).

BRONGNIART (Al.), *De l'Arkose* (An. min. VIII, p. 113, 1826).
BUFFON, *Epoques de la nature*, 3e époque (t. III, édit. 1811, p. 183).
CAILLAUD, *Analyses de minerais de fer de la Côte-d'Or* (Mines de la France, p. 524).
CAILLETET (L.), *Sur la source salée de Pouillenay* (Soc. sc. Semur, 1872).
CARLET, *Géologie et minéralogie de la Côte-d'Or*, Dijon, 1854.
CARNOT (Ad), *Analyse de minerais de fer de la Côte-d'Or* (An. min., 1890, 2e sem., p. 37).
— *Analyse d'eaux minérales de la Côte-d'Or* [Santenay, Maizières] (Acad Sc., CVII, 30 juil. 1888 ; — An min., 8, VII, p 94).
CARREY, *De la zone à Ammonites acanthus* (Soc. sc. Semur, 1875).
CHANGARNIER (A.). *Découverte d'une défense d'éléphant fossile à Beaune* (Soc. arch., Beaune, 1907).
— *Maizières* (Soc. arch. Beaune, 1910)
CHAUSSIER, v. DE MORVEAU.
CHRISTOL (DE), *Notice sur les coquilles en fer oligiste de Beauregard* (Bul. Soc. géol , 1, XII, 1840).
— *Réunion de la Société géologique à Dijon* (Bul. Soc. géol., 2, VIII, p. 545, 1851).
CLÉMENT-MULLET, *Argile de Malême* (Molesmes) *employée pour la fabrication du ciment* (Bul. Soc. géol., 1, VI, p. 302, 1835).
COLLENOT, *De la présence des Astéries dans la zone à Avicula contorta* (Bul Soc. géol., 2, XX, p. 54, 1862).
— *La brèche osseuse de la montagne de Genay, près Semur* (Bul. Soc. sc. Semur, 1864).
— *Source salée de Pouillenay* (Bul. soc. sc. Semur, 1865).
— *Existence de blocs erratiques d'origine glaciaire au pied du Morvan* (Bul. Soc. géol., 2, XXVI, p 173, 1868).
— *Description géologique de l'Auxois* (Bul Soc. sc. hist. et nat. Semur, 1869-1870).
— *Rectification à la description géologique de l'Auxois, en ce qui concerne le deuxième étage oolithique inférieur,* suivie de la *Description de vestiges erratiques aux environs de Laroche-Vanneau* (Bul. Soc. sc. hist. et nat. Semur, 1875).
— *Du phosphate de chaux dans l'Auxois* (Bul. Soc. géol., 3, V, p 671, 1876-1877).
— *Description sommaire des terrains sédimentaires de l'Auxois* (Bul. Soc. géol., 3, VII, p. 781, 1878-1879).
— *Débris de transport sur les pentes du Morvan* (Bul. Soc géol., 3, VII, p. 280, 1878-1879).
— *Catalogue de la collection géologique du musée de Semur* (Bul. Soc. sc. hist. et nat. Semur, 1879 à 1882, et tiré à part).
— *Théorie nouvelle à propos des dépôts situés sur le Morvan* (Mém. Soc. sc. nat. Saône-et-Loire, sept. 1888).
— V. DIDELOT.

COLLIN, *Chaux hydrauliques et ciments calcaires de l'Auxois* (Ac. Dijon, 1850, Sc., p. 5).

COLLOT, *L'homme et les animaux fossiles de l'époque quaternaire dans la Côte-d'Or* (Rev. bourg. enseign. sup., 1891).

— *L'origine de la terre végétale dans le nord de la Côte dijonnaise* (Bul. syndic. viticole Côte dijonnaise, 2e année, p. 326, 1892).

— *Géologie de la Côte-d'Or*, dans « Côte-d'Or », par N. Garnier, Moulins, 1892. (Les départements français, collection de géographies départementales publiée sous la direction de J.-A. Rayeur et E. Delaigue.)

— *La formation du relief dans le département de la Côte-d'Or* (Mém Acad. Dijon, 1893-1894, p. 255).

— *Compte rendu des explorations pendant les campagnes 1893-1894 [feuille de Dijon]* (Bul. serv. carte géol. France, VI, VII ; — *1895 à 1897 [Châtillon et Beaune]*, (Bul. VIII, IX, X) ; — *1901 à 1908* et *1910 [Revision de la feuille de Dijon 1/32,000]* (Bul. XII à XIX et XX).

— *Géologie de Bligny-le-Sec* (à propos des cartes agronomiques), Dijon, Sirodot-Carré, 1903. — Pour Nuits, Orgeux, cartes manuscrites.

— *Reptile jurassique (Teleidosaurus Gaudryi)* trouvé à Saint-Seine-l'Abbaye (Ac. Dijon, 4, X, 1905).

— *Alluvions anciennes et castor fossile de la vallée de l'Ouche* (Mém. Ac. Dijon, 4e sér., IX, 1904).

— *Observations faites par le moyen d'un sondage artésien à Auxonne* (Mém. Ac. Dijon, IX, 1904).

— *Diffusion du baryum et du strontium dans les terrains sédimentaires ; épigénies ; druses d'apparence organique* (Ac. sc., 20 nov. 1905)

— *Sur le Reineckea angustilobata* (Feuille des jeunes naturalistes, déc. 1905)

— *Le genre Trogontherium dans le bassin de la Seine* (Rev. bourg. Univers. Dijon, XVI, 1906).

— *Nérinée en oxyde de fer* (Ac. Dijon, 4e sér , XI, p. XLI, 1907).

— *Les vallées sèches dans la Côte-d'Or et de la Haute-Marne* (C. R. Ac Dijon, 4e sér.. XI, p. LXXII, 1907).

— *Coloration des coquilles fossiles. Cas nouveaux* (Assoc. fr. p. avanc. des sc., Congrès de Dijon, 1911).

— *Rapports de la Bourgogne avec les régions voisines pendant la période jurassique, ou essai de coordination des faciès* (Assoc fr avanc. sc., Congrès de Dijon, 1911).

— *Sur le premier horizon coralligène supérieur à l'Oxfordien près de Châtillon-sur-Seine* (Bul Soc géol., 4, XIII, p 1, 1913).

COTTEAU, *Classification du système inférieur du jurassique des environs de Dijon* (Bul. Soc. géol. 2, VIII. p. 637, 1851).

— *Excursion en compagnie de géologues anglais dans les terrains*

tertiaires et quaternaires de l'Yonne et de la Côte-d'Or (Bul. Soc. sc. hist. natur. Yonne, 1866, 1er sem.).

COURTÉPÉE, *Description de la Bourgogne*, 2e éd., 1840.

CURTEL, *Sources et eaux potables* (Rev. bourg. Univ. Dijon, XV, p. 119, 1905).

DELAFOND et DEPÉRET, *Les terrains tertiaires de la Bresse* (études sur les gites minéraux de la France), Imprim. nat., 1893. — Renferme une bibliographie étendue, relative à toutes les parties de la Bresse.

DEPÉRET, *Petite faune de vertébrés miocènes à Gray* (Ac. Sc., 15 juin 1891 et compte rendu som. Soc. géol., 22 juin 1891).

— V. DELAFOND et DEPÉRET.

DIDELOT, GAUDRY, LORY, COLLENOT, BEAUDOIN, DE ROSEMONT, *Excursion à Santenay et animaux quaternaires de cette localité* (Bul. Soc. géol., 3, IV, p. 681, 1876).

DRIOTON (Cl.), *Grotte de Baulme-la-Roche* (Mém. Soc. spéléogie I, p. 211).

— *L'exploration du Soucy de Francheville* (Mém. Soc. bourg. géogr., XXI, 1906 ; La Nature, XXXIII, p. 315, 1905, octobre).

— *Les cavernes de la Côte-d'Or* (Mém. Soc. spéléologie, mars 1897).

DRIOTON (Cl.), GRUÈRE (G.) et GALIMARD (J.), *Résultats... Caverne dite le Trou-de-la-Roche, à Baulme-la-Roche* (Ass. fr. avanc. sc., [Montauban], 1902).

DURANDE, *Rapport sur les tourbières de Perrigny-sur-l'Ognon* (Mém. Acad. Dijon [E], SP., 3 fructidor an XI, p. 7).

EBRAY, *Stratigraphie du système oolithique inférieur des environs de Tournus et d'une partie du département de la Côte-d'Or* (Bul. Soc. géol., 2, XIX, p. 30, 1861).

— *Nullité du système du Morvan* (Bul. Soc. géol., 2, XXIV, p. 717, 1867 ; Soc. sc. et industr., Lyon, 1867).

— *Nullité du système de la Côte-d'Or* (Soc. sc. et industr., Lyon, 1867).

EVRARD (Alf.), *Le plateau de Thostes et ses mines de fer*, 1867. — Composition chimique de 16 calcaires des environs de Précy-sous-Thil, 1865 (Bibliothèque de Dijon, 2-968).

FERRÉOL (Dr), *Eaux minérales de Maizières* (Bul. Acad. méd., 31 déc. 1889).

FRESNAIE (DE LA), *Quelques observations géologiques sur la ville de Semur et ses environs* (Mém. Soc. Acad. Falaise, 4 janv. 183[illegible] ; Bibl. Dijon, 2-972).

GALIMARD (Jos.), *Les caveaux de Verpant, à Flavigny* (Bul. Soc. spéléologie, 1898).

GASCON (R.), *Géognosie du canton de Fontaine-Française* (Dijon, 1867).

GASSER (E.), *Contribution à l'étude des eaux lithinées, chlorurées et sulfatées sodiques de Santenay* (Thès. méd., Lyon, 1909-1910).

GAUDRY, v. DIDELOT.

GAUTIER (Ad.), *Mém. sur les travaux du souterrain de Blaisy* (coupe géologique) (Bul. de la classe d'industrie de la Société des arts de Genève, 1848 ; Bibl. Dijon, 2-972).

GAUTIER (Arm.), *Rapport sur les eaux minérales de la France en 1882* (Bul. Acad. méd., 1885).

GIRARDIN, *Le relief des environs de Dijon et les formes topographiques de la Bourgogne* (Ann. de géogr., 1902, p. 43).

GIROUX, *Observations sur diverses parties de la Côte-d'Or* [Is-sur-Tille, Auxonne, Pontailler] (Bul. Soc. géol., 2, II, p. 86, 1844)

GUETTARD, *Mémoire et carte minéralogique sur la nature des terrains qui traversent l'Angleterre et la France* (Mém. Acad. sc., p. 363, 1746).

— *Observations faites sur la route de Lyon*, avec carte géologique (Mém. Acad. sc., I, p. 350).

GUILLEBOT DE NERVILLE, *Analyse de divers calcaires de la Côte-d'Or* (An min., 4e sér., IV, p. 143 et 673 et suiv.; 6e sér., VIII, p. 323).

— *Analyse d'argile réfractaire de Brazey* (An. min., 4, I, 542).

— *Analyse de divers minerais de fer de la Côte-d'Or* (An min , 4, I, p. 541 et suiv.; 4, IV, p 146 et suiv. ; 4, VI, p. 564; 4, X, p. 681 Voir aussi An. min., 8, XVIII, p. 37).

— *Notice sur le terrain houiller de Sincey* (An. min., 5e sér., I, 1852, p. 127).

— *Carte géologique au 1/80,000 de la Côte-d'Or*, 1852-1862.

— *Explication de la carte géologique de la Côte-d'Or*, Impr. imp., 1853.

— *Sur le bone-bed de la Bourgogne* (Bul. Soc. géol., 2, XIX, p. 687, 1860).

GUIRAUDET, *Mém. sur les forges du dép. de la Côte-d'Or* (Annales de statistique, IV, Paris, an X, 1802) (Bibl. Dijon, 2-972).

HAMY, *Notice sur la roche fendue de Santenay* (Soc. sc. Semur, 1873).

HIRTZ, *Recherches concernant l'origine de la source de Morcueil* (Délib. du Cons. départ. d'hygiène de la Côte-d'Or, 1906).

LAGUESSE (Dr), *Note sur le contact de l'oligocène et du bathonien dans la tranchée de la gare de Dijon* (An. Soc. géol. Nord, XXXV, p. 333, 1906).

LE CHATELIER, *Deux sondages à Beaufort, près Semur* (Bul. Soc. géol., 1, XII, p. 463, 1841).

LEFROY, *Ciments romains et mortier hydraulique de Pouilly* (Bul. Soc. géol., 1, III, p. 80, 1832).

LÉOTARD (E.), *Le bassin houiller Blanzy-Auxonne-Ronchamp* (Rev. univers. des mines, 4, XXXI, p. 276).

LESCHEVIN, *Mém. sur la constitution géologique de la partie du département de la Côte-d'Or dans laquelle doit se trouver le*

point de partage du canal de Bourgogne (Journ. des mines, n° 193, janv. 1813).

LEVALLOIS, *Les couches de jonction du Trias et du Lias... de l'Ardenne au Morvan* (Bul. Soc. géol . 2, XXI, 1864).

— *Observation à propos du mémoire de M. Martin intitulé : « Zone à Avicula contorta »* (Bul. Soc. géol , 1865).

LISSAJOUS (N.), *Couches à Ostræa acuminata et Fullers earth* (Bul. Soc. géol., 4, X, 245, 1910).

LORY, v. DIDELOT.

LOYDREAU, *Etude de Paléontologie locale* (Beaune), Lambert, 1866.

MAISON, *Comptes rendus des explorations pendant les campagnes 1895 à 1897* [feuille de Châtillon] (Bul. serv. Carte géol. France, VI, VIII, IX, X).

MARET, *Analyse des eaux de Premeaux* (Mém. Acad. Dijon, 1782, 2e sem., p. 98).

— V. DE MORVEAU et CHAUSSIER.

MARLOT (H.), *Station de l'âge de la pierre aux environs d'Alise* (Matér pour l'hist. primit. de l'homme XII, 460).

— *Note sur un nouveau gisement de phosphate de chaux* (Bul. Soc. sc. hist. et nat. Yonne, 1896, 2e sem.).

— *L'Auxois dans les temps préhistoriques* (Semur), Bordot, 1908.

MARTEL, *Glacière naturelle du Creux percé, près Pasques* (*La Nature*, 1892, p. 400 ; *Les abimes*, p. 395).

— *Les récentes explorations souterraines* (Ass. fr. avanc. sc., [Paris], 1900, p. 935).

— *Le creux du Soucy* (CR. Acad. sc., 31 oct. 1904, 17 juil. 1905 ; Ass. fr. avanc sc., [Cherbourg], 1905)

MARTIN (J.), *Fragments paléontologiques et stratigraphiques sur le lias inférieur de la Côte-d'Or et de l'Yonne* (Bul. Congrès scient. de France, XXVe session, 1858, Auxerre).

— *Notice paléontologique et stratigraphique établissant une concordance inobservée entre l'animalisation du lias inférieur proprement dit et celle du grès d'Hettanges et du Luxembourg* (Bul. Soc. géol., 2, XVI, p. 267, 1859)

— *Sur les arkoses et leur faune en Bourgogne* (Bul. Soc. géol., 2, XVI, p. 592, 1859).

— *Paléontologie stratigraphique de l'infralias du département de la Côte-d'Or* (Mém. Soc. géol., 2, VII, Mém. I, 1859)

— *De l'étage bathonien et de ses subdivisions dans le département de la Côte-d'Or* (Bul. Soc. géol., 2, XVIII, p. 640, 1861).

— *Zone à Avicula contorta et Bone bed de la Côte-d'Or* (Mém. Acad. Dijon, 1863, Sc., p. 113 ; 1864, Sc., p. 269).

— *Zone à Avicula contorta ou étage rhétien* (Mém. Acad. Dijon, 1864, Sc., p. 1).

— *Terrain tertiaire de la gare de Dijon ou fragment pour servir à l'histoire des failles de la Côte-d'Or* (Mém Acad. Dijon, 1865, Sc., p. 1).

MARTIN (J), *Nouvel étage jurassique à la base de cette formation* (Bul Soc. géol., 2, XII, p. 369, 1865).
— *Réponse à MM. Levallois et Dumortier relativement à l'Avicula contorta* (Mém. Acad. Dijon, 1865, Sc., p. 103)
— *Mers jurassiques ; époque à laquelle les bassins de Paris et de la Méditerranée ont définitivement cessé de communiquer* (Mém. Acad. Dijon, 1866-67, Sc., p. 1 ; *id.*, Bul. Soc. géol., 2, XXIV, p. 653, 1867).
— *Lettre à M. le vicomte d'Archiac sur les brèches et cavernes à ossements de Santenay* (Mém. Acad. Dijon, 1866-67, Sc., p. 17).
— *Note sur la carte géologique de la Haute-Marne de MM. Royer et Barotte* (Mém. Acad. Dijon, 1866-67, Sc., p. 155).
— *Les glaciers du Morvan* (Bul. Soc. géol , 2, XXVII, p. 225, 1869).
— *Limon rouge et limon gris ; observations sur divers produits d'origine glaciaire en Bourgogne* (Mém. Acad. Dijon, 1871-73, Sc., p 1 — Note supplémentaire, p. 159).
— *Deux époques glaciaires en Bourgogne* (Bul. Soc. géol., 3, I, p 390, 1872-73).
— *Renseignements complémentaires sur l'époque glaciaire miocène en Bourgogne* (Bul. Soc. géol., 3, II, 1873-1874, p. 269 ; Mém. Acad. Dijon, 1874, Sc., p. 27).
— *Nodules phosphatés du gault de la Côte-d'Or et conditions particulières du dépôt de cet âge* (Bul Soc. géol., 3, III, p. 273, 1874-75 ; Mém. Acad. Dijon, 1875-76, Sc., p. 1).
— *Callovien et oxfordien du versant méditerranéen de la Côte-d'Or* (Bul. Soc. géol., 3, V, p. 178, 1875-76).
— *Le groupe virgulo-portlandien des tranchées de Flacey* (Mém. Acad. Dijon, 1875-76, Sc., p. 17).
— *Le Callovien et l'Oxfordien du versant méditerranéen de la Côte-d'Or et rectifications à la carte du département relativement à ces étages* (Mém. Acad. Dijon, 1877, Sc., p. 1).
— *Description du groupe bathonien dans la Côte-d'Or* (Mém Acad. Dijon, 1878-79, Sc., p. 1).
— *Le soulèvement de la Côte-d'Or est postérieur à l'époque albienne* (Compte rendu Acad. Sc., 23 mars 1885).
— *Aperçu général de l'histoire géologique de la Côte-d'Or* (Mém. Acad. Dijon, 1888-89, p. 25).
— *Des eaux de la ville de Dijon et des moyens d'en augmenter considérablement le débit* (Mém. Acad Dijon, 1893-94, p 493).
— *La géologie en Bourgogne à la fin du dix-huitième siècle, d'après un manuscrit de l'époque* (Mém. Acad. Dijon, 4, IV, 1892, p. 493).
— *La géologie et les musées scolaires* (Mém. Acad. Dijon, 1893-94, p 277).
MARTRONNE (DE), *Excursion dans le Morvan et l'Auxois* (Ann. géogr., VII, p. 405, 1899).

MICHEL-LÉVY (Alb.), *Les terrains primaires du Morvan et de la Loire* (Bul. des serv. de la carte géol. et des topog. souter., 1908).

MICHEL-LÉVY (Aug.), *Compte rendu de la course de Semur à Saulieu, par La Motte-Ternant* (Bul. Soc. géol., 3, VII, p 848, 1875).

— *Note sur la formation gneissique du Morvan* (Bul. Soc. géol. 3, VII, 1879).

— *Aperçu général sur la constitution du Morvan* (Bul Soc. géol., 3, VII, p. 578, 1879).

— *Le Morvan et ses attaches* (Ann. de géogr., VII, p. 404, 1898; VIII, p. 6, 1899).

MICHEL-LÉVY et VÉLAIN, *Note sur les lambeaux de lias surélevés du Morvan, et sur les soulèvements successifs de cette région* (Bul. Soc. géol., 3, VII, 1879)

MICHELIN, *Astérie de l'oolithe de Dijon* (Bul. Soc. géol , 1, IX, p. 79, 1837).

— *Description de quelques espèces d'échinodermes fossiles* [du musée de Dijon] (Rev. et Ann. de zoolog., 1853).

MOCQUERY (Ch.), *L'abîme de Talant* (Mém. Acad. Dijon, 1893-94, p. 229).

MOREAU, *Note sur le gisement et le mode de formation du terrain d'arkose* (Bul. Soc. géol., 1, IX, p. 219, 1839).

MORELOT (Dr), *Silice dans quelques roches calcaires de quelques montagnes de l'Auxois* (Mém. Acad. Dijon [E], SP, 7 août 1838, p. XX).

MORVEAU (DE), *Mémoire sur la pierre à chaux maigre de Brion en Bourgogne et sur la manière de reconnaître cette qualité dans les différentes espèces de pierre à chaux* (Mém. Acad. Dijon, 1783, 2e sem., p. 90).

— *Minéraux intéressant l'histoire minéralogique de la province, mis sous les yeux de l'Académie* (Mém. Acad. Dijon, 1785, p. V).

MORVEAU (DE), MARET et CHAUSSIER, *Rapport sur un bloc de pierre de Manlay présenté à l'Académie comme pouvant être employé à faire des meules* (Mém. Acad. Dijon, 1785, I, p. III).

NODOT, *Mémoire sur la grotte de Contard* (Mém. Acad. Dijon, 1833, Sc., p. 45).

— *Mémoire sur quelques ossements de mammifères trouvés sur la montagne du télégraphe, près Semur* (Mém. Acad. Dijon, 1834, Sc , p. 5).

— *Plomb sulfuré de Courcelles-Frémoy* (Bul. Soc. géol., 1, VII, p. 49, 1835).

— *Rapport sur la notice géologique de M. Beaudoin sur la grotte de Baume, près Bâlot* (Mém. Acad. Dijon, 1843-44, Sc., p. 209).

— *Causes de la perforation des calcaires de formation jurassique* (Mém. Acad Dijon, 1851, Sc., p. 109).

PARANDIER, *Terrains traversés par le chemin de fer entre Dijon et Chalon-sur-Saône* (Mém. Soc. géol , 3, XIX, p. 794).

PARAT, *Le Morvan à l'époque jurassique* (Bul Soc. étud. Avallon, 1909).

PAYEN, *Géologie de la Côte-d'Or* (Les deux Bourgognes, 1838 ; Journal d'agriculture de la Côte-d'Or, 14e année, n° 7, juillet 1851).

PAZUMOT, *Observations d'histoire naturelle dans la traversée de la province de Bourgogne* (Mém. Acad. Dijon, 1783, 1re partie, p. 49 ; 1782, 2e partie, p. 111).

PELLAT, *Lias inférieur, oolithe inférieure et grande oolithe de Borgy* (Bul. Soc. géol., 3, IV, p. 700).

PERON (A.) et D.-A. VALETTE, *L'oolithe ferrugineuse du bajocien dans l'Yonne et autour du Morvan* (Bul. Soc sc. hist. et nat. Yonne, 2e sem. 1909).

PIDANCET, *Terrain permien de la Bourgogne* (Bul Soc. géol , 2, XII, p. 149, 1855)

RAULIN, *Coupe géologique du terrain jurassique de la Côte-d'Or, du Vannage à Dijon* (Bul. Soc. géol., 2, VIII, p. 613, 1851).

— *De la Bresse et de la disposition de ses terrains tertiaires supérieurs* (Bul. Soc. géol., 2, VIII, p 627, 1851).

RIBOT, *Le Creux percé de Pasques* (Annuaire Club alpin, 1892).

RICHARD, *Fossiles auprès de Semur* (Bul. Soc. géol., 1, XI, p. 267, 1840).

ROSEMONT (DE), v. DIDELOT.

ROYER, *Esquisse orographique, hydrologique et géologique du département de la Côte-d'Or* (Bul Soc. sc. hist. et nat. Semur, 1871).

ROZET, *Terrains crayeux et bancs de fer pisiforme des environs de Dijon* (Bul. Soc. géol., 1, IX, p. 148, 1838).

— *Minerai de fer de Mirebeau* (Bul. Soc géol , 1, X, p 64, 1839).

— *Mémoire géologique sur la masse de montagnes qui séparent le cours de la Loire de ceux du Rhône et de la Saône* (Mém. Soc. géol , 2, IV, 1840).

RUELLE, DUCOS et JULIEN, *Coupe géologique de la montagne de Blaisy* (Bul Soc géol., 2, VIII. 1851).

SAPORTA (G. DE), *Notice sur les plantes fossiles des calcaires concrétionnés de Brognon* (Bul. Soc. géol., 2, XXIII, p. 253, 1866).

SIMONET (L.), *Les eaux lithinées, chlorurées et sulfatées sodiques de Santenay* (Thèse médec., Montpellier, 1906).

TERQUEM, 3e, 4e *et* 5e mémoires *sur les foraminifères de la Côte-d'Or* (Mém. Ac imp. Metz, 1863 et suiv.).

TOURNOUER (R.), *Sur les terrains tertiaires de la vallée supérieure de la Saône* (Bul. Soc. géol., 2, XXIII, p. 769 ; 1866).

VALETTE (D.-A), v. PERON et D.-A. VALETTE.

VALLOT, *Sur le creux de Francheville* (Mém. Acad. Dijon [E], SP, 25 août 1829, p. 93).

VAUQUELIN, *Analyse des mines de fer de la Bourgogne* (Ann. du Muséum, VIII, p. 435).

— Note lue à l'Institut le 22 sept. 1806 (Bibl. Dijon, 2-973).

VELAIN, *Visite aux Gravelles, près Saulieu* (Bul. Soc. géol., 3, VII, p. 890).

— *Compte rendu de l'excursion de Précy-sous-Thil à la Motte-Ternant* (Bul. Soc géol , 3, VII, p. 890).

— *Résumé au sujet des terrains stratifiés et des failles qui enveloppent le Morvan* (Bul. Soc. géol , 3, VII, 1879).

VERGNETTE-LAMOTTE (A. DE), *Des terrains livrés à la culture de la vigne dans la Côte-d'Or* (Actes du Congrès des vignerons français, 4e session, août 1845, Dijon, Douillier, p 308).

VIRLET, *Environs de Semur, Epinac, le Creusot* (Bul. Soc. géol , 1, IV, p. 44, 1834).

VIRLET D'AOUST, *Sur le filon de plomb sulfuré de Courcelles-Frémoy* (Bul. Soc. géol., 1, IV, p. 44, 1834).

— *Sur les granits roses des environs de Semur* (Bul. Soc. géol., 1, VI, p 43, 1836).

VIROTTE J.-P.-C. LA) *Annales de la ville d'Arnay-le-Duc*, 1837.

ZIENKOWICZ, *Note sur quelques faits observés lors de l'ouverture .. du souterrain de Blaisy* (Bul. Soc. géol., 1, VI, 1857).

Réunions de la Société géologique de France : Avallon et Semur, Bul , 2e série, II, 1845; Dijon, Bul., 2e série, VIII, 1851; Chalon et Autun, Bul., 3e série, IV, 1876 ; Semur, Bul., 3e série, VII, 1879.

Cartes géologiques générales de la France, par DUFRÉNOY et ELIE DE BEAUMONT, 1842 ; par CAREZ et VASSEUR, 1885-86 ; *Carte au millionième*, publ par le Min. des trav. publ., 2e éd., 1905.

Cartes géologiques au 1/80,000e, publiées par le ministère des travaux publics : feuille de Gray, par BERTRAND, 1880; de Château-Chinon, par MICHEL-LÉVY, VÉLAIN, DELAFOND, 1882; d'Avallon, par MICHEL-LÉVY, VÉLAIN, 1885 ; de Tonnerre, par POTIER, 1889 ; de Dijon, par COLLOT, 1895 ; de Beaune, par COLLOT, DELAFOND, MICHEL-LÉVY, 1898; de Châtillon, par MAISON, 1898.

TABLE ANALYTIQUE

DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SCIENCES

Essai sur la genèse et l'évolution des roches, par M. Alfred Vialay, compte rendu par M. Collot, p. CXVIII. — Le tunnel du mont d'Or entre Frasne et Vallorbes et la répercussion des travaux sur le régime des eaux, par le même, p. CXXXIX — Sur le chirurgien Joseph Enaux, 1726-1798, par M. Cornereau, p CXXII. — Sur Bernard Courtois, chimiste, 1777-1838, par M. Baudot, p. CXXXIV. — Louis-Paul Cailletet, de l'Institut, par M. Collot, CXXXVI.

SCIENCES MORALES

Sur la situation fiscale des communes forestières du plateau côte-d'orien par M. Fabre, p. XXXV. — Les territoires sylvo-pastoraux de la Côte-d'Or, par le même, p. CIII. — Un problème social dans les montagnes méridionales françaises, par le même, par CLXVII. — *Les tendances nouvelles de la fiscalité en France*, par M. Ch. de Lasteyrie, compte rendu par M. Collot, p. CVI.

HISTOIRE

I. — Bourgogne.

Le millénaire de Cluny, par M. Huguenin, p. VIII. — La naissance du duc Philippe le Bon, par M. Chabeuf, p. LXIV. — Marie du Trembloy, dame des Laumes, et Guyard de Pontailler, par M. Dumay, p. XXXI. — La mort du duc Philippe le Bon, par M. Oursel, p. III. — Documents sur un projet de mariage entre Marie de Bourgogne et Frédéric d'Aragon-Naples, par M. Calmette, p. LXII. — Thèse de M. Joseph Billiard, élève de l'Ecole des chartes, sur *Les Etats du duché de Bourgogne jusqu'en 1498*, par M. Claudon, p. LI — Baptême d'une sœur de Bossuet, par M. Chabeuf, p. CXVI. — Mariage de Louis-Henri, comte de Vienne, avec Henriette-Marie-Pélagie de Saulx-Tavanes (1731) et note sur ces deux maisons, par le même, p. XLI. — Fragments de la correspondance de Volfius à la bibliothèque de Dijon, par M. Laurent, p. CLVII. — Pierre-Joseph Magnin, par M Collot, p VIII.

II. — Dijon.

Le livre de raison dijonnais de Nicolas Raviet à la bibliothèque de l'Arsenal, par M. Metman, p. CXII. — Sur le manuscrit de l'Académie contenant l'Histoire de la Sainte-Chapelle de Dijon, par M Oursel. p LXI. — Sur les hôtels et maisons des Gauthier, des Damas-Thianges et du chanoine Claude Nicaise, d'après M. Ehinger, par M Chabeuf, p. XCVI. — Texte d'une inscription pour l'hôtel Pouffier, à l'occasion du bicentenaire de Rousseau, p. CXVII. — Sur l'acquisition de l'hôtel de l'Académie, par M. Fyot, p. IV.

HISTOIRE LITTÉRAIRE

Le *Romuléon* de Florence, exemplaire du duc Charles le Téméraire, par M. Chabeuf, p. VI. — Le *Liber Bibliæ figurarum*, incunable de l'Académie, Milan, 1494, par M. Metman, p. LXXX. — Sur les œuvres spirituelles de Barthélemy Quarré, curé de Saint-Michel de Dijon (1626-1643), par le même, p. XCIV. — Acte de naissance de Marguerite Chardon, femme de l'écrivain J.-A.-P.-Fr. Ancelot, par M. Chabeuf, p. XLVIII. — Le baron Roger Portalis, par le même, p. CXXXVIII.

ART ET ARCHÉOLOGIE

Alesia et la Croix Saint-Charles, désignées par l'Académie à la Société des fouilles archéologiques, p. CVII. — Le saint Christophe du duc Philippe le Hardi, par M. Picard, p. XXX. — Pourboires du duc Philippe le Hardi aux ouvriers des édifices visités au cours de ses voyages, par le même, p. XXXVIII. — Les pleurants des tombeaux de la chartreuse de Dijon, par M. Chabeuf, p. XXIII. — L'Adoration des bergers du musée de Dijon et le Maître de Flémalle, par le même, p. CXLVII. — Un portrait du duc Philippe le Bon à Hesdigneul-lez-Béthune, par le même, p. CXXXII. — Sur le tombeau de l'empereur Maximilien à Innsbruck, par M. Fabre, p. CLI.

Sur deux portraits conservés chez les dames de Sainte-Marthe à Dijon, et sur les travaux des peintres Tassel et Quantin, par M. Chabeuf, p. CIX. — Pierre Lambert, architecte dijonnais du dix-septième siècle, par M. Fyot, p. CLIV. — Sur le portrait de Racine du musée de Langres, par M. le général de Piépape, p. XL. — Sur le portrait de Marie Leczinska par Nattier, au musée de Dijon, par M Fyot, p. XCIII. — Acte de naissance de Clément-Pierre Marillier, dessinateur et illustrateur, par M. Chabeuf, p. XLVII. — Sur le graveur Louis-Gabriel Monnier, par M. Metman, p. XL. — Notes complémentaires sur le statuaire François Altiret, par M. Fyot, p. XLVIII. — Sur un bureau ayant appartenu à Buffon, par M. Metman, p. CXXXV. — Le bureau offert à Louis XVI par les Etats de Bourgogne, attribué à David Roentgen, par M. Chabeuf, p. CXLIV. — Sur

une faïencerie à Dijon au dix-huitième siècle, par M. Fyot, p. CXXXI. — Une retouche révolutionnaire de la médaille de l'Académie, par M. Chabeuf, p. CLXXV.

Fr. Rude et A. Rodin, par M. Chabeuf, p. LXVII. — Le peintre Félix Ziem, notice nécrologique, par le même, p. LXXIV. — Alphonse Legros, peintre, graveur, médailleur et sculpteur, notice nécrologique, par le même, p. LXXXIV. — Mathurin Moreau, sculpteur, notice nécrologique, par le même, p. XCIX. — Jérôme-Edouard Paupion, peintre, notice nécrologique, par le même, p. CXXVIII. — Joseph Wackenthaler, compositeur, nécrologie, par le même, p. CLXXIV.

CHRONIQUE ACADÉMIQUE

M. Clément-Léger-Nicolas Jobert, nécrologie, par M. Collot, p. I. — M. le docteur François-Xavier Gillot, nécrologie, par le même, p. III. — Réception de M. Auguste Baudot, p. XXII. — M. le conseiller Louis-Nicolas Chevalier, nécrologie, par M. Collot, p. XXXII. — M Hugues-Charles-Robert Méray, nécrologie, par le même, p. XXXVI. — M. le chanoine Louis Morillot, nécrologie, par le même, p. LVI. — Réception de M. Louis-Alphonse Hurion, p. LX. — Réception de M. Armand Boussey, p. LXXXI. — Réception de M. Jacques Laurent, p. CXI. — M. J.-B.-P. Mabille, nécrologie, par M. Chabeuf, p. CXXIV. — M. L.-Ch. Vaillant de Meixmoron de Dombasle, nécrologie, par le même, *ibid.* — M. Gabriel Dumay, secrétaire de l'Académie, nécrologie, par le même, p. CLXX.

TABLE

Extrait des procès-verbaux des séances, du 16 novembre 1910 au 25 juin 1913 . . . . . .
Liste des membres de l'Académie et des sociétés correspondantes CLXXIX
La dévotion de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre, par M. PICARD 1
Rapports sur les prix de 1910, présentés à l'Académie dans sa séance du 5 avril 1911, par MM. DUMAY, ROY, CHAMPEAUX, CALMETTE et CHABEUF 117
Antoine-Augustin Cournot (1801-1877), par M. A. BOUSSEY 155
Notice sur M. Billia et son œuvre 191
Pourquoi le libre échange n'est pas populaire : allocution de Lorenzo-Michel-Angelo Billia 203
Rapports sur les prix de 1911, présentés à l'Académie dans sa séance du 15 mai 1912, par MM. COLLOT, HURION et BAUDOT 219
Bicentenaire de Rousseau, Dijon, 1912. Discours prononcé le 30 juin 1912 au nom de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, par M. H. CHABEUF, vice-président 237
Les origines communales de Dijon, par M. Jacques LAURENT 261
Rapports sur les prix de 1912, présentés à l'Académie dans sa séance du 16 avril 1913, par MM. BOUTELLIER, CHABEUF et FYOT 289
Géologie de la Côte-d'Or, par M. COLLOT 307

Imp. Jobard, Dijon.

14 DAY USE
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED

LOAN DEPT.

This book is due on the last date stamped below, or on the date to which renewed.
Renewed books are subject to immediate recall.

JAN 16 1963

FEB 21 1963 C I

REC'D LD

JAN 30 1962

MAY 31 '66 92 RC

REC'D LD

MAY 30 1962

IN STACKS

NOV 21 1962

374764
AS162
A15
.Sm.4
v.12
UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY